
BIBLIOTHEQUE FNSP
1 195 011

[…] RÉPUBLICAIN RADICAL
[…]ADICAL-SOCIALISTE

33e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
[…]ADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

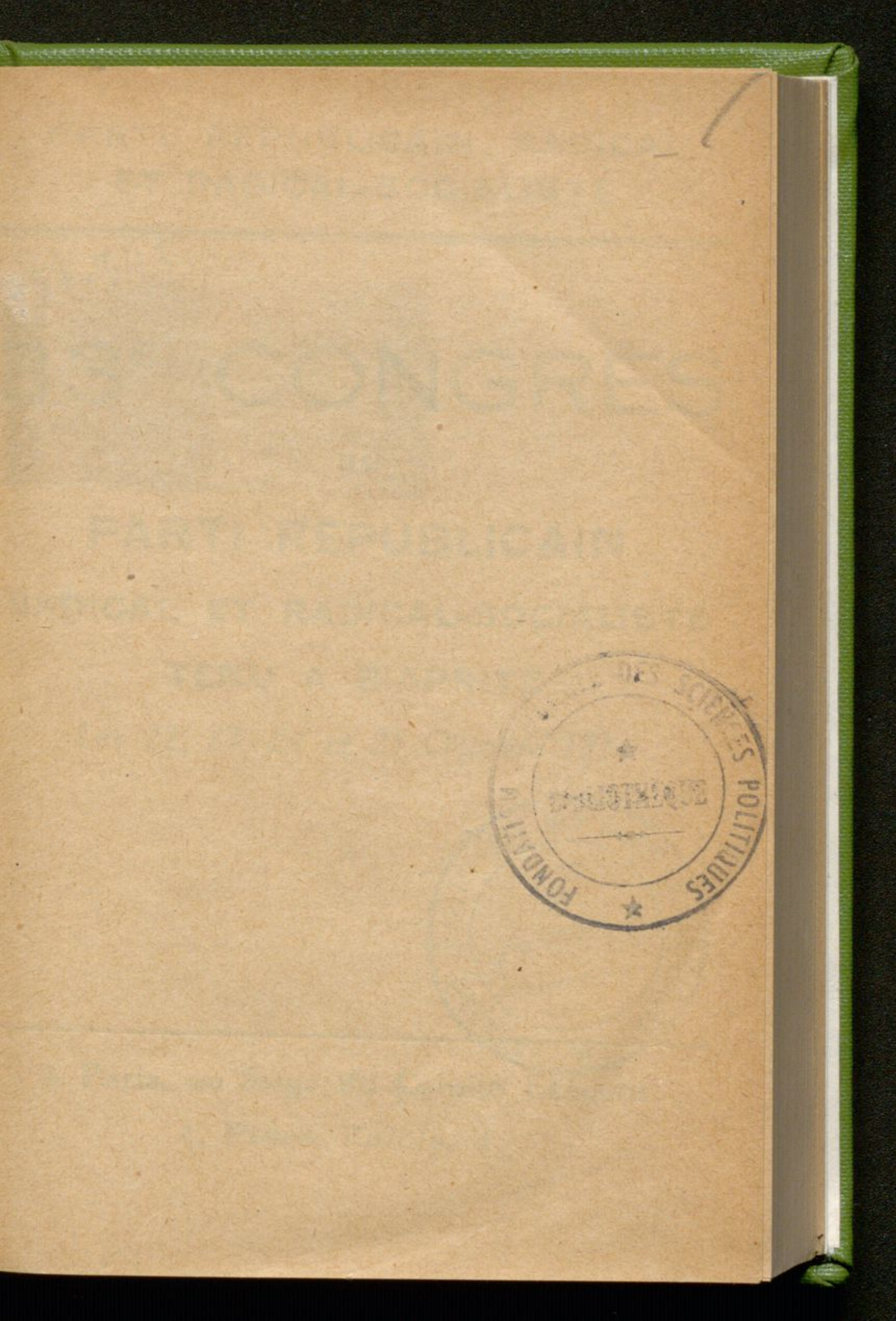
TENU A BIARRITZ

Les 22, 23, 24 et 25 Octobre 1936

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

1, Place Valois, 1


FONDATION ... DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

33E CONGRÈS

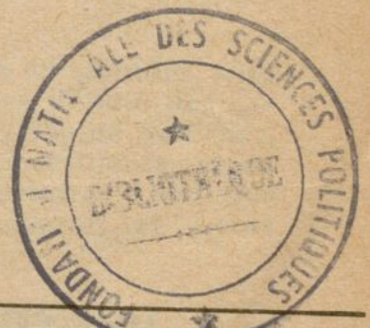
DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A BIARRITZ

Les 22, 23, 24 et 25 Octobre 1936



A Paris, au Siège du Comité Exécutif
1, Place Valois, 1

33e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A BIARRITZ

LES 22, 23, 24 ET 25 OCTOBRE 1936

PREMIERE SEANCE

Jeudi, 22 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures 45 minutes, sous a présidence de M. LORGERÉ, ancien député des Cô-es-du-Nord, assisté de MM. DUPUIS, député de l'Oise, t Jacques KAYSER, comme vice-présidents, et de I. le Dr ROSENTHAL, comme secrétaire, ainsi que le MM. Pierre MAZÉ, secrétaire général, et Louis BESSE, trésorier du Parti.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, je déclare ouvert le 3e Congrès du Parti Républicain Radical et Radi-al-Socialiste.

Mes premières paroles seront un hommage, au nom des congressistes, au dinstingué président de la Féd. Rad.-Soc. des B. P., M. Plaa; à son dévoué secrétaire général, M. Fortin, et je n'aurai garde d'oublier le sympathique maire radical-socialiste de Biarritz, notre ami Hirigoyen.

C'est qu'en effet la collaboration de la Fédération et de la Municipalité a permis l'organisation matérielle parfaite de ce Congrès. Les délibérations pourront se faire dans les meilleures conditions, et je suis certain d'être votre interprète en adressant aux dirigeants et aux militants qui ont collaboré avec eux à la mise au point de notre grande assemblée annuelle félicitations et remerciements.

Dans ce cadre magnifique, les radicaux venus si nombreux de toutes les régions de France attestent la vitalité de notre grand Parti et l'intérêt qu'ils portent dans les heures difficiles que le pays traverse.

Je suis sûr que dans l'union ils sauront, au cours de ces débats, trouver les formules qui concilieront la légitimité des conquêtes récemment obtenues par le monde du travail avec la nécessité de les maintenir dans l'ordre et dans la liberté.

Avec vos chefs, vous montrerez le radicalisme toujours soucieux d'assurer l'ordre, le progrès et la sécurité du pays, comme aussi de tout faire pour la paix du monde.

Je donne la parole à M. Pierre Mazé, secrétaire général du Parti, pour une communication relative à l'organisation des travaux du Congrès.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS DU CONGRES

M. Pierre MAZÉ, *Secrétaire général.* — Nous avons à constituer, ce matin, les grandes Commissions du Congrès.

Ces Commissions réglementaires sont : la Commission de vérification des pouvoirs, la Commission de politique agricole, la Commission de politique extérieure, la Commission de politique générale et la Commission de la déclaration du Parti.

Je rappelle qu'au dernier Congrès, une motion a été adoptée prévoyant le travail en commun des deux Commissions de politique extérieure et de politique générale.

Voici les propositions que vous soumet votre Bureau pour la constitution de ces différentes Commissions.

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

MM. Antoine Proby, Jean Courtade, André Georget, Albert Kahn, Georges Midlarski, André Lapailleterie, Lartillier, Albert Chevalier, Lucien Wicker, A. Gahibe, Albert Laffitte, Jules Charon, Salomon Hirsch, Roland Manescau et G. Fabius de Champville.

(Cette liste est adoptée.)

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

M. Pierre MAZÉ, *secrétaire général*. — Voici la liste que le Bureau vous soumet pour la Commission de l'agriculture :

Tous les membres faisant partie de la Commission de l'agriculture du Comité exécutif;

Les membres des Commissions d'agriculture de la Chambre et du Sénat.

(Cette liste est adoptée.)

COMMISSION DE POLITIQUE EXTERIEURE

MM. Herriot, Albert Sarraut, Steeg, Mistler, Israël, Delthil, Guy La Chambre, Eliane Brault, Margaine, Perrot, Thorp, Dreyfus-Schmidt, Philippe, Secqueville, Ripault, Jacques Kayser, Ricolfi, Plard, Becker, Morin, Guernut, Hérard, Piot.

(Cette liste est adoptée.)

COMMISSION DE POLITIQUE GENERALE

MM. Caillaux, Sarraut, Chautemps, Campinchi, Bonnet, Perfetti, Jammy Schmidt, Jean Zay, Martinaud-Deplat, Maulion, Gasnier-Duparc, Jaubert, Gentin, Lorgeré, Pascaud, Bayet, Roche, Tanguy, Cazalis, Liautey, Renaud, Albert Milhaud, Mahagne, Lapaillerie.

(Cette liste est adoptée, avec l'adjonction de MM. Lenoir, Michel, Vincent Badie, Pécherot et Rigollet, dont les noms sont proposés par divers membres du Congrès.)

COMMISSION DE LA DECLARATION DU PARTI

M. Pierre Mazé, *secrétaire général*. — La Commission de la déclaration du Parti se compose, aux termes mêmes du règlement :

Des présidents d'honneur : MM. Herriot, Caillaux et Maurice Sarraut;

Des membres du Bureau du Comité exécutif;

Des membres du Bureau du Groupe parlementaire;

Des rapporteurs de la déclaration du Parti aux précédents Congrès et des rapporteurs du Congrès actuel :

TIRAGE DE LA LETTRE POUR LA NOMINATION DES CANDIDATS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

Il est procédé au tirage de la lettre fixant l'ordre alphabétique des candidats au Bureau du Comité exécutif. Le sort désigne la lettre M.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole? La séance est levée.

(La séance est levée à 10 heures.)

DEUXIEME SEANCE

Jeudi, 22 octobre 1936, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sou la présidence de M. Edouard DALADIER, vice-prési dent du Conseil des ministres, ministre de la Dé fense nationale et de la Guerre, président du Part républicain radical et radical-socialiste, assisté d M. PLAA, président de la Fédération des Basses-Pyré nées; de M. HIRIGOYEN, maire de Biarritz; de MM les Membres du Bureau en exercice; de MM. Pierr MAZÉ, ancien sous-secrétaire d'Etat, secrétaire géné ral, et Louis BESSE, trésorier général du Parti.

(*En prenant possession du fauteuil de la Prési dence, M. Edouard Daladier, président du Parti, es accueilli par de longs applaudissements et par l chant de la* Marseillaise. *Bruit sur divers bancs.*)

M. Edouard DALADIER, *président.* — Citoyenne citoyens, je déclare ouvert le 33e Congrès du Par républicain radical et radical-socialiste.

C'est, je crois, la première fois dans notre histoir déjà longue que l'ouverture du Congrès donne lie à des scènes d'enthousiasme aussi vives. Ce n'e pas moi, certes, qui m'en plaindrai. Mais, quelle qu soit l'ardeur, d'ailleurs légitime et nécessaire, d nos débats, vous penserez avec moi que c'est dan l'ordre, dans la dignité, dans le sang-froid que do vent se poursuivre les assises d'un grand Par comme le nôtre, auxquelles sont liées les destiné

de la République et de la Patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Avant de vous imposer la charge de m'entendre, et conformément du reste à nos traditions, permettez-moi de donner tout d'abord la parole aux républicains, aux radicaux qui nous reçoivent dans cette ville magnifique : au maire de Biarritz, le citoyen Hirigoyen, et au président de notre Fédération des Basses-Pyrénées, le citoyen Plaa, que je veux dès maintenant féliciter de l'activité qu'ils ont mise au service de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Je donne tout d'abord la parole au citoyen Hirigoyen, maire de Biarritz.



DISCOURS DE M. HIRIGOYEN

Maire de Biarritz

M. Hirigoyen, *maire de Biarritz.* — Citoyens, nous avons quelque raison de comprendre l'atmosphère un peu tourmentée dans laquelle vous semblez vivre au début de cette séance. Nous sommes souvent ici aux prises avec des tempêtes, dans un air vif qui donne parfois à nos tempéraments une allure agressive, bien que nous n'ayons, croyons-le, aucune méchanceté dans l'esprit, aucune amertume au cœur. Vous venez de nous prouver qu'en bons Français vous êtes extrêmement sensibles à l'influence du milieu.

Mais, après avoir montré votre vitalité par des gestes et des acclamations en sens divers, vous avez immédiatement montré, à l'appel de votre chef, que vous êtes des hommes disciplinés, et vous observez maintenant le silence si nécessaire à vos assises.

De cela, en tant que maire et en tant que Français, je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous venez, pour la plupart, d'accomplir un long voyage à travers notre pays de France, et vous avez été certainement très nombreux, après quelques heures passées dans le train ou en automobile, en route vers ce lointain promontoire rocheux de Biarritz, à vous demander : pourquoi nous mener si loin? N'y avait-il donc point en France, sous des cieux aussi cléments, un abri aussi sûr où l'âme du vieux Parti radical pût tout aussi bien se recueillir, se reconnaître, mesurer les tâches nouvelles qui s'offrent à lui, s'armer de neuve énergie et, pour une autre étape annuelle, se tracer et tracer aux Français le cadre des devoirs de l'heure?

A ceux-là, à coup sûr, on peut donner raison : la France est grande et belle et multiples sont les cités qui se fussent honorées d'abriter aujourd'hui, en un point plus central, les assises de votre Parti.

Mais, outre que les solutions de facilité et le principe du moindre effort ne conviennent guère aux périodes de crise, sans doute n'était-il pas indifférent aux vieux républicains que vous êtes d'apporter à nos militants, vieux ou jeunes, le réconfort de leur présence à ce Congrès.

Peut-être même, par une sorte de prédestination devait-il être profitable aux décisions qui sortiront demain de ces débats que ceux-ci se déroulent au souffle puissant du vent du large, en face de cet Océan mouvant et menaçant qui toujours fut pour l'homme, dans sa lutte contre les forces hostiles de la nature, la meilleure école de sang-froid, de courage, mais aussi d'humaine solidarité. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, sur cette petite ville l'attention de la France est fixée. Elle se double d'espérance frémissante. Congressistes! aussi vrai que nous l'avons tenu au bout du canon de nos fusils, il y a vingt ans, contre l'envahisseur, c'est le sort de la France que vous tiendrez demain dans vos décisions. (*Ap-*

plaudissements.) Que ces décisions soient sages, mais viriles! Qu'elles s'inspirent surtout et avant tout du bien de la Nation! (*Nouveaux applaudissements.*)

Notre pays, vous le savez, souffre d'une inquiétude morbide, née de la confusion qui règne dans les esprits, de l'équivoque voulue sans doute par certains. Seuls peuvent la guérir un bilan sain, honnête, complet de la situation; un programme précis et courageux des mesures indispensables, ordonnancées suivant l'urgence et à réaliser dans des limites de temps précisées par avance — ainsi sera sans doute atteinte la stabilité gouvernementale; la détermination, pour chaque classe de citoyens, de l'effort demandé à chacun, ainsi que des points de collaboration.

Alors que certains s'attardent à rêver encore à des combinaisons politiques, à je ne sais quels jeux d'associations d'influences (*vifs applaudissements*), alors que certains rêvent de transformer notre pays en un champ clos pour je ne sais quelles luttes entre mystiques creuses, seul ce programme de travail, que le pays attend de vous parce qu'il mettra en lumière le vide et le danger des doctrines qui ne s'étayent ni sur l'âme ni sur le bon sens français, obligera les pêcheurs en eau trouble, de quelque côté de l'horizon qu'ils puissent venir, à préciser leurs idées et leurs intentions. (*Applaudissements.*)

Messieurs, le problème n'est pas financier, ainsi que certains ont pu le croire. Il n'est pas social, comme seraient tentés de l'imaginer certains autres. Il est d'ordre économique. Seul ce programme est susceptible de rallier l'immense majorité des citoyens autour de vos chefs et, avec la confiance, de ressusciter les possibilités de redressement économique et financier et de véritables améliorations sociales.

Il est indispensable qu'une nouvelle législation sanctionne les problèmes nouveaux nés du rapport

des deux collectivités : celle des travailleurs d'aujourd'hui et celle des travailleurs d'hier que sont les épargnants-actionnaires.

Il est indispensable que, par-dessus tout, cette législation détermine les droits et les devoirs des collectivités partielles au regard de la grande collectivité nationale. Nul, quel que soit son rang social ou son nombre, ne doit songer à se faire justice lui-même (*applaudissements*) : force doit rester à la loi; ainsi renaîtra l'autorité. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Il faut que cesse ce paradoxe d'un pays tel que le nôtre acceptant la lèpre dégradante du chômage, alors qu'existe la possibilité, sur le plan national, de superposer à l'économie actuelle des entreprises nouvelles dont la rentabilité assure le financement. Toute la question est là. Il serait puéril, en effet, de penser que la France en est arrivée à son point définitif d'équipement ou de développement. Craignons que sur ce point les générations qui vont venir ne jugent sévèrement la nôtre et ne condamnent la paralysie de nos chefs. (*Applaudissements.*)

Il est indispensable encore que l'Etat cesse de pratiquer une politique financière de fils de famille ruiné, donnant au dehors comme au dedans l'impression de vivre d'expédients de trésorerie. Il faut qu'il revienne à la tradition exclusive, saine et honnête d'un budget, ainsi que le font les collectivités communales et départementales. (*Applaudissements.*)

Il est également indispensable que, sur le plan international, à côté des traités de commerce et des alliances, s'ébauche enfin entre les nations de l'Europe occidentale une mise en commun de grands intérêts mis successivement et en accord commun soit en régie directe, soit en régie intéressée. Là, messieurs, et là seulement réside pour nous et pour

les nations voisines la garantie de la paix tant sociale qu'internationale. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse d'aborder ainsi le détail des problèmes. L'énumération complète en serait longue. Le champ est vaste, en effet, mais il ne doit excéder ni la technique ni le courage des hommes de votre Parti.

Aucun pays autant que le nôtre ne possède les éléments d'un redressement. Il n'y faut qu'une seule condition : le vouloir.

Messieurs, puissent les débats qui vont s'ouvrir. et que votre volonté unanime élèvera au-dessus des considérations d'amour-propre et d'intérêts personnels, ramener en France le travail et, par lui, la paix sous toutes ses formes.

Ainsi vous associerez, dans le souvenir reconnaissant de tous les Français, et notre grand Parti, et la petite ville qui s'honore aujourd'hui de vous offrir l'hospitalité. Ce sera notre fierté et notre joie. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Plaa, président de la Féderaion des Basses-Pyrénées.



DISCOURS DE M. PLAA

Président de la Fédération des Basses-Pyrénées

M. Plaa. — Citoyennes, citoyens. La confiance et la sympathie des militants basques et béarnais, desquels, dans des circonstances graves pour eux et dangereuses pour tous, vous avez eu l'occasion d'apprécier le courage et la fidélité, me valent aujourd'hui l'honneur, dont je sens l'immense prix, de vous souhaiter la bienvenue et de vous exprimer la joie que nous procure votre présence ici.

En saluant respectueusement les chefs que nous aimons et qui sont l'honneur et la fierté de notre Parti, en tendant une main cordiale et fraternelle aux militants qui font sa force et qui portent ses espoirs, c'est à toute la France radicale que j'entends offrir le témoignage renouvelé de notre amitié et de notre dévouement.

Citoyennes et citoyens, les radicaux-socialistes de ce département qui ont appris à connaître l'adversité, qui ont vécu des heures tragiques où la haine d'adversaires déchaînés les a poursuivis jusque dans leurs sentiments les plus sensibles; qui, au contact des pires vicissitudes, ont su lutter et vaincre; ces hommes, que nulle brimade, qu'aucune lâcheté n'ont jamais rebutés; ces hommes en qui sont demeurés intacts l'amour profond de leur Parti et leur admiration pour ceux qui conduisent ses destinées, m'ont chargé de vous dire l'émotion que leur procurent le réconfort de votre présence chez eux et la reconnaissance qu'ils vous doivent pour le gage de confiance qu'en acceptant de venir à Biarritz vous leur avez apporté. (*Applaudissements.*)

Sans doute, accepterez-vous aussi que, me tournant vers la municipalité de Biarritz, vers mon ami Pierre Simonet, maire de Bayonne, dont à pareille époque, l'année dernière, vous avez à Wagram écouté la parole persuasive qui vous demandait d'accepter de venir à Biarritz, vers M. Lartigue, l'aimable directeur de cet établissement, et vers tous mes collaborateurs de la Fédération départementale, je leur adresse les remerciements publics et chaleureux auxquels leur donnent droit l'intelligente activité et la méticuleuse attention qu'ils ont mises à préparer ce congrès, afin que son organisation se révèle digne de vous et que vous rencontriez chez nous toutes les délicatesses par quoi se marque la légendaire et charmante hospitalité du beau pays basque. (*Applaudissements.*)

Là devrait se trouver achevée la tâche du prési-

dent de la Fédération départementale qui reçoit si le protocole, ou, tout au moins, la tradition beaucoup plus, à n'en pas douter, que l'intérêt que vous éprouvez à m'entendre, n'avait exigé que ce président prononçât un discours. Le mot est prétentieux quand il s'applique au moment précis où vous êtes justement impatients d'écouter les voix les plus autorisées parmi celles que vous goûtez le mieux; il devient dérisoire quand il concerne un militant venu lui-même pour se documenter, non point pour enseigner.

Votre légitime hâte de me voir céder c tte place et mon incapacité à l'occuper utilement seront deux bonnes excuses pour que j'en finisse vite.

Permettez cependant à un jeune vieux-radical, que plus de quinze ans d'action politique dans le même pays autorisent à imaginer qu'il sait tout de même ce qu'il veut, de dire en peu de mots le plus important de ce qu'il pense.

Si les heures douloureuses que nous avons vécues nous donnaient un droit spécial à parler d'un sujet qui fera vraisemblablement l'objet d'un débat captivant et qui, tout au moins je veux l'espérer, recevra avant la fin de ces quatre journées des solutions pratiques en vue d'une mise au point définitive et de longue haleine, je me croirais autorisé à attirer votre attention sur la nécessité impérieuse d'organiser vigoureusement le Parti et d'intensifier, sans perdre de temps, une propagande précise à son profit. (*Applaudissements.*)

Loin de moi l'idée de récriminer à tort et à travers, de déplorer telle ou telle carence, d'accuser qui que ce soit. L'inactivité du Parti radical-socialiste dans le pays constitue une négligence collective dont chacun de nous porte sa part de responsabilité. (*Applaudissements.*) Laissez-moi affirmer qu'il est temps d'y remédier dans l'intérêt même du Parti et dire qu'à l'heure où se dessine sur tout le territoire une recrudescence de sympathie à son égard,

il doit être envisagé sans tarder de rendre plus étroit le contact entre Paris et les départements (*applaudissements*), entre les chefs et les militants, entre les radicaux et ceux qui, encore hésitants ou ignorants, viendront à nous si nous savons les y convier et les convaincre qu'ils ont raison d'adopter notre doctrine.

La propagande peut s'entendre de diverses façons; on en discutera.

Les Radicaux des Basses-Pyrénées qui bataillent dans une région extrêmement difficile, sur laquelle pèse encore beaucoup trop l'emprise réactionnaire, estiment, non point par égoïsme, mais par ambition de voir leur Parti s'imposer définitivement partout, que la meilleure sollicitude des hommes qui détiennent le prestige et l'influence doit aller d'abord aux Fédérations en difficultés, à celles qui n'ont pas de parlementaires et au sein desquelles obscurément s'acharnent à ne pas perdre pied des vaillants et des purs dont la seule foi, le désintéressement et la sincérité méritent de retenir votre attention, de stimuler le concours qu'ils attendent de vous.

Ne croyez point, surtout, que nous soyons jaloux des belles Fédérations où le Radicalisme triomphant fait la loi du suffrage universel. Nous les envions, si leur puissance augmente notre confusion.

Ne croyez pas non plus que nous sommes jaloux lorsque le président Daladier parle à Orange, le président Chautemps à Angers, le président Campinchi à Nantes ou à Poitiers. Nous voudrions seulement que, quelquefois, ils ne nous oublient pas.

Car nous sommes avec le président Daladier quand il déclare qu'aucune réforme ne saurait inquiéter le Parti radical; que sa pensée est que soient préservées de toutes atteintes, par la seule action de la loi, les institutions démocratiques; que la propriété individuelle, fruit du travail et de l'épargne, soit sauvegardée (*applaudissements*); que dans une Europe inquiète et troublée soit maintenue

la paix du monde, d'ailleurs inséparable de l'intégrité de notre Patrie. (*Applaudissements.*)

Car nous sommes avec le président Chautemps quand il affirme que tous les radicaux, même les plus modérés, acceptent de continuer leur loyal concours à la vaste et généreuse expérience sociale poursuivie par le Gouvernement, mais que tous les radicaux, même les plus avancés, estiment que cette expérience ne peut réussir que dans la paix sociale, dans l'ordre et le respect des lois. (*Applaudissements.*)

Car nous sommes avec le président Campinchi lorsqu'il souligne que les grèves continues, les occupations renouvelées ne peuvent que compromettre la réalisation du programme établi en commun par les partis de gauche (*applaudissements*), qu'elles nous discréditent aux yeux de l'étranger, qu'elles désorganisent la production en interdisant toutes prévisions normales et constituent un sérieux obstacle à la réussite de l'expérience actuelle qui est fondée sur la reprise économique.

Nous sommes d'accord parce que la pensée radicale-socialiste est unanime; elle veut le progrès dans l'ordre, l'évolution dans le calme et la légalité. (*Applaudissements*). Elle ne veut d'aucune Révolution. L'immense majorité des Français, non plus! (*Nouveaux applaudissements.*)

Il paraît d'ailleurs, à en croire un sénateur béarnais, de droite évidemment, qui en formulait l'avis il y a dix jours à soixante-dix kilomètres d'ici, que cette pensée est banale et sans portée. Celui-là disait : « Entre tous, les discours des ministres radicaux sont bons à méditer. Il n'y est question que du maintien de l'ordre public et de la défense de la propriété individuelle. Ce sont là des thèmes excellents, des thèmes classiques, mais dépourvus d'originalité et peu propres à exalter les cœurs et à donner le branle aux imaginations. »

Sans doute, pourrions-nous polémiquer autour de

ce sujet. Ce ne serait ni opportun, ni intéressant. Mais ne vous semble-t-il pas que pareil langage aurait aussi bien pu jaillir d'un autre côté que celui où siège le parlementaire de droite dont je viens de répéter le propos?

C'est que le Parti radical porte dans son destin d'établir la liaison entre ceux qui avancent trop vite et ceux qui suivent trop lentement.

Une fois encore, à la lumière des événements actuels, il apparaît que le véritable courage n'est pas toujours de marcher devant et d'entraîner; il est quelquefois de demeurer derrière et de retenir. Pour le radicalisme, le courage et le devoir sont, aujourd'hui, de sauvegarder les qualités essentielles de notre pays dont il est le dépositaire naturel et prédestiné.

Pour le radicalisme, le courage et le devoir sont aujourd'hui de conserver sa volonté d'union et l'indépendance de sa doctrine dont l'intégralité même conditionne le respect de la liberté, le maintien de l'ordre sans lesquels nul gouvernement ne peut espérer fournir au pays le minimum de ce qu'il attend.

Pour le Parti Radical-Socialiste, le devoir et le courage sont tout simplement de rester lui-même, de se ressaisir, de reconquérir sa personnalité et d'agir. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà ce que pense, tout en l'ayant fort mal traduit, un modeste militant qui est et qui veut rester radical-socialiste, — mais pas autre chose, — et qui n'a nulle autre ambition que celle de participer à cette œuvre magnifique de redressement et d'action grâce à laquelle, mieux que quiconque, notre Parti pourra, demain, assurer au peuple de France le travail et le pain dont il a besoin, la paix, compagne radieuse et définitive, la liberté que les Jacobins lui ont confiée et qu'il adore passionnément. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. EDOUARD DALADIER

Président du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste

M. le Président. — Avant de prononcer le discours prévu par nos traditions, j'ai le devoir d'excuser auprès de vous M. le président Edouard Herriot qui ne pourra se rendre que demain à notre Congrès. (*Vifs applaudissements.*)

J'aperçois dans la salle M. le président Camille Chautemps. Je le prie de prendre place au Bureau de cette séance. (*Nouveaux applaudissements.*)

Citoyens, je suis assuré de bien exprimer votre sentiment en adressant à notre vaillante Fédération des Basses-Pyrénées les remerciements chaleureux et les cordiales félicitations du Parti. Son président, le citoyen Plaa, et, avec lui, le citoyen Hirigoyen, maire de Biarritz, les élus et les militants du Béarn et du Pays basque, ont organisé notre Congrès national avec une ferveur et un dévouement qui attestent leur foi dans le radicalisme. Qu'ils reçoivent l'expression de notre gratitude pour l'accent d'amitié fraternelle qu'ils ont mis dans leur accueil! (*Applaudissements.*)

Grâce à leur admirable effort, le Congrès de Biarritz s'affirme dès aujourd'hui comme l'une des plus belles assemblées que la France ait connues. (*Nouveaux applaudissements.*)

L'importance du Congrès de Biarritz

Je m'en voudrais d'insister sur l'importance de notre Congrès en des heures aussi graves de la vie de l'Europe, en des heures aussi délicates de la vie politique française.

Voici déjà plusieurs mois que se poursuit hors de nos frontières une course de plus en plus rapide, et

comme haletante, aux armements terrestres, maritimes, aériens, et que de nouveau passe sur le monde l'ombre mortelle des antagonismes nationaux.

Tandis que de grandes nations ont déclenché au service de leurs fortes armées permanentes une véritable mobilisation industrielle, d'autres Etats, moins vastes et moins peuplés, en proie à l'inquiétude, proclament, sinon dans les paroles du moins dans les faits, une neutralité qui, à peine affirmée d'ailleurs, se préoccupe d'être aussitôt plus fortement armée que dans le passé.

Comment ne pas apercevoir dans ces événements la conséquence de la crise que subit la Société des Nations et, avec elle, cette grande et noble idée de la sécurité collective par l'assistance mutuelle, qu'elle avait la mission d'organiser? Qui pourrait méconnaître les extrêmes difficultés que rencontre la préparation d'un nouvel accord pacifique entre les puissances qui autrefois souscrivirent au Pacte de Locarno?

Aussi bien le conflit de doctrines qui, dans la plupart des Etats, oppose l'idée de dictature et l'idée de démocratie ne manque point désormais d'avoir des répercussions imprévues sur la politique internationale elle-même. Comment, au delà des frontières de notre Patrie, ne seraient-ils pas nombreux les hommes impatients de connaître, sur ce problème de la paix qui domine tous les autres, la pensée du Parti radical de France, si profondément démocrate et si résolument national? (*Applaudissements.*)

Dans notre pays lui-même que d'événements se succèdent depuis quelques mois : des réformes sociales, dont nul d'ailleurs ne peut contester ni ne conteste la générosité et la hardiesse, une réforme monétaire grave qui, par la dévaluation du franc désormais aligné sur les grandes monnaies du monde, s'efforce de mettre un terme à la disparité des prix français et des prix mondiaux si souvent

signalée, l'exaltation inévitable des ouvriers qui voient dans la victoire du front populaire la certitude d'un destin meilleur (*applaudissements*), tout cela se réalisant dans une atmosphère de fièvre à l'origine et devenant parfois une atmosphère d'inquiétude qu'il serait vain et puéril de contester.

Aussi bien toutes les fractions de l'opinion française, tous les partis, qu'ils soient situés à notre gauche ou à notre droite, interrogent le Parti Radical ou même, et je les en remercie, prennent soin de lui faire connaître par avance leur propre pensée. (*Sourires.*)

Vous avez sans doute lu dans la presse — et j'en ai remis d'ailleurs le texte à notre Commission de politique générale — l'importante lettre que nous a adressée le parti communiste. (*Vives interruptions et rumeurs.*)

Vraiment, citoyens, je ne comprends pas ces rumeurs et ces interruptions. (*Applaudissements.*) J'avais cru jusqu'ici, et vous me permettrez de le croire encore, que nous étions un grand Parti de raison et que tous les documents devaient être examinés par nous avec impartialité. (*Nouveaux applaudissements.*)

Un congressiste, s'adressant aux interrupteurs. — Alors, criez : Vive de La Rocque! (*Exclamations.*)

M. le Président. — Dans mon pays on dit : « Les gens qui se mettent en route trop tôt risquent de ne pas arriver au sommet de la montagne. » (*Rires et applaudissements.*)

Vous avez admiré le discours, à la fois si lucide et si pathétique, que le chef du Gouvernement de Front populaire, qui est aussi le chef du parti socialiste, Léon Blum (*rumeurs sur divers bancs, applaudissements*), a prononcé dimanche dernier, à Orléans, devant notre Fédération du Loiret. Ajouterai-je qu'il n'est pas un journal, — et j'en remercie la Presse, — ni à Paris ni en province, qui n'ait

l'amabilité de nous prodiguer, depuis plusieurs semaines, les conseils affectueux ou les avertissements impératifs. (*Sourires.*) Remercions-les de proclamer ainsi l'importance du présent rassemblement radical et l'influence qu'il ne manquera pas d'exercer sur l'orientation de la politique française.

Le Parti Radical et le Front populaire

L'an dernier, à Paris, au Congrès de Wagram, à l'unanimité, ou du moins sans que nulle voix opposée ne se fût fait entendre (*très bien! applaudissements*), notre Parti a résolu de collaborer avec toutes les forces populaires (*applaudissements*), de sceller ce que j'ai moi-même appelé l'alliance des classes moyennes, du Tiers-Etat avec les ouvriers et les paysans de France. (*Applaudissements, exclamations sur divers bancs.*)

Comment, citoyens! Croyez-vous que je vais escamoter les difficultés? (*Vifs applaudissements.*)

Contre les manœuvres et les prétentions du fascisme, les démocrates se sont unis pour la défense de la République. (*Applaudissements.*)

En outre, et pour la première fois peut-être dans l'histoire du régime, sans rien abandonner, pas plus que nous n'abandonnerons aujourd'hui, de notre doctrine propre et de nos idées radicales (*applaudissements*), nous avons donné, à raison ou à tort, si c'est à tort, on ne nous l'a pas dit à Wagram, on viendra sans doute nous le dire à Biarritz... (*Oui, oui, sur divers bancs.*)

Une voix. — On est trop jésuite pour cela! (*Rires et applaudissements.*)

M. le Président. — ...nous avons, dis-je, donné notre adhésion à un programme commun de réformes que nous devions réaliser ensemble, afin que la victoire électorale des gauches solidaires eût enfin pour conséquence leur collaboration au Gou-

vernement pour une œuvre constructive. (*Applaudissements. Bruit.*)

Vous avez tort, citoyens, je vous assure, de vous passionner trop tôt!

Nous avons fait honneur à notre signature. Aucune voix autorisée, au lendemain des élections, ne s'est élevée dans le Parti pour nous demander de pratiquer cette politique de soutien que si souvent nous avons reprochée aux autres.

Certes, nous avons perdu à la Chambre notre primauté numérique parce que, dans le pays, environ 400.000 électeurs se sont détournés du Parti Radical. Pourquoi? (*Mouvements divers. Interruptions.*)

Je m'efforce d'analyser la situation en toute impartialité. Samedi, je prendrai la parole pour mon compte dans le débat. (*Vifs applaudissements.*) Réservez donc pour samedi vos interruptions et vos clameurs. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je crois avoir démontré, en accord avec les hommes qui nous représentent au Parlement ou qui furent candidats à travers la France, que cet échec, que je crois d'ailleurs temporaire, a été dû au mécontentement de nombreux petits fonctionnaires, de petits retraités, de modestes rentiers, d'anciens combattants, qui nous reprochaient cette politique de restrictions, d'économies, à laquelle beaucoup d'entre nous s'étaient résignés parce qu'ils la croyaient nécessaire au salut du pays.

Mais l'étude méthodique du scrutin démontre que nous aurions eu à déplorer des pertes encore plus sensibles si, contre les attaques passionnées des droites et des modérés, nous n'avions pas donné notre adhésion à cette union résolue de toutes les gauches qui porte ce nom nouveau de Front populaire. (*Vifs applaudissements.*)

Mais cela, c'est déjà le passé. Quoi qu'il en soit, nous avons fidèlement respecté la parole que nous avions donnée en votre nom. Nous sommes entrés au Gouvernement suivant votre mandat. Ce mandat,

nous nous sommes efforcés de le remplir avec probité, avec scrupule, d'ailleurs soutenus dans notre tâche par l'appui constant de notre groupe parlementaire. Vos ministres ont travaillé de leur mieux au maintien de la paix, à l'administration d'une justice impartiale, à la solution des conflits du travail, dans lesquels ils ont parfois exercé un heureux arbitrage (*applaudissements*), à la réorganisation de l'éducation nationale, à la reprise des échanges commerciaux entre les peuples, à l'amélioration de notre défense nationale. (*Vifs applaudissements et cris nombreux de : Vive Daladier!*)

Il vous appartiendra de dire si ce mandat doit être confirmé ou abrogé. En tout cas, la décision ne dépend que de vous.

De même, vous aurez à juger l'œuvre accomplie. Je crois, si j'ai bien su lire les ordres du jour de nos Fédérations, qu'une grande majorité, sinon l'unanimité du Parti, approuve les réformes sociales que le Gouvernement a proposées et que le Parlement a votées, en marquant toutefois des réserves sur les modalités et sur les délais de l'application de la semaine de quarante heures. (*Applaudissements.*)

Mais qui s'élèvera contre l'accroissement des salaires quand il apprendra par les statistiques des assurances sociales qu'en 1934 un million de salariés gagnaient moins de 15 francs par jour? (*Mouvements divers.*)

Qui protestera contre les congés payés, contre les contrats collectifs, quand il réfléchira aux douloureuses incertitudes qui, pendant tant d'années, ont rendu si précaire la vie ouvrière?

Qui condamnera la politique de revalorisation des produits agricoles, lorsqu'il mesurera que la prospérité des campagnes françaises est la condition indispensable de l'activité de l'industrie et du commerce? (*Applaudissements.*)

Certes, il était sans doute inévitable que la victoire du Front populaire provoquât parmi les ou-

vriers, victimes d'une crise économique sans précédent, une sorte d'exaltation qui a donné lieu parfois à de regrettables abus. On a signalé aussi, et avec raison, le rôle inadmissible que prétendirent jouer dans les conflits du travail des étrangers, ou même des agents provocateurs. Nous n'avons cessé quant à nous, dès le milieu de juin, et plus tard encore, de faire entendre les appels nécessaires au calme, à la raison, à la paix sociale. Nous avons rappelé que, fidèles à l'esprit de la Révolution française, nous entendions que fussent préservés la liberté individuelle, l'ordre républicain et la souveraineté de la loi qui en est la garantie suprême, et cette propriété individuelle, fruit du travail et de l'épargne, qui correspond si étroitement aux caractères profonds de la nature humaine qu'elle renaît aujourd'hui dans les Etats qui avaient d'abord prétendu la détruire et la proscrire. (*Très bien! et applaudissements.*)

Hypothèses et vues d'avenir

Vous aurez donc à juger le passé. Mais, voici qu'à notre grande surprise, alors que la plupart de nos Fédérations prenaient en somme une décision que je résume ainsi : « Tout le Front populaire, mais rien que le Front populaire », a été posé brusquement devant l'opinion le problème de l'avenir de la présente majorité.

Faut-il que je m'excuse de n'être qu'un Français moyen? Mais j'avoue ne pas comprendre pourquoi, alors que six mois à peine nous séparent de la plus éclatante des victoires, alors que la majorité républicaine la plus nombreuse et la plus fidèle qui fût jamais ne cesse de soutenir de ses votes le Gouvernement voulu par le pays, se pose brusquement en période de vacances cette éventualité de la rupture de la majorité. En même temps, on nous avertit

qu'elle entraînera la dissolution de la Chambre actuelle et de nouvelles élections.

Je prends acte, quant à moi, de ce fait incontestable que la grande majorité de nos Fédérations, — je ne cesserai d'y insister parce que, président de votre Parti, je suis plus qu'un autre sensible aux vœux, aux désirs et aux pensées des militants dispersés à travers la France, — je prends acte que la grande majorité de nos Fédérations demandent que le Front populaire soit maintenu, à condition qu'il poursuive son action dans l'ordre et dans la paix. (*Applaudissements.*)

Je suis d'accord avec elles. J'ajouterai qu'il faut, vous m'entendez bien, « il faut » que le Front populaire réussisse. S'il échouait, laissez-moi vous dire que ni la dissolution, ni des élections nouvelles, quel que fût le mode de scrutin, ne permettraient de conjurer le redoutable péril qui résulterait de cet effondrement. (*Vifs applaudissements.*)

En réalité, les temps actuels ne se prêtent plus aux jeux subtils de la politique traditionnelle. L'avenir du Front populaire ne se joue ni dans les couloirs de la Chambre, ni même dans les hémicycles parlementaires. Il se joue dans les ateliers, dans les usines, dans les négoces et sur la terre de France. (*Applaudissements.*) Le problème est de savoir si la vie économique sera ranimée, les échanges accrus, si le développement de la consommation permettra à la production de supporter les charges nouvelles, si le nombre des chômeurs diminuera ou augmentera. Telle est, selon moi, la vérité. Le plan économique domine singulièrement aujourd'hui le plan politique. Au reste, et pour la première fois dans notre histoire, les élections dernières se sont faites davantage sur le plan économique que sur le plan politique. Si l'activité française retrouve son rythme et sa force, toutes les difficultés présentes seront aisément surmontées. Tel est le véritable débat.

J'aurai sans doute l'occasion au cours de ce Con-

grès de préciser ma pensée. C'est du progrès de l'économie que dépend le destin du Front populaire. Et nous devons faire en sorte que ce progrès soit rapide et certain. Raison de plus pour exiger qu'employeurs et employés respectent les accords conclus et qu'ils soumettent leurs différends éventuels à un arbitrage impartial et sans appel. Raison de plus pour que soient ménagés les intérêts légitimes de cette multitude de petits industriels, d'artisans, de commerçants, de petits propriétaires, sans lesquels le Front populaire n'aurait jamais réussi, non seulement à vaincre, mais même à se former. Sur neuf millions de chefs d'établissements, en France, il y a près de trois millions de patrons isolés. Et, sur les six millions qui restent, combien de chefs d'entreprise qui travaillent avec la collaboration de deux, trois ou quatre compagnons! Ces hommes ne travaillent pas dans ce qu'on appelle le secteur abrité. Ils ne bénéficient d'aucun privilège. Ils affrontent chaque jour, au prix de leur ruine, ou de leur déshonneur qu'ils craignent plus encore, tous les risques de la bataille économique (*applaudissements*), et ils ont, à ce titre, une sensibilité plus aiguë que les hommes de l'oligarchie aux moindres troubles de l'économie. Raison de plus, enfin, pour comprendre que la rénovation économique indispensable exige un climat favorable, et, pour tout dire, la paix sociale. Jamais ne fut plus nécessaire qu'aujourd'hui la paix entre les Français. (*Applaudissements.*)

Pour l'unité radicale

J'ai la certitude que notre cher Parti ne décevra pas les espérances que mettent en lui tant de républicains de plus en plus nombreux. Les décisions de notre Congrès seront la charte qui nous liera les uns et les autres et déterminera notre attitude pendant l'année qui vient. Il est donc nécessaire

que sur les grands problèmes du temps présent se poursuive ici un débat large et loyal et que nul ne puisse dire qu'on aura étouffé sa voix (*applaudissements*), que toutes les thèses soient défendues au grand jour, que toutes les doctrines puissent s'affirmer à la tribune. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que vous pourrez organiser une propagande permettant à tous les orateurs radicaux, du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest du territoire, de tenir le même langage et de poursuivre la même action.

Puis, lorsque vous aurez décidé, nous nous inclinerons devant vos décisions, quelles qu'elles soient, et nous accomplirons notre devoir en suivant fidèlement l'orientation que vous aurez vous-même librement définie.

J'ai l'espoir, laissez-moi vous dire que j'ai la certitude que, du Congrès de Biarritz, résultera plus forte que jamais l'unité radicale. C'est en vain que nos adversaires s'efforceront de nous diviser. Nous resterons fortement unis, parce que nous avons, les uns et les autres, une trop nette conscience de l'importance politique et sociale de l'action radicale, et aussi une trop claire vision de notre devoir envers la République et la Patrie. (*Vifs applaudissements répétés et prolongés.*)

***

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

M. Fabius de Champville, *rapporteur*. — La Commission de vérification des pouvoirs a désigné MM. Georget et Manescau comme secrétaires et M. Fabius de Champville comme président-rapporteur.

Après avoir constaté que nulle protestation, qu'au-

cune plainte n'était arrivée au Bureau du Parti ni à la Commission de vérification, le Président déclare que, jusqu'à l'heure d'ouverture du Congrès, il n'y avait pas d'admission pouvant être qualifiée d'irrégulière.

En dehors des dossiers des Fédérations, le livre d'inscription nous a permis de vérifier que nulle admission ne soulevait de difficultés.

Pourtant, plusieurs membres de la Commission, rappelant les réserves que nous avons dû faire l'an dernier, reviennent sur la nécessité d'exiger des Fédérations l'envoi, au moins une semaine avant l'ouverture du Congrès, de la liste des délégués de droit et des délégués élus. Nous appuyons très nettement ce desideratum.

Répondant à l'invitation de la majorité de la Commission, nous avons, ce matin, à la Commission des présidents et secrétaires généraux de Fédérations, fait un appel, à la fois au Bureau du Parti et aux Fédérations, pour que le Parti soit de plus en plus mis à même de vérifier minutieusement non seulement les adhésions au Congrès, mais aussi les présentations au Comité exécutif qui sont proportionnelles au nombre d'habitants des départements et du nombre de cartes du Parti retirées par les militants du département.

Cela dit, au nom de la Commission, nous déclarons que les pouvoirs de tous les porteurs de la carte du Congrès de Biarritz, qui sont dans cette salle, à l'heure où nous parlons, doivent être validés.

Espérant que les Comités des Fédérations et leurs présidents et secrétaires généraux feront le nécessaire, comptant sur le Bureau du Parti pour leur rappeler leur devoir, je remercie les membres de la Commission de leur collaboration et tous les congressistes de leur bienveillante attention. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs qui tendent à valider tous les pouvoirs qui lui ont été soumis.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le Président. — En conséquence, je déclare le Congrès constitué et ses décisions valables.

Avant d'aborder le débat sur l'agriculture, je vous demande d'acclamer comme président de cette séance M. le sénateur Delthil. (*Applaudissements.*)

M. Delthil, sénateur, remplace M. Daladier au fauteuil de la présidence de l'assemblée.)

PRESIDENCE DE M. DELTHIL

AGRICULTURE

Rapport général de M. LECULIER
ancien député du Jura

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion des questions agricoles.

La parole est à M. Léculier, rapporteur général de la Commission de l'agriculture.

I. — Introduction.

Aux Congrès de Toulouse, de Vichy et de Paris, la situation de notre Agriculture nationale a été longuement examinée, la documentation de M. Liautey,

précise et abondante, a permis l'an dernier de se rendre compte exactement du mal dont souffre le Monde rural : des suggestions nombreuses ont été faites, des moyens proposés pour remédier à la crise agricole qui est, à la fois, l'un des facteurs de la crise économique générale et l'une de ses formes les plus angoissantes.

Aussi notre intention n'est-elle pas de nous étendre sur tout ce qui a été — si complètement — exposé aux Congrès précédents.

En l'état social actuel, nous estimons qu'il y a lieu d'envisager *un aspect nouveau extrêmement important du problème, son aspect politique, nous l'évoquerons en premier lieu, puis, après avoir rappelé la situation présente de la paysannerie, nous chercherons les causes de la crise rurale, les moyens de la conjurer, de retrouver la prospérité pour nos campagnes et nous dégagerons ensuite les conclusions logiques de cette étude.*

II. — Le problème agricole.

Son aspect politique actuel.

Depuis près de soixante années, le Parti Radical et Radical-Socialiste s'efforce d'améliorer la situation de la classe paysanne.

Partisan de tous les progrès sociaux, il a lutté contre la routine et l'esprit d'étroite conservation; il peut revendiquer l'initiative de la plupart des nouveautés, de presque toutes les mesures qui, dans l'ordre technique, économique et social, ont facilité la vie paysanne, il en a favorisé, hâté le développement et l'expansion :

Organisation des transports et moyens de communication;
Electrification rurale et adduction d'eau;

Perfectionnements techniques;
Instruction des générations paysannes;
Associations et mouvements professionnels;
Crédit agricole, associations mutuelles, coopératives diverses, autant d'innovations,

autant d'améliorations qui sont l'œuvre de la Démocratie et surtout du Parti Radical qui, durant de longues années, a eu la responsabilité du pouvoir.

Si, revenant en arrière, nous considérons la situation du paysan français au début de la IIIe République, nous le voyons souvent, ainsi que sa famille, maintenu dans une sorte de servage. Son travail est dur et pénible, il vit chichement et, si on compare sa vie d'alors à la vie plus large et plus aisée qui est la sienne actuellement, on est frappé du changement survenu dans sa condition. Les adversaires les plus acharnés de la République *ne peuvent nier l'immense effort accompli par elle en faveur de la classe paysanne ni les résultats obtenus.*

En quelques décades, elle a fait infiniment plus pour l'amélioration de la vie de nos campagnes que tous les régimes antérieurs.

Et, cependant, les bouleversements survenus lors de la crise de ces dernières années ont apporté aux ruraux une inquiétude et un malaise grandissants; les transformations sociales qui s'opèrent auront sur la vie rurale, une répercussion qu'il faut prévoir; par suite, les problèmes agricoles prennent une importance, une gravité, une urgence plus grande que jamais.

Dans l'époque troublée que nous vivons, nous voyons *deux grandes forces en lutte, d'une part la grande bourgeoisie conservatrice et, d'autre part, la classe ouvrière qui essayent d'attirer à elles les classes moyennes et surtout la classe paysanne* dont les 5 millions de chefs de famille ou d'établissement

ruraux formeraient l'appoint indispensable à leur triomphe.

La grande bourgeoisie accentue sa pression sur notre paysannerie en particulier, afin qu'elle entre en action contre la classe ouvrière dont les représentants exercent actuellement le pouvoir. Se dressant contre notre Parti, elle tente, *à la faveur d'un mécontentement réel des terriens et de leur méfiance traditionnelle envers les mesures nouvelles,* de les séduire et de les entraîner vers un mouvement fasciste de conservation sociale.

La classe ouvrière, de son côté, nous demande le maintien de l'appui que nos classes moyennes lui ont apporté et qui lui a permis d'atteindre les grands objectifs sociaux : contrats collectifs, semaine de 40 heures, congés payés.

Que nous laissions la paysannerie française se placer sous la direction et le contrôle absolus de la grande bourgeoisie, de la grande industrie — féodalités nouvelles — c'est le fascisme, c'est le corporatisme, c'est la mort de nos institutions démocratiques.

Que la classe ouvrière, envisageant le problème sous l'angle des difficultés bien spéciales qu'elle a connues, continue son chemin en avant sans prudence et engage les classes moyenne et rurale dans la réalisation immédiate de mesures qui doivent être mûries, ou dans la conquête rapide de nouveaux objectifs, il y aura, ou une application dangereuse de réformes hardies, mais menant à l'inconnu, ou une rupture des intérêts communs à la classe ouvrière et à la paysannerie. C'est, dans les deux cas, l'effondrement de la base même de notre pays, constituée par tous les éléments de traditionnel équilibre qui réprouvent les agitations et les aventures.

Le danger est grand, d'autant plus grand que la lutte menée par la bourgeoisie, afin de placer les

classes moyenne et paysanne sous son influence, est facilitée par l'accès récent au pouvoir de la classe ouvrière et par l'incomplète connaissance que cette classe a de la vie paysanne et de ses besoins.

Les classes moyenne et paysanne ont intérêt à conserver leur indépendance propre, à résister à l'appel de la grande bourgeoisie et à obtenir, de la classe ouvrière, la satisfaction de leurs aspirations dans un loyal esprit de collaboration.

Nous devons donc témoigner au Monde rural que nous comprenons ses revendications.

Nous devons affirmer à nouveau la doctrine agricole de notre Parti afin que la paysannerie soit bien convaincue qu'elle trouvera chez nous, en toutes circonstances, des défenseurs, des serviteurs, des guides.

III. — Situation actuelle de l'Agriculture.

Cette situation ressort clairement de la comparaison entre les prix de vente des produits agricoles en 1913 et en 1935, les prix de ces tous derniers mois devant faire l'objet d'observations spéciales.

Par rapport à 1913, les cours de 1935 qui devraient, étant donné la dévaluation du franc être cinq fois plus élevés, sont, pour la plupart des grandes productions, à un coefficient voisin de 2,5 et, exceptionnellement pour des productions complémentaires, à un coefficient variant entre 2,5 et 4.

Une démonstration de cette insuffisante revalorisation est inutile; les chiffres sont présents à la mémoire de tous, il est superflu de développer des constatations cent fois relevées dans toutes les associations ou publications agricoles.

Par contre, tout ce qui est nécessaire à la vie paysanne est vendu, en 1935, par rapport à 1913, à un coefficient supérieur à 5 : une faucheuse qui valait de 225 à 250 francs en 1913 vaut 1.800 francs en 1935 (coefficient 7 ou 8); une moissonneuse-lieuse qui valait de 850 à 900 fr. en 1913, vaut 5.500 en 1935 (coefficient supérieur à 6).

Nous chercherons tout à l'heure, les causes de la dévalorisation des produits agricoles; constatons, dès maintenant, que le résultat a été le déséquilibre du budget de nos petites exploitations, et trop souvent la ruine de nos cultivateurs.

On peut remarquer que, depuis quelques mois, par suite des mesures adoptées contre la déflation massive, on a vu s'établir des prix plus avantageux. Mais nous sommes dans une période de transition et il n'est pas possible de se prévaloir de ce nouvel essor pour annoncer le retour de la prospérité chez les cultivateurs. Prix agricoles et prix industriels ne sont d'ailleurs pas encore stabilisés.

Nous nous en tiendrons donc, pour notre démonstration à l'examen des prix de 1935. Pour préciser notre pensée — tout en nous excusant de l'aridité de cet exposé — nous avons cru utile — ne pouvant faire un examen de chaque culture spécialisée ni des cas particuliers — de relever pour ladite année dans tous ses détails et avec toutes les précisions possibles, le budget d'une exploitation de 10 hectares en petite polyculture dans un pays de fertilité moyenne, type d'exploitation qu'on retrouve dans beaucoup de régions.

Ce bilan a été étudié par un président d'œuvres agricoles particulièrement compétent en comptabilité rurale (M. Gaspard Dumont de Poligny) dont

l'esprit pratique et critique n'a rien laissé dans l'ombre.

BILAN D'UNE EXPLOITATION DE 10 HECTARES EN 1935 DANS UN PAYS DE POLYCULTURE

Exploitation de 10 hectares de bonnes terres cadastrées de 1re et 2e classes

Prairies de fauche (naturelle, temporaire)	4 ha 60
Pâturages clos	2 ha 40
Culture	3 ha
	10 ha

Répartition des cultures

Blé	1 ha
Trèfle, pommes de terre, betteraves	1 ha
Orge, avoine, vesces, demi-jachère	1 ha
	3 ha

1 très fort cheval (pour la faucheuse);
5 vaches laitières, 550 à 650 kilos;
2 jeunes bêtes (génisses élevées à la maison de préférence) de 18 à 30 mois;
2 jeunes bêtes de 6 à 18 mois;
10 cochons : 2 — achetés à 2 à 3 mois — vendus à 6 à 7 mois — total six cochons engraissés par an (consommation obligatoire du petit lait),

Matériel

Deux voitures complètes, une charrue brabant, une herse, une étaupineuse, une houe (rouleau et trieur fournis par le syndicat agricole local) tombereau à purin, voiture pour aller à la foire, au marché, mémoire.

Faucheuse, râteau à cheval, meule.

Deux harnais complets, traits, deux cordes gerbières, cordes, fourches, râteaux, outils à mains, haches, serpes, bineuses, pioches, etc.

Matériel d'écurie

Brouette à fumier, fourches, attaches pour bovins, licols, brosses, étrilles (à renouveler assez souvent) seaux, seaux à traire, bouilles à lait, baratte.

ESTIMATIONS 1935

Maison : 4 pièces, écuries, granges avec déchargeuse, porcherie .... Fr.	40.000
Prairies : 1re et 2e classes : 4 ha 60 × 5.000 =	23.000
Pâtures closes : 2 ha 40 × 6.000 = ...	14.000
Terres : 3 ha ×5.000 = ...	15.000
Fr.	92.400

Cheptel

1 fort cheval .... Fr.	3.500	
5 vaches laitières, 550 à 650 kil...	10.000	
2 génisses de 18 à 30 mois	2.400	
2 veaux d'un an	1.400	
Fr.		17.300
Cochons, 25 kilos ×6,50 × 2 = ...		325

Matériel

Deux voitures complètes, avec planches et fourragères, charrues brabant, herse, étaupineuse, houes, tombereau à purin, faucheuse, râteau à cheval, meule, harnais, traits, cordes gerbières, fourches, outils à main, haches, serpes, bineuses, pioches, seaux, baratte, etc. Minimum cours 1935 .... Fr. 9.175

Total .... Fr. 119 200

REVENUS DE L'EXPLOITATION

(Culture très bien faite)

Culture

1 hectare de blé : 20 quintaux × 80 fr. 1.600
prix supérieur à la moyenne de 1935)
Avoine, orge, betteraves, pommes de terre, etc., absorbées par le bétail (vaches, cochons) et par le ménage.

Bétail

Fromagerie (5 vaches), 9.500 litres à 0 fr. 60 (1935) .... Fr. 5.700
(ce qui donne, avec la nourriture de 2 veaux de boucherie vendus après une consommation de lait propre à la chaudière de : 200+200=400, le lait du ménage 800 litres, un total de 2.520 litres de lait par vache).

Deux veaux de boucherie : 60 kilos ×4×2= 480

Deux bêtes vendues (vaches réformées, génisse portant ou génisse de viande : 1.400×2= 2.800

Six cochons en 3 fois (achetés : 6 à 25 kilos × 6,50 = ... 975
vendus à 90 kilos×4×6= 2.160 net 1.185

Total .... Fr. 11.765

DÉPENSES DE L'EXPLOITATION

Semence de blé : 220 kilos à 100 fr.	.220
Avoine, orge, différence pour changement de semence	30
Pommes de terre, *d°*	40
Graines de betteraves, 6 kilos à 6 fr.	36
Trèfle, 8 kilos à 11 fr.	88
Engrais, nitrate, sulfate d'ammoniaque, scories, superphosphate, minimum	300
Battoir : 4 h. 30 à 38 fr.	163
Dépenses supplémentaires de nourriture en admettant que tout le travail ait été fait sans le concours de personnes payées, c'est-à-dire que le travail prêté a été rendu par l'exploitant : 18 personnes à 15 fr.	252
Total .... Fr.	1.129

Cheptel. Dépenses

Ferrage du cheval, 2 ferrages neufs, 28 fr., soit .... Fr.	56 »	
4 relevées à 14 fr.	56 »	
Bourrelier (minimum)	35 »	
7 saillies, vaches et génisses	105 »	
Vétérinaire, pharmacien (moyenne)	60 »	
Entrées foire, pesées cochons, veaux. Cochon $(6+4\times3)=30$ fr. Veau, 6 fr.	36 »	
Assurance mortalité, tarif des Mutuelles : bétail $\frac{1{,}50 \times 17.300}{100}$ garantie seulement de 75 %..	259 50	
		607 50

Matériel

Graisse de voiture, huile ..... Fr.	25	»	
Liens pour moissons (annuellement)	45	»	
Entretien, grosses réparations, amortissement 5 % sur 9.175 ...	458	75	
			528 75

Dépenses de l'exploitation

Personnel

Indispensable au rendement donné pour l'exploitation : le père, la mère, un fils de 17 ans au moins, un enfant plus jeune .... Fr.	2.265	25
A un ménage, en pleine force, mais n'ayant pas encore de fils d'au moins 17 ans, un domestique de 17 à 30 ans est absolument nécessaire. Gages : 6 mois à 200 fr., 6 mois à 250 fr.	2.700	»
Supplément dépenses, nourriture, logement, etc., occasionné par ce domestique : 365 × 6	2.190	»
Assurances domestique, accidents	110	»
Assurances sociales : domestique $\frac{19 \times 12}{2}$	114	»

Remarques. — Au compte revenus de l'exploitation figurent seulement 4 veaux pour l'année, sur 5 vaches; cette omission est volontaire : retard inévitable de certaines vaches, stérilité, veaux morts, etc.

Par contre, les six cochons figurent au compte comme argent encaissé; si on recherche la valeur des produits consommés à la ferme, il faut tenir compte de ce cochon déjà porté en recettes, de même pour le blé.

Assurance incendie :

Maison : 60.000×1 p. 100	60 »	
Récolte : 10.000×1,50	15 »	
Majoration : 10 %	7 50	
Impôts, enregistrement, etc.	25 »	
Bétail : 17.000×1 p. 100	17 »	
		124 50
Cotisations syndicats, sociétés, etc.		Mémoire

Impôts

Maison, minimum .... Fr.		120 »
Terre 10 hectares : 650 à 800 francs moyenne		725 »
Centimes le franc de certaines communes :		
Chamole	0,577+0,12	
Brainans	0,497+0,12	
Buvilly	0,495+0,12	
Cote mobilière		Mémoire
Total		8.348 75

Remarques. — Cheval, garanti faiblement pour 75 % contre la mortalité par l'assurance à une Mutuelle à 1,50 % de prime, mais non contre les dépréciations, maladies chroniques, vieillissement, etc.

BALANCE

Revenus	Fr.	11.765 »
Dépenses		8.348 75
Net	Fr.	3.416 25

A cette somme, il faut ajouter les produits de quelques poules, peu nombreuses si l'exploitation est au village, de quelques lapins, des légumes.

Sur cette somme de 3.416 fr. 25, je laisse apprécier la part qu'il faut prélever annuellement pour l'entretien de la maison : toiture, chambre, écurie, grange crépissage, etc. Le reste constituera la rémunération.

1° du capital engagé, soit 119.200 francs;

2° d'un ménage uni, la femme faisant le ménage, trayant les vaches, travaillant aux champs depuis le printemps jusqu'après les semailles d'automne; le mari homme vigoureux, cultivateur avisé, sachant faire ses marchés, etc., sans parler des services des jeunes enfants.

L'exploitation ainsi décrite et qui serait arrivée en 1935 à ce résultat, pourrait être donnée comme modèle; dans peu de villages il s'est trouvé un agriculteur assez avisé et assez heureux pour l'obtenir.

Il nous a paru intéressant de rechercher quel aurait été, en 1913, le rendement d'une exploitation semblable menée de la même façon. Sans entrer dans des détails qui seraient fastidieux, francs actuels :

nous indiquons que la balance nette aurait été en

Recettes	Fr.	14.393 »
Dépenses		3.009 25
Balance	Fr.	9.383 75

Il est ainsi nettement établi, et nous le répétons avec tous nos rapporteurs, que la revalorisation de nos produits agricoles est insuffisante; il en résulte une crise profonde qui, dans toutes nos exploitations, se traduit, en 1935, *par une situation des plus précaires.*

Il faut donc s'attacher, si l'on veut remédier à cette crise, à rechercher les causes de cet état de choses.

IV. — Causes de la crise.

Pour satisfaire aux besoins de la consommation de l'après-guerre, on a poussé à la production intensive et on a fait appel aux produits étrangers.

Grâce aux encouragements donnés aux agriculteurs, aux multiples mesures qui ont été prises, on est arrivé à la surproduction pour de nombreux produits.

Et cependant, les importations étrangères, nécessaires dans la pénurie de l'après-guerre, *au lieu de diminuer* au moment où nos ressources agricoles devenaient de plus en plus importantes, *sont allées croissant jusqu'en* 1932 sous la pression des gouvernements étrangers qui, produisant abondamment et souffrant de troubles monétaires, recherchaient nos devises appréciées sur le marché international.

Le développement des transports dans le monde entier a facilité ce mouvement qui n'a pas tardé à devenir inquiétant pour notre économie nationale.

Très vite on est arrivé à présenter sur nos marchés, tant en produits nationaux qu'en produits étrangers, une quantité dépassant les besoins du pays. A ce moment, la consommation intérieure s'est resserrée, rétrécie en raison de la baisse continue du pouvoir d'achat des classes moyennes et de la classe ouvrière.

La mystique des « économies » s'est manifestée à tous les stades de la vie sociale et économique : l'Etat, réduisant le traitement des fonctionnaires, le patron diminuant le salaire de l'ouvrier, le consommateur restreignant ses achats, le paysan, faute d'argent, s'en tenant aux dépenses strictement indispensables.

Nous restait-il, du moins, *devant cette pléthore de produits agricoles, la possibilité de recourir à des exportations?* Pas même. Les produits agricoles étrangers ont fait et continuent de faire le siège de tous les marchés, y compris celui de nos colonies ouvertes au commerce international. L'exemple du Maroc est probant, où il est impossible de vendre beurres et fromages français, par suite de l'envahissement des produits italiens, hollandais, danois vendus de 30 à 40 % meilleur marché que les nôtres.

Il faut signaler également que *la pratique de la spéculation* sur les produits agricoles, qui était autrefois *le monopole* de quelques initiés seulement, *est devenue familière à des milliers de gens et que leurs agissements ont eu très souvent une répercussion fâcheuse sur la vente de nos produits.*

Enfin, une raison accessoire motivant aussi la baisse des cours des menus produits de la ferme, *a été l'apparition à la campagne dans l'après-guerre d'une série d'intermédiaires s'intercalant entre le*

paysan et le consommateur : courtiers, ramasseurs, chineurs, qui tirent leur subsistance des transactions de vente et qui imposent leurs cours.

Auparavant, la paysanne vendait ses œufs, poulets, lapins, beurres, légumes sur le marché directement à la clientèle des petites villes avec laquelle elle débattait les prix. A l'heure actuelle, beaucoup de produits sont ramassés par des intermédiaires qui sont maîtres du marché. Partout où cette pratique s'est installée, le paysan vend à des cours inférieurs à ceux qui s'établiraient par la vente directe à la clientèle.

Si l'ensemble de ces faits est indiscutablement à la base de la situation actuelle, il faut y ajouter le sens de l'individualisme du cultivateur français. Malgré quelques essais corporatifs et des réalisations intéressantes d'organisations coopératives, il vit encore trop isolé.

Nous ne sommes plus au temps où les producteurs ruraux pouvaient compter sur leur propre effort et leurs moyens individuels pour trouver des solutions économiques.

Il faut maintenant envisager non seulement que les coopératives doivent se multiplier, mais que les directives et les organisations collectives de l'Etat deviennent indispensables dans les nouvelles conditions de l'économie mondiale.

V. — Remèdes à la crise agricole.

Comment revaloriser les produits agricoles. — De l'avis unanime, la revalorisation des produits agricoles s'impose : facilitant, élargissant la vie des ruraux, elle les maintiendra à la terre, les encoura-

gera à une production plus intelligente, plus rationnelle; augmentant leur pouvoir d'achat, elle aura pour conséquence première et indiscutable la reprise des affaires, elle ramènera au commerce et à l'industrie cette clientèle rurale extrêmement importante dont la carence s'est fait durement sentir.

Dans un pays comme la France, la moitié de la population vit du sol. *Nous affirmons qu'aucune reprise économique n'est possible, tant que ces vingt millions de producteurs ne seront pas, du fait d'une amélioration agricole, devenus des consommateurs jouissant d'une certaine aisance.*

L'augmentation nécessaire du pouvoir d'achat ne peut être obtenue que

par une diminution du prix de revient;

par une hausse des prix de vente et une organisation de la production.

1° *Diminution du prix de revient.* — Il est certain qu'au cours de la crise actuelle, chaque cultivateur, dans sa sphère particulière, a tenté de comprimer au maximum ses dépenses, ce qui, d'ailleurs, n'a pas empêché bon nombre d'exploitations agricoles de sombrer.

Que peut en effet, devant cette crise sans précédent, un cultivateur isolé, réduit à ses propres initiatives?

Peut-il faire que les produits nécessaires à l'agriculture aient des prix moins élevés?

Peut-il espérer que les machines agricoles lui soient vendues moins cher, alors que les industriels, de leur côté, jugent la protection douanière encore insuffisante?

Ici le Gouvernement doit agir.

Agir également, pour cette politique des **engrais**

réclamée depuis si longtemps par l'agriculture et qui doit, indiscutablement, être organisée par le pouvoir.

De même pour les transports, un aménagement est indispensable et urgent.

Il est illogique que certaines denrées agricoles soient, par exemple, pour un transport de 100 kilomètres, grevées de frais supérieurs à leur prix d'achat.

Les contrats d'assurance, les contrats d'électricité, qui, pour la plupart, ont été conclus pendant les années prospères et consentis à des tarifs trop élevés, doivent faire l'objet de mesures urgentes amenant leur révision; il apparaît que, dans bien des cas, les professionnels des Compagnies ont profité de l'inexpérience de nos cultivateurs; il n'est pas admissible qu'ils continuent à bénéficier des avantages que leur ont valus les circonstances exceptionnellement favorables dans lesquelles ils ont traité.

Il semble donc indispensable de compléter, à cet égard, l'éducation de nos administrateurs ruraux et de notre paysannerie.

Nous devons y contribuer, apprendre à nos producteurs par la voie de la presse et de nos comités le moyen d'obtenir des conditions meilleures, de verser des primes moins élevées. *C'est là un excellent objet de propagande rurale.*

Le développement de nos coopératives est aussi un des éléments nécessaires au perfectionnement de la vie rurale.

Nous n'insisterons pas ici sur ces organismes dont nous aurons l'occasion de reparler.

Remembrement. — Une autre question extrêmement importante est celle du remembrement.

Dans nos pays de petite polyculture l'éparpillement des propriétés est une cause de moins-value. Le travail est rendu difficile par l'exiguïté des parcelles et leur éloignement les unes des autres. Les haies, les fossés, les sentiers sont nombreux et entraînent une perte de terrain qui, cultivés, pourraient être de bon rapport.

Les facilités de l'exploitation en sont diminuées, la production également.

Ces remaniements permettraient d'abord d'entreprendre, à meilleur compte, certains travaux extrêmement difficiles dans des parcelles de petites dimensions : tels que drainages et irrigations.

De plus, ils faciliteraient l'emploi des machines que la technique rurale met à la disposition des cultivateurs, beaucoup ne peuvent être utilisées dans certains champs dont les angles leur sont inaccessibles, alors que des parcelles régulières et de grandes dimensions doivent à leur usage un rendement beaucoup plus grand.

Enfin, grâce au remembrement, il sera facile de vulgariser des pratiques auxquelles on a encore trop rarement recours, mais qui trouveront alors un développement naturel : mise en commun des moyens de labour, de fauchaison, de moisson, dont les avantages sont certains.

Il serait donc nécessaire qu'à l'exemple des paysans de certaines régions : la Somme, la Marne, la Lorraine entre autres, nos cultivateurs, comprenant leur intérêt, consentent à l'échange de terrains entre propriétaires voisins et envisagent le remembrement de leurs communes.

Citons le Génie rural de Nancy qui a remembré 75 communes en Meurthe-et-Moselle. Dans une seule d'entre elles pour 527 hectares appartenant à 85 propriétaires, le nombre de parcelles a été ramené

de 2.160 à 432. Dix kilomètres de chemins ayant été créés, toutes ont accès à la route. La valeur de la terre s'est accrue de 30 %, la culture est devenue moins pénible et rapporte davantage.

Nous devons donc nous efforcer de faire comprendre à la population rurale le mécanisme du remembrement, la familiarisation avec les mesures légales qui le réglementent (loi du 27 novembre 1918, décret-loi du 31 octobre 1935); lui faire connaître les larges subventions qui le facilitent; il faut aussi vaincre la vieille sentimentalité — que nous comprenons bien — qui attache le cultivateur à « sa » terre, le persuader que non seulement il ne sera pas lésé mais qu'il a un intérêt considérable à consentir au remaniement de ses propriétés.

Spécialisation des cultures. — Une diminution importante des frais d'exploitation sera également obtenue en s'attachant, avec le concours des services agricoles, des Ecoles nationales d'Agriculture, des Stations de Recherches, à l'adaptation des cultures, à la spécialisation de la production.

Non pas qu'il faille préconiser la monoculture, loin de là, mais nous pensons qu'il est déplorable que des milliers de cultivateurs s'obstinent sur des terres ingrates, à des cultures non appropriées dont les récoltes insuffisantes ne rémunèrent ni leurs efforts ni leurs dépenses.

Nous savons bien que subsiste encore, dans nombre de campagnes, la vieille coutume ancestrale de récolter autant que possible sur la propriété tout ce qui est indispensable à la famille paysanne.

Mais, de même que le paysan a renoncé à se vêtir de la laine de ses propres moutons, il viendra à une conception plus rationnelle de la vie rurale;

éliminant les cultures déficitaires, il adoptera celles qui conviennent le mieux à son sol.

L'ensemble de ces mesures appliquées avec sagacité et persévérance diminuerait de façon certaine les frais inhérents aux exploitations agricoles.

2° *Augmentation des prix et organisation de la production.* — La diminution des prix de revient n'est qu'une solution partielle du problème; il faut la compléter par la revalorisation des cours.

Or, nous posons en principe qu'aucune revalorisation n'est possible tant qu'il y aura surabondance de produits.

Concurrence des produits étrangers. — Des restrictions importantes viennent d'être imposées à la culture pour le blé et le vin, on a limité les emblavures, on a arraché des vignes. Mais il serait paradoxal d'appliquer ces mesures à nos cultivateurs, de les soumettre à une discipline sévère sur certains points, alors qu'on jetterait par ailleurs le désarroi dans les cours en important des produits étrangers dont notre pays n'a nul besoin.

On a contingenté, il est vrai, les importations, et les ministères qui se sont succédés depuis 1932 ont fait de louables efforts pour améliorer la situation, mais beaucoup de produits français sont encore fâcheusement concurrencés par l'étranger. *Il faudrait admettre que, tant que la production française fournit aux consommateurs, en quantité suffisante, les denrées qui leur sont nécessaires, aucun produit similaire ne doit pénétrer sur notre marché.*

Le contingent ne serait donc à envisager que dans le cas d'une insuffisance de la production nationale et il devra être fixé d'après l'écart entre cette production et les besoins de la consommation.

On s'explique mal, d'ailleurs, la résistance que, toujours, les agriculteurs ont rencontrée pour l'application de ce principe, alors que, sans le formuler peut-être, on s'en est cependant constamment inspiré lorsqu'il s'est agi de l'industrie.

Quand notre marché ne sera plus troublé par la concurrence inadmissible de produits étrangers, dont l'apport doit être étroitement réglé, en généralisant les mesures de réglementation et de discipline, comme on l'a fait pour le blé et le vin, on pourra, avec une production adaptée aux besoins de la consommation, agir de façon efficace pour la revalorisation des cours.

Amélioration de la qualité. — Parmi les mesures susceptibles de concourir à ce résultat, *l'amélioration de la qualité* des produits agricoles est l'une des principales. Toutes les fois, en effet, que l'on étudie la situation d'une de nos productions ou que l'on est appelé à prendre, à son sujet, des mesures législatives, on retrouve ce problème de la qualité.

Que celle-ci soit constante et assurée, la consommation intérieure augmente et, dans bien des cas, un courant d'exportation se crée. Partout les produits de qualité sont recherchés, toujours ils auront des débouchés.

Faut-il rappeler l'exemple bien typique des vins, des eaux-de-vie, des fruits de table, des produits laitiers?

Dans cette lutte pour la qualité, les efforts individuels sont précieux, mais, s'ils ne sont pas dirigés par les pouvoirs publics avec une organisation économique et technique, ils risquent souvent d'aboutir à des résultats insuffisants et décevants.

Ce qui s'est produit pour le beurre est un exemple

frappant du relèvement des cours qui peut être atteint par cette méthode. Qu'on nous permette de le citer pour illustrer notre démonstration.

Le beurre représente une recette annuelle de plus de deux milliards de francs pour une production de 180 millions de kilos environ.

Sur ces 180 millions de kilos, 5 millions seulement sont susceptibles de subir *sans aléas* le stockage frigorifique, ce sont les beurres de crème pasteurisée.

On les obtient avec des crèmes d'abord pasteurisées, puis ensemencées de ferments lactiques sélectionnés.

Le reste de notre production est le plus souvent obtenue par des crèmes à maturation spontanée et dans des conditions telles que le beurre rancit dans un délai relativement court.

La production du beurre étant excédentaire pendant les quelques mois d'été et déficitaire pendant l'hiver, *il résulte, de ce défaut de qualité, qu'on ne peut constituer, pendant les mois excédentaires, les stocks qui assureraient les besoins de la consommation lors des mois déficitaires.*

De sorte que, pendant la belle saison, l'abondance des beurres entraîne la chute des cours, à tel point que d'aucuns ont été amenés à demander des crédits importants pour financer une exportation saisonnière, destinée à décongestionner le marché. Opération onéreuse, opération néfaste, puisque, mettant à la disposition de la clientèle étrangère des beurres de qualité inférieure, elle discrédite notre production. Vienne l'hiver, le beurre manque et nous devons, en France, faire appel à des beurres étrangers dont nous pourrions aisément nous passer si la qualité étant meilleure le stockage de notre production estivale avait été possible.

Or, dans les pays voisins, le Danemark en particulier, le beurre est fabriqué en très grande quantité; *mais la technique y est si perfectionnée qu'il se conserve de façon parfaite et qu'à l'exportation il fait le tour du monde et s'impose partout.* En France même, lorsque nous avons, en hiver, recours aux beurres étrangers, nous voyons la clientèle adopter la qualité danoise qu'elle préfère.

Nous pouvons, cependant, *faire aussi bien que les Danois et produire une qualité égale.* Les vaches danoises ne sont pas meilleures beurrières que nos normandes ou nos parthenaises. Dans ce pays du Nord, on rencontre, tout comme chez nous, ces micro-organismes nuisibles : oïdium, penicillium par exemple, qui tarent une production.

La technique consistant à détruire, avant le barattage de la crème, tous les ferments nuisibles, pour ne conserver que les ferments lactiques utiles, est applicable en France, au moins dans les coopératives et les laiteries industrielles, sinon dans les fermes elles-mêmes.

Notre pays aura alors une production beurrière de qualité, la consommation augmentera, le stockage permettra de stabiliser les cours, les importations seront supprimées, et si un jour nous pouvons exporter, il s'agira d'un produit de qualité et les opérations désastreuses d'exportation que l'on a pratiquées ne seront plus à craindre.

Cette rénovation de la production beurrière doit être réclamée et recherchée par nos producteurs, mais elle n'est possible qu'avec l'aide de l'Etat, de nos écoles, de nos laboratoires. Voilà un exemple typique de l'utile collaboration entre la Science et l'Agriculture, de la nécessité de mettre à la disposition du monde rural les moyens techniques modernes.

Ce qui vaut pour le beurre vaut, sous une forme ou sous une autre, pour toute notre production agricole.

Organisation de la production. — Orienter le cultivateur vers ces problèmes, l'aider à les étudier, vulgariser les découvertes des savants, les mettre à la portée des ruraux, voilà quelles sont, dans ce domaine, les tâches des pouvoirs publics.

Les écoles professionnelles d'agriculture, les écoles spécialisées, les stations de recherches et d'essais, les œuvres de vulgarisation technique, coûteront chaque année quelques millions à l'Etat.

Elles revaloriseront par centaines de millions les produits de la terre.

L'avenir de l'agriculture est donc dans cette collaboration avec les techniciens, si heureusement pratiquée déjà en maintes occasions.

La recherche de la qualité sera consacrée par la création de la marque nationale qui doit dès maintenant être mise en vigueur; de même qu'il est nécessaire qu'un standard national soit étudié pour chaque produit agricole exporté.

A l'abri d'une marque nationale et du standard, nous pourrons, pour ces produits de qualité, organiser une propagande bien conduite, semblable à celle dont ont bénficié certains produits tels que les fruits exotiques, qui ont vu leur consommation s'accroître dans de notables proportions à la suite d'une publicité intelligente.

Améliorer la qualité de notre production, instituer la marque nationale, organiser la propagande, nécessite, en dehors de l'effort individuel plus ou moins aidé par l'Etat.

MOYENS COOPÉRATIFS :

Coopératives d'achat : pour les semences, les souches, les plants et arbres sélectionnés, le matériel de traitement, les engrais, les produits (fournitures et emballages);

Laboratoires coopératifs : conseillés par les laboratoires officiels de recherches et mettant à la disposition de l'agriculture le concours de la science;

Coopératives de transformation, de stockage et de vente, telles que nos coopératives de blé, de vin, de fruits, de légumes, de caséine, de fromages.

C'est toute une organisation professionnelle de l'agriculture à réaliser, basée sur la coopération.

L'Etat est déjà intervenu; son aide a encouragé la création de ces coopératives et leur a donné des moyens d'action. Le crédit agricole, qui permet leur financement et leur fonctionnement doit aider à leur développement. Autant il faut en cette période de crise — tout en accordant d'indispensables facilités pour l'aménagement des dettes et sursis de paiement — être prudent dans l'octroi de nouveaux crédits aux cultivateurs, autant il faut hardiment financer les coopératives.

Et, si les coopératives se révèlent impuissantes à créer les moyens nécessaires à l'effort commun, il faudra que l'Etat intervienne et mette sans hésitation des moyens collectifs à la disposition du monde rural.

On a reproché à cette conception de diriger l'Economie vers l'Etatisation. On a dit que ce serait la fin de la vie individuelle et de l'indépendance du paysan.

Il n'en est rien.

Nous restons persuadés que la force de notre agriculture est d'être constituée par des millions de

petites propriétés et que l'individualisme des ruraux doit être respecté. Mais il faut aussi envisager que cet individualisme peut être, en certains cas, une faiblesse et que, dans la lutte économique actuelle, on doit lui venir en aide.

Des moyens collectifs, créés par l'Etat en cas d'insuffisance des coopératives, tels que : silos à blé, frigorifiques pour le beurre, caves coopératives d'affinage pour les fromages, fruitières vinicoles, etc., ne peuvent nuire à l'indépendance du cultivateur ni l'asservir. Ils assureront, au contraire, de façon efficace, la vie individuelle des ruraux en leur garantissant des cours suffisants et stables.

Les cultivateurs, loin de se sentir diminués, loin d'*avoir l'impression d'être sous la dépendance d'une force étatiste, auront, au contraire, le sentiment d'être soutenus et protégés.*

Ils viendront à la nouvelle formule, plus sûrs de l'avenir et conscients de conserver et leur personnalité et leur indépendance dans leurs petits domaines.

VI. — Les tâches de notre Parti.

La conclusion de cette étude doit être *de dégager les tâches de notre Parti.*

Il a toujours eu un profond souci du sort des agriculteurs, mais, actuellement, après la crise que nous venons de traverser, et devant les multiples et difficiles problèmes qui se posent en raison de l'évolution économique, *il importe que nous nous engagions résolument dans une politique agricole.*

Les partis ouvriers viennent d'atteindre la plupart des objectifs vers lesquels ils tendaient depuis

longtemps les satisfactions qu'ils ont obtenues changeront fort peu de chose à la situation des cultivateurs. Les ouvriers agricoles verront, il est vrai, leur sort amélioré par les nouvelles lois sociales, mais ils ne constituent qu'une minorité, puisque l'agriculture française comprend près de cinq millions de chefs d'exploitation contre deux millions d'ouvriers. Ces deux millions bénéficieront des lois limitant les heures de travail, octroyant des congés payés, etc., mais ces mesures d'organisation du travail n'apportent pas la solution que nous cherchons à la situation économique rurale.

Les partis de la grande bourgeoisie qui, dans la classe paysanne, cherchent surtout une recrue pour le fascisme, ignorent ses véritables intérêts.

Partis ouvriers et partis de la grande bourgeoisie ne peuvent, ni les uns ni les autres, satisfaire les aspirations de la France moyenne. S'il nous appartient de garder à la classe ouvrière notre appui pour l'amélioration de son sort et la réalisation de son programme, nous n'en devons pas moins poursuivre avec énergie notre action dans le domaine économique en nous opposant résolument d'autre part aux fins politiques de la féodalité moderne qui jusqu'à présent n'a connu l'agriculture que pour la ruiner.

Rôle de l'industrie dans les importations étrangères. — Nous avons constaté au cours de cette étude que, parmi les causes qui ont déterminé la crise agricole, il faut mettre au premier rang les excédents qui pèsent sur le marché, favorisent la spéculation et avilissent les cours. Notre première préoccupation doit être d'y remédier.

Une discipline intérieure, pour régulariser la production, est indispensable, mais elle sera inopérante si des importations étrangères non motivées persistent. Nous devons donc d'abord porter notre atten-

tion sur ce fait, que nous avons indiqué déjà, que l
grande industrie est pour une part importante, res
ponsable de l'état de chose actuel.

Méconnaissant d'ailleurs son véritable intérêt, ju
qu'à présent elle a délibérément sacrifié l'agricu
ture à son souci d'exportation; les produits agric
les ont, dans les accords commerciaux, servi de mon
naie d'échange à l'industrie pour obtenir des tra
tements de faveur, et les bas prix agricoles résul
tant de ces agissements ont secondé la politique de
bas salaires ouvriers, constamment poursuivie pa
le patronat industriel.

Actuellement, la surproduction industrielle étran
gère, la position des monnaies interdisent pratique
ment toute tentative pour maintenir les anciens dé
bouchés ou en trouver de nouveaux.

Cette situation, qu'il faut subir, doit être mise
profit pour étudier à l'intérieur le marché paysan
qui représente vingt millions de consommateurs
en organiser la conquête en partant de cette consta
tation que l'augmentation des salaires ouvriers en
traîne, comme conséquence immédiate, le relève
ment de la capacité d'achat du paysan.

On ne doit plus, pour favoriser des exportation
industrielles françaises, qui deviennent d'ailleur
problématiques, admettre les importations agricol
étrangères qui ruinent notre agriculture. Celle-ci r
trouvant la prospérité sera, pour notre industri
une clientèle plus sûre que les nations voisines
si notre industrie veut s'adapter à la situation, el
y trouvera un profit certain.

Dans le seul domaine de la machine et de l'outi
lage agricole, trop souvent réservé à l'étranger,
y a place pour l'activité industrielle nationale.

La motorisation du travail nécessitera d'importa

tes fournitures au cours des années qui viennent, de même que l'amélioration de l'habitat.

Le cultivateur français n'est pas hostile, bien au contraire, au progrès technique. Dès que son pouvoir d'achat augmente, il pense à s'outiller.

Protéger notre agriculture contre les importations étrangères et orienter notre industrie sur le marché intérieur, voilà donc la première tâche qui s'impose.

En second lieu, notre Parti, bien convaincu que l'avenir de l'agriculture réside, d'une part, dans le secours que lui apporteront les moyens techniques et scientifiques et, d'autre part, dans les mesures collectives venant en aide à l'individualisme du cultivateur, doit préparer promptement dans ce sens l'évolution nécessaire à la vie rurale.

L'éducation des jeunes est l'élément le plus important de cette évolution. Plus nous accentuerons la transformation des conditions de travail paysan, plus nous sentirons la nécessité d'une formation professionnelle de la jeunesse. Il est navrant de constater, journellement, son manque presque absolu de connaissances économiques et son indifférence à l'égard de ce qui se passe autour d'elle.

Si l'on veut constituer les cadres d'une association agricole, si simple soit-elle, les anciens seuls s'y intéressent, rarement les jeunes gens. Alors que les citadins se forment, peu à peu, au contact de leurs aînés, l'isolement de notre jeunesse rurale la condamne à un état d'infériorité manifeste.

Que fait-on pour la diriger, pour l'éduquer, pour la canaliser? Seules les organisations privées, dans des buts que vous connaissez, cherchent à l'accàparer.

Il faut bien reconnaître que les jeunes villageois, du jour où ils ont quitté l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans et plus, restent le plus souvent livrés

à eux-mêmes. Quel est le pourcentage de ceux qui fréquentent nos écoles d'hiver, écoles ménagères, cours postscolaires ou d'adultes à orientation agricole?

Il est infime.

Dans un département, le Jura par exemple, 300 jeunes environ s'éduquent chaque année au point de vue agricole et on y compte cependant près de 25.000 jeunes ruraux.

Si l'on veut que cet élément rural, qui représente l'avenir, concoure à l'évolution nécessaire de l'agriculture, il faut l'éduquer. C'est un problème social.

Que nos instituteurs, profitant de la prolongation scolaire, s'adonnent à cette tâche. Pour qu'ils puissent l'accomplir, nous devons leur donner à tous, à l'Ecole normale, une instruction agricole et rurale plus étendue, et à ceux qui désirent se perfectionner en vue de la création de cours spéciaux, il faudra assurer l'instruction technique nécessaire. Nous devons à ce point de vue demander que le plus tôt possible soient constituées, dans nos Ecoles nationales d'agriculture, des sections de perfectionnement où nos instituteurs seront détachés pendant quelques mois.

Il faut aussi, dans le cadre de chaque département, multiplier les écoles d'hiver, les écoles de technique avec un stage de quelques semaines.

Il y a donc tout un programme d'éducation agricole à établir et aucune œuvre n'est plus urgente.

Ces tâches que nous venons d'énumérer et toutes celles que suggèrent notre étude, et dont nous n'avons indiqué que les principales, sont-elles facilement réalisables?

Nous craignons que si le parti se limite à adopter les considérations que nous venons de lui exposer,

nous n'emportions de ce Congrès que des vœux platoniques. Il faut envisager une politique de réalisation. L'heure n'est plus au train-train journalier de la vie des Comités et des Commissions, il faut que nous agissions. Nous serons dépassés par les événements si nous ne doublons pas d'une activité économique l'activité politique du parti.

Organisation agricole du parti. — L'organisation de notre Parti comporte des Fédérations départementales dont le rôle est politique. Place de Valois, des Commissions techniques s'occupent des divers problèmes économiques, et le Congrès, une fois par an, se prononce sur les directives du Parti après conclusion des divers rapporteurs.

Si nous voulons et donner à l'étude des problèmes agricoles l'ampleur et l'importance qu'ils méritent, et agir sur les masses rurales, nous devons, *nous servant des cadres que nous possédons,* étendre sur le pays un réseau d'études et d'informations en créant, dans chaque Fédération départementale, une section agricole.

Dans chaque département existent, créés par divers partis, des noyaux d'action paysanne, alors que le Parti Radical, qui cependant a ses racines profondes dans le monde rural, n'a pas encore organisé des moyens d'investigation, de renseignements et de propagande agricoles.

Qu'une question importante se présente, n'est-il pas utile que nous sollicitions l'avis autorisé de tous nos militants ruraux et que nous fassions par la France une vaste enquête sur les solutions que nos cultivateurs envisagent?

N'en avons-nous pas senti profondément la nécessité lorsque par exemple l'Office du blé est venu en

discussion et qu'aucune de nos Fédérations ne s'est prononcée sur cet important problème?

Ces études centralisées à Paris par un organisme permanent constitué par un secrétariat agricole seraient soumises à la Commission de l'agriculture du Parti et transmises au groupe parlementaire comme l'expression de la volonté de la véritable classe paysanne.

Le rôle des sections agricoles départementales serait donc de répondre aux demandes d'enquête du Secrétariat agricole; elles auraient par ailleurs la mission dans chaque département de préparer des études sur les difficultés locales, de présenter des solutions aux divers problèmes, de poursuivre une action éducatrice, d'assurer la propagande rurale.

Le Secrétariat ne se contenterait pas de centraliser ces travaux, il devrait être l'animateur des sections, leur envoyer des questionnaires, provoquer des enquêtes sur chaque proposition de loi agricole, sur chaque question d'actualité, leur fournir toute la documentation technique nécessaire, enfin organiser toute l'activité agricole du Parti.

La Commission de l'agriculture, qui établirait le rapport résumant l'opinion rurale sur chaque point étudié, prendrait une importance considérable et le groupe parlementaire serait par elle tenu constamment au courant des tendances paysannes au sujet des problèmes en cours.

Enfin, il paraît indispensable, devant tous les problèmes nouveaux qui se présentent en agriculture, de réunir un grand Congrès paysan du Parti radical en 1937; il pourrait coïncider avec le Concours général ou avec l'Exposition : Congrès de travail agricole, uniquement agricole, émanation véritable des militants paysans du Parti, Congrès au cours

duquel tous les problèmes, toutes les questions générales, spéciales, particulières, seraient examinées.

L'ordre du jour qui aurait pour rôle de fixer la doctrine du Parti sur chacune des questions posées devant l'Agriculture, devrait être établi plusieurs mois auparavant.

De cette façon, dans chaque département, on aurait pu prendre position sur les problèmes envisagés, apporter des suggestions, proposer des solutions; on désignerait judicieusement les délégués paysans à ce Congrès dont le retentissement serait grand et dont les travaux auraient une autre allure pratique que ceux de certains rassemblements.

Ce travail constructif mieux que tout autre barrerait la route aux entreprises réactionnaires et fascistes et consoliderait l'influence du Parti.

Ces considérations — et nous nous excusons de la longueur de cet exposé — nous conduisent à vous proposer d'adopter la résolution suivante :

Projet de résolution soumis au Congrès

Le Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, réuni en octobre 1936, après avoir entendu le rapport de M. Léculier, ancien député du Jura,

1° Souligne devant le pays, à l'heure où les partis et formations diverses s'efforcent d'accaparer les classes moyennes et la paysannerie, *le travail persévérant et fructueux que le Parti a accompli depuis cinquante années pour l'amélioration de la vie rurale et l'équipement technique de notre agriculture.*

Il revendique l'honneur d'avoir été le promoteur

et le réalisateur des améliorations qui font que le niveau de la vie des paysans de France est bien su-périeur à celui des pays de dictature;

2° En présence de la crise actuelle et des problè-mes posés par l'évolution économique, le Parti af-firme à nouveau *sa volonté de défendre l'agricultur par tous les moyens d'efficacité, certaine* (protec-tion douanière, contingentements, primes à l'expor-tation) et par toutes méthodes appropriées visant à la diminution des prix de revient de la productio agricole et à sa revalorisation (remembrement, dimi-nution des charges, rationalisation de la production amélioration des qualités, organisation des coopéra-tives diverses, intervention de l'Etat par des moyen collectifs);

3° Le Congrès insiste sur l'orientation qui doi être donnée à notre production agricole *par l'em-ploi de plus en plus large de tous les moyens techni-ques que la science met actuellement à notre disposi-tion.*

Il demande que la jeunesse des campagnes reçoive et du corps enseignant primaire et des professeur techniques, une instruction agricole étendue, mai qu'en particulier elle soit préparée à l'évolution nou-velle.

Il signale l'importance de l'éducation techniqu des instituteurs, tant dans les Ecoles normales qu dans les cours spéciaux.

Ces cours devraient être suivis dans les Ecol nationales d'Agriculture où il y a lieu de créer sa délai une section de perfectionnement destinée au instituteurs qui désireraient y accomplir un stag

4° Le Parti estime que la question agricole pren une importance nationale, sociale et politique co sidérable *et il décide qu'une organisation d'étu*

sera réalisée sur tout le territoire par la création d'une section agricole dans chaque Fédération départementale. Un organisme central, secrétariat agricole du Parti, provoquera les avis de ces sections et collationnera leurs travaux qui seront soumis à la Commission de l'agriculture du Parti;

5° *Le Congrès mandate le Secrétariat et la Commission de l'agriculture pour organiser en 1937 un grand Congrès paysan réservé aux problèmes de l'agriculture et dont l'ordre du jour devra être établi plusieurs mois à l'avance et soumis pour étude aux sections agricoles des Fédérations départementales.*

M. le Président. — Dans la discussion générale, la parole est à M. Borgeot, sénateur de Saône-et-Loire.

M. Borgeot (*Saône-et-Loire*). — J'ai lu et écouté avec beaucoup d'attention le rapport présenté, au nom du Parti par mon ami M. Léculier, ancien député du Jura.

Comme rapporteur de la Commission de l'agriculture du Sénat, je veux le féliciter d'avoir, en si peu de pages, traité les principales questions agricoles.

Dans son exposé, M. Léculier situe la position agricole du Parti dans le passé, il indique son rôle dans l'avenir, rôle qui, dans la période troublée que nous traversons, doit être des plus actifs si nous voulons empêcher nos ruraux, aux prises avec de nombreuses difficultés, de se laisser entraîner vers des conceptions politiques absolument opposées à leurs principes, mais qui, souvent, les acceptent par mécontentement.

Les résultats des dernières élections législatives

l'ont démontré : si le Parti Radical, alors au pouvoir, avait fait hardiment la politique radicale, s'il s'en était tenu au seul programme radical, peut-être n'aurions-nous pas aujourd'hui à déplorer des vides dans nos rangs, au Parlement, vides qui se sont produits surtout parmi les représentants des ruraux.

Il faut donc, une fois de plus, démontrer à ces derniers que le Parti Radical est un parti rural et nous efforcer de donner à nos paysans les moyens de vivre en travaillant.

Le rapporteur a eu raison de dire, au début de son exposé, qu'une crise agricole entraîne toujours avec elle une crise économique et que, pour freiner cette dernière, il faut d'abord essayer d'atténuer les mauvais effets de la première.

Quels sont donc les moyens à employer pour arriver à ce résultat? Il faut d'abord donner à nos vingt millions de cultivateurs des possibilités d'achat en leur permettant de vendre leurs produits à un prix rémunérateur.

A cet effet, deux solutions principales s'imposent : la première consiste à orienter nos ruraux vers le développement des coopératives de vente en commun qui, avec l'aide d'un crédit agricole mieux approprié aux besoins des cultivateurs, procureraient à ces derniers une vente plus rémunératrice de leurs produits.

Il faut, avant tout, leur donner les moyens de vendre leur marchandise à un prix en rapport avec leur prix de revient.

La coopérative est un de ces moyens, mais il en est un autre, beaucoup plus important, et je remercie le rapporteur de l'avoir signalé : il s'agit de nos barrières douanières et du système des contingents.

J'aurais désiré que le rapporteur indiquât d'une façon précise, dans ses conclusions, quelle devai

être, au sujet de celles-là, la position de nos représentants au gouvernement.

Il ne faudrait pas que le ministère de l'Economie nationale et le ministère du Commerce, pour des raisons de prestige que je ne veux pas développer, touchent aux contingents et aux barrières douanières. Sinon, ce serait l'effondrement des cours de nos produits du sol.

Ne renouvelons pas les erreurs qui ont été commises en 1929, 1930 et 1931, pour le blé, années excédentaires, au cours desquelles il est entré sur notre territoire plusieurs dizaines de millions de quintaux de cette céréale. Il ne faudrait pas, non plus, comme en 1932 et 1933, par exemple, alors que nous avions un excédent de bétail, faire entrer de l'étranger de la viande, vivante ou morte, et, ensuite, dépenser plusieurs millions pour l'assainissement de ce marché.

Maintenant que la France peut se suffire à elle-même, ce serait une maladresse irréparable que de toucher aux barrières douanières et à nos contingents; je demande au rapporteur de bien vouloir le préciser d'une façon très nette, afin que nos représentants au gouvernement soient très énergiques sur ce point.

Je laisserai à d'autres orateurs le soin de développer la question de l'enseignement agricole. Mais je suis d'accord avec le rapporteur quand il indique que chaque Fédération devrait comprendre un groupement qui s'occuperait exclusivement de l'agriculture et qu'un congrès spécial devrait être tenu, où toutes les questions agricoles seraient traitées, de façon à bien montrer aux masses paysannes que le Parti Radical, parti du respect de la propriété individuelle, est celui le plus apte à défendre leurs intérêts.

Ainsi, nous défendrons, non seulement l'intérêt

de nos paysans, mais aussi l'intérêt du commer
et de l'industrie, c'est-à-dire l'intérêt général
pays, car, dans un pays où l'agriculture est pro
père, le commerce et l'industrie le sont égalemen
(*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Robe
Renaud.

M. Robert RENAUD (*Haute-Saône*). — Je pense q
vous voterez à l'unanimité le rapport de mon a
M. Léculier.

Il y a cependant certains points sur lesquels,
nom d'un certain nombre de membres de la Co
mission de l'agriculture, je demande des éclairc
sements au gouvernement.

On nous a parlé, en effet, de la suppression p
sible des crédits affectés au ministère de l'Agric
ture en faveur de l'enseignement agricole et de le
transfert au ministère de l'Education nationale.

Je demande à notre ami Léculier de bien voul
se faire l'interprète des membres de la Commissi
et, je l'espère de ce congrès, auprès de notre a
Liautey et des membres radicaux du gouverneme
pour que le *statu quo* soit maintenu.

Nous estimons, en effet, que l'enseignement ag
cole ayant un caractère essentiellement techniq
doit demeurer dans le cadre du ministère de l'Ag
culture et ne doit pas dépendre du ministère
l'Education nationale.

Il ne s'agit pas là de pédagogie générale, ma
surtout, d'un enseignement purement technique, d
tiné à une classe spéciale, à des gens parfois as
âgés, et qui ne serait peut-être pas compris par
corps enseignant de l'Education nationale.

Par conséquent, certains apaisements pourrai
nous être donnés sur ce point.

Le ministère de l'Agriculture a déjà créé des écoles; nous lui demandons de les développer.

Il faut répartir la production sur l'ensemble du territoire français. Vous ne pourrez le faire dans de bonnes conditions que si vous avez, au préalable, façonné l'esprit de vos paysans en les aiguillant vers les tâches qui les attendent.

C'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir adopter une disposition tendant à faire maintenir au ministère de l'Agriculture les crédits actuellement existants concernant l'enseignement agricole. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Réthoré, député de la Charente.

M. Réthoré (*Charente*). — Tout à l'heure, le président Daladier a dit qu'il y avait un million de Français environ gagnant à peine quinze francs par jour.

Je veux attirer l'attention du Congrès sur une autre catégorie de travailleurs, sur l'ensemble de la classe paysanne française qui ne gagne même pas cette moyenne de quinze francs par jour. (*Applaudissements.*)

Il y a quelques mois, je disais à la Chambre, provoquant ainsi quelque surprise, que, maire d'une petite commune comptant environ cent électeurs, je connaissais des paysans, pères de cinq ou six enfants, qui travaillaient huit, dix ou douze heures par jour pour gagner dix francs.

C'est un scandale qui n'a que trop duré et le Parti Radical s'honorerait d'y mettre un terme. (*Applaudissements.*)

Je sais bien que nous avons fait quelque chose pour l'agriculture, puisque nous avons obtenu la

revalorisation du prix du blé à 140 francs le quint

Je n'évoquerai pas les longs débats qui ont e lieu à la Chambre sur l'Office du blé. Si j'en par ce n'est pas pour en tirer un profit personnel, ma pour que nos militants puissent dire à la classe pa sanne que c'est grâce à une initiative radicale-soci liste que nous avons notre blé à 140 francs le quint et non pas à 110 francs comme M. Monnet, minist de l'Agriculture, voulait nous l'imposer. (*Applaud sements.*)

Malheureusement, depuis, le franc a été déval et les 140 francs représentent aujourd'hui envir 110 francs le quintal.

Je voudrais que mes paroles dépassent cette e ceinte et qu'elles soient entendues par le minist de l'Agriculture : la classe paysanne française n'a ceptera jamais d'être la dupe et la rançon de dévaluation du franc. (*Applaudissements.*)

Si le prix de la vie continue d'augmenter, si no payons plus cher nos machines agricoles et nos e grais, nous exigeons qu'on augmente le prix du b dans la même proportion. (*Applaudissements.*)

Voici quelques exemples : une faucheuse a au menté de 200 francs; le litre d'huile, que no payions 3 fr. 50, vaut aujourd'hui 5 francs; un pa de savon, qui valait 11 francs, vaut, après la be opération de la dévaluation, 19 francs.

Nous n'entendons pas, nous, paysans, faire l frais de cette opération financière et internationa

D'autre part, nous avons assisté à la suppressi de certains contingents. Le monde agricole, sa distinction d'opinions politiques, s'est vigoureu ment élevé contre l'importation massive de produ étrangers.

Aujourd'hui, nous constatons qu'on a ouvert l frontières à certains de ces produits qui visent, premier chef, l'agriculture française.

Représentant d'un département de grande production laitière, je proteste avec véhémence contre le fait que M. Monnet ait pu permettre l'entrée, presque en franchise, de certains produits laitiers.

C'est un coup très rude porté à notre industrie du lait.

Nous voulons qu'on pratique une politique de défense réelle des intérêts des paysans français.

Je veux encore, comme je l'ai fait à diverses reprises dans nos congrès, évoquer un autre drame : celui de ces hypothèques qui rongent la terre de France comme un cancer ronge le corps humain.

Je sais bien qu'on a accordé des délais pour les dettes agricoles; mais, en ma qualité de maire d'une petite commune exclusivement rurale, je reçois à tout moment des hommes de la terre qui me disent : nous sommes poursuivis par nos créanciers, demain, on va vendre sur saisie ces terres que nous cultivons avec tant d'amour et de passion.

Les lois que nous avons votées ne sont, en réalité, qu'un délai de quelques heures qu'on octroie à un condamné à mort.

Nous exigeons autre chose; nous voulons une large opération financière qui permette d'éteindre les dettes agricoles.

J'ai appris à la direction du Crédit agricole, à Paris, que l'ensemble des dettes agricoles de la France se montait à trois milliards environ.

Il suffirait que, pendant dix ans, l'Etat prenne à sa charge 250 millions chaque année, en laissant à l'économie paysanne le soin de payer un intérêt de 5 %, pour que l'ensemble des dettes agricoles de notre pays soit aboli.

Devant cette cascade de milliards qu'on distribue de toutes parts, allez-vous refuser à 20 millions de ruraux cette parcelle de 250 millions qui permettrait à l'économie paysanne de retrouver une prospérité et une foi dans l'avenir qu'elle a perdues aujourd'hui?

C'est pourquoi je demande au Congrès de bie vouloir inscrire dans son programme la suppressio des dettes agricoles de la paysannerie française.

Voyez-vous, le Parti Radical est à la croisée d chemins. Hier, nous avons perdu certaines de no circonscriptions ouvrières, parce qu'on nous a tro vés trop timorés.

L'immense paysannerie française reste aujou d'hui derrière nous. Allons-nous continuer de décevoir, dans ce congrès comme dans les autr en votant des résolutions qui seront sans lendemai en lui apportant, non pas des actes, mais de perp tuels discours qui restent toujours sans écho? (A *plaudissements.)*

C'est pourquoi je demande au Congrès de dire a dirigeants du Parti Radical qu'il est temps de so tir de cette période des discours, de la théorie, q devrait être définitivement close, pour passer à politique d'action immédiate.

Vous direz : c'est là un langage d'agraire. Est- que ce mot doit nous faire peur?

Mais il est une chose qui doit nous séparer d agraires : c'est que nous, députés radicaux ag coles, nous ne prétendons pas dresser la moitié la France contre l'autre moitié, nous ne prétend pas dresser les populations des campagnes con celles des villes. A la différence de Dorgères, tends la main à la classe ouvrière, je tends la ma aux petits commerçants, aux petits artisans, a petits fonctionnaires et je leur dis : depuis soixa cinq ans, on vous a dupés, vous, travailleurs villes, comme on a dupé les travailleurs des cham en opposant toujours les intérêts citadins et les térêts paysans.

Aujourd'hui, nous vous demandons de vous u sur un programme essentiellement radical-sociali

Travailleurs des campagnes et travailleurs villes forment les deux branches d'une même naille. Le jour où ces deux branches, au lieu de

ler séparées comme si longtemps elles le sont restées, se réuniront, vous pourrez broyer ce super-capitalisme qui est le maître incontesté et incontestable des destinées de notre pays (*applaudissements*), ce super-capitalisme qui se cache tantôt sous les plis du drapeau tricolore, tantôt sous ceux du drapeau rouge, qui nous impose des engrais trop chers, qui nous dicte les prix auxquels nous sommes obligés d'acheter les instruments aratoires dont nous avons besoin.

Certains d'entre vous ont pu s'étonner de voir mes collègues radicaux et moi voter le principe de l'Office du blé. Mais nous l'avons fait à bon escient et avec raison, car le gouvernement nous a dit : demain, dans la constitution de l'Office et dans la fixation des prix, les paysans auront leur mot à dire, les consommateurs également.

Aujourd'hui, je dis au gouvernement de M. Léon Blum, en particulier à M. Monnet : vous prétendez défendre la classe paysanne, montrez-le par des actes. Obligez les fabricants d'engrais, de charrues, à subir les prix qu'un comité, dans lequel les paysans seront représentés, leur imposera.

Si vous ne le faites pas, l'Office du blé, au lieu de nous défendre, servira uniquement à freiner l'augmentation des produits agricoles; au lieu de servir la classe paysanne, il se dressera contre elle.

Il ne peut y avoir deux poids et deux mesures. Le gouvernement nous a dit : nous ne pouvons laisser les seuls paysans fixer le cours de leur blé; je lui réponds : vous, gouvernement de Front populaire, pouvez-vous admettre, aujourd'hui comme hier, que les magnats de la finance et de l'industrie obligent les agriculteurs à payer leurs engrais au prix qu'il leur plaît de leur imposer? (*Applaudissements.*)

Pour agir efficacement, il faut que notre Parti, non seulement redevienne lui-même, mais qu'il se rajeunisse. Ce qu'il faut, ce ne sont plus ces programmes qui datent de 1830, ce n'est plus le vieux

drapeau démodé de Ledru-Rollin; il faut faire quel que chose qui soit à l'image du siècle où nous v vons.

Or, dans ce siècle, bien que les mots : liberté, éga lité, fraternité soient inscrits sur nos monumen publics, seules sont maîtresses, en France, les gra des forces économiques et financières. Il faut qu le Parti Radical prenne demain l'initiative d'u mouvement qui abattra ces forces économique qu'elles se cachent sous les plis du drapeau tric lore ou du drapeau rouge. Peu nous importe l'ét quette de ceux qui sont, en réalité, les maîtres o cultes de la nation française.

A cette classe paysanne de vingt millions d'ind vidus qui travaillent, qui peinent et qui souffren apportez demain des réalisations; dites-lui que vo vous êtes libérés de toutes les chaînes économique que vous êtes à son service; alors, aux élections pr chaines, vous aurez de nouveau le monde paysa derrière vous.

L'an dernier, au contraire, il est demeuré ind férent et il a eu raison. Si le Parti Radical ava montré plus de hardiesse dans les réalisations agr coles, nous ne serions pas, aujourd'hui, au Parl ment, une poignée de représentants.

Mes dernières paroles seront pour convier n militants à se battre pour la défense de l'agricultu française et pour une liberté qui tienne à aut chose qu'à des mots, une liberté qui soit réelle qui mette, une fois pour toutes, un terme à ce omnipotence de la finance, de la banque et de l'i dustrie. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roy, d puté de la Gironde.

M. Roy (*Gironde*). — Mesdames, citoyens, je viens pas à la tribune pour combattre les conc sions du rapporteur de la Commission de l'ag

culture, mais pour attirer l'attention du Congrès sur le problème viticole, qui me semble ne pas avoir été assez lié aux questions importantes développées jusqu'à présent.

Je ne rappellerai pas la situation particulièrement difficile des vignerons, leur ruine presque totale, due à l'arrêt de l'exportation pour les grands vins et au déséquilibre entre la production et les besoins pour les vins de consommation courante.

La conséquence de ce déséquilibre a été, depuis de longues années, la vente de nos produits au-dessous de leur prix de revient, ce qui a amené l'abandon de la terre, la cession et la vente forcée des propriétés rurales.

Au cours de la précédente législature, des ministres de l'Agriculture, appartenant à notre Parti, ont fait voter des lois de protection viticole; nous devons à celles de juillet 1933 et de décembre 1934 le relèvement du cours des vins.

Nous pouvions espérer, avec une reprise normale des affaires, l'amélioration de la vie du travailleur des champs; mais la récolte de cette année, déficitaire dans toutes les régions, fait naître bien des inquiétudes.

Le gouvernement semble vouloir s'orienter vers une politique dangereuse pour le paysan : l'abandon de la protection douanière. Nous sommes menacés de voir importer sur nos marchés les vins étrangers, avec un volume important de vins de Tunisie et du Maroc, ce qui favorisera la fraude et la spéculation au préjudice du producteur, et sans avantage pour le consommateur.

Une fois encore, le vigneron ne profitera pas de la hausse des prix; le déficit de sa récolte le placera dans une situation plus défavorable que celle des années précédentes.

Notre Parti a le devoir de s'intéresser aux paysans et d'affirmer son désir de voir pratiquer une politique agricole. Cette question intéresse 48 % de

la population française et elle doit prendre place à côté de ce qu'on a convenu d'appeler les questions les plus importantes de nos congrès : la question de politique extérieure et de politique générale.

Nous avons accepté toutes les charges que nous imposent les lois sociales votées au début de cette législature.

Nous reconnaissons qu'il était juste de réparer les injustices nées des décrets-lois, d'améliorer le sort des ouvriers de l'usine et des fonctionnaires; mais nous voulons que le gouvernement se penche demain sur les paysans français, trop oubliés jusqu'ici.

Nous voulons que le travail de l'ouvrier de la terre, du propriétaire du sol, soit rémunéré, et que les situations de fin d'année n'accusent plus un déficit inquiétant.

Nous demandons la protection douanière de nos vins, l'application rigoureuse des lois, la lutte contre la spéculation, la répression de la fraude et nous protestons contre tout envahissement de notre marché par les vins étrangers.

Nous disons, une fois encore, que nous n'acceptons pas d'être sacrifiés à l'industrie qui, seule, bénéficie des accords commerciaux. Nous voulons que nos grands vins — les plus grands du monde — soient protégés, et qu'on reprenne pour eux une politique d'exportation, qu'une place leur soit enfin réservée sur les marchés étrangers.

Nous ne voulons pas, surtout, de la politique du fait accompli à laquelle on semble, depuis quelques mois, vouloir nous habituer. Nous demandons une politique de déflation des charges qui pèsent sur l'agriculture : droits de circulation, droits de transport, dettes agricoles.

Nous voulons qu'on mette fin aux cessions et ventes forcées, le gouvernement précédent s'y étant engagé au cours de la dernière législature.

Nous voulons enfin que le gouvernement soumette

très prochainement à la discussion des Chambres un projet d'assurances contre les calamités agricoles.

Telles sont les grandes lignes du programme que nous soumettons à l'approbation de ce Congrès.

Affirmez votre désir de voir le Parti Radical-Socialiste défendre la terre de France et décidez que sa politique agricole soit rappelée dans la déclaration du Parti : vous aurez ainsi servi les travailleurs de ce pays et le grand Parti Radical-Socialiste auquel j'ai l'honneur d'appartenir. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Barthe.

M. Barthe (*Aveyron*). — Citoyens, un hebdomadaire d'échos écrivait, il y a quelques jours :

« La première journée du Congrès radical-socialiste ne présentera aucun intérêt politique, car cette journée sera consacrée à l'étude des questions agricoles. »

J'y trouve l'exacte mesure du mépris dans lequel on tient la classe paysanne de ce pays et je vous demande de vous élever contre cette affirmation.

Nous, membres d'un grand Parti, nous estimons, au contraire, qu'un grand intérêt républicain et un grand intérêt national présentent, lorsqu'ils sont en jeu, un intérêt politique; or, le problème agricole est de ceux-là.

Nous devons affirmer, une fois de plus, que nous sommes un grand Parti paysan; il faut que nous allions, de village en village, affirmer cette vérité politique.

On a demandé ici la revalorisation des produits agricoles; certes, jamais, dans aucun congrès, nous ne nous sommes élevés contre cette revalorisation.

On a dit qu'après cette dévaluation que nous avons condamnée, il conviendrait peut-être d'examiner s'il n'y avait pas des mesures à prendre en faveur de la classe paysanne de ce pays, si une hausse injustifiée des prix se produisait.

Citoyens, nous prétendons que si. Si une échelle mobile devait être appliquée aux fonctionnaires et aux ouvriers, il conviendrait également d'en faire bénéficier la classe paysanne.

Sans entrer dans une discussion politique et sans vouloir connaître ici des nuances ni des tendances, vous me permettrez de rendre hommage à deux des nôtres, à Joseph Caillaux et à Georges Bonnet (*applaudissements*), qui, à la Chambre et au Sénat, lors de la discussion de la loi monétaire, ont affirmé les droits imprescriptibles de la classe paysanne. (*Applaudissements.*)

Comme le disait Réthoré, il faut protéger les paysans contre ces trusts de l'azote ou des engrais, par exemple, que vous avez si souvent et si justement condamnés.

A propos de cette exploitation de la classe paysanne, je veux vous citer un exemple : dans le département de l'Aveyron, grand producteur de lait et de fromage, existe la Société de Roquefort. Savez-vous quels sont les rapports qui existent entre cette puissante Société et les producteurs de lait? Ceux-ci livrent leurs produis à la Société de Roquefort et ce n'est que lorsque cette dernière a vendu ses fromages qu'elle fixe le prix du lait que les producteurs lui ont vendu.

C'est là un scandale intolérable que je demande au Congrès de condamner. (*Applaudissements.*)

Il conviendra, surtout, d'améliorer les conditions de la vie paysanne. J'ai parcouru un certain nombre de campagnes; partout, j'ai été stupéfait de voir dans quel état étaient les chemins ruraux, l'électrification et les adductions d'eau, dont on nous dit qu'ils ont été faits, mais dont j'ai cependant pu constater qu'ils n'étaient pas parvenus à un terme parfait comme le voudrait notre Parti.

Je vous demande d'examiner cette question avec la conscience la plus grande et l'attention la plus vigilante. Il faut, en effet, que la classe paysanne

sente que, véritablement, il y a une volonté d'action paysanne dans notre Parti et, comme le disait l'admirable président Chautemps dans son discours d'Auch, il faut se persuader que la vie publique n'est devenue vivante que depuis qu'elle a chaussé les sabots du paysan.

Citoyens, je vous demande de rassembler dans ce congrès dont parlait le rapporteur, sous le signe de notre Parti, les forces vives de la paysannerie française et si vous donnez cette impression que vous vous penchez sur la misère paysanne, vous aurez rendu les plus éminents services à la République et à la Patrie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Pignet, vice-président de la Commission d'agriculture.

M. Pignet. — Je demande au Congrès de bien vouloir adopter cet additif au rapport général de M. Léculier :

« Le Congrès appelle l'attention des membres radicaux du gouvernement et leur demande de défendre le marché des vins de France en appliquant rigoureusement les lois et décrets en vigueur et en veillant à ce que de nouvelles dispositions douanières ne viennent pas détruire les bienfaits déjà obtenus.

« Le Congrès souligne aussi la nécessite de faire une politique de déflation des charges qui pèsent sur l'agriculture et sur la viticulture (droits de circulation, tarifs de transport) et des dettes agricoles.

« Le Congrès souligne enfin l'urgence de la protection des producteurs contre les calamités agricoles. »

Cet ordre du jour est signé de MM. Roy, Marchandeau, Pignet, Sanguinetti, Castel, Dellac, etc.

M. le Président. — La parole est à M. Fully, député des Landes. (*Applaudissements.*)

M. Fully (*Landes*). — Je ne viens pas formuler une observation contre le rapport si documenté, si précis, si suggestif à la fois, présenté au nom de la Commission de l'agriculture de notre Parti, par M. Léculier à qui j'adresse mes félicitations pour l'initiative qu'il a prise de demander la réunion, l'an prochain, d'un grand Congrès paysan.

Mais je veux, au nom de la Fédération radicale-socialiste des Landes, entretenir succinctement le Congrès d'une question rarement évoquée dans les Congrès politiques de notre Parti comme des autres, qui intéresse cependant 400.000 familles de travailleurs agricoles : je veux parler du métayage.

Le métayage est un mode de faire valoir qui date des temps les plus reculés et qui, bien qu'étant en régression en France, dans beaucoup de régions, est encore en vigueur dans une vingtaine de départements français.

Le métayage a vu ses conditions se continuer à travers les siècles sans qu'aucune modification importante vienne améliorer la situation des métayers. Les révolutions ont passé sur leurs têtes sans leur apporter les avantages moraux et matériels, dont ont bénéficié progressivement les autres catégories de travailleurs. Les familles de métayers, qui sont parfois depuis des siècles sur les mêmes terres, ont changé de *Maître,* mais leurs conditions de travail et de partage n'ont pas varié.

Elles sont aujourd'hui, dans la même condition humble et servile que leurs devancières. Une seule loi, celle de 1889 sur le colonat partiaire a consacré des usages anciens plutôt qu'elle ne les a modifiés.

Dans ces conditions, on voit, dans ce pays du Sud-Ouest particulièrement, des métayers qui vivent aujourd'hui dans les conditions rappelées dans un ouvrage célèbre, *Jacquou le croquant,* dont beaucoup d'entre vous se souviennent certainement. On voit encore dans plusieurs départements, les métayers astreints aux corvées, comme au Moyen âge,

ainsi qu'aux redevances et à une foule de besognes plus ou moins humiliantes.

Jamais aucun texte législatif n'est venu supprimer ces coutumes qui datent d'un autre âge, et qui ne sont pas en harmonie avec l'évolution de notre époque.

Au moment où le Front populaire tente une expérience sociale sans précédent, l'heure est venue de se pencher sur le métayage et d'apporter aux travailleurs de la terre au nom desquels j'interviens, les améliorations légitimes qu'ils sont en droit de demander à ce Gouvernement.

Le Congrès de Biarritz m'a paru particulièrement désigné pour traiter cette question, puisqu'il se tient précisément dans le Sud-Ouest, région qui compte le plus grand nombre de métayers.

Les députés des Landes ont, sur mon initiative, créé à la Chambre le *groupe du métayage* qui comprend déjà plus de 130 membres appartenant à tous les partis du Front populaire. Ce groupe a déjà déposé deux propositions de loi, l'une pour faire bénéficier les métayers des Assurances sociales, dont ils ont été exclus à tort, l'autre pour les faire bénéficier de la législation sur les accidents du travail, car, lorsqu'un métayer est victime d'un accident, il n'a pas droit à la protection accordée aux travailleurs des villes, d'abord, aux ouvriers agricoles ensuite. (*Applaudissements.*)

Cette situation ne peut durer. C'est pourquoi nous avons déposé une proposition de résolution, signée par 140 députés, et qui est ainsi conçue :

« La Chambre des Députés invite le Gouvernement :

« 1° A faire procéder à une enquête rapide ayant pour but de déterminer, d'une manière précise, les conditions générales du métayage dans les divers départements, en vue de réunir les éléments nécessaires à la refonte du statut du métayage;

« 2° A s'inspirer des résultats de cette enquête pour déposer, dès le début de la prochaine session parlementaire, un projet de loi :

« tendant à la suppression de l'impôt colonique, des redevances en nature ou en espèces et interdisant la vieille pratique féodale des « corvées »;

« déterminant la forme et la durée des baux et des contrats collectifs, en vue d'assurer au métayer une stabilité lui conférant la liberté et l'indépendance, auxquelles ont droit tous les travailleurs;

« instituant une procédure spéciale pour la révision des contrats et pour le règlement des différends individuels et collectifs auxquels ils pourraient donner lieu ».

Nous avons pensé qu'il était bon de faire appuyer par le Congrès du Parti radical-socialiste l'action du « groupe du métayage » de la Chambre. Au nom de la Fédération radicale-socialiste des Landes, je dépose sur le bureau du Congrès la motion suivante :

« Le Congrès du Parti radical-socialiste, réuni à « Biarritz, toujours soucieux au plus haut point des « intérêts des travailleurs de la terre, déclare don- « ner son entière adhésion aux propositions dépo- « sées par le groupe du métayage de la Chambre, « ayant pour but :

« 1° d'étendre aux métayers le bénéfice des lois sociales (accidents du travail, assurances sociales, allocations familiales);

« 2° de procéder à une révision complète des conditions actuelles du métayage, en vue de supprimer les corvées et redevances et de donner aux métayers la sécurité et l'indépendance auxquelles ils ont droit;

« 3° d'instituer en leur faveur un droit de préemption pour l'acquisition de leurs métairies, lorsqu'elles sont mises en vente, avec priorité des

prêts du crédit agricole pour l'exercice de ce droit de préemption. » (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de vous dire en terminant que le Parti radical-socialiste me paraît le plus qualifié pour intervenir en faveur de ces modestes travailleurs.

A notre droite, en effet, les Partis de conservation sociale, figés dans leur égoïsme, ne feront jamais rien pour améliorer la condition des travailleurs. Par ailleurs, les Partis d'extrême-gauche n'ont pas le même respect que nous, de la propriété individuelle; ils ne souhaitent pas comme nous, voir les métayers, devenir un jour, de petits propriétaires, car leur doctrine n'enseigne pas comme la nôtre, que la propriété, la petite propriété surtout, est le prolongement de la personnalité humaine; ils sont moins qualifiés que nous pour entreprendre cette tâche.

Voilà pourquoi je demande instamment au Congrès de bien vouloir voter la motion dont je lui ai donné lecture. (*Applaudissements.*)

M. Perrein, *député de Maine-et-Loire.* — A la fin de ce débat sur l'agriculture, j'ai la mission de vous présenter un vœu émis par M. Turbat, sénateur du Loiret, qui s'excuse auprès de vous de ne pouvoir le soutenir lui-même, et qui m'a chargé de le remettre au président Camille Chautemps en le priant d'appuyer ce vœu dans les conseils du Gouvernement, et surtout auprès de la Commission de révision douanière dont la nomination a été annoncée au *Journal officiel* du 3 octobre 1936.

Je ne vous donnerai pas lecture du vœu, qui concerne la défense des productions fruitières, horticoles et maraîchères.

Ces productions, vous le savez, ont une importance très grande. Les incidents qui se sont produits récemment dans la banlieue parisienne, ont

eu pour cause l'insuffisance de la protection dont elles ont besoin.

Pour vous montrer quelle place elles tiennent dans notre économie générale, laissez-moi vous citer quelques chiffres.

En 1935, les importations de légumes frais se sont élevées à 554.262 quintaux pour une valeur de 36.274.000 francs. En 1936, elles ont atteint 559.331 quintaux pour une valeur de 45.272.000 francs.

Les importations de fruits ont marqué également une augmentation très sensible.

Nous comprenons que la dévaluation doit favoriser les exportations françaises, mais il ne faut pas que ce soit au détriment de l'agriculture, alors surtout que celle-ci, en ces derniers temps, a vu sa production s'améliorer non seulement en quantité, mais surtout en qualité.

C'est pourquoi je demande au Congrès, en m'excusant auprès du rapporteur, M. Léculier, de cette procédure un peu irrégulière, d'appuyer énergiquement le vœu de M. Turbat afin que le Gouvernement, et surtout la Commission de révision douanière, aient leur attention appelée sur la nécessité de défendre cette branche de la production agricole française, notamment dans les départements de la vallée de la Loire qui sont surtout producteurs de fruits et de légumes.

Le Parti radical est, par essence, le défenseur de la production agricole. Je suis persuadé que le Congrès voudra le marquer une fois de plus, en adoptant l'ordre du jour de M. Turbat. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. Léculier, *rapporteur*. — Je constate l'accord complet du rapporteur des questions agricoles avec les différents orateurs qui ont pris part au débat.

Je les remercie de leur adhésion à nos conclusions.

Je diviserai ma réponse, qui sera très brève, en deux parties.

La première concernera la production du blé et celle du vin et la question du métayage. Toutes ces questions seront étudiées comme elles doivent l'être si vous adoptez l'organisation que nous avons proposée, comportant la création, dans chaque Fédération départementale, d'une section agricole, tous les renseignements et études ainsi recueillis étant centralisés par un Secrétariat agricole qui les transmettra, par l'intermédiaire de la Commission de l'agriculture du Parti, au groupe parlementaire comme l'expression de la volonté de la classe paysanne.

Mais deux questions très importantes en raison des décisions actuelles du Gouvernement doivent faire l'objet d'un vœu spécial de la part du Congrès : je veux parler de la question douanière et de celle de l'enseignement agricole, qui ont été évoquées par M. Borgeot et par plusieurs orateurs.

M. Borgeot et Robert Renaud ont montré l'importance nouvelle que donnaient à ces deux problèmes les intentions que l'on prête au Gouvernement. D'une part, barrières douanières, contingentements, taxes de licence protégeant nos produits agricoles seraient, dit-on, prochainement abolis, au lieu du renforcement de protection que nous réclamons. D'autre part, on parlerait du transfert de l'enseignement agricole au ministère de l'Education nationale.

Nous ignorons ce qu'il y a d'exact dans ces menaces, et nous remercions les orateurs qui ont soulevé cette discussion, parce qu'ils vont permettre au Congrès de prendre nettement position sur ces deux points.

Pour nous, nous estimons indispensable que le Congrès se prononce aujourd'hui même.

L'abolition de la protection douanière agricole

serait pour le monde paysan une telle déception et une ruine si complète que, si nous la laissions s'accomplir sans protester énergiquement, nous ne pourrions plus parler de la politique rurale de notre Parti.

Quant à l'enseignement agricole, nous avons démontré qu'il était indispensable que des sacrifices importants fussent faits en sa faveur, et nous estimons que la direction de cet enseignement doit appartenir au ministère de l'Agriculture.

Etant donc pleinement d'accord avec les orateurs qui ont traité ces questions, nous proposons à l'Assemblée d'émettre un vœu invitant les ministres radicaux à soutenir très énergiquement au sein du Gouvernement une politique de protection de la production agricole et à défendre le développement de l'enseignement agricole qui doit rester sous le contrôle du ministre de l'Agriculture.

Par ailleurs, je remercie en terminant M. Réthoré de son brillant exposé. M. Réthoré a bien voulu dire en conclusion de son discours qu'il fallait maintenant autre chose que des mots et des phrases. Nous sommes tout à fait d'accord. « Autre chose que des mots et des phrases », c'est l'organisation que nous vous proposons.

Je demande au Congrès de ratifier le rapport de la Commission de l'agriculture en adoptant les conclusions que je lui soumets en son nom. (*Applaudissements.*)

M. Robert Renaud. — Je prie le Congrès de ne pas se borner à émettre un vœu platonique et de mandater les ministres radicaux de soutenir les conclusions de la Commission.

M. le Rapporteur. — M. Renaud demande qu'un mandat ferme soit donné aux ministres radicaux. Que M. Renaud ne s'y trompe pas! Le sens de mes conclusions est très clair : l'invitation adressée aux

ministres radicaux constitue un mandat ferme à eux donné de soutenir la politique douanière que nous préconisons et l'enseignement agricole tel que nous désirons le voir donner. (*Très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Léculier, complétées par celles qu'il vient de proposer au Congrès à la suite du débat qui s'est engagé sur les questions agricoles.

(Ces conclusions, ainsi complétées, sont adoptées à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte maintenant le Congrès sur la prise en considération du rapport de M. Fully sur le métayage.

(La prise en considération de ce rapport est prononcée.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets enfin aux voix le vœu de M. Turbat, présenté au Congrès par M. Perrein, sur la défense des productions maraîchères, fruitières et horticoles.

(Ce vœu est adopté.)

***

COMMUNICATIONS DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Je dois donner connaissance au Congrès de trois télégrammes qui viennent de parvenir au Secrétariat.

Egalité politique des deux sexes

Le premier est ainsi conçu :

« Au moment où Congrès est appelé se prononcer sur réforme électorale et mobilisation féminine, Ligue française droits des femmes demande Congrès

reconnaître égalité politique des sexes. Salutations. — Maria VÉRONE. »

Condamnation de l'antisémitisme

Le second est rédigé en ces termes :

« Ligue internationale contre l'antisémitisme adresse sentiments chaleureux tous ses adhérents ou délégués Congrès radical Biarritz. Stop. Est sûre que Congrès flétrira rascisme et fascisme générateurs antisémitisme. — Bernard LECACHE. »

Adresse de sympathie de la C. G. T.

Le troisième s'exprime ainsi qu'il suit :

« La Confédération générale du Travail, consciente de la solidarité qui la lie avec les partis et organisations constituant le Rassemblement populaire. adresse au nom de ses cinq millions d'adhérents aux militants radicaux et radicaux-socialistes réunis en Congrès à Biarritz l'expression de sa totale sympathie. Stop. Etant unis dans un même sentiment de défense de la liberté de la démocratie et de la paix, la C. G. T. assure le Congrès radical de sa volonté formelle de collaboration à l'œuvre de renaissance de notre économie nationale, condition de la paix intérieure et extérieure. Stop. La C. G. T., en complet accord avec le Rassemblement populaire, considère que c'est dans l'ordre et la légalité que doivent s'inscrire les réformes réalisant le progrès et la justice sociale, fondement de toute démocratie véritable. Stop. Par le Rassemblement populaire seront réalisées la paix intérieure par l'égalité de tous et la paix extérieure dans la sécurité. Stop. C'est la grande espérance qui nous unit indissolublement. Pour la Confédération générale du Travail, le secrétaire général : JOUHAUX. » (*Applaudissements.*)

L'ENSEIGNEMENT

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions d'enseignement.

Je donne tout d'abord la parole à notre ministre de l'Education nationale, M. Jean Zay.

M. Jean Zay, *ministre de l'Education nationale.* — Je ne monterais pas à cette tribune s'il s'agissait simplement pour le ministre responsable de faire complaisamment devant le Congrès de son Parti je ne sais quel inventaire de l'action du Gouvernement dans un domaine qui a toujours été cher aux radicaux, celui de l'enseignement. Mais la tâche que nous avons eu à réaliser depuis le mois de juin 1936 a épousé si étroitement la doctrine radicale-socialiste, elle s'est efforcée avec tant de soin de prolonger la tradition créée par de grands noms comme ceux de Ferdinand Buisson ou d'Edouard Herriot, que j'ai le sentiment de remplir un devoir en venant revendiquer pour mon Parti, dont je ne suis que le délégué au Gouvernement avec mes collègues, le bénéfice d'un effort qui a tendu, par tous les moyens, à rendre l'enseignement plus efficace, plus moderne, plus complet, plus démocratique et qui, dans les mois qui viendront, s'efforcera de l'élargir et de l'harmoniser.

Je voudrais tout de suite dire à cette tribune quelle reconnaissance nous devons avoir envers le nouveau Président du Conseil qui a tenu, lors de la constitution du ministère, à donner au département de l'Education nationale un sens quasi-symbolique par la présence auprès du ministre, non seulement de notre ami M. Julien, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, mais aussi de grands noms qui représentent la science française et qui montrent que nous sommes conscients de l'héritage glorieux qui est le nôtre, hier Mme Joliot-Curie, aujourd'hui M. Jean Perrin, président de

l'Académie des Sciences (*applaudissements*), grâce auxquels la recherche scientifique à laquelle M. Edouard Herriot consacrait naguère 10 millions, bénéficiera dans le prochain budget de crédits importants, et par la présence également, pour la première fois, dans les conseils du Gouvernement, d'une collaboratrice à laquelle je voudrais dire ma déférence et ma reconnaissance, notre amie Mme Brunschwicg, sous-secrétaire d'Etat de l'Education nationale, que peut-être vous aurez la joie d'entendre demain, et qui a montré qu'un cœur et une sollicitude de femme n'étaient jamais inutiles quand il s'agit des enfants. (*Applaudissements.*)

Nous avons d'abord réalisé la prolongation de la scolarité, et nous l'avons fait dans un triple but : nécessité de compléter le bagage éducatif des enfants; nécessité d'harmoniser les lois françaises avec les conventions internationales; lutte indispensable contre la concurrence anticipée et douloureuse que faisaient, sur le marché du travail, tant de jeunes gens à tant de pères de famille.

Les instructions que j'ai eu à donner, et qui s'appliquent depuis quelques jours déjà à près de 200.000 enfants, ont eu pour but, non pas tant d'imposer aux élèves pendant cette année supplémentaire des matières scolaires nouvelles à l'heure où j'entends surtout réduire et alléger les programmes, mais de leur donner un enseignement pré-professionnel, manuel, calqué sur la vie mouvante de nos campagnes et de nos cités, leur apportant, avec les leçons de l'expérience, la connaissance de la vie pratique, et leur accordant au surplus les bienfaits d'une éducation physique qu'avec notre ami M. Dezarnaulds nous introduisons à titre d'expérience dans trois départements.

Il fut un temps où l'on fermait des écoles et des classes. Nous avons, au 1er octobre, ouvert 3.882 classes nouvelles. (*Applaudissements.*)

D'ici le 1er octobre 1937, la prolongation de la

scolarité jusqu'à 14 ans, qui n'est qu'une étape, mais une étape importante, mettra enfin, du point de vue du régime scolaire, notre pays au niveau des autres nations.

Nous avons en même temps, grâce aux crédits introduits dans le collectif de juin, réalisé d'une façon presque totale dans l'enseignement secondaire, une réforme que j'ai toujours considérée comme indispensable à l'efficacité de l'enseignement : je veux dire le dédoublement des classes trop nombreuses.

Dans l'enseignement secondaire, les classes comportant un effectif de plus de 35 élèves sont dédoublées, 1.085 chaires ont été créées dans ce but.

J'ai lu avec surprise dans certains journaux importants, qui réclamaient depuis longtemps ces réformes au nom des élèves, des parents et des maîtres, qu'elles avaient été réalisées trop hâtivement.

Les nécessités afférentes aux locaux ont pu provoquer naturellement, dans les premières semaines de la rentrée, un peu de flottement. Mais au bout de peu de temps, dans des classes aménagées le plus rationnellement possible, les cours nouveaux fonctionnent dans des conditions de nature à modifier l'opinion de ces censeurs sévères qui avouaient, hier encore, que le « Temps » se venge de ce qu'on fait sans lui. (*Rires et applaudissements.*)

Dans le plan de grands travaux, la part consacrée à l'Education nationale, à l'Enseignement technique et aux Beaux-Arts, est, d'ici le 31 décembre 1936, de l'ordre de 726 millions comme crédits d'engagements et 191 millions comme crédits de paiements. Pour le seul enseignement primaire, ces crédits sont respectivement de 500 millions quant aux engagements de dépenses et 100 millions quant aux paiements. J'ai ainsi la joie, depuis quelques semaines, de pouvoir faire aboutir de nombreux projets de constructions scolaires depuis longtemps en instance dans les bureaux de la rue de Grenelle.

On peut discuter les réformes opérées en faveur

de la jeunesse; personne n'en contestera l'étendue. J'ai le droit de dire que, depuis longtemps, aucun gouvernement n'avait tenté, au milieu de difficultés parfois redoutables, l'effort nécessaire pour cette jeunesse française spectatrice des luttes de la guerre et des déchaînements de passions qui l'ont suivie, délaissée pendant longtemps, qui pourrait avoir tant d'excuses à suivre, comme ailleurs, les entraînements de la violence et qui donne cependant un admirable exemple de courage en restant fidèle aux institutions démocratiques. (*Applaudissements.*)

Je veux dire devant vous qu'aider les jeunes, ce n'est point sacrifier les vieux; qu'il ne peut s'agir à aucun degré pour nous de méconnaître les services rendus par les serviteurs âgés de la Nation. On oublie trop, quand on critique la loi sur l'abaissement des limites d'âges, les mesures transitoires si importantes que nous avons prises.

J'ai tenu, dans d'autres domaines, à donner à la jeunesse intellectuelle française, en accord, je le sais, avec le sentiment de tous les républicains, des moyens de lutte nouveaux. Le Bureau universitaire de statistique, sorte de bureau d'orientation pour les jeunes intellectuels, a été complété depuis deux mois par la création d'un Conseil supérieur des œuvres pour les étudiants chargé de centraliser les efforts et les revendications de la jeunesse intellectuelle.

Les listes d'agrégés ont été notablement étendues.

Les bourses d'enseignement supérieur ont été presque triplées. Un crédit de 5 millions a été obtenu dans ce but, qui a permis de porter leur taux de 3.000 à 4.000 francs et d'augmenter leur nombre de 50 %.

Faisant droit à une revendication ancienne de toutes nos municipalités, j'ai pu augmenter le nombre des admissions dans nos Ecoles Normales et le porter de 50 à plus de 75 % du nombre des sortants.

A notre appel, le statut des maîtres d'internat,

dont le rôle exact doit être défini et ne saurait consister dans une position de repli et de quiétude où l'on s'installe, a été rétabli par la Chambre en même temps que le statut des agents des lycées. Nous sommes sûrs que la Haute Assemblée ne nous refusera pas son concours pour la ratification de ces projets.

J'ajoute, m'excusant de cette énumération, que c'est au problème général de la réorganisation de l'enseignement qu'il faudra s'attaquer demain. Il faudra l'entreprendre du haut en bas de l'édifice universitaire afin de créer entre ses différents étages les communications indispensables.

L'allégement des programmes, en faisant apprendre moins aux enfants, leur fera apprendre mieux.

Je passe rapidement sur la question de la réforme des Ecoles Normales d'instituteurs. L'abrogation par nous du décret-loi qui l'avait un peu improvisée naguère ne signifie pas que nous soyons hostiles à ouvrir leurs fenêtres à l'air du dehors et à compléter, ainsi qu'à moderniser, la préparation des instituteurs, mais qu'une telle tâche nous semble devoir s'accomplir dans le cadre de la réforme générale de l'enseignement et non pas, si j'ose dire, isolément et en flèche.

Les instituteurs ont été en même temps reclassés dans la catégorie des services actifs.

Des circulaires ont donné sur la collaboration des maîtres et de l'Etat les précisions indispensables.

J'ai pu enfin, dans un autre domaine, en accord avec notre ami M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, créer au ministère de l'Education nationale une Commission permanente de l'enseignement français hors de France qui permettra de garder à notre pays, dans toutes les nations du monde, un rayonnement intellectuel qui n'est pas contesté et qui représente, sur tous les plans internationaux, une part si importante de son action et de chances de paix. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, vous entendrez notre ami M. Bayet, rapporteur de la Commission de l'enseignement, parler plus spécialement du problème de la création d'une Ecole supérieure d'Arministration. Je dirai simplement que, sur ce terrain de la création d'un organisme spécialisé chargé de la formation des grands fonctionnaires et agents de l'Etat, le projet que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre en juillet dernier, répond à l'une des préoccupations essentielles d'un régime démocratique. Seul le Gouvernement de 1848 avait tenté cet effort. J'ai pu fonder au ministère de l'Education nationale, en juillet, une Commission dont j'ai ouvert les travaux et qui a étudié le problème. Le projet que j'ai préparé sera, par nos soins, inscrit à l'ordre du jour d'une des premières séances de la Chambre à sa prochaine session, et nous pourrons ainsi permettre aux grandes administrations françaises publiques de poursuivre leur recrutement, non plus dans des parties restreintes et privilégiées de la nation, mais dans les masses profondes du peuple où se recrutent le plus sûrement, quant à leur loyauté et à leurs talents, les grands serviteurs d'un pays républicain. *(Applaudissements.)*

Je ne dirai rien ici d'autres efforts tentés par nous, ne voulant point donner l'impression d'un palmarès. J'indique cependant que le Gouvernement porté au pouvoir par les élections de mai 1936 n'a pas oublié qu'à côté de tant de travailleurs manuels, dont cet après-midi on évoquait le sort difficile, les travailleurs de la pensée française avaient été trop souvent négligés.

Bien des discussions se sont instaurées depuis quelques mois autour du projet qu'en accord avec notre ami M. Marc Rucart, garde des Sceaux, j'ai déposé en vue d'organiser enfin en France le statut du droit d'auteur et du contrat d'édition. Il ne s'agit pas, il ne peut pas s'agir, de je ne sais quelle assimilation abusive entre les travaux de la pensée et

ceux de l'atelier, ou d'opposer des catégories sociales représentant la production intellectuelle comme les auteurs et les moyens de diffusion comme les éditeurs; il s'agit, en réalité, d'édifier, sur des bases juridiques solides, une collaboration devenue entre eux nécessaire, de ne pas laisser sans protection ceux qui sont les meilleurs et les plus nobles citoyens de ce pays, et, sans prétendre que puissent être considérées comme intangibles les dispositions par nous déposées devant le Parlement, d'aboutir, avec l'accord de la Chambre et du Sénat, à un texte favorisant en ce domaine les renouvellements, les rajeunissements, les fenêtres ouvertes sur le monde moderne que dans d'autres domaines, celui du théâtre ou de l'activité intellectuelle, le Gouvernement s'est efforcé d'encourager.

Permettez-moi d'ajouter une déclaration plus précise sur un problème qui a soulevé, ces temps derniers, quelque émotion dans une certaine partie du pays.

On s'est ému de divers côtés à la pensée que la répression indispensable de certains abus ou les mesures prises en matière de cumul puissent aboutir à des règles préjudiciables à l'activité intellectuelle française. Il n'en est rien, et il ne peut en être question sous aucune forme.

Dès que j'ai eu connaissance — et je parle ici sous ma responsabilité de ministre de l'Education nationale — de certains textes, qui jusqu'à présent d'ailleurs n'ont eu d'autre autorité que celle de projets émanant d'une Commission, j'ai saisi le 21 août mon collègue et ami M. Vincent Auriol, ainsi qu'il y invitait les ministres, des observations que, du point de vue de mon ministère, je considérais comme indispensables.

J'ai dit — et j'ai eu sur ce point l'adhésion du Gouvernement tout entier — qu'il ne pouvait être question de faire de certains citoyens français, qui représentent avec le plus d'éclat la pensée natio-

nale, des citoyens diminués, et qu'il me serait personnellement impossible d'accepter aucun texte qui pût, directement ou non, risquer d'avoir cette conséquence. (*Applaudissements.*)

A nouveau, le 6 octobre et le 10 octobre, j'ai eu à renouveler les suggestions du ministère de l'Education nationale, comme d'autres de mes collègues le faisaient pour le leur.

Le 14 octobre, j'ai saisi le Conseil des ministres qui s'est, sur ce problème, montré unanime.

Lundi dernier, le Directeur de l'Enseignement supérieur était, sur ma demande, entendu par la Commission financière compétente, et le communiqué du Gouvernement paru il y a quelques jours, a annoncé que rien ne serait fait sans une étude minutieuse.

J'espère qu'ainsi toutes les émotions seront calmées. J'apporte ici l'assurance, en plein accord avec mes collègues intéressés, que les intérêts supérieurs des travailleurs intellectuels ne pourront pas être compromis et que le ministre responsable qui a l'honneur de les défendre veillera attentivement à ce qu'ils soient à l'abri de toute menace. (*Applaudissements.*)

J'ajouterai un dernier mot. N'ayant pu qu'esquisser ici certains problèmes, je ne voudrais pas quitter cette tribune sans rendre devant ce Congrès radical-socialiste, à l'heure où ils sont parfois attaqués, un hommage à l'admirable dévouement des maîtres, à tous les degrés, de notre Université et de notre corps enseignant.

J'ai eu l'occasion de le dire à la tribune de la Chambre; je le redis ici; des paroles, qui ont pu à certains moments émouvoir légitimement l'opinion publique, ne représentent à aucun degré ce que, dans son immense majorité, pense le corps enseignant dévoué à la République et à la Patrie.

J'ai eu soin de préciser, dans une circulaire spéciale qui pourra être renforcée si c'est nécessaire, que je ne permettrais pas que, sous aucune forme

pour aucune propagande, dans aucune condition, la politique, qui est un jeu d'adultes, fasse son entrée dans les établissements d'enseignement et ne se mêle à la vie des enfants tournés vers d'autres préoccupations. (*Applaudissements.*)

Il faut que nous travaillions les uns et les autres à la santé morale de ce monde de l'enseignement où fourmillent toutes les possibilités françaises, qui est pour nous tous l'héritage le plus noble et le plus sacré.

Je suis sûr qu'en restant fidèles à la doctrine de notre Parti, doctrine républicaine tout simplement, nous pourrons pleinement servir ce qu'il y a dans la nation de plus émouvant et de plus précieux : sa jeunesse. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au rapporteur de la Commission de l'enseignement, M. Albert Bayet.

M. Albert Bayet, *rapporteur.* — Mesdames et chers collègues, je remercie tout d'abord M. le ministre de l'Education nationale, des déclarations qu'il vient d'apporter à cette tribune et dont quelques-unes me sont particulièrement précieuses.

Cela dit, permettez-moi de développer le rapport qu'a bien voulu me confier la Commission de l'enseignement.

C'est un fait bien souvent constaté que les hauts fonctionnaires de la République sont, dans un grand nombre d'administrations, hostiles aux idées démocratiques et au régime même qu'ils sont censés servir.

Cet état d'esprit s'explique parfois par des raisons particulières : ainsi c'est une sorte de tradition que les diplomates se recrutent parmi ceux qu'on appelle les « gens du monde » et qui sont communément de droite; de même, il n'est pas rare que les fonctionnaires des Finances rêvent de passer au service des

établissements privés, qui paient bien; et cette ambition leur impose certaines attitudes politiques.

Mais l'hostilité des hauts fonctionnaires à l'égard du régime est trop générale pour ne pas avoir une cause générale : cette cause générale paraît être la façon dont ils sont recrutés et formés.

Actuellement, la formation des futurs grands administrateurs est confiée aux facultés de Droit et à l'école libre des Sciences politiques.

Ce n'est un secret pour personne que la Faculté de Droit de Paris, qui donne le ton aux facultés de province, est, dans l'ensemble, nettement réactionnaire.

Depuis quelque temps, elle semble même acquise en majorité aux idées fascistes : on n'a pas oublié comment fut traité par ses collègues le professeur Jèze, coupable d'avoir défendu l'Ethiopie contre le gouvernement de M. Mussolini. L'hostilité témoignée alors par la Faculté de Droit de Paris à un peuple qui avait juridiquement raison, qui défendait sa liberté, qui était faible, était manifestement contraire aux traditions généreuses de notre pays et à ce qui devait être l'idéal des gardiens du Droit. Seule, leur complaisance pour le fascisme explique leur attitude. Au demeurant, bien que les cours de l'Ecole de Droit ne soient pas publics comme ceux de la Sorbonne, on sait que l'enseignement du droit constitutionnel à Paris est l'occasion d'une critique permanente des institutions républicaines et de l'idéal démocratique.

A l'école des Sciences politiques, les tendances réactionnaires ne sont pas moins nettes : le fait que cette école est libre leur permet de s'affirmer plus audacieusement.

Ainsi, par un paradoxe dont s'étonnera l'histoire, la République confie la formation de ses futurs hauts fonctionnaires à des établissements dans lesquels l'esprit républicain est objet de haine ou de sarcasme. Le résultat est que, quand le Front popu-

laire a voulu, conformément au vœu du peuple, épurer les grandes administrations, les ministres ont bien vu quels étaient les chefs qu'il y avait lieu de remercier ou de déplacer, mais ils se sont trouvés bien embarrassés au moment de les remplacer.

Qu'un tel état de choses ne puisse durer, c'est l'évidence même : nul régime ne peut vivre s'il est combattu, ouvertement ou sournoisement, par ceux qui ont mission de le défendre. Les meilleures lois resteraient sans effet sur la réalité, si la République continuait à avoir contre elle Conseil d'Etat, Cour des Comptes, directeurs de ministères, préfets, hauts magistrats, diplomates. Il saute aux yeux que la République a besoin d'une administration républicaine.

Reste à savoir quels sont les moyens pratiques de la lui donner.

Déclarons d'abord nettement que, pour nous républicains radicaux, il ne saurait être question de toucher aux libertés universitaires. Les professeurs de nos facultés de Droit ont, comme tous les membres de l'Université, droit absolu à la pleine liberté d'opinion. Nous pourrions exprimer le souhait que, dans leur enseignement, ils respectent plus soigneusement la « neutralité ». Nous avons également le droit d'exiger que la formation des jurys d'agrégation (notamment en ce qui concerne le droit public) n'aboutisse pas dans la pratique à la constitution d'une sorte d'orthodoxie réactionnaire. Mais nous ne songeons pas un instant à limiter, directement ou indirectement, la liberté des professeurs.

Seulement, autre chose est d'enseigner le Droit aux futurs avocats, avoués, notaires, autre chose est de former les futurs fonctionnaires de la République.

Si la première tâche incombe normalement aux facultés de Droit, elles n'ont aucun droit à revendiquer la seconde.

A plus forte raison ne peut-on admettre que cette

seconde tâche soit confiée à une école privée, à une école libre comme est celle des Sciences politiques.

C'est pourquoi la Commission de l'Enseignement du Parti radical et radical-socialiste estime qu'en dehors des facultés de Droit et de l'école des Sciences politiques, doit être créée une école spéciale qui ait pour mission propre et exclusive de former les futurs hauts fonctionnaires et membres des grands corps de l'Etat.

On peut concevoir cette école sur le type des Ecoles Normales supérieures qui forment le haut personnel enseignant.

Elle recruterait par voie de concours un nombre fixe de jeunes gens (et jeunes filles) de 20 à 25 ans.

Le concours serait conçu comme un examen de culture générale.

Une fois reçus à l'Ecole supérieure d'Administration, les élèves se spécialiseraient et, à la sortie, ils se présenteraient soit au concours du Conseil d'Etat, soit à celui des Affaires étrangères, soit à celui de l'Administration préfectorale, etc., etc.

Mais cette conception soulève deux objections graves :

1° Les jeunes gens forcés, pour des raisons matérielles, de gagner leur vie de bonne heure, ne pourraient se présenter à l'Ecole supérieure et se trouveraient ainsi exclus des hauts postes;

2° Les qualités personnelles qui font les bons chefs (autorité, humanité, tact, maniement des hommes) ne se discernent pas aisément chez de tout jeunes gens; or, ils sont aussi nécessaires que le savoir proprement dit pour la bonne marche des services publics.

C'est pourquoi une autre solution paraît préférable.

L'Ecole supérieure d'Administration publique serait ouverte à tous les jeunes gens ayant exercé pendant sept ans au moins et dix ans au plus des fonctions dans une administration publique.

Il serait tenu compte pour l'admission :

1° Des résultats d'un concours qui serait un examen de culture générale;

2° Des notes professionnelles obtenues par les candidats.

Une fois entrés à l'Ecole supérieure d'Administration, les élèves se spécialiseraient et prépareraient un concours de sortie déterminé, qui leur donnerait un brevet en vue d'une administration ou d'un des grands corps de l'Etat.

Un enseignement commun serait donné à l'école même, qui porterait sur l'organisation générale de l'organisation républicaine et sur la morale professionnelle de l'administrateur républicain.

Quant aux enseignements spéciaux, les élèves les recevraient dans les divers facultés, instituts et écoles publiques actuellement existants.

Le Gouvernement, sans imposer, directement ou indirectement, une orthodoxie politique quelconque, exigerait que les principes républicains : Droits de l'Homme, souveraineté du peuple, justice sociale, fussent enseignés à tous les élèves.

Nul ne pourrait être candidat à l'E. S. A. P. sans prendre l'engagement écrit de servir loyalement dans une des administrations de la République pendant dix ans au moins.

Nul ne pourrait avoir accès aux hautes fonctions (dont un décret fixerait la liste) sans avoir obtenu un des brevets décernés par l'E. S. A. P.

Les élèves qui n'obtiendraient pas un des brevets de sortie seraient réintégrés de plein droit dans les fonctions qu'ils occupaient avant leur admission, et le temps passé à l'E. S. A. P. compterait pour l'ancienneté.

L'Ecole supérieure d'Administration publique ainsi conçue ne chargerait pas le budget, puisque la plupart des enseignements nécessaires sont déjà donnés dans des établissements d'Etat. Elle permet-

trait la formation républicaine des fonctionnaires républicains.

C'est pourquoi la Commission de l'Enseignement du Parti radical et radical-socialiste soumet au Congrès le vœu suivant :

« Le Congrès,

« Constatant qu'un trop grand nombre de hauts fonctionnaires sont hostiles au régime et aux institutions républicaines, dont ils devraient être les serviteurs;

« Estimant que ce fait s'explique par la préparation défectueuse des futurs hauts fonctionnaires;

« Emet le vœu que soit créée une Ecole supérieure d'Administration publique qui forme, pour la République, une administration républicaine. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Varenne.

M. Varenne (*Alger*). — Comme membre de l'enseignement public, je remercie du plus profond de mon cœur notre ministre de l'Education nationale qui, depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement de Front populaire, a su reprendre au sein du corps enseignant la place légitime qui est la sienne.

Je tiens à souligner devant vous un problème dont M. le ministre de l'Education nationale, dans une conversation que je viens d'avoir avec lui, a bien voulu reconnaître tout l'intérêt. Ce problème est celui de l'orientation qu'il convient de donner aux enfants obligés de rester à l'école après l'âge de treize ans.

Certains se demanderont si cette orientation ne coûtera pas cher à la nation. Je réponds qu'il est parfaitement possible de la faire rapidement sans qu'il en coûte grand'chose à l'Etat. Voici pourquoi.

Les industriels, les commerçants, les agriculteurs ont — vous le savez — des dettes envers le fisc qu'ils

ne pourront pas payer de si tôt. Il faudra bien un jour passer l'éponge. Pourquoi ne pas le faire dès aujourd'hui, en y mettant cette simple condition, profitable pour la nation, qu'il en serait ainsi pour tous ceux qui par leur personnel, leur outillage ou leurs cadres professionnels permettraient de réaliser cette orientation professionnelle?

Je puis vous donner l'assurance que, dans la région parisienne en particulier, beaucoup de commerçants et d'industriels ont des locaux à ne savoir qu'en faire, et que vous viendriez grandement à leur aide en leur faisant la proposition que je viens de formuler.

Du fait qu'antérieurement à la crise on a poussé le commerce et l'industrie à se développer, il résulte que nombre de commerçants et d'industriels ont non seulement des locaux beaucoup trop grands pour leurs besoins, mais aussi un matériel trop important. Ils pourraient donc puissamment aider au développement de l'orientation professionnelle à l'occasion de la prolongation de la scolarité.

Pour faire œuvre utile à ce sujet, je demanderais donc qu'on reprît les conclusions de nos Congrès antérieurs et qu'on organisât très rapidement des organismes d'orientation professionnelle départementaux et régionaux, qui auraient pour mission de coordonner tous les efforts tentés dans ce but ou de les provoquer.

Je veux aussi, par amour-propre d'auteur — pardonnez-le-moi! — rappeler le pas énorme que M. le ministre de l'Education nationale, ainsi qu'il l'a fait remarquer dans une communication adressée à la presse le 18 octobre 1936, a fait faire à l'Enseignement par l'organisation de la radiophonie, organisation que je n'ai cessé de préconiser depuis quatre ans. Comme auteur de travaux que je poursuis à l'intérieur du Parti sur ce sujet, autant que comme radical-socialiste, je suis heureux de proclamer que notre Parti a été le premier, et jusqu'ici le seul, à

mettre l'instrument merveilleux de la radiophonie au service de l'éducation. Notons-le, car nous serons fondés à opposer demain cet argument à ceux qui prétendraient que le Parti radical-socialiste ne fait rien.

Je demande enfin à M. le ministre de l'Education nationale de prendre dans les travaux que j'ai présentés ou fait présenter à nos Commissions de l'Enseignement et Municipale pour créer en faveur du mouvement de pérégrination des jeunes et des auberges laïques de la jeunesse un organisme qui soit du ressort de l'Education nationale, ces mouvements n'étant que des facettes différentes de l'Enseignement unique.

Pour terminer, j'attire enfin l'attention de tous les militants s'intéressant à l'école laïque et je leur dis : « Prenez garde! Sous le couvert de l'orientation professionnelle et de l'éducation physique, vous voyez en ce moment se monter des œuvres nombreuses qui demain travailleront contre la République. Intégrez donc à la République tout ce qui lui appartient de droit naturel comme de droit politique.

Et reprenant sur ce point les conclusions du Congrès de Toulouse, je demande que les crédits ne soient accordés, en attendant leur prise en charge par la République, qu'à des œuvres sans caractère confessionnel ou politique et seulement après agrément du ministère de l'Education nationale, ainsi que le Congrès de Toulouse en avait, sur ma demande, une fois de plus décidé. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Charbonneau.

M. CHARBONNEAU (*Deux-Sèvres*). — Il y a quelque témérité de ma part à prendre la parole à une heure aussi tardive, après MM. Jean Zay et Albert Bayet; mais je voudrais ajouter à leurs exposés quelques observations.

J'ai été autrefois instituteur rural. Si je suis au-

jourd'hui professeur d'enseignement du second degré, je n'en connais pas moins les réalités campagnardes. Je crains que la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à quatorze ans ne demeure lettre morte. C'est pourquoi le ministère de l'Education nationale aura le devoir, lorsqu'il préparera ce qu'il appelle la réorganisation de l'enseignement public, de faire l'éducation des masses paysannes et ouvrières.

Il faut créer chez nous, et j'insiste, l'amour de l'instruction désintéressée, l'amour de la curiosité intellectuelle. Legouvé a montré le vif désir qu'avaient les gens d'autrefois d'accroître sans cesse leur bagage intellectuel. Cette conception passe de mode. L'instruction était autrefois d'autant plus précieuse qu'elle était rare. Est-ce parce qu'on est habitué aujourd'hui à la voir plus répandue que trop de gens, quand ils ont leur modeste certificat d'études primaires, s'imaginent être des citoyens complets?

J'insiste donc sur la nécessité d'éduquer les masses paysannes, et masses ouvrières, afin de ne pas leur laisser croire que l'enseignement purement spéculatif est un luxe. On arrivera ainsi à plus de compréhension et on évitera de voir se creuser un fossé entre les manuels et les intellectuels.

D'autre part, je veux attirer l'attention de M. le ministre sur la question de la laïcité qui doit être partout respectée. Certes, nous avons un corps admirable d'éducateurs, celui de l'enseignement primaire que M. le ministre a défendu il n'y a pas longtemps à la Chambre et dont il a salué le loyalisme républicain pendant la paix comme pendant la guerre. (*Applaudissements.*) L'école laïque est la pierre angulaire de la République et les ennemis du régime ne le lui pardonnent pas. Mais il est d'autres parties du corps enseignant qui ne respectent pas toujours la laïcité, c'est-à-dire la neutralité. Je voudrais, monsieur le ministre, que vous rappeliez aux chefs d'établissements de l'enseigne-

ment du second degré une circulaire de M. Guernut qui défendait le port des insignes dans certains de ces établissements. Je n'entends pas seulement l'interdiction du port des insignes à caractère démocratique, mais du port des insignes quels qu'ils soient, car nous ne voudrions pas qu'on oblige les élèves à enlever des insignes ayant une couleur rouge ou certains outils enchevêtrés, alors qu'on en tolérerait d'autres.

Donc, pas d'insignes dans les établissements scolaires quels qu'ils soient, j'insiste sur ce point, monsieur le ministre; bien des membres du Parti radical pourraient vous présenter la même observation. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, j'ai été ému d'entendre un des éminents défenseurs de la classe paysanne, dont je suis issu, émettre des craintes à la pensée que l'enseignement agricole serait sur le point d'être rattaché au ministère de l'Education nationale. Si notre collègue est encore dans la salle, je voudrais le rassurer. L'enseignement technique, qui dépendait autrefois du ministère du Commerce, est maintenant rattaché au ministère de l'Education nationale; il forme des techniciens aussi habiles et instruits que par le passé. L'enseignement agricole doit être démocratique et partout généralisé; il devrait être donné dans chaque commune, ou du moins dans chaque canton; tous les enfants ne peuvent pas fréquenter des écoles régionales. Les maîtres de l'enseignement primaire et de l'enseignement primaire supérieur, qui sont issus pour la plupart des milieux agricoles, qui sont par conséquent des amis des paysans, peuvent être leurs guides et leurs éducateurs naturels, sans qu'il y ait, pour cela, préjudice à développer l'enseignement agricole au second degré. D'ailleurs, les maîtres qui sortent des écoles pratiques d'agriculture sont presque tous des anciens élèves des écoles primaires. Faites donc confiance

au ministère de l'Education nationale pour éduquer les agriculteurs comme ils doivent l'être.

Je constate aussi qu'on ne récompense pas assez le zèle et le mérite des instituteurs. J'ai entendu dire par certains inspecteurs primaires : « Il y a 95 % de maîtres qui font leur devoir et, pour les récompenser, on ne dispose par département que de quinze palmes académiques par an — je sais qu'on épilogue sur la valeur intrinsèque des palmes académiques — et de trois médailles d'argent. » La médaille d'argent comporte une prime de 100 francs; ce n'est pas grand'chose, mais c'est la médaille militaire de l'instituteur. Est-ce qu'on donne la médaille militaire à trois adjudants ou trois gendarmes seulement sur cinq cents? Soyez donc aussi larges pour les instituteurs de la IIIe République que l'armée nationale l'est pour ses bons serviteurs. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, monsieur le ministre, permettez-moi d'attirer votre attention sur un problème qui n'a rien de politique. Si je suis resté l' « instituteur en sabots », cher à François Albert — et c'est peut-être le meilleur souvenir que je conserverai de ma carrière — je suis aussi père de famille, « parent d'élève », ce qui me permet de connaître l'enseignement secondaire par personne interposée. Je puis donc vous dire qu'il importe de s'attaquer au problème du surmenage qui préoccupe d'ailleurs très vivement certains membres du corps enseignant.

Au moment où l'on parle de la menace d'extinction qui pèse sur notre race, il faut se demander si l'une des causes de sa dégénérescence possible ne réside pas dans l'excès des études imposées aux enfants et contre lequel s'élèvent les parents des élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur. Pour les enfants qui veulent travailler, il n'y a plus ni fêtes ni dimanches. La préparation de leurs examens, d'où dépend

leur avenir, absorbe tous leurs loisirs. Ils devraient cependant avoir un minimum de repos et de distractions. Pour employer une formule brutale, ce n'est pas en les abrutissant qu'on fera d'eux plus tard des citoyens utiles au pays. L'infériorité que montrent par la suite certaines gens à dominer les événements est due la plupart du temps à une éducation mal dosée qui les déprime et en fait des essoufflés au moment où la société à besoin d'eux.

Mon cher ministre, ce n'est pas, croyez-le bien, une interpellation que je développe à votre adresse. J'ai voulu simplement marquer devant vous quelques points qu'il m'a semblé nécessaire de souligner.

Je note avec plaisir votre pensée nettement démocratique de ménager des passerelles entre l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. Vous réaliserez ainsi une pensée de François Albert, qui ne voulait pas que l'enseignement supérieur ne soit ouvert qu'aux latinistes.

Faites en sorte qu'à un Gouvernement républicain corresponde un enseignement républicain véritablement laïque. Nous vous faisons confiance pour cela. Et laissez-moi vous dire en terminant, notre fierté de voir le Parti radical représenté au sein du Gouvernement du Front Populaire par deux hommes éminents qui dirigent l'un, une branche de l'Education nationale, l'autre, l'Education nationale tout entière. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?...

Le débat est clos.

Je mets aux voix les conclusions présentées par M. Albert Bayet au nom de la Commission de l'enseignement.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — Je suis saisi par MM. Massot,

Mitterand, Dreyfus, Schmidt, Zousmann, Caron et Paul Cabany, d'un ordre du jour ainsi conçu :

Le Congrès,

Félicite le citoyen Jean Zay, ministre de l'Education nationale, de l'œuvre importante conforme à la doctrine radicale-socialiste déjà réalisée par lui depuis le mois de juin 1936, *notamment en ce qui concerne la prolongation de la scolarité, le dédoublement des classes surchargées dans l'enseignement secondaire, les grands travaux, l'aide à la jeunesse intellectuelle, etc...*

Il le remercie particulièrement d'avoir déposé dès le mois de juillet sur le bureau de la Chambre, un projet de loi créant une École Normale d'administration.

Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole?...

(La séance est levée à 18 h. 45 minutes.)

TROISIEME SEANCE

Vendredi, 23 octobre, matinée

COMMERCE ET INDUSTRIE

Rapport général de M. Salomon Hirsch

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. MÉTAYER, député de la Seine-Inférieure, assisté de MM. Paul BASTID, ministre du Commerce, Marc RUCART, ministre de la Justice, Mme BRUNSCHVICG, sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale, de M. BRIQUET, député de l'Eure, comme vice-présidents, ainsi que de M. Pierre MAZÉ, secrétaire général du Parti.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion des questions relatives au commerce et à l'industrie.

La parole est à M. Salomon-Hirsch, rapporteur, président de la Commission du commerce et de l'industrie.

M. SALOMON-HIRSCH, *rapporteur général*. — Mesdames, citoyens, le rapport que mes collègues de la Commission du commerce et de l'industrie m'avaient fait l'honneur de me confier était terminé bien avant que le Gouvernement ait demandé au Parlement le vote de la dévaluation.

Quelles seront les conséquences de ce vote sur l'activité économique du pays? Nul ne le sait.

La dévaluation, à laquelle fut toujours hostile notre Parti est une arme délicate à deux tranchants. Cependant, il est permis d'espérer qu'elle sera favorable à notre commerce et à notre industrie, si des mesures énergiques sont prises pour éviter une hausse brutale des prix de détail.

Mais il est à redouter que la classe moyenne, qui est à la fois l'armature de la France et du Parti radical-socialiste, n'ait à souffrir de la nouvelle loi monétaire.

Les moyens de redressement économique sont loin d'être à la portée de la main.

Je ne veux pas empiéter sur les attributions de nos amis qui traiteront de la question financière et, plus particulièrement sur celles de notre ami, le député Mendès-France, qui ne manquera pas de parler de la dévaluation avec son éloquence et sa compétence coutumières.

Sans plus tarder, permettez-moi d'entrer dans le vif de mon rapport.

Au moment où les petits et moyens commerçants et industriels se débattent désespérément contre une crise économique sans précédent, la nouvelle législature, comme don de joyeux avènement, les a gratifiés des nouvelles lois sociales : la semaine de 40 heures; les congés payés; le contrat collectif, avec, comme conséquence des dernières grèves, la plus-value des taux des salaires.

Certes, je ne m'élève pas contre le caractère social de ces nouvelles lois, mais j'estime que l'heure choisie pour les appliquer était inopportune.

Les congés payés se justifiaient, quoiqu'ils fussent déjà appliqués dans de nombreuses usines, Il n'empêche que leurs premiers bénéficiaires sont allés porter au commerce belge et au commerce italien, à la faveur du bénéfice du change, le montant des sommes qu'ils avaient touchées du commerce fran-

çais et dont celui-ci se trouva dépouillé sans aucune contre-partie.

Le fardeau fiscal imposé aux petits et moyens commerçants et industriels s'est toujours accru, quel que soit l'abaissement de leur chiffre d'affaires et de leurs bénéfices, lorsqu'ils en ont eus.

Les petites et moyennes entreprises pourront-elles supporter les nouvelles charges? C'est douteux.

De nombreux industriels et commerçants ont abandonné la lutte et se sont résignés à déposer leur bilan.

D'autres ont accordé à leur personnel des congés illimités; d'autres, enfin, ont fermé temporairement ou définitivement leurs usines ou leurs magasins.

Que l'on y prenne garde! Ces commerçants et ces industriels qui, à eux seuls, paient plus de 50 % des charges publiques, pourraient disparaître un jour et, cela, au profit des grosses industries taylorisées et des grands trusts.

Aux anciens impôts déjà lourds, étaient venus s'ajouter : la taxe sur le chiffre d'affaires, qu'on parle toujours de supprimer; les assurances sociales dont on annonce la réforme et qui restent appliquées avec leurs règlements surannés; les allocations familiales; la taxe d'apprentissage; l'augmentation du prix des transports, de l'essence, etc.

Les nouvelles charges qui découlent des lois récentes ont augmenté, dans de nombreuses industries, les prix de revient de 35 à 40 %.

L'élévation de ces prix augmentera nécessairement la cherté de la vie et, haussant nos prix intérieurs déjà très élevés, apportera par surcroît une entrave encore plus grande à nos possibilités d'exportation.

Nos industries verront se fermer peu à peu devant elles les marchés extérieurs. En 1929, nous exportions pour plus de 50 milliards de francs; en 1935, nous n'exportions que pour 15 milliards.

Je citerai l'exemple de l'industrie lyonnaise de

la soie qui, en 1929, exportait pour 4 milliards de francs et, en 1935, pour 540 millions seulement.

Les nouveaux sacrifices imposés à la moyenne et petite industrie, au moyen et petit commerce, atteindront du même coup les classes moyennes dans leur pouvoir d'achat. La grande industrie supportera allégrement cette situation nouvelle qui lui aura fourni le moyen de réaliser des profits souvent scandaleux.

En effet, certaines grandes industries, anticipant sur l'application des lois nouvelles et avant même que celles-ci aient été votées, ont lourdement augmenté leurs prix de vente. Certaines les ont augmentés de 35 à 40 %, d'autres sont allés du simple au double, écrasant ainsi les petites et moyennes entreprises du poids de leurs exigences et de leur inconscience.

Il n'y a pas qu'au Pavillon des Halles où les services de répression des prix arbitrairement surélevés devraient sévir contre des hausses aussi injustifiées qu'illicites.

Votre Commission du commerce et de l'industrie, que j'ai l'honneur de présider, s'est émue, dès le mois de juin dernier, des agissements des grands trusts. Elle a écrit à notre ami M. Campinchi, président du groupe parlementaire de notre Parti, pour les signaler et demander au groupe parlementaire de protester contre ces agissements et tous autres de nature à compromettre le redressement économique de la France.

Les commerçants et industriels, petits et moyens, ont à lutter, non seulement contre les trusts de la grande industrie, mais anssi contre les exigences des organismes d'achats tels que magasins à prix uniques, qui abusent de leur omnipotence pour leur imposer des prix de famine pour l'achat de leurs produits, prix que les petits industriels et les artisans acceptent le plus souvent pour ne pas metre en sommeil leurs usines et ne pas jeter aussi

leurs ouvriers sur le pavé, qui viendraient augmenter le nombre des chômeurs.

Ces magasins à prix uniques sont redoutables pour les petites et moyennes entreprises, ils représentent une arme dangereuse pour la vie économique du pays, d'une part : contre la petite et moyenne industrie et contre l'artisanat qui subissent leur emprise, parce qu'ils sont pour eux de gros acheteurs; d'autre part : contre le commerce de détail qu'ils concurrencent et qu'ils ruinent un peu partout.

Cette nouvelle féodalité, d'importation étrangère, dressée contre le commerce de détail, a vu s'épanouir des succursales dans tous les quartiers de Paris et dans toutes les villes de France, grâce à la carence du Parlement qui, sous la pression des commerçants lésés est intervenu beaucoup trop tard pour en limiter le développement.

Ainsi, sur tous les terrains, les petites et moyennes industries, les petits et moyens commerçants voient s'élever devant eux des obstacles toujours nouveaux.

Qu'a-t-on fait pour mettre un terme à cet état de choses? Rien ou presque rien.

Lorsque M. Léon Blum, président du Conseil, déclara, le 6 juin dernier, à la tribune de la Chambre :

« A bref délai, nous vous saisirons d'un large système de simplification fiscale soulageant la production et le commerce »,

Les commerçants se prirent à espérer. Hélas! il n'en fut rien, ces projets ne furent ni discutés ni votés.

Par contre, maintes autres promesses formulées dans la déclaration ministérielle furent réalisées.

La déclaration ministérielle prévoyait en faveur des petits et moyennes entreprises un allégement des charges fiscales en compensation de l'accroissement des frais généraux consécutif aux nouvelles lois sociales. Les Chambres sont parties en vacances

sans que ces promesses aient été discutées et votées.

Les petits et moyens commerçants et industriels sont exposés à la ruine si les pouvoirs publics ne se hâtent pas d'intervenir en leur faveur.

L'aide votée par le Parlement sous forme d'assurance-crédit, de prorogations d'échéances, de moratoire des loyers, ne constitue qu'un maigre palliatif, insuffisant pour obtenir le redressement économique que nous souhaitons tous.

Un membre du Sénat a pu s'écrier avec raison, au cours de la discussion de ces projets : « Vous donnez un ballon d'oxygène à un mourant. »

Ce n'est pas un ballon d'oxygène qu'il fallait donner à notre commerce en péril, mais une large transfusion d'un sang régénérateur.

En fait, les Chambres ont consenti temporairement aux petites et moyennes entreprises des avances d'argent, du reste parcimonieuses; elles ne leur ont pas accordé, par ailleurs, le moindre allégement de leurs charges nouvelles ou anciennes.

Ce n'est pas sous cette forme qu'il fallait intervenir.

Pour lutter efficacement contre le marasme des affaires, votre Commission du commerce et de l'industrie demande qu'il soit accordé aux commerçants et aux industriels :

— des allégemens fiscaux massifs, notamment la réduction des frais de patente, cette réduction toujours promise et jamais réalisée, au contraire, puisque les feuilles d'impôts de 1936 accusent une augmentation sensible sur celles de 1935;

— la réduction de la taxe sur le chiffre d'affaires;

— la revision de la loi sur les assurances sociales;

— la prise en charge, par l'Etat, des allocations familiales.

N'est-il pas lamentable de penser que le petit commerçant, le petit industriel chargé de famille et n'occupant que deux ou trois ouvriers est obligé de payer à ces derniers, lorsqu'ils ont des enfants, des

allocations familiales qui leur sont refusées à eux-mêmes et dont, souvent, ils auraient grand besoin?

Votre Commission demande encore :

— qu'il soit fait dans tous les domaines économiques un énergique effort en vue de faire naître une ère de confiance qui mettrait fin à la thésaurisation;

— l'intensification des efforts au profit de notre tourisme national. Il suffirait, pour cela, de suivre l'exemple et les initiatives des puissances qui excellent à attirer chez elles les touristes de tous les pays, les Français y compris;

— la réalisation pratique et non théorique des grands travaux votés par le Parlement, afin de réduire le chômage à sa plus simple expression.

Nous demandons aussi, au point de vue social, que les pouvoirs publics viennent en aide aux commerçants et aux industriels lorsque, arrivés au soir de leur vie, ils n'ont plus ni forces ni ressources.

Tous les citoyens français, ouvriers, employés, fonctionnaires, parlementaires même, bénéficient d'une retraite. Seuls, les commerçants et les industriels sont exclus de ce privilège.

Ils n'émargent ni aux assurances sociales, ni aux allocations familiales, ni au chômage; les lois d'assistance les ignorent. La société a le devoir de les secourir au même titre que tous les autres citoyens.

Il appartient au Parti Républicain Radical et Radica-Socialiste de prendre en main la défense des intérêts des petits et moyens commerçants et industriels qui ont besoin d'être aidés, non par des moratoires temporaires, mais par un allègement fiscal efficace en vue d'assurer la marche normale de leurs entreprises.

Les promesses faites aux travailleurs par la déclaration ministérielle du 6 juin ont été tenues. Elles pèsent lourdement sur les petites et moyennes entreprises auxquelles des promesses de compensa-

tion non moins formelles ont été faites. Il faut qu'elles soient tenues à leur tour.

Je conclus en demandant aux parlementaires de notre Parti, au nom de notre Commission du commerce et de l'industrie, qu'ils exigent du Gouvernement, à la rentrée de novembre, la réalisation des promesses qui leur ont été faites au mois de juin dernier.

Le retour à la prospérité industrielle et commerciale de notre pays est à ce prix. (*Applaudissements.*)

M. Gustave VERNON. — Mesdames, mes chers Collègues, le rapport de M. le président Salomon Hirsch vous a tracé un tableau malheureusement trop exact de la détresse de notre commerce et de notre industrie. Ce n'est point sans raison qu'y sont préconisés notamment l'allégement de la fiscalité, la réforme des assurances sociales, la prise en charge par l'Etat des allocations familiales et nous avons tous été d'accord là-dessus à la Commission du commerce et de l'industrie au cours de nos délibérations.

Mais il existe plus spécialement au sein de notre économie nationale tout un prolétariat du commerce qui représente le plus grand nombre des pionniers de notre activité et qui est infiniment malheureux sous des dehors trompeurs : ce sont les petits et moyens commerçants, les artisans, les petits industriels; tous ceux qui vivent dans leurs fonds de commerce et qui sont menacés chaque jour dans leur sécurité. C'est de ce problème des fonds de commerce que je veux vous entretenir au nom de notre Commission du commerce et de l'industrie, complétant ainsi le rapport de Salomon Hirsch.

Je viens d'employer à dessein le terme de prolétariat du commerce. Pourquoi? Parce que le petit commerçant est réellement devenu un prolétaire même quand il est un prolétaire qui s'ignore. Lors-

qu'il a retiré de sa caisse le montant des impôts, de son loyer, des billets de fonds, des innombrables charges qui l'écrasent, il ne lui reste pratiquement qu'un modeste salaire parfois inférieur à ce qu'il gagnerait s'il était au service de l'Etat ou d'une industrie abritée.

Au surplus, ce prolétaire est devenu un citoyen de seconde zone, car, en cas de déconfiture, alors qu'il est ruiné par des circonstances imprévisibles qui n'ont pas été de son fait, il n'a même pas droit à l'indemnité de chômage, lui qui a tant versé aux caisses du Trésor public. Parvenu au déclin de sa vie, il n'a droit non plus à aucune retraite car les lois sociales n'ont rien prévu pour lui : aucune retraite même modeste ne viendra adoucir ses derniers jours.

C'est sur le sort de ces gagne-petit que notre Commission du commerce s'est penchée. C'est en leur faveur qu'au cours de l'exercice écoulé, elle a étudié le problème des fonds de commerce.

Ce problème présente un aspect double : le problème immédiat, urgent, posé depuis quelques années par la persistance de la crise économique, problème dont la solution consiste à réadapter les conventions antérieures aux capacités de paiement désormais étroitement limitées des commerçants. Et le problème de demain qui tend à l'instauration de la propriété commerciale intégrale; de cette propriété commerciale que nous voulions déjà établir, nous radicaux, en 1916, mais qui n'a été qu'imparfaitement réalisée en 1926 par suite de la résistance du Sénat.

Le premier problème, celui de la réadaptation des obligations des occupants des fonds de commerce aux possibilités d'une économie déficiente, vous est connu. Je l'ai personnellement exposé à maintes reprises au sein de notre Parti. Au surplus, notre collègue Picard le traita fort brillamment en notre Congrès économique de Lyon, en 1935. Je me

borne donc à rappeler ici qu'aussi bien dans l'intérêt véritable des créanciers que dans celui de l'ordre public, il s'agit d'humaniser certaines conventions anciennes passées avec les vendeurs des fonds de commerce et avec les propriétaires immobiliers; on ne saurait en vérité faire supporter avec raison à l'occupant seul du fonds de commerce, les conséquences d'une situation catastrophique et imprévisible; on ne saurait équitablement, en une telle contingence, jeter à la rue une masse de commerçants de bonne foi qui n'ont eu d'autre tort que de croire à la prospérité nationale.

Eh bien! ce grave problème des fonds de commerce n'a point échappé à l'attention de notre Commission. Nous en avons entretenu nos parlementaires et même nos chefs : j'en veux pour preuves les démarches que nous avons effectuées au cours de cet exercice auprès de nos amis Bastid, ministre du Commerce; Jammy Schmidt, rapporteur général du budget, et même auprès du président Daladier lui-même.

Nous avons affirmé qu'il était regrettable que nous vivions dans le provisoire car les lois sur les fonds de commerce promulguées, en 1933, en 1934, en 1935, n'ont rien réglé définitivement. Ce ne furent là que des lois moratoires et nous devons cette navrante situation au Sénat qui a repoussé systématiquement en leurs temps les textes votés par le Palais-Bourbon et notamment le projet de 1934 de notre ami **Lamoureux.**

Le Rassemblemen populaire a promis formellement dans son programme le vote d'une loi humaine mettant un terme au conflit des fonds de commerce : il est bien regrettable que, bousculé par des événements sociaux qu'il n'a pas voulus et dont on ne saurait le rendre responsable, le ministère Blum-Daladier n'ait matériellement pu faire aboutir cette loi urgente dès juillet dernier. L'agitation si malheureusement entretenue dans ce pays n'a

permis alors que de faire voter la loi du 21 août 1936, loi simplement provisoire qui ne règle rien et se borne à suspendre les exécutions : eh bien! cette loi ne vaut absolument rien car elle englobe sans discrimination aussi bien les débiteurs de mauvaise foi que ceux de bonne foi, et c'est pourquoi, en notre Commission du commerce, nous avons conclu qu'il fallait que notre Gouvernement tienne d'urgence la promesse du Rassemblement populaire en faisant voter sans tarder la loi sur les fonds de commerce.

Sur quelle base construire cette loi? A mon avis, cette base on la trouve dans le projet Lamoureux auquel collabora, si je suis bien renseigné, le président Piketty, mon ancien collègue au tribunal de commerce de la Seine. La solution est là et je suis persuadé que, mieux éclairé par les troubles sociaux, alerté même, le Sénat votera demain à la demande de Léon Blum les dispositions qu'il rejetait en 1934 alors qu'elles étaient présentées par Lamoureux.

Mes collègues et moi-même, nous nous sommes penchés également sur le problème de la réadaptation des loyers commerciaux. La révision en a été organisée par la loi Raymond Susset de 1933 et par le décret Laval de 1935. Malheureusement, il est un fait certain : c'est que les tribunaux civils ont procédé et procèdent à ces révisions avec autant d'incompétence que de fantaisie.

Je préconise, pour mettre fin à une situation devenue incohérente, l'institution d'un plafond représenté par un coefficient s'appliquant à la valeur locative de 1914 : le plafond a existé et subsiste dans de nombreux cas en matière de loyers bourgeois; on ne voit pas bien pourquoi une disposition semblable n'a pas joué et ne joue pas en matière commerciale.

Mes amis et moi, nous avons au surplus été d'accord pour demander que les victimes de la clause

résolutoire soient rétablies dans leurs droits, car c'est là une question d'équité et même d'humanité.

Telles sont les mesures immédiates qui s'imposent. Il est à remarquer que, de toute évidence, les hommes des partis de droite ne sauraient les défendre, sauf hypocrisie électorale bien entendu : car ces idées-là vont à l'encontre de leur dogme du conservatisme social et de l'inexorabilité des lois. Je fais confiance quant à moi au ministère Blum-Daladier pour résoudre ces problèmes urgents; que mes amis commerçants en soient bien persuadés, les hommes du Rassemblement populaire seuls le sauveront, et, s'ils n'y réussissaient pas, il ne restera malheureusement pour le petit commerce que la faillite ou la déconfiture.

Maintenant, afin d'en terminer, je veux indiquer rapidement quelles réformes commerciales d'ordre général nous préconisons pour demain, mes amis et moi-même.

Nous estimons qu'il est indispensable d'humaniser la loi du 17 mars 1909 qui a organisé le gage en matière de fonds de commerce et qui a réglé les procédures d'exécution, c'est-à-dire de mise en vente des fonds de commerce aux enchères publiques.

Cette loi de 1909 fut l'œuvre du sénateur Cordelet, ancien avoué, et celui-ci subissait, à n'en pas douter, l'influence de sa formation professionnelle. Les dispositions inexorables de son texte pouvaient à la rigueur se comprendre en des temps heureux où le libéralisme fleurissait chez nous : elles apparaissent d'une odieuse férocité par le temps qui court. Il faudra, à mon avis, réformer la loi en question et donner au magistrat consulaire qui l'applique la possibilité d'accorder de larges sursis chaque fois qu'il se trouve en présence d'un commerçant malheureux et de bonne foi.

Il serait moral en outre d'introduire dans le texte nouveau des dispositions permettant à l'acheteur

du fonds de commerce d'administrer la preuve du dol : car, à l'heure présente, étant donné les rédactions habiles imposées en matière d'actes de vente de fonds, étant donné aussi la jurisprudence du tribunal de commerce de la Seine, cette preuve est à peu près impossible à administrer.

Il convient enfin de compléter la loi sur la propriété commerciale, car les textes en usage, loi de 1926 et modifications qui en découlèrent, enseignent surtout au bailleur quelles voies il peut suivre pour dépouiller son locataire commerçant bien plutôt qu'ils ne défendent ce dernier. A cet effet, il faut mettre fin à la procédure par offres des tiers, limiter étroitement l'usage de la clause résolutoire, supprimer l'article 18 qui permet dans certains cas de dépouiller l'occupant du fonds de commerce moyennant une indemnité dérisoire. D'une façon générale, il y a lieu d'introduire dans les nouveaux textes la notion de préjudice causé de manière que, dans tous les cas, le commerçant évincé ait droit à la réparation intégrale du préjudice supporté effectivement.

Je ne veux pas entrer ici dans le détail de ces réformes car ce serait trop long et le temps m'est mesuré. Je me suis borné à tracer les grandes lignes du problème qui se pose à nous et que nous entendons résoudre. Ce problème, c'est en réalité celui de la réalisation de la vraie propriété commerciale et j'ai voulu surtout montrer que notre Commission du commerce ne l'a pas perdu de vue, que nous y avons travaillé en silence, que nous avons apporté notre pierre à l'édifice sans grands meetings spectaculaires et sans bruit.

L'œuvre que nous avons poursuivie ainsi est conforme à la doctrine de notre Parti : permettez-moi, pour terminer, de le souligner, car je n'oublie point que je parle dans un Congrès radical.

Notre doctrine de liberté est en effet celle de l'affranchissement de l'individu. Défenseurs obsti-

nés de la propriété et de la dignité humaine à la fois, nous voulons que tout citoyen, aussi modeste soit-il, puisse, par son travail et ses qualités, s'élever dans l'échelle sociale et parvenir à la propriété individuelle. Nous voulons donc que le volume même de cette propriété s'amplifie autant que faire se peut, facilitant ainsi l'accession à cette propriété et l'affranchissement des salariés : doctrine conforme à celle de nos grands ancêtres de la Déclaration des Droits de l'Homme, doctrine qui nous éloigne des collectivistes et des marxistes et même qui nous oppose à eux. Eh bien! c'est à la faveur de ces principes essentiellement radicaux que se poursuit notre action en faveur de la propriété commerciale, cette action qui barre le chemin aux extrémistes et qui oppose un barrage aux émeutes, car, croyez-moi, mes chers collègues : il n'est pas d'hommes plus raisonnables et plus pondérés que les anciens camarades révolutionnaires quand ils sont parvenus eux-mêmes à posséder une part de l'actif social.

Le développement judicieux de la propriété commerciale, grâce aux lois de défense que je viens de tracer, nous conduit à ce résultat-là, à cette stabilisation dans l'ordre à la faveur des mesures d'humanité et d'équité : c'est pourquoi, mes chers amis, je crois que notre Commission du commerce a bien mérité du Parti Radical et je sais par avance que vous serez tous d'accord avec nous.

M. le Président. — La parole est à M. Voirin, de la Fédération de la Seine.

M. Voirin (*Seine*). — S'il est une question qui intéresse actuellement l'activité commerciale et industrielle, c'est bien celle des revendications ouvrières, notamment en ce qui concerne les salaires, et des solutions qu'il convient d'y apporter.

Le salaire, certes, doit être équitable, pour cette raison économique suffisante qu'un salaire bas entraîne une vie économique déficiente.

C'est aussi une question de justice. Lors des derniers conflits du travail, nous avons vu qu'il y avait encore des salaires notoirement insuffisants; lors des conflits du travail à Lille, notamment, nous avons su que des ouvrières techniciennes gagnaient 28 sous de l'heure, c'est-à-dire moins qu'une femme de ménage à Paris. (*Applaudissements.*)

Nous avons pu lire dans un journal, qui n'est pas suspect de sympathie particulière envers les ouvriers, dans le numéro d'*Aux Ecoutes* du 26 septembre dernier, que le salaire de 650 à 700 francs par mois pour un ménage de trois personnes est encore fréquent dans l'industrie du café.

Il est indiscutable que, dans cet ordre d'idées, par exemple, les revendications ouvrières peuvent s'expliquer, qu'elles sont justes et qu'elles doivent être prises en considération par notre Parti.

Mais une seconde question se pose : sous quelle forme doivent s'exercer ces revendications? Doivent-elles revêtir un caractère violent qui apporte dans ce pays un trouble économique?

Certes, nous reconnaissons, comme nous l'avons toujours reconnu, le droit de grève. Mais nous ne saurions admettre qu'en matière de conflits du travail, quiconque, patrons ou ouvriers, se fasse justice soi-même. (*Applaudissements.*) Nous ne saurions admettre également les occupations des lieux de travail, commerciaux ou industriels.

Si des revendications sont justes, il est normal qu'elles soient reconnues et, qu'ainsi, un mieux-être général en résulte. Mais, si elles veulent s'imposer par la violence, elles atteindront un but autre que celui qu'elles s'étaient proposé. (*Applaudissements.*)

Il est certain que des actes de violence individuels peuvent, par la suite, se transformer en actes de violence collectifs, et, lorsque l'anarchie s'étend dans un pays, il arrive que des forces intéressées à créer un ordre de choses nouveau, dont elles profiteront, se dressent comme de prétendus champions

des libertés pour asservir encore plus la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Il faut apporter des solutions simples et rapides à ces conflits du travail.

En voici une que je me permets de vous suggérer : tout conflit du travail devrait être arbitré dans les 48 heures et la sentence arbitrale — car il faut un arbitre dans les conflits du travail — s'imposerait aux parties de telle façon que les patrons qui ne s'inclineraient pas ne pourraient appliquer un autre arif que celui fixé par la sentence et que les ouvriers qui s'y refuseraient se verraient privés de tout secours de chômage. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse de la simplicité de cette solution, mais elle pourrait servir de base pour la recherche d'autres solutions qui devraient remplacer la solution actuelle, à laquelle je reproche son extrême complexité.

Pour le Parti radical, il ne peut y avoir qu'une solution à de tels problèmes : le progrès dans l'ordre. (*Applaudissements.*)

Voici l'ordre du jour que j'ai l'honneur de vous proposer :

« Le Parti radical, estimant que le commerce et l'industrie se doivent d'abord d'assurer à tout travailleur et salarié un salaire juste et équitable;

« que, par ailleurs, l'ordre est une condition nécessaire au développement du commerce et de l'industrie,

« demande à ses chefs :

« 1° de ne rien négliger pour assurer aux travailleurs et salariés un salaire équitable;

« 2° de ne pas admettre que quiconque se fasse justice lui-même dans un conflit du travail, notamment par l'occupation des locaux commerciaux ou industriels; d'apporter une solution rapide et simple aux conflits du travail, en rendant obligatoire l'arbitrage du Gouvernement dans les 48 heures du

début de tout conflit, cet arbitrage entraînant pour le patron qui refuserait de s'y conformer l'interdiction de tout emploi de personnel à un autre tarif que celui résultant de l'arbitrage gouvernemental et, pour l'ouvrier ou l'employé refusant de se conformer audit arbitrage, l'impossibilité de toucher une indemnité de chômage. » (*Applaudissements.*)

Je demande à M. le Président de mettre cet ordre du jour aux voix.

M. le Président. — Il sera mis aux voix à la fin du débat.

Voix diverses. — Tout de suite!

M. le Président. — Il peut y avoir d'autres ordres du jour. Il faut que le débat soit épuisé avant de passer au vote des ordres du jour.

M. le Président. — La parole est à M. Charlier, de la Fédération du Doubs.

M. Charlier (*Doubs*). — Citoyens, mon intervention sera courte. Je vous demande simplement de prendre la défense du petit artisanat horloger de France.

Par suite d'une convention et d'un décret qui ont été signés en juin dernier, cet artisanat est soumis à des obligations telles qu'il est appelé à disparaître au profit des grandes firmes et des grands trusts horlogers.

Vous savez, en effet, que nous sommes tributaires de la Suisse pour tout ce qui concerne la fabrication de l'horlogerie et de la montre, que les ébauches viennent de Suisse, la France en produisant une quantité insuffisante.

Les Suisses en ont profité pour essayer d'obtenir — ils y ont d'ailleurs réussi — un décret imposant aux horlogers français des conditions spéciales, que le petit artisan ne peut pas remplir. Ainsi, derniè-

rement, ils ont imposé aux petits artisans l'obligation d'acheter une quantité énorme d'ébauches pour en obtenir livraison.

Je demande simplement que le décret du 15 janvier 1936 qui impose des droits quintuples aux artisans français qui n'ont pas voulu signer avec la Suisse la convention imposée par la grande horlogerie, droits perçus par la douane française sur visa des sociétés suisses, soit abrogé.

Des dispositions doivent être prises pour protéger notre horlogerie. Les pays étrangers, même la Suisse, si sympathique que puisse nous être ce pays, ne doivent pas pouvoir faire une discrimination entre Français, d'une part, les grosses firmes, d'autre part, l'artisanat horloger qui est en train de mourir.

Je demande donc uniquement que ledit décret soit abrogé. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Clamens, de la Fédération de la Loire-Inférieure.

M. Clamens (*Loire-Inférieure*). — En venant à cette séance, j'entendais d'assez nombreux groupes dire : allons nous promener, on discute les questions de commerce et d'industrie, ce ne sera pas intéressant.

Est-ce que, vraiment, le Parti radical voudrait donner l'impression que, seules, les questions de doctrine pure peuvent l'intéresser? Je ne le crois pas, car les questions économiques dominent de beaucoup toutes les autres.

Dans un pays où l'économie va bien, tout va bien; là où le commerce et l'industrie vont mal ainsi que l'agriculture, tout va mal.

Hier, on a demandé que des mesures soient prises en faveur des ouvriers, des agriculteurs, des intellectuels, des classes moyennes; aujourd'hui, nous demandons des mesures d'aide et de protection pour le moyen commerce et pour la moyenne industrie.

Cela ne veut pas dire que nous devons diviser l'économie française en compartiments étanches n'ayant aucune communication entre eux. L'économie française est un tout et l'on ne saurait séparer ce tout sans risque de catastrophe.

Pas plus que vous ne risqueriez, sans catastrophe prochaine, de dissocier les ouvriers des paysans, vous ne pourriez dissocier les ouvriers des classes moyennes, commerce et industrie.

Il semble que, par les mesures douanières qui ont été prises dernièrement, notre commerce et notre industrie puissent être assez sérieusement lésés.

On a dit avec raison que le protectionnisme n'était pas le moyen de revigorer notre exportation, cette exportation qui, je le rappelle, valait 96 milliards, il y a quelques années et qui n'en vaut plus aujourd'hui que 20.

Quand le commerce extérieur de la France valait 96 milliards, il n'y avait pas d'autres chômeurs que ceux qui ne voulaient réellement pas travailler. Si vous revigoriez notre commerce extérieur, incontestablement, le problème du chômage serait en grande partie résolu.

Alors, faut-il, par des mesures de désarmement douanier unilatéral, risquer de jeter bas notre commerce et notre industrie, ce qui amènerait d'autres chômeurs? Je ne le pense pas.

Notre ami, M. Paul Bastid, ministre du Commerce, disait le 10 septembre avant son départ pour Varsovie :

« Nous avons conscience que les remèdes ne sont pas tous entre nos mains. Nos difficultés s'intègrent dans le malaise général. »

Et M. Bastid, prévoyant un désarmement économique, ajoutait :

« De toute évidence, nous ne pouvons faire seuls ce désarmement économique. »

En ma qualité de délégué de la Loire-Inférieure

vous me permettrez de parler en faveur de la conserverie française.

La conserverie française, qui emploie 600.000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est de plusieurs milliards, fait vivre en grande partie l'agriculture, les marins pêcheurs et les éleveurs.

Si, par des mesures de désarmement douanier unilatéral, on empêche les conserveries françaises, non de se développer, mais simplement de vivre, on va réduire au chômage, à la misère, des centaines de milliers d'ouvriers, on va empêcher les agriculteurs, les éleveurs, les marins pêcheurs de vivre.

Je suis certain que vous m'avez compris. Je ne déposerai pas d'ordre du jour, l'ayant fait dans des Congrès antérieurs, notamment à Angers et à Nantes.

Je demande en terminant au Parti radical de ne pas s'intéresser simplement à des questions de doctrine pure, mais aussi et surtout aux questions économiques, qui sont primordiales.

Il faut cesser de pratiquer la politique, qui n'a que trop duré, consistant à donner des satisfactions à ceux qui demandaient les premiers ou criaient le plus fort. Si le Parti donnait l'impression d'agir ainsi, on pourrait nous accuser, non sans apparence de raison, d'être à la merci de notre clientèle électorale et, peut-être d'oligarchies économiques.

Or, le Parti radical peut et doit — il le doit à son avenir, à sa doctrine — montrer comme toujours qu'il ne prend ses mots d'ordre que dans l'intérêt général. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Raulet, adjoint au maire de Biarritz.

M. Raulet (*Basses-Pyrénées*). — Citoyens, l'orateur qui m'a précédé a rappelé les paroles du président Daladier qui affirmait que le plan économique domine aujourd'hui le plan politique.

J'ajoute qu'il ne peut exister de reprise économique sans l'aménagement des dettes.

Il y a quelques jours, M. René Brunet, député S. F. I. O. et rapporteur général adjoint du budget, qui collabore si utilement avec M. Jammy-Schmidt, écrivait dans un remarquable article de *Paris-Soir* :

« D'abord, liquider le passé. Il faut, de toute urgence, régler d'une manière ou d'une autre la question de l'endettement privé. »

En effet, l'endettement pèse d'un poids insupportable sur toute l'activité de la nation. Aux heures de prospérité, des emprunts ont été contractés à des taux exorbitants, même pour les conditions économiques du moment.

Mais que dire des charges qu'ils font peser sur les débiteurs aux heures de crise!

Il est inadmissible que des nantissements sur fonds de commerce supportent des charges de 12 à 14 %, que des prêts hypothécaires de premier rang se voient demander des intérêts de 8 à 10 %, taux conduisant à la paralysie progressive de notre activité industrielle et commerciale, ruinant commerçants et propriétaires qui, ne pouvant plus assurer le service de leurs emprunts, voient leurs fonds vendus à vil prix, leurs immeubles mis en vente et acquis par les prêteurs eux-mêmes à des prix dérisoires et, souvent, par des spéculateurs étrangers.

Alors qu'une crise sans précédent a atteint tous les producteurs, tous les éléments agissants de la Nation, une seule catégorie de citoyens pourrait voir passer la tourmente sans en subir le contrecoup : celle des marchands d'argent? Et cela, au détriment des petits propriétaires, des commerçants, des petits industriels, au détriment de ces classes moyennes qui sont l'armature même du pays, qui sont, consciemment ou non, les radicaux de France. (*Applaudissements.*)

Un moment, on a pu croire que les Pouvoirs pu-

blics allaient venir en aide aux débiteurs écrasés. M. Pierre Laval qui, par sa naissance et ses études tout près d'ici, au lycée de Bayonne, s'est révélé, dans certaines méthodes, moitié Basque et moitié Auvergnat, parmi ses innombrables décrets-lois, en a rédigé un sur l'usure. Mais ce décret n'a, à ma connaissance, jamais été appliqué. Il est demeuré lettre morte et il ne pouvait en être autrement.

« En effet, dit-il, lorsqu'un prêt conventionnel a été fait à un taux effectif dépassant de plus de moitié le taux moyen pratiqué dans les mêmes conditions par des prêteurs de bonne foi pour des opérations de crédit comportant les mêmes risques que le prêt dont il s'agit, les perceptions excessives seront imputées de plein droit sur les intérêts normaux alors échus et subsidiairement sur le capital de la créance. »

En d'autres termes, vouloir établir qu'un prêt de 5 %, taux normal est excessif, c'est demander au débiteur de résoudre la quadrature du cercle.

Le problème a été traité jusqu'ici fragmentairement; c'est dans son ensemble qu'il faut l'envisager.

Or, à la grande stupéfaction de tous ceux qui se sont penchés sur la question, nous avons vu Chambre et Sénat se préoccuper du sort de quelques débiteurs sans se soucier d'apporter le moindre allégement aux autres.

Voici deux commerçants voisins : l'un exploite un fonds de commerce qu'il a acquis il y a quelques années, à terme; il n'a pu payer ses billets de fonds. La loi du 23 août le met à l'abri de toute poursuite.

Son voisin a hérité le fonds de commerce de son père; pour obtenir un prêt, il a donné son fonds en nantissement. Celui-là reste sous le coup de toutes les rigueurs de la loi et de toutes les exigences de son créancier.

Nous avons aujourd'hui la bonne fortune de faire entendre notre voix par M. le ministre du Commerce. Nous insistons avec une affectueuse défé-

rence pour qu'il nous dise son sentiment à cet égard, je dirai plus : pour qu'il nous promette de protéger et défendre tous les commerçants ruinés par la crise, pour que les mesures projetées par le gouvernement dont il fait partie s'appliquent à toutes les catégories de commerçants, sans exception.

J'ai terminé. Je sais, et je ne crois pas être démenti, que le Parti communiste entend, dès la rentrée des Chambres, poser le problème de l'usure à l'attention du Parlement. Allons-nous, une fois de plus, abandonner le bénéfice moral de projets sociaux que nous avons conçus et étudiés?

C'est pourquoi je vous demande instamment d'adopter les conclusions que j'ai l'honneur de vous présenter. Nous nous permettons de faire appel au groupe parlementaire du Parti radical tout entier pour se saisir de cette angoissante question.

Puissent nos représentants faire triompher les solutions de justice qui commandent à la fois le souci de la morale et l'intérêt de la vie économique du pays. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cazalis, de la Fédération des Landes.

M. Cazalis (*Landes*). — La Fédération des Landes approuve les conclusions du rapport de M. Salomon-Hirsch, président de la Commission du commerce du Parti; mais elle tient à ajouter, dans un ordre du jour, deux suggestions personnelles.

Les petits industriels et commerçants, qui sont l'armature fidèle de notre Parti et qui supportent vaillamment la crise économique, sont aux prises avec des difficultés de trésorerie de plus en plus grandes.

Ces difficultés sont augmentées par l'application des nouvelles lois sociales.

Nous déposons un ordre du jour comportant, pour ces commerçants et industriels, petits et

moyens, condamnés dans leur trésorerie, l'application de la loi de 1919 sur le règlement transactionnel amiable.

Il est, en effet, inconcevable et même scandaleux qu'on mette ces braves travailleurs en liquidation ou en faillite après qu'ils ont dévoré le petit actif qu'ils pouvaient posséder.

En ce qui concerne l'application des lois sociales, nous avons approuvé l'aide qui a été apportée aux petits industriels et commerçants; mais nous voudrions qu'elle n'eût pas ce caractère temporaire, qu'elle soit de la nature des prêts octroyés par la loi de 1919 aux démobilisés qui, pendant quatre années, avaient eu leurs ateliers ou leurs magasins fermés.

C'est par l'intermédiaire des banques populaires que la loi de 1919 a été appliquée avec un plein succès, puisqu'elle n'a entraîné aucune perte pour l'Etat.

C'est pourquoi, au nom de la Fédération départementale des Landes, j'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« La Fédération radicale-socialiste des Landes, considérant la situation difficile dans laquelle se trouvent le petit et moyen commerce, la petite et moyenne industrie du fait de la crise économique actuelle et de l'application des nouvelles lois sociales, demande au Congrès :

« Le rétablissement de la loi de 1919 pour le règlement transactionnel amiable, pour éviter à ces classes moyennes qui sont l'armature de notre Parti, de voir leur petit patrimoine sombrer dans la liquidation ou la faillite sans aucun avantage pour le créancier;

« pour l'aide au petit et moyen commerce et à la petite et moyenne industrie, les mesures édictées par la loi de 1919 sur les prêts aux démobilisés, qui ont eu leur plein effet sans aucune perte pour l'Etat,

par l'intermédiaire des Banques populaires comme pour les prêts à l'artisanat;

« Fait confiance aux groupes parlementaires de la Chambre et du Sénat du Parti, pour qu'ils demandent au Gouvernement l'application de ces dispositions législatives pour éviter la ruine de ces classes moyennes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picard, de la Fédération de la Seine.

M. Picard (*Seine*). — Je désire répondre à l'appel du président de la Commission du commerce et je m'attacherai à disposer mon intervention en deux parties : partie critique et partie constructive.

Mais d'abord, je ferai remarquer à M. Voirin que si nous sommes d'accord sur le principe de l'arbitrage, nous ne le serons peut-être plus s'il veut ajouter à ce terme d'arbitrage le qualificatif « gouvernemental ». Quelque satisfaction que puisse nous donner le Gouvernement présent, nous ne pouvons pas préjuger de ce que seront les gouvernements futurs. (*Applaudissements.*)

En conséquence, si nous acceptons l'arbitrage, que nous considérons comme une nécessité, il faut, pour que l'arbitrage ait toute sa valeur, que les arbitres soient choisis par les deux parties. Un arbitrage imposé n'est plus un arbitrage. En ce cas, on doit toujours pouvoir en appeler. (*Très bien!*)

Le rapport qui nous a été lu contient une suggestion que nous ne pouvons pas admettre; j'espère que c'est une erreur d'impression. Le rapporteur a parlé de « réduction » de la taxe sur le chiffre d'affaires. Nous autres, petits commerçants, nous avons toujours demandé la suppression de cette taxe. La réduction ne nous donnera aucune satisfaction, nous aurons toujours les mêmes difficultés car la concurrence et la dureté des temps ne permettent

pas au petit commerce d'incorporer cette taxe dans son prix de vente.

Nous avons demandé la suppression des frais de poursuite et de saisie. Si nous ne pouvons pas payer le principal, nous pouvons encore moins payer ces charges supplémentaires. Sur ce point la Commission du commerce a commis un oubli. Puisqu'elle doit se réunir à nouveau, j'espère qu'elle nous donnera satisfaction.

Nous demandons encore une réduction de nos contributions. Les fonctionnaires, les anciens combattants, les ouvriers, qui constituent le plus clair de notre clientèle, se sont vu imposer une diminution de leurs moyens d'existence. Nous en avons supporté la conséquence par une diminution de leurs achats. Nous demandons qu'on en tienne compte en réduisant, en toute justice, nos charges fiscales.

Nous demandons aussi le moratoire pour le paiement de nos impôts. Il nous est impossible de les payer dans la situation actuelle. Vouloir y obliger les commerçants qui tiennent encore, c'est les contraindre à fermer leurs magasins.

J'habite une ville moyenne où la situation est très critique. La moitié des patentés sont menacés d'être vendus. Depuis le début de l'année, 12 commerçants ont dû fermer leurs magasins. Refuser des facilités au petit commerce pour s'acquitter, c'est vouloir sa ruine.

On prétend vouloir défendre les classes moyennes. Il faudrait que, lorsque ces classes moyennes se défendent, on tienne compte de leurs desiderata.

Les moins malheureux parmi nous, ceux qui employaient du personnel, ont pu obtenir, pour remettre leur situation en état, des crédits à 2 % d'intérêt. Mais ceux qui n'ont pas d'employés ou d'ouvriers et qui travaillent avec les membres de leur famille, pourquoi ne pas leur permettre de faire

appel au crédit par le truchement des Banques populaires ou de tels autres établissements?

Les petits commerçants qui se trouvent ruinés et obligés de fermer boutique devraient avoir droit à une allocation. L'ouvrier sans travail a droit à une allocation de chômage. Pourquoi le commerçant et l'artisan n'y ont-ils pas droit? Ne seraient-ils pas, par hasard, des travailleurs au même titre que les ouvriers et les employés? Quand ils ne peuvent plus travailler, quand leur capital même se trouve englouti avec celui de leur femme et de leur famille, n'ont-ils que le droit d'aller aux soupes populaires? (*Applaudissements.*)

Nous demandons encore à avoir l'assurance pour nos vieux jours. Nous trouvons anormal de participer par nos paiements aux assurances sociales et aux allocations familiales et de n'y avoir pas droit en tant que commerçants.

Puisque, par la crise, par la dévaluation — qu'on savait obligatoire —, on nous a amputés d'une partie de nos recettes en diminuant les moyens d'achat de la classe ouvrière, puisque nous ne pouvons plus assurer par nous-mêmes notre retraite, nous disons que c'est à l'Etat d'envisager les moyens nécessaires pour nous assurer des conditions normales d'existence pour notre vieillesse et non pas, comme l'a dit la Commission, sous forme de secours ou de privilège. Les fonctionnaires ont droit à la retraite, les ouvriers ont droit aux assurances sociales. Il y a assez de privilèges dans la République, c'est un droit que nous voulons.

Mais toutes nos demandes, comme celles des agriculteurs, des petits rentiers ou des propriétaires, resteront lettre morte si l'on n'arrive pas à résoudre la question financière. Tout le problème est là.

On évoque souvent la nécessité de faire des grands travaux. On en entend beaucoup parler, en effet, mais on ne les voit pas souvent venir. Serait-il im-

possible de les exécuter? Le Congrès de Lyon avait voté un vœu tendant à la création du canal latéral au Rhône. Qu'est-il advenu de ce vœu?

Il paraît que la question économique doit dominer actuellement la question politique. Mais il y a beaucoup de gens qui se désintéressent de la question économique et, dans notre Parti même, la politique pure semble exercer sur beaucoup de militants un attrait regrettable.

On a chiffré pendant la récente campagne électorale ce que coûterait la mise en état des grands travaux nécessaires pour occuper nos 400.000 chômeurs totaux et nos 400.000 chômeurs partiels, — chiffres qui sont aujourd'hui dépassés. — On a estimé qu'il faudrait une somme de 14 milliards environ, et encore ne comprend-elle ni le prix des matériaux, ni certains autres éléments. La dévaluation, tout en portant préjudice aux petits, aura pour effet de rendre encore plus difficile la résorption du chômage, et je crois qu'on en parlera encore pendant longtemps.

Mais j'arrive à ma conclusion.

Tout ce qu'on pourra dire et faire sera insuffisant tant qu'on n'aura pas trouvé de solution au problème financier.

Comment se fait-il alors que l'on s'en tienne obstinément au dogme d'une monnaie représentative de l'or, qui est dans les mains de tous les gros financiers, de toute la classe capitaliste, qui peut ainsi se moquer de tous les gouvernements, quels qu'ils soient, et être toujours la maîtresse de la situation?

Que nous considérions l'or comme une monnaie internationale, et que le Gouvernement ait le droit de surveiller l'usage qui en est fait pour nos transactions extérieures, très bien! Mais on peut trouver d'autres garanties pour une monnaie nationale.

C'est une question qui peut trouver place dans le programme du Parti Radical.

On a accordé, dans les périodes de prospérité, des concessions de cours d'eau, de mines, de chemins de fer, etc., qui devraient revenir à la nation. Pourquoi ces richesses concédées ne seraient-elles pas le gage d'une monnaie intérieure qui serait alors abondante et qui permettrait de travailler dans des conditions sérieuses, raisonnables, de gagner, chacun, notre vie et d'indemniser les intéressés.

Car enfin la monnaie basée sur l'or, c'est une plaisanterie! L'or offre-t-il la même garantie en 1936 qu'en 1914? Aura-t-il demain la même valeur qu'aujourd'hui? En conservant cette monnaie-or seule, on fait le jeu des capitalistes; ce sont eux qui ont créé cette mystique.

Il faut avoir une monnaie intérieure abondante, afin de donner aux consommateurs les moyens de se procurer tout ce dont ils ont besoin : vin, blé, etc... Vouloir s'immobiliser dans la conception ancienne est une erreur, qui fait que le Gouvernement, qui nous avait promis de lutter contre les 200 familles; en arrivant au pouvoir, a vu ses efforts aboutir en fait à consolider leur situation. (*Applaudissements.*)

C'est une anomalie, c'est un non-sens, nous ne le comprenons pas. Si nous le comprenions, nous serions peut-être obligés de dire qu'on se moque de nous!

Nous, les petits, nous en avons assez de voir que toutes les solutions qu'on nous impose se font toujours sur notre dos! (*Applaudissements.*)

Il est inadmissible que lorsqu'on veut obtenir une réduction du prix des fonds de commerce, une réduction des loyers, c'est toujours aux petits commerçants et aux petits propriétaires qu'on s'adresse; que lorsqu'on fait une dévaluation des rentes, ce sont les petits qui en souffrent; mais lorsqu'on demande au Crédit Foncier d'opérer une réduction sur ses prêts hypothécaires, on met des centaines de millions à sa disposition et ce n'est jamais aux

actionnaires ou aux réserves qu'on demande d'en supporter le poids. Nous, les petits, nous en avons assez!

Il faut que la question économique vienne à l'ordre du jour. On arrivera, dit-on, à créer une entente, à faire œuvre pratique, sur le plan politique. Ce n'est pas vrai. Nous ne nous entendrons jamais sur ce plan, dût-on le baptiser d'Union de tous les Français. Nous ne pourrons vivre, en harmonie, que sur le terrain économique.

Nous ne voulons pas, nous les petits, être toujours les victimes. Nous demandons à ceux qui détiennent le pouvoir de se décider à nous écouter. Il ne faut pas dire qu'on veut défendre les classes moyennes si toutes les mesures qu'on prend ont pour résultat de les frapper. (*Applaudissements.*)

En terminant, je dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès du Parti radical-socialiste vote la prise en considération :

« 1° que la monnaie d'or soit réservée aux transactions internationales sous le contrôle de l'Etat et de la Banque de France;

« 2° la création d'une monnaie nationale gagée sur le retour à la Nation des richesses concédées qui deviendront le gage d'une monnaie intérieure. »

A cet ordre du jour, il ne suffira pas de répondre que ce sont là les suggestions d'un modeste commerçant. Je les ai défendues pendant la campagne électorale. Savez-vous ce que mes adversaires socialistes ou communistes m'ont répondu? Ils m'ont dit : « Et votre Parti, que fait-il? »

Je demande à mon Parti de mettre la question sur le chantier, de l'étudier, d'arriver à un résultat pratique.

Je ne demande pas que l'abondance vienne d'un seul coup et qu'on crée immédiatement trop de monnaie, ce qui serait une grosse faute, parce

qu'elle entraînerait du gaspillage. Mais, à l'heure actuelle, il est nécessaire d'employer beaucoup de chômeurs; je mets au défi de le faire avec les moyens dont on dispose. Comment faire le canal des Deux-Mers, qui est réclamé depuis si longtemps, et qui devient une nécessité urgente si on veut parer aux complications actuelles? En temps de paix, il peut rendre des services immenses; en temps de guerre, son intérêt devient primordial. Aucun Gouvernement ne l'exécutera s'il n'a pas les moyens nécessaires.

Si l'on ne veut pas gêner ces Messieurs des 200 familles, si l'on estime qu'ils doivent continuer tout ce qu'ils ont fait, ne vous illusionnez pas : la misère s'étendra un peu plus, les classes moyennes seront encore plus malheureuses et vous réaliserez cette phrase du Parti communiste : Est-ce nous, ou est-ce la classe capitaliste qui exproprie?

Je vous demande de donner au Gouvernement mandat de faire le nécessaire, car, s'il n'est pas fait, la lutte continuera entre des fractions opposées du pays; cette lutte, si elle s'intensifie, sera bientôt suivie de l'invasion, et ce sera la mort pour une partie des Français et l'esclavage pour tous les autres. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?

Le débat sur la politique industrielle et commerciale est clos.

Je suis saisi de deux ordres du jour.

Le premier, signé de M. Voirin, propose de donner mandat aux chefs du Parti :

« 1° de ne rien négliger pour assurer aux travailleurs et salariés un salaire équitable;

« 2° de ne pas admettre que quiconque se fasse justice lui-même dans un conflit du travail, notam-

ment par l'occupation des locaux commerciaux ou industriels;

« 3° d'apporter une solution rapide et simple aux conflits du travail en rendant obligatoire l'arbitrage du Gouvernement dans les 48 heures du début de tout conflit, cet arbitrage entraînant pour le patron qui refuserait de s'y conformer l'interdiction de tout emploi de personnel à un autre tarif que celui résultant de l'arbitrage gouvernemental et pour l'ouvrier ou l'employé refusant de se conformer audit arbitrage l'impossibilité de toucher une indemnité de chômage. »

Un délégué. — Nous demandons que soit supprimé de cet ordre du jour les mots « du Gouvernement ».

Un autre. — L'arbitre doit être choisi par les deux parties.

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Voirin.

(Le vote a lieu à main levée. — Le Bureau déclare qu'il y a doute.)

Un délégué. — Nous demandons à l'auteur de l'ordre du jour s'il accepte de retirer les mots « du Gouvernement ».

M. Voirin. — L'arbitrage doit d'abord se faire entre patron et ouvriers, et bien entendu, dans ce premier stade, le Gouvernement n'a pas à intervenir. Mais qu'adviendra-t-il si cet arbitrage n'aboutit pas? Il faudra bien qu'une tierce partie intervienne, et celui qui est alors le plus qualifié pour intervenir dans le conflit me semble être celui qui est l'émanation de la volonté publique, c'est-à-dire le Gouvernement. (*Mouvements divers.*)

M. le Président. — Nous ne pouvons pas rouvrir

le débat qui vient d'être clos par le Congrès lui-même.

Je suis informé que M. Salomon-Hirsch, en sa qualité de président de la Commission, demande le renvoi de cet ordre du jour à la Commission. (*Mouvements divers. — Protestations.*)

Je consulte le Congrès sur le renvoi à la Commission de l'ordre du jour de M. Voirin.

(Le Congrès, consulté, se prononce contre le renvoi.)

M. le Président. — M. Voirin m'informe qu'il accepte de remplacer les mots « arbitrage du Gouvernement » par ceux-ci : « arbitrage par la juridiction administrative ».

Je mets aux voix l'ordre du jour ainsi modifié.

(L'ordre du jour, ainsi modifié, est repoussé.)

M. le Président. — En second lieu, M. Charlin a déposé un ordre du jour tendant « à l'abrogation du décret du 15 janvier 1936 du ministre du Commerce imposant des droits quintuples aux artisans horlogers français qui n'ont pas voulu signer la convention avec les horlogers suisses ».

Je mets aux voix l'ordre du jour de M. Charlin.

(Cet ordre du jour est adopté.)

M. le Président. — J'informe le Congrès que la Commission du commerce et de l'industrie, sur l'initiative de M. Salomon-Hirsch, a décidé de se réunir immédiatement pour se saisir de l'ordre du jour de M. Voirin et rapporter ultérieurement, d'accord avec l'auteur de l'ordre du jour, un texte qui puisse faire l'unanimité de l'Assemblée. (*Applaudissements.*)

LA POLITIQUE SOCIALE

M. le Président. — Nous abordons le débat de politique sociale.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Brunschvicg, sous-secrétaire d'Etat de l'Education nationale.

Mme Brunschvicg, *sous-secrétaire d'Etat de l'Education nationale.* — C'est à la suite de lettres et de demandes que j'ai cru nécessaire de rendre compte ici du travail que j'ai pu faire comme sous-secrétaire d'Etat à l'Education nationale et comme femme radicale au sein du Gouvernement, et si j'interviens au moment où s'ouvrent les débats de politique sociale, c'est que mes attributions ont avant tout une portée sociale.

Je tiens tout d'abord à remercier le Gouvernement, et plus particulièrement M. le président Daladier et M. Jean Zay, d'avoir bien voulu me faire confiance et de m'avoir permis de faire une expérience que je vieux espérer fructueuse.

Je me suis tout d'abord préoccupée de l'hygiène et de la vie sociale de l'enfance scolaire.

La question qui m'a paru la plus urgente et celle à laquelle je me suis consacrée le plus activement a été celle de l'*alimentation de l'enfance scolaire.*

En effet, dans les grands centres industriels où les mères travaillent, l'enfant qui rentre chez lui est bien peu ou bien mal nourri. D'autre part, il existe de nombreux départements où les enfants ont à faire plusieurs kilomètres pour aller à l'école, et il leur est complètement impossible de rentrer chez eux à l'heure des repas. Trop souvent les parents ne leur donnent qu'un morceau de chocolat, ou une pomme, ou du saucisson, régime déplorable pour nos enfants qui se trouvent dans un grave état de sous-alimentation.

Ma première préoccupation a donc été de me mettre d'accord avec MM: les Inspecteurs d'Académie pour qu'ils m'aident à organiser et à développer les cantines scolaires. Déjà un effort a été fait, mais il est insuffisant, et c'est vers les Municipalités radicales que je me tourne aujourd'hui pour qu'elle nous aide à réaliser notre programme.

J'ai demandé que soit inscrite au prochain budget une somme assez importante pour aider les Municipalités qui feront un effort en faveur de nouvelles cantines. Je suis certaine que les représentants des Municipalités radicales qui sont à ce Congrès entendront mon appel et accepteront de m'apporter leur concours.

D'autre part, je me suis occupée *de l'enfant déficient,* c'est-à-dire de l'enfant qui, dans nos écoles, a du mal à suivre les classes car il n'est pas complètement normal et aurait besoin de cours spéciaux dans son intérêt comme dans celui des autres enfants. Et là je me retourne encore vers les élus radicaux, conseillers généraux ou conseillers municipaux pour que dans chaque département on organise au moins un internat et dans les grandes villes un centre de perfectionnement.

Je m'occupe encore, avec une particulière sollicitude, de l'enfance traduite en justice qui n'a pas trouvé jusqu'alors le régime qui lui convenait dans les maisons d'éducation surveillée.

La sous-secrétariat d'Etat de l'Education nationale a été solllicité par l'Administration pénitentiaire en vue de choisir le personnel éducateur. Grâce à notre ami Marc Rucart, si bon et si compréhensif, nous avons maintenant la possibilité de choisir des jeunes gens qui ne seront pas pour les enfants malheureux des geôliers, mais de grands camarades qui se consacreront à leur relèvement moral et à leur rééducation. (*Applaudissements.*)

Nous n'oublions pas, en effet, que l'enfant traduit

en justice est bien plus un enfant malheureux qu'un enfant coupable. (*Nouveaux applaudissements.*)

J'ai eu également à m'occuper de la question de l'*Enseignement ménager*. Au moment où l'on prolonge la scolarité, nous avons pensé que l'année supplémentaire que les enfants doivent passer à l'école doit être consacrée en grande partie, pour les filles comme pour les garçons, à une véritable préparation à la vie. De même que les garçons doivent devenir habiles et connaître tous les secrets du « bricolage », nous avons pensé que les jeunes filles devaient être préparées sérieusement à leur rôle de femmes et de ménagères, car si la femme doit avoir des droits, elle a aussi des devoirs et le personnel éducateur doit faire de nos jeunes filles des ménagères expérimentées.

D'autre part, je me suis occupée de la question de l'*orientation professionnelle des femmes* et de *leur accession aux fonctions publiques*. Depuis plusieurs années déjà, le ministère de l'Education nationale, qui décerne les diplômes, s'est inquiété de savoir si ces diplômes donnés aux jeunes filles avaient la même valeur que ceux décernés aux jeunes gens, et en fait, depuis que sévit « la crise », on a eu tendance à écarter les femmes des concours. Il est pourtant juste que les jeunes filles qui ont en main le même parchemin que les jeunes gens puissent se présenter aux mêmes concours. (*Applaudissements.*)

Je me suis donc mise en rapport avec les différents ministères qui n'étaient pas tous aussi convaincus que vous-mêmes du bien-fondé de nos principes. J'ai le plaisir de vous dire que grâce à un ministre radical, M. Yvon Delbos, le concours des Affaires étrangères, qui était fermé aux femmes, leur est maintenant rouvert. Il en est de même pour le ministère du Travail. Nous sommes donc en train de remonter un courant dangereux. En effet, sous le ministère Laval, les décrets-lois menaçaient perpétuellement les droits des femmes. Or, j'ai le senti-

ment que depuis l'avènement du Front populaire et depuis la tâche qui m'a été confiée, le travail féminin est de nouveau respecté et le droit des femmes au travail reconnu. (*Applaudissements.*)

Mais là ne s'est pas borné mon travail au ministère. J'ai eu de nombreux *rapports avec les organisations nationales et internationales.* J'ai reçu ici même les professeurs de français à l'étranger qui, comme vous le savez, sont pour notre pays les meilleurs agents de propagande de la pensée française, qu'ils font connaître et aimer. En ce moment, il n'est pas trop des efforts de tous les hommes et de toutes les femmes pour faire comprendre à l'étranger ce qu'est la vraie France et non pas la France telle que la présentent certains journaux étrangers et même certains journaux français. Nous avons là une mission éducative importante à remplir, à laquelle nous devons nous consacrer et apporter ce que nous avons de meilleur en nous.

Au point de vue pacifiste, j'ai eu l'occasion de présider la Section d'éducation du Rassemblement Universel de la Paix à Bruxelles. J'ai eu également le privilège de recevoir à Paris miss Perkins, ministre du Travail aux Etats-Unis qui, comme vous le savez, a été l'un des bons artisans du relèvement économique de son pays.

Ajouterai-je que la volumineuse correspondance que nous recevons au sous-secrétariat d'Etat... non pas de nos électeurs, car nous n'en avons pas, mais des nombreuses femmes et des nombreux hommes qui nous soumettent des cas individuels que nous nous efforçons de régler, est la marque des multiples occupations qui attendent une femme chargée de ce département ministériel.

Vous dirai-je, enfin, qu'à côté de mon travail personnel, je ne me sentirais pas satisfaite si pendant mon passage au ministère je ne pouvais travailler de façon efficace pour la collectivité féminine que j'ai l'impression de représenter au Gouverne-

ment. Je voudrais en effet user de toute mon influence pour que la femme française ne soit plus l'inférieure de la femme étrangère sur le terrain des droits politiques et des droits civils. (*Applaudissements.*)

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu me prêter. Je me suis refusée jusqu'à présent aux interviews et aux explications sur mon travail, parce qu'en fait il ne faut pas parler de ce que l'on fait avant d'avoir pu le réaliser. J'ai pensé, cependant, que je devais à mon Parti ces explications en vous demandant encore de m'aider de votre influence et de votre concours. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à Mlle Rose Maurice pour nous présenter son rapport sur la politique sociale.

Mlle Rose Maurice. — Citoyennes, citoyens, au nom de la Commission de politique sociale, je viens attirer votre attention sur la jeunesse de notre pays, magnifique espérance de l'avenir.

Les jeunes intellectuels sans emploi forment une foule immense et découragée. Nous voulons leur venir en aide.

Pourquoi ce manque d'emplois? Les professions libérales sont encombrées, les carrières artistiques sont durement touchées par le chômage : autant de débouchés qui manquent à ces jeunes travailleurs intellectuels vite transformés en mécontents qui reprochent violemment à la société ou au régime ce qu'ils croient être uniquement leur fait.

On peut aussi incriminer le maintien dans les cadres administratifs de titulaires trop âgés. La Commission a présenté un vœu tendant à la mise à la retraite à 65 ans de tout titulaire d'une fonction ou emploi publics, avec possibilité de maintenir jusqu'à 70 ans les titulaires d'emplois supérieurs ayant fait

preuve de hautes qualités. La loi républicaine doit être la même pour tous, mais il est juste que la République se montre reconnaissante envers ceux qui l'ont bien servie.

Désireuse d'assurer aux jeunes diplômés le plus grand nombre possible de débouchés dans les carrières administratives, la Commission de politique sociale propose un second vœu : Que soit fixé par le Parlement un maximum d'autorisation de cumul d'une retraite avec un emploi civil ou privé, en tenant compte des charges de famille.

Loin de nous la pensée d'obliger les petits retraités à se contenter des maigres subsides que leur verse l'Etat. Il convient au contraire de leur assurer une vie digne et, pourquoi ne pas le dire, heureuse. Ce n'est pas à ces modestes retraités de l'Etat qui, au soir de leur vie, s'efforcent de faire mieux vivre leur famille grâce à l'appoint d'un petit salaire supplémentaire, que nous pensons en proposant ce vœu au Congrès.

D'autre part, la Commission de politique sociale n'a pas oublié la protection de l'enfance. Elle désire que les jeunes deviennent des êtres forts et qu'ils aient la santé physique nécessaire pour mieux affronter la lutte quotidienne. Elle avait donc proposé pour eux un plan d'éducation physique organisé à l'école de la même manière que l'éducation intellectuelle et morale. Notre ami M. Dezarnaulds, sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique, a répondu par avance à ce vœu en proposant son plan d'éducation physique dont les journaux ont récemment parlé. Je ne m'y arrêterai pas, ce serait allonger inutilement mon temps de parole.

Nous désirons que soit intensifiée la lutte contre le chômage.

Nous demandons que les jeunes gens qui se présentent au service militaire et qui sont reconnus inaptes, ajournés ou réformés, soient surveillés par l'autorité médicale. Nous pourrons ainsi récupérer

25.000 jeunes gens pour la défense nationale. Sous la surveillance d'un dispensaire d'hygiène sociale, on pourra veiller à ce que leur santé leur permette de **remplir leur devoir envers la Nation.**

Nous demandons aussi que les enfants aveugles ou sourds-muets abandonnés reçoivent l'éducation qui leur est due. Il est incompréhensible que de jeunes enfants soient abandonnés parce qu'ils ont une infirmité physique. La République doit s'occuper d'eux et leur donner une éducation qui leur permettra de remplir leur devoir social.

Ainsi nous pensons que la Commission de politique sociale, en accord avec Mme Brunschwicg et les ministres intéressés, a bien rempli son devoir.

La Commission a étudié un plan de protection de l'enfance. Elle désire que les enfants vivent le plus possible au grand air, que l'éducation leur soit donnée dans des conditions telles que leur santé physique soit assurée. Dans ce but doivent être multipliés des classes en plein air, des camps de vacances, des colonies de vacances où les enfants pourront s'exercer au grand air sous la surveillance de moniteurs et de monitrices autorisés.

Voilà ce qui est nécessaire pour avoir une jeunesse saine et forte.

La jeunesse est la plus grande richesse d'un pays. Le Parti radical, qui a si souvent veillé à ce que la jeunesse française reçoive l'éducation nécessaire, doit aussi lui assurer la santé physique et la force qui permettront demain à nos jeunes citoyens et à nos jeunes citoyennes de poursuivre l'œuvre de leurs aînés et de propager leurs idées à travers le pays. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le Dr Rosenthal.

Mlle Rose Maurice

présente le rapport de politique sociale

en son nom et au nom du Dr Rosenthal

Parmi les différents problèmes qui sont au premier plan de l'actualité sociale, ce sont ceux qui ont trait à la jeunesse qui, cette année, ont plus particulièrement retenu l'attention de la Commission de politique sociale.

Comment améliorer le sort de cette jeunesse, si anxieuse du lendemain et que le mécontentement et le désespoir risquent de pousser à des solutions extrêmes? A cette angoissante question, Mlle Aubriot, membre de la Commission, répond après un exposé très clair de la situation actuelle de la jeunesse, par les propositions suivantes :

1° Répartition de la production : équilibre de la distribution du travail.

2° Prolongation de la scolarité jusqu'à vers 15 ans, puis orientation professionnelle et leçons de civisme.

3° Obligation pour le patronat de consacrer une heure par jour à l'apprentissage. Suppression du travail de nuit pour les jeunes.

4° Création de nouveaux et nombreux terrains de sports et de jeux. Intensification de la politique des loisirs.

Notre collègue déclare qu'une jeunesse saine moralement et physiquement saura accomplir son devoir qui est d'ouvrir la voie nouvelle. La Commission a été unanime pour féliciter notre collègue de son intéressant travail.

Il est à noter que, récemment, Jean Zay, ministre de l'Education nationale et membre du Bureau du Parti radical, a fait adopter par le Parlement une

loi instituant la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans.

D'autre part, il y a quelques jours, Dezarnaulds faisait connaître par la voie de la presse, qu'il se proposait de soumettre aux Chambres, dès la rentrée, un projet de loi rendant obligatoire l'éducation physique à l'école. Ce projet du sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique, radical, répond ainsi par avance aux vœux de la Commission de politique sociale.

Marcelle Kraemer-Bach s'est penchée plus particulièrement sur le douloureux problème du chômage. Dans son rapport si parfaitement documenté et d'une inspiration si humaine, notre collègue démontre que le devoir de l'Etat à l'égard du chômeur est : 1° de limiter au minimum les dégâts physiques et moraux que peut entraîner la suppression du gagne-pain et l'habitude de l'oisiveté... mauvaise conseillère.

2° De ramener le plus rapidement possible le chômeur au travail.

Pour limiter les dégâts, Marcelle Kraemer-Bach propose qu'une importante partie de l'allocation de chômage soit remise en nature, compte tenu des besoins réels du chômeur et de sa famille et pas seulement du salaire habituel. Cette organisation qui pourrait se faire par communes et par régions, permettrait de lutter contre la vie chère par l'achat de denrées en gros dont profiterait le chômeur et sa famille. (Proposition de loi Elbel, député radical des Vosges, dans le même esprit.) La santé physique et morale de ceux qui composent cette famille du chômeur s'en trouverait ainsi améliorée.

D'autre part, il convient d'encourager le chômeur à accepter tout travail, même temporaire, et de réprimer sévèrement toute mauvaise volonté de sa part. Actuellement des entraves très sérieuses empêchent le chômeur d'accepter un travail temporaire : ayant rendu sa carte en prenant un emploi, si son

travail cesse et qu'il redemande son allocation, il doit souvent attendre quinze jours pour la toucher à nouveau; s'il change provisoirement de résidence, il ne peut plus toucher de secours pendant six mois.

Il faut donc :

a) puisque l'allocation est payée d'avance, la remettre au chômeur encore une quinzaine lorsqu'il recommence à travailler, lui-même n'étant pas payé avant la fin du mois;

b) redonner instantanément sa carte au travailleur qui redevient chômeur;

c) supprimer le délai de six mois si le chômeur se place temporairement en province, le dimicile de secours restant celui de la résidence habituelle. Pour éviter des exodes injustifiés, des dispositions de vérification seront prises.

Enfin, notre collègue préconise la création d'un organisme chargé de connaître exactement le marché du travail, d'organiser les offices de placement, de les relier entre eux et d'assurer selon les saisons, le déplacement des travailleurs, suivant l'exemple des Bourses de Travail de Grande-Bretagne.

Notre collègue Brossier, délégué de la Vendée, a demandé en conclusion de son rapport sur les chômeurs artistes que le pourcentage fixant à 50 % la tolérance d'étrangers dans les programmes fut strictement appliqué. Ce vœu a été adopté à l'unanimité par la Commission.

A la suite du rapport de Rose Maurice, établissant que le manque d'emplois pour les jeunes intellectuels est dû, d'une part, au maintien dans les cadres administratifs, de titulaires trop âgés, et, d'autre part, à l'accroissement constant de jeunes diplômés sortant des écoles, alors que les carrières libérales sont déjà trop encombrées, la Commission a adopté les vœux suivants :

1° Qu'aucune fonction publique ne soit tenue par

un titulaire âgé de plus de 65 ans, avec possibilité de maintenir jusqu'à 70 ans les titulaires des emplois supérieurs ayant fait preuve de hautes qualités.

2° Que soit fixé par le Parlement le maximum d'autorisation de cumul d'une retraite avec un emploi civil ou privé, en tenant compte des charges de famille.

Notre président, le Dr Georges Rosenthal, qui fit adopter, en 1932, par le Congrès de Toulouse, un plan décennal de lutte contre la tuberculose, qui permettrait de récupérer 25.000 jeunes hommes de plus pour notre défense nationale, s'est occupé du cas des jeunes gens ajournés ou réformés. « La mortalité en France est double de celle des pays voisins », on trouve cette affirmation dans tous les milieux scientifiques[1]. Il demande donc que tout conscrit ajourné ou réformé soit surveillé par l'autorité médicale, sous le contrôle d'un dispensaire d'hygiène sociale, pour être sauvegardé ou récupéré.

La Commission de politique sociale préconise, pour donner aux jeunes la force et la santé physiques, un plan d'éducation physique, organisée à l'école au même titre que l'éducation intellectuelle ou morale, selon les données de la Commission d'Education physique du Parti radical et les travaux tout récents de la Société des médecins inspecteurs des écoles de la Ville de Paris (juin 1936). Et, encore une fois, nous sommes heureux de voir qu'un ministre radical, Dezarnaulds, a pris l'initiative de rendre obligatoire l'éducation physique à l'école, par projet de loi qui sera soumis aux Chambres très prochainement.

Cécile Brunschwicg, vice-présidente de notre Com-

---

1. Lire la brochure n° 22 des documents radicaux : *Le Parti radical et l'ensemble des questions sociales,* par le Dr Georges Rosenthal et Mme Marcelle Kraemer-Bach.

mission, que nous sommes si heureux de voir siéger aujourd'hui dans les Conseils du Gouvernement, a, dans un Congrès antérieur, étudié dans un rapport très apprécié, la question de la prostitution. Notre éminente collègue avait déjà réclamé la surveillance légale de la prostitution, elle demande que ce contrôle soit rigoureusement exercé et que la police, dite des « mœurs », soit supprimée; des docteurs, des infirmières spécialisées sauront appliquer avec vigilance les mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaires qui sont nécessaires. Le président d'honneur de notre Commission, le sénateur radical Justin Godart, a sur cette même question présenté une proposition de loi.

A notre dernier Congrès de Wagram, nos collègues Marcelle Kraemer-Bach et Corsin, ancien député, se faisant les interprètes éloquents de notre Commission, ont rappelé que 80.000 enfants déficients, 10.000 enfants sourds-muets, et 10.000 enfants aveugles attendaient que l'instruction obligatoire qui leur est due leur soit accordée. Pourquoi ne pas essayer de récupérer l'enfance délinquante ou déficiente? Un plan de protection de l'enfance déficiente ou coupable a été proposé. La Commission de politique qui ne saurait se désintéresser de l'enfance malheureuse demande que soient appliquées les mesures de justice et d'humanité proposées par les rapporteurs du Congrès de Wagram, par le Dr Georges Rosenthal et le Dr Gilbert Robin. Tout récemment encore, le Dr Roubinovitch rappelait que la grande majorité des enfants délinquants, dits coupables, sont tous des enfants moralement abandonnés, envers qui la société a manqué de solidarité.

Odette Simon, à la suite d'un excellent rapport sur l'élévation de l'âge du consentement, en cas de séduction, propose cette élévation à 15 ans. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par la Commission. Une proposition de loi dans le même sens

a été déposée par André Marie, député radical de la Seine-Inférieure, ancien ministre.

Enfin, terminant le cycle de ses travaux sur la jeunesse, la Commission a longuement étudié un plan de protection de l'enfance. Trop d'enfants sont privés de cette source de santé qu'est la vie au grand air, trop d'enfants sont livrés chaque année aux œuvres religieuses, en face de la carence des institutions laïques. Eliane Brault a éloquemment traité cette question dans un rapport présenté à la Commission, insistant sur la nécessité de créer des colonies de vacances, des auberges de la jeunesse, des camps de vacances en plein air, des patronages laïques, qui constituent les moyens tout puissants de donner aux enfants une âme saine dans un corps sain.

La Commission, au cours de réunions nombreuses et régulières, a toujours manifesté une cohésion parfaite dans le travail, sous la direction de son président. Mme Denise, que tous nos militants connaissent bien; Suzanne Chaskin, si dévouée à la cause des femmes et des enfants malheureux; nos collègues Maurice Rolland, ancien député; Giordani, Legrand, entre autres, ont apporté dans nos débats leur expérience professionnelle, leur dévouement à notre grand Parti, au milieu d'une entente qui s'est concrétisée, maintes fois, par des votes unanimes.

Ainsi, par ses travaux et les vœux qui lui sont présentés aujourd'hui, la Commission de politique sociale attire l'attention du Congrès sur cette jeunesse, qui, déçue dans ses plus légitimes espérances, impatiente de réaliser ses destinées par le travail auquel on l'a préparée, voit se fermer devant elle les portes de l'avenir. Ouvrons-les, ces portes, largement, généreusement. Donnons aux jeunes la sécurité du labeur quotidien, la joie de l'effort accompli dans la solidarité sociale, l'allégresse de se sentir forts, moralement, physiquement, sainement.

La jeunesse d'un pays est sa plus grande richesse.

Ce doit être l'honneur du Parti radical, fidèle à ses plus anciennes traditions de progrès social, de contribuer à son accroissement et d'y veiller avec vigilance.

Conformément au rapport présenté par Rose Maurice et le Dr Georges Rosenthal, la Commission de politique sociale présente au Congrès national du Parti radical, les vœux suivants :

1° Organisation de l'éducation physique à l'école selon le projet Dezarnaulds, auquel la Commission se rallie;

2° Intensification de la lutte contre le chômage;

3° Suppression des 17 îlots insalubres de la Ville de Paris et leur remplacement par des squares ou jardins publics;

4° Exécution du plan décennal contre la tuberculose votée par le Congrès de Toulouse en 1932;

5° Rentrée dans la légalité normale de la réglementation et du contrôle de la prostitution;

6° Protection des enfants aveugles et sourds-muets, actuellement abandonnés; récupération par une éducation morale et intellectuelle des enfants déficients ou délinquants;

7° Mise à la retraire à 65 ans de tout titulaire d'une fonction ou emploi publics. (*Applaudissements.*)

M. LE Dr Georges ROSENTHAL, *président de la Commission.* — Les applaudissements par lesquels le Congrès vient de saluer l'intervention de ma jeune collaboratrice, montrent combien le Parti radical apprécie la participation des femmes à notre travail, en particulier à notre travail social.

Je veux, pour ma part, insister sur trois points spéciaux, qui sont chers à la Commission de politique sociale. Voici le premier.

Actuellement, les jeunes gens ajournés ou réfor-

més aux conseils de revision sont rendus à la vie normale sans être suivis médicalement. Aussi des jeunes gens ajournés ou réformés, et qui n'ont pas été avertis du danger qu'ils couraient, nous reviennent-ils dans les hôpitaux ou à nos consultations, trois ou quatre ans après, atteints de maladies incurables.

Je demande que tous les conscrits ajournés ou réformés au service militaire soient livrés à des Commissions médicales spéciales, à des dispensaires d'hygiène comme il en existe sur presque tout le territoire de la France, afin d'éviter des déchéances lamentables, et de faire que ces jeunes gens puissent être repris par la suite bons pour le service.

En second lieu, il importe que, dans les grandes villes surtout, qui manquent d'air et de lumière, on profite des plans de démolition de certains quartiers pour réserver des espaces clairs et salubres et des jardins. En particulier, dans la ville de Paris, où existent 17 îlots insalubres, c'est la seule chance que nous ayons de réserver pour les Parisiens 17 grands jardins, étant donné qu'il n'y a d'air, à Paris et dans sa banlieue, que dans les cimetières, et que seuls les morts ont droit à un peu de verdure, ce qui est évidemment anormal.

Enfin, au Congrès de Toulouse, j'avais proposé un plan décennal de lutte contre la tuberculose. Il faut qu'on sache que la mortalité par tuberculose, en France, est double de la mortalité par le même fléau en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Suède et en Norvège. Il n'y a aucune raison, ni de race, ni de surmenage, qui explique cette mortalité exagérée. L'abandon des soins d'hygiène est seul en cause. La meilleure preuve en est qu'à la fin de la guerre, l'Allemagne avait une mortalité par tuberculose supérieure à la nôtre; en trois ans, grâce au développement des précautions hygiéniques, sa mortalité est tombée de 22 p. 10.000 à 8 p. 10.000, alors

que nous sommes restés à un chiffre de mortalité de 17 p. 10.000.

Telles sont les trois grandes questions sociales qui ont, à mes yeux, une importance primordiale et dont j'ai à cœur que le Parti radical se préoccupe. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions de la Commission de politique sociale.

(Ces conclusions sont adoptées.)

LA DEFENSE NATIONALE

M. LE PRÉSIDENT. — Nous passons aux questions de défense nationale. Je donne la parole au rapporteur de la Commission, M. le général Brissaud-Desmaillet.

M. le général BRISSAUD-DESMAILLET, *rapporteur.* — En raison de la gravité de l'heure, votre rapporteur de la Commission de défense nationale du Parti a jugé utile de donner cette année un plus grand développement à son rapport et de mettre à jour le petit memento qui complétait le rapport de l'an dernier. Mais si l'exposé écrit que je vous ai soumis est copieux, le discours que je vais vous faire sera bref.

Vous savez que notre défense nationale est en bonnes mains radicales et que notre président Daladier, activement secondé par ses deux collègues, MM. Gasnier-Duparc et Pierre Cot, a déjà pris toutes les mesures nécessaires pour que nos frontières soient énergiquement et efficacement défendues.

Pour ses réalisations comme pour ses intentions, M. le ministre de la Défense nationale mérite toute votre confiance, et je devrais quitter cette tribune après avoir simplement formulé cette affirmation.

Votre Commission m'a cependant chargé d'appeler votre attention sur certains problèmes et de vous présenter quelques recommandations de principe

qui vous montreront qu'elle sait soutenir des idées d'avant-garde en matière de défense nationale.

Votre rapporteur de politique extérieure vous exposera cet après-midi les troublantes complications de la situation extérieure qui, jusqu'à présent, n'a nullement déconcerté le fin diplomate qu'est le citoyen Yvon Delbos. (*Applaudissements.*) Je me contenterai de constater qu'il est désormais prudent d'envisager certaines éventualités qui ne se posaient pas avec la même acuité en 1914, au début de la dernière guerre.

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement de la frontière du Nord-Est que nous avons à nous préoccuper, et qui sera de longtemps encore le front principal; c'est de deux autres frontières, celle des Alpes et celle des Pyrénées, que nous avons considérées jusque maintenant comme des fronts de tout repos, et sur lesquelles il va falloir renforcer notre armature défensive.

Il faut même songer à mieux couvrir les deux flancs immédiats de notre frontière du Nord-Est, c'est-à-dire, pour parler plus clairement, parer aux enveloppements d'aile probables, d'une part sur la frontière ouverte du Jura qui ne peut être réellement défendue qu'en organisant solidement la trouée ouverte d'Huningue, d'autre part sur la frontière du Nord dont la mise en état de défense, déjà ébauchée grâce à la prévoyante décision du président Daladier, doit être rapidement complétée.

En somme, la situation extérieure actuelle nous oblige à verrouiller toutes nos portes terrestres.

Elle exige aussi des dispositions spéciales de sécurité pour parer aux manœuvres ennemies sur nos arrières, c'est-à-dire sur nos communications avec les bases de notre ravitaillement national, l'Afrique du Nord et notre domaine d'outre-mer.

En cela, la France ne fera d'ailleurs que se conformer à l'ambiance générale de cette méfiance réciproque qui porte tous les pays à cadenasser leurs

frontières et à faire fonctionner à plein leurs usines de guerre, souvent à un véritable rythme de mobilisation.

Vous pourrez lire dans notre rapport et dans le document vert qui le complète, l'aperçu sommaire des mesures défensives, et parfois offensives, que toutes les puissances sont en train de prendre, au grand dam des finances publiques et aussi de l'humanité.

Environ 165 milliards de francs ont été dépensés à cet effet en 1935 par les diverses puissances du monde. 185 milliards le seront en 1936 et on atteindra probablement le chiffre de 200 milliards en 1938.

On ne parle plus que de la guerre de demain, d'une guerre autrement plus atroce et plus généralisée que celle de 1914-1918.

Dans un certain pays, le clou de la moindre cérémonie n'est plus une revue de troupes, mais une figuration de destruction avec canons, chars et avions de bombardement. L'ère de l'olivier n'est plus pour le moment; nous vivons dans celle de la préparation au massacre intégral.

Faut-il que le danger de demain soit réel pour que le Gouvernement du Front populaire se soit décidé, malgré sa volonté de paix, à engager une dépense extraordinaire de 14 milliards répartie en quatre annuités pour parfaire notre outillage défensif et mettre notre matériel au niveau des machines de mort créées par l'Allemagne!

Nous vivons en alerte générale, dans une atmosphère de tension politique continuelle où le moindre incident peut déclencher subitement l'orage.

Sommes-nous parés? Avons-nous fait tout le nécessaire pour ne pas être surpris par les événements? Que reste-t-il encore à faire? C'est ce que vous me permettrez d'exposer rapidement en mettant simplement en relief quelques points de première importance.

Et tout d'abord, avons-nous organisé cette levée en masse que nos voisins ont si bien réalisée?

Hélas! non. Nous n'avons pas encore cette loi base d'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre, qui traîne depuis plus de dix ans devant le Parlement. Sans doute, les gouvernements successifs, et surtout le cabinet Blum-Daladier, ont-ils pris d'importantes mesures parcellaires telles que la loi de nationalisation et de contrôle des usines de guerre. Mais rien de décisif ne peut être fait sans la loi générale attendue en vain jusqu'à présent.

Le président Daladier annonçait récemment qu'un dernier projet mis au point allait être présenté aux Chambres dès la rentrée. Souhaitons qu'il ne soit pas de nouveau renvoyé aux calendes grecques. Autrefois, quand le Comité de salut public voulait faire sortir une loi essentielle telle que la loi de réquisition générale de toutes les forces de la Nation, il n'admettait pas qu'elle fût retardée par des joutes oratoires. Le moment est venu pour le Parti radical de reprendre l'esprit jacobin et d'être tout entier derrière son chef lorsqu'il montera à la tribune pour faire voter le projet de levée en masse qu'il a proposé. (*Applaudissements.*)

Le Parti radical doit également exiger le commandement unique de toutes les forces de terre, de mer et de l'air aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Le président Daladier a bien auprès de lui un haut Comité militaire coordinateur. Mais ce n'est pas avec un comité qu'on fait acte d'autorité et de commandement; c'est avec un chef investi de la confiance du Gouvernement, ayant délégation d'inspecteur coordinateur général et chargé d'assurer au mieux l'action combinée de toutes nos forces, de préparer et de diffuser la doctrine de défense nationale.

Un pas décisif a déjà été fait dans cette voie par le président Daladier quand il a créé le Collège des hautes études de défense nationale. Mais ce pas se-

rait insuffisant s'il n'était accompagné du commandement unique chargé d'apporter dans le haut Collège la pratique des grands cas concrets de la réalité d'aujourd'hui, et non pas l'habitude de somnoler tranquillement dans de monotones conférences comme c'est déjà le cas.

Dans l'aperçu général qui figure à notre rapport, vous trouverez encore souligné le vœu que votre Commission ne cesse d'exprimer depuis 1931 : le rajeunissement du haut commandement. Il est déjà réalisé dans l'armée de l'air. Il le sera demain dans l'armée de mer, qui possède dès maintenant un chef d'état-major général, un commandant en chef de 55 ans. (*Applaudissements.*) Il faut qu'il en soit ainsi dans l'armée de terre, progressivement, mais cependant assez rapidement.

La conduite de la guerre de demain sera, en effet, plus délicate, plus dure, plus compliquée que celle de la dernière guerre. Elle ne pourra être assurée convenablement par des hommes ayant déjà dépassé l'âge de 62 ans, qui, malgré toute leur verdeur, seront difficilement en mesure d'encaisser les grands chocs physiques et moraux que causeront les futures techniques de destruction, de lutter contre les insomnies, d'avoir le cerveau et les réflexes toujours en alerte.

Nous avons tous connu, nous radicaux, un vigoureux général d'armée de 62 ans qui, en pleine guerre, fut implacablement mis au repos. Et encore hier notre président Daladier célébrait les vertus guerrières et la haute valeur de ce chef. Et cependant, il fut jugé trop âgé. Que ceux qui atteindront cet âge en temps de guerre se résignent donc, d'avance, à partager le même sort!

Votre Commission insiste vigoureusement pour que la loi Clemenceau soit remise en pratique dès le temps de paix, mais progressivement, pour ne pas décapiter d'un seul coup notre commandement actuel.

Votre Commission a soigneusement étudié le problème des effectifs et du matériel. Nous ne saurions nous engager dans une course aux effectifs : nous serions battus d'avance, même en adoptant le service de trois ans. C'est vers la recherche de la qualité qu'il convient de s'orienter, et c'est par la supériorité du matériel et l'excellence de son emploi que nous pourrons compenser l'infériorité de nos effectifs.

Cette infériorité, malgré la regrettable exploitation de la loi de 1928, subsistera toujours. Nous pourrions cependant l'atténuer en substituant aux hommes que nous employons dans les divers services administratifs de nos trois armées un effectif équivalent de jeunes femmes vigoureuses appelées à un service militaire convenablement adapté aux conditions de leur sexe. En Allemagne, toutes les jeunes filles vont bientôt être astreintes au service de six mois dans l'armée du travail. On sait d'ailleurs que la loi militaire allemande prévoit l'utilisation des deux sexes dans le domaine de la défense nationale. Vous ne trouverez donc pas étonnant que votre Commission demande que le problème du service militaire administratif des femmes soit étudié avant la fin du Congrès par un Comité spécial où les citoyennes auraient la majorité absolue. Un projet est déjà établi dans ce sens.

En ce qui concerne le matériel, vous apprendrez, si vous ne le savez déjà, que nous possédons d'excellents prototypes, mais que leur multiplication n'est pas assurée avec toute la célébrité désirable.

Ce n'est un secret pour personne que, depuis les récentes lois sociales, dont le bien fondé ne saurait être mis en doute mais dont la mise en vigueur semble avoir été trop brusquée, le rythme de nos fabrications de guerre s'est dangereusement ralenti, au moment même où s'intensifiait celui des usines étrangères.

Mais notre ministre de la Défense nationale, ainsi

que ses deux collaborateurs de l'Air et de la Marine, s'emploient activement à l'organisation d'une formidable industrie nationale très largement articulée, dont le rendement sera probablement comparable à celui des industries étrangères spécialisées. On s'attache à la préserver de toute soviétisation. Votre Commission souhaite ardemment que la gestion de cette industrie soit rigoureusement contrôlée dans tous les domaines : organisation rationnelle du travail basée sur l'ordre et la ponctualité à tous les degrés, sur une stricte discipline professionnelle comportant le respect de l'ingénieur et du contremaître, réception sérieuse de l'outillage et des matières premières, bon rendement des bureaux d'études, établissement consciencieux des prix de revient, réception du matériel fabriqué.

L'énormité des sommes qui vont être consacrées à notre outillage et à notre armement de toute sorte justifie à la fois l'utilisation de quelques grands chefs d'industrie à la tête des nouvelles entreprises et la création d'un contrôle incessant de toutes les opérations techniques et administratives.

Votre Commission estime qu'il y aurait intérêt à centraliser dans un même service général et dans un seul ministère technique la direction de tous les organismes des fabrications militaires, ainsi que l'avait envisagé un sénateur radical, M. Messimy, dans un texte de loi qu'il fit adopter il y a trois ans par la Commission de l'armée du Sénat. Ce projet a certainement retenu l'attention du président Daladier, qui a déjà centralisé dans les mains d'un contrôleur général le service de contrôle des établissements nationalisés ou contrôlés.

Ces considérations générales étant présentées, il me reste à dire quelques mots sur chacune de nos trois armées, vous laissant le soin de vous renseigner plus amplement en consultant les documents mis à votre disposition.

En ce qui concerne l'armée active de terre, il y

a lieu de constater qu'elle est aujourd'hui mieux en mesure de jouer son rôle de couverture, grâce à la mise en vigueur provisoire du service de deux ans. Motorisation et mécanisation sont en progrès. Nous disposons aujourd'hui de deux divisions légères mécanisées et de huit divisions motorisées dont l'ensemble constitue un premier échelon, une solide force de manœuvre mobile pour la couverture.

Il nous faut encore une troisième division légère et une masse de trois divisions cuirassées pour nous mettre en mesure d'arrêter et de refouler toute percée ennemie exécutée par surprise à travers la ligne fortifiée Painlevé-Maginot. Le président Daladier en a fait commencer la formation.

L'entraînement de nos divisions et de nos troupes de forteresse est excellent et les dernières grandes manœuvres ont mis en relief leurs qualités tactiques. Malheureusement nous n'avons aucune idée du maniement des divisions de réserve qui constitueront cependant le gros de nos divisions mobilisées. A ce sujet votre Commission insiste de nouveau pour que le système d'armée nouvelle présenté par le lieutenant-colonel Adrien Roux — un des nôtres — et approuvé par deux Congrès radicaux soit mis en expérience dans nos régions du Midi.

Quant à l'armée de mer, jamais elle ne fut mieux entraînée. Il convient d'accélérer le renouvellement de ses grandes unités ainsi que la mise en service des puissants cuirassés qui ont été mis en chantier pour contrebalancer les armements navals de l'Allemagne et de l'Italie.

Il est indispensable de renforcer maintenant notre escadre de la Méditerranée.

Enfin il faut se préoccuper davantage de la protection de nos communications maritimes impériales et de leurs points d'appui.

La réorganisation de l'armée de l'air bat son plein. Il faudra en renforcer les formations de combat et s'habituer à cette idée que cette armée doit être dé-

sormais au moins égale à l'armée allemande de l'air.

C'est une question de matériel. Et ceci nous amène à souhaiter la réalisation rapide de la vaste entreprise industrielle d'aviation que le ministre Pierre Cot est en train d'organiser et dont l'arsenal aéronautique doit être la pièce maîtresse.

Il importe de réduire au minimum la période des tâtonnements et de reprendre dans le plus bref délai le rythme accéléré des fabrications, en le réglant sur le rendement sans cesse accru des industries aéronautiques allemandes, italiennes, anglaises et américaines. Pour cela, il faudra beaucoup d'énergie de la part des chefs d'entreprises, et surtout beaucoup de discipline de la part des ouvriers des usines nationalisées ou contrôlées.

M. le ministre Pierre Cot a donné trop de preuves d'activité réalisatrice pour que nous puissions douter du parfait fonctionnement des organismes industriels en voie de création, ou plutôt de regroupement en vue d'un meilleur rendement.

Vous trouverez énumérées dans notre rapport les remarquables réalisations de ce jeune ministre au point de vue des écoles aériennes, de leur concentration en une sorte d'université nationale aéronautique, du rajeunissement du haut commandement, de l'organisation de l'armée de l'air en grandes unités, de l'organisation du territoire, de l'infrastructure, des forces aériennes d'outre-mer, des réserves et de la préparation militaire aérienne de la jeunesse obtenue par l'aviation populaire dont les grandes lignes ont été déjà exposées.

Votre Commission tient à vous signaler tout spécialement que son vœu relatif au rattachement au ministère de l'Air de tous les organismes de la protection antiaérienne a été exaucé.

Sans entrer dans les détails, elle appelle votre attention sur le remplacement par des escadrilles de réserve rapidement mobilisées des escadrilles affectées jusqu'à présent, comme aviation de coopéra-

tion, à l'armée de terre pour le service des corps d'armée.

Restent encore controversées la question des cadres, l'attribution permanente à l'armée de terre de l'aviation active de chasse et de reconnaissance dont le haut commandement de nos armées ne saurait se passer sous peine de compromettre la mise en jeu de ces grandes unités armées, divisions motorisées et mécanisées.

Dans leur ensemble, nos trois armées de terre, de mer et de l'air constituent une force redoutable dont les matériels et l'instruction se perfectionnent de mois en mois.

La République peut être fière de son œuvre, et surtout de l'excellent esprit qui anime officiers et soldats et qui puise sa force dans la démocratie de bon aloi que le président Daladier s'efforce de développer sans cesse.

Nous n'avons aucune raison d'être pessimistes et de redouter l'avenir. Nous pouvons avoir la plus entière confiance dans nos armées, dans leur loyalisme, dans leur entraînement. Les quelques imperfections qui subsistent encore s'atténuent chaque jour.

Notre seul point faible national réside surtout dans nos divisions intestines qui constitue un précieux atout pour nos adversaires éventuels.

Permettez à un vieux professionnel, qui a cherché à vous dire la vérité au cours des cinq derniers Congrès, de terminer son exposé en exprimant le souhait ardent de voir s'atténuer dans notre chère République cette hostilité partisane qui dresse constamment l'un contre l'autre des groupes de Français qui furent si fraternellement unis dans les tranchées, et qui le redeviendraient d'ailleurs bien vite si l'envahisseur se ruait de nouveau sur leurs frontières.

Cette réconciliation fraternelle devant un danger commun est déjà réalisée aussi bien au sein du Gou-

vernement actuel que dans la majorité compacte qui l'appuie. Le Parti radical peut être fier de l'avoir provoquée, sous le signe du patriotisme clairvoyant qu'il n'a jamais cessé de manifester en matière de défense nationale. (*Applaudissements.*)

La Patrie ne saurait lui être trop reconnaissante d'avoir su faire partager sa flamme patriotique aux deux partis d'extrême-gauche qui, il y a un an, refusaient de voter les crédits militaires et qui aujourd'hui pensent et disent que la meilleure façon d'assurer la paix est d'être suffisamment forts pour intimider et faire hésiter ceux qui veulent la guerre. (*Applaudissements.*)

Mais cette réconciliation serait vaine si l'esprit de nos ancêtres de la Révolution ne venait en renforcer la portée.

Dans la tourmente, les Conventionnels parlaient peu et agissaient rapidement. Prenons exemple sur eux. Assez de joutes oratoires et de vaines discussions! Il nous faut des actes, et des actes à la façon d'autrefois, des actes vigoureux comme ceux du Comité de salut public. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le lieutenant-colonel Pierre Ducas.

M. le lieutenant-colonel Pierre Ducas, *vice-président de la Commission.* — Quelques mots seulement pour vous demander de voter les conclusions du rapport que j'ai soumis à vos réflexions et dont des exemplaires vous ont été distribués à l'entrée de cette salle.

La première partie de mon rapport traite de l'aviation populaire. Il me paraît inutile de la développer devant vous à cette heure tardive, mon rapport écrit étant suffisamment complet sur ce point, et je me borne à vous donner lecture de ses conclusions :

« L'organisation de l'aviation populaire satisfait

à la fois le désir de coordination des efforts en vue du développement aérien du pays et le souci d'assurer ce développement dans les meilleures conditions de sécurité et de sacrifices financiers.

« En faisant appel à toutes les ressources humaines de la nation, l'aviation populaire satisfait également aux intérêts les plus chers de la démocratie française qui ne veut de sélection que par l'aptitude et le mérite.

« En assurant à tous la possibilité de goûter les joies de l'air, elle contribuera au développement de l'esprit sportif, à la renaissance et au développement de l'industrie aéronautique et sera, de ce fait, un élément utile de la prospérité et de la santé publiques.

« Et enfin, en réservant à l'armée de l'air les meilleurs de ses membres, elle devient l'un des facteurs importants de la sécurité nationale, en portant en elle l'espoir d'une armée sur laquelle le pays pourra compter en toutes circonstances. »

La seconde partie de mon rapport concerne la question de l'aviation marchande que j'ai traitée aussi succinctement que possible. Sur cette question, je conclus de la façon suivante :

« Si chacun doit être libre de tenter une expérience aérienne dès l'instant qu'il ne demande, en aucune façon, le concours de l'Etat, de collectivités ou de colonies, il ne saurait en être de même à la minute où il s'agit de passer des conventions postales, d'obtenir des subventions, soit sous forme de crédits, soit sous forme d'équipement de terrains, soit sous forme de services spéciaux radio-électriques ou météorologiques.

« Dans ce cas, il importe, pour répondre à la volonté exprimée par Pierre Cot en 1933, de faire participer l'Etat et *Air-France*, ou *Air-France* seul, puisque l'Etat y a ses administrateurs, dans l'exploitation de ces lignes.

« Il est indispensable, si nous voulons éviter de retourner au désordre qui existait avant 1933, de profiter de la base solide qui s'appelle l'organisation d'*Air-France*, pour en faire le groupe aérien pouvant, dans les Conseils internationaux, parler véritablement au nom de la France et ne pas laisser se constituer à ses côtés des poussières de petites sociétés, vouées d'avance à l'échec.

« Que l'Etat, à la faveur de l'extension des opérations d'*Air-France*, y augmente sa participation jusqu'à y devenir prépondérant, votre rapporteur n'y voit pas d'inconvénient, mais, quelle que soit la répartition du capital d'*Air-France*, il importe que cette Société, qui jouit mainenant d'une longue expérience et qui comprend les meilleurs éléments de notre aviation commerciale, soit seule à gérer notre patrimoine de lignes aériennes pour rester dans le cadre créé par le ministre de l'Air actuel. »

Enfin, je tiens à faire remarquer qu'une dernière partie de mon rapport a sauté à l'impression. Je le regrette, car il me paraît que cette partie était la plus importante de mon rapport. J'attire votre attention sur ce point, en déplorant que celui qui a été chargé de donner le bon à tirer — je ne vise pas le secrétaire général, mais le rapporteur général — n'ait pas jugé bon d'inclure cette partie de mon rapport dans le texte qui vous est soumis. Voici quels en étaient les termes :

« Il est évident que, dans un délai plus ou moins proche, les circonstances amèneront les gouvernements à envisager la création d'un ministère des transports qui sera chargé de coordonner le fonctionnement des transports par air, par mer, ferroviaires, routiers, fluviaux, ainsi que la circulation sur les canaux. »

M. le général BRISSAUD-DESMAILLET, *rapporteur de la D.N.* — Je viens d'être mis en cause par un collègue de la Commission de défense nationale qui a

présenté un rapport partiel sur l'aviation marchande et l'aviation populaire. Je tiens donc à lui répondre.

Il doit être tout d'abord entendu que le rapporteur de la Commission considère les rapports parcellaires de ses collègues comme de simples indications et non pas comme des textes devant être acceptés et reproduits intégralement. Ses conclusions ont été lues devant la Commission qui les a approuvées.

D'autre part, il est des cas où il faut savoir plier les textes aux circonstances. J'avais accepté de disjoindre de mon rapport général et de faire imprimer intégralement le rapport que vous a présenté M. Ducas. Mais j'ai reçu, d'une haute personnalité du Parti, qualifiée pour le faire, des indications pressantes en vue de supprimer la dernière phrase à laquelle notre collègue a fait allusion et qui tendaient à la création éventuelle d'un ministère de coordination des communications et s'occupant à la fois des transports par chemins de fer, par routes, par avions, par canaux et par mer. C'est dans ces conditions que j'ai supprimé ce paragraphe, et j'en accepte toute la responsabilité.

Quant aux oublis que me reproche le citoyen Ducas, je vous renvoie à mon rapport et au document vert complémentaire. Vous constaterez que sa critique ne tient pas debout. Mais peut-être n'a-t-il pas lu ces deux documents!

M. le Président. — Si personne ne demande plus la parole, le débat est clos.

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. le général Brissaud-Desmaillet.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. le lieutenant-colonel Ducas.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — A la fin de ce débat, j'ai reçu l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès unanime félicite le président Daladier, président du Parti et vice-président du Conseil, ministre de la Défense nationale et de la Guerre, pour sa vigilance républicaine et pour la vigueur qu'il met à organiser et à moderniser la défense nationale. »

Je pense que nous serons tous d'accord pour voter cet ordre du jour par acclamations. (*Vifs applaudissements.*)

Cet ordre du jour est donc adopté.

REPRISE DU DEBAT SUR LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

M. le Président. — La parole est à M. Salomon Hirsch, au nom de la Commission du commerce et de l'industrie.

M. Salomon Hirsch, *président de la Commission.* — A la suite de l'intervention à la tribune du Congrès du citoyen Voirin, délégué de la Seine, la Commission du commerce et de l'industrie du Comité exécutif s'est réunie sous la présidence de M. Salomon Hirsch, assisté des citoyens Robert Renaud, Vernon, Gallois, vice-présidents; Kraemer-Raine, secrétaire général.

Après les observations de MM. Seive, Honnorat, Thorand et Narodetski, vice-président de la Commission, ainsi que de MM. Gruny, Lévêque, Aubert et Remondon, la Commission a adopté à l'unanimité un ordre du jour qu'elle demande au Congrès de voter, et dont M. Voirin va lui donner lecture.

M. Voirin (*Seine*). — L'Assemblée se souvient qu'un désaccord s'était manifesté entre ses membres

au sujet des modalités d'application du vœu que je lui avais soumis.

Ces modalités ont été revues dans une réunion de la Commission du commerce qui vient d'avoir lieu, réunion à laquelle s'étaient joints un certain nombre de membres de l'Assemblée désireux d'arriver à un ordre du jour d'unanimité.

L'accord s'est fait dans cette réunion sur les trois points principaux suivants : que les conflits entre patrons et ouvriers doivent se terminer rapidement, que les solutions doivent être simples, et que des sanctions doivent être appliquées en cas d'inobservation des solutions intervenues.

C'est à l'unanimité des quarante membres présents que la Commission soumet à votre approbation l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès, estimant que le commerce et l'industrie se doivent d'abord d'assurer à tout travailleur et salarié un salaire juste et équitable;

« Que, par ailleurs, l'ordre est une condition indispensable au développement du commerce et de l'industrie,

« Donne mandat à ses chefs :

« 1° de ne rien négliger pour assurer aux travailleurs et salariés un salaire équitable;

« 2° de ne pas admettre que quiconque se fasse justice lui-même dans un conflit du travail, notamment par l'occupation des locaux commerciaux et industriels ou le lock-out;

« 3° d'apporter une solution rapide et simple aux conflits du travail en rendant obligatoire l'arbitrage du tribunal civil du ressort après avoir entendu les délégués des deux parties dans les quarante-huit heures du début de tout conflit, cet arbitrage entraînant pour le patron qui refuserait de s'y conformer l'interdiction de tout emploi du personnel à un autre tarif que celui résultant de l'arbitrage et pour

l'ouvrier ou l'employé refusant de se conformer au dit arbitrage l'impossibilité de toucher une indemnité de chômage.

« Ces dispositions seront applicables à l'Algérie. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Sennac. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. SENNAC (*Seine*). — Je ne comprends pas que, sur une motion d'une importance aussi grande, on se refuse à entendre tous les arguments, afin de prendre une décision plus conforme, si possible, à l'équité. Nos camarades qui viennent de se réunir auraient-ils la prétention de détenir toute la vérité? S'ils sont si certains d'avoir raison, ils ne doivent pas craindre la discussion.

Au reste, je me permets de critiquer simplement la fin de leur ordre du jour. Sur les deux premiers paragraphes je suis entièrement d'accord avec eux, jusques et y compris l'évacuation des usines. Je suis contre l'occupation des usines. Mais, si je suis contre toute occupation, et si je veux que des sanctions soient prévues contre les ouvriers qui feraient des occupations illégales, il faut que ces sanctions ne soient pas unilatérales et que le patronat dans certains cas soit soumis aussi à des sanctions.

M. VOIRIN. — Elles sont prévues.

M. SENNAC. — Je vous dis non et, texte en main, je le prouve.

Je vous prie de remarquer que vous indiquez à la fin de l'ordre du jour que le patronat ne pourra pas employer du personnel au-dessous du tarif fixé par l'arbitrage. Mais vous ne spécifiez pas qu'il sera obligé d'employer le personnel qui a fait grève. (*Vives interruptions.*)

Sur divers bancs. — C'est inscrit dans le contrat collectif.

M. Sennac. — Voilà ce qu'on appelle la libre discussion! Voilà les mœurs nouvelles qui tendent à s'instaurer dans nos débats! On affirme, et on ne souffre aucune contradiction. Il faut cependant que toutes les opinions puissent se faire entendre.

Pour moi, je propose de remplacer la dernière partie de l'ordre du jour par le texte suivant :

« Les conflits du travail, après échec des tentatives de négociation par conversations directes, seront tranchés par l'arbitrage obligatoire du Gouvernement (*vives protestations*) rendu après avis conforme des sections intéressées du Conseil national économique. » (*Non! Non!*)

Il est étrange de voir un parti politique parlementaire comme le nôtre s'élever contre l'idée d'un arbitrage fait sous l'autorité du Gouvernement.

Un délégué. — Nous avons déjà repoussé l'arbitrage gouvernemental.

M. Sennac. — Je dépose donc l'amendement suivant :

« Les conflits du travail, après échec des tentatives de conciliation par négociations directes, seront tranchés par l'arbitrage obligatoire du Gouvernement, rendu après avis conforme des sections intéressées du Conseil national économique où il y aura un nombre égal de patrons et d'ouvriers.

« La décision comportera l'obligation pour les parties de s'y soumettre et, en outre pour les patrons, l'interdiction d'employer du personnel à des salaires ou dans des conditions autres que ceux déterminés par la sentence, ainsi que l'obligation de reprendre le personnel.

« En cas de refus, ces obligations seront sanctionnées :

« En ce qui concerne les ouvriers, par la suppression des allocations de chômage.

« En ce qui concerne les patrons, par le remboursement à l'Etat des allocations de chômage payées par celui-ci du fait de leur refus d'appliquer les décisions arbitrales. »

Supposons un conflit intéressant toute une industrie. Le juge du tribunal civil ne pourra pas prendre des sanctions contre le patronat si celui-ci fait valoir qu'il lui est impossible d'accorder aux ouvriers les salaires demandés par eux sous peine d'être obligé de fermer son exploitation. Les ouvriers, de leur côté, diront qu'il leur est impossible, avec leurs salaires, d'assurer leur existence. Le conflit semble insoluble. Croyez-vous qu'à ce moment le Conseil national économique, saisi par ses sections intéressées, n'a pas le droit de rajuster les conditions d'existence des ouvriers de cette industrie déterminée au sein de l'industrie nationale? N'est-ce pas une procédure particulièrement utile? Elle me semble bien préférable au recours au juge du tribunal, qui n'a aucune compétence en matière économique.

Pour le reste de l'ordre du jour, j'accepte très volontiers qu'au cas où les ouvriers ne respecteraient pas la sentence d'arbitrage intervenue, on leur supprimerait l'allocation de chômage. Mais, à cette sanction, il faut une contre-partie : si le patronat ne veut pas accepter la sentence, il faut qu'il soit tenu de rembourser à l'Etat les allocations de chômage que celui-ci sera obligé de payer aux ouvriers du fait de la mauvaise volonté patronale.

M. le Président. — Le texte dont M. Sennac a donné lecture est un amendement à l'ordre du jour de la Commission. C'est cet amendement que je mets tout d'abord aux voix.

(L'amendement de M. Sennac, mis aux voix, n'est pas adopté.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du

jour proposé par la Commission du commerce et de l'industrie.

(Cet ordre du jour est adopté.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à midi et demi.)

QUATRIEME SEANCE

Vendredi 23 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 h. 45 m., sous la présidence de M. Jammy SCHMIDT, député de l'Oise, assisté de MM. Yvon DELBOS, ministre des Affaires étrangères, et Pierre COT, ministre de l'Air, *comme vice-présidents*, et de MM. COURRENT, député de Lot-et-Garonne; FERIN, député de la Marne; PERNEY, conseiller général de la Seine, et Louis RIPAULT, *comme secrétaires*, ainsi que de M. Pierre MAZÉ, secrétaire général du Parti.

LA POLITIQUE FINANCIERE ET ECONOMIQUE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique financière et économique.

Au moment où va s'ouvrir ce grand débat, permettez à votre président, qui assista au premier Congrès de 1901 (*très bien!*), de faire appel à toute votre attention. Ce débat, qui sera avant tout technique, doit se dérouler dans le plus grand calme, afin que toutes les tendances puissent s'y faire jour librement. Le pays a intérêt à connaître en toute clarté les solutions pratiques qu'imposeront demain et la dévaluation qui vient d'être accomplie et l'élaboration du budget prochain. Elles ne pourront être élaborées, dans une étude réfléchie, que si chacun de vous, dépouillant toute passion, renonçant à faire

prévaloir des tendances exclusives, ne s'inspire que de l'intérêt supérieur du redressement économique de la France.

Je suis persuadé que vous avez compris la gravité des devoirs que vous avez à remplir, et que vous saurez poursuivre ce débat, tragique pour la vie nationale, dans le calme et la réflexion que le Parti radical, qui a tant de sympathies dans le pays à l'heure présente, a toujours su observer au cours de ses congrès. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Mendès-France, rapporteur général de la Commission.

(*A ce moment, M. Edouard Herriot, président d'honneur du Parti, prend place au Bureau, accueilli par les vifs applaudissements de l'Assemblée.*)

M. Pierre Mendès-France, député de l'Eure, *rapporteur général.* — Mesdames, citoyens, pour la seconde fois je suis chargé de rapporter devant vous les questions de politique financière et économique. Aujourd'hui, comme la fois précédente, c'est au début d'une législature que j'ai reçu cette mission, dont je ne me dissimule pas l'importance et les difficultés.

En 1932, c'est à Toulouse que j'ai eu l'honneur de vous présenter mon premier rapport. Au moment où j'aborde à nouveau la tribune de nos congrès, mon esprit, comme le vôtre sans doute, se reporte vers les quatre années de la législature écoulée. Ces quatre années ont été dominées incontestablement par les immenses difficultés financières auxquelles nos hommes d'Etat ont eu à faire face. C'est à l'ensemble de ces difficultés, à l'ensemble des solutions préconisées ou essayées tour à tour, que nous devons aujourd'hui, dans une sorte de synthèse, donner une conclusion constructive.

Je ne reviendrai pas longuement sur ce qu'a été la dernière législature; je voudrais seulement d'un mot en évoquer la seconde partie, celle qui, au point

de vue économique et financier, pèse encore sur la situation d'aujourd'hui, celle qui a été dominée par ce qu'on a appelé la politique de la déflation.

Je passerai rapidement sur le fond de cette politique. Certains d'entre nous y ont cru de bonne foi et y ont collaboré loyalement, je dirai même courageusement. D'autres, sans partager cette conviction, voulaient que l'expérience fût loyalement faite afin de servir le pays, si elle réussissait; afin de le renseigner et de préparer les voies à d'autres entreprises, si elle échouait. D'autres, enfin, l'ont dénoncée dès le début comme une machine de guerre antidémocratique et comme une méthode inefficace à résorber la crise.

Ces débats, qui ont pu nous opposer autrefois, je ne veux pas y revenir, car une seule chose compte pour nous, radicaux, qui avons l'habitude d'accepter comme loi la décision du peuple souverain : les électeurs du 26 avril et du 3 mai derniers ont incontestablement condamné la politique de la déflation et ont demandé qu'une autre politique soit faite. (*Applaudissements.*)

Pourquoi l'ont-ils condamnée?

Ils l'ont condamnée parce que les deux années de la déflation systématique — l'année 1934 et l'année 1935 et, dans une certaine mesure le début de l'année 1936 si l'on veut — ne nous ont pas apporté, on doit en convenir, les résultats favorables que certains avaient pu escompter de très bonne foi.

Pour vous en convaincre, il me suffira de remettre sous vos yeux quelques chiffres — je le ferai sans passion, mais il est indispensable que nous en tenions compte, car ils comportent une leçon — qui marquent le mouvement économique dans cette période. Je n'en abuserai pas, mais il y a quelques précisions qui doivent figurer dans ce rapport.

L'indice de notre production industrielle est tombé, entre 1933 et 1935, de 107 à 94; c'est là l'indice général. Mais certaines grandes industries ont

souffert plus encore. L'ndice du bâtiment, dans la même période, est tombé de 91 à 68;

Celui du cuir, de 109 à 91;

Celui du textile, de 74 à 65.

Un chiffre qui mesure assez bien le mouvement économique est celui de la consommation de la houille. Entre 1930 et 1936, la consommation de la houille a diminué de plus d'un tiers en France.

Le trafic des grands réseaux marque la même évolution; il passe, dans la période considérée, de 218 à 188 millions par mois en moyenne.

Le chômage s'aggrave, il monte en flèche. Lorsque le président Daladier a quitté le pouvoir, en octobre 1933, il y avait 276.000 chômeurs. Deux ans plus tard, nous trouvons le chiffre de 426.000 chômeurs : 150.000 chômeurs de plus, c'est-à-dire une augmentation de plus de 50 % ! (*Mouvements divers.*)

Un délégué. — Et aujourd'hui?

M. Mendès-France, *rapporteur général.* — Nous parlerons d'aujourd'hui dans un instant. Mais il vaut mieux prendre les faits dans l'ordre où ils se sont déroulés.

D'autres indices nous fournissent les mêmes indications : c'est la courbe des faillites, ce sont les chiffres du commerce extérieur, c'est l'évolution du marché financier.

En 1935 — j'appelle votre attention sur ce chiffre vraiment inquiétant — 35 % du capital investi dans l'ensemble des Sociétés françaises n'ont reçu aucun dividende. C'est une étape nouvelle dans la voie de l'expropriation de la classe moyenne, de son épargne. (*Applaudissements.*)

En même temps, l'or quittait la Banque de France. La Banque, qui avait détenu à un moment donné 85 milliards d'or, n'en possédait plus que 54 lors de l'arrivée au pouvoir du Gouvernement du Front

populaire. En 1935, elle avait perdu en moyenne tous les mois 1.350 millions de métal précieux.

La moitié du pays vit de la terre; l'agriculture est atteinte plus profondément encore que l'autre moitié.

Dès 1932, à la tribune du Congrès de Toulouse, M. Georges Bonnet avait appelé l'attention des militants sur les conséquences de la politique de déflation pour la classe ouvrière et pour la classe rurale. Il montrait très clairement — je vous renvoie à son discours décisif sur ce point — que la diminution des salaires, des traitements et, d'une manière générale, du pouvoir d'achat des consommateurs, ne pouvait se répercuter que par un effondrement des prix des denrées agricoles.

M. Laval prétendait, au contraire, réduire traitements, salaires, pensions et, dans le même moment, revaloriser les produits agricoles, comme s'il était possible que des gens qui gagnent moins paient désormais plus cher les denrées qu'ils achètent! (*Applaudissements.*)

Reportez-vous par la pensée aux jours sombres que nous avons vécus, lorsque le blé se vendait 55 francs le quintal et l'avoine 35 francs, lorsque le lait était payé 25 centimes aux producteurs des campagnes, lorsque le vin s'effondrait en deux ans — cote Béziers augmentée de l'impôt de consommation — de l'indice 423 à l'indice 219, lorsque la chute catastrophique des prix de l'ensemble des productions agricoles de ce pays avait pour conséquence de priver presque totalement de pouvoir d'achat la moitié de la population travailleuse de France!

Enfin, je ne parle pas des salaires! Vous savez dans quelle cruelle proportion ils ont été réduits. Des économistes éminents et impartiaux, M. Rist, M. Dugé de Bernonville, écrivaient il y a quelques jours — et ils sont au-dessous de la vérité — qu'entre 1930 et 1936 les salaires ont été réduits dans

l'ensemble du pays de 35 milliards, c'est-à-dire de plus de 30 % !

Il n'est donc pas étonnant que d'une pareille situation aient découlé des conséquences graves : budgets de plus en plus déséquilibrés, trésorerie exsangue, épuisement de la faculté d'emprunt de l'Etat, recours à des procédés occultes pour faire les échéances avec le concours des banques. Tout cela est aujourd'hui malheureusement trop connu. (*Applaudissements.*)

Et voilà terminé ce panorama de la crise en France pendant la période de déflation systématique, notamment en 1934 et 1935, période durant laquelle nous avons connu des difficultés terribles et croissantes, alors que le monde entier était déjà entré dans la voie de la convalescence et du relèvement.

C'est en effet un fait important et grave que, durant cette période où nous continuions de souffrir si sévèrement de la crise économique, la plupart des pays du monde étaient déjà sur le chemin de la reprise de l'activité. La production industrielle, dont je montrais tout à l'heure la courbe inquiétante en France, passait dans la même période, aux Etats-Unis, de 70 à 81 et elle atteignait 91 en mai dernier. En Angleterre, elle passait de 88 à 106, et elle était à 116 en juin dernier, c'est-à-dire un niveau largement plus élevé que celui de la meilleure année d'avant la crise.

La production fonte et acier s'accroît partout; elle est, en Angleterre, supérieure en 1935 à celle de 1928; et dans certains pays à développement rapide, comme la Russie, nous voyons qu'en 1935 elle est du double de la production de 1933.

Le chômage rétrograde partout très nettement, sauf chez nous. Depuis 1922 — méditez ces deux chiffres — le chômage a baissé en Angleterre et en Belgique de 45 % et s'est accru en France de 60 %.

Les Bourses enregistrent et parfois précèdent le mouvement. Partout nous voyons le mouvement des

Bourses orienté vers la hausse et reconstituer ainsi le pouvoir d'achat des épargnants.

Partout, nous constatons une amélioration incontestable qui place, je le répète, un certain nombre de pays importants, comme l'Angleterre, à un niveau supérieur à celui des meilleures années de la prospérité passée.

D'où vient donc le contraste que nous observons en 1936 entre la France et l'étranger? Les électeurs d'avril et de mai 1936 ont conclu très simplement (et le Parti Radical accepte leur verdict) que cette différence résultait de la thérapeutique employée en France, et condamnée dans tous les autres pays du monde : la déflation.

Je veux d'ailleurs remarquer qu'au cours de la période électorale, lorsque les électeurs ont dû prendre leurs responsabilités, et plus récemment durant les débats monétaires qui se sont déroulés à la Chambre et au Sénat, pas une voix ne s'est élevée pour demander que la politique de déflation soit reprise et développée. (*Applaudissements.*) D'un accord unanime, la déflation en France est, depuis le 3 mai dernier, définitivement condamnée. (*Nouveaux applaudissements.*)

Et alors, au lendemain des élections, quelle politique nouvelle s'offrait à nous?

Je viens de vous montrer à quel point notre économie était délabrée.

Nous avions laissé derrière nous de nombreux pays, d'abord fidèles à l'étalon-or et que nous n'avions su retenir avec nous ni par une politique commerciale habile ni par la mise sur pied d'un vaste plan de redressement et de restauration commun.

Nous restions seuls, ou presque seuls, dans un monde qui, sans nous, refaisait son équilibre et qui s'en trouvait bien.

Un soulagement immédiat était nécessaire. Ce

n'étaient partout que des cris, des plaintes et des misères.

Nous savions que nous ne pouvions pas, même si le pays l'avait voulu ou si certains l'avaient souhaité, continuer de pressurer les masses malheureuses du pays, de réduire encore les salaires, de diminuer encore les retraites de ces hommes à qui l'on avait pris par décret-loi une partie de leur avoir péniblement gagné pendant une vie de travail. Nous savions que nous ne pouvions pas nous tourner vers les anciens combattants, vers les petits fonctionnaires, vers les rentiers, et leur dire : « Vous avez cruellement souffert pour contribuer à un redressement économique qui n'a pas été réalisé; il faut souffrir un peu plus; sans doute réussira-t-il cette fois-ci ! » (*Très bien! Très bien!*)

Un certain nombre d'entre nous ont dès lors pensé qu'un rajustement monétaire devenait indispensable.

A la tribune de votre dernier Congrès, un de nos amis, qu'ont applaudi même ceux d'entre vous qui ne partageaient pas ses convictions, Raymond Valabrègue, était venu courageusement soutenir l'idée de la dévaluation et demander au Parti Radical d'adopter son programme. D'autres dans nos rangs, Henri Clerc, à la tribune de la Chambre, demandaient que la même politique fût suivie. De plus en plus s'accréditait, dans le pays, cette conviction que la France ne pouvait pas, seule dans le monde, conserver une politique que tous les autres pays avaient répudiée, et qu'elle était obligée d'aligner sa monnaie sur les grandes monnaies mondiales dans lesquelles s'inscrivent les cours des matières premières dont elle a besoin.

Et, cependant, le pays marquait pour toute réforme monétaire une répugnance très vive. A notre gauche comme à notre droite, des hommes se sont levés et, avec une certaine présomption, quelques-uns par manœuvre, d'autres, j'en suis sûr, très sin-

cèrement, ont prétendu défendre un programme qu'ils avaient résumé dans cette formule : « Ni déflation, ni dévaluation. »

Le pays a cru que l'on pouvait éviter les deux termes de cette alternative et c'est vers une formule de ce genre qu'il a souhaité que la politique française fût conduite.

Nous avons vu alors le Gouvernement de M. Léon Blum, soucieux de répondre à ce désir populaire, adopter une politique dont on a beaucoup parlé... (*protestations sur divers bancs, applaudissements*) la politique de la reflation.

Une voix. — Cela ne veut rien dire.

M. Mendès-France, *rapporteur général.* — C'est de cette politique que je voudrais maintenant vous dire quelques mots. (*Interruptions sur divers bancs. Bruit.*)

M. le Président. — Citoyens, toutes les tendances se feront jour au cours de ce débat, et vos orateurs pourront exposer à cette tribune les thèses les plus opposées. Je vous invite à écouter M. Mendès-France dans le silence qui convient à une grande Assemblée comme celle-ci, qui se doit de délibérer sans passion.

M. Mendès-France, *rapporteur général.* — En quoi consistait cette politique de la reflation?

Elle tendait principalement, dans la conception de ceux qui ont voulu la réaliser, à compenser les effets de la déflation passée, considérée comme néfaste, et même à aller au delà en agissant sur l'économie, non pour l'anémier comme la déflation l'avait fait, mais pour la revivifier.

De là, un effort systématique de redressement des pouvoirs d'achat. Pour la classe ouvrière, c'est la politique des accords Matignon, qui ont donné aux ouvriers une douzaine de milliards de salaires sup-

plémentaire. Pour la classe paysanne, c'est la hausse, en voie d'exécution, des prix de vente des denrées agricoles.

Tout de suite on s'est trouvé en présence d'un certain nombre de graves difficultés... (*Exclamations sur divers bancs.*)

Citoyens, je ne comprends pas vos exclamations au moment surtout où je m'efforce de parler de ces événements avec la gravité et l'objectivité que je crois indispensables. (*Applaudissements.*)

Je dis que cette politique de la reflation s'est tout de suite heurtée à un certain nombre de difficultés. Je ne voudrais en citer que trois.

La première était la suivante : pour que les ouvriers dont les salaires étaient revalorisés, pour que les paysans dont les produits agricoles pouvaient être vendus à un meilleur prix, pour que l'ensemble de ces classes travailleuses de la terre ou de l'usine puissent profiter réellement de l'augmentation de pouvoir d'achat qu'on voulait leur donner, il était indispensable que les prix de détail ne montent pas. (*Nouvelles exclamations.*) Il n'était que trop évident que, si l'on donnait aux ouvriers et aux cultivateurs un revenu accru, mais si le prix des produits achetés par eux montait d'autant, on leur retirait d'une main ce qu'on leur donnait de l'autre (*exclamations et applaudissements*), de telle manière que l'on n'améliorait pas réellement leur sort.

C'est alors que nous avons vu le Gouvernement, par une série de mesures, essayer de ralentir la hausse des prix dans toute la mesure possible. Mais comment les industriels et les commerçants, obligés de payer plus cher leurs matières premières en raison de l'augmentation des salaires, auraient-ils pu empêcher une répercussion sur les prix de vente au détail?

De là une première série d'embarras à l'occasion desquelles les classes moyennes, déjà durement at-

teintes par la déflation, ont été littéralement laminées. (*Applaudissements.*)

Mais il y a eu une seconde cause de difficultés. Dans les années qui avaient précédé la nouvelle législature, les gouvernements avaient largement eu recours à la Banque de France pour obtenir d'elle une aide destinée à faciliter les échéances du Trésor. Au moment de la passation des pouvoirs, c'est une somme de 14 milliards que la Banque de France, directement ou indirectement, avait prêtée au Trésor public.

D'autre part, la politique de reflation tentée par le Gouvernement avait pour effet de provoquer certaines sorties de billets. En arrivant au pouvoir, M. Vincent Auriol avait demandé... (*Clameurs.*) Je suis vraiment surpris de ces clameurs, au moment où je parle de M. Vincent Auriol dont la besogne dans ces derniers mois a été écrasante et qui a vaillamment combattu pour le succès de notre gouvernement commun. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Encore une fois, ce discours sera suivi par l'exposé de toutes les tendances. Je vous prie d'écouter en silence ce discours intéressant au premier chef sur la situation économique et financière du pays. Le sujet en vaut la peine, et l'orateur aussi. (*Applaudissements.*)

M. Mendès-France, *rapporteur général.* — Je disais donc que, dans les mois qui avaient précédé les élections, on avait eu recours à la collaboration de la Banque de France. Des billets avaient été imprimés — tranchons le mot — pour les besoins du Trésor public. M. Vincent Auriol, arrivant au pouvoir... (*Nouvelles clameurs. Protestations sur un grand nombre de bancs.*)

Il est tout de même difficile de parler de politique financière sans avoir le droit de prononcer le nom du ministre des Finances!

Le nouveau Gouvernement, — je préfère désormais ne pas citer de nom propre puisqu'une partie de nos collègues ne peut s'en entendre! — le nouveau Gouvernement, arrivant au pouvoir, a cru utile, pour assurer la trésorerie des prochains mois, de demander au Parlement le vote — auquel s'est unanimement associé le groupe radical — d'une nouvelle convention permettant à la Banque de France de prêter jusqu'à 10 milliards supplémentaires au Trésor. Je m'empresse de dire que cette somme n'a été utilisée que dans une faible partie à l'heure où nous discutons.

Mais l'ensemble de ces mesures — politique d'avant les élections, politique d'après les élections — avait incontestablement provoqué des émissions de billets, une sorte d'inflation et, par contre-coup, une menace de hausse des prix dans un moment où le Gouvernement essayait d'éviter cette hausse. Aussi, pour compenser cette sortie de billets et cette inflation, non pas réalisée, mais menaçante, le Gouvernement a fait appel aux capitaux thésaurisés et leur a demandé de sortir de leurs cachettes pour collaborer à l'œuvre économique entreprise. Au même moment, un appel identique était adressé aux capitaux évadés à l'étranger; on leur demandait de rentrer en France, de s'investir dans l'économie française anémiée et de contribuer à la réanimation qu'on voulait provoquer.

Ces appels n'ont pas été totalement inefficaces. En ce qui concerne la thésaurisation, l'emprunt émis au mois de juillet dernier a rapporté 4 milliards, somme importante sans doute, mais insuffisante, il faut en convenir, à réaliser l'objet qu'on en attendait. Quant aux capitaux exportés, il en est bien revenu une certaine partie, qui s'est mesurée, pendant quelques semaines, par une augmentation du stock d'or de la Banque de France; mais ce mouvement, de courte durée, n'a affecté qu'un volume limité de capitaux.

Ainsi, la seconde difficulté à laquelle s'est heurtée l'expérience de reflation, c'est le refus de collaboration des capitaux thésaurisés et des capitaux exportés qui ne sont pas sortis de leurs cachettes et qui ne sont pas venus jouer le rôle qu'on attendait d'eux. (*Applaudissements.*)

Une voix. — Et les banques ont souscrit 180 millions sur 4 milliards. (*Mouvement.*)

M. Mendès-France, *rapporteur général.* — Un congressiste a raison de relever que, des 4 milliards recueillis par le dernier emprunt, ce sont surtout les petits versements qui ont contribué à faire le total. (*Applaudissements.*) Les gros portefeuilles, qui, plus que tous autres, avaient un devoir de solidarité nationale à remplir, ont refusé de souscrire et de contribuer au succès de l'opération. (*Nouveaux applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, et parlant sans passion, car j'entends rendre compte simplement de ce qui s'est fait, la seconde catégorie de difficultés a été marquée par le refus de la collaboration — collaboration indispensable à la réussite du programme que l'on avait projeté — des capitaux thésaurisés et des capitaux exportés.

J'arrive à la troisième difficulté, la plus grave : elle concerne l'harmonie nécessaire entre les prix français et les prix étrangers.

Avant mai 1936, on évaluait à 20 % la marge qui existait entre les prix français et les prix étrangers. Nos exportateurs l'ont durement mesuré lorsqu'ils ont dû renoncer peu à peu aux marchés internationaux parce qu'ils se trouvaient en présence de concurrents étrangers dont les prix permettraient toujours une surenchère. Les lois sociales du mois de juin, si l'on y inclut la loi de quarante heures, — à vrai dire, non encore appliquée, — ont surélevé nos prix de gros de telle manière que cette marge de

20 % s'est trouvée portée à environ 40 % de disparité entre les prix français et les prix étrangers.

Or, un pays comme la France ne peut pas vivre longtemps avec un étiage de prix si largement supérieur à l'étiage mondial. Les conseillers du commerce extérieur viennent de rappeler que la France doit exporter 25 % de ses produits chimiques, 30 % de ses produits métallurgiques, 50 % de ses lainages, 60 % de ses soieries. Et n'oubliez pas que ces ventes ne peuvent se faire que si nous offrons aux clients des prix en rapport avec les prix mondiaux.

N'oubliez pas non plus que les nécessités de notre approvisionnement en matières premières que nous ne produisons pas, nous obligent à exporter, pour nous procurer les devises nécessaires à ces achats.

C'était là le point faible de l'expérience de reflation. Même si la reflation avait réussi à l'intérieur, si elle avait recueilli les collaborations qui lui ont manqué, même si elle avait abouti à une certaine réanimation de l'économie qui commençait dans une certaine mesure à se dessiner, elle était — il faut en convenir — absolument incapable de rétablir l'équilibre des prix français et des prix étrangers. Et c'est ainsi qu'apparaissait de plus en plus nécessaire l'alignement des monnaies que le président Caillaux, à la tribune du Sénat, avait lui-même réclamée. (*Applaudissements. Mouvements divers.*)

Le Gouvernement, s'inspirant d'un principe de collaboration internationale, a donc engagé, et nous avons le devoir de l'en approuver, des pourparlers avec les pays étrangers dans les monnaies desquels s'inscrivent les cours mondiaux. Il a obtenu une déclaration commune dont vous connaissez le contenu et qui a eu dans le monde entier un retentissement considérable. C'est à l'abri de cette déclaration commune qu'a été réalisé le rajustement du franc, disons le mot : « la dévaluation » du franc, lequel se trouve déprécié dans une proportion qui n'est pas définitivement arrêtée à l'heure présente et que

le Gouvernement pourra fixer, en vertu de la loi monétaire que nous avons votée, entre 25 et 34 %.

Chose curieuse, des hommes qui avaient toujours combattu la dévaluation l'ont, une fois la décision prise, critiquée sous prétexte qu'elle n'était pas suffisante; ils ont déclaré que ce quantum de 25 à 34 % — je dirai 30 % dans la suite de mes explications pour prendre un chiffre moyen — serait inefficace et que la dévaluation du franc aurait dû être plus profonde encore.

Pourquoi s'est-on arrêté à cette proportion d'environ 30 %? Voilà un point sur lequel je vous dois également des explications.

Je vous disais, il y a un instant, que la marge entre les prix français et les prix étrangers, compte tenu de la loi de quarante heures, était de l'ordre de 40 %. Ce chiffre a été donné par les meilleurs spécialistes. Il y a quelques jours, un collaborateur du président du Conseil a même écrit que cette marge était, loi de quarante heures comprise, d'environ 45 %.

Si l'on avait voulu d'un coup brutal réaliser l'ajustement, l'équilibre, sans doute eût-il fallu aller jusqu'à une dévaluation de 45 %. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait et pourquoi a-t-on eu raison de ne pas le faire? C'est ce que je vais vous dire.

Il y a à cela plusieurs raisons.

La première est que la dévaluation, telle que nous venons de la voir réalisée, a provoqué une certaine tendance à la hausse des prix; j'aurai d'ailleurs à revenir sur ce point; ce sera ma conclusion, et aussi le point le plus important de mon exposé. Cette tendance à la hausse des prix, vous l'avez déjà constatée. Une dévaluation plus profonde aurait provoqué une hausse des prix plus forte aussi bien pour des raisons techniques que psychologiques. Voilà une première considération qui a amené les hommes responsables à arbitrer la dévaluation à un taux modéré. (*Très bien!*)

Deuxième considération : les prix mondiaux sont animés, depuis plusieurs mois déjà, d'un mouvement de hausse très net et ininterrompu. Si donc l'équilibre n'est pas totalement réalisé à l'heure actuelle entre les prix français et les prix étrangers, le Gouvernement a eu raison d'escompter que la hausse des prix des marchés mondiaux aurait pour effet d'aboutir assez rapidement à un recoupement et qu'à un moment qui ne semble pas très éloigné les prix mondiaux, si les prix français restent stables, pourront arriver à la parité de ceux-ci et réaliser ainsi l'ajustement indispensable.

Enfin, troisième considération, qui me ramène à examiner la déclaration commune dont j'ai parlé tout à l'heure.

Notre dévaluation ne pouvait réussir que si elle ne s'accompagnait pas, dans les pays étrangers, de réactions dangereuses d'ordres divers.

Tout d'abord, réactions possibles dans l'ordre monétaire. Vous vous souvenez que, lorsqu'on parlait de la dévaluation dans les années précédentes, beaucoup de gens énonçaient une inquiétude; ils disaient : « Attention! si nous dévaluons, il est à craindre que d'autres pays qui nous ont précédés, ne redévaluent plus largement encore pour conserver la marge qu'ils ont sur les prix français. S'ils dévaluent plus profondément en réponse à la dévaluation française, ce sera une course dont l'issue peut être catastrophique. » Il fallait donc éviter des réactions d'ordre monétaire que l'on pouvait craindre de la part de grandes nations étrangères. (*Très bien!*)

Mais il pouvait y avoir d'autres réactions. Lorsque les pays étrangers ont dévalué, nous avons défendu le marché français en développant notre protectionnisme. C'est de cette époque que date le système français des contingentements. Nous avons pris des mesures douanières pour nous protéger contre la concurrence des pays étrangers qui

avaient dévalué. Nous pouvions donc craindre que, le jour où nous allions dévaluer à notre tour, les pays étrangers répliquent de la même manière en prenant, au point de vue douanier et tarifaire, des mesures qui se seraient retournées contre notre exportation déjà si durement éprouvée.

Pour éviter les réactions d'ordre monétaire et d'ordre douanier, il fallait avoir un accord international. C'est cet accord négocié par le Gouvernement qui a facilité la dévaluation, qui a évité, en face de la dévaluation française, de nouvelles dévaluations étrangères et des mesures douanières dont notre exportation aurait gravement souffert.

Sans doute n'a-t-on pas assez compris en France la portée de cet accord international. Il constitue cependant — et cela est précieux pour nous autres radicaux, si fidèlement attachés au principe de la coopération internationale en matière économique comme en matière politique — un grand pas dans l'ordre de la pacification économique dont nous avons si grandement besoin. (*Applaudissements.*)

C'est seulement par une telle politique qu'on mettra fin aux divisions si néfastes des pays répartis en blocs monétaires rivaux. Le rétablissement de l'ordre économique, tel est l'objectif dont nous pouvons hâter la réalisation si nous savons poursuivre la politique dans la voie de laquelle nous venons d'entrer. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, citoyens, un mot des conditions dans lesquelles se déroule la dévaluation française.

Notre dévaluation est une opération différente des dévaluations étrangères que nous avons connues dans ces dernières années. Je distingue, pour ma part, un certain nombre d'oppositions, qu'il importe de mettre en lumière, entre la dévaluation française et celles des autres pays.

Tout d'abord, on ne peut pas oublier que les Gouvernements passés, dans leur lutte pour la défense de la monnaie, ont dû emprunter massivement. La

dette de l'Etat s'est trouvée ainsi accrue d'environ 80 milliards, dont nous conservons la lourde charge des arrerages annuels.

De plus, depuis trois ans, ainsi que je l'ai rappelé, on a emprunté largement à la Banque de France. Au jour de la dévaluation, les créances sur l'Etat inscrites a l'actif de la Banque de France, directes ou indirectes, permanentes ou temporaires, sommes garanties par l'Etat, s'élevaient au total à 23 milliards environ.

Il y a lieu d'y ajouter encore 3 milliards empruntés à l'Angleterre au cours de notre ancienne monnaie, soit 4 milliards d'aujourd'hui.

L'ensemble de ces sommes reste aujourd'hui à notre passif. Nous devons faire face à ces obligations, que nous avons contractées. C'est dire que nous avons mangé par avance le bénéfice, ou une partie du bénéfice de la dévaluation, en tout cas le bénéfice de la réévaluation de l'encaisse, dont ont disposé les gouvernements étrangers au lendemain de leurs opérations monétaires, et cela nous obligera à limiter sérieusement les largesses auxquelles certains s'attendent déjà. (*Mouvements divers.*)

Deuxième différence : notre dévaluation se réalise dans une conjoncture qui n'est pas celle qu'ont connue les autres pays.

L'Angleterre, par exemple, a dévalué dans un moment où les prix mondiaux baissaient. Cette circonstance facilitait évidemment beaucoup les efforts que les Anglais entreprenaient pour maintenir leurs prix intérieurs à un niveau raisonnable.

Aujourd'hui, au contraire, les prix mondiaux montent et il est à craindre qu'ils ne fassent sur les prix français une pression dangereuse et qu'ils ne les entraînent vers la hausse, dans un moment où l'effort gouvernemental doit tendre à les maintenir dans les limites les plus restreintes.

Enfin, intervient une troisième considération qui n'est pas pour nous moins importante. La tendance

des prix français, créée par la politique suivie depuis le mois de juin 1936, risque d'être exaltée par les circonstances monétaires nouvelles et par la dévaluation. Or, l'épreuve des prix sera décisive. Il est indispensable que, pendant la période de réadaptation durant laquelle le renouveau économique ne se sera pas encore pleinement manifesté, les prix intérieurs français soient sévèrement maintenus.

En ce sens, disons-le franchement, il aurait été préférable que la politique sociale récente, que nous avons approuvée, que nous approuvons encore, se situât après plutôt qu'avant la dévaluation. (*Applaudissements.*)

En d'autres termes, il aurait mieux valu que la dévaluation fût réalisée dès le mois de juin, avant toute loi sociale susceptible de surcharger les prix.

Partout à l'étranger, les améliorations sociales, les hausses de salaires, sont apparues comme un bénéfice résultant de la dévaluation, comme un partage des profits que la dévaluation comporte; chez nous, au contraire, elles l'ont précédée. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ainsi a été réalisée la tendance à la hausse des prix, que le Gouvernement doit combattre pour que la dévaluation réussisse.

Il y aurait, en effet, à une hausse nouvelle des prix français, de très graves inconvénients.

Nous avons dévalué, en effet, pour ajuster les prix français aux prix étrangers. Mais nous avons dévalué avec modération, et il n'est pas certain que la dévaluation de 30 % réussisse en elle-même à établir la parité rigoureuse des prix français aux prix mondiaux. C'est en ce sens que M. Lamoureux, au lendemain de la dévaluation, et que M. Baudhuin, l'éminent spécialiste de la dévaluation belge, ont critiqué l'opération monétaire du mois dernier en raison de son quantum qu'ils trouvaient trop faible.

Si donc les prix intérieurs français poursuivaient leur mouvement de hausse, nous nous trouverions

de nouveau « en porte-à-faux » par rapport à l'économie mondiale. C'est cette inquiétude qui explique les bruits inconsidérés qui ont couru à la Bourse depuis quelques jours et selon lesquels nous serions obligés de procéder prochainement à une nouvelle dévaluation. (*Mouvements divers.*)

D'autre part, en cas de hausse des prix, il y aurait encore d'autres conséquences auxquelles il faudrait prendre garde.

Le Gouvernement de Front populaire a cherché, depuis juin dernier, à augmenter le pouvoir d'achat de la masse du pays. Mais que signifieraient les augmentations de salaires et le relèvement des prix de vente des denrées agricoles si ceux qui viennent d'en profiter se trouvaient en présence d'une surélévation du coût de la vie? C'est un aléa qui ne peut pas être négligé et c'est précisément pour essayer d'y parer que les milieux ouvriers réclament l'échelle mobile des salaires.

Lors de la discussion parlementaire sur la dévaluation, le groupe radical a fait obstacle à l'adoption du principe de l'échelle mobile des salaires. Il a fait ressortir qu'accorder une sauvegarde déterminée à une classe de citoyens sous forme d'échelle mobile des salaires, c'était se condamner à donner la même sauvegarde aux autres classes de la Nation, que c'était préparer une nouvelle revision des prix des denrées agricoles, que c'était préparer des réévaluations pour les coupons des rentiers, pour les retraités, pour tous les titulaires de revenus fixes, ou de revenus fixés par la loi. Il n'a pas voulu entrer dans cette voie. Il a montré que la dévaluation elle-même serait mise en cause et perdrait tous les avantages qu'elle comporte si, par la voie de l'échelle mobile, on facilitait une explosion de hausse des prix qu'il faut avant tout éviter. (*Très bien! Très bien!*)

On voit donc que, pour des raisons sociales, et pour éviter des revendications justifiées dans une

certaine hypothèse, la maîtrise des prix, ou le maintien des prix dans une limite restreinte, constituent à l'heure actuelle le problème majeur. C'est ce que le Gouvernement a compris; il a pris un certain nombre de décisions courageuses sur l'initiative de notre ami Bastid; il a réduit les droits auxquels sont soumis certains produits importés comme le café, l'essence, les combustibles liquides, abaissé de 20, 17 et même 15 % les droits de douanes sur certaines marchandises, supprimé les surtaxes de change, suspendu des contingents et réduit la taxe sur les licences d'importation.

Certes, ces mesures n'ont pas été sans provoquer des protestations. Les producteurs nationaux ont cru — hier encore l'écho de leurs inquiétudes se faisait entendre à cette tribune — que ces mesures réalisaient comme une déprotection du travail français. Des inquiétudes se sont manifestées aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture. Je crois, pour ma part, qu'elles sont injustifiées, et voici pourquoi.

Il faut bien comprendre qu'un produit étranger quelconque, qui vaut sur le marché mondial une livre sterling, coûtait, il y a six mois, aux clients français, 75 francs, plus les droits de douane.

La même marchandise, dont le cours mondial ne s'est pas sensiblement modifié, qui vaut encore aujourd'hui une livre sterling, coûte à l'acheteur français, en raison de la dévaluation, non plus 75 francs, mais 100 francs.

Une voix. — Et même 105.

M. Mendès-France, *rapporteur général.* — 105 ou 106 francs, si vous voulez. Son prix d'achat est donc augmenté de 25 ou 30 francs. Si le Gouvernement réduit d'une même somme le droit de douane qui la frappe, il ne diminue pas la protection douanière, il rétablit purement et simplement l'équilibre qui

existait auparavant entre elle et une marchandise française analogue. (*Applaudissements. Mouvements divers.*)

Il faut d'ailleurs bien noter que, pour une dévaluation de l'ordre de 30 %, la diminution des droits de douane a été très minime. Il n'y a pas diminution de la protection, il y a au contraire un accroissement incontestable de la protection douanière, dont profite notre économie nationale.

Ainsi les initiatives douanières prises par notre ami Bastid se justifient pleinement par rapport à la situation économique générale et elles tendent très opportunément à limiter la hausse des prix intérieurs qu'il faut éviter par tous les moyens.

Ces mesures ont suffi par exemple — et je cite ce fait parce qu'il est typique — à empêcher toute hausse des prix sur telles marchandises que nous ne produisons pas sur notre territoire : je veux dire l'essence, les combustibles liquides par exemple. Du fait que ces produits viennent de l'étranger, ils auraient dû être frappés à plein par la hausse résultant de la dévaluation. La réduction douanière réalisée par le Gouvernement a empêché cette hausse et a prouvé le bien-fondé de la politique entreprise. (*Applaudissements.*)

Mais ces initiatives ont été jusqu'ici trop modestes et — je le dis amicalement à M. Bastid — elles sont restées très insuffisantes. Un grand nombre de matières premières ont fait l'objet de hausses spéculatives considérables sans qu'intervienne aussitôt la répression nécessaire. (*Applaudissements.*)

Enfin, après la considération des prix qui constitue l'élément majeur et l'une des conditions essentielles de la réussite de la dévaluation, il est un second élément sur lequel nous devons faire connaître notre point de vue, car il représente un condition *sine qua non* de cette réussite : c'est l rétablissement rapide de l'équilibre budgétaire. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas besoin d'y insister longuement. Notre Parti a toujours défendu les principes d'ordre dans les finances publiques. Au lendemain d'une opération qui ne peut pas ne pas provoquer certaines secousses, il est plus que jamais indispensable qu'un équilibre, réalisé dans la mesure possible dans notre budget, marque très clairement que nous sommes adversaires de toute politique de facilité et que nous voulons voir régner l'ordre nécessaire dans les finances publiques de ce pays. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous demandons par conséquent au Gouvernement d'avoir une politique des prix plus vigilante, plus sévère, politique qui comportera, avec les réformes douanières timidement entreprises dont je viens de parler, des mesures de police, et aussi des transferts de charges fiscales ayant pour effet de diminuer le poids de la fiscalité pesant sur la production.

Si cette politique se trouve appliquée rapidement et énergiquement, si le budget nous est présenté dans quelques jours avec un effort notable vers l'équilibre... (*Exclamations sur divers bancs.*)

Voix diverses. — Non! Il faut un équilibre absolu.

M. Mendès-France, *rapporteur général.* — ...les prix français pourront être maintenus, l'exportation française pourra revivre, nous verrons revenir chez nous les touristes qui ne fréquentent plus notre pays; et ainsi les classes populaires, et les classes moyennes, dont nous sommes chargés de défendre les intérêts, ne subiront pas trop cruellement le contre-coup de la dévaluation à laquelle nous avons dû nous résigner.

Dès maintenant, en tout cas, nous pouvons constater sur d'autres terrains que cette dévaluation commence à porter des résultats favorables. Les exportateurs français, dont la situation était désespé-

rée il y a trois mois, peuvent revenir sur les marchés mondiaux avec des prix de vente mieux adaptés.

Pourvu que le calme renaisse en France (*exclamations sur divers bancs*), et nos chefs ont sur ce point très nettement défini la position radicale, les touristes pourront dès demain reprendre le chemin de nos hôtels, de nos plages et de nos villes d'eau qu'ils désertaient depuis quelques années. (*Applaudissements.*)

En même temps se produit une heureuse déthésaurisation. Le commerce profite du fait que l'argent, caché et stérilisé en ces temps derniers, commence, timidement d'abord, à se répandre de nouveau dans le circuit économique. La mode, qui était de se restreindre, est maintenant d'acheter. Les recettes des grands magasins, celles aussi du petit commerce, s'en ressentent et profiteront plus largement demain de cette tendance nouvelle à l'achat.

Les capitaux exportés rentrent en France. L'argent devient de plus en plus abondant. On a pu ramener à 2 % le taux d'escompte de la Banque de France et à 3 % le taux des bons à deux ans de la Caisse autonome.

Le stock d'or géré par la Banque de France, au sujet duquel est observé le secret nécessaire, est cependant, nous le savons, en voie de progression.

La Bourse, en dépit de fluctuations accidentelles, est dans l'ensemble en progrès et marque dans les divers compartiments une sensible amélioration sur les derniers mois.

Partout se manifestent désormais les effets classiques constatés dans tous les pays qui ont dévalué avant le nôtre. Il est à espérer que nous en profiterons comme eux et que notre dévaluation réussira comme la leur, si nous avons la sagesse de remplir les conditions qu'ils ont su s'imposer. Le succès, en effet, répétons-le, est suspendu à un certain nombre de conditions indispensables : au point de vue

politique, le calme et l'ordre (*applaudissements*); au point de vue économique, la discipline des prix; au point de vue financier, l'équilibre du budget. (*Applaudissements.*)

En ces heures graves, certains hommes de droite et d'extrême-droite, en criant au scandale, en semant l'inquiétude avec une inconvenance sectaire qui confine au défaitisme, travaillent contre leur pays; ils fournissent des armes empoisonnées à ceux qui, au dehors, souhaitent que s'installent en France le désordre et la misère. (*Vifs applaudissements.*)

L'effort du Gouvernement pour sortir de la crise prend aujourd'hui un double caractère de lutte sociale pour l'amélioration de nos conditions de vie, et de redressement national pour rendre à la France sa place dans le monde.

Aucun républicain, dans ces conditions, ne peut lui marchander sa collaboration. (*Vifs applaudissements.*)

Demain, le pays, au souvenir des heures cruelles d'un passé trop récent, nous sera reconnaissant de l'effort ingrat que nous poursuivons pour lui bâtir un avenir meilleur. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — Je félicite l'orateur en votre nom, et je félicite surtout l'Assemblée de l'attention qu'elle porte à ce débat.

La parole est à M. Georges Potut, député de la Nièvre.

M. Georges Potut (*Nièvre*). — Mesdames, citoyens, dans cet ample débat sur les problèmes économiques et financiers, c'est — vous l'avez bien senti — le problème de la dévaluation du franc qui domine l'ensemble, et c'est de lui surtout que je me propose de vous parler brièvement, répondant au surplus, chemin faisant, à l'argumentation de mon distingué collègue M. Mendès-France. Je le ferai en

remerciant d'ailleurs la Commission des réformes fiscales et économiques qui, me désignant pour prendre la parole, a du même coup provoqué l'occasion de faire connaître à ce Congrès le résultat de ses travaux, puisque, par une circonstance assez inattendue dans les traditions du Parti, elle n'aurait pas eu autrement la possibilité de se faire entendre.

La dévaluation est, depuis quinze jours, un fait acquis et je n'aurais peut-être pas à m'y attarder si je ne voulais rappeler brièvement que cette opération, que vous avez condamnée dans chacun de vos Congrès (*applaudissements sur un certain nombre de bancs*), est contraire tout à la fois à la doctrine radicale que vous avez constamment affirmée (*nouveaux applaudissements*), aux affirmations du Gouvernement (*applaudissements*) et, pour tout dire, à la probité et à l'honnêteté politiques. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. Protestations et rumeurs.*)

Contraire à la doctrine du Parti : je n'aurais, pour justifier cette assertion, qu'à rappeler la phrase de la déclaration du Parti rédigée par notre collègue M. Campinchi qui disait : « Nous sommes partisans de la stabilité monétaire, condition de la sécurité indispensable à l'initiative comme à l'esprit d'entreprise. »

Quant au Gouvernement qui est aux affaires, ne disait-il pas qu'il ne voulait « ni de l'inflation ni de la dévaluation » ? La déclaration ministérielle rappelait cette idée essentielle.

Et le ministre des Finances lui-même, dans un discours prononcé le 19 juin dernier, disait : « Tous les économistes, je tiens à le redire, affirmaient que la dévaluation serait la conséquence inévitable de notre politique. Eh bien! non. » Cependant, dès ce moment, ainsi qu'il l'a déclaré au cours du débat sur la dévaluation, il préparait l'opération moné-

taire que nous combattons aujourd'hui. (*Vifs applaudissements sur divers bancs. Protestations. Bruit.*)

N'avait-on pas, au surplus, jusqu'à la veille même de la dévaluation, par des appels réitérés à l'emprunt, essayé de persuader les petits épargnants, dont on disait tout à l'heure avec tant de justesse que c'étaient eux qui avaient en masse apporté leurs souscriptions? Non seulement le ministre des Finances, mais aussi quelques-uns de nos amis qu'on avait — sans doute pour les compromettre — sollicités de parler au micro, leur donnaient l'assurance formelle qu'ils ne couraient aucun risque monétaire et que ce placement était le meilleur de tous. (*Mouvements divers.*)

Aujourd'hui, nous voici en face de cette dévaluation condamnée par avance par le Gouvernement avec énergie et dont j'ai bien le droit de dire que, si vraiment elle s'est faite contre sa volonté, elle est pour le moins un des signes précurseurs de l'échec de l'expérience tentée. (*Applaudissements. Rumeurs.*)

Et si je rappelle les efforts que nos chefs ont déployés au Gouvernement, appuyés sur la confiance unanime de nos Congrès, j'aurai le droit de dire que les véritables difficultés financières et monétaires ont commencé dans ce pays à partir du moment précis où l'on a abandonné la doctrine financière du Parti Radical. (*Nouveaux applaudissements.*)

Sur divers bancs. — Alors, Laval?

M. Georges Potut. — Citoyens, nous nous sommes trouvés longtemps devant un angoissant dilemme : ou bien le maintien du franc par cette politique de redressement financier que vous avez, d'année en année, marqué votre volonté de poursuivre, ou bien une autre politique, celle de la dévaluation volontaire, méthodiquement réalisée, celle qu'avait préconisée M. Paul Raynaud.

Une voix. — Et contre laquelle il a voté.

M. Georges Potut. — Vous aviez choisi le premier terme de cette alternative, mais vous reconnaissiez, en esprits objectifs, que l'autre thèse se défendait. La position indéfendable, c'est celle qu'on avait prise depuis le mois de juin et qui consistait à dire qu'on maintenait le franc alors qu'on pratiquait déjà une politique d'augmentation indéfinie des dépenses qui postule, qui présuppose et qui détermine la dévaluation. (*Applaudissements.*)

Je me tourne vers ceux qui dans ce Parti — je sais qu'il en existe — étaient partisans de la dévaluation et défendaient leur thèse et je leur demande : est-ce vraiment, mes amis, cette dévaluation-là que vous attendiez? (*Non! Non! sur divers bancs.*)

Mais je veux maintenant marquer la fausseté fondamentale de cette antithèse qu'on a suscitée entre la déflation et la dévaluation.

M. Mendès-France a dit tout à l'heure avec son talent habituel : « La déflation a échoué partout. »

Il me permettra de lui répondre qu'en Pologne (*exclamations*), en Belgique, en Angleterre, la dévaluation a été complétée par une déflation et n'a dû son succès qu'à elle. Pour réussir, elle doit être complétée par une déflation.

Une voix. — Par la misère!

M. Georges Potut. — Il a dit, sans doute avec trop de précipitation, que cette déflation était définitivement condamnée. Est-il bien sûr qu'en France, comme on a dû le faire en Belgique ou en Angleterre, on ne sera pas obligé, si l'on veut éviter une nouvelle dévaluation plus redoutable que la précédente, de l'accompagner de certaines mesures de compression de dépenses et d'économies que l'on a appelées la déflation? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Un délégué. — Parlez-nous donc de la justice fiscale!

M. Georges Potut. — Mais il est une affirmation que je ne peux pas laisser passer sans m'élever contre elle, car elle méconnaît volontairement l'effort que nous avons fait au Parlement. Nos chefs, en proie aux périlleuses responsabilités du pouvoir, ont pratiqué, pour rester fidèles à la ligne de conduite que vous leur aviez tracée, cette politique de déflation dont il est faux de dire que c'est elle qui a entraîné la dépression des salaires et la baisse des prix des produits agricoles. (*Exclamations.*) Chiffres en main, et reprenant les travaux de M. Dugé de Bernonville qu'on citait tout à l'heure, il apparaît que c'est à partir de 1929, coïncidant avec le grand cycle de dépression économique mondiale, que nous avons commencé en France la baisse des salaires ouvriers, la baisse des prix des produits agricoles, qui se sont accélérées surtout au cours des années 1930 et 1931, c'est-à-dire avant que nos chefs prennent en main cette difficile besogne de redressement financier, avant surtout cette expérience de dévaluation que vous condamniez et dont nous sommes en tout cas unanimes à mesurer les erreurs et les insuffisances. (*Mouvements divers.*)

Je vous demande aujourd'hui si le Parti Radical se reniera lui-même en faisant amende honorable et en niant les efforts qu'il a faits.

Il avait demandé des sacrifices à tous les éléments de la nation comme une prime d'assurance contre les éventualités monétaires que vous connaissez maintenant. Tout a été compromis à partir du moment où l'on a aboli les mesures prises en vue de se rapprocher de l'équilibre budgétaire.

Il me sera permis d'affirmer aussi que si l'effort d'assainissement financier s'était poursuivi sans trêve en 1932 et dans le premier semestre de 1933, nous n'aurions pas connu l'excès des sacrifices qu'il

a fallu par la suite subir. Si l'on veut, je suis prêt à ouvrir le dossier des responsabilités. Pour le moment je me borne à invoquer le témoignage qu'en a donné le président Daladier dans le discours qu'il a prononcé le jour où il a été renversé. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Mais tout cela, mesdames et citoyens, c'est le passé. Nous ne voulons pas nous y attarder, car nous avons pour habitude, dans le Parti Radical, d'avoir les yeux tournés vers l'avenir, et je crois que je serai l'interprète de l'unanimité du Congrès en disant que tous les Français ont intérêt à souhaiter la réussite de la dévaluation qui a été faite (*très bien!*), car la raison pour laquelle nous nous sommes élevés avec tant de force contre elle est qu'elle atteint surtout, je dirai presque : exclusivement, ces classes moyennes dont nous sommes l'émanation et que nous avons le devoir de protéger. (*Applaudissements. Mouvements divers.*)

Ai-je besoin de rappeler le sort des petits rentiers pour qui l'effet des décrets-lois n'a pas encore été aboli (*applaudissements*), de ces retraités que, par des textes invraisemblables et abominables sur les cumuls, on entend priver de la possibilité de faire profiter la société de leur expérience en échange d'une juste rémunération? (*Applaudissements.*)

Ai-je besoin aussi d'indiquer l'étendue de notre tâche pour défendre les petits artisans et les petits commerçants, victimes de l'incidence de toute une législation qui semble devoir finalement épargner les grosses entreprises? (*Applaudissements.*)

J'aurai peut-être le droit de dire sans passion, en considérant les destinées réservées d'une part aux puissantes entreprises capitalistes, d'autre part aux petits artisans et aux petits commerçants, que jamais sans doute les deux cents familles ne se sont senties dans une quiétude plus douillette (*applaudissements*), alors que ce sont les petits commer-

çants et les petits artisans qui vont supporter à plein la répercussion des lois qui ont été votées et des difficultés financières qui déjà nous menacent.

Enfin je n'exclus pas, quant à moi, les agriculteurs des classes moyennes, et je ferai observer que la revalorisation des produits agricoles, qui n'est rien en soi, n'a de valeur que dans la mesure où elle permet aux prix des produits du sol de rattraper ceux des produits fabriqués et de relever ainsi le pouvoir de consommation des masses rurales. Je briqués et industriels ne sont pas appelés à monter plus rapidement que ceux des produits du sol. (*Applaudissements.*)

Aussi, quand on affirme que les mesures tendant à réfréner la hausse du coût de la vie se feront à coup de dégrèvements douaniers et de suppression de contingentements, je ne puis sans inquiétude songer au mal que nous avons eu à obtenir la protection des produits du sol français contre les produits étrangers. Et je demande si M. Lamoureux, que j'aperçois près de moi, n'a pas, par exemple, sauvé l'élevage français en fermant radicalement, comme ministre du Commerce, la porte aux entrées de viande étrangère?

Si cette revalorisation des produits agricoles obtenue à grand'peine doit être demain remise en question, que deviendra le sort de l'agriculture française?

Voilà quelques-unes des difficultés que je devais passer en revue. Permettez-moi maintenant d'examiner les premiers résultats de la dévaluation du franc, car c'est à l'échec ou à la réussite dans le domaine des finances publiques et dans celui des prix que se mesurera la faillite ou le succès de l'opération.

Pour ne pas passionner ce débat, je me bornerai à invoquer l'autorité d'un économiste étranger qui a peut-être qualité pour parler des problèmes de

dévaluation, car il s'agit du technicien de la dévaluation belge, je veux parler du professeur Beaudhuin. Il a dit très nettement : « Le cas de la France est beaucoup moins favorable. Dans ce pays, qui est en plein desarroi économique, financier et social, la dévaluation intervient à contre-temps. Une dévaluation de 30 à 35 %, a-t-il ajouté, permettra déjà très difficilement à la France de reconquérir les marchés étrangers qu'elle a perdus. »

Voyons très rapidement, car je veux ne pas allonger cet exposé, les incidences de la dévaluation sur les finances publiques, sur le mouvement des prix, et sur les mouvements internationaux de capitaux.

De la situation budgétaire, on ne peut pas encore parler avec beaucoup de précision, puisque aussi bien nous sommes tenus jusqu'ici dans l'ignorance complète de ce que sera le budget de 1937. Nous avons cependant des indices qui nous permettent de supputer que le déficit réel de ce budget dépassera 20 milliards et approchera peut-être de 30 milliards. (*Exclamations.*) Je le démontrerai quand on voudra. J'en sais qui se réjouissent d'un déficit auquel on prête déjà le caractère d'un déficit à la Roosevelt, et il ne semble pas que l'existence d'un tel déficit soit suffisante pour préparer et annoncer le retour à la prospérité.

Ce déficit comprend, avec le déficit ordinaire du budget, les dépenses d'armement, les dépenses de grands travaux, qu'on cherche, toutes, à camoufler en dehors du budget lui-même.

Cet ensemble de dépenses ne pourra être réduit — je ne parle pas encore de le combler — qu'à condition, vous m'entendez bien, de revenir aux pratiques saines, aux méthodes qui ont été constamment celles du Parti Radical. Et, comme je le disais tout à l'heure, si les difficultés ont survenu avec l'abandon des méthodes financières radicales, ce n'est que par le rappel de ces méthodes que nous

sortirons des difficultés financières dans lesquelles nous sommes enlisés.

Nous sommes aussi en face d'un grand problème de trésorerie dont je voudrais être sûr qu'on ne cherchera pas à le résoudre par une opération plus ou moins occulte d'emprunt à l'étranger, où notre encaisse-or serait l'objet d'une nouvelle hypothèque.

Et, maintenant, laissez-moi mesurer les effets de la dévaluation du franc sur les prix.

J'entends dans des communiqués officiels répandre cette assertion en tous points erronée que la dévaluation serait sans effet sur le coût de la vie. Nous savons quel crédit attachent aux adjurations qui leur sont adressées des commerçants obligés de compter avec leurs prix de revient et le renouvellement de leurs stocks. Ces adjurations, au reste, sont assorties de menaces de sanctions. Le fait est là.

Attendons-nous à une hausse à peu près inévitable des prix de détail. Nous constatons qu'en quinze jours, du 26 septembre au 10 octobre, d'après la Statistique générale de la France, l'indice général des prix de gros a déjà haussé de 34 points, celui des marchandises importées de 44 points; et notez bien, ce qui est plus grave, que l'indice des produits nationaux a déjà haussé en quinze jours de 28 points, passant de l'indice 451 à l'indice 479. Voilà, je pense, un commencement de preuve suffisamment décisive qui réduit à néant cette illusion qu'on peut faire des mutations monétaires sans répercussion sur les prix.

Je voudrais maintenant, et ce sera le dernier point de cet examen rapide, parler des mouvements de capitaux.

Comment! On s'étonne en France que les capitaux exportés aient été insuffisamment rapatriés, après certains discours malheureux prononcés par des personnalités qualifiées du Parti socialiste qui menacent les détenteurs de capitaux. (*Applaudissements. Exclamations.*)

A-t-on jamais réussi à provoquer des rapatriements de capitaux sans confiance? Et à qui fera-t-on croire que cette dévaluation est un véritable arrangement d'ordre international, alors que les Etats-Unis (*mouvements divers*), qui ont fait à ce propos une opération électorale, se sont bien gardés de s'engager, en quoi que ce soit, ni par signature ni autrement? Il n'y a pas de la part de nos partenaires aucun engagement qui lie les puissances anglo-saxonnes à notre égard. Et c'est dans cette obscurité qu'on veut nous entraîner à des accords qui asserviraient les possibilités de redressement de notre économie nationale!

Je me bornerai, en concluant, à rappeler que, lorsqu'on oppose, dans un débat purement théorique et arbitraire, la dévaluation et la déflation, on ne saurait perdre de vue que la dévaluation est une sorte de déflation généralisée et aveugle; en effet, non seulement la dévaluation produit des effets plus brutaux et plus rapides que la déflation elle-même, mais lorsqu'on préconise la déflation, certains caressent l'espoir d'éviter la dévaluation. Or, l'expérience nous prouve que, lorsqu'on est acculé à la dévaluation, il faut subir la somme des deux inconvénients, car il faut compléter la dévaluation monétaire par une déflation budgétaire.

Aucun pays n'a échappé à cette nécessité rigoureuse. On ne peut envisager le succès de cette dévaluation si l'on ne se soumet pas à une stricte discipline financière, si l'on ne revient pas à cette doctrine traditionnelle dont il était de bon ton de se moquer et dont l'abandon a été, je le répète, à la base de nos déboires financiers; on en voit aujourd'hui la conséquence.

C'est tout le drame financier que nous vivons.

En face des mirages de je ne sais quelle politique financière de fantasmagorie et d'illusion, nous avons le devoir d'affirmer, non seulement envers notre Parti, mais envers les classes moyennes qui

constituent l'immense majorité numérique de ce pays, l'autonomie de la doctrine radicale et du Parti lui-même, car seule cette affirmation traduite dans les faits et dans l'action peut nous sauver.

Chacun, à cet instant décisif et dramatique, se rend compte que ce n'est que dans l'ordre, la sécurité et la confiance que nous pourrons juguler enfin les difficultés financières qui nous étreignent.

Nous les surmonterons si nous faisons triompher cette doctrine de sagesse et de raison, un peu terre à terre peut-être, mais si proche des réalités, cette doctrine du Parti Radical dont le Congrès voudra, dans ce débat tout au moins, consacrer l'affirmation comme d'une vérité d'expérience, une vérité efficace qui doit assurer le sauvetage de la démocratie. (*Longs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dupuis, député de l'Oise.

M. Dupuis (*Oise*). — Je viens entretenir le Congrès de la situation des petits rentiers et des petits propriétaires.

Sur ce point, le Parti Radical doit être unanime pour demander, comme l'ont indiqué MM. Mendès-France et Potut, l'abrogation complète des décrets-lois qui ont spolié injustement ces catégories de citoyens et contre lesquels l'unanimité du pays est faite. (*Applaudissements.*)

Mais je ne crois pas que cette abrogation seule permettra de protéger la petite propriété; je ne crois pas qu'il soit possible à aucun gouvernement, dans la situation sociale et psychologique actuelle, de permettre l'augmentation du prix des loyers.

En tout cas, et je crois que le Gouvernement y songe dans la réforme des finances départementales et communales, il serait loyal et honnête d'accorder des dégrèvements d'impôts au regard des surtaxes

qui leur ont été imposées par les décrets-lois, à ces catégories de citoyens particulièrement intéressants dont toute la vie a été consacrée au bien public et à la prospérité de la nation, à qui ils ont tout donné et à qui ils n'ont jamais rien demandé.

Je ne veux pas m'appesantir davantage sur la situation de ces classes qui forment la structure même de notre pays qui est un pays de petite propriété.

Dans certains endroits existent des exploitations dépassant 2.000 et 2.500 hectares. Vous comprendrez donc l'importance que peut avoir, pour un Parti comme le nôtre, le retour au morcellement et à la petite propriété rurale qui a fait la gloire et la fortune de notre pays.

C'est à cela que je vous convie et je pense que vous serez unanimes sur ce point capital pour la prospérité de notre pays. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guénon.

M. Guénon. — Je veux attirer l'attention du Congrès sur le million de petits épargnants, de petits actionnaires de Sociétés, qui sont victimes de l'oligarchie financière.

Ces petits actionnaires, ces « manants » du capitalisme sont pris, à l'heure actuelle, entre l'oligarchie des 200 familles, qui les exploitent, et la démagogie extrémiste qui tend à leur refuser toute rémunération normale de leurs capitaux.

Le Parti Radical doit prendre la défense de ces classes moyennes; c'est son rôle et son intérêt.

C'est son rôle, parce qu'il s'agit du salut de la démocratie qui est la base même de notre Parti et sans laquelle celui-ci serait considérablement diminué.

C'est son intérêt, parce que 500.000 de ces petits actionnaires votent pour nos candidats; les autres

votent tantôt à gauche, tantôt à droite. Il faut les ramener à notre Parti.

Ces petits actionnaires ont contribué, par l'apport de leurs capitaux, à constituer la prospérité économique de notre pays. Actuellement, ils n'en profitent pas; les 200 familles seules en profitent.

Il faut faire cesser cet abus; sinon — je pousse le cri d'alarme — ce serait la fin de l'esprit d'entreprise et, par conséquent, de la propriété individuelle.

Nous, Radicaux-Socialistes, fidèles partisans de la propriété individuelle acquise par le travail et dans l'ordre social, nous ne le voulons pas. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lévy, de la Fédération du Nord.

M. Jean Lévy (*Nord*). — A la demande de quelques amis, je demande au Congrès, dans un texte précis, de bien vouloir insister pour la défense particulière des intérêts des classes moyennes.

Nos amis Mendès-France et Potut ont traité cette question. Je voudrais, à mon tour, vous montrer qu'à côté de 10 millions de salariés se répartissant ainsi :

3.158.000 dans les entreprises de 3 à 5 ouvriers,
5.607.000 dans les entreprises de 5 à 50 ouvriers,
1.721.000 dans les entreprises de plus de 50 ouvriers,
il y a 2 millions de petits propriétaires ruraux,
1.500.000 commerçants, 1 million d'artisans. 500.000 représentants des carrières libérales, un grand nombre aussi de petits industriels.

Il appartient au Parti radical-socialiste de défendre énergiquement les intérêts de ces représentants des classes moyennes qui lui ont toujours fait confiance et qui sont aussi, de temps immémorial, les meilleurs défenseurs du régime républicain. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, on a dit justement que les manipulations monétaires, si elles profitent à un certain nombre de spéculateurs, ont, au contraire, consommé la ruine des petits épargnants, des retraités, de tous ceux qui ont toujours fait confiance à l'Etat, qui lui ont permis de placer ses emprunts et qui ont assuré la sécurité financière de ce pays.

Il faut maintenant, plus que jamais, que la confiance renaisse dans le crédit de l'Etat. Il faut, pour cela, que nous disions à cette immense classe moyenne que nous entendons bannir à jamais les manipulations monétaires, que nous entendons pratiquer la politique traditionnelle du Parti radical-socialiste : une politique d'équilibre budgétaire, d'ordre financier, d'autorité, de respect de la loi, indispensable pour assurer, dans ce pays, l'équilibre nécessaire de toutes les forces sociales. (*Vifs applaudissements.*)

Je demande donc à nos amis d'exiger que, dans la déclaration du Parti et dans nos ordres du jour, la défense des classes moyennes soit assurée d'une façon énergique.

Nous ne reconnaissons pas la division des Français en classes, nous voulons, au contraire, la fusion de tous les Français dans le même idéal de justice (*applaudissements*); nous voulons que se continue cette ascension lente et progressive des élites qui se recrutent depuis la Révolution dans les couches populaires.

La petite bourgeoisie, dont l'esprit d'économie a été quelquefois si critiqué, a cependant accompli ce miracle, après la guerre de 1870, de reconstituer, en quelques années, la fortune française et, après la guerre de 1914-1918, de relever les ruines de ce pays et d'assurer la pérennité de la défense des intérêts nationaux, permettant ainsi à la France de tenir son rang parmi les premières nations du monde. (*Applaudissements.*)

Nous demandons avec insistance, qu'on n'aban-

donne pas les classes moyennes; alors que, depuis quelques mois, on a tendance à ne voir que les intérêts d'une seule classe, nous disons que la classe moyenne mérite la même sollicitude, qu'elle mérite d'être défendue de la même façon et dans les mêmes conditions que tous les autres citoyens. (*Applaudissements.*)

Et, avant de quitter cette tribune, je veux rappeler cette parole de Jaurès :

« Nous devons tendre vers l'idéal, mais ne jamais abandonner les réalités. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Les différentes interventions que vous avez entendues auront leur écho dans la déclaration du Parti qui marquera, d'une façon formelle, la volonté du Parti de rester dans la norme du travail financier tout en maintenant au Gouvernement l'appui qui lui a été donné.

MM. Mendès-France et Potut demandent chacun le vote d'un ordre du jour de tendances différentes. Je pense qu'ils seront d'accord pour qu'une rédaction unique, à laquelle ils pourront d'ailleurs participer au sein de la Commission spéciale, soit incluse dans la déclaration finale du Parti. (*Assentiment.*)

Sur une question aussi technique, le rapporteur général du budget a hésité à prendre la parole, il a entendu les différentes thèses opposées et il fera son profit des observations qui ont été apportées.

D'autre part, je dois faire connaître que le personnel en activité et en retraite des administrations de l'Etat, des départements, des communes et des services concédés, appartenant au Parti radical-socialiste, réuni le 23 octobre courant à la mairie de Biarritz, propose au Congrès l'adoption de la motion suivante :

« Le Congrès,

« Emu des nombreuses plaintes de militants appartenant au Parti radical, écartés des emplois qui

leur reviennent légitimement et parfois brimés dans leur carrière,

« Considérant que d'importantes questions requièrent une étude attentive et urgente, en vue de présenter au bureau du Comité exécutif des textes conciliant à la fois les droits de ce personnel, les aspirations légitimes de la jeunesse et les intérêts supérieurs de la nation,

« Décide :

« Qu'une Commission intitulée « Commission permanente des fonctionnaires civils et militaires, en activité et en retraite », est créée au sein du Parti.

« Cette Commission fonctionnera au siège du Comité exécutif et sera chargée de toutes les questions relatives au personnel des administrations de l'Etat, des départements, des communes et des services concédés.

« Elle demande, notamment, la prise en considération des dispositions suivantes :

« 1° Que la proposition de rétablir la loi d'avril 1924 sur les retraites, faite par le Gouvernement, votée par la Chambre en même temps que le projet d'alignement des monnaies et disjointe par le Sénat, soit reprise, ainsi qu'il a été promis, dans un projet de loi spécial qui serait soumis aux Chambres avec le budget de 1937;

« 2° que le projet de décret-loi sur les cumuls, en préparation et visant les fonctionnaires en activité, les titulaires de pensions d'ancienneté ne comportent, en ce qui concerne les rémunérations privées, aucune disposition qui porte atteinte à la liberté individuelle et à la liberté du travail;

« 3° que pour réaliser les aspirations légitimes de la jeunesse, en quête de débouchés, le personnel féminin des administrations publiques, qui réunit au moins 25 ans de service, soit autorisé, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite; il

lui serait accordé, dans ce cas, une bonification égale au nombre d'années de services restant à accomplir pour avoir droit à la pension d'ancienneté prévue par la loi du 4 avril 1924. »

Je mets cette motion aux voix.

(Cette motion est adoptée à l'unanimité.)

ADRESSE DE SYMPATHIE

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi de la motion suivante :

« La Fédération radicale-socialiste de l'Orne, émue par la catastrophe des carrières et mines de Saumont-les-Aubrais, demande au Congrès d'adresser un souvenir de profonde sympathie aux disparus et aux familles normandes éprouvées et l'expression des douloureuses condoléances de tous ses membres.

« Le président, G.-Fabius DE CHAMPVILLE;
« Le secrétaire général, Lucien WICKER. »

(*Applaudissements.*)

Permettez-moi de passer maintenant la présidence au président Albert Sarraut, qui va diriger le débat sur la politique extérieure. (*Applaudissements.*)

(M. Albert Sarraut, sénateur, ancien président du Conseil, remplace M. Jammy Schmidt, au fauteuil de la présidence de l'Assemblée.)

POLITIQUE EXTERIEURE

Présidence de M. Albert Sarraut

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, citoyens, le débat qui va s'instituer immédiatement devant vous sur la politique extérieure est l'un de ceux que la tradi-

tion de nos Congrès honore fidèlement d'un soin et d'un éclat particuliers.

Depuis de longues années, dans ces grandes assises périodiques de notre Parti, les discussions suscitées par les problèmes que nous propose l'évolution de la vie internationale ont, à l'extérieur, autant qu'à l'intérieur de ce pays, les retentissements les plus profonds, que justifient à la fois l'ampleur même de ces débats et la qualité des orateurs qui viennent y confronter leurs opinions et leurs pensées.

Cette fois encore, la délibération que je vais ouvrir n'aura pas une moindre valeur et n'offrira pas un moindre intérêt, non seulement à cause du nombre et du choix des interventions prévues, mais plus encore, s'il m'est permis de le dire, à raison de l'exceptionnelle gravité, à raison du drame chaque jour plus angoissant et plus lourd d'une situation internationale qui nous enveloppe et nous obsède d'inquiétudes ou de menaces.

Jamais, peut-être, en tout cas jamais depuis vingt ans, les Pouvoirs publics investis du soin des intérêts de la nation n'ont eu à faire face à une telle accumulation de sujets de souci et de perplexité.

Et, dans le moment où, devant vous, je le constate, sans doute admettrez-vous que, me tournant vers celui de nos amis qui, dans le Gouvernement, porte sur ses épaules le poids quotidien et le plus pesant de ces préoccupations, je dise à notre cher Yvon Delbos (*applaudissements*), combien son Parti et ses camarades le remercient de consacrer tant de labeur, de courage, de conscience et de probité à préserver à la fois les sécurités de la France et les sauvegardes de la paix. (*Applaudissements.*)

Et parce que ces problèmes de la politique extérieure présente sont, en effet, si graves et qu'on va les traiter ici avec la gravité qu'ils méritent, je juge bien inutile, et je croirais même offensant, de recommander à un Congrès si attentif à sa dignité,

le silence, le calme et l'attention qui doivent entourer tous ceux dont j'ai le devoir de faire respecter le droit de parole.

Ils peuvent d'autant mieux y compter de votre part que, sur ce terrain de la politique extérieure, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de désaccord entre nous. Il ne devrait même pas, dans les conjonctures présentes, en exister entre Français. (*Applaudissements.*)

L'heure est trop anxieuse, je le dis avec toute la ferveur de ma conviction, pour que l'animosité des Partis transporte dans la politique étrangère les dissensions ou les calculs de la politique intérieure.

Ceux, quels qu'ils soient, qui l'entreprennent, assument de terribles responsabilités. (*Vifs applaudissements.*) L'union des Français au regard de l'étranger n'a jamais été plus nécessaire qu'en ce moment. En ce qui nous concerne, nous, radicaux, tout ensemble démocrates et nationaux, notre accord est absolu sur la nécessité primordiale de la sauvegarde du destin français. (*Applaudissements.*) Il est unanime sur les résolutions formelles d'une France qui veut la paix avec tous, pour tous et par tous. (*Applaudissements.*)

Notre accord est unanime aussi sur la volonté de conduire *librement* la politique de paix de la France suivant un idéal de concorde universelle, sans s'ingérer dans des conflits où elle n'a pas à intervenir, sans courber son indépendance sous l'influence ou les pressions d'aucune commande extérieure, sans faillir non plus un seul instant au devoir d'assurer, dans les moyens mêmes de sa défense nationale, les forces et les garanties de la paix dans le présent. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons veiller aux sécurités de la France sans rien abandonner de notre foi dans l'organisation collective de la paix, qui reste pour nous la vérité du présent et de l'avenir. Fidèles aux amitiés qui partagent avec nous cette foi, nous restons éga-

lement fidèles, malgré les déceptions ou les défaillances qui l'ont meurtrie, à la conception de la Société des Nations et de son pacte. (*Applaudissements.*)

Et nous continuerons avec elle, quelque pénible et rude que soit l'effort, à frayer la voie à la grande paix humaine, assurés de remplir ainsi le vœu le plus profond de la démocratie républicaine. (*Vifs applaudissements.*)

RAPPORT GENERAL
PRESENTE PAR M. JEAN MISTLER

Président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jean Mistler, pour présenter son rapport sur la politique extérieure.

M. JEAN MISTLER, *rapporteur général.* — Mesdames, citoyens, le président Albert Sarraut, dans l'allocution si belle et si haute par laquelle il vient d'ouvrir cette discussion de politique étrangère, a marqué avec force que s'il est un problème sur lequel tous les radicaux, tous les républicains, tous les Français doivent être unis, c'est bien celui qui va faire l'objet de ce débat.

De cette unanimité, souhaitée par l'éminent président de cette séance, la Commission de politique extérieure a, tout à l'heure, donné un premier exemple puisque c'est à l'unanimité de ses membres qu'elle a approuvé l'ordre du jour qui, à l'issue de ce débat, sera soumis au vote du Congrès.

Comment en serait-il autrement? La politique étrangère de la France se résume en ces seuls mots : désir de la paix, volonté de la paix, technique de la paix.

Le désir de la paix, nous le trouvons dans toutes les classes de la société française. Il s'exprime chez nos hommes d'Etat par le dévouement à la Société des Nations, par la volonté de collaboration entre les peuples, il se manifeste avec autant de force dans les sentiments du paysan qui veut être sûr de moissonner au mois d'août les champs qu'il a semés en automne, ou dans le cœur des mères de famille qui ne veulent pas que les enfants issus de leur chair soient un jour sacrifiés sur l'autel sanglant de la guerre. (*Applaudissements.*)

Cette paix, que nos plus vieux poètes souhaitaient en exprimant le vœu que le fer des cuirasses se transforme en socs de charrues, cette paix qu'on implorait du ciel, aujourd'hui les hommes ne l'attendent plus d'un miracle, mais de leur sagesse, de leur volonté.

Il appartient au Parti radical de montrer une fois de plus le chemin au peuple de France, car le souci d'assurer la paix tient en deux termes que nous ne permettrons pas de laisser dissocier : c'est, d'une part, la collaboration internationale des peuples; d'autre part, la défense nationale fermement assurée pour que, dans le cas où la collaboration internationale ne suffirait pas à créer cette atmosphère de confiance mutuelle dans laquelle les travaux de la paix peuvent prospérer, on soit assuré, par la forte armature du pays, contre des surprises effroyables.

Or, n'est-ce pas un hommage rendu à notre Parti radical, dont Herriot disait qu'il avait toujours eu la science pour méthode et la raison pour guide, que de constater que, dans le Gouvernement actuel, les deux postes les plus importants pour le maintien de la paix : les relations extérieures et la défense nationale, sont précisément confiés à deux hommes choisis dans notre sein, deux hommes qui ont milité longtemps dans notre Parti : aux affaires extérieures, Yvon Delbos, à la défense nationale, Edouard Daladier? (*Vifs applaudissements.*)

Ce Congrès de Biarritz, par le temps où il se place et par le lieu géographique de ses assises, nous permet de voir de quels dangers est menacée actuellement la paix. On dirait qu'il sont venus, ces temps que prévoyait un grand républicain dont, bientôt, le calendrier ramènera l'anniversaire de la mort. C'est Paul Painlevé qui disait « qu'il ne fallait pas que l'Europe redevienne pareille à ces mauvaises auberges où les voyageurs inquiets passaient toute leur nuit à tâter leurs armes sous leur manteau ».

On pourrait craindre que ces temps ne soient revenus, et que, de nouveau, les difficultés, les menaces ne l'emportent sur les chances de paix.

Le devoir de vigilance qui s'impose non seulement au chef du Gouvernement et aux ministres, mais aussi à vous, militants, radicaux, qui avez une part de responsabilité dans la conduite des affaires du pays, puisque vous avez une part éminente dans la direction des affaires du Parti, c'est de rechercher par quels moyens la paix peut et doit être maintenue et sauvegardée.

Le péril de guerre tient à des causes profondes; il tient aussi à des causes occasionnelles.

Les causes profondes, est-il bien utile de vous les rappeler? Faut-il vous dire que la menace d'une guerre tient, en grande partie, à ce que la dernière guerre a laissé de trouble et de désarroi dans le domaine des faits comme dans celui des idées?

Ce n'est pas impunément que, pendant des années, on exerce la violence et qu'on sème la destruction. Il faut longtemps, ensuite, pour que l'humanité retrouve le chemin des œuvres pacifiques et le secret des travaux productifs.

Trop d'hommes ont gardé, dans leur cœur, le souvenir de la violence, plus fort que le souvenir de l'horreur; et l'on dirait au fur et à mesure que le passé horrible s'éloigne, que des grandes leçons s'estompent dans le passé.

Si nous considérons en dehors de ces causes géné-

rales, les causes immédiates qui peuvent nous faire craindre une conflagration européenne, nous verrons au premier plan, à côté de ce désordre économique de l'Europe, auquel, tout à l'heure les orateurs qui ont pris la parole dans le débat économique ont consacré tant d'aperçus heureux, nous verrons, dis-je, le conflit croissant entre deux idéologies.

Il fut un temps où les guerres n'avaient pour causes que les conflits d'ambitions matérielles ou les intérêts dynastiques. On dirait que ces temps sont révolus et que nous revenons, par delà la période des guerres d'intérêts, à celle des guerres d'idées,

Actuellement, deux idéologies s'affrontent en Europe. Le conflit qui les sépare n'est, pour l'instant, qu'un conflit de propagande, de presse, de discours radiodiffusés, mais ces deux conceptions sont tellement opposées que nous sommes en droit de craindre qu'un jour le conflit ne déborde du plan purement verbal où il s'est, jusqu'ici cantonné, pour éclater enfin sur le terrain des réalités.

Quel est ce conflit? C'est le conflit entre l'idéologie du national-socialisme allemand et l'idéologie du communisme russe, le conflit entre ceux qui, au-dessus de tout, placent l'idée de race et de communauté nationale et ceux qui mettent, par-dessus tout, l'idée de classe, les prolétaires étant unis à leurs yeux, malgré les frontières, par les conditions communes de leur vie matérielle.

D'où vient la gravité d'un semblable différend? Elle n'est pas dans un risque de heurt immédiat sur les champs de bataille. La Russie des Soviets, l'Allemagne du national-socialisme, n'ont pas de frontière commune.

Mais ce qui rend le conflit dangereux, c'est précisément qu'il existe en Europe certains terrains de conflagration possibles.

La guerre directe, impossible ou presque, à l'Est

de l'Europe, entre la Russie et l'Allemagne, peut demain, tout près d'ici, à notre frontière, éclater sur ce terrain volcanique qu'est l'Espagne déchirée par la guerre civile.

Et même si l'on écarte cette éventualité, ne voyez-vous pas déjà une cause d'inquiétude profonde pour nos consciences, dans ce fait que notre politique intérieure tout entière est troublée par les gens qui tentent d'enfermer les Français dans l'absurde dilemme d'un choix inéluctable entre Moscou et Berlin?

La politique étrangère ne passionnerait guère les Français si, quelquefois, nos divisions de politique intérieure ne permettaient aux gens de prendre trop facilement parti. Certains se croient partisans de la Russie, alors qu'ils sont simplement partisans de son système politique; d'autres affichent des sympathies pour l'Allemagne hitlérienne, parce qu'ils sont simplement partisans d'un régime autoritaire inspiré du régime national-socialiste. (*Applaudissements.*)

Le danger, citoyens, ne le voyez-vous pas? Il est exactement le même que si l'on vous disait à vous, radicaux, qu'il n'y a plus de milieu entre le fascisme à l'italienne ou le communisme à la russe.

Nous devons refuser de nous laisser enfermer dans ce dilemme, aussi bien au point de vue de la politique intérieure qu'au point de vue de la politique étrangère, parce que, entre les deux branches de l'alternative, communisme ou fascisme, il y a tout ce que nous aimons, c'est-à-dire toute la démocratie, c'est-à-dire toute la liberté (*vifs applaudissements*); de même qu'entre les deux branches du dilemme également faux où l'on prétend maintenir notre politique étrangère, quand on dit : Berlin ou Moscou, il y a précisément toute l'organisation durable de la paix, toute la Société des Nations, toutes les collaborations internationales, toutes les possibilités d'action commune des peuples libres et

sincèrement partisans de la paix. (*Nouveaux applaudissements.*)

Que d'injustice dans certaines polémiques de presse! Je ne voudrais pas m'appesantir longuement sur ces querelles. Mais lorsque nous lisons dans certains journaux certaines interprétations du pacte franco-soviétique, ne sommes-nous pas en droit de rappeler que ce pacte a été successivement approuvé dans sa forme actuelle par tous les gouvernements qui se sont succédé?

N'avons-nous pas le droit de rappeler que le grand républicain qu'est Edouard Herriot a pris soin, lorsqu'en 1932 il a conclu le premier pacte de non-agression, de spécifier avec sa prudence habituelle et sa profonde connaissance des affaires internationales, que toute ingérence dans la politique intérieure des Etats demeurait interdite? (*Applaudissements.*)

Et n'a-t-on pas pris la précaution, lors de la signature du protocole définitif, de bien spécifier que ce pacte jouerait dans le cas d'une agression subie par l'une ou l'autre des parties contractantes sur son propre territoire?

Mais alors, citoyens, ne voyons-nous pas comment le Parti radical doit définir sa position à l'égard du pacte franco-soviétique?

Je pourrais en dire ce qu'on a dit du pacte de la Société des Nations : le pacte, mais rien que le pacte, ne pas laisser déformer ce pacte, ne pas le laisser attirer vers je ne sais quel automatisme qui n'y est pas, ne pas le détourner de son esprit et, surtout ne pas oublier que son texte n'exclut personne, que, dans l'esprit de son initiateur et de ses signataires, il ne constituait que le premier chaînon d'un instrument international ouvert à tous, la première pierre, la première assise d'un Locarno de l'Est qui aurait dû compléter, en 1935, ce Locarno de l'Ouest qui, conclu il y a dix années, a été dé-

chiré par l'Alllemagne au printemps dernier. (*Applaudissements.*)

Dans la situation internationale actuelle, il reste peu de chose des engagements et des pactes qu'on croyait de nature à assurer, pour de longues années, une paix durable entre les peuples.

C'est en 1925 que Locarno a été signé, il me semble que c'était hier. A Paris, on oublie vite les images dans le tourbillon de la vie quotidienne. Mais à Genève, où j'étais il y a quelques jours, il me semblait voir encore la silhouette familière d'Aristide Briand (*applaudissements*), il me semblait voir dans les salles de l'Assemblée de la Société des Nations, dans les couloirs de l'hôtel où il descendait habituellement, l'homme qui consacra, aidé fidèlement par les radicaux, ses dernières forces au service de la paix. (*Applaudissements.*)

Cependant, le pacte a vécu dix années à peine et, au printemps dernier, il a été déchiré. Avant d'être déchiré, vous savez qu'il avait reçu plus d'une blessure.

Pourquoi cette fragilité de certains engagements? Pourquoi ce mauvais sort qui paraît frapper toutes les œuvres constructives de la paix, sinon parce qu'on n'a pas su extirper les causes profondes de la guerre et que, peut-être, on a trop fait confiance à la sagesse de l'humanité?

Ce n'est pas une raison pour désespérer. Nous devons imiter ceux qui, aussitôt après les ruines, entreprennent le travail de reconstruction. Aussitôt après la destruction du pacte de Locarno de 1925, notre Gouvernement a sagement agi en prenant aussitôt l'initiative de conversations en vue de la conclusion d'un nouveau pacte de l'Ouest.

Faut-il vous rappeler dans quelles conditions s'est réunie la conférence de Londres en juillet, dans quelles conditions l'Allemagne et l'Italie ont été invitées à participer à ses travaux, dans quelles conditions elles ont accepté?

Je ne voudrais pas le faire, car ce serait peut-être adonner à quelques-uns d'entre vous l'illusion que le chemin est facile et sans obstacles et que la conclusion d'un nouveau pacte de l'Ouest ne connaîtra point de difficultés.

Ce serait inexact. Il ne faudrait pas que notre optimisme se nourrisse d'une semblable illusion. Ce nouveau pacte sera difficile à conclure, mais cette difficulté même est une raison de plus pour l'entreprendre et pour y persévérer, car c'est précisément quand le danger menace qu'il faut que les bonnes volontés s'unissent et que les volontés ne faiblissent pas. (*Applaudissements.*)

Par quoi avons-nous vu entraver cette action pour la conclusion d'un nouveau pacte de Locarno? Par certains faits nouveaux, dont le premier est la déclaration du gouvernemen belge modifiant sa position à l'égard de certains engagements internationaux.

Je ne crois pas que ce soit ici le lieu ni le moment de discuter longuement ce problème, pour deux raisons : la première, un peu personnelle, c'est que la Commission des Affaires étrangères, que j'ai l'honneur de présider, a commencé à peine, par une audition de M. Yvon Delbos, l'examen de cette question, la seconde est une raison de convenance internationale, parce que la nouvelle position du gouvernement belge doit être soumise incessamment à la ratification du Parlement belge et que nous n'avons guère le droit, surtout quand il s'agit d'un pays allié et ami, de discuter publiquement une chose que les représentants élus de cette nation n'ont pas encore eu le temps de discuter eux-mêmes. (*Applaudissements.*)

Pourquoi, disais-je tout à l'heure, la nécessité où nous sommes, à mes yeux, d'aboutir rapidement à la conclusion d'un pacte de l'Ouest? C'est que ce pacte est, pour nous, la seule façon de régler d'une manière durable le plus redoutable, le plus grave

problème de notre politique extérieure, qui s'appelle, en géographie et en histoire, le problème du Rhin et, en politique, le problème des relations franco-allemandes.

Je comprends, citoyens, qu'on n'aborde cette question qu'avec quelques réserves. Voulez-vous me permettre de mêler un sourire à un aussi grave débat? Rappelez-vous une phrase que prononçait, pendant la guerre, à la tribune de la Chambre, l'homme dont j'évoquais tout à l'heure le souvenir, Aristide Briand.

Dans un discours, il avait dit :

« Le jour où nous ferons la paix avec l'Allemagne, il conviendra d'examiner... »

Et, sur cette phrase qui nous paraît aujourd'hui si naturelle, un parlementaire s'était écrié violemment :

« Faire la paix avec ces gens-là? Jamais! »

Et Briand de répondre :

« Mais avec qui voulez-vous donc la faire un jour? » (*Applaudissements et rires.*)

C'est, en effet, par les problèmes les plus importants que nous devons, je crois, commencer le tour d'horizon indispensable de notre diplomatie.

Citoyens, ce problème des relations franco-allemandes, pourquoi le passer hypocritement sous silence ou pourquoi ne pas vouloir, en raison de certaines rancunes ou de certaines hostilités, l'aborder franchement?

J'approuve pleinement la lettre adressée récemment par M. Léon Blum, président du Conseil, au leader d'un Parti politique français qui lui reprochait l'invitation courtoise adressée à un ministre allemand, car je considère, si difficiles que soient les relations entre la France et l'Allemagne, que nous ne devons négliger aucune chance de mieux

assurer la paix, faire une politique totale et définitive. (*Applaudissements.*)

Quels sont les points positifs, quels sont les points négatifs dans les relations entre la France et l'Allemagne?

Ils nous apparaissent étroitement mêlés. Chacun de vous, par exemple, connaît l'existence d'un livre officiel qui a été écrit il y a plusieurs années, mais qui est demeuré, et nous pouvons le regretter, sans aucune correction et sans aucune rectification.

Nous devons tout de même en regard des passages si violents de *Mein Kampf,* placer les déclarations officielles de tous les membres responsables du gouvernement allemand qui nous affirment qu'il n'y a plus entre la France et l'Allemagne de questions territoriales en litige.

C'est un point positif. A côté de cela, il faut reconnaître qu'il y a des points négatifs.

Le premier de ces points, ce sont ces préparatifs militaires formidables que nous voyons se poursuivre en Allemagne; c'est cette exaltation prodigieuse du sentiment national, que poursuit, par tous les moyens, le Troisième Empire. On nous dit, je le sais, que ce sentiment n'a aucune pointe contre nous, mais n'avons-nous pas le droit de craindre qu'à un moment donné, le formidable orgueil ainsi exalté ne cherche un exutoire au delà de ses frontières?

De même, nous pouvons nous étonner que l'Allemagne, après avoir obtenu qu'on lui reconnaisse l'égalité matérielle et morale, montre aujourd'hui tant de réticence aux conversations auxquelles la France et la Grande-Bretagne l'invitent; nous sommes en droit de nous étonner qu'elle tarde tellement à répondre soit aux notes françaises, soit aux notes britanniques et nous souhaiterions que l'Allemagne comprenne un jour qu'il est indispensable que le problème de l'Ouest soit réglé pacifiquement, et qu'entre la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne,

la Belgique et l'Italie, un nouveau *modus vivendi* vienne prendre la place de l'ancien. En effet, en dehors de cette conversation, c'est le tête-à-tête de l'Allemagne et de l'Italie qui se prolongera et qui risque, malgré les divergences incontestables d'intérêts qui existent entre ces deux pays, de faire naître entre eux je ne sais quelle communauté périlleuse d'action, fondée uniquement sur des sympathies de politique intérieure, mais qui ne répond à aucune réalité profonde de la diplomatie européenne. (*Applaudissements.*)

Nous devons par tous les moyens, si nous voulons rendre à la Société des Nations sa force, si nous voulons qu'elle retrouve la véritable universalité qui est la condition de sa puissance, faire revenir les absents à Genève. J'ajoute qu'il faut que les absents retournent à Genève non point en plaideurs, qui viennent chercher je ne sais quelle revanche, mais en hommes désireux de collaborer pacifiquement et de reprendre leur place au sein de la communauté internationale, pour l'élaboration de la paix. (*Applaudissements.*)

C'est une œuvre de longue haleine; il est malaisé de la mener à bonne fin dans une atmosphère que troublent tant de difficultés.

Les événements d'Espagne sont la plus grosse de ces difficultés. Vous trouveriez singulier que je n'en parle pas avec un peu plus de détails.

Je ne ferai pas l'historique des événements d'Espagne depuis les élections dernières. Je ne retracerai pas, car vous les connaissez tous, les péripéties horribles de cette guerre civile où l'on voit tant de courage individuel et tant d'indiscipline collective, tant de beaux dévouements et tant d'inutiles et d'horribles cruautés.

Je ne chercherai pas à faire le dénombrement des forces en présence.

Je crois que, dans les polémiques de presse, on a un peu trop simplifié le problème et qu'on n'a

pas vu la complexité des deux fronts, qui se combattent aujourd'hui.

Du côté des rebelles, il y a des phalangistes, des carlistes, des alphonsistes, et même certains républicains. Et l'on a oublié que, du côté au gouvernement, le front n'est pas non plus homogène et qu'avec des démocrates il y a des communistes et même des anarcho-syndicalistes.

Mais là n'est pas la question. Le problème est qu'à nos frontières un Etat est déchiré par la guerre civile, par une de ces guerres d'autant plus atroces qu'on se connaît mieux et qu'on se haït davantage encore; car les haines familiales sont les plus profondes et les plus inexpiables.

Un autre élément rend plus sensible aux Français le caractère affreux de cette guerre civile : c'est que nous sommes voisins par une large frontière de l'Espagne malheureuse, c'est que d'intenses échanges économiques et intellectuels se sont toujours faits par delà cette frontière; c'est que de nombreux Français vivaient en Espagne, que de nombreux Espagnols vivaient chez nous, et que nous revoyons aux deux extrémités de cette frontière le triste spectacle, que nous avons eu dans la France au temps des invasions, des réfugiés fuyant la guerre civile et venant chercher un asile de paix et de tranquillité.

Nous avons aussi présente à l'esprit cette vieille tradition de l'âme espagnole, qui a toujours allié au goût de l'héroïsme celui du sang et pour qui la douleur humaine a je ne sais quel sombre et farouche attrait.

Tout cela nous interdit l'indifférence, mais nous n'avons pas non plus le droit d'oublier, que ce qui se passe à l'heure actuelle en Espagne est avant tout une affaire intérieure, que c'est au gouvernement espagnol et non à nous qu'il appartient de maintenir l'ordre à l'intérieur de l'Espagne.

J'approuve donc pleinement le Gouvernement

français, et en particulier notre ami M. Yvon Delbos, d'avoir pris courageusement, malgré certaines sollicitations, certaines campagnes et une pression renouvelée (*applaudissements*), les initiatives du 1er et du 5 août, d'avoir provoqué la déclaration de la France et de la Grande-Bretagne proposant à toutes les puissances d'Europe un pacte de non-intervention, non pas, comme on le dit quelquefois, pour tenir la balance égale entre le gouvernement légitime de l'Espagne et les rebelles, mais pour empêcher le conflit de déborder par delà les frontières de la péninsule, pour ne pas permettre qu'une guerre civile devienne une guerre internationale et, si vous me permettez de dire toute ma pensée, pour qu'à cet affreux massacre, dans lequel il y a plus de victimes par l'assassinat que par les balles du champ de bataille, ne succède pas, plus vaste et plus affreux encore, le massacre international. (*Vifs applaudissements.*)

S'il est nécessaire d'y revenir, si certains membres du Congrès apportent à cette tribune une critique de la modeste action de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, de la résolution de la Commission de politique générale de notre Parti, ou de l'action plus haute et plus lourde de responsabilités du Gouvernement, nous reprendrons, avec les textes juridiques et les faits à l'appui, cette controverse. Mais je crois avoir le droit de passer rapidement sur ces problèmes en présence de l'unanimité qui s'est manifestée tout à l'heure en Commission, et de l'accueil que le Congrès a réservé à la phrase par laquelle je viens d'approuver la politique du ministre des Affaires étrangères et du Gouvernement dans les événements d'Espagne. (*Applaudissements.*)

Avons-nous le droit de dire que la tâche de notre Gouvernement est achevée? Je ne le pense pas. Je considère qu'après avoir obtenu un premier succès,

un grand succès moral, il appartient à notre Gouvernement de prendre d'autres initiatives.

Il en est qu'il a déjà prises. Il a fait un grand effort pour atténuer les horreurs de la guerre civile. Et, ayant parfois critiqué, soit dans la presse soit à la tribune, les méthodes parfois un peu lentes de notre diplamatie, je suis d'aûtant plus à mon aise pour rendre hommage aux agents diplomatiques et consulaires de la France en Espagne, à l'effort magnifique de nos représentants pour sauver, sans distinction de nationalité, tous les malheureux, pour rapatrier nos nationaux et ceux d'autres pays qui venaient chercher dans nos consulats un refuge, une aide, une protection, comme je rends hommage aux officiers et aux équipages de notre marine nationale qui ont sauvé tant d'innocents du sort qui les menaçait. (*Applaudissements.*)

Je disais à l'instant que la tâche n'était point achevée. Il faut que le Gouvernement poursuive l'effort déjà commencé à Londres pour que la non-intervention soit effective et pour qu'aucune faille ne se produise dans cette sorte d'obligation morale que se sont dictés tous les Etats de ne pas intervenir dans les affaires d'Espagne.

Il faut enfin, et la Commission a été heureuse d'accueillir sur ce point la suggestion d'un de ses membres, M. Ripault, qu'aboutisse l'initiative d'échange des prisonniers et des otages, initiative prise par la France et la Grande-Bretagne il y a cent ans, presque jour pour jour, dans des circonstances aussi horribles que celles d'aujourd'hui lorsqu'en pleine guerre carliste fut signée, en 1835, la Convention de Logrono par laquelle on décida l'échange des prisonniers entre les deux camps.

Puisque les prisonniers servent d'otages, puisque la mort des uns venge la mort des autres, est-il impossible d'éviter ce double massacre et de sauver la vie des prisonniers d'un camp en sauvant les prisonniers du camp adverse? (*Applaudissements.*)

C'est une tâche d'humanité pour laquelle la France et la Grande-Bretagne ont une nouvelle occasion d'affirmer leur communauté d'idéal. (*Applaudissements.*)

Dans tous les domaines de la politique étrangère, nous avons jusqu'ici recueilli les bons effets d'une étroite collaboration entre la France et la Grande-Bretagne. Je voudrais, et le Congrès sera unanime à souhaiter que cette collaboration s'affirme une fois de plus dans un des domaines où l'union des deux grands peuples amis de la paix peut rendre le plus de services, parce qu'il s'agit là de sauver des vies humaines et d'éviter que coulent tant de larmes et tant de sang. (*Vifs applaudissements.*)

Je disais tout à l'heure que, par delà les problèmes immédiats de l'heure, d'autres problèmes plus grands solliciteraient bientôt notre attention.

Le premier est celui de la Société des Nations.

Partout on a pu lire des articles, on a pu entendre des discours, où, les uns avec tristesse, les autres avec je ne sais quelle horrible joie, parlaient de la faillite ou de la mort de la Société des Nations.

Je voudrais vous poser une question. Il y a peut-être ici des hommes qui considèrent que la Société des Nations n'a pas rempli son rôle. On peut aisément démontrer qu'elle a déçu certains espoirs placés en elle. Mais je voudrais que quelqu'un, ici ou ailleurs, m'explique enfin ce que la France pourrait gagner à la disparition de l'organisme de Genève. (*Applaudissements.*)

Je comprends, bien entendu, que l'on puisse être un peu impatienté par le formalisme juridique des débats. Je comprends que l'on regrette d'avoir perdu des années à une tâche aussi abstraite que la mise en harmonie du pacte Briand-Kellogg avec le pacte de la Société des Nations. La Société des Nations, peut-être parce qu'elle comportait trop de juristes, a trop souvent versé dans les controverses académiques.

Cependant, en dépit des difficultés qu'elle traverse, et de la sécession de certains de ses membres, elle demeure encore le seul endroit où puissent se rencontrer sur un terrain neutre et pacifique les représentants de tous les peuples et par conséquent le seul où l'on puisse amorcer librement des travaux en vue de la conclusion de pactes positifs.

Je sais que les nations, en arrivant à Genève, n'ont pas rempli les espoirs qu'avaient mis en elles Léon Bourgeois et Wilson. Les nations ne sont pas venues à Genève comme des personnes morales, elles sont venues un peu comme des personnes humaines. L'une a apporté les souvenirs et les regrets d'un passé glorieux, l'autre l'ambition d'un avenir meilleur; toutes ont apporté leurs difficultés économiques, leurs divergences politiques, leurs rivalités historiques ou géographiques, et les formes un peu abstraites des débats n'ont pas réussi à masquer l'opposition de leurs intérêts matériels.

Mais ne sommes-nous pas en droit de dire qu'on peut sauver encore Genève, non pas en renonçant à l'universalité, mais en mettant au premier plan les problèmes les plus importants?

Pourquoi rencontrons-nous tant de résistances chaque fois que nous nous efforçons de faire reprendre les travaux de la Commission pour l'union européenne?

Je me rappelle qu'un homme d'Etat, il n'y a pas bien longtemps, parlait « du petit clocher européen ». Oui, c'est dans cette Europe, si divisée par les rivalités d'intérêts, que la paix est le plus menacée, et c'est là qu'il faut porter tout de suite nos efforts.

On a dit ensuite que les obligations de Genève avaient été facilement éludées parce qu'elles étaient trop vastes et trop générales. Est-il impossible, sans supprimer aucun des articles du pacte, de préciser leur sens de manière qu'on ne puisse pas s'en évader en raison même de leur caractère général?

Enfin ne peut-on pas, comme le Gouvernement français le demandait à la dernière session, pousser les travaux de la Commission du désarmement et de la Conférence économique?

Je ne veux pas abuser de votre patience, et le problème du désarmement n'est point de ceux qu'il nous appartient de traiter ici longuement. La France a eu raison de demander la reprise des travaux du désarmement. Personne ne se flatte, certes, de l'espoir que demain on verra déjà des destructions matérielles, la mise des canons à la ferraille. Ce que nous avons demandé, et ce qu'il faudrait obtenir, c'est la publicité des dépenses militaires, c'est le contrôle des armements. Ces deux points, une fois acquis, on pourra un jour reprendre des conversations pour la limitation des armements et leur réduction.

Quant aux problèmes économiques, je ne crois pas qu'il soit utile d'y revenir puisque aussi bien le débat qui s'est déroulé tout à l'heure vous a donné l'occasion de les traiter déjà. Je ne veux, du reste, pas abuser de la bienveillance du Congrès. Il se trouve que, depuis dix Congrès auxquels j'assiste, c'est la première fois que j'y prends la parole, je ne voudrais pas perdre en un jour la réputation de discrétion que m'ont valu sans doute auprès de vous ces dix années de silence. (*Applaudissements.*)

Je ne parlerai pas non plus de certaines réformes nécessaires de notre diplomatie. Je ne vous dirai pas par quelles méthodes faudrait remédier aux insuffisances de notre propagande et de notre information à l'étranger. Le problème, du reste, n'a pas échappé à l'activité du Gouvernement et une Commission vient d'être instituée, sous la présidence de M. Camille Chautemps, pour grouper les divers organismes et les différents fonctionnaires qui, dans tous les ministères, s'occupent à des titres divers de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

Je voudrais, en terminant, vous dire ce que je crois être la condition essentielle d'une politique étrangère de la France républicaine.

Je vous assure qu'en abordant ce dernier point, le plus délicat de mon exposé, je n'obéis à aucune préoccupation de politique intérieure. Je ne peux pas oublier que les hasards de la vie m'ont amené à m'occuper de politique étrangère bien avant de m'occuper de politique intérieure. Aussi votre finesse, ou peut-être la malignité de certains à l'extérieur, chercheront-elles vainement dans les paroles que je vais prononcer un dessein de polémique à l'égard d'une fraction quelconque de l'opinion française. Il y a cependant des choses qui doivent être dites et qui, étant dites, doivent demeurer sur le plan de la politique étrangère.

Si l'on veut que la France ait une politique étrangère, il faut qu'elle apparaisse aux yeux du monde comme une nation forte, comme une nation sûre d'elle-même. (*Vifs applaudissements.*)

La santé morale de la France, c'est la condition préalable de son rayonnement extérieur.

Ce rayonnement est sans relation avec certaines conditions matérielles. Si vous regardez un atlas, vous verrez qu'il y a bien des pays dont la superficie est plus grande que celle de la France et de ses colonies, que d'autres Etats ont une production plus forte que la nôtre en matières premières, que d'autres encore ont une population beaucoup plus considérable. Mais si, délaissant pour un instant ce domaine des réalités matérielles, vous considérez ce qu'a été depuis des siècles le rayonnement de la France dans l'histoire des idées, des lettres, des sciences et des arts, vous constatez que la France est la plus grande de toutes les nations. (*Vifs applaudissements.*)

A quoi cela tient-il? Cela tient à une physionomie particulière à notre pays. Ce pays est une nation de cadres, une nation de qualité. C'est pour cela que

la France se trouve perpétuellement exposée tantôt à l'admiration du monde, tantôt aux critiques de l'univers. (*Nouveaux applaudissements.*)

En ce moment, nous ne devons point nous dissimuler que les critiques ont pris, dans la plupart des pays, le pas sur l'admiration et sur la sympathie. Il convient de faire franchement ici notre examen de conscience.

Nous sommes guettés par des propagandes ennemies. Nous sommes visés par des gens qui sont à l'affût de nos moindres défaillances et qui, chaque fois qu'un trouble, qu'un désordre se produisent chez nous, les amplifient par les mille trompettes de la renommée et les déforment par tous les procédés de la propagande.

Il y a bien longtemps, un homme qui connaissait bien la France et l'Europe, Benjamin Constant, écrivait : « La France devient incompréhensible dès qu'on cesse d'être en France. »

Vraiment, les peuples étrangers ont abusé depuis quelque temps du droit que l'on a à l'étranger de ne pas comprendre la France, du droit qu'ils avaient de confondre une agiation toute superficielle avec les déchirements d'une nation divisée contre elle-même, et de s'imaginer que les troubles profondément regrettables du mois de juin étaient le prodrome d'une guerre civile. Ils ont eu grand tort de croire qu'il y avait une ressemblance quelconque entre les violences de nos polémiques de presse et les abominables déchirements de l'Espagne voisine. Ils se sont trompés, s'ils ont pensé que la France, prête à s'abandonner à la guerre civile ne tarderait pas à être la proie du risque extérieur.

Mais, si nous voulons que cette propagande cesse, il faut éviter de lui fournir le moindre élément. (*Applaudissements.*)

Si nous voulons que la France reprenne aux yeux du monde sa figure traditionnelle, il faut que nous commencions par éviter tout ce qui pourrait servir

à l'étranger de prétexe à dramatiser ce qui se passe chez nous.

Nous sommes en droit, surtout après les réformes sociales récemment votées, de demander une sagesse complète à tous nos concitoyens. (*Applaudissements.*) Nous sommes en droit d'exiger sagesse et raison des plus humbles, des plus pauvres, des plus malheureux des Français, car s'ils pouvaient comparer leur sort à celui des autres peuples d'Europe, ils constateraient qu'aussi bien au point de vue des biens matériels qu'au point de vue du bien moral suprême, la liberté (*vifs applaudissements*), ils sont solidaires d'un immense capital national.

Si l'on compare le sort des Français à celui de la plupart des peuples voisins, on constate que ce n'est pas en vain que, pendant près de trois cents ans, des générations patientes de paysans laborieux, d'artisans, de gagne-petits, ont assuré chaque jour plus de bien-être matériel et plus de liberté morale. Et lorsque les étrangers parcourent nos campagnes de France, lorsqu'ils quittent pour un instant ces villes, ces faubourgs où les clameurs quotidiennes de la politique étouffent parfois la voix traditionnelle du bon sens, ils s'aperçoivent que le paysan français, que l'ouvrier français, est en réalité un petit seigneur, maître de lui-même, de sa famille, et qu'il est un objet d'envie pour le monde entier. (*Vifs applaudissements.*)

Sauvegarder ces biens, qui sont notre propriété collective et qui nous apparaissent d'autant plus précieux qu'ils ont semblé récemment menacés, telle est l'œuvre de demain. Cette œuvre sera complète lorsque nous aurons rendu à la France sa figure traditionnelle dans le monde, lorsque notre pays, après avoir usé tant de forces vives à de vaines querelles, montrera de nouveau non plus ce visage crispé que lui donnent les luttes des partis, l'agitation des clans et les disputes des factions, mais la

claire et forte figure d'une nation maîtresse de son destin. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements enthousiastes sont la meilleure récompense qui pouvait être donnée au magnifique discours de notre ami Mistler. Je le remercie d'avoir écrit une page si admirable dans les annales de nos Congrès.

Après le rapporteur, nous avons à entendre maintenant les orateurs inscrits dans le débat de politique extérieure, sans compter ceux de nos collègues qui, en cours de discussion, désireront intervenir. Les orateurs inscrits jusqu'ici sont MM. Métayer, Roger Huss, Zousman, Mme Eliane Brault, MM. Jacques Kayser, Réthoré, Emile Roche et Enfrère.

Je vais donc donner tout d'abord la parole à M. Métayer.

Voix nombreuses. — Herriot! Herriot!

M. Edouard HERRIOT. — Mes chers amis, veuillez écouter notre ami Métayer. Je prendrai la parole après lui, puisque vous désirez m'entendre.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est donc à M. Métayer.

M. MÉTAYER (*Seine-Inférieure*). — Mon intervention sera d'autant plus brève que nous avons tous le désir d'entendre au plus vite notre président Edouard Herriot.

C'est à vous, mesdames, autant qu'aux citoyens ici rassemblés que je m'adresse pour traiter une question qui intéresse également tous les Français : celle de la paix ou de la guerre.

La notion de « sécurité collective » et de « paix indivisible » qui nous avait inspiré tant d'espérances, a subi de rudes atteintes; de l'universalité mondiale qui en aurait fait une réalité invincible, il a

fallu la ramener à la pratique des pactes régionaux et le plus célèbre de ces pactes, celui de Locarno, vient d'être unilatéralement dénoncé, en six mois, par deux de ses signataires.

Que pouvons-nous faire pour que nos pactes d'assistance mutuelle défensive inspirent, à l'avenir, une confiance renouvelée?

La question allemande

Le réarmement massif de l'Allemagne domine et conditionne toute notre politique extérieure.

Les buts de notre redoutable voisine sont-ils compatibles avec le maintien de la paix ou ne peut-elle tenter de les atteindre que par la guerre? Tel est le dangereux dilemme.

Elle a pu détruire successivement toutes les clauses des traités de paix, hormis les clauses territoriales, sans se heurter à aucune résistance armée.

Mais pour les clauses territoriales, c'est-à-dire pour l'amputation de territoires nationaux, continentaux ou d'outre-mer, peut-on penser qu'il en sera de même?

Les frontières, telles que les traités les ont tracées, l'attribution des colonies telle qu'elle a été faite, sont garanties par le Pacte de la S.D.N. L'Allemagne demande que ce Pacte soit dissocié des traités : Obtiendra-t-elle que cette garantie, si faible qu'elle se soit avérée jusqu'ici pour la Chine et pour l'Ethiopie, soit supprimée?

Si le Reich, soutenu par les autres pays révisionnistes, remportait ce nouveau succès, les pays menacés n'auraient plus d'espoir que dans leur propre force défensive et dans celle de leurs alliés; quel serait alors pour la France l'effet des pactes ou traités qu'elle a signés?

Effets de nos pactes et alliances en face d'une agression allemande

Il importe de souligner combien la situation de notre pays serait différente, selon qu'il serait attaqué ou que l'agression étant dirigée contre ses alliés il irait à leur secours.

Dans le premier cas, — celui où la France devrait faire face à une *agression non provoquée,* — ses pactes d'assistance mutuelle ou ses traités d'alliance défensive rangeraient à ses côtés l'Angleterre, la Pologne, la Petite Entente, l'U.R.S.S.

Dans le second cas, — celui où la France irait au secours de ses alliés de la Petite Entente ou de l'U.R.S.S., — l'Angleterre et la Pologne ne seraient obligées par aucun traité d'intervenir et elles ne pourraient s'y trouver amenées que par leur propre intérêt.

Tout démontre que, dans l'intention des agresseurs, l'attaque devrait être brusquée et la décision recherchée dans le plus bref délai (guerre d'aviation, d'armées motorisées), avec de faibles moyens économiques et financiers.

Si la France et la Tchécoslovaquie avaient à supporter le premier choc, il semble bien que, dans l'état actuel des choses, elles auraient à le supporter seules au début. Les armées soviétiques pourraient-elles venir rapidement et les terrains d'atterrissage tchécoslovaques ne seraient-ils pas aux mains de l'ennemi avant que les avions russes aient pu s'y poser?

Conclusions

Notre machine de « sécurité collective » est faite de pièces solides, mais assez mal articulées. Le principal effort de notre diplomatie doit donc être d'as-

socier entre eux nos amis ou alliés jusqu'ici séparés par une neutralité parfois peu bienveillante; il faut en même temps chercher à dissocier nos adversaires éventuels, notamment l'Italie et l'Allemagne, que tant de motifs doivent séparer, et dans tous les cas éviter de les rapprocher, en les confondant dans de communes attaques.

Il importe aussi, au plus haut point, si nous redoutons un automatisme dans l'assistance qui pourrait nous entraîner trop vite, d'accélérer du moins les moyens matériels d'action que les Russes nous reprochent de différer.

Pour cette tâche immense et décisive, nous faisons pleine confiance à nos amis, auxquels incombe la lourde charge de notre politique extérieure et de notre défense nationale : le président Daladier, Yvon Delbos et le président Herriot, que vous attendez avec une si légitime impatience et qui eût assuré la paix au monde si les nations avaient adopté le fameux protocole de Genève : arbitrage, sécurité, désarmement! (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Herriot. — Mesdames, citoyens, un orateur provoque généralement des sourires lorsque, en prenant la parole, il dit : « J'aurais préféré garder le silence. » Je n'insisterai donc pas sur cette déclaration, cependant sincère.

Après le rapport de M. Mistler, que vous avez si justement salué de vos applaudissements, un homme — s'il le pouvait — serait qualifié pour venir enseigner cette immense assemblée : c'est celui que vous avez récompensé justement de vos acclamations, M. Yvon Delbos. (*Vifs applaudissements.*)

Depuis qu'il est au Quai d'Orsay, sa vie ministérielle n'a été qu'une longue course d'obstacles; il les a franchis un à un, sans aucun accident pour lui,

qui aurait été en même temps un accident pour nous.

Il a montré toutes les formes du courage, et peut-être celle qui en est la forme supérieure, la prudence (*Applaudissements*), défendant avec soin les intérêts de notre pays et ceux de la paix dans des conjonctures combien compliquées et périlleuses qui nous troublaient dans nos sentiments d'affection et d'amitié pour certaines nations et pour certains de nos amis.

Déjà il a réalisé les échanges d'otages dont on parlait tout à l'heure et je fais des vœux pour que, sur son initiative, la France puisse encore accroître son rôle bienfaisant afin de ramener le plus tôt possible dans la grande nation espagnole cette paix que nous voulons non pas seulement pour nous, mais pour tous.

Pour moi, si, avec moins de réserve peut-être que le ministre des Affaires étrangères, mais cependant avec certaines précautions, je viens m'expliquer à cette tribune, vous pensez bien, mesdames et citoyens, que je n'ai pas changé d'avis sur la politique étrangère depuis le jour — que l'on a bien voulu rappeler tout à l'heure — où j'exposais mes vues à Genève au nom de la France républicaine, ou même depuis l'année dernière où, dans notre précédent Congrès, j'avais la bonne fortune de vous faire approuver ces vues. Ma conviction est toujours la même; elle est toujours aussi dévouée, malgré les circonstances et, bien entendu, malgré certaines railleries, à la Société des Nations. (*Applaudissements.*) Je n'ai pas varié, et je vais vous dire pourquoi.

Et cependant la loyauté, que vous aimez comme je l'aime, m'oblige à dire que, de ce coté, les nouvelles ne sont pas très heureuses. Il faut reconnaître — un Congrès comme le nôtre, qui a des responsabilités si importantes, doit savoir, s'il veut faire

œuvre utile, se mettre en face de la réalité — que la Société des Nations, et la France qui en est l'un des principaux champions, ont subi bien des déceptions.

L'une des plus douloureuses sans doute a été celle que nous avons récemment ressentie lorsque certaines paroles nous ont été adressées de cette nation belge de toutes façons bien proche de la nôtre. Ces paroles ont provoqué en beaucoup d'entre nous, dont je suis l'un, une émotion presque physique, parmi tant d'incidents quotidiens que nous avons l'habitude d'accueillir avec une nécessaire sérénité.

Oh! mesdames, mes chers concitoyens, je n'en profiterai pas pour prononcer un seul mot où puisse se discerner la moindre nuance d'amertume. J'ai trop le souvenir, comme vous, de ce que nous devons à la nation belge, à toute la nation belge. (*Vifs applaudissements.*) Je vais parfois — c'est l'un de mes pèlerinages — visiter là-bas, sur la ceinture de Liége, ce fort où tant de soldats-citoyens reposent pour toujours sous la coupole écroulée parce qu'ils ont préféré périr plutôt que de livrer à l'ennemi la route de la France et de Paris. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Qu'on ne demande pas à l'un d'entre nous de prononcer une seule parole qui puisse atteindre nos amis belges, comme cependant nous avons nous-mêmes été atteints! Mais essayons de comprendre!

Je l'ai tenté pour ma part. Je puis, j'imagine, vous parler tout à fait franchement. Un des mots qui m'ont fait le plus réfléchir dans ceux que j'ai lus récemment, c'est celui qu'a prononcé M. le ministre Spaak, il y a quelques jours, à la Fédération bruxelloise du parti ouvrier. Comme il se trouvait en présence d'un auditoire qui, usant de son droit de libre critique, se montrait probablement peu favorable à ce qu'on appelle la nouvelle orientation de la Belgique, il a prononcé ces paroles : « Citoyens, souvenez-vous de l'Ethiopie! » (*Mouvements divers.*)

Eh bien! je vous déclare, avec cette liberté que vous m'avez appelé à prendre, que ces mots m'ont fait terriblement réfléchir, que j'ai peut-être compris; et je dois vous dire comment j'ai compris.

L'année dernière, au mois de septembre, nous avons connu à Genève un grand moment, je le dis, moi qui attendais cette heure depuis les jours du Protocole, depuis 1924. J'ai entendu enfin tomber des lèvres du représentant de la Grande-Bretagne ces mots : « Nous avons compris; nous avons peut-être tardé, mais maintenant nous savons, nous voyons: désormais, la force britannique est tout entière au service de la nation qui devra résister contre un agresseur. » (*Applaudissements.*)

Je suis comptable devant vous, moi qui ai toujours appartenu à ce parti, qui ne m'en séparerai bien entendu jamais (*Applaudissements*), je suis comptable de la continuité de mon action et de ma pensée. Je me suis dit : « Voilà enfin la déclaration que, depuis dix ans, je sollicitais. Quel accueil les autres nations vont-elles lui faire? »

C'était la deuxième partie du problème. Or, une à une, cinquante nations sur cinquante-quatre sont montées à la tribune de Genève et ont dit : « La loi internationale, nous l'acceptons. » Recherchez, si vous êtes curieux du détail de la vérité historique, la déclaration de la Belgique : vous verrez qu'il n'y en a pas eu de plus courageuse, de plus nette, de plus affranchie de réserves que celle de ce peuple, grand par les qualités morales et petit par la population, qui venait se placer, lui aussi, sous le couvert de la loi internationale et acceptait d'y prendre sa part de responsabilités. (*Applaudissements.*)

Quand cette loi internationale paraît s'écrouler, quand cette doctrine de la sécurité collective semble n'être que verbale et quand elle sombre, quand certains — plus par désir de polémique intérieure,

je veux le croire, que par conviction de politique extérieure — critiquent une action cependant si nécessaire à la continuité et à l'affermissement de la paix, imaginez, je vous le demande, ce que peut être le désarroi des nations petites ou moyennes qui ne peuvent compter, pour sauvegarder leur existence, que sur la certitude que la parole donnée se traduira en actes et que la doctrine de la sécurité collective sera non pas une illusion, mais une armure! (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi, sans insister davantage sur ce passé, qui est presque du présent, ayant essayé simplement de vous inviter à réfléchir au delà des apparences et des commentaires superficiels, je viens dire à mes amis radicaux : Aujourd'hui prenons bien garde! Il y a, dans l'Europe centrale et méridionale, des nations qui sont des amies de la France, la Yougoslavie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie. Ecoutons bien les bruits qui nous viennent de là, surveillons bien les propagandes qui s'y exercent, et, n'eussions-nous que cette raison pour demeurer fidèles à des amitiés que je salue ici (*Applaudissements*), restons fidèles à cette doctrine de la sécurité collective. Car ce n'est pas seulement la tradition de la République, c'est toute la tradition de la France, ancienne ou moderne, de défendre les petites et les moyennes nations (*Nouveaux applaudissements*); dans le passé, même sous la monarchie la plus classique, ce fut l'essentielle théorie de notre pays.

Qu'on sache donc, dans les pays que j'ai nommés et ailleurs, que par nous, radicaux, cette doctrine n'est ni oubliée ni reniée. (*Vifs applaudissements.*)

Mais j'ai plus à dire. Je ne veux pas seulement avoir exprimé des vérités que je crois incontestables, avoir écarté ou déchiré le voile qui nous séparait sur certains sujets de la réalité. Je veux dire comment à mon avis, dans une période évidemment critique, alors que la Société des Nations passe par

ce qu'on pourrait appeler un point mort, nous devons franchir ce point mort et ne pas abandonner notre doctrine de la sécurité collective. Et, comme on l'a fait tout à l'heure discrètement, je vais à mon tour inviter tous nos compatriotes à ne pas sacrifier ce qui est l'intérêt de la France, car je parle à cette tribune non comme un partisan, mais comme un Français qui — il vous le dira en terminant — est trop préoccupé du destin de son pays pour avoir une autre préoccupation. (*Applaudissements.*)

La première des règles, le premier des devoirs, c'est évidemment de demeurer de plus en plus étroitement unis à cette Grande-Bretagne dont je vous ai déjà parlé l'année dernière et sur laquelle je maintiens mon jugement, trop préoccupé déjà de la distance qui a séparé le discours britannique de cette année du discours britannique de l'année dernière, et souhaitant vivement que désormais notre action commune aille en se renforçant de jour en jour.

Je l'ai dit moi aussi, je vais le redire, je le prouverai en terminant mon intervention : nous ne sommes pas arrêtés dans notre politique extérieure par des considérations de politique intérieure. Nous demandons simplement à chacun de faire comme nous. Mais, tout de même, il est deux grandes nations en Europe ayant l'expérience de cette liberté que vous avez justement acclamée, de ce trésor qu'on doit sauvegarder avec soin dans le monde. Les deux nations qualifiées pour défendre ce trésor, ce sont celles qui déjà sous l'ancien régime, au XVIIIe siècle, l'ont ensemble défendu, la Grande-Bretagne et la France, nations différentes sans doute, mais nations complémentaires, dont l'union est indispensable pour sauver les peuples du chaos.

Laissez-moi ajouter, dans une vue qui ne sera pas approuvée par tous, qui m'a valu bien des critiques, mais dans laquelle je persiste, qu'à l'heure où

l'on vient de faire un alignement monétaire dans un intérêt économique dont je ne méconnais pas l'importance, je regrette bien que cet accord, dont je préconise l'incessant renforcement, ne puisse pas, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, s'étendre à une autre grande démocratie à l'égard de laquelle, à mon sens, je le dis encore, on a commis une erreur. Il semble que déjà on commence à s'en apercevoir. Posez-vous donc la question suivante : S'il arrivait qu'à une heure certains appuis soient nécessaires, où seraient-ils demandés? Et ne croyez-vous pas que ceux qui, à un moment donné, se sont fait battre sur cette idée et qui ont alors encouru les pires reproches et même les pires injures agissaient ainsi — par clairvoyance — parce qu'ils voulaient sauvegarder, pour une éventualité qui, je l'espère, ne se réalisera jamais, mais qu'il est du devoir de l'homme public de prévoir, l'intérêt le plus lointain, mais le plus certain, de la France? (*Applaudissements.*)

Maintenant, je vais aborder deux points, deux points seulement, car je ne veux pas faire ici un tour d'horizon complet. Je ne parlerai pas de toutes les nations, ce discours n'est pas un palmarès. Je veux seulement m'expliquer sur certains points, et je vais choisir les plus difficiles, les plus délicats, les plus scabreux, puisque vous me demandez probablement de parler pour dire quelque chose et non pas pour essayer d'obtenir vos applaudissements par le rappel de principes auxquels je sais que vous êtes dévoués.

Je vais tout d'abord parler des relations de la France et de l'Union soviétique, sujet brûlant, et je m'engage à ne point faire réagir mes conceptions politiques, qui sont comme chacun sait des conceptions démocratiques, sur la politique extérieure. Je demande que, dans l'intérêt de la France, on en fasse autant un peu partout. Il y a des écrivains,

des publicistes, qui ne sont pas de nos amis politiques et qui se prononcent avec courage; je crois qu'ils servent bien l'intérêt français, et c'est l'attention de tous que je voudrais appeler en ce moment.

Je sais, ou plutôt je sens ce qui se passe. Je ne veux rien dire qui puisse provoquer des chocs en retour. Cependant, j'ai lu quelque part, et ce n'est pas dans la Bible (*Rires*), j'ai lu cette formule, « Isoler d'abord la France, et ensuite l'attaquer. »

Et puis j'ai lu aussi dans l'histoire ce qu'avait été la politique de Napoléon III. Je vous assure que, dans les années que nous traversons, c'est un sujet de méditations qu'on ne saurait trop recommander. (*Applaudissements.*)

Ouvrons nos manuels d'histoire et voyons comment un homme, même généreux, même idéaliste à certains égards, a laissé amener la France à cet isolement tragique de 1870 où elle a été livrée à elle-même, et où elle n'a trouvé que dans le courage des républicains et, ajoutons-le, des hommes du peuple (**Vifs applaudissements**), la force de se défendre.

Voilà ce qu'on a perdu de vue. Moi, je ne l'ai pas oublié, et je vous engage à faire de même, mes chers amis, et à vous méfier toutes les fois que vous vous apercevez qu'on laisse isoler la France.

Oh! je sais qu'on a raillé mon attitude. Je pourrais sourire, moi aussi, de certaines campagnes. Je sais que certaines critiques, peut-être même parmi vous, ne m'ont pas épargné. Qu'a-t-on pu vous dire?

On vous a dit sans doute : « Oui! Il est allé là-bas. On lui a montré ce qu'on a voulu. On lui a parlé gentiment et, comme il n'est pas méchant, il a cru ce qu'on lui a dit. »

Je dois vous déclarer en passant que si, vraiment, ce qu'on m'a montré y avait été installé la veille de mon voyage, ce serait déjà un travail assez remarquable. (*Applaudissements.*)

Il m'est arrivé, en effet, de voir, installés dans un pays jadis désert décrit par les écrivains russes, un barrage et une usine de 800.000 chevaux. Et je disais à un ingénieur français qui plaisantait ma crédulité : « Vous m'ouvrez les yeux! Si ce barrage n'existait pas il y a huit jours, et si on l'a simplement installé pour m'en imposer, le fait, avouez-le, est tout simplement extraordinaire! » (*Rires et applaudissements.*)

Eh bien, oui! je n'ai pas spécialement mauvais caractère. Je veux bien rire lorsqu'on m'accuse en première page d'un hebdomadaire d'avoir trahi la France au profit d'un Russe que je n'ai jamais vu ni connu, et dont je ne sais même pas s'il existe. (*Rires.*)

Je veux bien ne pas prendre tout cela au tragique. Seulement, j'appelle votre attention sur trois petits faits, et vous réfléchirez.

Je dirai d'ailleurs, car c'est la vérité, que je n'ai été consulté en rien sur l'acte diplomatique qui, actuellement, définit les relations entre les deux pays.

J'ai, comme on l'a dit tout à l'heure, rédigé le traité de non-agression, de non-intervention politique de 1932, traité qui donne le droit à la France d'intervenir et de se plaindre si, d'aventure, elle pouvait démontrer qu'il se produit des interventions, de toute façon inadmissibles, car, ainsi que vous, je n'admets aucune intervention étrangère dans la politique de la France. (*Applaudissements.*)

Seulement, moi qui suis un fils de la Révolution et qui n'en ai pas honte (*Applaudissements*), moi qui ne veux pas faire comme ces parvenus qui essaient d'oublier eux-mêmes ou de faire oublier leurs origines, je me rappelle le passé; lorsque j'ai essayé de rapprocher ce peuple de 160 millions d'habitants de la République française, convaincu, comme je le suis encore aujourd'hui, que c'est lui

qui viendra vers nos idées et non pas nous qui irons vers les siennes (*Vifs applaudissements*), lorsque j'ai fait cela, la Russie était dans des liens diplomatiques qui la rattachaient à l'Allemagne.

Ai-je eu tort de réagir contre cette situation de fait?

VOIX NOMBREUSES. — Non! non!

M. HERRIOT. — Et souhaitez-vous, vous qui aimez votre pays comme je dirai tout à l'heure en terminant que nous l'aimons tous, souhaitez-vous qu'on puisse revoir jamais une situation semblable à celle que nous avons connue? Imaginez-vous le poids qui pèserait sur la malheureuse France si, quelque jour, toutes ces forces de l'Est, accumulées, essayaient, une fois de plus, de nous pousser vers l'Océan? Car, pour moi, l'histoire de mon pays, de ce pays qui est ma plus grande passion, savez-vous comment elle se résume?

Un effort qui vient du plus profond des siècles a tendu à nous rejeter vers la mer, vers cet Océan que vous apercevez d'ici. La France, depuis des siècles et des siècles, la France, depuis les débuts de son histoire, depuis les invasions barbares, par ses rois comme par ses gouvernements republicains, travaille, telle une cariatide magnifique, à défendre le temple de la civilisation, à lutter contre cette poussée. (*Vifs applaudissements.*)

Je suis de ceux qui ont essayé d'éviter une conjonction qui pourrait être terrible, d'écarter une redoutable coalition. Suis-je donc, pour cela, un mauvais Français?

D'autre part, au même moment, — et c'est ici que j'appelle votre attention, celle de mes amis qui, sans me refuser leur affection, se sont interrogés souvent à mon sujet, — la Russie déclarait aussi qu'elle s'isolait du reste du monde, qu'elle ne voulait pas entendre parler de la Société des Nations, qu'elle

prétendait, à sa façon, transformer le monde; nous l'avons vu venir à Genève où elle a eu depuis une attitude si correcte et si régulière. (*Applaudissements.*) Cela aussi, est-ce une œuvre mauvaise?

Et comment ne comprend-on pas qu'en laissant s'aggraver certains malentendus dont je dois dire qu'ils sont déjà sérieux, on risque de provoquer justement le résultat qu'on veut éviter, celui que nous avons voulu éviter en pratiquant, non pas la célèbre politique du fil de fer barbelé, mais la politique autrement française et républicaine du rapprochement des peuples, étant entendu que chacun doit rester chez soi, que nous ne voulons pas intervenir dans la politique intérieure du peuple soviétique et qu'en revanche, ce sont ceux-là mêmes qui ont contribué à créer de bonnes relations entre les deux Républiques qui manifestent le plus nettement leur volonté de voir la République française rester complètement maîtresse de ses destinées. (*Applaudissements.*)

Je viens d'aborder un point délicat. Je vais en aborder un autre, plus délicat encore; je vais parler de l'Allemagne.

Parce que j'ai travaillé dans le sens que je viens de dire, serais-je donc de ceux qui ne voudraient pas contribuer au rapprochement de la France et de l'Allemagne? Mais qui donc a pu prétendre cela? Qui donc peut le penser?

Est-ce que l'homme qui est devant vous n'est pas celui qui, avec, d'ailleurs, l'approbation du maréchal Foch, a évacué la Ruhr? N'est-ce pas celui qui, en 1924, à Londres, a dit aux Allemands : « Faisons une paix librement consentie; mettons-nous autour d'une table ronde, discutons à égalité, discutons en hommes libres »?

Je n'ai pas changé d'avis, je n'ai pas changé de sentiment. Et, puisque les circonstances vont, pour notre cher, pour notre excellent ministre des Affai-

res étrangères, amener des événements nouveaux auxquels il se prépare, pour mon compte je dis à l'Allemagne que nous n'avons contre le peuple allemand aucun préjugé, qu'il est libre de se gouverner comme il le veut, c'est son affaire et non pas la nôtre. (*Applaudissements.*)

On nous a dit : entre la France et l'Allemagne, nous voudrions enterrer la hache de la guerre. L'enterrer? Je me demande si c'est suffisant, j'ai un peu peur des exhumations. (*Rires.*) Mais, si vous le voulez, détruisons cette arme, brisons-la.

Et le peuple qui a donné au monde Voltaire sera heureux s'il a la certitude de pouvoir vivre en paix avec le peuple qui a donné Gœthe au monde. (*Applaudissements.*)

Il n'y a pas de discussion tellement difficile qu'elle doive risquer de faire couler encore des flots de sang, d'autant plus que le moment permet de voir si, de part et d'autre, nous sommes sincères.

Pendant de longues années, l'Allemagne nous a dit : je ne peux pas discuter avec vous, nous ne sommes pas à égalité de niveau. Mais l'égalité des droits, elle l'a réalisée par plusieurs mesures un peu brusques.

Que lui manque-t-il maintenant pour discuter? Que lui manque-t-il pour répondre à cet appel de désarmement que la France adresse à tous les peuples? Dans l'état acuel de l'Europe et du monde, il est très nécessaire de voter des crédits pour la défense nationale et nous voulons qu'ils soient votés, car il faut que la France soit forte — ce sera également une de mes conclusions. Mais, si chaque peuple s'arme de plus en plus, un jour ou l'autre le danger éclatera dans une atmosphère surchauffée. (*Applaudissements.*)

Ce serait le moment de nous expliquer à fond. Nous n'avons pas d'arrière-pensée. Les conditions sont telles, aujourd'hui, que la rentrée de l'Allema-

gne à la Société des Nations, sa collaboration au désarmement peuvent, sans dommage pour elle, s'accomplir; on ne lui a jamais demandé d'engagement unilatéral et, dans le pacte oriental comme dans le pacte de Locarno, on a toujours reconnu ses droits comme nous avons voulu faire reconnaître les nôtres.

Seulement, évitons les duperies.

S'il faut déblayer du sable et encore du sable pour trouver le roc sur lequel on pourra construire l'amitié franco-allemande, je veux bien. Mais que deux grands peuples, s'ils ne veulent pas sincèrement la réconciliation, s'épargnent les faux semblants, les fausses paroles, les engagements qui ne conduisent à rien.

Nous sommes à Biarritz. Pas de politique de Biarritz, s'il vous plaît. Ici, comme partout, de la sincérité et de la vérité.

Voilà comment j'entends la politique de la Société des Nations, avec le concours de tous les peuples, avec le concours, si elle le veut, quand elle le veut, d'une Italie à laquelle je me flatte d'avoir, le premier, adressé un appel fraternel. (*Applaudissements.*)

Voilà les idées que je voulais vous exprimer. Vous me pardonnerez ou, plutôt, vous me saurez gré de vous avoir parlé franchement et de vous avoir dit nettement mon opinion sur des sujets cependant très difficiles.

L'habileté aurait été peut-être de les éluder. J'ai préféré m'y attaquer directement.

Je suis donc, pour ma part, plus que jamais attaché à la Société des Nations, justement parce qu'elle traverse une épreuve difficile.

Je salue, — il faut bien qu'après les mauvaises nouvelles que je vous ai données, je vous en donne une bonne, — je salue ce rassemblement universel pour la paix qui vient de se former avec des hommes comme lord Robert Cecil, en Angleterre et

Pierre Cot, en France. Les quatre principes du rassemblement universel pour la paix sont, pour moi, à l'heure actuelle, le programme même du pacifisme.

Je voudrais terminer, mes chers amis, en vous adressant un appel, non pas même pour le parti, mais pour le pays. Je désire que ce grand, cet immense Congrès soit avant tout et par-dessus tout, au delà de nos petites divergences d'opinions intérieures, une grande manifestation d'attachement clairvoyant pour la France.

Oui, il y a des partis qui se disent nationaux; ils nous excluent de ce dénombrement. Vraiment! Ils nous excluent, nous, les descendants, les représentants, les héritiers de ces Jacobins qui, en 1793, ont sauvé la France, assiégée de toutes parts, nous, les fils de ceux qui ont sauvé la France à Valmy et ailleurs, grâce à des armées de gueux qui n'avaient ni chapeau ni souliers, alors que d'autres essayaient de vendre la patrie à l'étranger! (*Applaudissements.*)

On vous l'a dit tout à l'heure en quelques mots saisissants sur lesquels je veux revenir. Nous raisonnons quelquefois trop avec nos souvenirs.

La France du XVIIe siècle était, par le nombre de ses enfants, presque fatalement la maîtresse d'une Europe peu peuplée. La France de la Révolution avait encore comparativement d'immenses ressources.

Aujourd'hui, en Europe, de nouvelles nations sont nées, d'autres se sont développées. Des forces formidables ont surgi en d'autres continents et elles vont peut-être vouloir dire bientôt leur mot, et de quel ton! dans les affaires du monde.

Nous sommes un peuple trop ancien et relativement trop peu nombreux pour admettre au delà d'une certaine limite les divisions. (*Très bien! Très bien!*)

Il ne faut jamais — ce sont les radicaux qui doi-

vent le dire — que nos discussions, que nos divisions aillent jusqu'à compromettre la sécurité intérieure et, surtout, la sécurité extérieure de cette France si surveillée, si menacée, si convoitée. (*Applaudissements.*)

Voyez-vous, mes chers amis, au terme de cette intervention que vous m'avez permis de faire très franche, dans laquelle vous m'avez laissé vous parler face à face et les yeux dans les yeux, je voudrais que, de ce Congrès, se dégageât cette pensée, peut-être même cette formule : le parti radical et radical-socialiste, conscient de ses devoirs envers la République et envers la France, ne veut à aucun prix ni de la guerre étrangère, ni de la guerre civile. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Il veut la liberté dans la dignité, le droit de s'administrer lui-même. Nous supplions le peuple, nous le supplions jusque dans le plus modeste de ses enfants, de comprendre que, pour éviter l'horrible danger dont j'ai déjà trop fait pressentir le nom, il faut du calme, de l'ordre, la subordination de tous à la loi. (*Applaudissements.*)

La France peut et doit donner un magnifique exemple. Lutter contre les dictatures, contre les fascismes, ce n'est pas les défier : c'est montrer que la discipline volontaire et intérieure d'un peuple libre est supérieure à toutes les disciplines imposées. (*Applaudissements.*)

Nous ne voulons ni la guerre extérieure, ni la guerre intérieure. Pour éviter l'une et l'autre, le parti radical et radical-socialiste ira jusqu'au bout de son devoir. (*Vifs applaudissements répétés; la salle, debout, fait une ovation à M. le président Herriot.*)

M. le Président. — Je crois, après cet incomparable discours, qu'on peut demander le sacrifice de leur tour de parole à ceux des orateurs qui étaient encore inscrits. (*Assentiment.*)

S'il en est ainsi, je me bornerai à demander à notre ami M. Mistler de donner lecture de l'ordre du jour qui doit clôturer ce magnifique débat.

M. Jean MISTLER, *rapporteur général.* — Voici l'ordre du jour que vous propose, à l'unanimité, votre Commission de politique extérieure :

Le Parti radical, fidèle à la doctrine de ses Congrès, affirme son attachement à la politique de paix et de collaboration internationale, se déclare résolu à assurer dans cet esprit et ces méthodes la sécurité française, et félicite le citoyen Yvon Delbos d'avoir fondé sur ces principes son action au Quai d'Orsay.

Convaincu du danger des croisades idéologiques, qui tendent à diviser l'Europe en deux clans ennemis, rappelle que la France républicaine est aussi résolue à ne point s'immiscer dans les affaires intérieures des autres pays, qu'à ne tolérer chez elle aucune ingérence.

Affirme que l'établissement d'une paix durable suppose non seulement le maintien des amitiés et le respect des engagements, mais aussi une action positive pour éliminer les causes possibles de conflits européens.

Souhaite ardemment le succès des efforts entrepris par le gouvernement à Genève afin de donner plus d'efficacité au pacte de la Société des Nations et de reprendre les négociations tendant à organiser la publicité et le contrôle des armements en vue de leur limitation; souhaite également qu'on aboutisse à la reprise des échanges économiques et au rétablissement des courants commerciaux.

Approuve pleinement le Gouvernement d'avoir écarté un grave péril international en proposant l'accord de non-intervention dans les affaires d'Espagne, suit avec attention les travaux du Comité de Londres en vue de donner à cet accord sa pleine efficacité;

Emet le vœu que la France, en accord avec les Nations européennes, poursuive ses initiatives afin d'atténuer les horreurs de la guerre civile et, notamment, d'aboutir à l'échange des otages et des prisonniers.

Rappelle que l'image traditionnelle de notre pays est celle d'un idéal de justice égale et d'ordre, fondé sur le respect de toutes les libertés, et souhaite que les partis fassent taire les vaines agitations devant la nécessité de maintenir le rayonnement de la France dans le monde. (Vifs applaudissements.)

M. le Président. — Je mets aux voix cet ordre du jour.

(L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, aux vifs applaudissements de l'Assemblée.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?... La séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures.)

CINQUIÈME SÉANCE

Samedi 24 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Hippolyte Ducos, député, ancien ministre, assisté de MM. Pascaud, député de la Charante; Monnerville, député de la Guyanne; Le Bail, député du Finistère, *comme vice-présidents,* et de MM. Georges Chauvin, ancien député; Louis Ripault, *comme secrétaires,* ainsi que de M. Pierre Mazé, secrétaire général du Parti.

En conclusion du débat colonial (à la fin de la séance du matin) :

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président. — L'ordre du jour de cette séance appelle deux questions : la première est relative à l'activité du groupe parlementaire; la seconde, aux anciens combattants.

M. Manent vous indiquera ce que nous avons fait, à la Chambre et au Sénat, pour traduire en projets et en propositions de loi les suggestions des congrès radicaux.

Sous la présidence de M. Campinchi et avec M. Jaubert comme secrétaire général, nous nous sommes mis en rapports constants avec le comité exécutif, en particulier avec l'éminent président Daladier et le secrétaire général M. Mazé qui, à côté des

sympathies profondes qu'il a conservées dans le groupe radical, sert merveilleusement de transition entre le comité exécutif et le groupe parlementaire (*applaudissements*), et nous nous sommes efforcés de traduire, en toutes circonstances, les idées exprimées dans les congrès de notre Parti.

En ce qui concerne les anciens combattants, nous nous sommes mis également constamment en rapport avec la commission du comité exécutif que préside avec tant d'activité le citoyen Coreil, qui en est aussi rapporteur général. Nous n'avons cessé de garder le contact avec les autres militants des fédérations, en particulier avec notre sympathique et dévoué ami, M. Fonteny.

Vous savez que c'est le Parti Radical-Socialiste qui a pris l'initiative de remettre en question la caisse des pensions de guerre. Ce n'est pas parce que les prélèvements sur les anciens combattants ont été supprimés que nous renoncerons à cette idée, car, dans notre esprit, la caisse des pensions, qui doit constituer une section dans la Caisse d'amortissement et qui, par conséquent, aura des ressources propres qui seront à la disposition des dirigeants, tous anciens combattants, est destinée à apporter aux anciens combattants, en dehors de la question de prélèvement, d'autres améliorations, en particulier au sujet de la carte du combattant, qui est aujourd'hui trop parcimonieusement et injustement répartie.

Le ministre des Pensions, aidé par la commission des pensions de la Chambre, en particulier par le groupe radical-socialiste, a apporté, il faut le reconnaître, des améliorations sensibles à la situation des anciens combattants et victimes de la guerre : en particulier, a été abrogé le décret-loi qui avait imposé, d'une façon injuste, les allocations de guerre et les pensions.

Enfin, dernièrement, le 1er octobre, ont été supprimés les décrets-lois sur les prélèvements effectués sur les anciens combattants et victimes de la guerre.

D'autres propositions sont encore en préparation. Le citoyen Coreil vous en parlera, il vous parlera aussi des revendications morales des anciens combattants.

Mais, qu'il s'agisse de leurs revendications morales ou matérielles, les anciens combattants savent que leur sort est lié à la prospérité de la patrie, ils savent que le sort de l'équipage ne peut être séparé de celui du navire. La France, qui a été sauvée par leur sacrifice, malgré la plus furieuse des tempêtes, ne sera pas abandonnée aujourd'hui par eux.

Grâce à l'idéal qu'ils répandent dans tout le pays, le navire voguera de plus belle, guidé par les étoiles nouvelles qui ont toujours conduit les conquérants du progrès et de l'idéal. (*Applaudissements.*)

L'ACTIVITE DU GROUPE PARLEMENTAIRE

Rapport général de M. MANENT
député des Hautes-Pyrénées

M. le Président. — La parole est à M. Manent, pour présenter son rapport sur l'activité du groupe parlementaire.

M. Manent, *rapporteur*. — L'an dernier, au Congrès de Paris, l'attention des élus et des militants se porta de façon particulière sur le rapport de politique générale.

D'ailleurs, l'ordre du jour, si brillamment présenté par Jean Zay, marque bien les préoccupations dominantes des congressistes.

« Défense des libertés publiques (dissolution des ligues) ;

« Mesures tendant à favoriser la reprise économique (rectification des décrets-lois, recherche d'un meilleur rendement fiscal, réforme de la Banque de France et organisation du crédit, institution de roua-

ges techniques susceptibles d'améliorer le travail parlementaire en collaboration avec les forces syndicales);

« Constitution éventuelle d'un gouvernement qui rassemblerait, sur un programme commun, les chefs des républicains sincères et de bonne volonté. »

Pour suivre l'action parlementaire depuis novembre 1935, il n'était sans doute pas inutile de rappeler brièvement les conclusions du rapport Jean Zay qui justifient les positions de notre groupe, aussi bien en décembre 1935 qu'en juillet 1936.

Vers la fin de l'expérience Laval, nous avons souvent pensé aux exhortations lancées de la tribune du Congrès de Wagram; et notamment à cette phrase du président Chautemps :

« Je vous demande, dans des controverses qui peuvent être vives et légitimement passionnées, de n'oublier jamais ni l'amitié que nous nous devons les uns aux autres, ni surtout le nécessaire souci de l'unité du radicalisme qui, à l'heure si grave où nous sommes, est un des éléments essentiels du salut de la République. »

***

Cabinet Laval

Dans les semaines qui suivent le Congrès de Paris, les républicains s'inquiètent, à juste titre, des armements des ligues qui mettent en péril l'ordre public; et ils protestent contre la carence du gouvernement.

Aussi, le divorce entre le président du Conseil et une fraction importante du groupe radical éclatera-t-il dès la rentrée parlementaire. Bon nombre de collègues n'ont aucune confiance dans M. Pierre Laval.

Ils estiment, avec les congressistes de Wagram, « que la défense de la République exige non seule-

ment des dispositions législatives précises, mais surtout une volonté inflexible qui en fasse l'usage nécessaire ».

Que se passe-t-il, en effet, à la première séance de la session?

Le président du Conseil demande la discussion immédiate des interpellations concernant la politique financière du gouvernement. Mais bien qu'il ait donné l'assurance que les interpellations Rucart et Guernut sur les ligues viendront le 3 décembre, 55 radicaux-socialistes refusent la confiance au cabinet et 16 s'abstiennent.

67 membres du groupe votent pour le ministère, afin de laisser se poursuivre l'expérience en cours.

Avec des variations numériques de moins en moins favorables à M. Pierre Laval, ces deux tendances continueront à s'opposer dans les scrutins où le gouvernement posera la question de confiance.

***

Au cours de ces pénibles semaines, en collaboration avec les ministres radicaux et grâce au concours très actif du président Herriot, ministre d'État, le groupe parlementaire a pu faire aboutir un certain nombre d'initiatives concernant l'humanisation des décrets-lois et le désarmement des ligues.

Il a soutenu énergiquement l'action menée par Guernut et Rucart pour faire voter les textes rapportés par Chauvin sur l'ordre public, au nom de la commission de législation civile.

C'est ainsi que, contrairement aux propositions de M. Léon Bérard, garde des Sceaux, ce sera le gouvernement et non pas le tribunal qui aura le droit de dissoudre les milices et formations de combat.

La loi élaborée sous l'impulsion des radicaux donne satisfaction aux républicains.

Rappelons aussi les tentatives répétées, mais vai-

nes, de nos collègues Yvon Delbos et Pierre Cot pour redresser la néfaste politique du ministre des Affaires étrangères, M. Pierre Laval, qui n'a pas voulu comprendre que la prime à l'agression porterait un coup fatal à la sécurité collective.

Notre groupe ne sortira de l'impasse que par la démission du président Herriot, ministre d'Etat, dont « l'évasion » entraînera le départ de M. Pierre Laval.

Cabinet Sarraut

Les militants réunis à l'hôtel Continental le 19 janvier n'ont pas exécuté le « coup d'Etat » dont certaine presse voulut leur faire grief, devant l'opinion publique, à la veille de la campagne électorale.

Le comité radical ne s'est pas substitué au groupe; dans la limite de ses prérogatives, il a constaté que la politique du président du Conseil était, sur bien des points, en opposition avec la doctrine du Parti; il a invité les élus à bien peser les conséquences d'une telle situation, et à réaliser « l'unité d'action et la discipline de vote ».

Il n'y a là aucune confusion de pouvoirs. Et si M. Pierre Laval — qui n'eût pas été fâché, peut-être, de recevoir, à Genève, un télégramme de rappel — préfère démissionner, dès son retour à Paris, plutôt que de se faire renverser par un vote exprès du Parlement, le comité exécutif du Parti Radical ne lui a pas imposé cette détermination.

Quant à notre groupe parlementaire, il se rend parfaitement compte des difficultés extérieures ou financières que va rencontrer le nouveau gouvernement, sans parler des manœuvres de la droite dont l'hostilité se montre intransigeante.

Aussi s'efforce-t-il de faciliter la tâche de l'homme d'Etat qui a reçu la délicate mission de dénouer la crise; il fait confiance au président Sarraut pour la formation d'un cabinet de défense républicaine.

Les articles virulents de la presse réactionnaire, le déchaînement des groupes de droite contre leurs « renégats », ministres du cabinet, la lecture de la déclaration ministérielle et les très nettes explications du président du Conseil provoquent le regroupement des gauches : le ministère Sarraut obtient près de 200 voix de majorité.

Dans cette atmosphère républicaine, le groupement refait aisément son unité et les droites en déroute vont chercher une maigre revanche dans les manifestations du Quartier Latin.

Cabinet Blum-Daladier

Aux élections législatives de mai 1936, les radicaux ont perdu une quarantaine de sièges.

Nous regrettons bien sincèrement la collaboration — souvent précieuse — des collègues que les mécontentements divers et aussi, parfois, certaine politique du pire, ont privés de leur mandat. Notre affectueux souvenir va vers eux; et nous avons l'espoir qu'une active patience préparera à bon nombre de nos amis une heureuse revanche.

Après les élections, le président Daladier, qui a été un des ouvriers vigilants du Rassemblement populaire, s'est exprimé ainsi devant les délégués du comité exécutif :

« Les masses ont voté contre l'importation du fascisme en France, dans le pays de la liberté et des Droits de l'Homme.

« Elles ont voté aussi contre les décrets-lois excessifs, dont beaucoup atteignaient ce minimum vital des humbles, que les gouvernements radicaux avaient toujours protégé.

« Attaqués avec passion par la droite pour avoir mis un terme à la prétendue Union nationale qui laisse la France isolée par une politique extérieure ambiguë et équivoque, attaqués à notre gauche parce

que, afin de conjurer la panique, notre Parti avait assumé des responsabilités dans la compression des dépenses publiques, nous devions fatalement subir un inévitable revers ».

Au lendemain de son élection à la présidence de la Chambre, le président Herriot, dans son magistral discours, analyse, lui aussi, les causes du mécontentement populaire :

« Je crois pouvoir interpréter les votes récents du corps électoral, non comme l'expression de passions partisanes, mais comme l'indication de ce qui reste encore dans notre nation de souffrance : souffrance d'un peuple épuisé par la stupide barbarie de la guerre dans un sacrifice effroyable, non seulement par la quantité, mais par la qualité des pertes; souffrances d'un pays qui a dû réparer en s'épuisant les ruines matérielles qu'il avait subies; souffrances dans la crise actuelle de l'ouvrier qui demande non pas du secours, mais du travail; du paysan qui a vu longtemps et craint de revoir ses produits achetés moins cher qu'ils ne lui coûtent; de l'ancien combattant, souvent réduit dans ses moyens physiques; souffrance de l'intellectuel qui ne peut utiliser ses diplômes plus chers que jamais à conquérir et des jeunes qui se meurtrissent les mains à des portes fermées; souffrance des classes moyennes dont le rôle dans notre passé fut si important, dont les vertus ont tissé notre histoire; misères et douleurs dont les plus discrètes ne sont pas toujours les moins poignantes et qu'insultent trop souvent au dommage de la moralité traditionnelle de notre race des gains équivoques et hâtifs. »

Les deux présidents d'honneur du groupe parlementaire apprécient les faits objectivement; et sans vaines récriminations contre les résultats du scrutin, ils se préoccupent de la solution qui sauvera la République, « régime définitif de la France ».

C'est sous leur présidence que, le 22 mai 1936, le comité exécutif décide, malgré certains « appels dou-

cereux et perfides », « de collaborer sur le plan gouvernemental et sur le plan parlementaire à l'œuvre de défense de la liberté, de rénovation économique, d'organisation de la paix, que le peuple français a voulue ».

Et le président Daladier ajoute :

« C'est dans l'action que notre Parti forgera son unité. »

En 1936, les groupes de la majorité républicaine issue du cartel électoral allaient, enfin, prendre en commun les responsabilités gouvernementales.

La délégation des gauches

Dans un long apprentissage du pouvoir, les radicaux — dont le sens de la mesure est dans la tradition du Parti — ont eu l'occasion d'apprécier l'importance sociale des concessions mutuelles.

Et si l'on peut déplorer que des détracteurs du radicalisme aient — trop longtemps et souvent de la façon la plus injuste — parlé de renoncements ou de capitulations, il faut se réjouir de ce que le programme mesuré du Rassemblement populaire soit enfin sorti d'une réconciliation des forces démocratiques.

Comme la cohésion des partis de gauche autour de ce programme commun avait assuré le succès électoral, il fallait qu'une entente loyale des groupes de la nouvelle majorité préparât le travail parlementaire, en collaboration étroite avec le gouvernement.

Les délégués radicaux, qu'aucune hardiesse réfléchie ne saurait heurter, ne sont pas, plus que d'autres, le frein ou le moteur de la délégation des gauches.

Sur un pied d'égalité absolue avec les membres des divers groupes de la majorité, ils apportent, dans

les délibérations communes, leur esprit de libre examen, avec le souci dominant de fortifier la solidarité parlementaire et gouvernementale des partis de gauche, comme l'a voulu le pays républicain.

La « délégation des gauches » a rendu d'éminents services, au cours de cette laborieuse session.

Elle ne fait pas qu'entériner les projets du gouvernement, comme nos adversaires le murmurent avec malice et dépit; elle prend toutes sortes d'initiatives, en accord implicite ou explicite avec les groupes qui la composent et l'animent.

D'une de ses premières délibérations est sortie la candidature de discipline républicaine du président de la Chambre, Edouard Herriot, proposée par notre groupe.

Dans cette atmosphère d'entente républicaine, piqûres d'epingle ou malentendus graves se sont évanouis; chaque représentant de la majorité n'a voulu voir dans le président Herriot que l'homme d'État dont la valeur et le prestige allaient se trouver, à des heures troubles, au service de la démocratie et de la paix.

C'est la délégation des gauches qui a réparti les présidences des grandes commissions entre les groupes du Rassemblement populaire.

C'est grâce à cette discipline établie par elle que les débats sur les projets gouvernementaux ont été sobrement conduits à la tribune de la Chambre, malgré les tentatives d'obstruction de la minorité.

Les députés radicaux ont fourni un effort considérable dans leur groupe, dans les commissions, à la délégation des gauches. Ils se sont montrés, à la tribune, d'une discrétion que d'aucuns ont peut-être jugée excessive.

Pour accroître sa puissance de rayonnement, la délégation des gauches a demandé aux groupes démocratiques du Sénat de se faire représenter dorénavant à ses réunions.

L'œuvre du ministère

Devant le drame social qui se joue, le nouveau ministère se préoccupe d'aller vite.

Il demande donc aux Chambres une délégation de pouvoirs.

Grâce à cette procédure, les Chambres votent explicitement le principe de toutes les réformes et elles laissent au gouvernement le soin de régler les détails d'application.

L'extrait suivant de la déclaration ministérielle permet de faire la distinction entre les pleins pouvoirs et la délégation de pouvoirs :

« Il faudra aboutir vite, très vite, à une portion importante des résultats attendus...

« Comment pourrions-nous obtenir ce résultat?

« Je désire aujourd'hui donner là-dessus quelques explications à la Chambre.

« Nous sommes résolus à ne pas lui demander de pleins pouvoirs...

« ...La solution à laquelle nous nous sommes arrêtés, et sur laquelle, le cas échéant, nous aurons les uns et les autres à vous fournir des détails plus précis, consistera à présenter devant les Chambres des projets courts posant les principes et prévoyant une sorte d'extension du pouvoir réglementaire habituel.

« Nous ne demandons pas de pouvoirs indéfinis et indéterminés. Nous n'appliquerons pas une seule mesure que les deux Chambres n'aient explicitement et formellement votée; mais nous vous demanderons, pour une nécessité qui ne peut pas vous échapper, de nous laisser, par une délégation assez large, le choix des modes et des moyens d'exécution. »

Au reste, les auditeurs du Congrès de Wagram se rappellent certainement la brillante intervention d'Henri Guernut qui, avec sa précision et sa clarté habituelles, exposa dans quelles conditions il accep-

terait qu'une délégation de pouvoirs fût accordée au gouvernement.

A la séance du 6 juin, la Chambre accepta la procédure demandée par le ministère. Elle vota l'ordre du jour de confiance de MM. Valière, Campinchi, Jacques Duclos, Lafage et Renaitour, par 384 voix contre 210.

Pas une voix radicale ne figure dans ces 210 voix.

Afin de situer, dès cette première séance, la position du groupe, nous relèverons ces passages dans la courte et nette déclaration lue à la tribune par le président Campinchi :

« Le Parti Radical a, dès la première heure, adhéré au Rassemblement populaire, en vue d'établir en commun un programme qui n'est pas celui d'une formation politique, mais qui résulte de l'accord loyal et réfléchi de toutes les forces de gauche, chaque parti étant résolu à maintenir sa doctrine et à rester fidèle à son idéal...

« Le Parti Radical est résolu à faire tout ce qui dépendra de lui pour atténuer ce qu'il y a parfois de véritablement tragique dans la vie quotidienne d'innombrables ouvriers et paysans français...

« Nous faisons confiance au gouvernement pour prendre, dans le moindre délai, les mesures de réparation qui s'imposent et que les hommes de cœur de tous les partis doivent appeler de tous leurs vœux.

« ...Le Parti Radical est un parti populaire et un parti de gouvernement. Pour ces deux raisons, il soutiendra le cabinet, car il n'est rien dans la déclaration ministérielle que nous n'ayons délibéré ou préconisé dans les congrès de notre Parti, depuis de longues années. »

Les travaux parlementaires

Les projets votés constituent, dans leur ensemble, ce qu'on appelle, parfois, « l'expérience Blum », dont la reprise économique forme l'idée centrale.

Il faut revaloriser les produits de la terre pour reconstituer le pouvoir d'achat des masses paysannes.

Il faut ouvrir des travaux pour résorber le chômage, et hausser les salaires pour augmenter les besoins solvables des masses ouvrières.

Il faut juguler la spéculation, organiser le crédit, etc...

Avant de lire le décret de clôture, le président du Conseil a énuméré les projets de loi dont le gouvernement de Front populaire, le 6 juin, s'était engagé à demander le vote aux deux Assemblées, avant leur séparation :

Amnistie, semaine de quarante heures, contrats collectifs, congés payés, plan de grands travaux, nationalisation de la fabrication des armes de guerre, Office du blé, prolongation de la scolarité, réforme du statut de la Banque de France garantissant dans sa gestion la prépondérance des intérêts nationaux, première revision des décrets-lois.

Les deux Chambres ont voté ces lois et, en outre, celle qui frappe l'évasion fiscale et qui essaie de prévenir l'évasion des capitaux; les lois d'assistance au commerce, à l'industrie, à l'exportation; la réorganisation de l'assurance-crédit; la loi sur l'organisation du marché charbonnier; le texte sur la hausse illicite; la loi sur la retraite des ouvriers mineurs; l'abaissement de la limite d'âge; les textes qui suspendent les poursuites contre les commerçants et qui aménagent les dettes paysannes.

***

Dans l'action solidaire des partis de la majorité élue sur le programme du Rassemblement populaire, le groupe radical vit un peu replié sur lui-même.

Ses initiatives ou ses critiques arrivent rarement à la tribune de la Chambre; elles ne dépassent guère les séances de commissions, la délégation des gauches

ou les audiences gouvernementales, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

Il se peut que la discipline — trop formelle, trop scrupuleuse — que notre groupe s'impose ne soit pas comprise des électeurs.

Au cas où nous aurions poussé trop loin la discrétion, le reproche de nos mandants ne serait pas grave; il faudrait néanmoins le retenir et l'examiner en fonction des nécessités d'une propagande qui doit préoccuper également tous les partis de discipline républicaine.

A une époque où la publicité sous toutes ses formes joue un rôle considérable, il serait bien imprudent de négliger cette force. Aussi avons-nous appris avec une vive satisfaction que le groupe parlementaire et le comité exécutif allaient intensifier la propagande.

Pour sauver la République qu'ils ont toujours fidèlement servie, les radicaux auront le courage de combattre partout l'égoïsme, la haine et le désordre qui ont gêné l'avènement de la démocratie sociale.

*
**

Le groupe parlementaire a travaillé dans une atmosphère plus apaisée depuis la réunion de l'hôtel Continental, où le comité exécutif, sans verser dans le caporalisme, réclama de ses élus l'unité d'action et la discipline de vote.

Nous avons pensé que, dans l'effervescence actuelle des esprits, il fallait souligner que ce rapprochement s'est effectué sans rigueur.

Et, à quelques heures du grave et passionnant débat qui va s'ouvrir sur le rapport de politique générale, il n'est pas indiscret sans doute de soumettre à vos méditations cette phrase, si pleine de sens, de « Pierre et Paul », le journaliste de grande classe qui a guidé chez nous plusieurs générations de militants:

« Le radicalisme, qui allie l'esprit traditionnel à l'esprit révolutionnaire, se survivra, à travers des

fortunes diverses, tant qu'il apportera dans la politique le double gage de la prudence dans la conduite et de la hardiesse dans les idées. »

Les retraités et cheminots

M. le Président. — La parole est à M. Brachard, député de l'Aube, sur la question des retraités et cheminots.

M. Emile Brachard (*Aube*). — Je veux tout d'abord remercier et féliciter M. Manent du souci d'objectivité et de la conscience qu'il a déployés au cours de son rapport. M. Manent vient de retracer l'action de notre groupe parlementaire et le résultat des efforts que nous avons tous poursuivis. Je désire seulement, et sans abuser de votre attention, ajouter à son rapport une précision et un appel. J'évoquerai une question dont notre Parti, et particulièrement notre sympathique et dévoué secrétaire général, M. Pierre Mazé, se sont beaucoup occupés, celle des retraités.

Je comparerai la situation qui est faite aux retraités pensionnés civils et militaires et aux retraités des services concédés les cheminots, avec la situation — qui devrait être correspondante, mais qui ne l'est pas — des salaires d'activité.

Tout d'abord, une constatation s'impose. Je la ferai sans acrimonie et sans esprit de critique. Mais je suis bien obligé de vous demander de remarquer qu'avant les élections de 1936, en particulier pour les cheminots retraités, nous avons pu obtenir, lambeau par lambeau, des améliorations dont le total a formé cependant un résultat appréciable pour les intéressés. Depuis les élections de 1936, nous n'avons rien pu obtenir. Si j'insiste sur ce point, c'est parce que ceux qui ont été délégués pour parler au nom de notre groupe n'ont cessé de multiplier les démarches et ont

dû se contenter jusqu'alors de promesses extrêmement sympathiques mais non suivies d'effet.

Passons rapidement en revue les résultats obtenus avant les élections par l'action de votre groupe parlementaire que vous avez chargé à différentes reprises d'intervenir en votre nom.

Nous avons d'abord, avec la Fédération nationale des chemins de fer français et coloniaux, pu obtenir, sur le plan parlementaire, le vote d'une loi établissant une commission de revision des pensions frappées par les décrets-lois du 19 avril 1934.

Nous avons pu faire échapper les retraités placés, suivant une expression professionnelle que j'ai employée, sur « une voie de garage » à raison de la procédure de revision, aux décrets Laval de juillet 1935.

Nous avons obtenu la révision des abattements opérés par le décret du 17 avril 1934, abattements qui ont été ramenés progressivement à 6, 5, 4, puis 3 %.

Nous avons pu restituer leur situation antérieure à ceux des cheminots, hommes ou femmes, qui étaient titulaires d'une pension de reversion.

Nous avons pu faire rendre aux petits retraités les bonifications pour ancienneté. Ceci leur a été extrêmement sensible.

Nous avons pu enfin, par la loi du 30 mars 1936, qui a consacré les améliorations sur lesquelles je viens rapidement de vous donner quelques renseignements, faire aboutir l'importante et très ancienne revendication des cheminots qu'est la péréquation des retraites.

Le décret du 17 avril 1934 avait bien reconnu le principe de la péréquation. Mais aussitôt, et par un artifice de procédure dont les directions des grands réseaux sont coutumières, on avait retiré le bénéfice de la péréquation. Nous avons pu obtenir, dans la loi du 30 mars, la reconnaissance légale et permanente de la péréquation.

Je dois ici adresser des remerciements chaleureux au président Camille Chautemps, qui était alors mi-

nistre des Travaux publics, et au président Albert Sarraut, qui était le chef du gouvernement. C'est grâce à leur concours vigilant, actif, dévoué, que l'immense masse des cheminots de ce pays a pu faire reconnaître cette revendication si ancienne et si justifiée de la péréquation.

Le gouvernement actuel a bien fait, évidemment, et nous l'en félicitons, de supprimer les prélèvements sur les petits et moyens traitements. Mais nous avons appelé son attention, et, en ce qui me concerne, agissant au nom de votre groupe, au cours d'une séance récente, le 4 août dernier, j'ai appelé l'attention du ministre des Finances, sur la nécessité d'apporter à la situation des retraités les correctifs correspondant à ceux apportés à la situation des fonctionnaires ou agents en activité. J'ai dit alors, et je vous demande de le redire avec moi, qu'il ne faudrait pas que les retraités puissent continuer à se croire la rançon des avantages accordés à leurs camarades en activité.

Radicaux, je vous demande de dire ici que vous entendez continuer à défendre les vieux serviteurs de l'Etat et des services publics. La Fédération nationale des retraités cheminots attend le résultat de vos délibérations de ce matin.

La loi que nous avons votée à la Chambre le 1er octobre 1936 remanie le mode de calcul des pensions des retraités cheminots. Elle a abrogé les décrets-lois antérieurs qui établissaient les prélèvements que vous savez sur les retraites de ces vieux serviteurs. Mais elle a également abrogé, et ceci est une erreur, tout au moins dans le projet initial du gouvernement, la loi du 30 mars 1936 qui établissait, ainsi que je l'ai dit, la péréquation des retraites. J'ai pu, d'accord avec M. Vincent Auriol, ministre des Finances, et M. Bedouce, ministre des Travaux publics, faire adopter à l'unanimité par la Chambre un amendement qui reprend, dans le texte de la loi du 1er octobre 1936, la réforme de la péréquation.

Je vous demande, à vous, radicaux-socialistes, de manifester hautement votre volonté de voir poursuivre la réparation totale de l'injustice qui a frappé les cheminots et les retraités. Permettez-moi d'adresser en votre nom un appel pressant à nos amis les sénateurs. J'imagine qu'ils sont nombreux dans cette salle et qu'ils suivent avec l'attention qui convient un débat sur lequel ils auront à se prononcer dans quelques semaines. Il est nécessaire que, dès la rentrée parlementaire, nos amis qui siègent au Luxembourg prennent l'initiative d'une action désirable afin que le Sénat se saisisse de la loi du 1er octobre et rétablisse enfin la justice et l'équité pour les retraités civils et militaires et pour les pensionnés cheminots. (*Applaudissements.*)

M. le président Ducos soumettra tout à l'heure à votre approbation un additif qu'avec le consentement de notre ami Manent vous voudrez bien voter en même temps que les conclusions de son rapport, et qui prie instamment nos amis du Sénat et le gouvernement de réaliser la justice sur laquelle je viens d'appeler rapidement votre attention.

Le Parti Radical-Socialiste aura ainsi, dans ses assises nationales, joint l'expression de sa volonté à celle qui s'est manifestée à la tribune de la Chambre par ses mandataires et ses élus. Il aura montré la continuité de son effort en faveur d'une catégorie d'agents très intéressante et qui, croyez-moi, ne demande qu'à nous manifester sa gratitude et son attachement. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Raphaël, président de la Fédération du Calvados.

M. Raphael (*Calvados*). — Mesdames, citoyens, mon intervention se bornera à toucher deux questions. La première concerne la réforme électorale par la représentation proportionnelle.

Notre ami M. Manent s'est félicité de ce que le

groupe parlementaire se soit prononcé contre cette réforme, du moins pour le passé. Pour le passé, je ne chicanerai pas le groupe parlementaire; je veux seulement parler de l'avenir.

J'étais mandaté par la Fédération du Calvados pour demander, lors du débat de politique générale, que la représentation proportionnelle fût acceptée par le Parti. J'avais posé la question au Congrès du Centre et de l'Ouest sur la demande du spécialiste de la conciliation qui présidait ses réunions, notre éminent ami M. Camille Chautemps. Je me borne aujourd'hui à demander au Parti de vouloir bien réfléchir à la question de telle manière que le groupe parlementaire puisse être amené d'ici quelque temps à la reconsidérer.

Je ne me placerai pas sur le terrain des principes, car on considère généralement que la représentation proportionnelle est conforme à la justice électorale. Je me placerai simplement en face des circonstances actuelles.

Quel que soit le sort réservé au débat sur la politique générale, que ce soit, comme je le souhaite, l'ordre du jour de notre ami Kayser et d'un certain nombre de fédérations, parmi lesquelles la mienne, qui l'emporte, ou que ce soit l'ordre du jour d'Emile Roche, j'estime que la représentation proportionnelle est une nécessité.

Je prends les deux hypothèses : maintien, comme je le souhaite, du Rassemblement populaire, ou, comme le souhaite Emile Roche, sa rupture.

Dans le cas du maintien, on dit parfois que le fait de voter la proportionnelle rompra le Rassemblement populaire. Je dis non! En effet, la représentation proportionnelle se trouve au programme du Parti Socialiste autant qu'au programme du Parti Communiste. Par conséquent, si nous nous rallions au principe de la représentation proportionnelle, ce ne serait à aucun degré une rupture du Rassemblement populaire.

Dans le cas contraire, si nous reprenions notre

liberté, — et vous voyez que je suis objectif, puisque j'analyse une hypothèse qui n'est pas la mienne, — notre liberté totale, raison de plus pour que nos amis votent la représentation proportionnelle. En effet, si on ne la votait pas, nous risquerions, avec le scrutin uninominal, d'être écrasés entre la réaction et la révolution.

Par conséquent, le Parti Radical, qui est un parti de sagesse et de raison, peut et doit reconsidérer le problème de la proportionnelle.

Le second point de mon intervention concerne la situation dans l'Ouest de la France. A ce sujet, je serai encore plus bref, parce que, dans l'ordre du jour que développera Kayser cet après-midi, la question des ligues factieuses sera envisagée avec netteté.

Cependant, je veux vous signaler que dans l'Ouest de la France les comités de paysans d'auto-défense reconstituent, sous une forme plus dangereuse encore, les ligues factieuses qui ont été dissoutes. On s'en sert comme de moyens de pression sur les ouvriers agricoles.

J'attire votre attention sur le fait que, si nous devons nous occuper des réformes agricoles, il faut en particulier faire un gros effort en faveur de ce prolétariat agricole qui n'a pas été suffisamment soutenu jusqu'ici.

On demande aux ouvriers agricoles d'entrer dans ces comités d'auto-défense et, s'ils refusent, on les renvoie trois jours après. C'est une véritable terreur blanche qui sévit sur l'Ouest de la France et qui veut préparer la chouannerie.

Contre cela je m'élève avec énergie, et je demande au groupe parlementaire d'être particulièrement vigilant dans la question des ligues factieuses.

A l'Est de la France, en Alsace et Lorraine, les anciens éléments Croix de Feu du Comité d'auto-défense ont pris contact avec l'élément autonomiste et ont fait un groupe commun qui s'appelle le Comité

de la Terre d'Alsace, dont les relations avec l'élément hitlérien sont notoires.

Ce n'est pas seulement en républicain, c'est comme Français que je demande au groupe parlementaire sur ce point de faire preuve de la plus grande vigilance. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Manescau, secrétaire général des Jeunesses Radicales.

M. Roland Manesçau. — Mesdames, citoyens, j'ai demandé la parole dans ce débat sur l'activité du groupe parlementaire non point certes pour apporter quelque critique que ce soit à l'exposé que vous a fait tout à l'heure notre ami M. Manent, député des Hautes-Pyrénées, mais parce que j'ai pensé qu'il était bon que, dans un congrès de cette importance, soit entendue la voix d'un jeune qui vient affirmer sa foi dans les destinées du radicalisme et dire avec quel enthousiasme et quelle volonté d'action nous venons nous mettre à la disposition de nos grands aînés pour entraîner le Parti Radical sur les chemins de l'avenir. (*Applaudissements.*)

Mais je voudrais tout d'abord présenter quelques observations et dire à nos amis parlementaires combien nous serions heureux de pouvoir compter plus souvent sur eux pour toutes les réunions que nous voulons organiser à travers le pays. (*Applaudissements.*)

La question de l'activité du groupe parlementaire se trouve, en effet, étroitement liée à celle de la propagande. Trop souvent, notre Parti ne s'est attaché à faire parler de lui et à entreprendre une vigoureuse campagne de propagande qu'à quelques semaines des élections. Cela est nettement insuffisant. (*Vifs applaudissements.*)

Il est nécessaire — il faut l'affirmer ici avec la plus grande netteté — que pendant les quatre années qui séparent deux batailles électorales notre Parti

ne cesse pas un seul instant d'aller à travers le pays pour montrer sa volonté, exposer son idéal et développer son programme, comme le font tous les autres partis sur notre droite et sur notre gauche. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il faut affronter les plus larges auditoires, mais aussi ne pas avoir peur d'aller dans les coins les plus reculés de nos campagnes organiser des réunions où n'assisteront que vingt-cinq ou trente personnes. Quand bien même dans une réunion nous ne réussirions à convaincre qu'un seul auditeur, nous aurions fait œuvre utile pour notre Parti. (*Applaudissements.*)

Il faut aussi qu'on mette à notre disposition un arsenal de propagande sérieux, qu'on fasse des tracts, des affiches, qu'on fournisse à nos orateurs des documents précis qui leur permettent de répondre à tous leurs contradicteurs qui, sur leur droite ou sur leur gauche, critiquent notre action ou l'attitude de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Il faut aussi que tous nos amis radicaux se persuadent que, dans l'intérêt du Parti et de la République, il est indispensable qu'ils ne dépensent pas leurs efforts dans de multiples organisations et qu'ils consacrent la presque totalité de leur action et de leur énergie à la propagande de leur seul Parti. (*Applaudissements.*)

Il faut encore que nos amis parlementaires se préoccupent du sort de la jeunesse. J'apporte ici la revendication de toute une génération qui veut vivre dans l'honneur par son travail et son labeur. (*Applaudissements.*)

Les hommes de notre génération doivent avoir la possibilité de vivre. L'autre jour, on a évoqué devant vous la question si délicate des cumuls que, pour notre part, nous avons toujours soulevée devant tous les auditoires qui nous ont écoutés. Cette question doit être tranchée, avec le maximum d'esprit de conciliation, sans léser les intérêts de nos aînés qui doi-

vent être respectés, mais aussi en donnant à tous les jeunes la possibilité de gagner leur vie proprement, dans l'honneur et dans la liberté. (*Applaudissements.*)

Il faut enfin, et c'est la tâche à laquelle, pour notre part, depuis trois ans et demi nous nous sommes attachés, que notre Parti soit une fois pour toutes convaincu qu'il ne durera, qu'il ne vivra, qu'il n'accomplira tout son destin que dans la mesure où il saura attirer à lui les nouvelles générations. (*Applaudissements.*)

Si nous ne les attirions pas à nous, en effet, ce serait demain la disparition de notre Parti, parce qu'on ne fait rien de durable et de sérieux si l'on n'a pas avec soi la jeunesse qui est la partie la plus ardente de la nation. (*Applaudissements.*)

Ici, je voudrais en toute sérénité d'esprit et en toute simplicité vous dire que les Jeunesses Radicales-Socialistes, au-dessus de toutes les diversités de tendances, sont à la disposition du Parti tout entier, bien que parfois sans doute l'enthousiasme juvénile de notre tempérament nous pousse à des manifestations que certains pourront qualifier d'excessives.

Nous affirmons surtout ici que nous, Jeunesses Radicales-Socialistes, dévouées corps et âme à notre Parti, nous voulons collaborer avec lui dans un constant souci de discipline et avec le désir ardent de ne rien admettre qui pourrait constituer une volonté de scission au sein de notre Parti, avec la résolution de nous mettre à la disposition de ce Parti, avec le souvenir de ces jeunes, qu'on évoquait hier soir à cette tribune et qui sauvèrent la patrie et la République en 1793 à Valmy et à Jemmapes. N'oubliez pas qu'à cette époque si glorieuse de notre histoire ce sont des généraux qui n'avaient pas trente ans qui conduisaient à la victoire des soldats encore imberbes. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens et chers camarades, j'en ai terminé. Je viens mettre à votre disposition l'ardeur, l'enthousiasme de nos jeunes camarades. Ils sont à vous. Ils

sont à côté de vous. Aidez-les dans leur tâche. Et, par vous et avec eux, nous vaincrons et la République triomphera. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Vos applaudissements me disent combien je suis votre interprète en remerciant et en félicitant M. Manescau, M. Sableau et leurs amis de l'ardeur, de l'enthousiasme et du dévouement avec lesquels, rompant avec une ère d'inertie regrettable, ils se mettent à la disposition du Parti pour le recrutement des jeunes et pour la propagande de notre doctrine. (*Applaudissements.*)

Après avoir également félicité notre excellent collègue M. Manent du rapport si clair, si complet et si étudié qu'il nous a fait, je mets aux voix les conclusions de son rapport, ainsi que l'additif suivant présenté par M. Brachard :

« Le Congrès,

« Après avoir entendu les citoyens Manent et Brachard, députés;

« Adresse l'appel le plus pressant au Sénat et au gouvernement pour que, dès la rentrée parlementaire, soit réalisée la justice pour tous les retraités, par le vote de la loi adoptée le 1er octobre 1936 par la Chambre des députés;

« Particulièrement en ce qui concerne les retraités cheminots, le Congrès demande expressément la mise en concordance, par l'application de la péréquation, des pensions de retraites avec les salaires d'activité. »

(Les conclusions du rapport de M. Manent, complétées par l'additif de M. Brachard, sont adoptées.)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions concernant les anciens combattants.

Je donne la parole à M. Coreil, président et rap-

porteur général de la commission des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre.

M. Emile Coréil, *rapporteur général*. — Mes chers camarades, je remercie tout d'abord le bureau du Parti, le comité exécutif, notre président Edouard Daladier, notre secrétaire général Mazé, du concours qu'ils ont bien voulu nous accorder au cours de l'exercice dernier, concours qui a été la suite de la collaboration étroite des anciens combattants du Parti avec le Parti lui-même, et grâce auquel nous avons pu poursuivre l'aboutissement des revendications des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre.

Il y a un instant, avec le magnifique talent que vous lui connaissez, M. Manescau, un jeune, est venu vous faire entendre la voix des Jeunesses Radicales. Il vous a rappelé les jours de 1793 et de Valmy. En ce qui me concerne, je me permets de vous rappeler aussi les jeunes de 1914-1918 (*applaudissements*), car à cette époque, mon cher camarade et ami, nous étions aussi des jeunes et nous avons été appelés à une dure besogne. Il ne faudrait pas qu'à vingt années de la terrible guerre, on ait oublié les sacrifices que, de grand cœur et sans hésitation, nous avons accomplis pour sauver notre patrie et pour sauvegarder, avec la France, les institutions républicaines.

Les anciens combattants sont unis au sein de notre Parti. Notre formule, grâce à laquelle les congrès antérieurs ont approuvé et secondé notre effort, est la suivante : ne pas faire de politique au sein de notre commission, ne pas faire non plus de politique dans nos interventions au comité exécutif ou dans le sein du Parti, mais soutenir la doctrine politique du Parti dans les associations et groupements auxquels nous apportons notre collaboration, où nous sommes inscrits comme anciens combattants.

Avec la force persuasive de l'amitié, je demande à

mes camarades de ne pas rompre avec la tradition qu'ils ont eux-mêmes instituée et qui consiste à suivre la commission avec laquelle depuis dix ans ils ont collaboré et à laquelle ils font confiance, afin de permettre au Congrès qui nous écoute et qui est le témoin de notre accord d'homologuer notre requête sans débat.

Les événements des derniers mois placent de nouveau au premier plan les anciens combattants d'hier qui ne veulent pas que demain on soit contraint de faire appel à eux, mais qui ont toujours servi le pays et la République et qui restent à leur disposition.

Nous n'avons jamais sollicité de faveurs ni de privilèges. Nous avons, par contre, avec force, revendiqué notre droit à réparation.

Nous avons servi la nation. Et si la nation tout entière avait également coopéré à l'œuvre de sauvegarde du territoire et des collectivités qui l'occupent, nous n'aurions rien à réclamer.

Mais l'effort et le sacrifice n'ont pas été les mêmes pour tous, et certains même, vous le savez, ont durement souffert pendant que d'autres profitaient largement.

Nous avons, quatre ans durant, perdu l'habitude de gémir. Mais nous avons gardé en nous le sentiment de la justice et nous voulons qu'elle soit, dans une démocratie équilibrée, égale pour tous.

L'immense majorité des anciens combattants est restée sourde aux sollicitations des adversaires de la République. Mais vous avez eu connaissance par la voie de la presse d'un accord qui vient d'intervenir entre une grande association et des organisations para-politiques. Nous sommes persuadés que les républicains anciens combattants qui se sont égarés dans ces organisations de conservation sociale sauront faire leur devoir.

Il n'y a pas de place dans le cœur d'un Français pour une autre formule que la formule républicaine!

Acceptons cette affirmation comme un hommage rendu au régime qui nous a permis de supporter la plus abominable des guerres, et d'en triompher.

Les revendications des anciens combattants ont toujours été de deux ordres : revendications matérielles, revendications morales.

Vous savez, par la lecture de mon rapport qui vous a été distribué, que nous avons pu, grâce au vote du budget par les élus de notre Parti, grâce au gouvernement dans les consultations duquel ont collaboré nos amis, obtenir satisfaction pour la majorité de nos revendications. Il en reste quelques-unes en suspens pour lesquelles je suis persuadé que nous aurons l'appui énergique des élus du Parti.

Nous avons enregistré le vote par la Chambre de la création de la Caisse des pensions. Sa réalisation donnera aux anciens combattants, aux victimes de la guerre et aux mutilés l'apaisement dont ils ont besoin.

La Confédération nationale des anciens combattants, qui a su maintenir jusqu'ici dans ses rangs l'esprit de discipline et de sacrifice que la guerre nous a enseigné, a collaboré étroitement avec notre Parti pour l'aboutissement des revendications matérielles que j'ai énoncées dans mon rapport. Nous demandons que cette collaboration se continue, et je crois que c'est la moindre des demandes que nous puissions adresser au Congrès que de le prier de vouloir bien s'associer à notre effort en approuvant les termes du rapport que j'ai l'honneur de lui présenter aujourd'hui.

Je veux dire encore un mot de la revision des pensions, qui a été demandée par les anciens combattants eux-mêmes, mais avec des modalités et sous une forme qui ne doivent pas vous échapper.

On avait incontestablement, dans des cas cependant beaucoup moins nombreux qu'on ne croit, accordé des pensions scandaleuses. Mais il ne faudrait pas qu'il y eût maintenant un scandale de la revision des pensions!

La revision des pensions a été ordonnée en 1933, c'est-à-dire quatorze ans après la promulgation de la loi du 31 mars 1919, alors que les pensions sont pour la plupart devenues permanentes après l'expiration du délai de quatre années imparti. Il ne faudrait pas que nos camarades qui ont des droits acquis les perdent par le fait d'une nouvelle loi qui serait exorbitante de notre droit et de notre code.

« Il serait juste », disons-nous dans notre rapport, « de maintenir le taux de 1919 à ceux qui ne font pas la preuve que leur infirmité a été causée par le service, puisque aussi bien la pension leur a été accordée sous le régime d'une loi qui ne saurait être abrogée sans amener des perturbations considérables parmi les malheureux qui en ont été les bénéficiaires. »

Un autre problème se pose, celui de l'aménagement de la zone de combat.

Il est évident que la zone de combat a été arbitrairement délimitée, et il ne pouvait en être autrement. Nous proposons le doublement de cette zone pour diminuer dans toute la mesure du possible les irrégularités ou les injustices qui ont pu être commises.

Nous demandons encore l'inscription au Grand Livre de la Dette publique, au même titre que les pensions, de la retraite du combattant, qui n'est pas une récompense, qui est une réparation d'un préjudice causé, et qui doit être l'arrérage d'un capital aliéné.

Un mot encore du passage de notre rapport qui concerne ceux de nos camarades mobilisés qui ne sont bénéficiaires ni de la carte ni de la retraite du combattant.

Il n'est pas douteux que nos camarades mobilisés pendant toute la guerre, ou pendant plusieurs années, dans des formations de la zone des armées, ou même de l'arrière, au delà de la zone de combat, ont collaboré à l'œuvre des anciens combattants du front. Ils méritent donc d'être distingués des citoyens qui,

à l'arrière, ont pu continuer à vaquer à leurs occupations et à gérer leurs affaires. De là l'idée de la carte du mobilisé, dont la création nous paraît équitable et qui aurait ce mérite, en tout cas, de permettre, sans alourdir le budget, à nos camarades de bénéficier des institutions de l'Office du combattant qui pourra leur réserver comme aux autres les avantages de ses dotations.

Les revendications morales des anciens combattants de notre Parti sont celles de tous les autres membres de notre Parti Républicain. Mais il est de notre devoir d'y insister, du moins pour celles qui correspondent plus directement à notre volonté résolue d'éloigner les risques d'une nouvelle guerre et de consolider la paix.

J'appelle votre attention, ainsi que celle des élus du Parti et du gouvernement, sur le fait que les pouvoirs publics auraient tout à gagner à faire appel à la collaboration régulière des anciens combattants groupés dans l'organisme confédéral. Notre présence dans les grandes commissions officielles, notamment celles chargées de surveiller les prix, donnerait confiance au pays. Le concours des délégués qualifiés de 3.500.000 anciens combattants serait également, pour la propagande de la France à l'étranger, un sérieux appoint que le gouvernement ne devrait pas négliger, et qu'il ne négligera pas, j'en suis persuadé.

Nous sommes également, en tant qu'anciens combattants, amenés à demander le maintien et la consolidation de la Société des Nations. Nous insistons pour que les traités soient désormais non plus des chartes, mais des bases pour le règlement des droits des peuples intéressés.

Nous demandons aussi le désarmement sous toutes ses formes, matérielles et morales, désarmement simultané et contrôlé.

D'autre part, nous estimons que ceux qui ont fait la guerre ont, plus que les autres, des raisons de demander que soit restreinte la circulation des armes

de guerre, et ceci aussi bien dans un souci d'ordre intérieur de la Nation que dans le désir de donner l'exemple et de limiter les exportations d'armes et de munitions dans les pays qui demain pourraient s'en servir. Mais l'œuvre n'est qu'ébauchée. Elle doit être suivie par le Gouvernement et nous souhaitons que soit définitivement votée, à cet effet, la loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

En ce qui concerne les tribunaux militaires et le code de justice militaire, nous avons, dans un précédent rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à cette tribune, demandé que les citoyens qui, dans une démocratie, sont tous astreints aux obligations militaires, soient justiciables pour les infractions commises, de leurs tribunaux naturels. C'était dire que les juridictions de droit commun devraient, avec l'adjonction de représentants des départements de la guerre, de la marine ou de l'air, connaître des délits ou des crimes commis par les militaires, même lorsque les infractions sont d'ordre disciplinaire. Nous ne pensons pas qu'il y ait à cette réforme une grosse difficulté et nous persistons à croire que l'armée serait davantage intégrée dans la Nation si le citoyen militarisé ne se trouvait pas éloigné de cette dernière.

Dans le désir de ne pas retarder les travaux du Congrès et pour ne pas abuser de l'attention bienveillante des militants, j'ai passé très rapidement sur le rapport très complet que votre Commission m'a donné mandat de vous présenter. Je suis persuadé que vous voudrez bien m'en tenir compte et que vous adopterez le vœu général que je présente et dont l'exécution sera confiée au Comité exécutif et aux élus du Parti. Ce vœu est le suivant :

« Le Congrès, adoptant dans son ensemble le rapport qui lui est présenté par la Commission nationale des anciens combattants, demande plus particulière-

ment au Comité exécutif, à son Bureau et aux élus du Parti :

« De poursuivre la création de la Caisse des pensions;

« De maintenir leurs pouvoirs d'achat aux pensions et à la retraite du combattant.

« Il leur fait confiance pour défendre et consolider les droits imprescriptibles des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Coreil de son remarquable rapport, qui témoigne de la sollicitude que le Parti radical a toujours eue pour les anciens combattants et victimes de la guerre.

La parole est à M. Rotinat, député de l'Indre .

M. Vincent Rotinat (*Indre*). — Chers camarades, notre Groupe parlementaire n'a jamais manqué une occasion de manifester sa sollicitude aux anciens combattants et victimes de la guerre. C'est ainsi qu'il s'est associé de grand cœur au vote de la loi abrogeant les décrets-lois Doumergue et Laval, qui les avaient frappés si injustement et si cruellement.

Mais les anciens combattants n'entendent pas, par cette mesure de réparation, renoncer au projet de création d'une caisse des pensions, parce que cette caisse est pour eux la garantie la plus sûre que leurs droits acquis seront sauvegardés et parce qu'elle leur donne la possibilité d'étendre la carte du combattant à un grand nombre de mobilisés qui ont fait la guerre, qui en ont souffert et qui n'ont pas encore réussi à obtenir cette qualité de combattant.

Nous demanderons à nos amis du Sénat de hâter aussi le vote de la loi supprimant les délais qui empêchent un grand nombre de nos camarades de faire reconnaître leur droit à pension.

Dans tous les domaines, les anciens combattants

peuvent être assurés que les parlementaires radicaux-socialistes défendront leurs droits. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Coreil.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

LA POLITIQUE COLONIALE

M. le Président. — Nous abordons l'examen de la politique coloniale.

La parole est à M. Joutel, rapporteur de la Commission.

M. Joutel, *rapporteur.* — Citoyennes, citoyens depuis plusieurs années, nos Congrès ont pris l'habitude d'instituer un débat colonial. Nous vous remercions de cette sollicitude à l'égard des problèmes d'outre-mer.

Dans le même temps, la Commission coloniale du Parti a été reconstituée, et vous pouvez être persuadés que, si ses membres ne sont pas nombreux, ils travaillent avec beaucoup de conscience et, j'ose le dire même, avec beaucoup de compétence.

C'est le fruit de nos travaux que nous apportons devant vous aujourd'hui. Nous espérons que vous leur ferez bon accueil et que vous voudrez bien entériner les conclusions que nous vous présentons, qui fixent la charte du Parti sur une matière qui, pour être parfois aride et technique, n'en a pas moins une importance chaque jour croissante dans la vie de la Nation.

Les colonies ont beaucoup évolué depuis la guerre. C'est un fait. La France a rempli dans ses territoires d'outre-mer, avec le maximum de bonheur, et d'ailleurs avec beaucoup de conscience, sa mission titulaire. Il en est résulté une élévation du standard de vie de nos populations indigènes.

Mais, comme toute médaille a son revers, si l'on peut faire une première critique à l'état de choses existant, c'est de dire que la France n'a pas su jusqu'à présent assurer à ses sujets coloniaux des débouchés correspondant aux connaissances qu'elle leur a données, notamment par le bénéfice de l'instruction.

Aussi, certains mécontentements se sont-ils manifestés dans quelques milieux. Ces mécontentements, d'ailleurs, ne sont pas toujours justifiés. Nous avons souvent affaire, aux colonies comme en France, à des ambitions sordides que nous avons le devoir de surveiller comme il convient.

Cependant, devant les manifestations de ces mécontentements, les Chefs des colonies ou des territoires d'outre-mer ont été amenés à faire un certain nombre de promesses, et il faut constater ici, comme nous l'avons fait dans notre Commission, que les actes n'ont pas toujours fidèlement suivi des promesses formulées parfois imprudemment dans le feu des discours.

Naturellement, la démagogie s'en est emparée, et aujourd'hui nous assistons à une conjonction des extrêmes contre le Parti de raison et de démocratie que nous sommes, pour des fins qui se rejoignent à nos dépens.

Sans que ces incidents revêtent la gravité que nous avons constatée depuis nombre d'années dans certaines colonies étrangères, celles de l'Angleterre par exemple, nous n'en avons pas moins le regret de constater que certains d'entre eux ont pris quelque acuité, notamment en Afrique du Nord, et tout récemment dans l'Inde française à l'occasion de grèves, et que, si nous ne relevons pas encore des symptômes tout à fait inquiétants pour notre souveraineté, nous avons cependant le devoir d'apporter les correctifs nécessaires pour les faire disparaître et rétablir l'ordre.

Depuis bien longtemps, notre Commission a travaillé à préparer un certain nombre de réformes libé-

rales qui ont été soumises aux autorités compétentes et dont nous regrettons qu'elles n'aient pas été admises à un rythme assez rapide. Sans adresser de critique à quiconque, nous sommes bien obligés de constater qu'il a fallu que vienne, au Ministère des Colonies, un socialiste pour qu'on commence à réaliser ce que nous, radicaux, nous avions demandé depuis bien des années. C'est ainsi que nous avons vu se traduire par des actes un certain nombre des réformes que nous avions demandées.

Nous avons déjà vu intervenir un décret du 15 octobre qui accorde à certaines catégories d'indigènes de l'Indochine la citoyenneté. Il s'agit évidemment d'un acte qui pourra être étendu et qui devra l'être, suivant les propres déclarations du Gouvernement, à d'autres colonies, à d'autres territoires, car c'est là non pas un système de naturalisations en masse contre lequel nous nous sommes toujours prononcés, mais bien de naturalisations soit individuelles, soit par catégories que nous demandons pour les indigènes qui s'en sont montrés dignes, par les services qu'ils ont rendus à la cause de la France, par l'élévation de la condition qu'ils se sont faite eux-mêmes par leur instruction, ou par tout ce qu'ils ont pu donner pour augmenter notre grandeur dans leur pays.

Non seulement ces dispositions ont été prises pour l'Indochine, mais le Gouvernement annonçait récemment qu'un large débat parlementaire serait institué pour fixer le statut des indigènes algériens à cet égard.

Il ne s'en est pas tenu là. Nous avons eu la grande satisfaction de constater enfin, qu'après bien des années, on s'était décidé à accorder à la Syrie et aux Echelles du Levant, dont nous tenions le mandat de la Société des Nations, une autonomie comparable à celle que l'Angleterre avait précédemment donnée à l'Irak. L'accord a été signé solennellement au Quai d'Orsay le 9 septembre dernier, et

je n'ai pas besoin de vous dire que nous y avons gagné grandement, d'abord au point de vue moral, ce qui est essentiel pour nous, mais également au point de vue intrinsèquement financier, le corps d'occupation nous coûtant annuellement une somme plus élevée que le montant de notre balance commerciale en Syrie.

D'autre part, l'octroi de l'indépendance à ce pays permet de le représenter, comme d'ailleurs demain la République libanaise, au sein de la Société des Nations. Ce sont deux voix que la cause de la France gagnera à l'Assemblée de Genève.

Enfin, les manifestations d'enthousiasme que nous avons constatées là-bas nous permettent de croire que notre position dans le Levant, au lieu de s'amenuiser, en sera grandement améliorée.

Au reste, d'une façon générale, toutes ces concessions que nous faisons aux indigènes pour améliorer leur statut, et qui correspondent à des progrès moraux et sociaux dont nous sommes les artisans, nous ne voulons pas que ce soient des renoncements qui nous seraient arrachés un à un, étapes vers l'autonomie qui signifieraient un dessaisissement progressif de la puissance française. Nous entendons, au contraire, je le marque très nettement, que les mesures prises ou envisagées soient de nature à renforcer la collaboration des indigènes, à rapprocher leurs races de nous-mêmes, à augmenter leur intégration dans la vie française, à faire enfin que, sur le terrain économique, toutes nos colonies soient les collaboratrices du grand pays démocratique et républicain qu'est la France et sur laquelle, on le dit justement, le soleil ne se couche jamais, parce qu'elle est présente dans les cinq parties du monde. (*Applaudissements.*)

Pour les mesures à prendre dans l'avenir, nous avons vu avec plaisir que le gouvernement a décidé d'envoyer, dans les colonies, plusieurs Commissions d'enquête qui ont commencé à fonctionner et qui,

pour faire une œuvre sérieuse, devront poursuivre leurs travaux pendant plusieurs mois encore.

Nous avons vu, dans cet ordre d'idées, M. Justin Godart se voir charger d'une mission sociale concernant la législation du travail dans nos différentes colonies.

Dans le même esprit, un de nos éminents amis, membre du Gouvernement actuel, M. Marc Rucart, ministre de la Justice, a envisagé la suppression du bagne, pour laquelle une Commission a déjà été désignée, et notre ami Monnerville l'a réclamée devant vous à plusieurs reprises avec assez de fougue, de talent et d'opportunité pour que vous compreniez que cette suppression du bagne est, non seulement, une question de justice, mais que c'est, en même temps, un grand succès pour notre Parti. (*Applaudissements.*)

Nous avons parlé des indigènes. Vous me permettrez de dire que les réformes généreuses, attendues et nécessaires, ne doivent pas s'opérer en oubliant complètement les Français.

Depuis de nombreuses années, la représentation parlementaire des colonies, qui existe depuis plus de quarante ans, ne répond plus du tout aux nécessités présentes. Il y a, aux colonies, des Français qui s'y sont créé des situations considérables et qui n'ont pas la possibilité de faire entendre leur voix au Parlement.

Nous voulons, à cet égard, une unification; nous l'avons déjà réclamée devant vous, et nous en affirmons à nouveau, aujourd'hui, la nécessité.

Demain, de nouveaux citoyens Français viendront grossir le nombre des métropolitains actuellement dans nos colonies. Le Parti radical doit, dès maintenant, prendre largement position dans ces pays, y faire connaître sa doctrine pour que ces futurs citoyens apprennent à l'aimer et qu'ils ne deviennent pas, demain, de nouveaux véhicules pour la propa-

gande de nos adversaires dans ces colonies. (*Applaudissements.*)

Je passerai rapidement à la question économique pour vous rappeler que, l'an dernier, une Conférence Economique Coloniale s'est réunie à Paris; c'est ce qu'on a appelé la « Conférence d'Ottawa française » et, avec le recul du temps, tout en rendant hommage à la conscience avec laquelle certains intérêts économiques français, coloniaux et métropolitains, ont pu se rencontrer et harmoniser des thèses qui semblaient, jusqu'alors, irréductiblement opposées, il nous est permis de regretter que les travaux qui en sont sortis n'aient pas reçu une plus large sanction des pouvoirs publics. S'il nous est permis de formuler un vœu, c'est qu'ils n'aillent pas rejoindre, avec les proces-verbaux de séances tenues pendant plus de quatre mois, d'autres rapports qui ont été enterrés avec le même soin.

Cette conférence économique a eu tout de même le mérite de nous montrer ce que pouvait être un essai de corporatisme en France. Des Commissions se sont réunies, consacrées chacune à un produit colonial, et, quand on a procédé au travail de récolement des procès-verbaux de ces diverses Commissions, tous les producteurs, tous ceux qui, de près ou de loin, touchent à ces différents produits, ont constaté que le prix de revient était supérieur au prix mondial et qu'il fallait naturellement que l'Etat, cette Providence, comble la différence. Et ce fut, naturellement, un cahier formidable de revendications et de demandes de crédits.

Il est amusant de considérer que ceux-là mêmes qui, dans certains milieux économiques, prônent le corporatisme et daubent volontiers sur certaines théories étatistes, réclament de l'Etat une aide dont celui-ci ne recevrait naturellement aucune contre-partie, et dont il n'aurait même pas le simple remerciement qui lui est dû.

On a également, en marge de cette Conférence,

examiné si, devant la situation douanière qui nous était faite, il y a quelques mois encore, on ne devait pas envisager une autarchie France-Colonies. On a dit que nous pourrions vivre à l'intérieur de nos frontières, et, étant donné que nous sommes la seconde puissance coloniale du monde, que nous pouvons trouver dans nos colonies toutes les matières premières nécessaires à notre vie nationale et que nous pourrions nous dispenser d'importer bien des produits étrangers dont l'apport massif fait que notre balance commerciale est déficitaire.

Rien n'empêche les producteurs coloniaux de vendre davantage et d'acheter davantage, dans toute la mesure où le pouvoir d'achat colonial pourra le permettre. Et il n'y a pas besoin de légiférer à nouveau pour cela!

Mais l'autarchie n'est pas justifiable, par le fait que nous avons des colonies situées aux antipodes de la France et que nous ne pouvons pas, en raison du coût des transports maritimes, imposer à ces colonies de réserver uniquement leur production à la métropole. Il est, de même, pratiquement impossible de leur interdire d'absorber les produits des pays voisins, de commercer avec ces pays beaucoup plus proches d'eux que le nôtre. C'est même l'intérêt de la France de faire en sorte que nos produits lointains puissent être vendus sur des marchés étrangers que nos produits métropolitains ne pourraient pas toucher.

Nous ne voulons pas que nos colonies soient condamnées à l'asphyxie économique et, s'il nous est permis, au lendemain de la dévaluation du franc, de formuler un vœu, c'est que cette dévaluation n'ait pas d'incidence fâcheuse sur les cours des produits des colonies.

En accordant un peu vite des facilités douanières à certains produits étrangers, on a gravement lésé certains produits coloniaux. Il est évident que certaines de ces mesures devront être corrigées.

La représentation parlementaire coloniale a déjà attiré l'attention du ministre sur ces différents points et nous sommes persuadés que, dans l'intérêt de tous, le Gouvernement en tiendra compte pour corriger une situation qui risquerait de devenir sérieuse, sinon grave, si on la laissait se perpétuer.

Dans le domaine international, nous savons qu'on a pensé résoudre les questions coloniales par la redistribution de certaines colonies, ce qui est une chimère. Nous envisagerions beaucoup plus volontiers la répartition de certaines matières premières d'origine coloniale française que nous pourrions vendre à certains pays étrangers qui en ont besoin.

Il y a, en Europe, un certain nombre de puissances dites révisionnistes, comme l'Allemagne, l'Italie et la Pologne, qui proclament leur droit à une nouvelle répartition des territoires coloniaux, d'abord en vertu de leur expansion démographique, ensuite par la nécessité où elles sont de se procurer les grandes matières premières nécessaires à leurs industries de transformation.

La grande difficulté, ce n'est évidemment pas l'achat de ces matières premières, puisque ces pays peuvent les acquérir comme les autres, mais bien celle d'avoir un signe monétaire suffisant et la possibilité d'exporter des devises pour l'achat de ces produits.

Nous ne les empêchons, ni dans le domaine de l'importation ni dans celui de l'exportation, de faire toutes les manipulations reconnues nécessaires; d'ailleurs, certains pays, comme le Japon, ne s'en sont pas privés en nous faisant, grâces au dumping, une concurrence victorieuse dans certaines de nos colonies.

Si nous voulons arriver à résoudre ces difficultés avec des voisins comme l'Italie et, surtout, l'Allemagne, il faut conclure avec eux des accords de réciprocité leur assurant des débouchés suffisants dans

certaines de nos colonies, en contre-partie de ce qu'ils leur auront acheté.

Nous sommes cependant obligés de dire que ces problèmes de redistribution des mandats ou des territoires coloniaux, ou de répartition des matières premières, ont surtout un caractère politique; ce ne sont pas seulement, comme on voudrait le faire croire, des problèmes économiques. Ce sont les pays de dictature qui, comme dérivatif à leurs difficultés intérieures, s'en vont vers les aventures extérieures. Ils recherchent de nouvelles souverainetés sur des territoires extérieurs.

Mais nous savons très bien qu'il est absolument impossible aux pays très prolifiques — que rien n'obligeait à pratiquer une telle politique de natalité — de pouvoir écouler demain le surplus de leur population dans ces territoires.

Je me souviens d'anciens Congrès de notre Parti où des militants nous ont dit : « Les colonies coûtent cher, nous ne sommes pas colonisateurs, nous n'avons pas de population à y envoyer, laissons cela à d'autres! Cela nous éviterait peut-être des périls de guerre future. »

Tout de même, par l'examen de quelques chiffres, je dirai que, non seulement, nous n'avons pas fait plus mal que d'autres aux colonies, mais que nous avons, par contre, fait beaucoup mieux que certains qui nous critiquent.

Au Congrès de Nuremberg, Hitler, rompant d'ailleurs avec l'évangile de *Mein Kampf* qui disait que l'Allemagne devait ramasser toute son énergie à l'intérieur de ses frontières au lieu de la disperser sur des territoires extérieurs, a proclamé la nécessité pour l'Allemagne d'avoir des territoires coloniaux.

Il a été encouragé dans ses revendications unilatérales par les accords de Rome par lesquels M. Pierre Laval avait concédé, sans contre-partie appréciable, il y a plus d'un an, des avantages territoriaux aux Italiens qui, venant s'ajouter à ceux que nous leur

avions consentis en 1922, dans le Sud-Tunisien, au Tibesti, leur accordaient encore 114.000 kilomètres carrés de territoires dans le Centre africain et en Afrique Orientale, à la Côte des Somalis, sur la route des Indes.

Quand l'Allemagne demande la récupération de ses anciennes colonies en prétendant qu'elle y ferait beaucoup mieux que nous « qui n'en avons pas besoin », voici, en ce qui concerne le Cameroun, colonie autrefois allemande et qui, après 1914, a été placée sous mandat français, quelques chiffres qui vous démontreront le contraire : en 1913, qui a été l'année la plus favorable pour le commerce allemand au Cameroun, ce commerce à été de 35.000 tonnes pour 26 millions de francs-or; en 1930, année moyenne pour la France, ce ne sont plus les 35.000 tonnes allemandes, mais 113.000 tonnes pour 85 millions de francs-or.

Par conséquent, nous avons largement développé la prospérité de ce pays.

Quand on dit que le commerce français local a été inférieur aux autres, nous voyons que la Chambre de Commerce de Douala compte 141 adhérents français contre 79 étrangers. En 1931, le commerce français a été de 70 millions, et le commerce anglais, le plus favorisé après le nôtre, n'a été que de 34 millions. Je n'ai pas besoin de dire que la part de l'Allemagne et des autres puissances a été très inférieure au quart de l'activité du territoire.

Avant la guerre, les Allemands avaient construit 333 kilomètres de voies ferrées, 358 kilomètres de routes. En neuf ans, la France a construit 170 kilomètres de voies ferrées nouvelles et 4.142 kilomètres de routes, sans compter un port en eau profonde à Douala.

Si, demain, par la défaillance de certains gouvernements, l'Allemagne avait l'espoir de récupérer certains de ses territoires coloniaux d'avant-guerre, nous serions profondément spoliés, car les mandats que nous avons reçus de la Société des Nations sur des

territoires africains sont précaires et révocables alors que nous avons donné à d'autres pays, qui se sont prétendus lésés dans l'opération, plus de 600.000 kilomètres carrés de territoires en pleine prospérité. Et si nous étions obligés d'abandonner nos mandats aux Italiens, par exemple, ceux-ci ne nous rendraient pas les avantages territoriaux qu'ils ont pu, en toute propriété, nous arracher en divers accords.

J'appelle instamment votre attention sur ce point : si la dernière guerre a eu ses causes en Europe, c'est incontestablement en Afrique que la guerre de demain les trouvera.

C'est pourquoi nous devons veiller d'une façon jalouse et étroite à ces problèmes et faire en sorte que la France continue de jouer son rôle colonisateur.

Coloniser, dans son esprit, ce n'est pas conquérir, c'est dépenser pour l'équipement de ses colonies, pour des résultats, qui pourront être hypothétiques, dans la répartition des matières premières.

Si l'on dit que la Nation qui a des colonies a plus d'avantages que les autres, je réponds qu'il est bien légitime qu'un pays qui a fait des sacrifices en hommes et en argent pour la prospérité de ces contrées, puisse les récupérer par d'autres avantages et qu'il ne doit pas être placé sur le même plan que ceux qui n'y viendraient que pour y faire des gains sans en éprouver aucune peine. (*Applaudissements.*)

Il est encore un problème qui n'est pas moins d'actualité, surtout ici, à quelques kilomètres de la frontière espagnole : c'est celui des incidences marocaines de la guerre civile dans le grand pays voisin.

Le général Franco a créé, pour la sécurité sociale de nos territoires nord-africains, un précédent redoutable en exploitant le sentiment séculaire de haine du Maure contre l'Ibère, pour pousser les adeptes du Croissant, à l'aide de la Croix, à la conquête du vieil empire d'Outre-Pyrénées.

Nous devons faire attention. La guerre civile espagnole, pour longue qu'elle puisse être, finira un jour.

Mais il est certains sentiments qui ne s'effaceront pas du cœur de ceux qui auront été amenés, en quelque sorte à leur insu, en violation des traités internationaux, sur la terre espagnole, pour défendre la Croix contre les métropolitains espagnols devenus hérétiques.

Nous avons déjà vu en Espagne bien des paradoxes; nous aurons encore vu celui-là.

Comme nous devons envisager, pour demain, l'éventualité d'une Espagne passant sous un pouvoir autre que la République actuelle, il faut penser aux difficultés qui en résulteront et que nous devrons résoudre.

Je n'énumérerai que brièvement cette singulière affaire des avions italiens dont plusieurs se sont abattus sur la côte nord-africaine alors qu'armés et montés par des « artistes décorateurs », ils allaient se promener à Tétouan, les affaires d'immixtion dans l'administration de Tanger, le fait que les riffains qui se battent actuellement contre les gouvernementaux espagnols sont des protégés du Sultan, lui-même protégé français.

Enfin, malgré tous les démentis qui ont été opposés, pour apaiser l'opinion, par la junte de Burgos, nous devons veiller à ce que les Baléares demeurent espagnoles et qu'ellès ne puissent pas, entre la France métropolitaine et l'Afrique du Nord, devenir la base navale d'une tierce puissance qui menacerait dangereusement et directement les communications françaises et la sécurité de notre défense nationale. (*Applaudissements.*)

Voilà, citoyens, le tour d'horizon un peu vaste que j'ai fait aussi rapaidement que je l'ai pu, qui montre une volonté de réformes, que nous devons constater loyalement, dans l'action gouvernementale de demain.

Me sera-t-il permis de demander que, pour la mise en application de ces réformes, l'Administration coloniale soit véritablement imbue de cet esprit démo-

cratique qui est le nôtre et que nous voulons voir passer dans les actes?

Je disais tout à l'heure que nous n'envisagions pas, pour les réformes libérales en faveur des indigènes, d'action qui ne serait poursuivie dans le cadre de la souveraineté française. Nous voulons encore qu'elle s'accomplisse dans le cadre des meilleures traditions de notre démocratie.

Si nous en usons ainsi, citoyens, vous pouvez être persuadés que les événements nous donneront raison, et que nous récolterons splendidement ce que nous aurons semé. (*Vifs applaudissements.*)

ORDRE DU JOUR
DE LA FEDERATION DU MAROC

Le Congrès, considérant que la mission de tutelle et d'expansion généreuse poursuivie par la France en Afrique du Nord lui fait un devoir d'associer étroitement les populations françaises et musulmanes de l'autre rive de la Méditerranée à l'effort de lutte entrepris contre la crise économique, financière et sociale qui les étreint,

Considérant que l'état de misère des éléments indigènes du Maroc s'est considérablement accru à la suite de plusieurs récoltes déficitaires,

Emet le vœu que le Protectorat soit intégré plus étroitement dans le système économique de la plus grande France, dans la mesure où ses produits compléteront la production métropolitaine,

Que la France prenne en charge des dépenses d'ordre impérial qui ont été imposées au Maroc,

Et enfin que le Maroc soit appelé, à son tour, à participer aux bénéfices des dispositions d'assistance financière semblables à celles prises récemment pour l'Algérie, et qui peuvent constituer, en même temps qu'un élément d'expansion économique, un facteur précieux de pacification sociale.

ORDRE DU JOUR

DE LA FEDERATION D'ORAN

Le Congrès, indigné des menées fascistes en Afrique du Nord et particulièrement en Oranie, des provocations incessantes, des atteintes constantes portées aux Droits les plus sacrés de l'homme, de l'exploitation honteuse qui est faite du sentiment national, particulièrement dans les masses indigènes,

Invite ses représentants au Gouvernement à prendre toutes les mesures que comporte la gravité de la situation pour assurer le respect des libertés individuelles et de l'ordre républicain en Afrique du Nord.



ORDRE DU JOUR

DE LA COMMISSION ET DU BUREAU

Le Congrès,

Affirmant tout l'intérêt qu'il porte à l'examen des problèmes intéressant la France d'outre-mer, dont l'importance dans la vie de la Nation ne cesse de croître,

Félicite le Gouvernement pour les mesures prises ou envisagées concernant le statut de certains indigènes indochinois et algériens; — pour le traité d'alliance et d'amitié avec la Syrie, qui a notablement amélioré notre position dans le Levant.

En ce qui concerne l'Algérie, réclame à nouveau son rattachement intégral à la métropole; comme première étape, suppression immédiate des délégations financières, et leur remplacement par l'Assemblée plénière des trois Conseils généraux.

Demande, avec la Fédération d'Alger, que les Pou-

dissements), ils savent que l'Allemagne essaie de prendre pied en Afrique du Nord.

Vous apercevez les dangers que peut présenter, pour la politique française au Maroc, le voisinage immédiat d'une Allemagne dont les revendicaions coloniales se montrent particulièrement pressantes et menaçantes depuis un an.

C'est pour cela que j'aurais aimé un auditoire plus nombreux pour entendre les paroles de Joutel. En tout cas, j'espère que son rapport, que nous approuvons, aura le retentissement qu'il mérite.

Présidant le débat sur la politique coloniale, permettez-moi de rendre un hommage à l'un de nos ministres radicaux, qui le mérite bien, j'ai nommé le citoyen Marc Rucart. (*Applaudissements.*)

Joutel vous disait tout à l'heure que l'une des revendications auxquelles le Parti radical a travaillé avec le plus de dévouement et de zèle, la suppression du bagne, est virtuellement réalisée.

Je tiens à dire, comme député de la colonie qui souffre de cette lèpre, que j'ai trouvé auprès de notre camarade Rucart l'audience la plus sympathique et la plus compréhensive. Si nous n'avions pas eu au Gouvernement de Front populaire deux esprits généreux et éclairés, comme Rucart, ministre de la Justice et Marius Moutet, ministre des Colonies, se rendant compte du tort que le bagne porte au prestige de la France dans le monde, la suppression du bagne n'aurait pas été réalisée.

Je tenais à rendre cet hommage à deux ministres républicains qui, sur ce terrain comme sur beaucoup d'autres, ont réalisé en fait. (*Applaudissements.*) Ce sera l'une des œuvres capitales favorables au prestige français qu'aura réalisé le Front populaire.

Je donne maintenant la parole au citoyen Valabrègue, de la Fédération du Maroc. (*Applaudissements.*)

M. Valabrègue (*Maroc*). — Mesdames, citoyens,

bien qu'assistant à tous nos Congrès nationaux et cela, malgré notre éloignement, nous avons toujours tenu à ne pas encombrer nos ordres du jour par des interventions intempestives. Depuis plusieurs années, nous ne nous sommes autorisé aucune dérogation à cette règle, car nous pensions que nos soucis étaient secondaires par rapport à ceux qui devaient retenir votre attention.

Mais, aujourd'hui, l'évolution accélérée de la crise économique, l'apparition au Maroc de certains troubles sociaux et, aussi, l'éclosion de la guerre civile espagnole nous ont fait constater que certains problèmes qui paraissaient secondaires revêtent maintenant une importance capitale, que nous ne devions plus nous désintéresser des problèmes qui touchent nos possessions de l'Afrique du Nord, complément en quelque sorte de la métropole, sous peine de nous réserver de fort cruels réveils.

C'est pourquoi, aujourd'hui, rompant avec son attitude habituelle, la Fédération radicale du Maroc vient devant vous pour jeter un cri d'alarme et vous dire que si vous n'y prenez garde, si vous ne prenez pas rapidement les mesures qui s'imposent, dans un délai peut-être plus rapproché que nous ne le pensons, nous risquons le perdre notre Afrique du Nord. (*Applaudissements.*)

Je laisserai à mes collègues de l'Algérie et de la Tunisie le soin de vous dépeindre la situation dans leurs régions respectives, mais je voudrais très brièvement vous dire notre situation critique au Maroc.

Au point de vue économique, nous souffrons, bien entendu, comme toute l'humanité, de la crise mondiale. Mais il faut constater que ce fléau s'abat non pas sur un pays vigoureux, formé au cours de nombreux siècles, mais sur un pays jeune et infiniment vulnérable du fait que son organisme est encore en pleine croissance.

Au Maroc, à l'heure actuelle, le petit commerce

français a vu ses rangs décimés de moitié par la ruine, le petit colon, n'ayant point les ressources nécessaires lui permettant d'attendre des jours meilleurs, a été fort souvent obligé d'abandonner des terres qu'il avait défrichées. Nos industries naissantes ont vu leurs commandes péricliter chaque jour, elles ont été obligées de licencier peu à peu leur personnel et certaines, de fermer leurs portes.

Enfin, nos indigènes sont anémiés moralement et physiquement par une série de disettes et ils commencent à dire qu'en somme, en 1936, sous le protectorat de la France, on n'est guère mieux qu'avant l'occupation française.

Citoyens, voilà, au point de vue économique, quel est le mal. Mais quels sont les remèdes?

Il y en a un qui est immédiat : nous vous demandons d'intégrer le protectorat marocain dans l'économie coloniale française, dans toute la mesure où nos produits ne sont que le complément de ceux que vous faites jaillir de la métropole.

Au point de vue financier, nous avons un modeste budget qui atteint à peine un milliard. Ce budget présente un déficit d'environ 170 millions, qui ne provient pas d'une mauvaise gestion, mais du fait que nos ressources se sont amenuisées, parce que provenant d'un impôt perçu sur les produits du sol et de droits de douane perçus proportionnellement à la valeur des produits importés.

D'autre part, nos dépenses se sont accrues, parce qu'on a mis à la charge du seul Maroc des dépenses d'ordre exclusivement impérial.

Je vous citerai l'exemple de la voie ferrée qui relie, aux deux pôles de l'Afrique du Nord, Marrakech à Tunis, ligne qui, au point de vue économique, n'a qu'une valeur infime mais qui, au point de vue militaire, en cas de conflit sur le continent européen, vous permettrait d'amener rapidement à nos frontières les divisions nord-africaines.

Au point de vue budgétaire, nous entendons faire face nous-mêmes au déficit de nos ressources locales, mais nous demandons à la métropole de prendre à sa charge des dépenses d'ordre impérial qui ne nous concernent qu'en partie. (*Applaudissements.*)

Au point de vue social, nous avons eu, nous aussi, ces temps derniers, nos occupations d'usines; mais il y a un fait que vous ignorez peut-être : c'est que nous avons vu nos travailleurs indigènes, loyaux mais primitifs, participer en masse à ces occupations.

N'est-ce pas là un danger immédiat auquel il faut remédier le plus rapidement possible?

Citoyens, si nous voulons éviter de pareilles situations qui présentent, dans nos pays de protectorat, un caractère encore plus grave qu'en France — et les motions votées à ce Congrès nous permettront en partie de faire face à la situation — il faut nous aider à résorber le chômage, source de mécontentement très compréhensible. Pour cela, nous vous demandons de voter le principe d'une participation du Maroc à un plan d'équipement de grands travaux.

Je ne pense pas que nous demandions quelque chose d'impossible, puisque, récemment, l'Algérie a bénéficié d'un secours de 100 millions pour résorber partiellement le chômage.

Enfin, cet exposé ne serait pas complet si je ne vous disais que la guerre civile espagnole a fait jaillir dans le cerveau de quelques factieux de l'Afrique du Nord, des projets plus ou moins insensés.

Mais je vous rassure tout de suite : vous ne verrez pas un jour les colonnes marocaines partir à l'assaut de la métropole. Mais ce que vous verrez peut-être, ce sont des troubles sociaux en Afrique du Nord, à caractère fasciste, qui obligeront la métropole à y envoyer des troupes et, par conséquent, à dégarnir nos frontières continentales.

Je ne pense pas que, dans la situation présente, une telle éventualité puisse être envisagée de gaîté de cœur.

Nous vous demandons alors de nous aider à couper, en quelque sorte, l'herbe sous les pieds de nos factieux en calmant un mécontentement compréhensible et vous le pouvez, en adoptant les quelques mesures que nous venons de préconiser.

En ce qui concerne l'agitation factieuse, nous pensons que l'application de mesures identiques à celles que vous avez prises dans la métropole, suffira amplement.

Citoyens, je m'excuse d'avoir occupé un peu plus longtemps que je ne l'aurais voulu cette tribune, mais j'ai conscience d'avoir rempli vis-à-vis de vous un devoir qui ne pouvait plus être différé.

Je vous demanderai donc tout à l'heure d'adopter un ordre du jour conforme aux idées directrices du remarquable rapport que nous a présenté Joutel.

Ce faisant, vous démontrerez d'une façon éclatante, que le Parti radical entend conserver à la France un domaine colonial que seule, la République a su lui créer. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie le citoyen Valabrègue, porte-parole des radicaux du Maroc, qui a tenu à apporter avec raison devant le Congrès, les revendications des colons et des indigènes marocains.

La parole est à M. Archimbaud, député de la Drôme.

M. Archimbaud (*Drôme*). — J'aurais voulu, au point de vue colonial, vous faire part des réflexions qui m'ont été suggérées par les huit rapports que j'ai faits comme parlementaire. Malheureusement, à cette heure tardive, il ne m'est pas permis de m'étendre longuement.

Je désire attirer uniquement votre attention sur un point. Nous sommes à une époque où l'on parle surtout et avant tout des revendications allemandes, de la revision du Traité de Versailles.

Nous ne nous opposons pas, et Joutel l'a dit admi-

rablement dans son rapport, à une nouvelle répartition des matières premières.

Le Traité de Versailles avait placé la Syrie sous notre mandat. Après quinze années de travail français dans cette région, nous avons rendu la liberté aux Syriens, nous souvenant que nous sommes les disciples des hommes de la Révolution française.

Mais aujourd'hui, lorsque l'Allemagne nous demande de lui donner le Togo et le Cameroun, je dis à nos amis, qui sont au Gouvernement, de bien faire attention.

Si je me rallie à la thèse de Joutel, si j'accepte, au point de vue colonial, une nouvelle répartition des matières premières, nous aurions tort d'abandonner le Togo et le Cameroun à l'Allemagne.

Dans ces pays, l'Allemagne n'avait rien su ou rien pu faire. Depuis qu'ils sont sous mandat français, grâce à nos colons, nous sommes arrivés à faire, du Cameroun notamment, un grand pays producteur de café.

Jusqu'ici, nous étions obligés d'acheter le café aux Américains. Nous nous sommes aperçu que le café poussait naturellement en Afrique, son pays d'origine d'ailleurs est l'Ethiopie. Les colons français ont planté du café au Cameroun. Ce café, vendu sur le marché du Havre, est un des premiers du monde.

Je suis persuadé que, dans une dizaine d'années, celui que nous ferons pousser au Cameroun ou au Gabon suffira à la consommation française. Il y a donc là un intérêt matériel qui fait que nous devons réserver tous nos droits pour le Togo et le Cameroun.

Nous devons les réserver, parce que, grâce à notre patience et à notre effort de colonisation, nous sommes arrivés à faire de ces deux pays une des premières contrées d'Afrique, alors que l'Allemagne n'y avait rien fait.

Si nous sommes maintenant la première Nation colonisatrice du monde, c'est que nous avons eu des soldats merveilleux qui nous ont fait cet empire colo-

nial. Si le maréchal Bugeaud s'était laissé jeter à la mer par Abd-el-Kader, nous ne serions pas en Algérie. Si nos colons n'avaient pas à travers toute l'Afrique, à Madagascar, en Indochine, exploité ce merveilleux domaine colonial, nous ne serions pas le premier peuple colonisateur du monde. (*Applaudissements.*)

Je tiens par conséquent à dire à nos gouvernants : Oui, le Togo et le Cameroun offerts à l'Allemagne, si celle-ci était démocratique et débarrassée d'Hitler, si elle rentrait à la Société des Nations, ou si c'était le seul moyen d'empêcher une guerre nouvelle. Je le veux bien, mais souvenons-nous avant tout que c'est grâce à l'effort français et à la forte civilisation française que nous sommes arrivés à faire de ces deux pays les deux premiers pays de toute l'Afrique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lombardi, président de la Fédération d'Alger.

M. Lombardi (*Alger*). — Mes premiers mots seront pour regretter qu'on puisse discuter de questions coloniales aussi graves devant une assemblée aussi restreinte.

Si l'on veut que les questions relatives à l'Afrique du Nord, notamment, soient étudiées comme elles doivent l'être, il faut que le Congrès décide d'ores et déjà la création d'une Commission de l'Afrique du Nord et des pays d'outre-mer.

Nous sommes actuellement dans la situation suivante : Nous venons présenter des vœux relatifs à la situation sociale, économique et politique en Algérie et nous ne pouvons le faire que dans la discussion de la politique intérieure. Dans ces conditions, il nous est impossible de faire part de nos desiderata, car vous concevez que, cet après-midi, les représentants de l'Afrique du Nord ne pourront dire un mot.

Je demande donc au Congrès de bien vouloir déci-

der la constitution d'une Commission de l'Afrique du Nord et des pays d'outre-mer.

Le rapporteur, M. Joutel, a exposé la situation générale dans les colonies.

Il y a une question qui nécessite actuellement de la part de tous les Algériens une attention soutenue : c'est celle de la politique à suivre vis-à-vis des indigènes. Cette question fait l'objet d'un paragraphe de l'ordre du jour de la Commission. Il s'agit de la citoyenneté à accorder aux indigènes musulmans de l'Afrique du Nord.

En Algérie, cette question a été débattue avec ardeur et nous sommes arrivés à un accord aux termes duquel la citoyenneté française serait accordée, avec tous ses droits, mais aussi tous ses devoirs, c'est-à-dire en abandonnant le statut personnel, à un certain nombre d'indigènes musulmans arrivés à un stade tel qu'on puisse leur accorder cette citoyenneté.

Nous demandons, en somme, que cette qualité soit accordée aux indigènes ayant acquis une certaine instruction : baccalauréat, brevet élémentaire et également à ceux qui, bien que n'ayant pas un bagage intellectuel suffisant, auront néanmoins rendu des services à la France soit dans l'armée, soit dans l'administration. (*Applaudissements.*)

Au point de vue intérieur, nous avons demandé, dans un vœu qui a été présenté en juillet dernier au Comité exécutif, la suppression des délégations financières, le rattachement pur et simple à la métropole et la constitution d'un ministère de l'Afrique du Nord.

Telles sont les revendications du Parti radical-socialiste dans le département d'Alger. D'autres vœux qui touchent à la situation sociale et économique et, surtout à la misère des masses indigènes de l'Afrique du Nord seront soumis à la Commission spéciale des vœux.

Ces vœux intéressent les indigènes musulmans de l'Afrique du Nord qui, à la campagne, ont des salaires

de 5 à 6 francs par jour, nettement insuffisants pour leur permettre de nourrir leur famille et d'envisager l'avenir avec sérénité.

Nous avons demandé également l'application intégrale des lois sociales à tous les ouvriers venant de la métropole pour travailler en Algérie.

Actuellement, la situation offre ce paradoxe qu'un ouvrier français, ayant bénéficié des lois sociales dans la métropole, perd tous ses droits en débarquant en Algérie.

Nous demandons, par conséquent, l'application des lois sociales aux ouvriers français d'Algérie et, par étapes, leur extension aux ouvriers indigènes.

D'autre part, nous réitérons notre désir de voir appliquer les lois laïques à l'Algérie et la suppression du budget du culte, pour toutes les religions, quelles qu'elles soient. (*Applaudissements.*)

En terminant, je remercie les quelques rares auditeurs qui ont bien voulu nous entendre et je regrette, une fois encore, que l'assemblée n'ait pas été plus nombreuse pour discuter de questions aussi graves que celles qui intéressent l'Algérie et les colonies. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Loufrani, secrétaire général de la Fédération d'Alger.

M. Loufrani (*Alger*). — Si l'on avait la curiosité de rechercher le nombre de Français qui connaissent l'Algérie, on serait extrêmement surpris du résultat.

Lorsqu'on songe que l'Italie a accepté le risque d'une conflagration générale pour la conquête de l'Ethiopie, que l'Allemagne se contenterait d'un petit point d'appui sur la côte nord-africaine, on a le droit d'exiger des radicaux, des Français, qu'ils tournent davantage leurs regards vers le plus beau joyau de la France, vers notre belle province algérienne. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi nous vous demanderons que le Con-

grès de 1938 ait lieu à Alger; nous vous demandons également que les meilleurs élèves de chaque département français soient, en récompense, envoyés en vacances aux frais de l'Etat, en Algérie (*applaudissements*) et que, réciproquement, 200 Algériens environ, dont 100 musulmans, soient reçus par les départements de la métropole.

Comme vous l'a dit M. Lombardi, nous demandons la suppression des délégations financières et leur remplacement par l'Assemblée du Conseil général. Les délégations financières sont, en effet, une Assemblée essentiellement antidémocratique. Il arrive qu'un délégué financier est élu avec 130 voix, alors qu'un autre l'est par 10.000, 20.000 et même 30.000 citoyens.

En ce qui concerne l'accession des musulmans à la citoyenneté, nous émettons le vœu que les pouvoirs publics imposent, sans faculté d'option, la pleine citoyenneté française, dans le statut français, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, aux indigènes musulmans, quelle que soit leur situation sociale, qui, par leur culture, les services qu'ils rendent ou qu'ils ont rendus à la France, se sont montrés dignes de participer à la vie de la Nation. (*Applaudissements.*)

J'ai dit : sans faculté d'option, parce que la religion musulmane interdit aux musulmans de demander la citoyenneté française, mais ils seraient très heureux qu'on leur fasse une douce violence, car, comme l'a dit un chef religieux : « Si les prescriptions de la loi française étaient étendues aux musulmans, cela équivaudrait à une naturalisation donnée par un texte législatif.

Les musulmans pourraient donc en bénéficier sans, pour cela, être considérés comme ayant abjuré l'Islam.

En conclusion, voici quelques passages d'une belle lettre du président d'honneur de notre Comité, M. Sansonetti :

« Le Congrès radical se doit de reprendre, pour sa

gloire et la noblesse de ses traditions, le décret Crémieux, publié le 24 octobre 1870 et de l'appliquer aux musulmans algériens.

« Ce sillon tracé, nous pourrons attendre avec sérénité et confiance la moisson; elle sera belle, abondante et glorieuse et la puissance sociale, économique de la France, accueillante et libératrice, en sera prodigieusement accrue. Je souhaite ardemment que ma modeste pierre puisse servir au merveilleux édifice que vous rêvez en faveur de la paix et du bonheur de l'humanité.

« La réalisation de ce projet donnera satisfaction à nos frères musulmans qui ne demandent qu'à être plus intimement associés à la vie des citoyens français et permettra, par étapes, de les faire rentrer définitivement dans la famille française.

« Nous réaliserons ainsi pleinement notre idéal de faire de l'Algérie, le plus beau joyau de la mère patrie, le prolongement de la France. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Pertuis.

M. Perthuis (*Oran*). — A cette heure tardive, je ne veux pas aborder le fond du débat sur cette question délicate et complexe de l'indigénat. Je vais simplement vous indiquer les décisions prises à cet égard par la Fédération d'Oran et qui diffèrent entièrement des propositions formulées à cette tribune par la Fédération d'Alger par la voix de notre ami Lombardi.

Je me propose simplement de venir devant vous, républicains radicaux, faire retentir le cri d'alarme poussé par les républicains dans le département d'Oran, et vous retracer la tragicomédie qui se joue dans l'Oranie tout entière depuis quelques mois.

Il est un mot dont on abuse en France, auquel on a donné en tout cas une extension qui, pour ma part, me semble abusive, c'est celui de fasciste. Nous avons malheureusement tendance à taxer de fascisme les

gens qui ne partagent pas absolument nos sentiments, en ce qui concerne par exemple le Rassemblement populaire.

En Algérie, et particulièrement en Oranie, la situation est tout à fait différente. Nous avons affaire à des gens qui sont véritablement des fascistes, des fascistes durs si j'ose dire, des disciples d'Hitler et de Mussolini, des gens qui sont incontestablement bien décidés à renverser le régime démocratique et à détruire les libertés républicaines pour leur substituer un régime de force.

La situation est véritablement grave en Algérie. Croyez bien que je ne veux pas la dramatiser. Vous connaissez sans doute suffisamment l'Oranie pour savoir qu'elle est éminemment propice au développement d'une propagande fasciste. Les qualités bien françaises de tact, de pondération, cet esprit voltairien auquel faisait hier allusion M. Herriot dans son magnifique discours, ne sont pas les qualités primordiales des populations oranaises qui, obéissant le plus souvent à des instincts ataviques, sont jetées vers les solutions de force et de violence.

D'autre part, un thème est facile à développer pour nos fascistes. Auprès des masses indigènes, on exploite l'antisémitisme qui, malheureusement, est toujours latent au fond des consciences indigènes et qui, parfois, éclate dans des spasmes convulsifs : rappelez-vous les événements de Sétif et d'ailleurs.

Auprès des colons du bled, on agite aussi le spectre du communisme, et d'ailleurs je dois à la vérité de dire que très souvent les communistes eux-mêmes se chargent d'agiter ce spectre.

Par conséquent, le terrain est là-bas très favorable pour le développement du fascisme. Que manquait-il? Il manquait un chef.

Or, vous connaissez suffisamment cette terre d'Algérie pour savoir que, si elle n'est plus de nos jours le rivage des pirates barbaresques, elle reste encore la terre bénie de tous les aventuriers, et par conséquent,

des aventuriers politiques. Depuis quelques années, vous avouerez qu'en Oranie, à cet égard, nous avons été largement comblés par la Providence.

Il fallait donc au fascisme un chef qui présentât toutes les garanties d'immoralité. Ce chef était tout trouvé. Je ne veux pas le nommer, son nom est certainement ici sur toutes les bouches.

Au lendemain même du succès du Front populaire, une campagne s'est déclenchée, naturellement sous l'éternel pavillon du Front national, mais en réalité avec les mots d'ordre du fascisme que vous connaissez bien, à savoir : « A bas les Juifs! » et « La France aux Français! »

Il s'est produit à ce moment ce qui devait se produire : des bagarres sanglantes. Nous avons eu deux tués et des blessés; et par une coïncidence singulière, vous remarquerez que c'est le sang des salopards qui le plus souvent rougit le pavé.

Citoyens, je vais vous citer un fait — je pourrais vous en citer bien d'autres — qui vous convaincra. Lorsque le groupement de Rassemblement populaire de Mostaganem a fait des funérailles à une victime du Rassemblement, de la terrasse d'une maison des coups de mitraillette ont été tirés sur la foule qui se rendait au cimetière.

Depuis, les républicains, spécialement ceux de l'intérieur, nos amis du bled, ont été victimes de toutes les brimades possibles. L'ouvrier ne trouve plus à se placer s'il ne signe pas un bulletin du Rassemblement national. Le fonctionnaire est l'objet de toutes les brimades de la part des colons appartenant au mouvement fasciste.

Je ne vous parlerai pas de l'antisémitisme. Si le sang n'a pas coulé autant que dans d'autres régions, on a assisté à travers l'Oranie entière à des spectacles affreux. De jeunes institutrices ont été abominablement salies, non seulement moralement, mais physiquement par des gens qui ont la prétention de

représenter l'idée nationale française. C'est une honte!

C'est contre cet état de fait que je viens protester, en demandant au Gouvernement de prendre des mesures énergiques. Il faut qu'en Oranie nous ayons le droit de dire que nous sommes républicains. Ce droit, nous ne l'avons pas. Je dépose une motion dans ce sens.

Il y aurait bien des critiques à formuler. Je ne le ferai pas à cette heure. Mais il ne faudrait pas qu'on vienne uniquement à cette tribune pour se draper dans les plis magnifiques des drapeaux de 1793. Si l'on a dans les veines du sang jacobin, il faut, dans les pays où les libertés républicaines sont menacées, faire preuve de toute l'énergie nécessaire. (*Applaudissements.*)

Nous attendons du Gouvernement cette énergie. Nous avons constitué des dossiers écrasants contre les menées fascistes. Je suis allé deux fois à Paris : on m'a formellement promis qu'une commission d'enquête se rendrait sur place; je ne l'ai pas vue venir, et je ne sais pas pourquoi elle n'est pas venue.

Vous me permettrez de dénoncer ici la carence du Comité exécutif. Je prends toutes mes responsabilités. J'ai derrière moi des camarades qui sont menacés et qui souffrent.

Il faut sortir des discours et passer aux actes. Je demande à tous ceux ici qui ont l'âme républicaine, et vous l'avez tous, de nous suivre et d'adopter la motion que je dépose sur le Bureau et qui est ainsi conçue :

« Le Congrès de Biarritz, indigné des menées fascistes en Afrique du Nord et particulièrement en Oranie, des provocations incessantes, des atteintes constantes portées aux droits les plus sacrés de l'homme, de l'exploitation honteuse qui est faite du sentiment national particulièrement dans les masses indigènes,

« Invite ses représentants au Gouvernement à

prendre toutes les mesures que comporte la gravité de la situation pour assurer le respect des libertés individuelles et de l'ordre républicain dans l'Afrique du Nord. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Notre collègue M. Mazucca, de la Fédération de Sétif, renonce à la parole et me prie de dire qu'il s'associe à l'intervention de M. Lombardi, premier orateur de la Fédération d'Algérie dont les idées se trouvent reprises dans un ordre du jour que je vais soumettre au Congrès.

Mais je veux tout d'abord remercier nos camarades d'Alger, de Sétif et d'Oran d'avoir porté à la tribune du Congrès, au cours du débat colonial, les revendications des populations de l'Afrique du Nord. Nous sommes très heureux d'avoir pu leur donner audience, car nous ne séparons pas la France métropolitaine de la France d'outre-mer, considérant que les deux — que ce soit dit une fois pour toutes — doivent constituer une seule patrie, la Nation française. (*Applaudissements.*)

Je mets tout d'abord aux voix une motion présentée par M. Valabrègue au nom de la Fédération du Maroc et ainsi conçue :

Ces différents ordres du jour ont été adoptés par le Congrès à l'unanimité et par acclamation.

Le Parti radical et radical-socialiste considérant que la mission de tutelle et d'expansion généreuse poursuivie par la France en Afrique du Nord lui fait un devoir d'associer étroitement les populations françaises et musulmanes de l'autre rive de la Méditerranée à l'effort de lutte entrepris contre la crise économique, financière et sociale qui les étreint,

Considérant que l'état de misère des éléments indigènes du Maroc s'est considérablement accru à la suite de plusieurs récoltes déficitaires,

Emet le vœu :

Que le proectorat soit intégré plus étroitement

dans le système économique de la plus grande France, dans la mesure où ses produits compléteront la production métropolitaine,

Que la France prenne en charge les dépenses d'ordre impérial qui ont été imposées au Maroc,

Et enfin, que le Maroc soit appelé à son tour à participer aux bénéfices de dispositions d'assistance financière semblables à celles prises récemment pour l'Algérie et qui peuvent constituer en même temps qu'un élément d'expansion économique, un facteur précieux de pacification sociale.

(Cette motion est adoptée.)

M. le Président. — Je mets maintenant aux voix l'ordre du jour dont M. Pertuis vous a donné lecture au nom de la Fédération d'Oran.

(Cet ordre du jour est adopté.)

M. le Président. — Enfin je soumets à l'approbation du Congrès, en conclusion du débat sur la politique coloniale, un ordre du jour présenté par M. Gaston Monnerville et Georges Joutel au nom de la Commission coloniale du Parti. Cet ordre du jour est ainsi conçu :

Le Congrès,

Affirmant tout l'intérêt qu'il porte à l'examen des problèmes intéressant la France d'outre-mer, dont l'importance dans la vie de la Nation ne cesse de croître,

Félicite le Gouvernement pour les mesures prises ou envisagées concernant le statut de certains indigènes indochinois et algériens; pour le traité d'alliance et d'amitié avec la Syrie qui a notablement amélioré notre position dans le Levant.

En ce qui concerne l'Algérie, réclame à nouveau son rattachement intégral à la Métropole, comme première étape, suppression immédiate des déléga-

tions financières et leur remplacement par l'Assemblée plénière des trois Conseils généraux;

Demande, avec la Fédération d'Alger, que les pouvoirs publics octroient la pleine citoyenneté française dans le statut français, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, aux indigènes musulmans, quelle que soit leur situation sociale qui, par leur culture, les services rendus à la France, se sont montrés dignes d'elle;

Réclame également l'assimilation aux départements français de nos vieilles colonies des Antilles et de la Guyane, dont la vie économique, sociale et politique est intimement liée depuis trois siècles à celle de la Métropole;

Qu'en particulier la représentation parlementaire des citoyens français des colonies de plein exercice soit unifiée selon les besoins nouveaux;

Prend acte avec satisfaction de la suppression du bagne qu'il a maintes fois réclamée, système pénitentiaire périmé dont le maintien portait une si rude atteinte au prestige de la France dans le monde;

Demande au Gouvernement de veiller strictement à ce que les cours des grandes matières premières coloniales ne soient pas gravement affectés par la dévalorisation du franc et les monnaies coloniales, ni par l'abaissement des barrières douanières et la suppression de certains contingentements étrangers; que la réciprocité en matière de libéralisme douanier assure à notre production coloniale des débouchés extérieurs suffisants pour assurer son écoulement;

S'élève énergiquement contre l'éventualité de nouvelles cessions territoriales ou d'abandons économiques unilatéraux envers des Nations révisionnistes, en dénonçant l'impérialisme de leurs desseins et réclame, pour les incidences marocaines et coloniales de la guerre espagnole, des autres puissances, une neutralité égale à la nôtre;

Emet le vœu que toutes les mesures d'ordre social,

économique, politique, envisagées, demeurent dans l'intérêt même des populations soumises à notre obédience, compatibles avec la souveraineté française dans une collaboration chaque jour plus étroite et plus confiante et justifiant les bienfaits de la mission tutélaire de notre démocratie.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Le Bureau du Parti me prie de vous prévenir qu'au nom du Congrès les anciens combattants, mutilés et victimes de la guerre du Parti déposeront, à 13 h. 30, une gerbe au pied du monument élevé à la mémoire de leurs camarades morts pour la France. J'invite les congressistes à assister aussi nombreux que possible à cette manifestation.

La séance est levée.

(La séance est levée à midi 15 minutes.)

SIXIEME SEANCE

Samedi, 24 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures 15 minutes, sous la présidence de M. Camille CHAUTEMPS, sénateur, ministre d'Etat, assisté de MM. Edouard DALADIER, président du Parti républicain radical et radical-socialiste; Maurice SARRAUT, président d'honneur du Parti; Yvon DELBOS, ministre des Affaires étrangères; Jean ZAY, ministre de l'Education nationale, *comme vice-présidents*, et de MM. ISRAEL, sénateur; ARCHIMBAUD, député de la Drôme; Gaston HULIN, ancien député, *comme secrétaires*, ainsi que de MM. Pierre MAZÉ, secrétaire général, et Louis BESSE, trésorier général du Parti.

(*En prenant la présidence de l'Assemblée, M. Camille Chautemps est accueilli par une longue ovation et de vifs applaudissements.*)

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, citoyens, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, au nom du Bureau, du chaleureux accueil que vous avez bien voulu nous réserver. Je trouve, dans les applaudissements auxquels vous venez de donner libre cours, le reflet d'une harmonie qu'aucune controverse, en

dépit de certains mouvements de séance, ne saurait affaiblir.

Aussi bien, mon systématique et solide optimisme me donne-t-il la conviction qu'après une confrontation loyale des diverses thèses en présence, — pour laquelle j'assurerai à tous les orateurs leur pleine liberté, — la discussion aboutira non seulement au maintien de l'unité radicale, mais aussi à l'apaisement et au consentement des esprits, sans qu'il en résulte pour personne aucune meurtrissure. (*Vifs applaudissements.*)

(*A ce moment, M. Edouard Herriot, président d'honneur du Parti, prend place au Bureau, longuement acclamé par les congressistes.*)

J'ai sous les yeux, citoyens, une liste substantielle des orateurs qui déjà se sont fait inscrire pour prendre part au grand débat politique générale pour lequel nous sommes en ce moment réunis. Avant eux, M. César Campinchi développera devant vous le rapport que la Commission de politique générale lui a donné mandat d'établir.

Me sera-t-il permis de vous dire que le débat qui va s'ouvrir doit se poursuivre dans le plus grand calme?

Militants et élus, je conçois votre impatience et je comprends vos préoccupations. Mais vous êtes venus ici pour réclamer le maintien de l'ordre en France, de cet ordre si impérieusement exigé par le pays. Il serait paradoxal, vraiment, que vous donniez vous-mêmes l'exemple du désordre. (*Applaudissements.*)

Vous êtes venus ici pour affirmer votre volonté de paix sociale. Vous avez voulu dire que les radicaux-socialistes, fidèles à leurs engagements et à leur passé démocratique, entendaient réaliser toutes les réformes exigées par la justice sociale, mais qu'ils sauraient les accomplir dans l'ordre, dans le

calme et dans le respect des lois. (*Applaudissements.*)

Vous avez voulu dénoncer les agitations incessantes de la rue, de l'usine, de la ferme elle-même, asile traditionnel du travail, de l'harmonie et de la liberté républicaine et affirmer l'urgence d'en finir avec des troubles qui risqueraient, à la longue, de porter un coup mortel à la France.

Ces pensées, citoyens, je veux, au seuil de ce débat, vous dire qu'elles sont les nôtres. Mais vous savez bien que, dans un parti de liberté et de raison comme le nôtre, ce n'est pas par le tumulte que vous pourriez les faire triompher. Ce n'est même pas, laissez-moi vous le dire encore, vous le devez à mon amitié, par des notions excessives qui iraient au delà du but que vous vous êtes à vous-mêmes imposé.

Est-il besoin d'attirer votre attenion sur la gravité de l'heure? Vous savez très bien — je l'ai dit pour ma part, on m'en a critiqué, même ici, et l'on a eu tort, car, en évoquant le risque d'une dissolution de la Chambre, je n'exprimais pas un désir, mais je constatais seulement une éventualité qui deviendrait fatale en cas de désordre — vous savez bien qu'une sécession, un acte de révolte risqueraient d'entraîner la crise politique la plus redoutable. (*Applaudissements.*)

Je viens donc vous dire : exprimez votre pensée avec précision et avec clarté, mais agissez de telle sorte que ce Congrès ne soit pas seulement une affirmation de doctrine, qu'il soit aussi un acte.

Cet acte, comment est-il possible? Je vais vous le dire : Il faut obtenir pous nos idées, afin de les transformer en actes, l'adhésion des militants qui vous représentent au sein du Gouvernement.

Vous voulez dire à des hommes qui se livrent à des agitations meurtrières non seulement pour le pays, mais plus encore pour le Rassemblement populaire (*applaudissements*), qu'il faut que ces agita-

tions cessent. Eh bien! nous acceptons le mandat de redire cette pensée à ceux qui ont qualité pour vous entendre.

Mais n'ai-je pas le droit d'affirmer que cette préoccupation qui est la vôtre, c'est aussi celle qui, depuis cinq mois, inspire tous les actes des ministres radicaux?

Lorsqu'hier notre ami le président Daladier, en réponse à la menace d'agression de l'Allemagne, demandait à ce pays un immense et rude effort pour sa défense nationale; lorsque notre cher et courageux ami Yvon Delbos, auprès duquel j'ai la fierté d'avoir été en étroite solidarité à chaque minute, demandait à ce pays de faire trêve à des sentiments généreux, afin de protéger les destins de la patrie contre les risques les plus redoutables; lorsque nous nous penchions sur de douloureux conflits du travail afin de les arbitrer avec une impartialité à laquelle on rend hommage; lorsqu'enfin nous nous efforçons d'amener la conciliation entre les deux assemblées parlementaires, — car il faut aussi qu'on n'oublie pas que le Sénat n'entend pas laisser prescrire son autorité morale; — en tous ces instants, c'est votre pensée, citoyens, qui a habité en nous, c'est à vous que nous avons pensé et pour vous que nous avons agi. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, me direz-vous, notre action, qui n'est pas niable, a été insuffisamment efficace.

Une vieille expérience me permet de savoir que les ministres n'ont jamais fait assez. Je reconnais d'ailleurs que c'est vrai.

Mais il est une chose que je veux dire, même si elle est difficile à faire entendre ici, surtout si elle est difficile à vous faire admettre, c'est que, si la tâche est rude pour nous, elle est plus rude encore pour d'autres, et en particulier pour le chef du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Je le dis, parce que c'est mon devoir de le dire et parce que c'est la vérité : cet homme, chef d'un

grand parti prolétarien jusqu'à présent parti d'opposition, hostile à tant d'actes positifs, a une situation singulièrement difficile, à laquelle il fait face toujours avec intelligence, et très souvent avec un rare courage civique. (*Vifs applaudissements.*)

Oui, la situation du Gouvernement, qui n'a jamais été facile, est en ce moment difficile. Et, en face de ces difficultés, il faut que demain nous ayons l'autorité accrue que nous donnera votre confiance pour faire prévaloir les principes essentiels qui sont à la base de la doctrine radicale.

Est-ce qu'en parlant ainsi, en agissant ainsi — je demande à tous de le comprendre, — une fraction de nos amis se trouverait accomplir un acte de réaction? Allons donc! Il faut que nous disions tous ensemble que le Parti radical-socialiste n'est effrayé par aucune audace réformatrice (*applaudissements*), que toutes les mesures adoptées récemment par le Parlement ont été — nous avons la fierté de l'affirmer — puisées dans nos propres programmes (*nouveaux applaudissements*), que nos ministères les ont proposées aux Chambres et qu'elles seraient déjà depuis longtemps dans la pratique industrielle, où elles causeraient moins de troubles pour avoir été réalisées progressivement, si, quand nous étions au pouvoir, nous avions toujours trouvé l'appui fidèle que nous apportons aujourd'hui à nos voisins. (*Applaudissements.*)

Ainsi, citoyens, affirmons ensemble que notre Parti a la volonté énergique de s'associer à toutes les réformes sociales, mais qu'il demande, bien plus : qu'il exige qu'elles se fassent dans l'ordre et dans le respect de la loi. (*Vifs applaudissements.*)

En terminant, à cette heure où le débat n'est pas encore engagé dans ses détails, mais où j'espère voir se réaliser à nouveau la cordiale unanimité du Congrès que nous avons vécue hier en matière politique étrangère à l'appel de la voix magnifique et apaisante de notre illustre ami Herriot (*applaudisse-*

ments), laissez-moi adresser à toute la Nation française, au nom de tous les radicaux de France, un solennel et ardent appel.

Il faut que la France sache que notre grand Parti, résolu à s'associer de tout cœur à une action destinée à créer un ordre social et économique nouveau, plus juste et plus humain, saurait, le cas échéant, dresser un rempart infranchissable contre le désordre et l'anarchie. (*Vifs applaudissements.*)

Dans l'incertitude de l'heure savamment exploitée par les adversaires du régime, dans l'angoisse et l'obscurité où vit le peuple de France, il faut que chaque Français puisse tourner ses regards vers un grand Parti qui s'honore de ne songer aux classes sociales que pour les unir dans la fraternité française; il faut qu'il puisse se reposer sur lui avec ce même sentiment d'espérance qui porte l'étranger fugitif, à l'heure où un destin sanglant s'abat sur sa patrie, vers les côtes de France où il a la réconfortante certitude de trouver un inviolable asile à la fois pour sa vie et pour sa liberté. (*Vifs applaudissements.*)

LA POLITIQUE GENERALE

M. le Président. — Dans le débat de politique générale, la parole est tout d'abord au rapporteur de la Commission, M. César Campinchi. (*Applaudissements.*)

M. César Campinchi, *rapporteur*. — Citoyens, le rapport sur la politique générale n'a pu être déposé. C'est que les événements se précipitent et que la politique est vraiment trop mouvante pour que l'on puisse cristalliser sa pensée dans un document qui peut vieillir en deux ou trois jours.

Sur bien des points, nous risquons de ne pas être unanimes et c'est bien naturel dans un parti composé d'esprits libres. Le Congrès radical n'est pas un concile, toutes les opinions doivent pouvoir s'y exprimer sans réticences, après quoi vous prendrez votre décision souveraine, mais c'est, j'en suis sûr, dans l'unité la plus profonde, celle des cœurs, que chacun, passant sur des divergences accessoires, voudra acclamer la résolution qui terminera nos travaux. Le Congrès de 1936 sera celui de l'unité radicale indispensable plus que jamais. (*Applaudissements.*)

Le Parti est uni, certes, mais il n'est pas niable qu'il y ait un certain malaise (*oui, oui*) parmi nous. L'année dernière, c'est dans un grand élan d'enthousiasme que vous avez adhéré à la formule du Front populaire et c'est par un long cri d'espérance que vous avez salué la constitution du cabinet Léon Blum. Pourquoi aujourd'hui cette indécision chez les uns, et cette hostilité à peine marquée chez les autres? C'est à cause des troubles sociaux qui se sont perpétués depuis quatre mois sans discontinuité. (*Applaudissements.*) L'occupation des usines (*oui, oui*), des magasins ou des fermes, n'était pas dans le programme du Front populaire. (*Applaudissements, exclamations sur divers bancs.*)

Ah! sans doute, trop de salaires étaient et sont encore médiocres, trop de vies restent douloureuses, et c'est surtout en pensant à l'ouvrier que Michelet a pu dire que l'histoire de l'humanité est, au fond, l'histoire de la misère. Mais, pour améliorer sa condition précaire, l'ouvrier français a un instrument de libération efficace. C'est la liberté syndicale que la République lui a accordée en 1884. Le droit de grève oui parce que c'est la loi! mais l'occupation non, parce que c'est l'illégalité. (*Vifs applaudissements.*)

Elle n'est pas seulement l'illégalité, elle est quelque chose de pire : une humiliation pour le patron (*très bien, très bien*), d'autant plus injustifiée, que

la France est un pays de petite entreprise où le patron n'est souvent que le premier de ses ouvriers, habitant cette usine qu'il a créée par le travail et l'économie (*très bien*) qu'il a souvent vu se développer, après des jours et des jours d'incertitude matérielle. (*Applaudissements.*)

A cet égard, les radicaux peuvent se rendre cet hommage que, comme toujours, ils ont fait leur devoir et que pas un de leurs orateurs n'a pris la parole en public sans faire appel à la sagesse et à la discipline ouvrière. (*Applaudissements.*)

Notre doctrine sur ce point n'est pas douteuse : les occupations doivent cesser, non pas demain, mais aujourd'hui même (*vifs applaudissements*), parce qu'elles laissent croire à l'étranger que notre Pays est bolchevisé. Elles empêchent toutes prévisions normales sur les marchés ou les salaires et dans l'intérêt du Gouvernement de Front populaire, de la classe ouvrière, dans l'intérêt supérieur du Pays, nous ne devons plus revoir cela. (*Applaudissements.*)

L'ordre est le premier devoir de la Démocratie et son premier besoin. Dans les régimes démocratiques, le peuple est souverain; il doit montrer qu'il est d'abord maître de soi, et si nous devions résumer la pensée radicale dans une formule, je crois que nous serions tous d'accord pour proclamer : discipline en bas, autorité en haut. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, il nous faut aborder une question plus délicate — mais ce n'est pas encore la plus délicate! — et, voyez ma chance! je dois le faire après cet orateur qui s'appelle Camille Chautemps! (*Rires.*)

Quelle doit être l'attitude de notre Parti à l'égard du Gouvernement de Front populaire?

Ce Gouvernement n'est pas une formation hybride et passagère, due aux fantaisies ou aux hasards de l'intrigue parlementaire. Il est né des journées de

1934, d'une émeute en partie favorisée par la police, d'une tentative criminelle qui tendait à compromettre les radicaux dans des scandales où ils n'avaient aucune responsabilité. (*Applaudissements.*)

Ce Gouvernement a été voulu par le pays, par vous-mêmes, citoyens, — car jamais le corps électoral n'a voté dans des conditions où il était plus assuré de mesurer les conséquences de sa décision — et il a reçu la mission de réaliser un programme délibéré en commun par les groupes de gauche, un programme minimum qui est en partie le nôtre et qui, seul, a paru susceptible d'améliorer la condition humaine et de barrer la route aux factions, un programme minimum qui est en partie le nôtre, d'arrêter la crise, de ranimer l'économie et de redonner le bien-être à tous.

Quelle décision allez-vous prendre aujourd'hui? La collaboration ou la rupture? Dédaignons les habiletés et allons à l'essentiel.

Notre Parti a passé un accord, qui n'est pas seulement moral, mais politique avec le Gouvernement qui s'est lui-même engagé. A quoi donc? A ne pas sortir du programme commun. Quelles que puissent être les critiques qu'on adresse à l'action gouvernementale, il me sera permis de dire que sur ce point on ne peut lui faire de griefs sérieux. A-t-il violé le contrat? Pour ma part, et je suis très net, je ne le crois pas. (*Non, non! Si, si! Mouvements divers.*)

La morale s'impose aux partis comme aux hommes et vous serez, en tout cas, tous d'accord avec moi pour convenir que, lorsqu'on a donné sa parole, il faut la tenir. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, voici le dernier obstacle où vous m'attendez sans malignité sans doute, mais avec un peu de curiosité peut-être. Ces précautions oratoires

prises, nous allons, si vous le voulez bien, parler du parti communiste. (*Ah, ah!*)

Des hommes de bon conseil de notre Parti avaient pensé qu'un rapporteur de politique générale ne devait pas se créer de difficultés supplémentaires qu'il devait exposer la question dans son ensemble et permettre ensuite aux orateurs des diverses tendances de se faire entendre. Eh bien! je vous réponds que je ne consentirai jamais, pour ma part, à suivre un tel conseil de prudence. Je suis chargé de rapporter la politique générale, et je vais parler sur ce point comme sur le reste, avec la plus entière franchise.

Si le parti communiste entendait par ruse ou violence réaliser jamais sa doctrine et son idéal révolutionnaires, le devoir des radicaux est tout tracé et ils n'y failliraient pas. (*Applaudissements.*)

Les radicaux sont contre toutes les dictatures, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une classe, d'Hitler ou de Staline; nous repoussons tout ce qui n'est pas français et nous sommes résolument hostiles à tout régime d'autorité sans contrôle ni contrepoids. (*Vifs applaudssements.*)

Pourquoi ne pas le dire? Des inquiétudes se sont manifestées dans l'opinion française et au Parlement même. Ai-je besoin de vous assurer que beaucoup de vos élus les partagent?

Si les communistes font preuve d'une modération un peu trop soudaine (*rires*), si leur patriotisme est devenu un peu trop tricolore (*nouveaux rires*) et s'ils affichent une manière quelque peu ostentatoire de chanter *l'Internationale* sur l'air de *la Marseillaise* (*rires prolongés*), c'est assurément qu'ils pensent, avec un grand sens politique, à consolider d'abord les conquêtes et les libertés démocratiques, laissant pour plus tard la réalisation de leur doctrine.

Seulement, qui que vous soyez ici, vous êtes des républicains et vous me permettrez de vous dire, sans éclats de voix inutiles, qu'il ne faut pas être ou-

blieux des jours noirs de février 1934. (*Applaudissements.*)

Nous avons eu, citoyens, le 6 février, jour néfaste, auquel a répondu le 12 février, et je m'excuse de rappeler à ceux qui pourraient l'avoir oublié que, dans la journée du 12 février, les communistes ont joué leur partie parmi les 300.000 hommes qui ont défilé à Vincennes. (*Applaudissements.*)

En tout cas, le président du Conseil a déclaré à diverses reprises, — et il y a à peine huit jours à Orléans, dans une magnifique manifestation en l'honneur de notre ami Jean Zay (*applaudissements*), — M. Léon Blum a déclaré : « Le Gouvernement de Front populaire représente les trois grands partis de gauche. Je gouvernerai avec ces partis, ou je m'en irai. »

Voilà le problème politique!

Alors, supposez — la question est bien là, n'est-il pas vrai? — que le Congrès Radical donne solennellement son adhésion à la politique de Front populaire, mais à la condition qu'elle ne soit pas soutenue par le groupe communiste, vous avez ce soir même une crise ministérielle et vous apprendriez demain par les journaux que le chef du Gouvernement a fait une visite au Président de la République.

Nous rejoignons ainsi les conseils de prudence politique que vous donnait il y a un instant avec sa grande autorité le président Camille Chautemps.

Et, m'adressant à des radicaux, je leur dis : n'êtes-vous donc pas las d'endosser tant et tant de responsabilités? Vous avez rompu l'Union nationale, on vous l'a assez reproché! Et maintenant vous rompriez l'Union des gauches? (*Applaudissements.*)

Je dis que c'est une responsabilité que vous ne prendrez pas. Vous êtes souverains : à vous de trancher la question dans un instant.

Qu'adviendrait-il, en effet? Quel gouvernement souhaitez-vous, quelle majorité escomptez-vous?

Voix diverses. — Une majorité radicale!

M. le Rapporteur. — Moi aussi! Mais je ne savais pas que 111 parlementaires radicaux représentaient plus de la moitié de 615 députés! (*Rires.*)

En tout état de cause je pense que nous sommes unanimes sur un point : à vous rejeter, sans même avoir besoin d'y réfléchir, un essai de gouvernement radical avec les hommes de la droite (*applaudissements*) dont vous êtes séparés, non pas seulement par un long passé historique, mais plus encore par l'avenir. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement de Front populaire, ce n'est pas un aboutissement, c'est, sous certaines réserves essentielles de modération et de légalité, un destin qui commence. (*Applaudissements.*)

Qu'est-ce que le radicalisme, sinon l'idéologie, la doctrine de 1789 avec la liberté qui en est le corollaire? (*Applaudissements.*)

Disons-le, sans avoir peur ni des mots ni des choses, les idées de 1789 ne transportent plus les masses. La jeunesse de l'Europe presque entière s'en détourne, il y a une crise profonde de la Liberté, la démocratie est partout en recul et, quant au régime parlementaire, frappé en ces temps derniers d'impuissance, il semble ne puiser de force que dans la faiblesse de ses adversaires.

Partout, les mystiques se dressent contre la pensée de la Révolution française. En Russie, en Italie, en Allemagne, c'est la déification d'un homme, d'une race ou d'une classe, le culte de la matière et de l'économie.

Soyons indulgents. Nous aussi nous avons cru à notre mission providentielle : nous ne croyons plus aujourd'hui être un peuple élu. Nous aussi, nous avons adoré nos grands hommes : Ils nous ont valu la gloire militaire et parfois des désastres nationaux.

Nous sommes aujourd'hui un vieux peuple, ce qui ne veut pas dire un peuple vieilli, et nous avons le

droit de sourire devant ces agenouillements collectifs, ces élans irrationnels qui enflamment les cœurs étrangers et dont l'imprécision même fait le prestige. Nous ne croyons pas que ce soit un signe d'infériorité que de mettre au-dessus de tout le culte de la raison, de garder une âme libre au milieu du chaos universel et de repousser ces mystiques qui ne sont, après tout, que les airs nouveaux par quoi l'on prétend apaiser les douleurs des peuples malheureux. (*Vifs applaudissements.*)

Nous croyons à la dignité de l'homme, à la liberté de la conscience, de la pensée, de la parole, et c'est une haute mission que nous nous donnons à nous-mêmes en nous proclamant les hérauts de la liberté obscurcie, de la dignité de l'homme menacée par tous les fascismes. (*Applaudissements.*)

Cette politique de liberté, y a-t-il quelqu'un qui puisse dire que vous la feriez avec la droite? Vous savez bien que c'est impossible! (*Nouveaux applaudissements.*)

Le radicalisme a une autre mission d'ordre social et qui n'est pas moins haute; nos chefs nous l'ont bien souvent dit et je pense à un mot profond du président Herriot : « Le Parti Radical sera social ou il ne sera pas. » (*Applaudissements.*)

Quand nous considérons l'état présent de la vie sociale, nous pouvons le définir d'un seul mot : c'est l'écrasement du faible par le fort, c'est la prédominance d'une minorité de privilégiés, c'est toute l'immoralité de l'argent (*applaudissements*), avec ses contraintes, ses rudesses et ses injustices.

Là encore, notre devoir est tout tracé. Il faut sauver la Liberté en entreprenant une lutte hardie, ouverte et courageuse, contre cette féodalité mercantile qui exerce une véritable hégémonie sur l'économie nationale et, par là même, sur la vie politique du pays. (*Applaudissements.*)

Et c'est en dissipant cet antagonisme entre le suffrage universel, qui doit être souverain, et ces Comités arrogants qui se dressent contre la puissance publique que nous réaliserons vraiment la démocratie, c'est-à-dire l'Etat souverain s'imposant à tous dans le respect de la loi. (*Applaudissements.*)

Il y a, citoyens, quelque chose de nouveau dans la vie publique française depuis quatre ou cinq mois, c'est l'arrivée du parti socialiste au pouvoir.

Le pouvoir peut être redoutable aux partis comme aux hommes. Il y a d'ailleurs peu d'hommes qui le pensent. (*Rires.*)

Seulement, je m'adresse à vous, militants, qui êtes si dévoués et si ardents : allons-nous continuer de rester immobiles devant cette propagande spectaculaire des communistes et des socialistes? Ne laisser exposer l'idée radicale que par ceux qui la combattent?

Un grand effort a été fait et il est dû en partie à notre ami Pierre Mazé, conscience droite et républicain impeccable (*vifs applaudissements*). Notre propagande doit mettre l'accent, selon moi, sur le côté économique de notre programme, car, si nous résistons au courant, nous serons vite emportés, brisés, anéantis. Il nous arrivera ce qui arrive toujours à ceux qui n'ont pas compris à temps : le peuple se détournera de nous et, rejetés à droite, nous serons contraints de laisser à l'extrémisme de gauche le soin de faire les affaires de la France.

Au contraire, en insistant sur ce côté social, nous devons amener à nous tous ceux qui peinent, tous ceux qui souffrent, tous ceux qui, le long des jours, gardent l'angoissant souci du repos et du pain, tous ceux qui ne veulent pas aller au socialisme, mais qui sont néanmoins tournés vers la démocratie, tous ceux, même modérés, qui se croient plus conservateurs qu'ils ne le sont en réalité, car ils connaîtront bientôt qu'ils n'ont plus rien, hélas! à conserver, tous ceux, enfin, qui pensent que la droite est le

parti des intérêts, sans idéal et sans doctrine, que les socialistes et leurs alliés d'extrême-gauche, construisent sur des nuées et qu'on ne peut pas se donner comme idéal ce qui n'est que l'irréalité. A droite, la domination de l'argent, à gauche, la lutte des classes. A nous, radicaux, la lutte contre l'argent, dans la collaboration des classes. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà ce que doit être notre action de demain. Nous avons subi une défaite partielle. Qu'est-ce que la perte de 300.000 voix? Nous avons subi une défaite partielle. Est-ce que nous devons nous décourager?

Il n'y a qu'à songer aux militants que vous êtes, ardents, passionnés, disciplinés, expérimentés, et dont l'esprit politique est à la hauteur des batailles les plus rudes; ils l'ont bien prouvé à différentes époques de notre vie politique.

Et si, laissant les militants, je passe aux chefs, j'y trouve un homme comme le président Herriot, le Gambetta du Parti Radical (*applaudissements*), incomparable entraîneur d'hommes, qui nous a menés deux fois à la victoire (*nouveaux applaudissements*) et qui, par son courage politique, je devrais dire par son courage personnel, a sauvé le régime et, sans doute, le pays aux jours de 1934 (*applaudissements*); le président Daladier en qui revit l'esprit des Jacobins (*vifs applaudissements*), Edouard Daladier, l'homme de la défense nationale, qui veille sur les frontières de la République avec autant de vigilance que sur celles de la patrie (*applaudissements*); le président Camille Chautemps, c'est-à-dire la force et la finesse de la race française (*applaudissements*), Camille Chautemps qui nous est infiniment plus cher depuis qu'il a été si cruellement déchiré (*vifs applaudissements*) et qui n'a été si férocement outragé que parce qu'on savait bien que sa magnifique intelligence politique allait remettre la République dans le bon chemin; et tous nos autres chefs : le président Théodore Steeg, républicain intransigeant, à qui nous

adressons nos vœux affectueux de rétablissement (*applaudissements*) ; le président Caillaux, qui a sauvé la paix en 1911 (*applaudissements*) ; Albert et Maurice Sarraut (*applaudissements*), hommes d'action et guides de notre Parti. (*Applaudissements.*) A ces noms glorieux souffrez que j'ajoute aujourd'hui celui d'Yvon Delbos, qui n'a pas été seulement le ministre des Affaires étrangères de la France, mais aussi le ministre de la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, c'est par une parole d'espérance dans les destinées de notre Parti que je veux conclure. Ceux qui doutent ne connaissent pas notre Parti de même que ceux qui, à l'extérieur, feignent de se tromper à ce qu'ils appellent nos divisions.

Avec de tels hommes, l'avenir est là, radieux, car la France, vous le savez bien, est radicale. Elle l'est résolument parce qu'elle est attachée à la propriété, parce qu'elle a le goût de la liberté, parce qu'elle ne conçoit pas la démocratie sans l'autorité, parce que les radicaux n'ont pas eu besoin de se convertir pour aimer la patrie (*applaudissements*), parce que nos amis d'extrême-gauche ont été obligés de se rallier à nos mots d'ordre : nation, autorité, liberté, démocratie (*nouveaux applaudissements*), parce que, et c'est mon dernier mot, entre les blancs et les rouges, nous voulons demeurer les bleus. Ni marxistes ni conservateurs, radicaux-socialistes et c'est assez ! (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — La parole est à M. Emile Roche, président de la Fédération du Nord. (*Applaudissements.*)

M. Emile Roche (*Nord*). — J'ai, depuis trois jours, écouté avec attention, applaudi toujours même les thèses qui n'étaient pas les miennes, parce que je sais que, dans un Congrès comme celui-ci, l'heure est venue de s'expliquer clairement et loyalement

sur l'unique question qui intéresse les citoyens radicaux de ce pays, la question du parti communiste et de ses rapports avec nous. (*Applaudissements et mouvements divers. Interruptions.*)

Nous avons toujours accordé une extrême attention aux discours des autres.

Une voix. — Pas toujours.

M. Roche. — Si, en ce qui me concerne; je viens même d'applaudir Campinchi parce que, en réalité, il a fait la moitié de mon discours (*applaudissements*), et, sans doute, cette déclaration préliminaire n'est-elle pas superflue pour répondre à ces accusations faciles que, dans certain journal d'extrême-gauche, j'ai cité *l'Humanité*, on porte contre quiconque n'est pas totalement de son avis, celles d'être un fasciste ou un réactionnaire. (*Applaudissements.*)

Laissez-moi vous dire que l'homme qui est à cette tribune s'honore d'être allé au Front populaire le 11 novembre 1935 à Lille.

J'ai encore dans l'oreille le discours si élogieux que Ramette, à ma grande confusion, devant quarante mille prolétaires du Nord, voulait bien consacrer aux radicaux de ce département qui adhéraient au Front populaire.

Au cours des élections législatives, le 3 mai, dans ce département du Nord, il n'est pas un seul désistement qui n'ait été fait en faveur des candidats d'extrême-gauche. (*Applaudissements.*)

Vous connaissez la thèse que je veux défendre devant vous. Il y a, dans la présence des radicaux et des communistes dans la majorité du Front populaire, une duperie. Je viens la dénoncer devant vous.

Nous sommes allés au Front populaire, nous, radicaux, certains qu'il n'y avait pas d'autre association électorale possible. Pendant plus de deux an-

nées, malgré la présence des nôtres et notamment d'Edouard Herriot dans un gouvernement d'Union nationale, la droite qui, toujours, aussi bien à Paris, à Lyon qu'à Lille, a réservé ses plus dures attaques à la gauche, n'a pas cessé de dénigrer et d'injurier nos chefs. (*Applaudissements.*)

Nous sommes allés au Rassemblement populaire parce que nous avions vivace en nous le souvenir des agressions permanentes commises, dans la presse et dans les discours, contre Herriot, contre Chautemps, contre Daladier, contre mon ami Frot, qui n'est pas radical, mais à qui m'unit une si grande fraternité que je m'autorise à le nommer devant vous. Ces agressions ont été, pour nous, une sorte d'impérieux devoir d'adhérer au Front populaire.

Nous y sommes allés avec les socialistes parce que, aussi vivace en nous qu'en eux, il y avait, il y a toujours le souvenir de l'abominable agression physique commise dans les rues de Paris contre la personne de Léon Blum. (*Applaudissements.*)

Et puis, nous y allions pour bien d'autres raisons que des raisons de revanche ou de vengeance.

Un souvenir monte en moi. Un soir, dans une réunion publique, dans ma région du Nord, au milieu des puits de mine, un assistant s'écria, à la fin de cette réunion : il y a quatre ans que je chôme, il y a quatre ans que je n'ai pas pu m'acheter un veston neuf. Et, à l'autre bout de la salle, un instituteur se leva et me dit : président, donnez-nous de l'argent. Je répondis : pourquoi? Il me dit : pour payer une tablette de chocolat et un petit pain aux enfants des chômeurs qui ont faim à quatre heures.

Nous allions encore à ce Front populaire pour assurer la défense des libertés publiques que les ligues menaçaient et continuent de menacer. Et ce fut la victoire en commun, hommes du Nord et votre serviteur y compris, d'une majorité qui donna

naissance à ce gouvernement qu'on appelle aujourd'hui le gouvernement Blum-Daladier.

Mais, si nous avons cru que le troisième associé du Front populaire, représenté par les chefs du parti communiste, était prêt à jouer le même jeu que nous, à limiter son activité à l'application de ce programme de Rassemblement populaire qu'ensemble nous avions adopté aux premiers jours de 1936, les événements qui ont suivi montrent que nous nous sommes singulièrement trompés.

Le Front populaire, c'était pour nous une chose nouvelle, un grand mouvement de masse qui, au nom de la misère que la crise avait fait s'appesantir sur les êtres, au nom du goût qu'a la France pour la liberté de pensée, d'expression, de réunion, devait rassembler tout ce que ce pays compte d'hommes qui se dénomment entre eux des républicains.

Pour le parti communiste, il apparaît, à la lecture des textes de ses chefs, que ce n'était qu'un moyen d'arriver à proclamer l'instauration définitive du régime des Soviets. (*Applaudissements. Interruptions et mouvements divers.*)

C'est Lénine que l'on vient d'applaudir ou de huer, car c'est lui qui a dit :

« La dictature du prolétariat est une forme particulière d'alliance de classe entre le prolétariat, la petite bourgeoisie, les petits patrons, la paysannerie, les intellectuels, alliance ayant pour but l'instauration définitive et la consolidation du socialisme. »

C'est encore lui qui, après nous avoir donné en 1920 en quelque sorte la doctrine initiale du Rassemblement de Front populaire, écrit dans *la Maladie infantile du Communisme* ces lignes dans lesquelles il y a tant de mépris :

« Le plus strict dévouement aux idées communistes doit s'unir à l'art de consentir les compromis pratiques, les louvoiements, les manœuvres de conciliation et de retraite, bref toutes les manœuvres

nécessaires pour hâter l'avènement au pouvoir politique, puis l'usure des héros de la IIe Internationale pour ne pas nommer de personnes, des représentants de la démocratie petite bourgeoise qui s'intitulent socialistes; pour hâter dans la pratique leur inévitable faillite qui éclairera précisément les masses dans l'esprit qui est le nôtre et les orientera vers le communisme. »

Voilà ce que Lénine pense des syndicalistes, des réformistes, des socialistes, des radicaux.

On le sait peut-être, mais ce sont les documents qui, pour la propagande dont parlait Lénine à la fin de son discours, doivent être retenus par vous, parce qu'ils vous serviront à reprendre ceux qui, par l'absence de votre propagande, sont allés aux partis d'extrême-gauche. (*Applaudissements.*)

Ne nous y trompons plus : à partir du moment où nous connaissons ces textes, le Front populaire, pour les communistes, c'est un moyen. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jacques Duclos, dans les *Cahiers du Bolchevisme* du 1er août 1935 :

« Nous, communistes, proclamons hautement notre volonté d'instaurer les Soviets en France. Nos objectifs finals seront compris et admis par les larges masses qui, luttant sous le drapeau du Front populaire, verront de plus en plus clairement que la solution finale à leurs maux est dans le triomphe des Soviets. »

Et c'est encore le parti communiste lui-même, après la signature du programme de Rassemblement populaire, qui, dans son programme pour les élections de 1936, en fait l'aveu formel quand il dit :

« C'est par l'alliance des ouvriers, des ouvrières, des petits commerçants, des artisans, des intellectuels, de tout le peuple laborieux que pourra être renversée la domination de la bourgeoisie et que pourra être instaurée la République française des Soviets. »

Et, comme ils ont prévu dans ce programme ce

vers quoi ils vont nous entraîner par la suite, à savoir l'assujettissement à un pouvoir étranger, ils écrivent :

« L'alliance politique et économique étroite que le gouvernement ouvrier et paysan de France conclura avec le gouvernement de l'U.R.S.S. constituera une force imbattable qui assurera la défense du pays et fera avancer à pas de géant la libération des travailleurs du monde. »

Le gouvernement de Front populaire se constitue. Les radicaux et les socialistes, fidèles à l'engagement qu'ils ont pris, fidèles à leur volonté de faire l'application du programme du Rassemblement populaire, toute l'application, mais rien que l'application de ce programme, collaborent au gouvernement.

Les communistes refusent. Pourquoi veulent-ils garder leur liberté d'action?

Maurice Thorez nous l'a dit : il s'agit, pour lui, de procéder à une mobilisation et d'aboutir à une action extraparlementaire des masses.

Nous savons maintenant ce que c'est. D'ailleurs, si vous le permettez, voici une citation, une des dernières, la plus importante, car elle éclaire beaucoup le débat qui va s'instituer. C'est un membre influent de l'Internationale communiste, l'Allemand Pieck, qui écrit en 1935 :

« La révolte armée doit être conçue comme une action commune de l'ensemble de la classe ouvrière. Nous ne pouvons l'organiser actuellement qu'à travers un gouvernement de Front populaire. Pour atteindre l'unité d'action, la classe ouvrière passera par une série de mouvements de grèves. Celles-ci doivent être dirigées par les noyaux révolutionnaires dans les syndicats ouvriers. Le but à atteindre est le renversement du régime bourgeois et l'installation du pouvoir soviétique. »

Voilà, citoyens, les raisons pour lesquelles, après

avoir collaboré avec nous aux élections, sans rien abandonner de leur programme, les communistes ont refusé de participer avec Blum et Daladier, chefs des deux autres partis de gauche, au gouvernement de Front populaire.

J'ai dit si souvent qu'ils obéissaient à des ordres qui ne sont pas ceux qui viennent de notre pays que j'ai plaisir à reprendre un passage de cette incroyable lettre du parti communiste au Parti Radical, il y a quelques jours. On y lit :

« Ce n'est pas à Moscou pas plus qu'à Londres que se fixera le destin de notre pays, et ce n'est pas davantage à Rome ni à Berlin. »

Et c'est Maurice Thorez et Marcel Cachin qui, en juillet 1935, envoyaient cette adresse à Staline :

« Nous jurons de placer au premier plan les intérêts de la révolution, du front unique et aussi la lutte contre l'impérialisme dans les colonies et dans les pays de protectorat.

« Au moment décisif de la révolution, nous sommes sûrs de la victoire, puisque nous avons derrière nous l'Internationale communiste. C'est le parti mondial de tous les communistes auquel nous jurons obéissance absolue. En avant, sous la bannière de Lénine et de Staline! » (*Applaudissements.*)

Citoyens, j'en ai fini avec ces citations. Je m'excuse de vous en avoir donné autant, mais je crois qu'il est préférable que vous soyez éclairés par les communistes eux-mêmes sur leurs desseins plutôt que par moi. (*Applaudissements.*)

Depuis que le gouvernement de Front populaire est au pouvoir, vous connaissez les événements. Les réformes, nul des partis qui s'étaient unis pour faire en commun les élections d'avril et mai 1936, ne pensait à les éluder.

Il est certain qu'arrivant au pouvoir, il allait y avoir de la part des nôtres une volonté de prouver aux ouvriers de France, souffrant de quatre années de misères et de crise, qu'à aucun moment nous ne

voulions oublier nos promesses. C'est juste à ce moment, au moment où nos amis prennent le pouvoir, aux premiers jours de juin, qu'en vertu des instructions dont je viens de vous lire quelques passages essentiels, la vague de grève, les occupations d'usines se déclenchent sur l'ordre des cellules communistes. (*Applaudissements.*)

Quel besoin y avait-il, dès ce moment-là, de jeter le trouble dans la France entière? Quel besoin y avait-il de jeter le trouble à Paris, dans ces journées qui, du 7 au 12 juin, ont été des journées révolutionnaires? (*Vives exclamations et bruit.*)

Quel besoin y avait-il d'alerter la province française et tous ceux, plus particulièrement nombreux dans le Parti Radical, qui ne séparent jamais de leur volonté ardente de réformes sociales, la volonté non moins formelle de voir l'ordre respecté? (*Applaudissements.*)

On vous rappellera que les chefs communistes ont déclaré eux-mêmes : il faut savoir finir une grève. Il n'en reste pas moins — tous les témoignages concordent — qu'ils viennent des chefs syndicalistes de la vieille C.G.T., des chefs socialistes, élus ou militants, qu'ils viennent des préfets dans les départements — que les délégués communistes, dans les cellules de base, ont sans cesse poussé, depuis lors, à la continuation d'un état de désordre dont la France ne veut plus, car j'affirme ici, comme représentant d'une Fédération d'un grand département ouvrier...

Une voix. — Combien d'élus?

M. Roche. — 101.000 voix, dans une bataille rude contre 160.000 voix socialistes et 120.000 voix communistes.

J'affirme ici que le seul désir qui, depuis le 7 juin, date de la signature des accords Matignon, soit au cœur des ouvriers, c'est de pouvoir travail-

ler en paix et de recueillir enfin le bénéfice durable de réformes dont l'application et la continuation ne sont possibles que dans la reprise de l'activité industrielle et commerciale. (*Applaudissements.*)

Léon Blum, chef du gouvernement, parlant à Orléans dimanche dernier, s'est écrié :

« Aucun des partis du Front populaire n'a et ne peut avoir d'autre but que la continuation du progrès dans l'ordre et que le maintien de l'ordre par le jeu des institutions démocratiques. Chacun d'eux doit, par les moyens qui lui sont propres, concourir à dénoncer l'équivoque malfaisante pour eux tous que sont le manque d'ordre, le désarroi et l'angoisse dans lesquels nous vivons. »

Que M. Léon Blum, marxiste éclairé, me permette, non pas de lui rappeler — je suis sûr qu'il le connaît — mais d'apporter mon concours à la défense de sa thèse. C'est dans Karl Marx que j'ai trouvé ce propos dans les lettres à Kugelmann :

« N'importe quel enfant sait que toute nation périrait qui cesserait le travail, non pas une année, mais seulement quelques semaines. »

Voilà qui prouve que Karl Marx, avant Blum, avant nous, protestait déjà contre le désarroi, contre les grèves dont nous voulons dire ici aujourd'hui, et j'espère que nous serons unanimes, qu'ils doivent cesser dans le pays.

J'ai invoqué Karl Marx lui-même, ce qui, de la part d'un radical, est une manière de faire savoir que les marxistes ne sont pas les seuls à avoir lu les œuvres du dit Karl Marx. (*Applaudissements.*)

Quand les hommes, dans le monde ouvrier, contrairement à l'engagement pris par Maurice Thorez, « il faut savoir finir une grève », provoquent des désordres contre le gré des syndicalistes qui veulent travailler en paix, les communistes sont parjures au serment fait par eux pour le pain, en même temps que nous, le 14 juillet 1935.

Bientôt, ils vont être parjures au serment pour la paix, car ils vont nous demander encore, comme ils nous l'ont demandé sans cesse depuis le mois d'août, de nous mêler à la bataille fratricide d'Espagne, alors qu'Yvon Delbos et le président du Conseil ont dénoncé le danger de guerre qu'il y a, pour la France, à intervenir dans la lutte qui, à nos frontières, oppose des frères ennemis.

Les communistes s'en vont partout, organisant des meetings, des manifestations, réclamant sans se lasser la fourniture au gouvernement de Madrid d'armes et de canons.

Ensuite, c'est le « Front des Français », cette nouvelle formule d'Union nationale où, tout à coup, Marcel Cachin envisage de reprendre la défroque de Raymond Poincaré pendant que Maurice Thorez remplacerait avantageusement M. Gaston Doumergue, heureusement retourné à Tournefeuille.

Ce jour-là, les communistes ont été infidèles et parjures au serment fait par eux et par nous pour le Front populaire.

Puis, c'est l'insolente lettre de Maurice Thorez à Léon Blum à propos de la venue de diplomates étrangers à Paris.

C'est, de façon constante, en Alsace, à Paris, des réunions, des meetings qui s'efforcent de passionner l'opinion publique, alors que radicaux et socialistes, conscients de la besogne difficile du gouvernement, réduisent au minimum leurs manifestations dans la rue et ailleurs, pour ne pas gêner l'action du gouvernement. (*Applaudissements.*)

Camille Chautemps, à Blois, a dit la nécessité pour chacun des partis de ne pas renoncer à sa propagande, mais il l'a fait en ces termes :

« La propagande impose aux partis du Front populaire le respect du contrat réalisé autour du programme commun. Il faut qu'aucun d'eux n'ait

la volonté ni d'abandonner ni de déborder ce programme. »

Et pourtant, à Paris, dans les usines de la banlieue, les communistes continuent de recruter sur des bulletins qu'ils font signer et qui portent : pour les Soviets en France. (*Applaudissements et mouvements divers.*)

J'ai le droit de dire que réclamer des adhésions pour l'instauration des Soviets en France, c'est manquer à l'engagement pris d'exécuter le programme du Front populaire et de n'exécuter que lui.

Nous voici, citoyens, à la veille du Congrès Radical au moment où, sous la signature de Daladier, qui nous engage tous, le Parti Radical fait au pays un appel où il déclare que tous les partis solidaires du Front populaire doivent respecter, dans le cadre du programme commun, leurs engagements réciproques.

La veille, l'appel du Rassemblement populaire s'exprimait ainsi :

« Pour le succès de l'effort du Rassemblement populaire, il faut que l'ordre soit strictement respecté, la légalité observée par tous, la législation sociale loyalement appliquée par le patronat (*applaudissements*), la liberté maintenue, la propriété individuelle, fruit du travail et de l'épargne, — formule de M. Daladier, — protégée et la tranquillité assurée. »

Alors, je vous pose une question : les chefs communistes sont-ils sincères quand ils signent de tels engagements?

Voix nombreuses. — Non! (*Mouvements divers.*)

M. Roche. — Une partie de la salle vient de répondre non.

Je suis, en effet, de cet avis qu'ils ne sont pas

sincères. Ils ne le sont pas, *par ordre*. C'est Lénine qui le leur a donné un jour, quand il a dit...

M. LE PRÉSIDENT. — Il est mort.

M. Emile ROCHE. — Les communistes prennent à Paris les ordres des délégués soviétiques. Ils continuent leur besogne de division dans les villes, dans les usines. Ils continuent de faire régner des brimades contre ceux qui ne pensent pas comme eux. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je viens ici dire au Gouvernement, au nom de nombreux radicaux, que nous en avons assez et que nous ne voulons pas qu'on capitule devant les ordres de Moscou. (*Applaudissements. Vives interruptions. Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons tout à l'heure conclu un pacte aux termes duquel nous écouterions tous les orateurs. Lors donc qu'un certain nombre de congressistes applaudissent ceux qui expriment leur pensée, je demande aux autres d'observer la courtoisie et la discrétion qui conviennent et de faire silence. (*Applaudissements.*)

M. Emile ROCHE. — Ayant affirmé la volonté générale des hommes de ma tendance de ne plus consentir un seul abandon devant le désordre créé par les hommes du parti communiste, je dis aux radicaux : allez-vous êtes dupes plus longtemps? (*Non! Non! sur un certain nombre de bancs. Exclamations et bruit.*) Quand tant d'engagements pris par le parti communiste ont été violés dans les textes et dans les faits, allez-vous aujourd'hui faire à nouveau confiance aux engagements pris sous la forme que vous savez dans des documents publics, alors que le désordre continue dans les cellules de base et dans les provinces?

Avons-nous l'assurance que la propagande en vue de l'instauration des Soviets en France va cesser?

Avons-nous l'assurance que Maurice Thorez cessera d'aller chaque mois prendre ses ordres à Moscou? (*Bruit.*)

Je suis obligé, citoyens, de répéter la seconde des quatre questions sur lesquelles vous allez avoir à vous prononcer, car, quel que soit l'orateur qui prendra la parole dans ce débat de politique générale, ce sera toujours autour des difficultés que nous avons avec le parti communiste que se situera le débat.

Je vous demande d'écouter dans le calme, je n'en ai plus pour très longtemps.

Je vous dis : avons-nous l'assurance que la propagande en vue de l'instauration des Soviets en France va cesser?

Un délégué. — Et la propagande de La Rocque, cesse-t-elle? (*Bruit.*)

M. Emile Roche. — Avons-nous l'assurance que Maurice Thorez va cesser d'aller chaque mois prendre ses ordres à Moscou?

Une voix. — Et La Rocque à Berlin?

M. Emile Roche. — Avons-nous l'assurance que les chefs communistes, que je me garde bien de confondre avec les troupes communistes qui ne sont que des radicaux et des socialistes plus rouges, avons-nous l'assurance que les chefs communistes... (*Vives interruptions. Bruit.*)

M. le Président. — Sera-t-il dit que, dans un Congrès radical, un orateur ne pourra pas se faire entendre? (*Applaudissements.*)

M. Emile Roche. — J'aurais terminé si le Congrès avait bien voulu m'écouter en silence.

Avons-nous l'assurance que les chefs communistes vont cesser d'être les serviteurs obéissants de

Moscou, pour redevenir tout simplement comme vous et moi des Français?

Avons-nous la garantie, à l'heure où montent de toutes parts les périls de guerre, que nous allons pouvoir faire ensemble, à commencer par les hommes de gauche, l'unité de la nation française? Celle-ci seule nous permettrait de lutter en commun, coude à coude, pour rendre plus beau et plus humain le vieux sol de France, pour défendre et consolider la civilisation de ce que Campinchi a appelé tout à l'heure ce vieux et magnifique pays, que nos générations sont fières d'avoir su garder intact par le sacrifice de leurs 1.500.000 morts.

Si nous n'avions pas ces assurances et ces garanties, je dis ici, au nom d'une fraction importante, je crois, du Parti Radical, que nous nous refuserions à être plus longtemps les dupes d'une association qui jusqu'ici n'a coûté qu'à nous. (*Vifs applaudissements sur un certain nombre de bancs.*)

J'ai déposé à l'instant même entre les mains du président Chautemps l'ordre du jour préparé par un certain nombre d'amis, présidents de Fédération, et moi-même. J'en ai donné connaissance hier soir à la sous-commission que je peux appeler sous-commission de conciliation, où mon concours n'a manqué à aucun moment.

Je demande à l'Assemblée la priorité pour cet ordre du jour. Je crois savoir que le Bureau est saisi d'une demande de scrutin individuel... (*Applaudissements sur divers bancs. Mouvements.*)

Sur divers bancs. — Ce n'est pas possible.

M. Emile Roche. — Nous le demandons par application du paragraphe 2 de l'article 10 des statuts du Congrès, qui nous permet d'obtenir un scrutin public à la tribune. Les cartes ont été faites pour cela. On peut voter pour ou contre en détachant une case de la carte.

Je veux en terminant vous assurer, espérant vous convaincre, qu'en faisant devant vous cette démonstration j'obéis, comme je l'ai dit hier à votre sous-commission, écouté dans un silence qui m'a paru impressionnant, au sentiment profond de l'absolue nécessité, de l'impérieux devoir de liquider ce qui n'est pas encore un abcès au sein du Parti Radical parce que, autant que Campinchi, je veux l'unité de ce Parti. (*Applaudissements.*)

On m'a dit, depuis deux jours : vous voulez donc, par votre ordre du jour, provoquer — je n'ai pas tant d'orgueil — une crise ministérielle?

Je réponds : il n'y a dans l'ordre du jour que j'ai déposé, et dont je vais demander au président Chautemps qu'il veuille bien lire le texte, à moins qu'il ne préfère me laisser ce soin...

M. le Président. — Certainement.

M. Emile Roche. — ...il n'y a dans cet ordre du jour que des revendications tirées de la doctrine radicale.

J'ai lu dans la presse, je l'ai peut-être entendu ailleurs, mais je n'ai pas le droit de me souvenir de propos tenus au sein de la Commission de politique générale, j'ai lu dans la presse, et c'est sur les lèvres de Guernut, cette affirmation qu'il se pourrait que les Soviets soient sincères, que le parti communiste en France soit sincère, qu'il veuille l'unité de la France, de la force de laquelle il pense avoir besoin pour le cas d'une agression allemande.

Je réponds : s'il est vrai que par cette sorte de logique impérieuse qu'est la logique de l'intérêt le parti communiste en France veuille l'unité de la France, alors qu'il veuille bien donner, et que le chef du gouvernement soviétique de Russie veuille bien donner à Dimitrof l'ordre de cesser la propagande de la IIIe Internationale en France. (*Vifs applaudissements sur divers bancs.*)

Placé devant un ordre du jour qui ne contient, je le répète, que l'affirmation de la doctrine radicale, je ne pense pas que le Parti ni le Congrès aient à craindre que, pour avoir affirmé notre programme, le Gouvernement veuille s'en aller demain. En adoptant ce texte, nous aurions fait cesser l'abominable campagne de division qui depuis des mois s'exerce sur le sol de France.

La presse m'apprend aussi, mais c'est sur les lèvres d'Albert Bayet, qui est d'une thèse tout à fait opposée à la mienne avec une loyauté égale à celle qu'il voulait bien me reconnaître hier matin, au cours de nos débats, j'apprends par lui qu'il considère que les communistes sont les troupes de défense de la République. (*Mouvements divers.*)

Or, le 6 février 1934, ils étaient sur la place de la Concorde avec les Ligues (*applaudissements sur divers bancs. Vives protestations*) et, le 7 février 1934, j'ai lu dans un journal qu'il fallait envoyer au poteau Herriot, Daladier, Chautemps, Martinaud-Deplat. C'était dans *l'Humanité,* le journal communiste. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je réponds d'avance que, si la République n'a vraiment plus pour se défendre que ces troupes-là, je ne donne pas cher de la vie et des libertés des paysans, des artisans, des commerçants et des industriels dont hier on occupait les usines ou qu'on séquestrait.

Et, sans avoir à prendre exemple sur ce qui se passe à l'étranger à côté de nous, je peux bien dire aux radicaux que le Front populaire que nous avons formé ne me semble avoir rien de commun avec les communistes qui siègent à Moscou et les anarchistes qui siègent à Barcelone. (*Nouveaux applaudissements. Protestations sur un grand nombre de bancs.*)

Citoyens, j'ai fini.

Il n'y a dans l'ordre du jour qui vous est soumis

que la confirmation de ce que M. Bienvenu-Martin, président de la gauche démocratique, exigeait du ministre de l'Intérieur au Sénat. Est-ce que par hasard le Congrès radical serait effrayé par ces engagements auxquels, dans la haute assemblée, le ministre de l'Intérieur a donné son accord sur le rétablissement de l'ordre dans la rue et dans les usines de France? (*Applaudissements.*)

Citoyens, il faut achever votre besogne. En juin, les communistes commandaient dans ce pays. Dès juillet, grâce à votre offensive, je peux dire à notre offensive, ils reculent. Aujourd'hui, il faut leur signifier que c'en est assez du désordre. Je vous demande de vous sauver vous-mêmes, de sauver votre Parti, en sauvant le pays tout entier. (*Vifs applaudissements sur un certain nombre de bancs. Bruit.*)

Je voudrais maintenant pouvoir lire dans le silence notre ordre du jour, comme j'écouterai dans le silence les autres ordres du jour dont je connais les textes.

En voici les termes :

« Le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, réuni en Congrès à Biarritz, affirme sa volonté de lutter contre le fascisme rouge et blanc et les ennemis de la République;

« Rappelle que, depuis le mois de juin, il n'a jamais porté la moindre atteinte au programme et à l'esprit du Front populaire, ni par sa propagande, ni par son action;

« Constate, au contraire, que le Parti communiste a violé son programme à plusieurs reprises et a été infidèle au serment du 14 juillet 1935 :

« 1° Dans le domaine de la paix, en réclamant l'intervention en Espagne, contre l'avis des socialistes et des radicaux, intervention qui risque d'entraîner la France dans un conflit européen, ainsi que M. Léon Blum et M. Yvon Delbos l'ont eux-mêmes déclaré;

« 2° Dans le domaine des libertés publiques, en entretenant l'agitation sociale et en organisant par ses cellules de base les occupations d'usines, de fermes et de magasins, atteintes à la propriété individuelle, et les séquestrations de personnes, atteintes à la liberté individuelle;

« 3° Dans le domaine du soutien gouvernemental, en se livrant à de violentes attaques contre le gouvernement de Front populaire, comme l'a souligné M. Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste, dans une lettre officielle adressée au parti communiste le 12 octobre 1936.

« Prenant acte de ces multiples violations du pacte et du programme du Front populaire, le Parti Radical-Socialiste estime qu'il est indispensable que le parti communiste revienne à la stricte observance du programme qu'il avait accepté en mai 1936 et sur lequel les électeurs se sont prononcés.

« Le Parti Radical-Socialiste, fidèle à sa doctrine constante de liberté, demande donc au parti communiste de proclamer officiellement :

« *a*) Qu'il renonce à s'élever contre la politique de non-intervention en Espagne;

« *b*) Qu'il renonce à entretenir l'agitation dans les usines, les fermes et les magasins et à pousser l'occupation de ceux-ci;

« *c*) Qu'il renonce à attaquer sans cesse la politique gouvernementale et à faire dans le pays des campagnes démagogiques contre le dit gouvernement;

« *d*) Qu'il renonce non seulement dans les paroles, mais dans les actes, à poursuivre la conquête du pouvoir par la violence afin d'instaurer la République française des Soviets;

« Le Parti Radical-Socialiste déclare que, si le parti communiste refusait de prendre ces engagements et persévérait ainsi dans une politique de

violation continuelle du pacte et du programme du Rassemblement populaire, il serait alors obligé de constater la rupture par le parti communiste du pacte qui unissait les quatre partis de gauche depuis le mois de mai 1936. »

(*Vifs applaudissements. Vives protestations et rumeurs sur un grand nombre de bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jacques Kayser. (*Vifs applaudissements.*)

M. JACQUES KAYSER. — Citoyennes, citoyens, nous venons d'entendre un discours d'Emile Roche. Vous qui l'avez applaudi et nous qui l'avons écouté, nous serons d'accord, je pense, sur deux points.

C'est, d'une part, qu'en apportant volontairement aux formidables et angoissants problèmes de l'heure une seule solution, et une solution négative, la rupture avec les communistes, et aucune solution positive (*bravo! bravo! et vifs applaudissements*), il a laissé de côté le plus urgent, l'effort constructif à accomplir. Car enfin je pense que nous serons tous d'accord pour dire que ce qui nous importe ici, c'est que le redressement financier soit suffisant et qu'une dévaluation mortelle ne succède pas à une autre dévaluation; ce que nous voulons, c'est être sûrs que la paix sociale sera maintenue, que la paix internationale sera sauvegardée. (*Applaudissements.*) A toutes ces questions, que, de quelque tendance que nous soyons, nous avons présentes à nos esprits et même, pour la paix internationale, dans nos cœurs, pas une réponse dans le discours d'Emile Roche!

La seconde constatation que je veux faire est que notre politique a toujours été fonction de notre doctrine et de l'action du Gouvernement, que ce n'est donc pas par rapport à un parti, mais par rapport à nous-mêmes et au Gouvernement qu'il

convient de déterminer notre ligne de conduite. (*Applaudissements.*)

Cela dit, j'engage tout de suite le débat. Notre doctrine d'abord.

Pour elle, je crois qu'il n'y a pas de question. Si j'en juge par les ordres du jour des Fédérations départementales, nous sommes unanimes. Il serait paradoxal, alors que, dans le passé, divisés sur le fond, nous nous sommes si souvent unis par un effort de conciliation, que nous ne puissions pas aujourd'hui, alors que nous sommes unis sur le fond, voter ce soir une motion d'union. (*Applaudissements.*)

Et j'en arrive à la question du Gouvernement. Il me paraît qu'elle est aussi réglée puisque, dans son discours, Roche n'a pas demandé la démission des ministres radicaux. (*Mouvements divers.*)

Une voix. — Et les communistes? Qu'en dites-vous?

M. Jacques Kayser. — Vous voudrez bien, je suppose, me laisser maître de ma discussion. Je n'ai pas l'habitude de ruser avec les difficultés. J'aborderai le problème communiste. Mais il n'y a pas que le problème communiste. Pour le moment, je voudrais savoir s'il y a dans la salle quelqu'un qui demandera ou qui désire le retrait des ministres radicaux. (*Non! Non!*)

J'entends vos dénégations. Ainsi donc, au début de notre débat de politique, une constatation importante peut être faite et doit être soulignée, à savoir que personne n'a demandé ni ne désire la chute du Gouvernement par le retrait des ministres radicaux. J'enregistre sur ce point un accord unanime et je crois que c'est là une question d'importance. (*Applaudissements.*)

Mais alors, si nous ne voulons pas la chute du Gouvernement, il faut que nous essayions de toutes

nos forces de le soutenir et de le maintenir dans la voie qui doit être la sienne, celle de l'application du programme du Rassemblement populaire inspiré de notre doctrine.

Car, enfin, écoutez-moi bien! L'heure est suffisamment grave pour qu'on s'explique avec une totale franchise. Il y a quelque chose qui serait pire que la chute immédiate du Gouvernement, ce serait sa chute à terme, ce serait laisser croire aujourd'hui que nous n'accordons au Gouvernement un sursis que pour mieux le torpiller dans quelques jours ou dans quelques semaines. Il serait profondément préjudiciable aux intérêts mêmes de notre pays que le Gouvernement, si nous voulons son maintien, se trouve en quelque sorte blessé par un éclat de notre motion. (*Applaudissements.*)

Je vous demande, pour soutenir ce gouvernement dont vous ne voulez pas la chute, d'affirmer votre fidélité au contrat qui le lie, mais qui nous lie nous aussi. Si nous sommes d'accord sur ce point, il s'agit de préciser quels sont les termes du contrat.

Le programme comporte en premier lieu ce qu'on a appelé la défense du pain, et, pour la défense du pain, il faut le succès de l'expérience actuelle.

Mais le succès de l'expérience actuelle ne peut être obtenu que dans l'ordre et par l'ordre, dans la légalité et par la légalité. D'où la nécessité que, dans les ordres du jour qui sortiront d'ici, soit marquée avec netteté notre volonté de défendre toutes les formes de la liberté, c'est-à-dire que cessent les occupations d'usines, d'ateliers, de fermes et de magasins. (*Applaudissements.*)

Enfin le programme comporte la défense de la paix. Sur ce point tout a été dit hier. Nous voulons que se poursuive une politique qui a été sanctionnée hier par le Congrès unanime et qui a été définie avec tant d'éclat par le président Herriot ici et par Yvon Delbos à Genève.

Sur ces trois points, quelle est donc l'attitude du

Gouvernement et quelle attitude prend-il vis-à-vis des partis qui composent la majorité actuelle?

Pour la paix, il y a deux problèmes essentiels, celui des relations entre les différents Etats européens, plus particulièrement entre la France et l'Allemagne, celui que soulèvent les événements d'Espagne.

Pour l'Allemagne, le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères ont estimé qu'il était indispensable de ne perdre aucune occasion d'explication ou de contact. Et lorsque le parti communiste, par la bouche de Maurice Thorez, a fait savoir à Léon Blum qu'il était intolérable qu'il reçoive le D[r] Schacht, Blum n'a pas cédé; il a répondu par la lettre que vous savez et dans laquelle il a exposé une doctrine qui est l'expression même de la doctrine radicale. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne la politique d'intervention en Espagne, croyez-vous que le Gouvernement a cédé aux sommations du parti communiste? A Luna-Park, le chef du Gouvernement, devant les masses parisiennes qui étaient favorables à l'intervention, a soutenu la thèse que notre Parti a fait prévaloir au sein du Gouvernement, c'est-à-dire la thèse de non-intervention.

Par conséquent, ni sur la question des relations avec l'Allemagne, ni sur la question de l'intervention en Espagne, le Gouvernement n'a cédé aux appels insistants du parti communiste.

Et en ce qui concerne la liberté... (*Bruit.*) Je sais! Vous allez accueillir mes paroles avec un certain scepticisme, ou même par des dénégations bruyantes. Mais, pour les évacuations, le Gouvernement (et les ministres radicaux n'ont pas été étrangers à sa décision) a fait procéder à des évacuations. (*Protestations.*)

Je répondrai seulement à ces mouvements de séance par des exemples, celui de la chocolaterie des Gourmets, au sujet de laquelle le parti com-

muniste a élevé les protestations les plus formelles.

Quand nous examinons la situation actuelle, nous voyons l'effort que certains chefs accomplissent. Je vous demande de réfléchir et de dire que, lorsqu'on s'adresse à une grande masse, il ne suffit pas toujours de commander pour être obéi. (*Mouvements.*) Pensez à l'exemple que donne souvent notre Parti lui-même et à la difficulté que nos Présidents successifs éprouvent lorsqu'à l'intérieur même du Parti ils essayent de maintenir toutes leurs troupes dans la même ligne. (*Bruit.*)

Lorsque des syndicalistes viennent dire que tout n'est pas possible et qu'il faut savoir finir une grève, pensez-vous que ce soit en un jour, en un mois qu'ils puissent imposer cette conception nouvelle? (*Exclamations.*)

Notre Congrès dira tout à l'heure qu'il entend que ne soient plus tolérées les occupations d'usines et qu'il importe que les responsables prennent les décisions nécessaires pour y mettre un terme.

Mais, au moment même où nous demandons à la classe ouvrière de respecter la loi, nous devons être assez loyaux et assez impartiaux pour dire que la loi doit être respectée par tous et qu'il importe que les nouvelles lois sociales soient appliquées par un patronat rétif. Ce n'est pas le président Camille Chautemps qui me démentira, lui qui, à Orléans, a stigmatisé avec tant de force les excès du patronat d'hérédité. Il y a à l'heure actuelle une véritable conspiration de la part de ce haut patronat qui désire reprendre ce qu'il a donné et qui, pour cela, veut abattre le Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Si je ne craignais d'allonger cet exposé, je démontrerais par des témoignages multiples comment cette féodalité sociale, dont nous avons toujours dénoncé les excès, utilise pour organiser sa défense les moyens de pression les plus odieux, empoisonne la santé du pays par la diffusion de continuelles

calomnies qui, reprises hors des frontières, exercent au détriment de notre pays des ravages redoutables. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas ici ouvrir un dossier édifiant. Mais, autour des deux bastilles, Comité des forges et Comptoir sidérurgique de France, d'une part, Textiles du Nord et de l'Est, d'autre part, le haut patronat est en bataille. Il vient de remplacer à la tête de la Confédération générale du patronat un patron social, signataire des accords Matignon, M. Duchemin, par un polémiste, M. Gignoux. Il procède à des licenciements ou à des renvois d'ouvriers professionnellement sans reproche. Ici de grosses firmes n'exécutent pas les commandes ou en refusent; là des entreprises cartellisées, maîtresses des marchés, refusent systématiquement de fixer des prix pour les commandes et paralysent ainsi la moyenne et la petite industrie dont le travail est indispensable à la reprise. (*Des noms!*)

J'entends dire qu'il n'y a pas de preuves. Je pourrais multiplier les exemples, j'en ai ici toute une série. Je pourrais dire que, dans telle grande industrie de la région parisienne... (*Le nom!*)

Je tiens mon dossier à votre disposition.

Je pourrais dire que telle grande maison de la région parisienne est en possession de commandes qu'elle n'exécute pas, cependant qu'environ 10 % du personnel a été licencié.

Je pourrais dire que dans une autre entreprise de la région parisienne la direction refuse même des commandes gouvernementales. (*Des noms! Bruit.*)

M. le Président. — L'orateur est maître de sa discussion, sans que vous puissiez soulever de telles protestations. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Kayser. — Je voudrais rappeler à cet égard combien est actuelle la vieille doctrine de

notre Parti. Nos ministres ne peuvent pas laisser s'ériger à l'intérieur de la démocratie politique des états économiques souverains sur lesquels n'existe aucun contrôle et devant la volonté desquels on a coutume de s'incliner. Je ne veux pas ici engager de polémique; mais — le fait est important à souligner — c'est peut-être parce que nous n'avons pas su en temps utile défendre ce que, par une expression impropre, mais commode, on appelle les classes moyennes qu'à la politique de collaboration avec elles, qui est la nôtre, a succédé la politique qu'on doit normalement attendre d'un Gouvernement à direction socialiste, à savoir : la politique qui met d'un côté les trusts et de l'autre la classe ouvrière et qui conduit soit à l'absorption du petit et du moyen patronat par les trusts, soit à sa prolétarisation, de toutes manières à la restriction de ses libertés et à sa révolte. (*Applaudissements.*)

Pour défendre les classes moyennes, des mesures encore insuffisantes ont été prises. Nous demandons qu'elles soient accentuées, car dans des pays où elles jouent un rôle moindre qu'en France leur passage au fascisme a assuré le triomphe de celui-ci. Chez nous, où elles sont l'armature traditionnelle de la nation, leur simple désaffection donnerait aux factieux le point d'appui solide qui leur fait encore défaut.

Vous me direz : c'est votre alliance avec les communistes qui fait le jeu des factieux.

Je pense que la question est posée clairement et je veux d'abord, pour y répondre, poser à mon tour une question. Je demande à Emile Roche s'il croit en la sincérité de la réponse communiste à la question qu'il a posée. S'il n'y croit pas, pourquoi donc l'a-t-il posée? (*Applaudissements.*) Et, s'il y croit, je veux penser que, si des réponses satisfaisantes lui sont données, il n'aura plus que le souci de demander à nos représentants au Gouvernement d'exercer un contrôle vigilant pour qu'ils aient la certi-

tude que l'action des communistes ne soit pas préjudiciable à l'intérêt du pays. (*Applaudissements.*)

Si c'est cela, citoyens (*oui, c'est cela! sur divers bancs*), et c'est la seule question qui reste posée, s'il s'agit de compter sur nos ministres radicaux pour que l'action du parti communiste ne soit pas destructrice des énergies nationales et de la volonté d'action du Gouvernement, je vous dis : nous sommes unanimes à leur faire confiance et à leur demander que leur vigilance accrue s'exerce dans ce sens. (*Applaudissements.*)

Quant à ceux qui voudraient quand même rompre le Front populaire, je leur dis : réfléchissez aux conséquences de votre action. Réfléchissez à la situation qui se produirait à la fois au Parlement et dans le pays si nous prenions l'initiative d'une rupture éclatante qui était souhaitée par Emile Roche dans *la République* le 11 octobre. (*Mouvements divers.*)

Le 11 octobre 1936, Emile Roche publiait un de ces articles nets et courageux qu'il a coutume d'écrire, et qui avait pour titre : « Le Congrès Radical dira s'il faut rompre avec les communistes. » (*Oui, oui, sur un certain nombre de bancs.*) Je note simplement qu'aujourd'hui on ne demande plus la rupture : on engage le dialogue, on pose des questions, on attend des réponses. (*Applaudissements.*)

Mais, si tout de même ce point de vue était défendu ici, je vous demande de considérer ce que pourrait être le Gouvernement de demain.

C'est à nous qu'il appartiendrait de prendre le pouvoir. Je pense que nous pourrons un jour ou l'autre l'occuper à nouveau dans de bonnes conditions... Mais aujourd'hui, dans les conditions actuelles, si nous sommes forts et unis après une crise, ce serait l'expérience Brünning, c'est-à-dire d'un Gouvernement qui veut être fort, broyé entre deux masses hostiles; ou bien alors, si nous sommes divisés, ce serait la lamentable succession des gou-

vernements décadents qui n'ont su protéger ni l'Italie ni l'Espagne des horreurs de la guerre civile. (*Applaudissements.*)

Et si, quittant l'examen de ce qui se passe à l'étranger, je rappelle l'histoire de France, je vois qu'en juin 1848 c'est l'irrémédiable division des masses qui a provoqué les journées sanglantes, et permis quelques années plus tard la constitution de l'Empire et les catastrophes qui en ont résulté. (*Applaudissements.*)

Alors, je vous dis : au nom de l'ordre, et nous sommes d'accord pour exiger de l'ordre, craignez d'aggraver le désordre!

Mais quelle est donc notre mission? Notre mission — il n'en est pas de plus haute ni de plus noble — elle est triple : notre mission est d'empêcher que les Français ne se battent entre eux (*applaudissements*); notre mission est de calmer la grande inquiétude française; notre mission est de barrer les routes à toutes les dictatures, elle est de sauver le pays de la guerre civile, fourrier de la guerre étrangère. (*Applaudissements.*)

Et, à l'heure présente, nous trouvons une éclatante confirmation de l'importante mission et de la force même de notre doctrine. Un rassemblement s'est effectué tout naturellement autour des idées que pendant des années nous avons développées à travers le territoire. Nous assistons à un véritable rush de droite et de gauche pour accaparer quelques idées qui sont les nôtres et que nous voulons continuer à défendre.

Comment, par exemple, ne pas constater avec quelque étonnement que successivement, et avec un empressement qui paraissait même une sorte de rivalité, le parti socialiste et le parti communiste sont venus donner leur adhésion à une formule que le président Daladier a énoncée devant les radicaux de Vaucluse : « La défense de la propriété privée, fruit du travail et de l'épargne », formule qui est

nôtre? (*Applaudissements.*) Par une adhésion momentanée nos voisins de gauche prouvent une fois de plus que les rigueurs du marxisme peuvent fort bien se transformer en un opportunisme même doctrinal.

Permettez-moi de vous donner un témoignage personnel qui a fortifié mes convictions. Au cours des conférences que j'ai faites ces temps derniers devant des Fédérations départementales de droite ou de gauche, j'ai eu, dans les villes ou dans les campagnes, des conversations révélatrices. Croyez-vous que je sois sourd ou passionné au point de ne pas entendre les échos de la grande inquiétude française? Ces échos, je les ai reconnus : ce sont ceux qui s'emparent de la foule anonyme lorsqu'elle est menée par les faux bruits, les confidences intéressées, les prophéties pessimistes, les sous-entendus perfides.

Oui, on déclare : la dévaluation est manquée, nous allons à une autre dévaluation.

On répète : l'expérience est manquée, nous allons à la guerre civile.

Citoyens radicaux, c'est pour nous un refrain connu; il a été colporté contre tous les gouvernements radicaux qui voulaient agir. C'est ce refrain qui a alimenté la campagne de panique, qui a abattu le président Herriot en 1925 (*applaudissements*), qui a abattu Chautemps et Daladier en 1934 (*nouveaux applaudissements*). Et nous qui avons été les victimes de ces campagnes et de ces manœuvres, nous nous étonnerions aujourd'hui de celles qui sont tentées contre un gouvernement à direction socialiste? Il fallait être naïf pour croire que la campagne de panique ne serait pas déclenchée contre le cabinet actuel, alors qu'elle le fût contre le cabinet Herriot et contre le cabinet Daladier!

Nous nous devons de réagir. Pour cela, nous devons poursuivre notre effort de propagande.

Il ne faut plus qu'une semaine se passe sans que

des orateurs radicaux aient sillonné la France. Nous devons être présents partout. (*Applaudissements.*)

Nos accords actuels nous offrent des audiences populaires jusqu'alors difficiles à atteindre pour nous. Il nous est devenu possible de nous adresser aux grands auditoires ouvriers.

L'autre jour, Chautemps, à Orléans, a rendu au Parti Radical et au pays le plus grand service en parlant devant des communistes et des socialistes : il a fait entendre devant les socialistes et les communistes d'Orléans, toujours unis aux radicaux, des paroles de raison, de fermeté, des appels à l'ordre, démontrant à la classe ouvrière qu'elle ne saurait triompher que si elle est elle-même maîtresse de sa discipline. (*Applaudissements.*)

Nous mettons toutes nos forces au service de la République et de la France. Nous savons qu'une crise politique serait périlleuse, parce qu'elle apparaît sans issue; nous savons qu'un arrêt ou qu'un sabotage de l'effort de redressement serait tragique.

Nous savons, alors que tant de menaces extérieures pèsent sur nous, qu'un affaiblissement de ce pays par le développement des haines ou le surgissement de troubles, serait désastreux. (*Applaudissements.*)

Aussi, nous, radicaux, unanimes, nous empêcherons la crise politique, nous créerons les conditions favorables au succès de l'entreprise actuelle, nous tenterons de cimenter, autour de la légalité respectée et du progrès poursuivi, l'union de tous ceux qu'anime la volonté de défendre la République et la patrie. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Voici maintenant un ordre du jour qui est présenté par 37 Fédérations départementales représentant environ 40.000 cartes prises :

Ordre du jour de politique générale

Le Congrès

Félicite ses ministres et ses élus d'avoir, dans le cadre de la doctrine radicale, au Gouvernement et au Parlement, maintenu la fidélité du Parti au programme du Rassemblement populaire, conformément au mandat unanime qui leur avait été donné;

Leur renouvelle sa confiance pour poursuivre leur action en réclamant avec vigilance :

1° *la défense de la Paix à l'écart de toute influence étrangère et de toute intervention idéologique. Elle implique le renforcement de la sécurité nationale, une effective collaboration internationale, la recherche d'une limitation simultanée et contrôlée des armements;*

2° *la défense de la Liberté par le maintien de la légalité et de l'ordre public, la cessation des occupations d'usines et des lieux de travail, l'arbitrage obligatoire, le respect par tous employeurs et employés des accords contractés, le désarmement des ligues factieuses* (vifs applaudissements), *le loyalisme indispensable des serviteurs de l'Etat;*

3° *la défense du « pain » par la continuation des réformes sociales, hardies, voulues par le pays et qui ne doivent négliger ni les intérêts des classes moyennes et de l'agriculture, ni la protection de la nation contre les oligarchies financières.* (Applaudissements.)

Le Congrès manifeste sa volonté, en face des menaces dirigées contre le régime et sans être dupe des manœuvres nouvelles des adversaires permanents du radicalisme, de ne point séparer le Parti Radical du vaste rassemblement des forces démocratiques et compte sur l'ardeur des militants, leur cohésion et leur effort de propagande pour démontrer la vitalité et garantir l'indépendance du radicalisme. (Applaudissements.)

Il invite les républicains sincères, sans exclusive ni sectarisme, à se grouper autour de lui et de son programme pour servir sans défaillance la Patrie et la République. (Applaudissements.)

(Ordre du jour signé par les présidents ou secrétaires généraux des Fédérations départementales suivantes : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Aube, Territoire de Belfort, Calvados, Cantal, Charente, Cher, Corse, Deux-Sèvres, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gironde, Guyane, Jura, Landes, Indre-et-Loire, Loire, Loiret, Madagascar, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Seine, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Vendée, Vienne.)

Encore un mot sur la question de procédure soulevée par Roche. Nous demandons nous aussi le vote par mandats; mais avec l'application de l'article 10 du règlement, nous demandons celle des articles 2 et 3, c'est-à-dire la nécessité, pour voter, d'avoir été possesseur des cartes de 1935 et 1936 (*vifs applaudissements, mouvements divers*), et d'avoir été inscrit comme délégué au Bureau du Parti avant le 20 septembre.

M. le Président. — La parole est à M. Alfred Dominique. (*Applaudissements.*)

M. Alfred Dominique. — Citoyens, dans un débat où la loyauté et la brièveté des discours apparaissent, à la fois, comme une nécessité morale et pratique, dans un débat où le souci de respecter toutes les nuances de la pensée m'apparaît comme le seul moyen de sauvegarder l'unité indispensable de notre Parti, je viens demander à votre esprit de tolérance de vouloir bien accueillir, comme vous le demandait tout à l'heure notre président et comme il est d'usage dans nos Congrès, un certain nombre de formules et d'explications qui peuvent ne pas convenir à tous.

Je veux dire tout de suite que j'ai suivi avec un intérêt passionné, que j'ai applaudi la campagne de mon ami Emile Roche, dans *la République* (*applaudissements*), campagne qui, si elle ne se justifiait que par le courage témoigné, mériterait le respect du Parti Radical tout entier. (*Applaudissements et mouvements divers.*)

J'ajoute, d'ailleurs, que je ne me place pas sur le plan exact où s'est placé Roche et que, pour ma part, je n'entends adresser au parti communiste ni interpellations ni questions.

N'ayant aucune confiance dans les paroles prononcées par ses chefs, dans leurs attitudes oratoires, je serais bien impardonnable de solliciter de lui des réponses qui ne pourraient pas, aujourd'hui, m'inspirer une confiance différente. (*Applaudissements.*)

Mes préoccupations sont autres. Et, au seuil de mon intervention, je veux marquer d'abord et avant tout que les amis au nom desquels je parle et moi-même nous restons fidèles au serment du 14 juillet 1935, fidèles au programme du Front populaire; nous y avons d'ailleurs d'autant moins de mérite que ce dernier est, pour partie, extrait de nos propres délibérations et que, sur certains points, il nous semble bien timide et bien insuffisant.

Je suis fidèle aussi à la politique d'union des gauches et c'est assez dire, par surcroît, que je me déclare solidaire de l'œuvre entreprise, notamment en matière de réformes sociales et de défense républicaine, par nos élus au Parlement et nos représentants au Gouvernement.

De cette façon, et le terrain déblayé, pas de malentendu. Notre langage est clair et loyal. (*Applaudissements.*)

Je crois pouvoir ajouter que pas une voix discordante ne s'élèvera dans ce Congrès quand je marquerai notre attachement unanime à l'ordre, non pas à l'ordre tout court, mais à l'ordre républicain, c'est-à-dire à un ordre qui est fondé d'abord sur

l'intangibilité des libertés publiques et privées, et, ensuite, sur le respect de la loi sans lequel il n'y a ni démocratie ni civilisation. (*Applaudissements.*)

Cela dit, permettez-moi de vous souligner les inquiétudes que, sans passion, nous avons le droit d'exprimer en présence d'un certain nombre de faits et de constatations.

Nous avons été inquiets, dès le mois de juin, de voir qu'à la veille même du jour où un gouvernement, qui devait combler les espérances de la classe ouvrière, allait s'installer, il était déjà victime de diverses manœuvres d'agitation sociale que sa composition et sa venue au pouvoir auraient normalement dû lui éviter. (*Très bien! Très bien!*)

Cette agitation provoquait d'autres inquiétudes encore : c'est que, par un phénomène bien curieux de génération spontanée, les méthodes de grève se modifiaient dans ce pays. Jusqu'ici, n'est-il pas vrai? la grève, c'était l'exode des lieux où l'on travaille. Or la grève est devenue l'occupation de ces mêmes lieux, et cette occupation est devenue un moyen de pression supplémentaire et illégal contre le patron avec lequel on n'est pas d'accord. (*Applaudissements.*)

Et ce qui provoque le prolngement de nos inquiétudes c'est que, en dépit des appels loyaux du gouvernement et du président du Conseil, il n'y a pas, depuis quatre mois, de grève qui ne s'instaure sans comporter automatiquement l'occupation de l'entreprise, et ce n'est que depuis quelques jours, qu'obéissant enfin à des décisions régulières de justice, on consent à l'application de la loi.

Toutefois j'ai le regret de dire que, pendant des mois, on a paralysé l'application des mesures de justice en ne permettant pas à la force publique d'en assurer légalement l'exécution. (*Applaudissements.*)

Nos inquiétudes naissent encore des campagnes d'agitation et d'intimidation pratiquées à l'occasion

des problèmes d'ordre extérieur. Elles permettent de souligner ce paradoxe singulier : le parti communiste accorde, dans l'enceinte parlementaire, son vote et sa confiance au Gouvernement qui prend l'initiative d'une politique de non-intervention dans les affaires espagnoles, mais à peine a-t-il quitté les couloirs et les locaux du Palais Bourbon pour regagner la rue ou les meetings, qu'il se dépense, non pour assurer le respect du principe de non-ingérence, mais pour réclamer, au contraire, l'intervention de la France dans le débat tragique ouvert par l'Espagne.

Ceux qui, comme moi, en effet, ont assisté à certains meetings où se faisaient entendre des orateurs espagnols, peuvent attester que ce qu'ils demandaient, soutenus d'ailleurs par la majorité communiste des auditeurs, c'était purement et simplement la révision du vote de non-intervention émis par le Parlement français et notre ingérence dans la tragédie espagnole. (*Applaudissements.*)

Si je voulais faire allusion à des phénomènes qui ne remontent pas à vingt-quatre heures, je pourrais ajouter qu'hier soir, à Paris, sur les boulevards, des manifestations se sont produites en faveur de cette intervention et qu'un des hommes les plus représentatifs du syndicalisme n'a pas craint de proclamer que l'heure de l'intervention avait enfin sonné pour le gouvernement de Front populaire. (*Applaudissements.*)

Eh bien! nous disons, nous, que nous n'entendons pas mettre le doigt dans cette affaire; nous disons que nous n'irons pas nous battre pour Madrid, et nous ajoutons que nous n'irons pas davantage nous battre pour Moscou. (*Applaudissements.*)

En effet, la politique de pression du parti communiste sur la majorité et sur le gouvernement tend avant tout à défendre la révolution de Moscou. Lorsque les communistes s'associent aux mesures de renforcement de la défense nationale, c'est moins

pour défendre, le cas échéant, le sol et les frontières de la France, que pour sauvegarder la révolution russe d'octobre 1917. (*Applaudissements.*)

Par ailleurs, cette agitation sociale, constamment aménagée, n'est pas non plus organisée pour donner le pain ou la liberté aux travailleurs, mais pour entretenir, si on le peut, la classe ouvrière dans un état de mobilisation propice au coup de force révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Voilà nos inquiétudes, car voilà le paradoxe : un gouvernement soutenu par l'intégralité de quatre partis adhérant au Rassemblement populaire, participant à une opération commune, parlementaire et légale, pendant que l'un de ces partis, exploitant des principes d'ordre, de démocratie, de propriété, — auxquels la nation française est fortement attachée, — agissant en marge de son action légale et pour obéir à des mots d'ordre venus de l'étranger, je dis de Moscou (*applaudissements et exclamations*), tente de nous attirer d'abord dans des aventures extérieures et se flatte ensuite — la documentation est abondante à cet égard — de préparer par l'illégalité et par la violence, la dictature d'une classe et d'un parti.

Or, et je suis bien sûr de résumer ici notre pensée commune, nous sommes aussi hostiles à la dictature d'un homme qu'à la dictature d'un parti. (*Applaudissements.*)

Citoyens, dans les débats qui se sont institués devant la Commission de politique générale, j'ai entendu l'argument suivant, qui a paru capital à quelques-uns d'entre vous : « Vous avez oublié le passé, nous dit-on, vous avez oublié les heures tragiques de février 1934 et le concours matériel que le Parti socialiste et surtout le Parti communiste ont apporté à la défense des libertés publiques. »

Je n'oublie rien, mais j'ajoute que ma gratitude serait moindre si j'avais la conviction que le concours donné à nos propres libertés publiques

n'était qu'un moyen éventuel de préparer plus sûrement une dictature révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Ce qui m'a paru plus grave encore, c'est le fait que certains orateurs ont dit : « Prenez garde, demain, contre le fascisme, vous n'avez pas d'autre secours que les troupes de choc du communisme. »

Je mets en garde nos amis contre un pareil langage, car, si cela était vrai et si la défense de la République ne pouvait résulter que de la bataille de rues, entre Partis contraires, au cours de laquelle l'un triompherait, la thèse historique de l'Action Française, qui prétend que la démocratie et la République sont impuissantes à défendre la sécurité nationale et l'ordre, se trouverait singulièrement fortifiée. (*Applaudissements.*)

Je pense ne pas commettre d'hérésie constitutionnelle en disant que, dans une démocratie fondée sur la souveraineté nationale, il y a le respect de la loi d'abord, et, ensuite, l'application de la loi. (*Applaudissements.*) Et notre régime serait bien inférieur aux autres si l'on venait m'affirmer à cette heure que la loi et que le Gouvernement qui a la charge de l'appliquer, ne disposent pas des moyens matériels nécessaires pour faire triompher la puissance publique. (*Applaudissements.*)

Citoyens, voilà donc ce que nous voulions dire, sans passion mais sans faiblesse. Mais, lorsqu'il faut conclure, je suis de ceux qui ne posent aucun ultimatum, qui ne formulent pas de conditions draconiennes.

Je vous rappellerai simplement quelle est notre doctrine.

Notre doctrine, c'est le respect de cet ordre républicain que je définissais tout à l'heure sous vos applaudissements; c'est le respect de la propriété individuelle; c'est le respect de la liberté du travail qui fait qu'en face du travailleur en grève, il y a

place pour le travailleur qui ne veut pas cesser le travail. (*Applaudissements.*)

Notre doctrine, c'est encore, en effet, l'intervention souveraine de l'Etat dans les conflits du travail, pour mettre fin à certaines exigences du haut patronat dont je puis bien dire que sa férocité égoïste dans le passé, n'a eu d'égale que sa lâcheté dans le présent. (*Applaudissements.*)

Soulignons toutefois en passant le destin dramatique d'un chef de Gouvernement, issu d'un Parti qui, ayant dénoncé avec éclat les méfaits des 200 familles, fut obligé de traiter avec leurs représentants alors que l'ensemble du petit et du moyen patronat de ce pays était exclu des délibérations. (*Applaudissements.*)

Notre doctrine, c'est encore l'équilibre budgétaire; et si, à certains moments, des manipulations monétaires apparaissaient indispensables, peut-être fallait-il les exécuter avec un minimum de probité. (*Applaudissements.*)

Ayant défini notre doctrine, nous ajoutons qu'elle est notre charte.

J'ai dit que je poserais pas d'ultimatum; je vais même plus loin : je concède volontiers, rendant hommage à la bonne volonté et à la bonne foi du président du Conseil, qu'il a résisté courageusement, depuis un certain nombre de semaines, aux prétentions multipiles du Parti communiste.

Le Gouvernement a fait son devoir, oui. Mais je constate que, d'une façon permanente, les difficultés lui sont venues d'un Parti qui se signale quotidiennement par ses manquements à la fidélité et au respect du pacte.

La conséquence, pour nous, la voici : il s'agira de savoir, dans un délai normal, s'il y aura contradiction entre notre doctrine et les actes du Gouvernement.

S'il n'y a pas contradiction, nous accepterons

l'expérience en cours comme une nécessité de l'évolution contemporaine. (*Applaudissements.*)

Mais s'il devait y avoir, d'une façon permanente, contradiction entre les paroles et les actes, alors nous dirions que nous ne pouvons pas prêter une collaboration à une politique qui, par aveuglement ou par faiblesse, dédaignant ou négligeant la réalité des faits, risquerait de livrer notre pays à la fois aux aventures étrangères, et aux déchirements intérieurs.

Je veux voir clair, car j'entends et mes amis entendent éventuellement n'être ni des dupes ni des complices. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Albert Bayet.

M. Albert Bayet. — Citoyens, je m'excuse par avance de heurter l'opinion d'une partie de cette Assemblée.

Mais, m'adressant à des militants radicaux, je parle en ami à des amis. Je les remercie tout de suite de l'effort de tolérance que je vais avoir à leur demander.

Je suis venu ici pour attirer votre attention sur le redoutable péril que constituerait, à mon sens, une dislocation du Front populaire par l'initiative du Parti radical. (*Applaudissements.*)

Et allant au fond des choses, sans passionner le débat, je dis : supposez que le Parti radical vote un ordre du jour...

Une voix. — Ce n'est pas la question. (*Mouvements divers.*)

M. Albert Bayet. — Je suis heureux de voir que cette supposition a l'air de vous choquer. Supposez que le Parti radical émette un vote d'où résulte la chute du ministère actuel, quel ministère lui succédera?

Ce sera un ministère Doumergue ou un ministère Laval. (*Applaudissements.*)

Je demande surtout à ceux qui ne sont pas partisans de ma thèse s'ils vont demander aux chefs du Parti radical d'aller tendre la main à ceux qui, pendant des années, les ont combattus?

Est-ce que vous allez demander à Herriot de dire : je suis l'ennemi public n° 1? Est-ce que vous allez demander au président Chautemps de reconnaître qu'après tout, il a peut-être assassiné le conseiller Prince? (*Applaudissements et mouvements divers.*)

Je suis sûr, citoyens, que pour une minute nous sommes unanimes et qu'aucun d'entre vous ne pense à leur demander une déchéance aussi déshonorante.

Est-ce que vous oseriez demander à un Parti comme le nôtre, un Parti gardien de la liberté et de l'ordre, d'aller défendre l'ordre avec ces factieux qui, le 6 février 1934, étaient place de la Concorde? (*Applaudissements.*)

J'entends parler beaucoup des occupations d'usines, mais avant ces occupations, il y a quelque chose qui a déclenché, dans ce pays, le recours à la force : c'est l'offensive des fascismes. (*Applaudissements.*)

Quand elle a vu l'émeute renverser un cabinet qui était strictement radical, croyez-vous que la classe ouvrière, voyant ainsi la force triompher, n'a pas eu aussi l'idée de recourir à la force?

Est-ce à dire que je conseille aux ouvriers de suivre l'exemple exécrable des fascistes? Non.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'affirmer, devant des auditoires communistes que nous, radicaux, nous étions pour le maintien de l'ordre et pour le respect de la loi; ils m'ont un peu houspillé, j'en conviens, mais j'ai insisté et j'ai fini par me faire entendre.

Sur un point, il y a unanimité dans notre Parti. Quel est le radical qui n'est pas partisan du maintien de l'ordre public et du respect de la loi?

Nous disons seulement que l'ordre doit être respecté par les ouvriers, mais aussi par les patrons. (*Applaudissements.*)

Quant à la propriété, j'en suis partisan depuis toujours, parce que je considère qu'elle est une garantie de liberté individuelle. (*Applaudissements.*) C'est pour cela que je n'ai jamais été socialiste.

Un point encore sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est qu'autant la petite propriété individuelle est respectable, autant cette propriété collective et anonyme des trusts et des congrégations économiques est un danger pour le pays. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement a fait quelque chose contre ces oligarchies et vous l'approuvez tous; nous lui demandons de continuer, car il n'y aura de petite propriété que lorsque le règne des trusts sera terminé.

J'en viens, faisant appel à votre esprit de tolérance, à une question délicate au sujet de laquelle je veux peser mes mots : il s'agit des affaires d'Espagne.

Quelques-uns ont eu l'air de penser qu'il y en avait parmi nous pour réclamer une intervention militaire de la France en Espagne.

Cela, jamais nous ne l'avons demandé; nous ne le demanderons jamais. Si des communistes le demandaient, je serais le premier à leur dire non.

Mais voici deux sentiments qui, je pense, ne vous heurteront pas. D'abord, quand nous avons vu le gouvernement légal de l'Espagne, le gouvernement issu du suffrage universel, que nous respectons tous, attaqué par une bande d'officiers factieux qui trahissaient leur pays (*applaudissements*), tous, citoyens, vous comme moi, nous avons eu la même pensée qui était que, de cœur et d'âme, nous étions avec un peuple défendant sa liberté contre des félons qui trahissaient leur pays. (*Applaudissements.*)

Lorsque Yvon Delbos a proposé son accord de neutralité, nous avons été nombreux à nous demander si la loyauté que nous apportions dans l'exécution de cette Convention serait imitée par les pays fascistes voisins et nous nous sommes pleinement associés à la formule d'Yvon Delbos, disant : la neutralité ne doit pas être une duperie.

Nous ne demandons donc nullement que la France intervienne en Espagne et nous demandons que l'Italie et l'Allemagne n'y interviennent pas non plus. (*Applaudissements.*)

Voix diverses. — Et Moscou?

M. ALBERT BAYET. — J'essaierai jusqu'au bout de rester modéré. J'arrive à la question décisive : nos rapports avec le Parti communiste.

Je suis d'avis que nous devons, en maintenant notre doctrine, en proclamant notre volonté d'ordre et de légalité, maintenir l'alliance avec le Parti communiste. (*Applaudissements. Interruptions.*)

Une voix. — A Moscou!

M. ALBERT BAYET. — Je n'y suis jamais allé.

On m'a fait dire, il y a un instant, une grande sottise; on m'a fait dire que les communistes seuls étaient capables de défendre la Répubique.

Non! Nous sommes là. Si la République était attaquée, vous la défendriez, vous, je la défendrais, moi.

Voix nombreuses. — Oui! oui!

M. ALBERT BAYET. — Les communistes, le 6 février 1934, c'est incontestable, comptaient parmi nos pires adversaires. Ils avaient été, eux aussi, corrompus par cette abominable grande presse vénale qui répandait la calomnie sur tous nos chefs (*applaudissements*) et contre laquelle j'espère bien

qu'une bataille décisive sera prochainement engagée.

Ces communistes, nous les avons ramenés à nous. (*Exclamations.*)

Ce que je dis constitue un fait et, sur les faits, tous les hommes de bonne foi sont toujours d'accord. Au défilé du 14 Juillet, les communistes étaient à côté des radicaux et des socialistes et c'est devant ce réveil populaire que le fascisme a reculé. (*Applaudissements.*)

Je ne poserai pas de questions à l'Assemblée, je sais que c'est trop dangereux. Tout de même je crois que, sur un point, nous serons tous d'accord.

Nous sommes restés des Français libres; oui, nous voulons l'ordre. Mais est-il vrai que, quelquefois, la défense de l'ordre exige que ceux qui sont ses partisans sachent répondre à ceux qui l'attaquent?

Oui ou non, sommes-nous les héritiers des hommes de 1789? Sommes-nous les héritiers des hommes de 1830 qui sont descendus dans la rue parce qu'on les attaquait? Sommes-nous les héritiers des hommes de 1848? Sommes-nous les héritiers des hommes qui ont fait des barricades contre le coup d'Etat du 2 décembre?

J'en suis et si, demain, les factieux essayaient de faire en France le coup qu'ils ont fait en Afrique, je descendrais dans la rue avec toutes les forces du peuple. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de dire que j'ai la conviction qu'en y descendant, je vous retrouverais tous. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je terminerai sur un simple rappel de faits historiques connus de tous. La vague fasciste, vous le savez, a passé sur l'Europe. Quand on recherche, dans chaque pays, comment le fascisme a été amené à triompher, que trouve-t-on invariablement à l'origine de ses succès? La division des forces démocratiques, la division des forces de gauche.

Les Partis italiens ne savent pas s'entendre; M. Facta se livre à des dosages pour constituer un ministère et Mussolini marche sur Rome.

Socialistes et communistes allemands se battent à qui fera la révolution, et Hitler pénètre à Berlin.

Les radicaux espagnols se séparent des forces populaires et Franco marche sur Madrid.

Nous, qui ne voulons pas de Franco, de Hitler, ni de Mussolini marchant sur Paris, nous ne permettrons pas la division des forces populaires.

Je conclus. Le colonel de la Rocque est venu à Biarritz, espérant par avance assister à notre discorde. Nous ne lui donnerons pas ce spectacle; nous répondrons à son insolence.

Vous pensez bien qu'en terminant, je ne veux rien dire qui ne soit propre à faire l'unanimité dans cette assemblée et je pense la faire en disant que, dans un Congrès radical, il n'y a personne qui désire faire le jeu du colonel de la Rocque. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas une opinion que j'exprime, c'est un fait que j'énonce. Le colonel de la Rocque est venu aujourd'hui à Biarritz. (*Mouvements divers.*) Je dis, citoyens, et ce n'est pas un fait qui doive nous émouvoir autrement, qu'il est venu à Biarritz parce qu'on lui avait raconté qu'il allait assister, comme un triomphe personnel, à la dislocation du Parti radical. La grande raison qu'en donnaient les journaux fascistes d'aujourd'hui, c'est que, les radicaux ayant chanté *la Marseillaise,* ils allaient certainement se rallier à La Rocque. (*Rires.*)

Eh bien! et ce sera mon dernier mot, *la Marseillaise,* elle est à nous. *La Marseillaise* chantée par le fascisme, c'est le *Credo* chanté par Judas. Nous la reprendrons cette *Marseillaise,* nous membres animateurs du Front populaire, et elle fera demain ce qu'elle a fait hier dans l'histoire : elle renversera les tyrannies de l'argent comme elle a renversé les

tyrannies féodales, et elle balaiera les dictatures. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Marchandeau.

M. Paul Marchandeau (*Marne*). — Mesdames, citoyens, l'attitude que je viens prendre aujourd'hui devant vous n'est pas nouvelle. C'est celle que j'ai prise il y a huit ans déjà à Angers, il y a cinq ans à la salle Wagram, que j'ai prise chaque fois que j'en ai eu la possibilité, et qui consiste à ne pas me taire lorsqu'il m'apparaît que l'intérêt et l'avenir de notre Parti, que je ne distingue pas de l'intérêt et de l'avenir de la République, sont en jeu. (*Applaudissements.*)

Pour répondre aux vœux du pays républicain, le Congrès du grand Parti radical-socialiste doit faire tout son devoir sans excéder ses prérogatives, mais aller jusqu'au bout de son droit incontestable. Il ne doit pas se risquer à déterminer des événements politiques qui ne sont pas de sa compétence. Il doit, par contre, dans la plénitude de ses pouvoirs, fixer son programme, rappeler sa doctrine de façon que personne, à une heure où le présent et l'avenir sont suffisamment hérissés de difficultés, ne puisse émettre des doutes sur ce qu'il est, et surtout sur ce qu'il entend rester.

Pour notre programme et notre doctrine, nous affirmons que, ni de gré ni de force, nous n'entendons devenir autre chose que ce que nos traditions nous commandent d'être, c'est-à-dire les fermes et indéfectibles soutiens d'une République de liberté.

C'est une grande tristesse pour des hommes qui depuis de longues années militent dans les rangs de ce Parti, de voir parfois non pas nos querelles, mais simplement nos divergences d'opinions se traduire sous des formes dont la vivacité est en contradiction même avec ce que doivent être les rapports

entre hommes qu'animent un même idéal et une même pensée. (*Applaudissements.*)

On peut juger des ravages qu'ont déjà faits dans l'esprit français les propagandes extrémistes quelles qu'elles soient lorsqu'on voit des hommes, nourris de la même éducation politique, en arriver à échanger les épithètes comme celles de fasciste ou de communiste. Il doit cependant être bien entendu que, pas plus d'un côté que de l'autre, nous ne nous laisserons entraîner, car le jour où nous sombrerions dans ces démagogies aussi dangereuses l'une que l'autre, c'est la République elle-même que nous engloutirions avec nous.

Je demanderai donc qu'il soit possible à des hommes qui, de par leur passé, peuvent revendiquer le droit de parler avec sincérité, comme aux jeunes qui peuvent avoir la prétention de s'exprimer avec ardeur, je demanderai qu'il leur soit possible, dans de larges débats comme dans des conversations privées, de ne pas être de l'avis de leurs interlocuteurs sans avoir immédiatement à subir le reproche de manquer de fidélité à la doctrine et aux traditions de leur Parti.

Nous sommes un Parti de large discussion qui doit donner à l'opinion non seulement radicale mais républicaine et tout simplement française l'impression qu'on peut s'appuyer sur nous avec sécurité comme sur une base solide capable de garantir la stabilité du régime et du pays.

Pour cela, quelles sont les conditions?

Pour le présent tout a été dit : exiger qu'il soit mis un terme aux abus dont on s'est plaint.

Pour l'avenir, il est une autre condition plus grave; nous devons prévoir ce qui se passerait demain si notre Parti, se laissant entraîner à des formules qui ne sont ni historiquement ni traditionnellement les siennes, venait à ne plus jouir de la confiance des masses populaires et surtout des clas-

ses moyennes qui sont la force solide sur laquelle s'appuie le régime républicain.

Dans le moment présent, les conditions qui doivent être mises à la continuité de l'action de notre Parti sont celles mêmes dont dépend l'avenir de notre régime.

J'entends bien que la position de notre Parti est délicate. N'attendez pas de moi que je vienne récriminer à l'égard du passé. Le présent est trop angoissant et l'avenir trop chargé de préoccupations légitimes pour que nous nous attardions à des querelles relatives au passé.

Nous devons cependant nous préoccuper de ne pas nous laisser glisser vers une politique et une attitude qui ne seraient pas rigoureusement celles du Parti Radical-Socialiste. Aussi le Congrès a-t-il le droit d'exiger que l'ordre républicain soit maintenu dans le pays, ceci pour sauvegarder le présent immédiat.

Mais il faut aussi envisager l'avenir, et quand je dis l'avenir, je parle de demain, car les événements vont vite. Je ne veux pas, pour ma part, que notre Parti risque d'être englouti. Je ne le veux pas, d'abord parce que je lui suis profondément attaché, mais surtout parce que j'estime que, le jour où il disparaîtrait, c'est le soutien le plus essentiel de la République qui s'évanouirait avec lui. Nous laisserions alors les extrêmes s'élancer dans un choc sanglant dans lequel disparaîtrait tout ce qui fait la force de notre régime et de notre France. (*Applaudissements.*)

Alors, quelle est la position du Parti radical-socialiste?

Il est associé à une politique qui est pratiquée par trois Partis : le Parti socialiste, le Parti communiste et lui-même. J'ai dit : « une politique ». Le terme n'est pas exact : c'est une expérience qu'il faut dire, avec ceux-là mêmes qui sont les chefs et les guides de cette expérience.

Or, le terme d'expérience, plus encore que celui de politique, comporte une alternative : il sous-entend la réussite ou l'échec.

Je veux, puisque notre Parti s'est associé à cette expérience, loyalement comme il l'a toujours fait quand il s'est agi pour lui de conclure des alliances, puisqu'il en a assumé les responsabilités, je veux qu'en cas de réussite il en conserve au moins quelques avantages. Et si je le veux, ce n'est pas tant par satisfaction d'amour-propre particulier et encore moins par orgueil de parti; c'est parce que si l'on pouvait nous opposer que d'autres ont réalisé ce que nous aurions été incapables de faire, ce serait pour eux une raison de prendre une force nouvelle pour la réalisation de leur programme qui n'a rien de commun avec le nôtre, qui est en contradiction formelle avec nos doctrines et nos traditions, qui est le socialisme ou le communisme.

Il ne s'agit pas, nous dit-on, d'un Gouvernement socialiste. Cette déclaration ne laisse pas d'être assez inquiétante. Ceux qui la répètent ne souhaitent certainement pas l'échec. J'ai trop de respect pour leur conscience pour penser un seul instant que, s'ils proclament que l'expérience tentée dans notre pays n'est pas une expérience socialiste, c'est qu'ils escomptent que, si elle échoue, le régime socialiste sera le seul qui s'offrira aux destins de la France.

Mais cette formule, si souvent proclamée, qu'il ne s'agit pas d'une expérience socialiste, ne peut-elle laisser prévoir que le terme qu'on assigne à cette expérience, c'est précisément le socialisme?

Et pour d'autres, puisque le communisme a été accepté au titre d'allié, à part égale dans la trilogie des Partis qui composent le Front populaire, n'est-ce pas l'avènement du communisme qui est mis au bout de cette expérience?

C'est ici que nous ne devons pas oublier de rappeler nos efforts passés et de comparer, sans provocation, mais avec toute la dignité nécessaire, ce

qu'est actuellement notre collaboration avec ce qu'a été autrefois un soutien marqué de tant d'hésitations et de défections. A ces conditions, au jour où l'expérience se terminera, nous pourrons apparaître comme qualifiés pour la prolonger dans le cadre de la société démocratique actuelle.

On peut encore envisager l'hypothèse d'une réussite apparente et trompeuse si, — pardonnez-moi le mot, je l'écrivais ces jours-ci, — à l'aide d'une sorte de feu d'artifice de réformes non établies sur des bases solides, on arrivait à donner aux masses quelques satisfactions qui, pour n'être pas durables, n'en seraient pas moins momentanément effectives. En les accordant à ceux qui sont les plus ardents sinon les plus nombreux, on léserait les déshérités du régime, ces classes moyennes qui sont particulièrement nôtres. On préparerait ainsi cette concentration marxiste qui rendrait demain plus facile la réalisation du régime qui est au fond du cœur et dans les programmes de nos alliés d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il ne faut pas, et c'est là ma crainte, que l'on considère que la réussite de l'expérience constitue un encouragement à la transformation de la société actuelle.

Nous faisons « un bout de chemin ensemble ». Mais puisque sur ce chemin il existe un carrefour où la route socialiste et la route communiste se branchent sur la route principale qui est la nôtre, il importe que nous sachions dire que la route radicale se prolonge au delà de la bifurcation où elle rencontre les deux autres et que, dans l'intérêt de la République et du peuple de France, nous pourrons encore la poursuivre. (*Applaudissements.*)

C'est d'autant plus nécessaire que nous n'avons pas de garanties de nos deux alliés sur les points qui font l'objet de mes préoccupations. Quel qu'ait été l'effort fait pour établir une sorte de programme commun, un plan de l'expérience, ce plan s'est

affirmé comme insuffisant sur des points capitaux, — sur la question financière en particulier — que je ne traiterai pas pour ne pas prolonger mon discours, et aussi sur la conduite des Partis associés au lendemain de la victoire électorale et sur leur participation de sorte qu'à l'heure actuelle, l'un d'entre eux échappe aux responsabilités du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Il serait tout de même étrange, en cas de réussite de l'expérience, que ceux qui n'ont pas voulu en partager les responsabilités se présentent comme ayant contribué au succès et en réclament tout le profit.

Il faut dès aujourd'hui prendre nos précautions à cet égard.

D'ailleurs, même lorsqu'un Gouvernement réussit, il reste quand même des mécontents et, par surcroît, des ingrats. Or la position du Parti communiste, qui consiste à apporter sa collaboration à la réalisation de l'expérience par ses votes au Parlement, mais qui la critique ensuite — si nous nous permettions d'agir ainsi, on ne manquerait pas de nous traiter au moins de fascistes — garantit à ce Parti un double avantage : celui d'être réputé réalisateur dans la mesure où il collabore, et celui d'être réputé le seul Parti encore capable de donner des satisfactions aux mécontents et aux insatiables. Par la critique constante, ce Parti se sera ménagé l'approbation d'une importante fraction de la population française, — celle qui prête encore si facilement l'oreille aux propagandes démagogiques.

Puisque c'est son programme qui aura été réalisé, le Parti radical-socialiste doit rester le seul qualifié pour poursuivre l'expérience le jour où chacun reprendra sa liberté. D'ailleurs, si ce programme n'a pas été réalisé par nous seuls, il n'y a pas que de notre faute. J'en dirai un mot tout à l'heure. Pour le moment, je me borne à répéter que nous restons qua-

lifiés pour poursuivre, dans le cadre de la société actuelle, l'avenir et le progrès de la République.

Mais il est une autre éventualité plus grave : celle de l'échec de l'expérience. En l'envisageant, je ne crois faire acte d'aucun défaitisme; j'espère montrer un réalisme qui a toujours été à la base de notre doctrine et de nos conceptions. J'ouvre les yeux sur ce qui est possible, et je dis que c'est dans le cas d'un échec que la formule que je rappelais tout à l'heure : « il ne s'agit pas d'un Gouvernement socialiste », prendra toute sa portée et aura toutes ses conséquences.

A quoi, en effet, imputera-t-on la cause de l'échec? Tout simplement à la forme de la société actuelle. On proclamera qu'il est impossible de rien réaliser de grand, de généreux, d'équitable et de fécond dans le cadre et les institutions d'une société trop vieille, qui n'est pas capable de se réformer elle-même.

Je crois donc qu'il faut prendre garde. Et pour que, dans le cas d'échec, ce ne soit pas à la forme de société que nous défendons, que soit fait le reproche triomphant de ne pas permettre les réformes souhaitables, il faut que nous exigions que l'expérience se poursuive dans les conditions les plus loyales et les plus favorables, dans le climat le meilleur.

Ne fermons pas les yeux devant les réalités.

On a dit combien l'agitation nuit à la féconde réalisation des réformes. Je pose une question : est-ce donc nous, radicaux, qui faisons de l'agitation, qui, à un moment quelconque, troublons l'application sage et continue des réformes décidées? Non, n'est-ce pas?

Eh bien, puisque ce n'est pas nous qui provoquons l'agitation, puisque nous n'avons rien à craindre et tout à espérer d'un terme mis à cette agitation, demandons le respect de la loi. Disons que, si elle est insuffisante, on doit la renforcer afin qu'elle s'applique à tous, aux factieux d'extrême-droite sans doute,

mais aussi à ceux qui, tout en affectant de nous soutenir, de collaborer à l'œuvre entreprise en commun, fomentent une agitation dangereuse. (*Applaudissements.*)

J'ai entendu demander tout à l'heure : « Que reproche-t-on à nos alliés? »

Certes, si l'on se place sur le terrain des conversations entre états-majors, on ne trouve pas grand'chose à leur reprocher, si ce n'est quelques-unes de ces incartades qui, dans les meilleures familles, arrivent à de certaines heures à mettre passagèrement leurs membres aux prises. Mais écartons-nous de ce domaine des états-majors. Non pas que j'entende diminuer en quoi que ce soit l'autorité qui doit être la leur. Je ne voudrais pas que personne puisse déduire de mes paroles que je ne tiens pas en l'estime qui convient certains hommes qui honorent notre pays par leur talent, par la sincérité, la loyauté et l'ardeur qu'ils apportent dans la défense de leurs convictions. Et, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque pour personne, je déclare que si j'inscris sur la liste de ces personnes d'abord évidemment les grands chefs de notre Parti, le président Herriot, le président Daladier, le président Chautemps, etc..., j'y mets aussi, vous entendez bien, des hommes comme Léon Blum; j'y mets aussi des hommes qui loyalement et sincèrement s'efforcent de résoudre au mieux les difficultés de l'heure, comme Albert Bayet, d'autres encore.

Le malheur des unions comme celle qui a été conclue dans le Rassemblement populaire, c'est que les fiançailles se nouent dans une période d'action négative de lutte et de combat, souvent rendue nécessaire, certes, par les attaques et les provocations. Mais au lendemain de la bataille on oublie un peu ce qu'a été le temps ardent des fiançailles. Aujourd'hui, beaucoup de nos militants qui ont donné loyalement leur adhésion au Rassemblement populaire parce qu'il leur paraissait être la sauvegarde

indispensable de la République, s'entendent conseiller de tourner leurs yeux vers d'autres formations politiques.

Alors, prenez garde! Si vous n'exigez pas, de par votre volonté, de par vos injonctions, que cette expérience se poursuive et se maintienne sur le terrain le plus favorable qui est celui de notre propre programme, vous risquez de vous voir abandonnés par l'ensemble de l'opinion française, par la masse des citoyens qui ne sont porteurs de la carte d'aucun Parti mais qui suivent avec sympathie l'action du radicalisme.

Car il ne faudrait pas croire — ce serait leur faire beaucoup d'honneur — que tous les Français qui ne sont pas du Front populaire sont fascistes. Il y a de la place dans notre pays pour les autres. (*Vifs applaudissements.*)

Vis-à-vis de ceux-là, quel sera le climat le plus favorable?

Ce sera d'abord d'assurer une bonne et juste gestion financière. Je laisse à d'autres orateurs le soin d'en parler avec compétence.

Ce sera aussi, en ce qui concerne les réformes sociales, de ne pas laisser dire sans répliquer avec preuves à l'appui, qu'on a pu réaliser en trois mois ce que le Parti radical avait été incapable de faire pendant des années. (*Applaudissements.*)

Souvenez-vous, par exemple, que c'est au mois de mars 1935 que le Parti radical, apportant son adhésion par la voix éloquente de M. Jean Zay à un projet que j'avais moi-même déposé, a inséré dans notre législation le contrat collectif, la réduction des heures de travail, la rééducation professionnelle, toutes mesures qui avaient été incluses dans un projet général de réorganisation de notre économie. Nous disions à ce moment-là : « Nous ne sommes pas ambitieux, il ne s'agit que d'une expérience. » Et, bien que nous pensions ne faire qu'une expé-

rience, ceux qui sont à notre gauche ne nous ont pas suivi.

Peut-être, si cette expérience avait alors été faite, les mouvements ouvriers ne se seraient-ils pas produits, parce qu'on aurait mis un terme à la concurrence qui s'exerce avec trop d'âpreté et dont la réduction des salaires constitue régulièrement un des principaux éléments.

Et puis, pour donner satisfaction au monde du travail, vous vous seriez trouvés en présence d'une économie organisée, et non pas de cette débandade qui a caractérisé l'économie française au moment où ont éclaté les mouvements du mois de juin dernier.

Cela, n'oublions jamais de le dire. N'oublions pas non plus d'affirmer qu'il y a dans le programme du Front populaire des réformes qui sont nôtres, et qu'en particulier le fait d'appeler l'ouvrier à se lier intimement à l'entreprise et à y trouver son profit lorsqu'elle est largement bénéficiaire, quitte à consentir quelques sacrifices quand elle est déficitaire, est un projet spécifiquement radical.

Ne laissons pas dire que c'est la faute du Parti radical si ce qui a été fait n'est pas consolidé du point de vue économique.

Enfin, il faut persévérer dans une politique extérieure et dans des mesures de défense nationale qui, je le déclare avec plaisir, sont en bonne voie, grâce à M. Yvon Delbos que je salue avec d'autant plus d'affection que je sais quelles difficultés il a rencontrées, grâce au président Daladier qui a mené avec vigueur sa politique de défense nationale. Il faut y persévérer en faisant apercevoir au pays qu'on ne peut pas contester que cette politique est d'essence radicale, et que même dans le passé elle n'a été que d'essence radicale. (*Applaudissements.*)

J'en ai fini. Dans les quelques idées que je me suis permis de jeter dans ce Congrès si beau, si réconfortant pour un militant radical, nous retrouvons exactement notre programme, l'affirmation de ce

qu'est la doctrine de notre Parti. Et, comme je vous le disais au début, nous pouvons affirmer, proclamer qu'il est suffisant que nous restions ce que nous sommes et qu'on ne nous fera pas devenir ce que nous n'entendons pas être. (*Applaudissements.*)

Si, comme je le sais, vous voulez que notre Parti vive, qu'il constitue l'obstacle solide au choc sanglant des extrêmes, qu'il reste le rempart des libertés républicaines en même temps que l'apôtre écouté de la paix, dites aujourd'hui nettement, fermement, sans que cela puisse créer de difficultés à personne, ce qu'est votre volonté unanime. Dites-le de telle manière qu'elle s'impose, non seulement à tous les membres de notre Parti, mais encore à l'ensemble de la France républicaine qui a les yeux fixés sur nous. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guernut.

M. Guernut. — A cette heure tardive, au terme d'une journée épuisante, vous me serez reconnaissants de ne pas vous infliger un long discours et de résumer les débats qui se sont poursuivis jusqu'ici.

La question essentielle qui se pose et que vous êtes tous impatients de résoudre, c'est de savoir si, oui ou non, le Parti radical restera dans le Rassemblement populaire.

Voix nombreuses. — Oui!

M. Guernut. — J'entends bien qu'elle ne se pose pas en ces termes sur le bout de vos lèvres, mais c'est ainsi qu'elle se pose dans l'intimité de vos esprits, et c'est là que je vais la chercher. (*Applaudissements.*)

Je crois avoir assez l'habitude des assemblées pour m'être aperçu, aux mouvements divers qui ont accueilli les précédents orateurs, que votre réponse, unanime ou presque, sera : *oui.* (*Applaudissements.*)

Oui, à condition que... (*Nouveaux applaudissements.*)

Le Congrès répondra « oui », pour trois raisons.

D'abord pour une raison de principe ou, si vous le préférez, une raison de morale. Nous avons promis. Les Partis politiques sont soumis aux mêmes règles de conduite que les individus. Quand on a promis, on tient. Nul ne vous obligeait, après les élections, de collaborer au Gouvernement. Vous pouviez, comme les communistes, rester en dehors, en soutien, en flanc-garde. Vous ne l'avez pas fait. A tort ou à raison, vous vous êtes engagés. Un Parti qui se respecte observe ses engagements. Question de loyauté! (*Applaudissements.*)

Cette première considération pourrait suffire; mais il y en a d'autres.

Supposez que nous nous en allions. Et après?

Avez-vous une majorité? De quoi faire un Gouvernement?

Une majorité? Sans les socialistes, impossible! Comptez! A moins que vous ne songiez à ressusciter les morts (*sourires et applaudissements*), à rééditer je ne sais quelle formule de bloc national. Messieurs, il est un peu tôt, deux mois à peine après que le pays et vous-mêmes l'avez répudiée sans équivoque. (*Applaudissements.*)

Vous me direz peut-être : « Oui, sans les socialistes, impossible! Mais rien de plus simple que de faire une majorité sans les communistes; ils sont 72, on les remplacera par 72 modérés du centre gauche. »

Arithmétiquement, rien de plus simple, en effet. Vous n'avez même pas besoin de 72 remplaçants; beaucoup moins suffiraient.

Mais psychologiquement, c'est une autre affaire : Votre nouvelle majorité, il va falloir la faire vivre, la faire, si j'ose dire, coexister. Or, réfléchissez, s'il vous plaît.

Un jour, M. le président Herriot a défini les mo-

dérés d'une bien jolie façon : « Ils aiment, a-t-il écrit, à scier la branche sur laquelle ils se posent. »

Eh oui, messieurs, ils sont posés comme nous, avec nous, tout près de nous, sur la branche de la légalité et de la République. Mais rappelez-vous l'histoire de ces vingt dernières années : toujours, sciant la branche, ils sont allés se poser étourdiment de l'autre côté, avec les factieux et les ennemis de la République. Avec eux, rien à faire! rien à faire jusqu'à ce qu'ils comprennent et, à l'heure où je parle, l'intelligence ne leur est pas encore venue. (*Rires et applaudissements.*)

Pour que la combinaison soit viable, encore faut-il que les socialistes l'acceptent. Avez-vous leur assentiment?

Tel que nous le connaissons, le Parti socialiste ne se séparera pas aisément d'un Parti prolétaire, qui lui dispute sa clientèle.

Tel que nous le connaissons, le Parti socialiste, après avoir été au milieu de la majorité, n'éprouvera pas grand enthousiasme à en devenir l'aile extrême et à en repousser, dangereusement pour lui, le centre de gravité vers la droite. Tel que nous le connaissons, il ne s'exposera pas volontiers aux trop faciles critiques d'une opposition communiste qui ne le ménagerait guère, qui lui rongerait ses organisations, lui enlèverait ses adhérents et, aux élections, diminuerait ses chances.

Le Parti socialiste qui surveille jalousement ses frontières (*sourires*) et pour qui le souci des effectifs et des sièges n'est pas un souci médiocre (*nouveaux sourires*); le Parti socialiste, mon cher Emile Roche, ne se laissera pas de sitôt ensorceler par votre voix de sirène. (*Applaudissements.*) Excusez, messieurs, mon défaut d'imagination! Je ne vois pas Léon Blum dans les bras d'Emile Roche, pour une infidélité qui, à ses yeux du moins, serait une imprudence. (*Rires.*)

Ainsi, à cette heure, pas de majorité d'union natio-

nale; à cause des radicaux, pas de majorité sans les socialistes et, à cause des socialistes, pas de majorité sans les communistes. En conséquence, à cette heure, aucune formation parlementaire et gouvernementale n'est possible en dehors du Rassemblement populaire.

Messieurs, le sage ne s'insurge pas, il sourit à la nécessité. (*Vifs applaudissements.*)

Ajouterai-je, en troisième lieu, que, par son action des quatre derniers mois, le Gouvernement de Front populaire n'a pas provoqué dans le pays une désapprobation massive de ses électeurs? Il est permis de discuter, il est permis de contester la valeur des réformes qu'il a faites : il est une chose qu'on ne lui chicanera point, c'est qu'il en a fait de nombreuses, de profondes, et en peu de temps. Quel que soit demain, mon cher Marchandeau, le résultat de son expérience économique et financière, un mérite lui sera reconnu, c'est d'avoir réconcilié le peuple avec le Parlement (*applaudissements*), c'est d'avoir montré à la France et au monde qu'il est possible de modifier la structure sociale d'un pays sans recourir aux régimes de dictature, par la simple et loyale application des méthodes parlementaires. De cela, messieurs, quoi qu'il advienne, les républicains lui seront reconnaissants.

Telles sont les trois raisons, de loyauté, de nécessité et d'équité, qui font qu'à mon avis le Parti radical doit, à l'heure présente, maintenir son attachement à la formule du Rassemblement populaire. (*Vifs applaudissements.*)

Doit-il le faire aveuglément et sans conditions?

Je ne le pense pas.

Précisément parce qu'il est attaché à la formule du Rassemblement populaire, il doit répudier tout ce qui en est la contrefaçon.

Or, de la part des éléments qui le composent, ce serait une contrefaçon de chercher à confisquer pour l'un d'eux, pour lui seul, le bénéfice moral de l'œu-

vre commune. Ce serait surtout une contrefaçon que d'excéder les limites du programme convenu et, par exemple, de recommander, de provoquer ou de tolérer les surenchères.

Sur le premier point, je serai très bref. Le Rassemblement populaire est un assemblage de quatre Partis. Pour qu'il vive, il faut que les quatre Partis s'accordent. Si l'un tire à hue et l'autre à dia, il est fatal que l'attelage se rompe.

Un de mes amis malicieux, qui a des lettres, aime à dire, évoquant un apologue de Platon dans *la République,* qu'au char de l'État quatre chevaux sont attelés. L'un, fringant, piaffant, — c'est assurément le cheval communiste — ne nous éviterait peut-être ni le fossé ni la culbute s'il n'était heureusement freiné par deux gros chevaux de labour en qui je reconnais volontiers l'Union socialiste et le Parti de sagesse qui nous réunit ce soir. (*Sourires.*) Quant au quatrième cheval, lui seul, à l'en croire, ferait tout l'ouvrage; c'est en tout cas lui qui hennit le plus fort et, si l'on n'y prenait garde, il s'attribuerait volontiers l'avoine et les cocardes du triomphe. (*Rires.*)

Mais mon malicieux ami exagère. Dans l'attelage, les quatre chevaux tirent du mieux qu'ils peuvent, en droite ligne, sans ruer dans les jambes l'un de l'autre. Du reste, si l'un d'eux en avait la tentation, je suis convaincu que notre cheval — notre Parti — le contiendrait. Je fais confiance sur ce point à nos amis du Gouvernement. Je suis convaincu qu'ils se souviendront que, dans le pacte à quatre (*sourires*), figure le Parti radical. Je suis convaincu qu'ils ne laisseront oublier dans les manifestations en commun ni *la Marseillaise* ni le drapeau tricolore. Je suis même convaincu que quelquefois à leur tour ils se feront entendre, eux aussi, comme les autres, au micro. (*Sourires.*) Nos militants de province, mon cher président Daladier, sont un peu chatouilleux sur ce point. Il faut comprendre leur sensibi-

lité; elle vient d'une juste et touchante fierté, dont j'espère bien que vous saurez tenir compte.

Mais tout cela est secondaire et véniel. Plus grave, est l'autre danger, le danger de surenchère. Qu'est-ce à dire?

Le programme du Rassemblement populaire résulte d'un contrat ou, si vous préférez, d'un compromis. Il y a surenchère lorsqu'au mépris de ce contrat, dans l'oubli de ce compromis, on recommande ou on tolère des attitudes que l'un des Partis associés peut accepter, mais que d'autres, en raison de leurs traditions et de leur doctrine, sont obligés de condamner.

Messieurs, parlons clair : il s'agit des occupations d'usines et des excès qui en ont été l'accompagnement et la suite.

Certains esprits pensent que les usines devraient être et deviendront un jour la propriété des travailleurs. Ils en concluent que, comme elles leur appartiendront demain, comme déjà elles leur appartiennent en théorie ou en vertu d'une justice supérieure, les ouvriers sont qualifiés dès aujourd'hui à prendre sur elles hypothèque et à s'en saisir.

Ils estiment que l'opération peut se faire en trois temps. Premier temps : on occupe, pour le principe, et on s'en va. Second temps : on occupe, on fait marcher l'exploitation, et ayant montré par un geste symbolique que l'on peut se passer sinon du capital, du moins des capitalistes, on s'en va une seconde fois. Troisième temps : on occupe, on fait marcher, et on reste. La révolution est faite. (*Mouvements.*)

Messieurs, j'expose là des idées très respectables. Ce sont les idées d'un Parti révolutionnaire.

Seulement, ce programme-là n'est pas le nôtre. Lorsqu'on a fondé le Rassemblement populaire, ce n'est pas ce programme-là que l'on nous a présenté, ce n'est pas ce programme-là que nous avons accepté (*applaudissements*), ce n'est pas ce programme-là qui a été convenu. (*Applaudissements.*) Cela suffit

pour que nous en repoussions l'ébauche et l'essai dans les paroles et dans les actes. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, entendez-moi bien! Je voudrais sur ce point délicat éviter toute équivoque. Nous ne sommes pas hostiles, nous radicaux, à ce qu'un jour les ouvriers dirigent et possèdent les usines où ils travaillent. L'abolition du salariat est inscrite en toutes lettres dans notre programme. Ce que nous demandons, c'est que ce transfert de direction et de propriété s'accomplisse selon des voies légales et légitimes. Ce que nous demandons, c'est que sur ce programme on consulte le suffrage universel, c'est que le suffrage universel consulté réponde clairement, c'est que les élus dans les deux Chambres, après une consultation régulière, se prononcent dans la solennité d'un vote. A ce moment-là, plus d'objection! Il n'y a qu'une chose à quoi nous sommes irréductiblement hostiles, c'est qu'on procède par la force.

C'est ici, messieurs, la ligne de démarcation entre le Parti radical et des Partis contigus : d'un côté, par la persuasion, par les méthodes démocratiques et parlementaires, tout! de l'autre, par la violence et la dictature, rien! (*Vifs applaudissements.*)

Or, quand on a institué le Rassemblement populaire, c'est l'esprit de cette doctrine : évolution et non révolution, légalité et non violence, persuasion et non contrainte, intérêt de la Nation et non intérêt d'une classe, voilà l'esprit qui a inspiré l'œuvre entreprise.

En demandant aujourd'hui que cette clause essentielle soit observée, le Parti radical se borne à exiger des associés la loyauté du contrat. (*Applaudissements.*)

Je vous demande pardon de cette discussion abstraite, je vais du reste la résumer dans une formule simple : nous confirmons le pacte, tout le pacte, rien que le pacte. (*Vifs applaudissements.*)

C'est par respect du pacte que nous maintenons le Gouvernement; c'est par respect du pacte qu'il doit se maintenir dans les limites du droit. (*Vifs applaudissements.*)

Ce que nous attendons de ce Congrès c'est qu'il déclare à nouveau son attachement au Front populaire, sa volonté d'y être fidèle, aussi longtemps que le Rassemblement populaire lui-même sera fidèle à son programme et se cantonnera dans ses limites. (*Applaudissements.*)

Or, dire cela, c'est être, je pense, l'ami du Rassemblement populaire, car c'est en vouloir la permanence.

Si d'autres, au contraire, cédant à l'esprit d'imprudence ou de démagogie, inclinaient à passer outre, à pratiquer ou à tolérer la surenchère, ceux-là se révéleraient les ennemis du Rassemblement populaire, car ils en seraient les fossoyeurs. Et, dans l'échec d'une expérience qui pouvait réussir par l'usage de nos méthodes, et qui n'a mal tourné que par l'abus des leurs, nous n'aurions, nous, radicaux, aucune part de reproche. A ceux qui ont commis la faute incomberait la responsabilité. (Vi*fs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — La parole est à M. Georges Bonnet, député de la Dordogne.

M. Georges Bonnet. — A l'heure où nous sommes, après les brillants discours que vous avez entendus, je voudrais vous résumer notre opinion sur la conclusion qu'il faut donner à ce débat, convaincu qu'aux heures graves que nous traversons, chacun a le devoir de dire toute sa pensée et de prendre, avec le souci nécessaire de l'unité de notre Parti, en face du pays, courageusement ses responsabilités.

L'état d'esprit du Parti radical tient en quelques formules simples.

D'abord, il est hostile à la dictature et au pouvoir

personnel. C'est à Nantes, il y a deux ans, à pareille époque, que, comme rapporteur général de la politique de votre Parti, je vous disais : « Nous sommes prêts à défendre le régime contre le fascisme avec tous les Républicains qui nous prêteront leur concours. »

Nous n'avons pas changé. Nous sommes entrés dans le Rassemblement populaire pour défendre la République, mais nous avons le légitime souci que, par des maladresses ou des excès, certains ne viennent compromettre cet ordre républicain que nous avons justement voulu sauvegarder.

L'ordre républicain et le régime, n'oubliez pas que leur sort est aujourd'hui entre les mains du Parti radical, parti des classes moyennes et des élites. Voilà pourquoi aujourd'hui plus que jamais vous avez le devoir de parler clairement au pays.

J'entends que certains vous conseillent parfois, comme suprême habileté, la résignation et le silence. « Suivez sans mot dire, déclarent-ils, le cours des événements. Si les choses tournent bien, vous en aurez votre part; si elles tournent mal, vous répondrez que vous avez laissé faire, sans la gêner, en collaborant loyalement, l'expérience voulue par le suffrage universel. »

Mais, citoyens, un des chefs les plus éminents du parti socialiste vous a démontré par avance la fausseté de cette attitude lorsque, il y a trois mois, il déclarait dans un discours retentissant :

« Si l'expérience Léon Blum réussit, nous aurons franchi une étape décisive vers le socialisme et si elle ne réussit pas, il sera démontré qu'on ne peut rien faire dans la société capitaliste et la voie sera ainsi mieux ouverte au socialisme. »

Ainsi, vous le voyez, pas d'illusions! Même dans le sens de la politique pure, votre silence sans gloire serait aussi sans profit.

Et puis, il y a le pays républicain qui attend de vous une attitude claire, car nous vivons des heures

graves où, si vous n'êtes pas vigilants et prudents, si vous vous laissez flotter sans résistance au gré des flots, si vous ne fixez pas vous-mêmes des barrages qu'on ne pourra pas forcer, vous risquez d'être fatalement débordés et entraînés.

Alors prenez garde, en cas d'échec, à la réaction de l'opinion publique. A ce moment, si le pays cherche de nouveaux guides pour conduire sa destinée, craignez que certains ne tournent leurs regards vers l'extrême-gauche et d'autres vers la droite, mais que ce ne soit pas, en tout cas, vers les radicaux restés silencieux. Il serait trop facile de leur crier alors : « Vous étiez là, vous avez tout accepté et vous n'avez rien dit. » (*Applaudissements.*)

Donc, si vous voulez sauvegarder l'avenir, vous avez vous-même le devoir de marquer avec force la doctrine dont vous pensez qu'elle doit assurer le salut du régime et du pays. Soyez donc clairs et précis dans l'ordre du jour que vous allez voter. Affirmez tout d'abord votre volonté de voir mettre de l'ordre dans nos finances. J'ai été surpris, à la lecture de l'ordre du jour de notre ami Jacques Kayser de voir que, par un oubli sans doute, les mots d'ordre financier et d'équilibre budgétaire n'étaient pas prononcés. (*Applaudissements.*)

Personne ne peut nier que l'équilibre budgétaire n'est pas un mythe destiné à embarrasser les gouvernements, mais que c'est la loi de tous les Etats civilisés.

Oui, je le déclare ce soir devant le Congrès, je reste fidèle à la doctrine financière de notre Parti. D'abord pour une raison de solidarité morale. C'est Herriot, Paul-Boncour, Chautemps, Daladier, Albert Sarraut, notamment approuvés par tous vos Congrès, qui ont constamment affirmé et soutenu cette doctrine pour laquelle ils ont sacrifié la vie des gouvernements radicaux qu'ils présidaient. (*Applaudissements.*)

J'y reste fidèle aussi pour une raison de justice

politique. Le président Daladier a dit, l'autre jour, que si les radicaux avaient perdu 40 sièges, c'était à cause des décrets-lois et il a eu raison de le dire.

Mais c'est parce qu'à ce moment, à droite et à gauche, on disait : « Ni déflation, ni dévaluation. Reflation. Abrogation immédiate des décrets-lois, mais les prix resteront les mêmes; la monnaie gardera sa valeur. »

Mais, si au moment des élections, on avait dit la vérité à tout ce peuple de France, de fonctionnaires, de retraités, de petits rentiers; si on leur avait dit qu'on leur rendrait les 10 %, mais que les prix monteraient de 17 %, comme il est arrivé entre le 15 mai et le 15 octobre derniers, eh bien! j'ai assez d'estime pour le bon sens français pour être certain que le résultat, pour nos amis, aurait été différent. (*Applaudissements.*)

Et demain, quand vous aurez des élections législatives partielles, est-ce que vous ne sentez pas que votre meilleure carte, pour votre propagande électorale, pour votre action en faveur des candidats que nous allons être appelés à soutenir, c'est justement cette fidélité à votre doctrine financière qui a été la vérité d'hier et qui reste la vérité de demain? (*Applaudissements.*)

Oui, je dis bien la vérité de demain. Et c'est la troisième raison essentielle à mes yeux, qui me fait adjurer le Congrès d'affirmer dans son ordre du jour, sans obscurité, sa doctrine financière.

Nous avons subi la dévaluation, cette dévaluation condamnée par tous les partis avant le 26 avril. Nous l'avons subie avec peine parce que c'est une opération rude et injuste, aux rigueurs de laquelle cette féodalité dont on a tant parlé au cours de cette séance peut facilement échapper, mais qui atteint profondément cette masse de petits épargnants, les modestes travailleurs et ces classes moyennes dont on parle toujours, avec considération, mais qu'on

accable sans cesse sous le poids des charges nouvelles. (*Applaudissements.*)

Après un tel sacrifice, vous souhaitez donc que l'opération réussisse, que les finances soient rétablies et que l'économie du pays puisse à nouveau s'épanouir. Vous avez raison. Mais alors, pensez au dilemme d'une vérité sévère posé par notre cher ami, le président Herriot, en 1932.

Ce dilemme, le voilà qui se profile à nouveau à l'horizon. Et je vous dis avec force : « Ou vous rétablirez l'ordre financier comme on l'a fait, en Angleterre et en Belgique, ou vous serez conduits d'expédients en expédients, de facilités en facilités, d'illusions en illusions, dans une aventure où ce n'est pas seulement le Parti radical responsable qui risque d'être emporté, mais le pays. (*Vifs applaudissements.*)

L'ordre financier ne suffit pas. Vous devez démontrer clairement que, si vous êtes prêts à toutes les réformes sociales, si vous vous penchez anxieusement, pour les soulager, sur le sort des travailleurs des villes et des champs, si vous restez du fond de votre cœur le grand Parti du peuple, vous n'acceptez pas qu'à la faveur de votre loyauté l'on introduise peu à peu dans la société actuelle de tels éléments de désordre et de destruction, que vous vous aperceviez un beau jour, mais trop tard, que ce lent travail de sape a porté ses fruits et qu'il ne reste plus autour de vous que les ruines d'une société disparue. (*Applaudissements.*)

Eh bien! cela ne peut pas être l'œuvre ni le programme des radicaux. Ils doivent donc clairement affirmer que, s'ils ont suivi le mouvement de générosité républicaine, c'est pour sauver le régime, non pour le saboter et pour le détruire, et pour préparer à d'autres les voies d'une révolution dont on ne sait point si, en France, elle ne conduirait pas en définitive au fascisme et au pouvoir personnel.

Nous sommes d'accord sur ces principes et sur ce

programme, je le sais. Mais — et ce sera ma conclusion — il ne suffit pas qu'ils soient simplement des sujets de discours (*applaudissements*) et qu'ils soient insérés dans des manifestes pour être ensuite relégués au magasin des accessoires. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il faut que vous marquiez votre volonté qu'ils seront désormais rigoureusement appliqués et que c'est la condition même du vote de vos élus et de la présence de vos délégués dans le gouvernement, à qui vous donnez, à ce point de vue, un mandat précis.

On vous dira : cette affirmation d'un lien de subordination entre le concours du Parti radical et l'application de sa doctrine au gouvernement n'a-t-elle pas un caractère qui pourrait apparaître excessif?

Nullement. Vous l'avez déjà fait à maintes reprises dans vos Congrès. Au surplus, est-ce que les autres partis, est-ce que le chef du gouvernement lui-même n'ont pas souvent défini leurs règles d'action, posé leurs conditions et tracé eux-mêmes, d'une manière impérative, la route qu'ils entendaient suivre?

Nous avons trouvé cela tout à fait légitime. Alors, pourquoi nous serait-il refusé d'user du même droit, alors surtout qu'il s'agit d'affirmer les principes les plus élémentaires et les plus simples de notre doctrine?

Et j'ajoute qu'en marquant avec force cette doctrine et surtout, j'y insiste, en lui donnant l'accent indispensable, votre énergie augmentera les chances de succès de l'expérience.

Car ce sont les faits qui, aujourd'hui, dominent les hommes et toutes les combinaisons politiques. Si le Parti radical ne tient pas la main à ce que les conditions de calme et de sécurité sociale soient rigoureusement observées, s'il laisse s'accroître les désordres financiers et les désordres de rue, s'il laisse s'affaiblir l'autorité de la France au dehors, cette

autorité que défend avec sagesse notre ami Yvon Delbos, alors, ce sont les événements eux-mêmes qui risquent d'amener la crise gouvernementale, par une explosion brutale de mécontentement de l'opinion publique.

Ainsi, votre manque de fermeté n'aurait pas évité une crise! Il en aurait, au contraire, aggravé singulièrement le caractère et les dangers pour la République.

C'est l'heure du Parti radical. Ne voyez-vous pas que, sur votre droite comme sur votre gauche, une opinion nombreuse, hier si injuste et parfois si cruelle envers votre Parti, se retourne anxieusement vers lui et reconnaît sa clairvoyance politique?

Ne décevez point la confiance que la France met en vous. Tout à l'heure, j'entendais, dans son beau discours que vous couvriez d'applaudissements Camille Chautemps rendre hommage « au Sénat républicain qui a gardé et fortifié, ces derniers mois, son autorité morale ». Je l'entendais aussi condamner avec une rude sévérité de termes, ce qu'il appelait « cette agitation meurtrière pour le pays et même pour le Rassemblement populaire ».

« Agitation meurtrière pour le Pays! » Est-ce qu'après avoir entendu un tel propos vous pourriez vous réfugier dans des formules obscures ou équivoques? Non, vous poserez dans votre ordre du jour clairement votre doctrine et vous direz que son application stricte est la condition du mandat que vous donnez à vos ministres et à vos élus.

Pendant les mois qui viennent, la France va marquer son destin.

Et quel destin!

Il s'agit, face à face, du redressement financier ou de la faillite, de l'ordre intérieur ou de violences entre citoyens, de la paix ou de la guerre.

J'ai confiance, car je pense aux ressources inépuisables de notre pays, au génie français et à cette

foi républicaine, qui anime notre peuple aux grands moments de son histoire.

La France est comme un navire magnifique et chargé de trésors, dont la route serait, pour un long temps, semée d'écueils.

C'est à vous d'être les guides sûrs, les pilotes avertis qui guideront le navire au port. Votre tâche est belle. Elle demande de la prudence, elle exige surtout du courage.

Mais je pense qu'elle doit tenter des hommes comme vous qui, dans tout leur passé, ont su unir dans un même amour passionné, la Patrie et la République. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Voix nombreuses. — Clôture!

M. le Président. — J'entends demander la clôture de la discussion générale.

Je consulte le Congrès.

(Le Congrès, consulté, prononce la clôture de la discussion générale.)

M. le Président. — J'ai été saisi de trois ordres du jour : le premier, présenté par M. Emile Roche; le second par M. Albert Bayet, le troisième par M. Jacques Kayser. Vous en avez entendu la lecture.

Sur les ordres du jour, la parole est au président Daladier. (*Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Daladier. — Citoyens, nous voici arrivés au terme d'un débat dont nous serons d'accord pour dire que, bien qu'il ait été à certains moments passionné, comme il était d'ailleurs facile de le prévoir, il a fait cependant un grand honneur au Parti radical.

Peut-être, pour la première fois depuis longtemps nous avons assisté à un débat très simple et très loyal où se sont nettement affrontées, dans une franchise et une loyauté totales, toutes les tendances qui

font, en quelque sorte, la vie même de notre Parti.

Je veux que mes premières paroles soient pour remercier tous les orateurs qui m'ont précédé et qui sont venus affirmer, les uns leurs craintes, les autres leurs espérances, mais qui l'ont fait avec le seul souci de l'avenir et de la dignité de notre Parti. (*Applaudissements.*) Et je comprends très bien, en effet, que des idées diverses s'expriment dans une assemblée aussi vaste.

Il suffirait, pour le comprendre, de se référer à la situation présente : gravité grandissante de la situation de l'Europe, gravité grandissante des antagonismes nationaux, dont on peut dire que l'ombre n'a pas cessé de planer sur cette magnifique assemblée.

Et, à l'intérieur du pays, si je n'ai entendu personne s'élever contre les lois sociales votées par le Parlement à l'appel du gouvernement de Front populaire, si je n'ai entendu personne s'élever contre la nationalisation des fabrications des armes de guerre et des munitions, si je n'ai entendu personne s'élever contre la générosité de cette politique, il n'en est pas moins vrai — et pourquoi n'aurions-nous pas la franchise et la loyauté de le proclamer? — que j'ai senti parmi vous certaines appréhensions et même quelques inquiétudes déterminées par les souvenirs du passé récent, par ces occupations d'usines, par ces atteintes portées à la liberté individuelle, si chère à notre Parti et, plus immédiatement, par des manifestations de masse, par un ensemble de faits qui, jusque dans les départements les plus lointains, ont quelquefois alarmé nos amis radicaux.

Vous me connaissez assez pour croire que si je vous impose un nouveau discours, c'est uniquement parce que je crois que c'est mon devoir envers le Parti, parce que je veux, à cette heure, essayer de vous persuader qu'au fond, nous ne sommes point séparés par des idées fondamentales, qu'il y a des nuances, en effet différentes et, à l'heure où reten-

tissent les chants des sirènes, sirènes d'ailleurs un peu vieillies, qui s'imaginent toujours que nous serons sensibles à leur appels, à l'heure aussi où, aux chants des sirènes s'ajoutent un certain nombre de menaces à peine voilées, je voudrais qu'aux uns et aux autres le Parti radical répondît d'abord par l'affirmation de son unité profonde, de son unité fraternelle et par la décision de passer à l'action dans les jours qui vont venir. (*Applaudissements.*)

Sur quoi sommes-nous d'accord? Je n'ai entendu personne demander le départ des ministres radicaux. Je n'ai entendu personne demander la rupture du Rassemblement populaire.

Au contraire, ceux d'entre vous qui défendaient les tendances de bataille contre le parti communiste étaient les plus ardents à affirmer leur foi républicaine et l'intégrité de leurs convictions radicales. (*Applaudissements.*)

Nous sommes encore d'accord sur le maintien de l'ordre républicain, sur le maintien de la liberté et de la propriété individuelles.

On a dit : nous craignons que les déclarations ne suffisent pas; il faut qu'elles passent dans les faits. Je suis à la tribune pour vous dire qu'en effet c'est mon devoir et ce sera le devoir des ministres radicaux de tenir compte avec fidélité de la volonté unanime du Congrès. (*Applaudissements.*)

Je pense que mon ami Emile Roche, que mon ami Alfred Dominique, qui furent les plus ardents à affirmer ce qu'ils croient être une nécessité pour notre Parti, ne m'en voudront pas si je leur dis en toute bonne foi, ils me permettront d'ajouter en toute amitié, que je n'arrive pas à comprendre cette sorte d'interpellation que le Congrès radical adresserait au parti communiste.

Nous ne sommes point ici pour interpeller le parti communiste; nous sommes ici pour définir la politique du Parti radical. (*Applaudissements.*)

Et je voudrais m'efforcer ce soir de définir briè-

vement, à la lumière de ces événements extérieurs et intérieurs qui nous troublent, la pensée du Parti radical.

Il est peut-être un peu démodé maintenant de parler de doctrine. Le mot « doctrine » évoque un peu trop la silhouette de Royer-Collard, de ce grand col, de cette triple cravate et, à une époque sportive comme la nôtre, ce décor ne rencontre pas précisément une audience très favorable.

Mais je crois cependant que l'effort de nos anciens trouve sa justification dans la permanence du radicalisme à travers tant d'événements, les uns douloureux et dramatiques, les autres réconfortants, et qu'il n'y a pas de parti s'il n'y a pas de doctrine. Et je dis aux jeunes enthousiastes qui ont mis dans ce Congrès tant de flamme que, pour mériter le titre, le nom de radical, il faut faire l'effort individuel indispensable pour bien comprendre d'abord ce qu'est la vraie doctrine de notre Parti. (*Applaudissements.*)

On a parlé tout à l'heure de ces mystiques nouvelles qui se sont répandues à travers l'Europe. J'entends bien que, dans notre propagande, on nous dit quelquefois : vous, radicaux, quelle est donc votre mystique?

Nous n'avons pas de mystique et j'espère que nous n'en aurons jamais. (*Applaudissements.*) J'espère que nous laisserons à ces pays qui se croient en avant de nous, le culte de ces mystiques qui bannissent d'abord l'esprit critique et l'appel à la raison.

Le Parti radical, c'est le parti de l'individualisme démocratique qui ne reconnaît d'autre loi ni d'autre règle que la loi de la raison humaine. (*Applaudissements.*)

Quels que soient les récits qu'on nous fasse, quels que soient les résultats des propagandes étrangères, pour les Français, il y a un autre idéal que celui du troupeau ou de la fourmillière. Pour les Français, il y a un idéal qui est celui de la valeur indi-

viduelle, de la valeur de l'homme en tant qu'homme.

C'est cela que nous défendons, c'est pour cela que nous lutterons et c'est cela que nous opposons à tous les partis, quels qu'ils soient. (*Applaudissements.*)

Dans le temps présent, que voulons-nous faire? J'ai dit moi-même, nous avons tous dit que nous sommes à une époque où le plan économique domine le plan politique.

Comment entendons-nous régler l'économie? Nous sommes hostiles, je suis hostile, en tout cas, à toutes ces tentatives d'économie dirigée qui, selon moi, ne conduisent qu'à établir la dictature d'une classe ou la dictature d'une gigantesque bureaucratie. (*Applaudissements.*)

Nous voulons faire, en effet, le 1789 économique, c'est-à-dire établir, dans la vie économique, le respect de la personnalité humaine comme nous l'avons établi dans la vie politique et sociale proprement dite.

Cela veut dire que cette vie économique exclut les solutions de la force; elle ne peut reposer que sur la liberté des contrats qui doivent être sacrés pour les uns et pour les autres.

Nous voulons, par conséquent, affranchir l'homme. Ce n'est pas le ployer sous des noms nouveaux, plus ou moins magiques, sous des tyrannies nouvelles; nous voulons, au contraire, le libérer dans sa vie professionnelle, rétablir la liberté et la responsabilité qui en est le corollaire indispensable. (*Applaudissements.*)

Voilà ce que je voudrais essayer de traduire par des textes. Croyez-moi, quand des orateurs, avec beaucoup de talent, attirent notre attention sur la situation financière et sur son évolution, ils ne trouvent pas en nous des hommes fermés à l'examen de ces problèmes.

Nous savons bien que ces questions se posent; nous savons bien qu'elles sont posées par les évé-

nements, plus fort sur ce point que la volonté des hommes.

Par conséquent, je crois que si la vie économique n'est pas ranimée, si le rythme des échanges ne devient pas plus ardent dans notre pays, le destin du Front populaire sera un destin précaire, rapidement tranché par un échec désastreux.

Il faut donc tout subordonner, dans les mois qui viennent, à cette nécessité. Le devoir, pour les Républicains, c'est de ranimer les échanges, c'est de rénover la vie économique. C'est cela qui commandera l'avenir du Front populaire et, peut-être, l'avenir de la démocratie.

Les lois sociales sont justes; personne ne s'est élevé contre elles.

Laissez-moi rappeler que, nous-mêmes, nous les avions proposées; que nous-mêmes nous avions, il y a déjà trois ans, proposé les congés payés, la garantie du salaire minimum et que, même, nous avions proposé la semaine de 40 heures, mais appliquée seulement dans le domaine de la très grande industrie et du très grand commerce.

Aujourd'hui, nous sommes d'avis qu'elle doit être appliquée avec modération et prudence, afin qu'on ne détruise pas ces entreprises moyennes qui sont la force de la République. (*Applaudissements.*)

De même qu'il serait chimérique et déraisonnable de prétendre faire naviguer sur un fleuve aux basses eaux un navire lourdement chargé, de même que la raison nous indique que le fleuve ne peut porter la cargaison que si les eaux sont hautes, de même, pour que l'économie porte le poids de ces lois sociales généreuses, il faut que l'activité économique soit profonde, il faut que partout retentisse le bruit des chantiers dans l'allégresse du travail rénové. (*Applaudissements.*)

J'ai le sentiment de ne heurter personne d'entre vous. J'ai l'espérance d'accomplir ma tâche et de réussir — permettez-moi du moins de le souhaiter

— à faire en sorte que ce Congrès, dont on disait qu'il résulterait une rupture, soit une manifestation ardente et enthousiaste d'amitié et d'unité. (*Applaudissements.*)

Si vous faites cela, tous les Républicains, comme nous le souhaitons, sans esprit d'exclusive ni de sectarisme, tous les Républicains, fils de la Révolution française, seront à nos côtés pour lutter pour une doctrine qui est la plus humaine, la plus généreuse et la plus libre qui ait jamais été défendue dans ce pays de liberté. (*Applaudissements.*)

Après m'en être entretenu, comme c'était mon devoir et un devoir agréable à remplir, avec nos présidents d'honneur : le président Herriot, le président Maurice Sarraut et le président Camille Chautemps, qui ont l'affection unanime du Parti, nous avons essayé de rédiger un texte qui reprendrait, dans leurs grandes lignes, les ordres du jour dont on vous a déjà donné lecture. (*Vifs applaudissements.*)

Je demande à nos amis qui ont lutté avec ténacité et courage pour leur propre thèse s'ils sont d'accord sur les idées essentielles ou de les combattre s'ils les trouvent inutiles. Nous reprendrons alors le débat pour aboutir, finalement, à un vote par mandat, si vous le désirez.

Voix nombreuses. — Non! non!

M. Daladier. — Mais je voudrais qu'il n'y eût pas un vote, mais un élan d'unanimité. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi alors de vous lire ce texte; je demande à ceux qui en ont déposé un eux-mêmes de bien vouloir me prêter une oreille attentive :

ORDRE DU JOUR DALADIER, HERRIOT, CHAUTEMPS, SARRAUT

Le Parti républicain radical et radical-socialiste remercie son président et les ministres radicaux

d'avoir au sein du Gouvernement de Rassemblement populaire, soit dans leurs ministères, soit sur le plan de la politique générale, défendu sans cesse avec vigueur la doctrine du Parti.

Fidèle aux engagements pris, il rappelle que la Déclaration des Droits de l'Homme, charte de la Démocratie, consacre l'inviolabilité de la propriété et que les occupations d'usines, d'ateliers, de fermes et de magasins constituent une atteinte inadmissible à la liberté. (Applaudissements.)

Que l'incessante agitation de la rue d'où qu'elle vienne est incompatible avec la reprise de l'activité économique et il souligne, en présence des grands problèmes de l'heure, la nécessité d'appliquer plus que jamais l'intégralité de la doctrine radicale.

Cette doctrine commande : la sauvegarde de la paix internationale par le maintien des amitiés, le respect des engagements et du pacte de la S.D.N., la vigilance dans l'élimination des causes possibles de conflits européens et les initiatives généreuses en vue d'atténuer chez une nation voisine les horreurs de la guerre civile;

Le renforcement de la défense nationale;

Le maintien énergique de la souveraineté nationale et celui de l'ordre public par le respect de la légalité, le désarmement et la dissolution de toutes les organisations factieuses, l'application loyale de toutes les lois sociales;

La solution des conflits sociaux par la conciliation et l'arbitrage obligatoire;

Une effective solidarité entre tous les artisans de l'activité nationale et une défense vigilante de la production agricole;

Le maintien de l'autorité de l'Etat contre toutes les atteintes et notamment contre celles des grandes coalitions d'intérêts (applaudissements);

Un vigoureux effort vers l'équilibre du budget, garantie de la stabilité monétaire.

Le Congrès donne mandat à ses élus d'assurer

l'exacte application de ces principes et fait confiance à ses représentants au Gouvernement pour continuer à les défendre dans l'action gouvernementale.

Il a la certitude que l'union indispensable de tous ses militants renforcera dans le Pays l'action du Parti radical pour la réalisation d'une œuvre de progrès social qui doit être poursuivie dans l'ordre intérieur et dans la paix internationale. (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Emile Roche.

M. Emile ROCHE. — Je veux dire à mes amis, à ceux qui, depuis quatre mois, m'ont suivi et m'ont fait confiance, à ceux qui, depuis trois jours, m'ont soutenu et encouragé, qu'à la lecture du texte de M. Daladier, j'ai reçu pleine satisfaction. (*Vifs applaudissements.*)

Je leur demande, fier d'apporter ici, en cet instant même, la preuve d'une volonté, par moi constamment affirmée, de fidélité à l'esprit du Front populaire et à son programme et à l'unité de mon Parti, je leur demande, tous ensemble, sans une seule abstention, sans une seule réserve, d'accepter l'ordre du jour de MM. Herriot, Chautemps, Maurice Sarraut et Daladier. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jacques Kayser.

M. Jacques KAYSER. — L'ordre du jour proposé par nos présidents consacre ce que, depuis le premier jour du Congrès les Fédérations départementales ont tenté de réaliser ici : l'union, l'unanimité du Parti dans le Rassemblement populaire, pour une politique d'action, pour une politique de paix internationale.

L'ordre du jour qui nous est proposé nous donne

satisfaction; nous nous y rallions d'enthousiasme et sincèrement. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — M. Albert Bayet renonce à la parole et accepte également l'ordre du jour qui a été lu par le président Daladier.

Il me reste à mettre aux voix cet ordre du jour en vous demandant de vous joindre unanimement à la voix de notre président, pour marquer, par cette manifestation, la vitalité accrue et renforcée de notre Parti.

(L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. — Les congressistes chantent la *Marseillaise.*)

La séance est levée à 19 h. 50.

SEPTIEME SEANCE

Dimanche matin, 25 octobre.

La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes sous la présidence de M. Jean Hérard, ancien sous-secrétaire d'Etat, assisté de MM. Cadoret, ancien député, le Dr Rosenthal, membre du Comité exécutif, Ri président de la Fédération des Alpes-Maritimes, *comme vice-présidents;* de MM. Emile Roche, président de la Fédération du Nord, et G. Fabius de Champville, comme secrétaires, ainsi que de M. Pierre Maze, secrétaire général du Parti.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES VŒUX ET DU REGLEMENT

M. le President. — En prenant la présidence de cette séance, citoyens, je ne vous ferai pas un discours, ayant l'agréable obligation de remercier à la fin de nos travaux tous ceux qui à un titre quelconque ont pris part à l'organisation de ce Congrès.

Je donne donc immédiatement la parole à M. Albert Kahn, président de la Commission des vœux et du règlement, pour faire le rapport de cette Commission.

M. Albert Kahn, *président de la Commission.* — Mesdames, citoyens, régulièrement mandaté par

la Commission des vœux et du règlement, ainsi que par les statuts et le règlement du Parti, je suis chargé de vous présenter diverses modifications qui ont été demandées par plusieurs organismes.

Les statuts d'une Association, même de formation politique, ne doivent être modifiés que lorsque se fait sentir une nécessité impérieuse. Seul, le Règlement, qui en est l'annexe, peut subir des transformations.

L'auteur de ce rapport a eu l'honneur, à trois reprises, de siéger au Bureau du Parti. Il croit devoir rappeler que, dans la période antérieure à 1926, tous les vice-présidents ainsi que les secrétaires non-parlementaires, appartenant au Bureau, avaient le devoir d'assister à toutes réunions des Commissions, de fournir au secrétaire général un exposé du travail de chacune d'elles ainsi que des suggestions qui étaient présentées. Le Bureau du Parti se subdivisait lui-même en cinq sections indiquées à l'ancien article 28 des statuts et ce, depuis l'origine du Parti (voir les imprimés de 1913 et 1923).

Il est impossible au secrétaire général du Parti de mener à bonne fin le travail important qui lui incombe, d'assister aux réunions des Commissions, certaines ayant leurs séances le même jour et à la même heure; il doit être suppléé par des membres élus suivant leurs compétences.

En des statuts sérieusement établis, textes simples et précis, le Bureau a le devoir d'en faire respecter tous les articles sous peine de sombrer dans l'arbitraire ou dans l'anarchie. Appliquer tel article, ne pas se conformer à un autre, c'est le règne de l'abus contraire à toute démocratie.

Depuis dix ans (Congrès de Bordeaux), à presque tous les Congrès, sur l'initiative d'un ancien secrétaire général, démissionnaire du Parti, une pullulation d'articles a enflé anormalement Statuts et Règlement, rendant l'application intégrale impossible au Bureau du Parti.

Envisageant l'extension de la propagande logiquement organisée, j'avais proposé en 1920, d'autres militants l'ont réclamé depuis, l'installation d'un fichier (genre industriel) au Siège Social; il en existe un embryon, mais le principal fait défaut. Pour tous les départements et les colonies ayant des représentants dans les deux Assemblées législatives, le fichier devrait contenir :

1° Liste complète de tous les Comités de base;

2° Noms et adresses des membres du Bureau de ces Comités;

3° Nombre exact des membres cotisants ayant la carte du Parti;

4° Indication de tous les organismes intermédiaires et supérieurs jusqu'aux Fédérations départementales avec noms et adresses.

Afin de démontrer par des exemples typiques comment sont peu respectés statuts et règlement par ceux qui devraient en assurer l'application, nous nous contenterons de citer :

a) Le Congrès de Wagram a décidé la révision de mesures prises à Clermont-Ferrand contre quelques parlementaires. La Commission élue chargée de faire enquêtes a déposé ses conclusions qui ne sont pas venues devant le Comité exécutif par suite d'une opposition du Bureau malgré les demandes formulées.

b) L'article 23 dit : « La carte du Parti est obligatoire pour tous les adhérents. Elle doit être substituée à toutes les cartes et reçue des Comités. Certaines Fédérations départementales et certains Comités enfreignant cette obligation ont imprimé et distribué des cartes particulières pour lesquelles aucun fonds n'est versé au Siège. »

c) Un président de Fédération départementale et non des moindres, puisque, actuellement, il fait parti

du Conseil des ministres, déclarait au Congrès d'Angers (page 212) :

« Nous considérons que la Conférence des Présidents est une Commission ordinaire et n'a pas de décision à prendre. »

Les autres Commissions figurant au règlement, la logique veut que les trois articles les concernant fussent transférés au règlement.

En réalité, faisant état de déplorables habitudes, le Bureau se retranche derrière les Fédérations départementales qui ne répondent pas en presque totalité aux demandes formulées. En dehors des Congrès, lorsque les présidents et secrétaires de Fédérations départementales doivent se réunir, il n'y a pas plus de 15 à 20 Fédérations représentées; les feuilles de présence consultées démontreront l'exactitude de cette assertion.

Le manque de cohésion des organismes de propagande et les minimes ressources mises à la disposition expliquent l'échec de la récente consultation électorale. La perte de 50 sièges réduit sensiblement les recettes indispensables à notre propagande; viennent s'y ajouter les effets de la dévaluation; c'est pourquoi la Commission des finances du Parti demande que fût fixé à cinq francs le prix de la carte à payer au Siège social.

Constatation a été faite que la suppression des membres de droit avait diminué les recettes du Parti et avait un résultat opposé qui était prévu, car on empêche l'accès du Comité exécutif à de jeunes radicaux dont nous avons un besoin pressant pour intensifier la propagande.

La proposition que nous reprenons est celle décidée par la super-Commission que le Bureau du Parti avait instituée.

Je vais maintenant faire connaître à l'Assemblée les modifications proposées.

Pour l'article 13 des statuts, le texte nouveau serait le suivant :

« Les membres du Comité exécutif sont nommés, chaque année, par le Congrès. Ils doivent être membres, depuis un minimum de vingt-quatre mois, d'un Comité adhérent au Parti. »

Pour les membres de droit au Comité exécutif, après les quatre premiers paragraphes qui sont sans changement, nous demandons d'ajouter :

« Les anciens élus et les anciens candidats investis seront membres de droit pendant la période suivante... »

Les uns ont proposé une période de six ans, pour ne pas restreindre immédiatement les ressources du Parti; d'autres ont demandé que la période soit de neuf ans pour les sénateurs, de huit ans pour les députés et de six ans pour les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement. Il vous appartiendra de décider.
Afin de régulariser l'accès du Bureau aux dames radicales, j'ai demandé une addition.

M. Dupuis propose de réduire à vingt-quatre mois le temps d'inscription sur les contrôles du Comité exécutif nécessaire pour être candidat au Bureau. A notre avis, c'est insuffisant, attendu que, pour être candidat au Bureau, il faut connaître à fond ce qu'est le Parti radical, ses arcanes et ses habitudes. Ce n'est pas en vingt-quatre mois qu'un jeune, fût-il très intelligent, peut s'assimiler tout ce qu'il faut savoir au Bureau du Parti, tant dans les Comités que dans les organismes intermédiaires. M. Dupuis soutiendra sans doute devant vous sa manière de voir.

On demande aussi de modifier le nombre des Commissions, qui est trop étendu et qui ne permet pas un travail utile et sérieux. On demande qu'il y ait au maximum 12 Commissions. Je pourrai vous en donner l'énumération, si vous le désirez.

La modification proposée la plus importante est une demande de la Commission des finances du Parti tendant à porter de 2 francs à 5 francs la cotisation initiale à verser pour le siège social. Je ne comprends même pas que des objections aient été présentées à cette proposition, car, dans les partis voisins du nôtre, l'un fait payer une cotisation de 4 francs par mois à ses membres, soit 48 francs par an; l'autre une cotisation de 3 fr. 50, soit 42 francs par an, et de plus tous les chômeurs sont astreints à un versement de 0 fr. 50 par quinzaine, ce qui constitue pour leur siège une recette annuelle de 12 francs, alors que le Parti radical ne reçoit que 2 francs par cotisant.

M. le Président. — La parole est à M. Charles Dupuis, vice-président du Parti, vice-président de la Fédération du Nord.

M. Charles Dupuis (*Nord*). — Mesdames, citoyens, lorsqu'au lendemain des élections législatives dernières le Comité exécutif eut envisagé, en même temps qu'un renforcement de la propagande radicale, une réforme possible des statuts du Parti, le Bureau, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été ainsi délégués, désignait parmi ses membres une Commission chargée d'élaborer les textes nécessaires. Ce sont les travaux de cette Commission, approuvés à l'unanimité par le Bureau, que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Il nous est apparu tout d'abord, après une étude approfondie des statuts et du règlement intérieur existants, que le manque de cohésion entre nos divers organismes directeurs, souvent au reste plus apparent que réel, provenait moins d'une insuffisance ou d'une absence de règles que de la méconnaissance et de la non-observation des règles en vigueur.

On parle souvent des statuts. On en discute sans les connaître. On les déclare *a priori* insuffisants ou

mal rédigés et, quand on se penche sur les brochures où sont exposés les principes de cette discipline librement consentie qui est nôtre, on s'aperçoit qu'il suffirait, pour agir utilement, de lire d'abord et d'appliquer ensuite. Il n'est danc ce but que de vouloir.

Mais la propagande incessante et la discipline, qui seront cependant indispensables à ce Parti, s'il veut reconquérir, en même temps que la confiance des masses, la possibilité d'exercer sa fonction essentielle qui est de gouverner, n'ont pas paru jusqu'à ce jour être le souci dominant de ses militants et de ses chefs.

Le secrétariat général envoie une circulaire : il reçoit trente réponses. Le secrétariat général propose d'organiser de grandes réunions publiques dans tous les départements : il n'a qu'un nombre infime d'acceptations, et encore certaines d'entre elles sont-elles données d'une manière telle qu'elles équivalent pratiquement à des fins correctes de non-recevoir. Et nous pouvons dire aujourd'hui, au nom de la Commission de réforme des statuts, au nom même de votre Bureau unanime, que des modifications, des additions de textes seront vaines tant que vous ne porterez pas en vous la volonté de les appliquer sans défaillance.

C'est dans cet esprit que nous avons réduit au minimum suffisant et nécessaire les additions ou suppressions proposées. Soucieux de ne pas retenir plus longtemps qu'il ne convient votre attention, je vous demande, pour la clarté et la rapidité de ce débat, de limiter les critiques et les observations que vous aurez à formuler et d'opposer, s'il y a lieu, à nos textes des textes.

Les modifications dont nous allons vous donner lecture, en analysant brièvement pour chacune d'elles leur raison d'être, tendent à donner au Parti plus de cohésion, plus d'homogénéité et, partant, plus de force, et ce, quelles que soient les directives de fond qui seront par vous données à votre Bureau.

Trop souvent, dans ce Parti, lorsqu'une tendance était majoritaire et que certaines Fédérations refusaient de se plier à la charte commune, il a été impossible aux organismes directeurs d'obtenir l'unité radicale. Les textes que nous allons vous soumettre rendront plus facilement réalisable cette unité. Ils sont suffisamment souples pour ne pas heurter cet individualisme qui est et demeure un penchant héréditaire de l'esprit radical. Ils sont, en outre, suffisamment précis pour ne permettre désormais aucune fissure préjudiciable aux intérêts du Parti qui, nul ne pourra le nier, se confondent avec ceux de la démocratie et de la République. (*Applaudissements.*)

Voici les modifications que votre Bureau vous propose.

Votre Bureau est d'accord avec notre ami Kahn sur certaines de ces modifications : ce sont celles qui ont trait à l'article 13 et à l'article 14 qui transforment en mois le nombre d'années nécessaire pour être candidat au Bureau du Parti.

Il est une modification proposée sur laquelle notre ami Kahn s'est expliqué tout à l'heure, c'est celle qui ramène de cinq à deux ans de Comité exécutif le temps nécessaire pour être éligible au Bureau.

Laissez-moi vous dire qu'à une heure où nous tentons d'amener dans ce Parti des forces vives que nous ne voulons pas voir aller aux partis extrémistes, qu'ils soient de droite ou de gauche, il nous a semblé indispensable de faciliter aux jeunes l'accès de votre Bureau. Voilà pourquoi nous avons demandé de ramener ce délai de cinq à deux ans.

Notre ami Kahn exposait tout à l'heure qu'en deux ans un homme, quelque intelligent qu'il soit, ne peut s'assimiler les problèmes qui se posent au Bureau. Allons donc! Il faut déjà, pour être candidat au Comité exécutif, avoir deux ans de présence dans le Parti; il faudra, si vous adoptez nos conclusions, avoir deux ans de présence dans le Comité exécutif pour être candidat au Bureau; ce qui portera à quatre

le nombre d'années pendant lesquelles les candidats (tout au moins, je l'espère) auront eu le temps de faire cette assimilation dont parle notre ami Kahn.

Je vous demande donc de nous suivre sur ce point et, pour permettre l'accès des postes essentiels du Parti aux forces jeunes et vives que j'évoquais il y a quelques instants, de ramener de cinq à deux ans le temps nécessaire pour être candidat au Bureau. (*Applaudissements.*)

D'autre part, nous vous proposons quelques additions à apporter au règlement intérieur et concernant la propagande. Nous devons vous signaler que ces textes ont déjà été adoptés par votre Comité exécutif et qu'il s'agit aujourd'hui simplement de leur donner par votre vote force légale.

« Art. 8 bis. — Pour l'organisation de la propagande, le Bureau désigne un ou plusieurs délégués permanents ou temporaires chargés, sous son contrôle et conformément à ses directives, d'aider au développement des Fédérations départementales et à la constitution des Comités locaux. »

En effet, vous voyez des délégués du Parti communiste, du Parti socialiste, des Partis réactionnaires, parcourir la France en tous sens, créer dans chaque commune des Comités locaux, alors que vous, radicaux, vous n'avez à ce point de vue aucune organisation pratique. (*Applaudissements.*)

Ces délégués permanents à la propagande, dont nous vous demandons la création, aideront les Fédérations départementales et, dans les départements où vous manquez d'orateurs, ils vous soutiendront et vous défendront dans vos luttes difficiles.

« Art. 10 bis. — Les Fédérations départementales sont tenues de convoquer avant chaque Congrès national une Assemblée générale à laquelle le Bureau pourra déléguer un de ses membres ou un de ses représentants. »

« Art. 10 ter. — A cette Assemblée générale devront être convoqués tous les Comités locaux. »

« Art. 10 quater. — Le secrétaire général du Parti doit chaque année, en liaison avec les Fédérations, les Comités et les élus, examiner la situation politique et électorale de chaque département et faire un rapport à l'Assemblée des présidents et secrétaires généraux de Fédérations qui précédera le Congrès national. »

Sur tous ces points, nous sommes d'accord avec M. Kahn, sauf, ainsi que je l'ai exposé, sur la question de la diminution du temps nécessaire pour être éligible au Bureau du Parti, que je crois indispensable pour faciliter l'entrée des jeunes au Bureau.

Deux autres points sur lesquels je suis personnellement d'accord avec votre honorable rapporteur concernant l'augmentation de la cotisation et la réintégration d'un certain nombre de membres de droit.

Mais je pense que le problème est trop grave pour que, dans une séance où les congressistes ne sont pas encore arrivés très nombreux, nous décidions d'augmenter le montant de la cotisation. Je vous demande donc, tout en réservant un préjugé favorable pour la motion de M. Kahn, de renvoyer ce point précis à votre Comité exécutif et à votre Bureau.

Par ailleurs je vous demande de voter les textes nécessaires pour étayer la propagande de votre Parti.

Telles sont les modifications que votre Bureau vous propose et que, nous l'espérons, vous voterez à l'unanimité, faisant ainsi confiance à ceux qui, par vous mandatés, tentent dans des conditions souvent, hélas! pénibles de rendre à notre vieux Parti radical attaqué de toutes parts, sans doute parce qu'on lui connaît de solides racines et qu'on le sait capable d'agir, la place qu'il n'aurait jamais dû perdre et que nous saurons bien, dans le temps, reconquérir pour lui. (*Applaudissements.*)

M. le PRESIDENT. — Notre collègue M. Dupuis

demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition tendant à ramener de cinq à deux ans le temps de présence dans le Comité exécutif nécessaire pour être candidat au Bureau. Il propose par contre de renvoyer au Bureau la question de l'augmentation de la cotisation et celle de la réintégration de certains membres de droit.

La parole est à M. Kakn.

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Sur le premier point, je ne comprends pas les objections qui m'ont été opposées tout à l'heure par M. Dupuis, car si je les tenais pour bonnes, il serait beaucoup plus simple d'indiquer que les candidats devront avoir fait partie d'un Comité de base depuis quatre ans au moins.

D'autre part, je ne peux pas accepter que soit reportée à une date indéfinie la décision à prendre sur la proposition de relever le prix initial de la carte du Parti. Il appartient aux congressistes de décider s'il est abusif de demander qu'une somme annuelle de 5 francs par membre entre dans la caisse du Parti pour pouvoir constituer cette propagande que tous vous réclamez.

M. le PRESIDENT. — La parole est à M. Dupuis.

M. Charles DUPUIS. — Au fond, je crois que nous sommes d'accord, M. Kahn et moi. Je vous ai dit qu'il faudrait désormais, pour être candidat au Bureau, deux ans de Comité exécutif. Or, comme pour être candidat au Comité exécutif il faut déjà deux ans de présence dans le Parti, un militant qui sera candidat au Bureau aura quatre ans de Parti. C'est au fond ce que M. Kahn désire. (*Applaudissements.*)

M. le PRESIDENT. — Les deux orateurs étant

d'accord, je mets aux voix leur commune proposition concernant les candidatures au Bureau.

(Cette proposition est adoptée.)

M. le PRESIDENT. — Sur la seconde proposition, concernant le montant de la cotisation, M. Kahn a la parole.

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Sur cette seconde proposition, je maintiens, contrairement aux assertions de M. Dupuis, qu'il n'y a pas lieu de prononcer le renvoi au Bureau du Parti ou au Comité exécutif, attendu que la décision ne vaudrait que pour 1937 ou 1938, et que c'est immédiatement que le Parti a besoin de fonds.

Je demande aux congressistes de faire ce léger sacrifice de consentir à payer immédiatement au siège social le prix unitaire de 5 francs par an, somme absolument minime à l'heure actuelle.

M. le PRESIDENT. — Je suis en fait d'accord avec M. Dupuis. Je crois, et le Bureau partage mon sentiment, que la question est trop importante, surtout dans nos campagnes, en ce qui concerne le recrutement du Parti, pour que cette Assemblée puisse en décider.

Je vous propose donc, au nom du Bureau, de renvoyer ce débat au Bureau du Parti pour prendre une décision. (*Applaudissements.*)

C'est cette proposition que je mets aux voix.

(L'Assemblée décide de renvoyer cette question pour décision au Bureau du Parti.)

M. le PRESIDENT. — Sur la troisième question, qui a trait aux membres de droit, la parole est au rapporteur.

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — La question est la suivante. Les ressources du Parti ont été amé-

nuisées par suite de la suppression de certains membres de droit. Je vous demande de décider que provisoirement seront membres de droit pour une durée de six ans les anciens élus et les candidats investis dans les élections sénatoriales, les élections législatives, les élections aux Conseils généraux et les élections aux Conseils d'arrondissement.

M. le PRÉSIDENT. — La question des membres de droit a déjà soulevé bien des débats au sein du Comité exécutif. Elle est également très importante et très grave, surtout sur le plan géographique. Je crois, et le Bureau partage aussi mon avis, que, comme pour la précédente question, nous devrions en renvoyer l'étude au Bureau du Parti et au Comité exécutif.

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — C'est ce qui a déjà été fait l'année dernière, et sans aucun résultat pratique.

M. le PRÉSIDENT. — Ce n'est pas parce qu'un résultat n'a pas été atteint l'année dernière que la méthode est mauvaise.

Je consulte l'Assemblée sur le renvoi au Bureau du Parti de la proposition concernant les membres de droit.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le Bureau, le Congrès, par assis et levé, décide de renvoyer la proposition au Bureau du Parti.)

VŒUX

M. le PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kahn pour présenter son rapport sur les vœux.

M. Albert Kahn, rapporteur. — La Commission a été saisie de nombreux vœux.

La Commission de politique sociale a émis les vœux suivants, qui sont présentés par M. le Dr Georges Rosenthal, son président, et Mlle Rose Maurice, sa secrétaire :

1° *Organisation de l'éducation physique à l'école, selon le projet Dezarnaulds;*

2° *Intensification de la lutte contre le chômage;*

3° *Suppression des îlots insalubres des grandes villes avec remplacement par des squares ou jardins, avec utilisation du sous-sol;*

4° *Exécution du plan décennal contre la tuberculose, voté à Toulouse et non mis en réalisation;*

5° *Application du droit commun à la prostitution avec nouvelle législation;*

6° *Protection des enfants aveugles ou sourds-muets par l'Etat et rééducation des enfants déficients ou délinquants;*

7° *Récupération par surveillance médicale des conscrits ajournés ou réformés. Surveillance médicale des écoles et des apprentissages;*

8° *Retraite à 65 ans de tout titulaire d'un emploi public.*

D'accord sur tous ces points avec le Dr Rodenthal, je demande le renvoi de ces divers vœux au ministère de l'Education nationale et à celui de la Santé publique.

(Ces vœux sont adoptés et renvoyés aux ministères compétents.)

M. Albert KAHN, *rapporteur.* — La Commission a été saisie par la Fédération départementale d'Alger, par les Fédérations de Constantine et d'Oran, par les Fédérations de Tunisie et du Maroc, de plusieurs vœux ayant le même objet. Je vais vous donner lecture du vœu présenté par M. Cittanova, vice-président de la Fédération de Tunisie, et appuyé

par M. Cadoret, ancien vice-président du Groupe Tunisie-Maroc, qui résume tous ces vœux :

« La Fédération du Parti radical de Tunisie, fidèle à la doctrine républicaine et d'émancipation sociale, émet le vœu :

1° *Que le Gouvernement du Front populaire ne se désintéresse pas de la nécessité impérieuse d'instaurer dans l'Afrique du Nord, et particulièrement en Tunisie, des méthodes d'administration et de réformes nettement démocratiques;*

2° *Demande que toutes les lois françaises soient appliquées à la Tunisie;*

3° *Que les hauts fonctionnaires et chefs de service soient invités à servir la République sans aucune arrière-pensée ou tendance politique adverse;*

4° *Que le suffrage universel soit établi en Tunisie en lieu et place des privilèges accordés aux prétendus intérêts économiques qui composent actuellement les assemblées tunisiennes;*

5° *Que les municipalités soient élues et que les conseillers municipaux ne soient plus désignés à vie par l'administration;*

6° *Que la politique raciste sous tous ses aspects soit combattue par les représentants du Gouvernement de la métropole;*

7° *Que les Français soient représentés au Parlement;*

8° *Que la politique de justice et de bienveillance innovée par le Résident général Guillon, qui a su ramener la paix dans les esprits, soit encouragée et pratiquée largement pour établir la confiance et l'union entre tous les éléments de la population sans distinction de race ou de religion.*

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu de la Fédération radicale-socialiste de Tunisie, étant

entendu qu'il englobe les vœux émis par toutes les Fédérations de l'Afrique du Nord.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

M. Albert KAHN, *rapporteur.* — Le Comité radical du Senonais nous a transmis un ordre du jour « approuvant la politique du Gouvernement, l'engageant à la poursuivre dans l'esprit de concorde du Front populaire, et demandant à tous les partis adhérents au Rassemblement populaire de rester fidèles à leurs engagements, d'éviter toutes les oppositions violentes susceptibles de rompre l'unité d'action nécessaire à la réalisation de la grande œuvre sociale entreprise, que tous doivent aider à accomplir dans l'ordre et la paix. »

Le Congrès donne acte au Comité du Senonais de cet ordre du jour qui s'est trouvé discuté dans le grand débat de politique générale qui s'est poursuivi hier et sur lequel il n'y a pas lieu de revenir.

Le Comité de Libourne a émis le vœu suivant :

Considérant que les maires radicaux-socialistes font au moins autant, pour le rayonnement du Parti que les conseillers municipaux radicaux et radicaux-socialistes des villes de plus de 50.000 *habitants: le Congrès radical et radical-socialiste de la* 2e *circonscription de Libourne, sur la proposition du citoyen Deltreuil, à l'unanimité, émet le vœu, pour être soumis au Congrès de Biarritz, « que soient membres de droit au Congrès national tous les maires radicaux et radicaux-socialistes.*

M. le PRÉSIDENT. — Ce vœu revient, par une voie détournée, sur la question que vous avez tranchée tout à l'heure. Je vous propose, étant donné l'objet de ce vœu, de le renvoyer au Bureau du Comité exécutif, comme vous l'avez fait précédemment pour la modification proposée aux statuts concernant les membres de droit.

(Le renvoi du vœu au Bureau est prononcé.)

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — La Fédération du Gard a émis le vœu suivant :

Considérant que la Conférence des présidents et secrétaires généraux des fédérations départementales permet un échange de vues qui peut avoir une grande influence sur les décisions du Congrès,

Emet le vœu que l'horaire prévu dans l'organisation du Congrès pour cette conférence, qui n'est actuellement que d'une heure, soit porté à une demi-journée.

C'est une question intérieure, qui est du ressort du secrétaire général.

M. le PRÉSIDENT. — La solution la meilleure vient de vous être suggérée par M. Kahn. Il est évident que ce vœu, qui peut être pris en considération, doit être préalablement soumis au secrétaire général du Parti.

(Le vœu est transmis au secrétaire général du Parti.)

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Un ordre du jour de la Fédération du Territoire de Belfort demande « d'attirer l'attention de la classe ouvrière sur le risque que fait courir au Front populaire tout entier et au Gouvernement qui en est issu la persistance des conflits du travail, et lui fait confiance pour défendre ses revendications par les seules voies légales ».

C'est le sujet qui a été discuté et réglé hier par l'ordre du jour voté par le Congrès, et qui sera de nouveau réglé dans la déclaration du Parti.

Le même sujet a fait l'objet d'un ordre du jour analogue adopté par la Fédération de la Savoie, sur lequel nous n'avons pas non plus à revenir en ce moment.

Le Groupement du Douaisis, qui paraît ne pas être

en parfait accord avec le reste de sa Fédération départementale, nous a transmis une série de vœux qui demanderaient un examen très détaillé que nous ne pouvons aborder à cette heure. En tout cas, il n'y a pas péril en la demeure, la plupart des desiderata formulés dans ces vœux ayant été admis dans la séance d'hier.

La Fédération de l'Orne nous a saisis d'un vœu sur la baisse des prix du beurre, des œufs et des pommes à cidre.

Je vous propose de renvoyer ce vœu avec avis favorable au Groupe parlementaire de la Chambre.

(Le renvoi est prononcé.)

Un vœu très long nous a été remis par le Comité radical-socialiste d'Etaples (Pas-de-Calais). Ce vœu, très développé, concerne tous les points discutés depuis l'ouverture du Congrès, met en cause des personnalités radicales et ne peut que soulever des heurts. Je vous demande de le renvoyer à la Commission de politique générale du Parti.

M. le Président. — Dans un sentiment de bonne camaraderie et de bonne harmonie, je prie le Congrès de se ranger à l'avis de son rapporteur.

(Le vœu est renvoyé à la Commission de politique générale du Parti.)

M. Albert Kahn, *rapporteur*. — La Fédération de la Seine-Inférieure nous a saisis d'un long vœu, dont je ne vous lirai pas l'intégralité, bien que nous approuvions presque tous les points soulevés dans ce vœu. D'accord avec les députés de ce département qui ont été consultés, je me bornerai à vous donner lecture de la fin du vœu qui est ainsi conçue :

Emet pour la quatrième fois le vœu :

1° *Que le Parti républicain radical et radical-socialiste effectue, dans le plus bref délai possible,*

les recensement et classement des élus de toute nature avec indication de leurs nuances politiques;

2° Que les instructions nécessaires soient données pour que dans les communes, villes, cantons, arrondissements et départements où les élus ne sont pas du Parti, ni d'un parti ami, les renseignements politiques et administratifs soient puisés auprès des représentants qualifiés du Parti;

Et que, au cas où les administrations d'Etat croiraient devoir continuer à 'sadresser aux élus, il soit exigé que, à côté des renseignements ou avis fournis par les élus adversaires, soient joints les renseignements et avis puisés auprès des représentants qualifiés des partis de gauche.

En réalité, comme je vous le disais dans mon préambule, c'est une question de propagande intensive qui se pose.

M. le Président. — Ce vœu est en effet important pour le développement de notre propagande, et je ne doute pas que le Congrès sera unanime à l'approuver.

(Le vœu est adopté.)

M. Albert Kahn, rapporteur. — M. Dupont, conseiller général de l'Aisne, nous a remis deux vœux, l'un sur la revision de la loi du 21 mai 1836 en ce qui concerne les prestations et la taxe vicinale, l'autre sur la suppression de la réduction de 10 % sur les baux à ferme.

Je demande le renvoi de ces vœux au Groupe parlementaire pour étude.

M. le Président. — Ces vœux ont un caractère évident d'ordre législatif. J'appuie, au nom du Bureau, la proposition de renvoi faite par le rapporteur.

(Les vœux sont renvoyés au Groupe parlementaire.)

M. Albert KAHN, *rapporteur.* — Un vœu de la Fédération des Landes demandant « le maintien de l'unité du Parti nécessaire à la réalisation du programme du Front populaire » a reçu entière satisfaction par le vote de l'ordre du jour qui a clôturé le débat d'hier, ordre du jour qui sera confirmé dans la déclaration du Parti.

Un vœu très complet émis par le Comité d'Anglet sur la propagande pratique développe les idées que j'ai indiquées et concentrées dans mon rapport. Je ne crois pas devoir y revenir, ce serait me répéter. Je vous demande de l'adopter avec avis très favorable et de le renvoyer à la Commission de propagande.

(Le renvoi est prononcé.)

J'en ai terminé. Je vous remercie de m'avoir écouté avec bienveillance, et je regrette que certaines modifications que j'avais proposées n'aaient pas été adoptées.

M. le PRÉSIDENT. — Nous remercions également M. Kahn, notre fidèle rapporteur de la Commission des vœux, pour la diligence et le soin avec lesquels il a accompli son travail.

Et maintenant, par décision particulière du président, car l'orateur qui va parler ne figure pas à l'ordre du jour, je donne la parole à notre jeune camarade Ribera qui désire faire une déclaration au nom des Jeunesses radicales-socialistes, étant entendu que son intervention étant hors programme, elle sera, je le lui demande, très brève.

M. RIBERA. — Je rassure tout de suite M. le Président : mon intervention sera très brève.

Vous avez entendu hier le remarquable discours de notre jeune ami Roland Manescau. Je viens après lui vous assurer du dévouement de tous nos jeunes au Parti. Notre rôle est un rôle de recrutement et

de propagande. Nous entendons lui rester fidèles et nous conformer à la ligne politique fixée par les Congrès nationaux du Parti.

Je conclus en criant : « Vivent les Jeunesses radicales-socialistes! Vive le Parti radical! » (*Applaudissements.*)

DESIGNATION DU LIEU DU PROCHAIN CONGRES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la désignation du lieu du prochain Congrès.

Avant d'ouvrir le débat, je dois rappeler, dans un sentiment de loyauté auquel tous les radicaux qui sont ici rendront hommage, qu'au Congrès de Paris, l'année dernière, le débat s'était ouvert entre Lille et Biarritz, que nos amis de Biarritz l'ont emporté d'autant plus facilement que nos amis de Lille se sont inclinés devant eux, mais que le Congrès avait pris l'engagement, au moins moral, que le Congrès de 1937 se tiendrait à Lille.

Il est certain que vous avez le droit de revenir sur une décision prise par un Congrès antérieur. L'Assemblée est souveraine. Mais le devoir de votre Bureau est de vous rappeler qu'au Congrès de Paris, l'année dernière, la question avait été au moins provisoirement tranchée.

Cela dit, la parole est à M. Emile Roche, président de la Fédération du Nord. (*Applaudissements.*)

M. Emile Roche (*Nord*). — Quelques mots seulement. Au Congrès de l'an dernier, j'avais l'honneur de présider la séance du dimanche matin. Dans la salle une majorité formelle était en faveur de la tenue du Congrès de 1936 à Lille. En qualité de président de séance, il m'a paru inélégant de faire triompher le nom de Lille, alors que Biarritz avait fait une demande, car on aurait pu penser que je profitais de la présidence qui m'était dévolue pour

faire désigner la ville où siège la Fédération départementale dont je suis président. J'ai donc conseillé au Congrès de donner une revanche au département des Basses-Pyrénées trop longtemps couvert d'injures à l'occasion d'une affaire heureusement oubliée depuis, et d'approuver à la fois Biarritz pour siège du Congrès de 1936 et Lille pour siège de celui de 1937. Le Congrès de Paris a approuvé ces désignations.

J'ajoute que la Fédération radicale du Nord sera d'autant plus heureuse de vous recevoir qu'elle a depuis quatre ans fait un recrutement tel que le nombre des voix radicales par elle enregistrées en 1936 est en augmentation de 70.000.

Je vous demande de nous faire le grand honneur et de nous donner la grande satisfaction de confirmer la désignation de Lille pour 1937, assurés que vous y trouverez une organisation, une discipline et un bon accueil qui ne vous feront pas regretter la confiance que vous avez mise en nous. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Ricolfi. président de la Fédération des Alpes-Maritimes.

M. Ricolfi (*Alpes-Maritimes*). — Mesdames, citoyens, je viens à cette tribune défendre la tenue du prochain Congrès radical-socialiste dans la ville de Nice.

Dans un Congrès précédent, où la candidature de Biarritz avait été posée, on vous avait dit : « Biarritz, c'est le plaisir; Nantes, c'est le devoir. »

Si Biarritz a été le plaisir, il est juste de dire que Biarritz a été surtout le travail fécond, puisqu'on y a réalisé l'unanimité sur l'ordre du jour de nos chefs, et que l'unité primordiale et indispensable de notre grand Parti démocratique et populaire y a été maintenue.

Nice sera sans doute le plaisir. Il suffit de pro-

noncer son nom pour que ceux qui connaissent déjà notre splendide côte désirent y revenir; et ceux qui n'ont pas encore eu cette satisfaction rêvent de la voir au moins une fois dans leur vie et d'y respirer le parfum de nos roses et d'y remplir leurs yeux de la couleur azurée de notre ciel et de notre mer.

Nice, reconnaissante envers ceux qui viendront y travailler dignement pour l'avenir du pays et de la République, se fera, si possible, encore plus belle pour vous recevoir, pour vous prodiguer toutes les voluptés qu'elle recèle en son sein.

Mais, Nice, comme Biarritz, sera le travail fécond qui devra marquer une nouvelle étape dans le travail social.

Si nous vivons dans une contrée privilégiée, elle compte cependant toute une population laborieuse d'ouvriers, d'artisans, de paysans, de petits propriétaires, de commerçants et d'industriels, d'intellectuels, dont le républicanisme n'est pas inférieur à celui des autres régions de France et qui sont prêts, si vous voulez nous y aider, à grossir nos rangs.

C'est pour ces raisons que Nice, pour le Parti radical-socialiste, représente un devoir. A l'extrême-sud de la France, nous sommes un peu abandonnés. Vous vous devez de ramener à la République ce département frontière qui sert de champ d'exploitation aux partis extrêmes, car ils ont choisi cette région privilégiée par la nature, mais dangereuse par sa situation géographique, pour en faire le champ clos de leurs manifestations et de leurs exploits.

Il vous appartient de nous aider à démontrer que le département des Alpes-Maritimes est, lui aussi, en réalité, un département radical qui s'ignore.

Matériellement, nous sommes équipés pour vous donner toutes les satisfactions possibles et vous pouvez, dès à présent, être assurés que rien ne sera négligé pour que vous emportiez de la Côte d'Azur un souvenir aussi agréable que celui que nous emportons de la magnifique Côte basque. Plaisir, travail, devoir,

dans un cadre grandiose, avec une organisation matérielle large et complète.

On vous a parlé hier des sirènes de droite et de gauche aux appels desquelles vous avez heureusement refusé de répondre.

Mais ne vous laisserez-vous pas convaincre par nos arguments? Nice a confiance dans votre verdict. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vous venez d'entendre le discours de notre ami Ricolfi. De Lille à Nice, la route fait un crochet par Rouen et nos amis de Rouen voudraient bien qu'on s'arrêtât dans leur ville.

La parole est à M. Poissant, président de la Fédération de la Seine-Inférieure.

M. Poissant (*Seine-Inférieure*). — Mesdames, citoyens, notre ami Emile Roche évoquait un vote du précédent Congrès pour réclamer, l'an prochain, la tenue du Congrès à Lille.

Le Congrès, comme l'a rappelé le président, est souverain maître. C'est pourquoi je vous demande de vouloir bien désigner Rouen comme siège de nos prochaines assises.

Le département de la Seine-Inférieure est l'un de ceux qui ont le droit d'évoquer le souvenir des luttes passées. Cinq députés radicaux-socialistes y ont été élus. Ce département a maintenu au Parti sa situation.

J'ai le droit de dire que nulle ville plus que Rouen n'a subi les efforts de la réaction au cours des luttes électorales. Rouen est le siège principal des Croix de Feu et le fait que nous tiendrions nos assises dans cette ville donnerait un nouvel essor à notre Parti.

J'ajoute que vous seriez reçus par une municipalité radicale-socialiste.

Enfin, vous trouverez à Rouen un accueil des plus hospitaliers.

Je n'ai pas besoin de vanter les beautés artistiques

de notre ville ni de rappeler que nulle vallée n'est plus jolie que celle de la Seine et que vous trouverez dans notre région normande des ciels qui, s'ils ne sont pas semblables à ceux de Biarritz, attirent tout de même chaque année bon nombre de touristes.

C'est pourquoi, au nom de la Fédération départementale de la Seine-Inférieure et de mon éminent ami Georges Métayer, député-maire de Rouen, je vous demande en toute confiance de vouloir bien désigner Rouen comme siège de vos prochaines assises.

M. le Président. — La parole est à M. Loufrani, au nom des radicaux d'Alger.

M. Loufrani (*Alger*). — Il y a quelques années, à Vichy, vous avez promis de venir en Algérie.

Les raisons qui militent en faveur d'Alger sont nombreuses. Je ne vous dirai pas que l'Algérie est soigneusement prospectée par les Partis de droite; vous savez tous que de la Rocque y débarque en avion régulièrement. Je ne vous dirai pas qu'elle est prospectée non moins soigneusement par les Partis d'extrême-gauche; cette semaine, nous avons eu deux belles conférences de Vaillant-Couturier et Duclos.

Je ne vous dirai pas que c'est l'intérêt du Parti radical, à la veille de l'octroi de la citoyenneté à des milliers de Musulmans, de venir en Algérie.

Je ne vous ferai pas miroiter la belle réception que vous réserve notre belle Algérie, le plus beau joyau de la France.

Je vous dirai très simplement que c'est un devoir pour les radicaux, pour tous les Français, de connaître l'Algérie qu'ils ignorent. (*Applaudissements.*)

Quand on pense que l'Italie a risqué une conflagration générale pour l'Ethiopie, que l'Allemagne exigerait un petit bout de terre sur la côte nord-afri-

caine, il est inadmissible que les radicaux d'Algérie soient si oubliés.

Je demande que, par un vote formel, vous confirmiez la décision que vous avez prise à Vichy et qu'en 1938, le Congrès du Parti radical ait lieu à Alger.

M. le PRÉSIDENT. — Le Bureau est donc saisi, pour le Congrès de 1937, des propositions de Lille, de Nice et de Rouen.

La Fédération du Nord invoque le vote de l'an dernier. Je lui rappelle que si elle bénéficie d'un préjugé favorable, la question doit être tranchée par le Congrès actuel. Dans le passé, un certain nombre de villes — je le sais par expérience — ont bénéficié ainsi d'un tel préjugé favorable.

Chaque fois, l'année suivante, la question a été de nouveau discutée et certaines villes, peu favorisées, ont dû attendre trois ou quatre ans avant d'obtenir satisfaction.

Je vais donc consulter le Congrès sur le choix de la ville qui sera chargée d'organiser le prochain Congrès. Il va de soi que c'est la candidature de Lille que je vais d'abord mettre aux voix. Je vous demande de voter avec calme et ordre, car le choix de cette ville soulève toujours les amicales passions et les conflits cordiaux entre radicaux.

(Le Congrès, consulté, décide de tenir à Lille ses assises en 1937.)

M. le Président. — M. Loufrani vous a demandé d'accorder un préjugé favorable à la candidature d'Alger, qui désire organiser le Congrès en 1938, étant entendu que la question pourra se poser de nouveau entière au Congrès de l'année prochaine.

(Le Congrès décide que le Congrès de 1938 se tiendra en principe à Alger.)

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN POUR LES ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. le Président. — Voici les résultats du scrutin pour les élections au Bureau du Comité exécutif : Ont été élus :

1° Vice-présidents parlementaires

MM. Margaine .... 593 voix
Métayer .... 590 —
Pascaud .... 586 —
Perrier .... 579 —

2° Vice-Présidents non parlementaires

MM. Piot .... 315 voix
Alfred Dominique .... 313 —
Quinet .... 221 —
Chauvin .... 215 —

3° Secrétaires parlementaires
(dont 1 pour un an)

MM. Thorp .... 590 voix
Massot .... 589 —
Catalan .... 582 —
Belmont .... 537 —
Rambaud .... 536 —

4° Secrétaires non parlementaires

MM. Georget .... 254 voix
Bouillon .... 251 —
Narodetzki .... 215 —
Rolland .... 197 —

D'autre part, le Bureau est saisi des deux résolutions suivantes.

La première, présentée par MM. Jammy Schmidt,

Pierre Cot, Mounié, Poittevin, Noël Mariani, Robert Renaud, Vernon et Mazenou, est ainsi conçue :

En réalité, comme je vous le disais dans mon préambule, c'est une question de propagande intensive qui se pose.

Le Congrès, désireux de témoigner sa reconnaissance aux militants qui ont été l'objet de la confiance de leurs pairs et qui ont rempli le mandat de vice-président du Parti au moins à quatre reprises, décide de leur conférer l'honorariat.

(Cette résolution est adoptée à l'unanimité.)

La seconde, déposée par les Fédérations des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, du Nord, de la Seine, du Loiret, de la Charente et du Maine-et-Loire, est ainsi rédigée :

Le Congrès, afin d'assurer la continuité de la liaison avec le Comité national de Rassemblement populaire, décide que les délégués qui y représentent le Parti seront admis à titre exceptionnel à participer aux réunions au Bureau pendant l'année en cours.

Je mets cette seconde résolution aux voix.

(Elle est adoptée à l'unanimité.)

LA DECLARATION DU PARTI

lue par M. MASSOT, député des Basses-Alpes

M. le Président. — La parole est à M. Massot, pour donner lecture de la déclaration du Parti.

DECLARATION DU PARTI REPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Jamais peut-être notre grand Parti Radical et Radical-Socialiste n'a réuni dans ses assises, une affluence aussi considérable. Au lendemain des élec-

tions législatives, la présence d'aussi nombreux délégués nous est une affirmation certaine du regain de force et de vitalité du Parti. Jamais non plus Congrès radical n'a suscité plus d'attention ni plus d'intérêt. Nous avons assisté à un débat très ample, toutes les thèses se sont affrontées. Certains ont affirmé leur crainte, d'autres leur espérance. Tous l'ont fait avec dignité, avec courage, quelquefois même avec une noble passion. A la lumière des discussions, il nous est apparu que nous n'étions pas séparés par des idées fondamentales, par des fossés infranchissables, mais simplement par des nuances et une fois de plus, notre Parti vient d'affirmer son unanimité autour des principes immuables de démocratie auxquels il est resté fidèle durant toute son histoire et qui, sous l'impulsion de nos chefs respectés, se sont si souvent traduits en réforme positive.

Cette unanimité, elle s'est affirmée plus particulièrement dans les remerciements adressés aux ministres radicaux-socialistes qui ont, au sein du gouvernement de Front Populaire, soit dans leur ministère, soit dans le plan de la politique générale, défendu sans cesse avec vigueur la doctrine du Parti.

Que de chemin parcouru depuis notre Congrès de de Wagram de 1935. A la suite des journées de février et devant le danger croissant que les ligues factieuses faisaient courir au régime républicain et à la démocratie, notre Parti accepta alors d'adhérer au mouvement du Rassemblement Populaire composé de tous les Républicains de bonne volonté, décidés à lutter pour la défense de la liberté.

Un programme commun était étabi par toutes les organisations adhérentes à ce mouvement. Notre Parti acceptait ce programme avec d'autant plus de résolution qu'il s'inspirait de sa doctrine traditionnelle.

Fidèles à la parole donnée, nous avons, au lendemain des élections, accepté de collaborer au Gouvernement de Rassemblement Populaire. Un contrat

avait été conclu. Nous avons respecté le contrat. Nos élus ont été unanimes à appuyer de leur vote les projets du Gouvernement. Notre Parti s'est pleinement associé à toutes les lois sociales. Il a voté la nationalisation des fabrications de guerre, la réforme de la Banque de France et toute une législation généreuse et humaine.

Mais il entend que le contrat et tous les contrats soient respectés. Profondément attaché aux principes de la liberté individuelle et de l'intangibilité des libertés publiques et privées, il est hostile aux manifestations de la violence et de la force. Il veut, dans l'intérêt même des travailleurs, dans l'intérêt de la Nation, la légalité, non le désordre.

La grève, certes, est un droit, mais on ne saurait tolérer l'occupation des usines, des magasins et des fermes qui constitue une atteinte à la légalité. Patrons et ouvriers doivent au même titre respecter les accords conclus et soumettre leur différend à des procédures de conciliation et d'arbitrage. Il ne faut pas que les lois sociales soient génératrices de difficulté intérieure, il est nécessaire qu'elles soient loyalement appliquées.

Notre Parti demeure résolu à soutenir l'œuvre de redressement économique entreprise par le Gouvernement.

Le pays s'est, les 26 avril et 3 mai dernier prononcé avec force contre la politique de déflation. Le Gouvernement constitué après les élections a, par voie de conséquence, eu le le souci d'entreprendre un énergique effort pour ranimer la vie économique et pour réparer certaines injustices.

Nous avons dû accepter un pénible réajustement monétaire après que le Gouvernement eu tenté de l'éviter dans toute la mesure de ses moyens.

Mais notre Parti lui a demandé de déposer sans retard des projets de nature à améliorer la situation difficile des classes moyennes.

Ces projets doivent tendre notamment à une indis-

pensable détente des charges fiscales, à une diminution du taux de l'intérêt comme aussi à une extension de plus en plus urgente du crédit aux entreprises agricoles, commerciales et industrielles.

Cette politique doit contribuer à empêcher une nouvelle hausse du prix de la vie, condition essentielle du succès de la dévaluation monétaire. Cette réussite est, d'autre part, subordonnée sur le terrain politique au calme dans les esprits. Sur le terrain financier, à l'effort vers l'équilibre budgétaire auquel notre Parti n'a jamais cessé d'être fidèle.

A ce prix seulement, le redressement économique portera tous ses fruits.

Si de récentes mesures législatives ont contribué à revaloriser partiellement certains produits du sol, elles s'avèrent encore insuffisantes. Notre Parti, qui puise une de ces sources dans la classe paysanne, se doit de soutenir l'agriculture, d'aider les producteurs ruraux qui sont à la base de la prospérité nationale.

Une crise grave sévit encore sur l'agriculture. La terre ne nourrit plus ou nourrit mal ceux qui la cultivent. Les campagnes se dépeuplent à une cadence qui, dans certaines régions, ne manquent pas d'être angoissante. A cette situation, il appartient au Parti Radical qui est le vrai parti agraire d'apporter un remède.

Au premier rang des causes qui ont déterminé la crise agricole, il convient de placer les excédents qui pèsent sur le marché, favorisent la spéculation et avilissent les cours. Pour limiter ces excédents, la tâche de notre Parti doit consister à protéger notre agriculture contre les importations abusives.

D'autre part, pour arrêter l'exode des campagnes vers les villes, il importe d'éduquer les jeunes, de leur procurer l'instruction technique, de donner à cet effet aux instituteurs des connaissances agricoles et rurales plus étendues, d'amener les jeunes paysans à fréquenter davantage nos écoles d'agricul-

ture, de multiplier encore, dans le cadre du département, les écoles d'hiver, les écoles de technique agricole.

Nous devons enfin contribuer à l'organisation des coopératives agricoles permettant de diminuer les prix des engrais, de développer les facilités de transport, d'accroître le crédit agricole en encourageant la caisse nationale de crédit agricole, de poursuivre dans les pays ruraux les installations d'électricité et d'adduction d'eau potabe. Les agriculteurs saveat qu'ils peuvent compter sur l'action énergique du Parti Radical. Le programme des grands travaux envisagés par le Gouvernement contribuera à leur apporter un peu plus de confort, un peu plus de bien-être.

Pacifistes ardents et convaincus, les radicaux-socialistes sont également ennemis de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Ils proclament une fois de plus le rattachement à la politique de paix et de collaboration internationale, leur foi dans la Société des Nations. Ils estiment que 'établissement d'une paix durable suppose non seulement le maintien des amitiés et le respect des engagements, mais aussi une action positive pour éliminer les causes possibles des conflits européens et pour tendre au désarmement général.

Si le Parti Radical déplore l'horrible tragédie espagnole, qu'il lui soit permis du moins de féliciter l'éminent ministre des Affaires étrangères qui, dans un esprit de solidarité démocratique, a pris, avec l'Angleterre, l'heureuse initiative de proposer un accord de non-intervention dans les affaires d'Espagne, écartant ainisi un grave péril international.

Le Parti Radical est également éloigné du chauvinisme et d'internationalisme. Il revendique dans le chaos mondial actuel le droit pour la France d'assurer sa propre défense nationale; ennemi des croisades idéologiques, il considère que la France a le devoir de ne point s'immiscer dans les affaires

intérieures des autres pays comme aussi le droit de ne tolérer chez elle aucune ingérance.

Amis de la paix, le Pardi Radical-Socialiste est aussi au premier chef un Parti social. Il s'associe à toute œuvre d'émancipation humaine. Est-il besoin de rappeler ici le concours unanime des élus radicaux lors du vote des grandes lois sociales au début de la présente législature, ou encore la part prise par les ministres radicaux à l'arbitrage des graves conflits sociaux?

Le Parti radical songe aux petits retraités, aux petits rentiers, aux cheminots que la dureté des temps a quelquefois réduits à la misère; aux anciens combattants dont les droits doivent être respectés par la création de la Caisse autonome des Pensions qui permettra de leur assurer les légitimes restitutions qu'ils désirent, aux chômeurs dont la situation devient chaque jour de plus en plus préoccupante.

Il se penche enfin sur le problème angoissant, sur cette jeunesse qui ne trouve plus les emplois promis à ses efforts et dont la révolte deviendrait légitime si la crise économique se perpétuait.

Dans le domaine scolaire, notre Parti désire la gratuité de l'enseignement à tous les degrés. Il s'honore de compter parmi ses membres le ministre de l'Education nationale qui, continuant les efforts de Fernand Buisson et du président Herriot, vient d'obtenir du Parlement la prolongation de la scolarité, le dédoublement des classes de plus de 35 élèves dans l'enseignement secondaire et qui envisage actuellement la création d'une école nationale d'administration et une série de mesures en faveur de la jeunesse.

Au point de vue colonial, le Parti Radical offre à toutes les populations soumises à l'influence française une collaboration chaque jour plus étroite de nature à justifier les bienfaits de la mission tutélaire de notre démocratie.

Telle est la ligne générale de notre programme.

Telles sont quelques-unes des réformes que nous entendons réaliser, non point seul, mais dans le cadre du Front Populaire auquel nous demeurons attachés.

Notre volonté est de barrer la route à toutes tentatives de pouvoirs personnels, d'obtenir la réalisation du commun programme, de montrer la fidélité dans la parole donnée. Nous ne pouvons oublier que notre Parti est un Parti de raison. Il est résolu à consacrer ses forces à la défense de la liberté, de l'ordre, à la grandeur de la République et de la Patrie.

M. le Président. — Vous venez d'entendre lecture de la déclaration du Parti, écrite en un style si noble et si généreux par le jeune député des Basses-Alpes.

Je vous demande de l'approuver par acclamations.

(La déclaration du Parti, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

M. le Président. — Notre ordre du jour est épuisé.

Mais sans doute, permettrez-vous au président de cette ultime séance d'adresser en votre nom, à ceux qui les ont si pleinement mérités, les remerciements que nous leur devons.

Je veux d'abord remercier le Bureau du Parti de l'organisation si méthodique et si parfaitement réalisée de ce Congrès. Aucun de vous ne s'étonnera que, dans le Bureau, je fasse une place spéciale à nos amis Mazé et Anxionnaz, dont la modestie égale le dévouement; ayant été si longtemps à la peine, il est juste qu'ils soient à l'honneur. (*Vifs applaudissements.*)

Je remercie aussi, pour son accueil si cordial et si hospitalier, la Fédération des Basses-Pyrénées, qui a su, et nous en savons un gré infini, non seulement nous accueillir avec cette aménité traditionnelle de nos populations du Sud-Ouest, mais nous donner une température idéale et permettre à ceux

de nos amis qui ne connaissaient pas la Côte basque d'en goûter tous les charmes, avec le désir certainement sincère d'y revenir bientôt. (*Applaudissements.*)

Un mot de gratitude à la presse, qui a bien voulu donner à nos débats une place particulière dans ses comptes rendus et que je félicite et remercie de l'impartialité avec laquelle elle les a rédigés.

Après avoir adressé une nouvelle fois, comme il se doit et comme il est dans le fond de nos cœurs, l'expression de notre confiance affectueuse à nos chefs, c'est à vous que je voudrais adresser mes derniers mots, à vous, militants radicaux, si souvent vilipendés, si souvent attaqués, si souvent méconnus dans nos provinces lointaines et qui êtes cependant l'armature solide de ce grand Parti.

Vous avez, mes chers amis, à la suite de la manifestation légitime de vos diverses tendances, donné hier un magnifique exemple d'unanimité. Cette unanimité est la vraie leçon finale de ce Congrès, il faut maintenant la traduire dans les actes.

Le Parti radical, l'un des meilleurs serviteurs du pays dans le passé, a le droit de regarder l'avenir avec confiance, parce qu'il reste encore, pour demain, l'un des meilleurs serviteurs de ce pays.

Nous devons, demain, pour traduire dans les réalités notre unanimité d'hier et d'aujourd'hui, intensifier et développer la propagande dans tout le pays, sous l'énergique impulsion de notre cher président Daladier. (*Vifs applaudissements.*)

C'est à l'action, militants radicaux, qu'au poste éphémère que j'occupe, je vous convie demain. En avant pour la grandeur de la République et de la Patrie, indissolublement unies ! (*ViVfs applaudissements répétés.*)

Personne ne demande plus la parole?...

Je déclare clos le 33ᵉ Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.

La séance est levée à midi et demi.

Bureau du Comité Exécutif (Exercice 1936-1937)

Président :

M. Edouard Daladier

Vice-Présidents :

Parlementaires :

MM. :

Liautey, député.
Ducos, député.
Delthil, sénateur.
Lorgeré, anc. député.
Margaine, député.
Métayer, député.
Pascaud, député.
Perrier, sénateur.

Non Parlementaires :

MM. :

Couquet (S.-et-O.).
Peytral (Var).
Dupuis (Nord).
Bauzin (Seine).
Piot (Seine).
Dominique (B.-du-R.).
Quinet (Nord).
Chauvin (Eure).

Secrétaires :

Parlementaires :

MM. :

Lallemant, anc. dép.
Zay, député.
Mendès-France, dép.
Thorp, député.
Massot, député.
Catalan, député.
Belmont, sénateur.
Rambaud, sénateur.

Non Parlementaires :

MM. :

Levy Jean (Nord).
Laurens (Seine).
Coste (Seine).
Mme Kraemer-Bach.
Georget (Sarthe).
Bouillon (Nord).
Mme El. Brault.
Narodetzki (Seine).

Secrétaire Général :

M. le Dr Mazé, ancien Sous-Secrétaire d'Etat

Secrétaire Général Adjoint :

M. Paul Anxionnaz

PRESIDENTS D'HONNEUR :

MM. Edouard HERRIOT -- Joseph CAILLAUX
Maurice SARRAUT

Vice-Présidents d'Honneur :

MM. Ernest PERNEY -- Louis RIPAULT
Fabius de CHAMPVILLE -- CHEVALIER

COMITE MIXTE

Mmes AUBRIOT, Paris.
BRAULT Eliane, Paris.
BLOCH Nelly, Paris.
BRUNSCHWICG, Paris.
DENISE, Paris.
KRAEMER-BACH, Paris.
Mlle Rose MAURICE, Paris.
Mmes REYREL, Paris.
Odette SIMON, Paris,
BRESSON, Paris.

AIN

MM. CHANAL, sénateur, 18, avenue Ledru-Rollin, Paris (12e).
TONY-REVILLON, sénateur, 65, rue de Prony, Paris (17e).
CHAUMIER, cons. général, Montluel.
PONCET, 26, rue de la Gendarmerie, Bourg.
TEMPORAL, Dr, St-Rambert-en-Bugey.
ANDRE, à Miribel.
BESSON, à Miribel.
CANELLA, à Crépieux-la-Pape.
CANTOURNET, à Sathonay.
FOURNET, L., à Jassans-Riottier.
GRAMMONT, à Châtillon-la-Palud.
HERAUT, 6, rue Childebert, Lyon.
JAILLET, 9, avenue de Paris, Bourg.
MILLET, à Belley.
MOREL, à Sault-Brenaz.
VINCENT, à Saint-Maurice-de-Beynost.
FRIBOURG, André, 49, rue Raynouard, Paris (16e).

AISNE

MM. HAUET, Albert, député, à Boué.
BARTHE, à Saint-Quentin.
BOILEAU, à Concevreux, par Roucy.
CLAVIER, Jean, 3, avenue Gambetta, Laon.
DAVID, Nogent-l'Artaud.
DEAL, Camille, 67, rue Pierre-Ramus, Saint-Quentin.
DUSSOSSOIS, André, à Marfontaine, par Saint-Gobert.
DECAMP, Jules, à Hirson.
DUPONT, Emile, à Flavy-le-Martel.

FAUCHEUX, à Marle.
FRŒLICHER, à Sissonne.
GUYOTY, Alfred, 19 avenue Aristide-Briand, Laon (Secr. général de la Fédération).
GUERNUT, 6, rue du Colonel-Renard, Paris (17e).
GRY, Georges, à Vaux, par Etreillers.
GAILLARD, Fernand, rond-point Mirabeau, 7, Paris (15e).
MACHIN, Charles, à Vadencourt et Boheries.
LAMARRE, Henri, à Crezancy, cons. général.
MELERE, à Mont-d'Origny, par Origny-Sainte-Benoîte.
MORLOT, Paul, 14, avenue de l'Observatoire, Paris (6e).
MUZART, cons. d'arrond., Soissons.
PREVOT, cons. d'arrond., à Guise.
ROBERT, Léon, cons. d'arrond., à Fossoy, par Château-Thierry.
ROBINEAU, Georges, à Braine.
THELLIEZ, cons. d'arrond., à Brissay-Choigny, par Moy.
BEFFARAS, Jean, 86, rue Olivier-de-Serres, Paris (15e).
CHIAPPA, à Chauny.
GOY, Georges, à Amifontaine.
GUERNUT, Henri, Château-Thierry.
GUILLAUME, Henri, 90, avenue Henri-Martin, Paris (16e).
LANDRY, Dr, Reims.
MAHIEUX, Léon, Laon.
MONGIN, à Lizy, par Anizy-le-Château.
RAYEE, Emile, Vaux-sur-Laon.
RICHET-DONNAT, Saint-Quentin.
RUDLOFF, Vervins.

ALLIER

MM. REGNIER, Marcel, sénateur, 31, rue Jean-Dolent, Paris (15e).
LAMOUREUX, député.
BAUDRON, cons. général, Izeure.
LEGER, Vichy.
PERRAUT, Moulins.
GANTHERET, cons. d'arrond., Vichy.
BORIE, 125, avenue de Wagram, Parie (17e).
DUPRE, Cusset.
DUSSOURT, Moulins.
JOLIVET, Saint-Germain-des-Fossés.
JOUASSET, 26, rue de la Baume, Paris (8e).
LEFEBURE, 20, rue Pierre-Curie, Paris (5e).
MIZON, Gannat.
PIVERT, Saint-Germain-des-Fossés.
SEIVE, Cusset.
TALON, Ernest, Vichy.
RAIMOND, colonel, Vichy.
MEILLET.

BASSES-ALPES

MM. MASSOT, Marcel, 66, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).
CLEMENT, cons. d'arrond., Vaumeilh.
GUIEU, Julien, Digne.
LANFRANCHI, Digne.
MUZY, Peyruis.
REGNIER, cons. d'arrond., La Motte-du-Caire.
AUDIBERT, Jean, Barcelonnette.
PIN, Eloi, Mezel.

HAUTES-ALPES

MM. DE BARDOMECHE, cons. d'arrond., Gap.
TRUC, Gap.
ESCALLIER, à Rambaud.
MERLE, Raoul, cons. d'arrond., à Gap.
PELLEVOISIN, cons. général, Gap.
PELLOUX, cons. général, Gap.
PLANCHE, cons. général, Gap.
RICHIER, cons. général, Gap.
TRINQUIER, cons. général, Gap.

ALPES-MARITIMES

MM. CRAIPEAU, Emile, Nice.
RICOLFI, François, Nice.
LEYDET, Jacques, Nice.
RUETTA, Nice.
BIAIS, Menton.
CONDAMINE, Menton.
DUFRENE, Xavier, Cannes.
LEFRANC, Fernand, Nice.
PONT, Désiré, Antibes.
REBUFEL, Le Cannet.
SOULIE, Max, Nice.
VERANY, Victor, Nice.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur, 1, boulevard Henri-IV, Paris (4e).
RIOU, Gaston, député, 42, rue de l'Yvette, Paris (16e).
CHANTE, Franck, cons. général, Vallon.
ROCHE, Dr, anc. sénateur, Chalençon.
ROUSSILLON, André, cons. général, 132, boulev. Haussmann, Paris (8e).

TROUGELLIER, Privas.
ALMERAS, Henry, Vallon.
AUDIGIER, Pierre, La Garenne-Colombes.
JAY, Marcel, Levallois-Perret.
Mme RIOU, Gaston, 42, rue de l'Yvette, Paris (16e).
BROSSIER, 146, avenue du Maine, Paris (14e).
Mme MAZENOU, 4, boulevard Arago, Paris (13e).
VITENBERG, Raphaël, Enghien-les-Bains.

ARDENNES

MM. COURTEHOUX, député, Palais-Bourbon, Paris (7e).
DELATTRE, Gabriel, député, 1, rue Bixio, Paris (7e).
LEDOUX, député, Palais-Bourbon, Paris (7e).
BAUDART, cons. d'arrond., Vouziers.
BOISSEL, Dr, cons. général, Renwez.
DELATTRE, Sedan.
DETANTE, cons. général, Mouzon.
GOBERT, Gustave, Mézières.
JACQUET, cons. d'arrond., Mouzon.
LAHAYE, cons. géneral, Grandpré.
LEMOINE, cons. général, Monthois.
POSTY, Roger, cons. d'arrond., Vireux-Molhain.
PIRLOT, cons. général, Givet.
RENART, cons. général, Clavy-Warby.
ROUYER, cons. général, Blaise-sur-Vouziers.
SCHNER, cons. d'arrond., Vouziers.
VALIADIS, Dr, cons. d'arrond., Grandpré.

ANDRE, Joseph, Charleville.
ABADIE, Charleville.
BEGUET, Gaston, 67, rue de Chabrol, Paris (10e).
BLAISE, Louis, Mézières.
DUCHEIN, Dr, Sedan.
FUNCK, Givet.

ARIEGE

MM. RAMBAUD, Dr, sénateur, palais du Sénat, Paris (6e).
BEDEIL, cons. d'arr., Lavelanet.
BERNADAC, Omer, Dr, cons. général, Lavelanet.
BARRIOULET, Armand, cons. d'arr., Sieuras.
CALVET, cons. d'arr., Vèbre.
CASSAGNE, La Bastide-de-Roussignac.
CHAMPEU, cons. d'arr., Ax-les-Thermes.
COUGOUREUX, cons. général, La Bastide-de-Serou.
DEDIEU, Saint-Girons.
FAURE, Louis, cons. général, Varilhes.
GERAUD, Dr, cons. d'arrond., Sainte-Croix.
JOULE, Constant, Montgaillard.
MIRAMONT, cons. général, Le Mas-d'Azil.
PELLERIN, cons. d'arr., Pamiers.
PENENT, Raoul, Le Fossat.
PEYRAT, Célestin, Foix.
PHILIPPE, Dr, Tarascon-sur-Ariège.
PONT, Pierre, Saint-Girons.
RAGOT, Jean, cons. général, 56, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).
RAYNAUD, Albert, cons. d'arr., Mirepoix.

SABLEAU, Marcel, Levallois.
SAURAT, François, à Cadirac, près de Foix.
SEGUELA, Emile, cons. d'arr., Tarascon-sur-Ariège.
SIRGANT, Louis, cons. général, Luzenac.
VIDALAT, cons. d'arr., Saint-Amadou.
DOUZET, 21, rue Caulaincourt, Paris (18e).
ARNAUD, Maximin, Unzent.
BOUBES, Dr, Pamiers.
COT, André, Pamiers.
CREMAZY, Paul, Saint-Ybars.
DELAVAL, Varilhes.
JOULE, Adolphe, Montgaillard.
LABBE, Cyrille, Cazeaux.
LAFFONT, Emile, Cos.
NOUGUE, Ferdinand, Ganac.
PONS, Bordes-sur-Arize.
RIGAUD, Maurice, Bélesta.
ROUAIX, Edouard, Foix.
ROUAN, Raymond, cons. municipal, Verniolle.
PORCHER, Camille, Mirepoix.
FRANCH-BERRANGER.

AUBE

MM. ALEXANDRE-ISRAEL, sénateur, Paris (9e).
BRACHARD, député, Troyes.
GENTIN, député, à Isle-Aumont.
ROBERT-MAURICE, député, Bar-sur-Seine.
LALLEMENT, Eugène, Bar-sur-Seine.
MOSLARD, Raymond, Saint-Phal.
SERFASS, 126, rue Thiers, Troyes.

BOUCHERON, 5, rue Bardinet, Paris (14e).
SAUVAGE, 3, rue du Midi, Neuilly-sur-Seine.

AUDE

MM. RAYNAUD, Clément, sénateur, 2, rue Louis-Codet, Paris.
SARRAUT, Albert, sénateur, 15, av. Victor-Hugo, Paris.
GUILHEM, sénateur.
BOUSGARBIES, Jean, député, Palais-Bourbon, Paris.
CASTEL, député, 42, rue Denfert-Rochereau, Paris (5e).
GOUT, député, boul. Roumens, Carcassonne.
MISTLER, député, 23, av. de la Reine, Versailles.
AUZIAS, cons. munic., Carcassonne.
ASTRUC, cons. d'arr., Limoux
BARON, cons. général, Montazels.
BOUDENNE, Louis, cons. municipal, Carcassonne.
GARROUSTE, cons. d'arr., Castelnaudary.
GENIE, Emile, cons. mun., Carcassonne.
GLEYZES, cons. mun., Carcassonne.
MONTAGNE, cons. d'arr., Lastours.
PALANQUI, cons. gén., La Nouvelle.
LAFOSSE, Jean, cons. gén., Carcassonne.
RAMON, cons. d'arr., Castelnaudary.
SARZANA, prés. des J.B., Lézignan.
VIVES, cons. d'arr., Bellegarde.
ALAUX, Carcassonne.
AGOUSTENC, Cépie.

BORDANEUVE, Carcassonne.
BOUSQUET, Castelnaudary.
BOUSQUET, Quillan.
CAMP, Jean, Paris.
CAZARE, Narbonne.
CLAROU, Alet.
CLAMENS, Jacques.
CHAVIGNE, Espéraza.
FABRE, Alexis, Peyrac-sur-Mer.
VINCENT, Jordy, Carcassonne.
JOSEPH, Jean, Carcassonne.
JOUCLA, Camille, 2, rue Louis-Codet, Paris.
MARTIN, Bages.
MONTAGNE, Franchi, par Leucat.
PRADAL, Homps.
PRADINES, Narbonne.
PENDRIER, Saint-Marcel.
ROBERT, Lapalme.
RICART, Auguste, Castelnaudary.
RACHET, Narbonne.
SARDA, Lézignan.
SALAUZE, Lézignan.
SABATIER, Dr, Castelnaudary.
SOURNIES, Hubert, Cavanac.
SIGE, Maurice, Carcassonne.
TOMEY, Carcassonne.
VIALA-LONGEOT, Carcassonne.
VAYSSE, Etienne, Aunat.

AVEYRON

MM. BARTHE, Sète.
PORTE, Villefranche-de-Rouergue.
BOREL, Emile, Paris (8e).
DRUILHE, Paris (16e).
PEUCH, Emile, Villefranche - de-Rouergue.
HOLZER, Pelet.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. SCHRAMECK, Abraham, sénateur, Paris (9e).
BREMOND, Marius, cons. gén., Septèmes.
BOURGUE, Théophile, cons. d'arr., Mouries.
DURAND, Marius, cons. général, Tarascon.
DURAND, Michel, cons. d'arr., Maussane.
FARAUD, Paul, cons. d'arr., Plan-d'Orgon.
FOUQUE, Henri, cons. d'arr., Charleval.
GENEVET, Ernest, cons. gén., Châteaurenard.
LIEUTIER, Edouard, Marseille.
REMONDIN, Paul, cons. d'arr., Martigues.
RIBOT, Georges, cons. m., Marseille.
RODIN, Louis, cons. gén., Salon.
SIRACH, Edouard, Marseille.
VIGNON, Max, Paris (16e).
BARTHELEMY, Lucien, Marseille.
BAYET, Henri, Arles-sur-Rhône.
BRANDIN, Léon, Marseille.
CHARON, Jules, Marseille.
CROUANSON, Nicolas, Arles-s.-Rhône.
DOMINIQUE, Alfred, Paris (15e).
ESCOFFIER, Emile, Aix-en-Provence.
FRANCESCHI, Louis, Marseille.
GAUTTIER, Henri, Salon.
GAVAUDAN, Apollon, Marseille.
GIRARD, Alphonse, Salon.
GRAS, Fernand, Eyguières.
LEYDET, Edmond, Aix-en-Provence.
PETRE, Henri, Arles-sur-Rhône.

PINCEDE, Léon, Marseille.
PORTAL, Jean, Marseille.
THIBON, Louis, Marseille.
SOLANES, Marseille.
CROUZET, Georges, Paris.
HUNZIKER, Marseille.

CALVADOS

MM. ADELINE, Dr, cons. d'arr., Lisieux.
HERVIEU, Victor, cons. d'arr., Deauville.
GILLES, Léonard, Caen.
LEFEVRE, cons. d'arr., Saint-Martin-de-la-Lièbe.
PRENTOUT, Dr, cons. gén., Thury-Harcourt.
RADULPHE, Louis, Trouville.
RAPHAEL, Paul, Paris (16e).
TREHET, Fernand, cons. d'arr. Caen.
COMPAROT, Paul, Paris (6e).
GASTON-MAURICE, Paris.
HOLLIER-LAROUSSE, Louvigny.
HUE, Casimir, Lisieux.
LAMPUE, Pierre, Paris.
LEVY, Roger, Paris (16e).
OGIER, Joseph, Caen.
VERNON, Gustave, Paris (9e).
TERRIER, Pont-l'Evêque.

CANTAL

MM. DAUZIER, sénateur, Paris (6e).
BASTID, Paul, député, Paris (7e).
CARRIER, cons. d'arr., Rouffiac.
LAPLAGNE, Aurillac.
RAYROLLES, Dr, cons. gén., Pierrefort.

RIGAL, Justin, Montsalvy.
SALGUES, Aurillac.
JEAN, La Garenne-Colombes.
ROCHE, Paris (10e).

CHARENTE

MM. MENIER, député, Cognac.
PASCAUD, député, Chasseneuil.
RETHORE, député, La Mercerie, par Villebois-Lavalette.
SAULNIER, Ansac-Vadalle, par Tourniers.
CELLIER, Cognac.
FAYS, anc. député, Ruffec.
FELSENHARDT, Angoulême.
MATHIEU, Angoulême.
MERLIN, Jarnac.
SARDIN, Angoulême.
LIEUTIER, Cognac.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. CARRE-BONVALET, sénateur, Nieul-le-Virouil.
PERREAU, sénateur, Paris.
SCLAFER, député, Paris (16e).
PALMADE, député, Paris (9e).
LONGUET, député, Paris.
WILLIAM-BERTRAND, député, Paris.
MIAUX, cons. gén., La Rochelle.
JODET, cons. d'arr., La Rochelle.
GIRARD, cons. d'arr., Rochefort.
ANGIBAUD, Rochefort.
BREUILLAT, Royan.
BERNARD, Saint-Martin-d'Ary.
CANAL, Royan.
CASTANET, Marennes.
DELOUCHE, Ernest, La Rochelle.

FONTAINE, Paul, La Rochelle.
LE DOUBLE, Saint-Palais-sur-Mer.
MENON, Georges, La Rochelle.
MARIANI, Boulogne-sur-Seine.
NICOLAS, Royan.
TEXIER, Saint-Jean-d'Angély.
VEROLA, Rochefort.

CHER

MM. PLAISANT, Marcel, sénateur, Paris.
TAIZIERES, Xavier, Bourges.
BEDU, anc. député, Paris (12e).
BRUNEAU, H., Bourges.
LAVAL, P., Aubigny-sur-Néré.
LAUTISSIER, cons. gén., Lignières.
MERLIN, Ch., Bourges.

CORREZE

MM. QUEUILLE, sénateur, Paris (16e).
JAUBERT, député, Paris (7e) et à Larche.
BERIL, cons. d'arr., Saint-Mexant.
GRAULIER, Tulle.
PIGNOL, Brive.
LAUMOND, Paris (18e).
ANDRE, Brives.
CHAPELLE, Brive.
CHAMMARD (de), anc. député, Paris (16e).
TRESPEUCH, Brive.

CORSE

MM. GIORDAN, sénateur, Paris (8e).
CAMPINCHI, député, Paris (16e).
LANDRY, député, Paris (16e).

QUILICHINI, cons. gén., Paris (16e).
RICKER, Paris.
FRAYSSE, Neuilly-sur-Seine.
ANDREANI, Pierre, Porto-Vecchio.
BENEDETTI, Antisanti.
BRESSON, Paris (10e).
PERALDI, Olivèse.
QUASTANA, Ajaccio.
RAPIAR, Paris (14e).

COTE-D'OR

MM. BIZOT, cons. d'arr., Senur.
BIZOT, Dr, cons. d'arr., Beaune.
DUCHET, Roger, Beaune.
KUHN, Robert, Dr, cons. gén., Dijon.
LENOIR, René, cons. gén., Pontailler-sur-Saône.
POULET, Marcel, Dijon.
GRUET, anc. député, cons. général, Auxonne.
BERTHEAUT, Léon, Paris (10e).
CHAMBERAUD-LE-ROY, Saint-Philibert, par Gevrey-Chambertin.
FLORENTIN, Daniel, Paris (13e).
GUYON, Emile, Dijon.
MEULIER, Marin, Beaune.
MODOT, Henri, Dijon.
ROUFFET, Marcel, Dijon.
RUEFF, Jules, Châtillon-sur-Seine.
VACHEZ, Antoine, Dijon.

COTES-DU-NORD

MM. MEUNNIER, Charles, sénateur, Paris (16e).
GEISTDOERFER, député, Paris (5e).
SERANDOUR, député.

MICHEL, Pierre, député, Paris (16e).
BARON, Saint-Brieuc.
HALLOUET, à Colombes.
LOREE, Eugène, Saint-Brieuc.
LORGERE, Paris.
CORNU, Paris. anc. député,
LE GAC, Saint-Michel-en-Grève.
HELLO, Nerdrignac.
LE GARÇON, Saint-Brieuc.
MORLON, Saint-Brieuc.
NICOL, Rennes.

CREUSE

MM. CHAMBONNET, Député, Paris.
CONNEVOT, sénateur, Paris (13e).
GRAND, Alfred, sénateur, Paris (6e).
JUDET, sénateur, Paris (7e).
CHAMBONNET, député, Paris.
ALLEGRE, cons. gén., La Courtine.
FERRAND, Camille, anc. député, Guéret.
LATRIGE, Louis, Aubusson.
TARTARY, Cyprien, Saillant-Saint-Médard.
XERIDAT, François, Saint-Maurice.

DEUX-SEVRES

MM. GOIRAND, sénateur, Paris (1er).
RICHARD, René, député, Paris (17e).
CHARBONNEAU, Niort.
FERRU, anc. député, Rabalot, par Mellé.
JOUFFRAULT, Dr, Paris (7e).
POIRAULT, cons. gén., Thouars.
DHIVERT, Niort.
GANNE, Thouars.
HELINE, Thouars.
JOULAIN, Les Fossés.

LANGLOIS, Niort.
METAYER, Dr, Moncoutant.
REIGNIER, Pierre, Saint-Symphorien.

DORDOGNE

MM. BONNET, Georges, député, Paris.
DELBOS, Yvon, député, Paris.
AMELINE, René, Périgueux.
BELS, sénateur, cons. gén., Paris (17e).
CHAMPARNAUD, cons. gén., Piégut-Pluviers.
BOURDICHON, Montignac.
DUPUY, cons. gén., Villamblard.
GUITTARD, cons. gén., La Force.
LASJUNIAS, cons. d'arr., Montignac-sur-Vézère.
LESVIGNES, cons. gén., Les Eyzies.
MEGE, anc. dép., Jumilhac-le-Grand.
MERIGNANT, Périgueux.
PERRY, cons. d'arr., Eymet.
POUPARD, cons. d'arr., Montpon-s.-l'Isée.
PRADEYROL, cons. d'arr., Sarlat.
BOISSARIE, André, Paris (7e).
COMBESCOT, Jean, Paris (16e).
GALTIER, Bergerac.
LANOIX, Périgueux.
QUENNESSON, Sigoules.
REBEYROL, Dr, Périgueux.
TAILLANDIER, Bergerac.
ZINGUEREVITCH, Bergerac.

DOUBS

MM. BELEY, cons. d'arr., Etupes, par Audincourt.
BLUM, Henri, Besançon.

CHARLIN, Dr, Jougne.
DURAND, Julien, anc. député, Paris (8e).
SALVAING, Pontarlier.
SIFFERT, Charles, Besançon.
ULMO, Roger, Besançon.
VANNIERE, Montbéliard.
LEVY, Paul, Paris (17e).
MILLOT, Louis, Besançon.
THEVENIN, Pontarlier.
DUVERNOY, Armand, Montbéliard.
BEAUDROIT, René, Seloncourt.
GUICHARD, Jules, Audincourt.
GASS, Eugène, Sochaux.

DROME

MM. PERDRIX, sénateur, Neuilly-s.-Seine.
ARCHIMBAUD, député, Paris (16e).
PECHEROT, député, Valence.
CHOSSON, Romans.
AYNARD, Dr, cons. gén., Bourg-de-Péage.
ARCHINARD, cons. d'arr.
BERTHOLET, cons. d'arr.
FAVOT, cons. d'arr., Livron.
PIVET, cons. d'arr., Tulette.
POLLET, cons. d'arr., Montmeyran.
SERRE, cons. d'arr., Loriol.
ANDRE, Auguste, Paris (8e).
BONNET, Georges, Valence.
JOURDAN, Louis, Romans.
LAFAURY, Romans.
MALOSSANE, Vincent, Romans.

EURE

MM. BRIQUET, Camille, député, Paris (7e).
MENDES-FRANCE, député, Paris (16e).

CHAUVIN, Georges, conseil. général, Evreux.
DAVESNES, cons. gén., Verneuil-sur-Avre.
CHARBAR, cons. gén., Evreux.
HAMEL, cons. d'arr., Evreux.
HARDY, cons. gén., Damville.
LEMAIRE, cons. gén., Ivry-la-Bataille.
OLLIVIER, Evreux.
PIOGE, Evreux.
WOLFF, cons. d'arr., Pacy-sur-Eure.
ALLEAUME, Verneuil.
CHAZOTTE, Saint-André-de-l'Eure.
DAJON, Conches.
GAUTHIER, Pacy-sur-Eure.
GIFFARD, Conteville.
GOSSE, Boissy, par Damville.
GOUJET, Bernay.
HAROU, Dr, Pont-Audemer.
LABROUSSE, Evreux.
LANGLOIS, Pont-Audemer.
PESQUIE, Charles, Evreux.
QUENIN, Paul, Louviers.
SCHNEIDER, Meunéval, près Bernay.
STICH (Mme), Le Boisgeloup-Gisors.
STICH, Le Boisgeloup-Gisors.
TRUMELET, Louviers.

EURE-ET-LOIR

MM. BENOIST, Jacques, sénateur, Paris (6e).
VALADIER, sénateur, Paris (7e).
MITTON, député, Paris (15e).
BRUNE, Chartres.
BONNET, Châteaudun.
FETTU, Eugène, cons. gén., Paris (4e).
ALTENBURGER, Lèves.

BRUNSWICK, Paris (5e).
DOBERVA, Bonneval.
DUMAIS, Saint-Luperce.
FAUCHER, André, Dreux.
GRIMALDI, Henri, Paris (16e).

FINISTERE

MM. LE BAIL, sénateur, Paris (16e).
TANGUY, sénateur, Paris (6e).
LE BAIL, député, Paris (16e).
PERROT, député, Paris (7e).
CADORET, anc. député, Riec-s.-Belon.
MAZE, anc. Sous--Secrétaire d'Etat, Secrétaire général du Parti radical-socialiste.
POUCHUS, anc. député, Penhars.

GARD

MM. BAZILE, Gaston, sénateur, Paris.
BOSC, Jean, sénateur, Paris.
AUTARD, Nîmes.
BENOIT, Auguste, Nîmes.
BORELLY, cons. d'arr., Bagnols-sur-Cèze.
BERTAUDON, cons. d'arr., Manduel.
BOSC, cons. gén., Quissac.
CHASTAGNIER, cons. d'arr., Lussan.
COUTON, cons. gén., Clarensac.
DELFIEU SIFFREN.
DUGAS, cons. gén., Paris (6e).
DESHOMMES, Dr, Villeneuve-les-Avignon.
GAUSSEN, cons. d'arr., Sommières.
GAUSSORGUES, Dr, cons. gén., Anduze.
GERBOUD, cons. gén., Beaucaire.
GERIS, cons. gén., Pont-Saint-Esprit.

ESTOURNEL, cons. d'arr., Pont-St-Esprit.
FAURE, cons. d'arr., Roquemaure.
HUGON, cons. gén., Nîmes.
MOURIER, D^r^, Paris.
MAURIN, cons. d'arr., Saint-André-de-Valborgne.
ODE, Albert, Vers.
PELLET, cons. d'arr., Genolhac.
PASCAL, cons. gén., Béziers.
PRAT, Louis, cons. gén., Bagnols-sur-Cèze.
REVEST, cons. gén., Le Grau-du-Roi.
RANQUET, cons. gén., Roquemaure.
REBOUL, Léopold, Nîmes.
SALLES, cons. gén., Le Vigan.
CAVALIER, Numa, Paris (15e).
CHRISTOPHE, Rochefort-du-Gard.
ESPAGNAC, Nîmes.
GERBAUD, Yvan, Nîmes.
NOUGUIER, Jean, Saint-Gervais.
TAULELLE, Alès.
TRIAIRE.
ROC, Saint-Hippolyte-du-Fort.
VIALA, Saint-Hippolyte-du-Fort.
SCHREIBER (Mme), Paris (8e).

HAUTE-GARONNE

MM. AMAT, Dr, sénateur, Paris (6e).
CARRERE, sénateur, Paris (6e).
SAINT, Lucien, sénateur, Paris (6e).
SAVIGNOL, sénateur, Toulouse.
DUCOS, Hippolyte, député.
GALAMAN, Toulouse.
SARRAUTE, cons. gén. Toulouse.
TAJEAN, Toulouse.
BARTOLI, Toulouse.
CABANEL, Cugnaux.

DULONG, Y, Cadours.
GIBERT, Alexandre, Grenade-sur-Garonne.
LAMPRE, Toulouse.
MONTAGNE, Michel, Paris (17e).

GERS

MM. GARDEY, Abel, sénateur, Paris (8e).
PHILIP, sénateur, Paris (14e).
CATALAN, C., député, Paris (7e).
BASSAT, conseiller général.
CORNEILLE, conseiller général.
DELIEUX, conseiller général.
DENJOY, cons. gén., Paris (6e).
HENRY, Vauch.
IDRAC, cons. d'arr., Gimont.
LEYGUES, conseiller général.
MAHAGNE, ancien député.
MATET, cons. d'arr., Isle-Jourdain.
MAUPEU, cons. darr., Mirande.
SAINT-LAURENS, conseiller général.
SAINT-MARTIN, conseil. d'arrond.
SARDAC (de), conseiller général.
OULE, conseiller d'arrondissement.
SENAC, anc. député, Paris (7e).
BEAUDRAN, Emile, Mirande.
BISTOS, Jean, Marciac.
CLAMENS, Jean, Mirande.
LUQUET, Paul, cons. munic., Auch.
SERRES, Jean-Gilbert, Mirande.

GIRONDE

MM. ODIN, Jean, sénateur, Bordeaux.
ROY, E., député, Naujean et Postiac.
THORP, R., député, La Réole.
ARBOUIN, cons. gén., Monségur.

CASTAING, Pessac.
DELLAC, Jean, Fargues-St-Hilaire.
BARTHE, Paris (12e).
CABANNE, Bordeaux.
COMINA.
DESSOUDEIX, Bordeaux.
ELZIERE, Joile, par Monségur.
ELZIERE (Mme), Joile, par Monségur.
EAUBONNE (d'), Gérard, Paris.
HOSTEINS, Pellegrue.
LABROUCHE, Bouscat.
LAPAILLERIE, Bordeaux.
LABROUSSE, Bordeaux.
MOYNET.
PEYROULET, Bordeaux.
SANGUINETTI, Bordeaux.
SARRAZIN, Coutras.
TEOULE, Bordeaux.
VILLELIGOUX, Pessac.
TROMAS, cons. gén., Pessac.
TAUZIN.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur, Paris (6e).
BADIE, Vincent, député, Paris (7e).
ALBERTINI, Auguste, député, Paris (7e).
ALES, anc. député, Paris (19e).
CLAPAREDE, Emile, Béziers.
MILHAUD, Albert, Paris (16e).
GROS, Henri, Béziers.
CLAIRON, Alet.
DELON, Dr, Aniane.
FAUCON, Montpellier.
FERRASSE, Edouard, Montpellier.
LAURENS, Montpellier.
MAURY, Lodève.
MOULENAC, Pérols.

MOULIN, Antoine, Béziers.
PALOC, Montpellier.
REY, Emile, cons. mun., Béziers.
RICARDOU, Béziers.
SALVAING, Henri, Pontarlier (Doubs).
VUILLERME, Gaston, cons. m., Sète.
ZUCARELLI, Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

MM. GASNIER-DUPARC, sénateur, St-Malo.
LA CHAMBRE, Guy, député, Paris (7e).
LEROUX, Oscar, Rennes.
LEMOINE, Rennes.
ROQUES, cons. mun., Rennes.
TROMEUR, Jean, Rennes.
DUVAL.
LEMOUX, Rennes.
NICOL, Etienne, Rennes.
POUPARD, Dinard.
QUENTIN, Dr, Rennes.
SURCOUF, anc. député, Paris (16e).
MORER, Paris.

INDRE

MM. BENAZET, Paul, sénateur, Paris (17e).
DAUTHY, Henri, sénateur, Paris (15e).
GAUTIER, Fernand, sénateur, Paris (15e).
CHICHERY, Albert, député, Paris (7e).
DAUTHY, cons. gén., Paris (10e).
ROTINAT, Vincent, député, Paris (7e).
ALLORANT, cons. gén., Saint-Sévère.
BABB, William, cons. d'arr., Le Blanc.
BERTON, Joseph, cons. gén., Châteauroux.
BODIN, cons. d'arr., Ecueille.

CHAMPAGNAT, cons. général, Vicq-Exemplet.
CHASSANG, Arsène, Le Blanc.
CLUZEAU, D[r], cons. d'arr., Châtillon.
COUTURIER, Maxime, conseil. d'arr., Eguzon.
FERRON, cons. gén., Saint-Gaultier.
GIRAULT, Alphonse, cons. d'arr., Argenon.
MEGRET, cons. d'arr., Champillet.
MENURET, cons. d'arr., Vijon, par Saint-Sévère.
MOULINS, cons. d'arr., Parnac.
SADRON, Jacques, Châteauroux.
SEGELLES, Abel, Châteauroux.
TERNIER, Joseph, cons. gén., Palluau-sur-Indre, par Clion.
AUCLAIR, Firmin, Aigurande.
BOUQUET, Edmond, Châteauroux.
DESBORDES, Louis, Argenton.
MENNETON, Oulches.
SUARD, Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

MM. CHAUTEMPS, Alphonse, sénateur, Pa-
BESNARD, sénateur, Paris.
GERMAIN, Paul, sénateur, Paris.
BERNIER, député, maire de Noyant-de-Touraine.
COURSON, député, Paris.
BOIREAU, Félix, La Riche.
BIDAULT, Jacques, Paris.
BLACHE, Henri, Tours.
CHAUTEMPS, Pierre, Tours.
CHEVE, Marie, Tours.
DELMAS, Ernest, Tours.
FOURNEYRON, Fernand, Tours.
HUI, Paul, Tours.

MARTET, Fernand, Tours.
MOUDON, Charles, Tours.
NAULET, Lucien, Paris.
PETIT, Henri, Paris (7e).
POULET, Léon, Tours.
WUSCHNER, Gaston, Clère.

ISERE

MM. GINET, député, Paris (7e).
PERRIN, député, Paris (7e).
PAGANON, sénateur, Paris.
PERRIER, sénateur, Paris.
BELMONT, sénateur, Paris.
SERLIN, sénateur, Paris.
BERGUES, Léon, Grenoble.
BOUVREUIL, A., cons. munic., Grenoble.
PERRIN, Joseph, cons. munic., Grenoble.
SAUTREAUX, cons. gén., La Côte-St-André.
MARILLAT, Henri, Grenoble.
DUMAS, Allevard.
JOUBERT, Henri, cons. mun., Vienne.
MARCOZ, Saint-Laurent-du-Pont.
MIGNOT, Vienne.
PHILIPON, cons. mun., Vienne.
RAY, Tignieu-Jameyzieu.
GRAMMONT, Pont-de-Chéruy.
VALOIS, Dr, Tullin, Pont-de-Chéruy.
GUERRE, Grenoble.

JURA

MM. CENCELME, sénateur, Paris (6e).
BRAZIER, Saint-Maurice.
GIRARD, Raoul, anc. député, Dôle.

LECULIER, Henri, anc. dép., Champrougier, par Poligny.
VAN-GAVER, Lons-le-Saunier.

LANDES

MM. BEZOS, Robert, député, Paris (7e), et Brocas-les-Forges.
FULLY, Pierre, député, Paris (7e) et Montfort-Chalosse.
LASSALLE, Robert, député, Paris et Soustons.
BALHADERE, cons. d'arr., Vert.
BETONS, Dr, cons. d'arr., Mont-de-Marsan.
CASTERA, Dr, cons. d'arr., Hagetmau.
CAZALIS, Alfred, Dax.
DEYRIS, Pierre, Tartas.
GAYON, Jean, cons. d'arr., Pouillon.
DUMOLIA, Henri, Dax.
DARREAU, Marcelin, Habas.
DARU, Emile, Dax.
DUPAYA, Charles, Montfort-Chalosse.
DUPONT, Pierre, Saint-Paul-les-Dax.
HARGOUS, Edouard, Labenne.
LABATUT, Paul, Soustons.
LARRIEU, Jean, Mont-de-Marsan.

LOIR-ET-CHER

MM. CHAUTEMPS, Camille, sénateur, Paris.
LAURENS, Emile, député, Paris.
BARDES, Dr, cons. gén., Salbris.
COURSAGET, Blois.
DUBOIS, André, Paris.
DUBOIS, Octave, Saint-Viatre.
DENIS, Montoire.
GOSSELIN, Montrichard.

JOULIN, Vendôme.
RILOT, Vendôme.
TASSOUET, Paris.
WEBER.

LOIRE

MM. MERLIN, Fernand, sénateur, Paris (5e).
PIERRE-ROBERT, sénateur, Paris (15e).
CORSIN, anc. député, Paris (17e).
DESGEORGES, anc. dép., St-Etienne.
FONDRY, cons. d'arr., Roanne.
FOUILLAND, Georges, anc. député, Régny.
MARTIN, Auguste, Saint-Etienne.
RAVEL, anc. député, cons. gén., Saint-Galmier.
TEISSIER, Clovis, cons. gén., Saint-Etienne.
VERNAY, anc. député, Saint-Etienne.
AURAN, Abel, Montrond-les-Bains.
BONNEFOY, L'Hôpital-sur-Rochefort.
COURBIS, Paul, Saint-Etienne.
DOUCET, cons. mun., Roanne.
DRON, Georges, Lyon.
FOUHOUZE, Saint-Etienne.
HOULGATTE, Saint-Etienne.
LOUR, Dr, Montbrison.
PATAY, Montbrison.
PERONNET, Chazelles-sur-Lyon.

HAUTE-LOIRE

MM. CHAUVIN, Auguste, anc. député, Le Puy.
PAGÈS, Victor, prés. cons. gén., Le Puy.

PERRIN, Camille, cons. d'arr., Paulhaguet.
SAUVADET, cons. gén., Brioude.
BONNET, Francisque, Aggeyrès, près Le Puy.
LAURENT, André. Le Puy.

LOIRET

MM. DONON, sénateur, Paris.
TURBAT, sénateur, Orléans.
DEZARNAULDS, député, Paris (5e).
ZAY, Jean, député, Paris (7e).
CABANIS, député, Paris.
GABRIEL, Maurice, Saint-Ay.
BESSON, Lorris.
HILLAIRET, Pithiviers.
HOBIER, Montargis.
LEVY, Samuel, Orléans.
MERLET, Pithiviers.
TREBUCHET, Meung-sur-Loire.

LOIRE-INFERIEURE

MM. DUIGOU, Eugène, Nantes.
MORICE, André, Nantes.
BRUON, Roger, Saint-Nazaire.
FRAUD, St-Philibert-de-Grand-Lieu
GRANDJOUAN, Père, Nantes.
GRANDJOUAN, Fils, Nantes.
DIVANNAC'H
LELORD, St-Etienne-de-Mont-Luc.
LELORD (Mme), St-Etienne-de-Mont-Luc.
PERRIN, François, Nantes.
PILLET.
RIDEL, Fernand, Nantes.
ROGER, Nantes.
TESSIER, Dr.
TRAVERT.

LOT

MM. GARRIGOU, sénateur, Paris (6e).
MALVY, J.-Louis, député, Paris (16e).
AMOUROUX, Léon, cons. d'arr., Paris (9e).
MIQUEL, Jean-Abel, Paris.
PERIE, Thomithée, Dr, Cahors.
BONNET, F., Paris (17e).
CRABOL, Jules, Paris (1er).
LONGPUECH, Figeac.
PUJO, Clamart.
ISRAEL, Raymond, Paris (3e).
DAULIAC.

LOT-ET-GARONNE

MM. COURRENT, Paul, député, Paris (7e) et à Nérac.
BARRERE, Fernand, cons. d'arr., Aubiac, par Laplume.
BAUDOUT, Agen.
DUFFOUR, Charles, Agen.
GASTON-MARTIN, anc. député, Paris (14e).
GRAND, Paries (18e).
PABON, Albert, Villeneuve-sur-Lot.
SAINT-MARC, Agen.
AMOUROUX, Sauveterre-la-Lemance.
BARNABERA, Agen.
BLATIN, Trentels.
DUMAIL, Tonneins.
LACOSTE, Jules, Port-Sainte-Marie.
TULET, Saint-Vite.

LOZERE

MM. LAMARCHE, cons. gén., Castres.
TREILLES, cons. gén., Sainte-Croix-Vallée-Française, par Barre.
RENOUART.

MAINE-ET-LOIRE

MM. PERREIN, Emile, député, Paris (7e).
AMY, Robert, cons. gén., Saumur.
BOUTIN, Abel-Desvignes, cons. gén., Les Ponts-de-Cé et Paris (14e).
COUSIN, Emile, cons. d'arr., Baugé.
DALIBOT, Albert, conseil. municipal, 26 *ter*, rue St-Léonard, Angers.
HERARD, Jean, anc. député, prés. de de la Fédér., 6, boulev. de Saumur, Angers.
MOCQUARD, Emile, cons. municipal, 78, rue Volney, Angers.
NAU, Julien, adjoint au maire, Angers.
RENUAX, J., Dr, secrétaire général de la Fédération, Ste-Gemme-sur-Loire.
CHARRIER, Emile, conseiller municipal, Cholet.
GARNAULT, André, avocat à la Cour, 15, avenue de Ségur, Paris (7e).
LEBOUCHER, L., maire, à Candé.
LEVAVASSEUR, Lucien, anc. maire, 85, rue du Mail, Angers.
LEYMONIE, direct. d'usine, à Candé.
PAPINEAU, L., maire, à Frontevrault-l'Abbaye.
PERRAULT, Maurice, 28, rue des Champarons, Colombes.
RAIMBAULT, Emile, négociant, à Thouarée.
RICHARD, Léon, adjoint au maire, Saumur.
RICHARD, Louis, adjoint au maire, Segré.
TRIQUIER, Emmanuel, 10, rue Millet, Angers.

MANCHE

MM. AUVRET, Dr, cons. général, maire de Barnéville.
CHAMBON, César, prés. de la Féd., 18-20, quai Alexandre-III, Cherbourg.
GODAL, conseiller général, maire de Granville.
LEREVEREND, sec. gén. de la Féd., adjoint au maire de Valognes.
AVOINE, Emile, directeur d'école en retraite, rue Simon, Cherbourg.
CHEVALIER, 10, rue Sédillot, Paris.
LECACHEUR, Dr, conseil. municipal, rue Thiers, Cherbourg.
LEGRAND, négociant, maire de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

MARNE

MM. PATIZEL, sénatr, Givry-en-Argonne.
FERIN, député, maire, à Sermaize-les-Bains.
MARCHANDEAU, député, 101, avenue Kléber, Paris (16e).
MARGAINE, député, Paris.
GUEU, conseiller général.
HODIN, cons. généal, 21, rue Lesage, Reims.
LENOIR, cons. gén., prés. de la Féd. à Vertus.
MOUGNE, cons. municipal, à Reims.
TIXIER, Francis, cons. d'arrondissement, à Reims.
TIXIER, Léon, adj. au maire, secrét. gén. de la Fédération, Reims.
POITTEVIN, anc. député, à Cumières.
ADNET, à Vanault-le-Château.

AUTERBE, rue de la Force, Sainte-Menehould.
BOUCHENOT, à Sermaize-les-Bains.
BOURGEOIS, Dr, 3, r. Palatine, Paris.
CANARD, négociant en champagne, à Ludes.
CASSIAUX, 65, rue de la Neuvillette, Reims.
COLLIER, négociant, 2, rue de la Gabelle, Reims.
GAUTIER, à Ville-en-Tardenois.
LOUIS-ALBERT, à Soude-Ste-Croix, par Bussy.
MAQUERLOT, anc. maire, à Fismes.
ROGER, à Binarville.

HAUTE-MARNE

MM. ULMO, sénateur, 70, rue Spontini, Paris (16e).
LEV -ALPHANDERY, député, 81, avenue Malakoff, Paris (16e).
PERFETTI, député, à Hortes, et Palais-Bourbon, Paris (7e).
ROLLIN, député, Paris.
VALENTIN, prés. de la Fédér., 8, rue de la Croisette, Langres.
DAVID, Louis, industr., à Vaucresson.
FLAMMARION, à Langres.

MAYENNE

MM. PINOT, Adolphe, prés. de la Féd., vétérinaire, 36, rue Victor-Boissel, Laval.
BOUESSE, anc. député, 3, place des Trois-Croix, Laval.
COUSIN, Georges, instituteur, 6, rue Neuve-Sainte-Catherine, Laval.

CHATEAU, André, ingénieur, 102, rue du Val-de-Mayenne, Laval.
PETIT Emile, directeur d'Assurances, 18, avenue du Château, Maisons-Laffitte (S.-et-O.).

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. BLANC, Emile, cons. munic., 27, rue du Crosne, Nancy.
BUSSIERES, Edmond, Cons. munic., 101, rue Charles-III, Nancy.
CHERY, Auguste, prés. de la Féd., maire de Mazéville.
DEVILLE, Marcel, sec. gén. de la Féd., 57, rue Saint-Jean, Nancy.
DUBAS, Louis, adjoint au maire, 32, rue Eugène-Hugo, Nancy.
GASPARD, conseil. d'arrondissement, maire de Lunéville.
GODFRIN, Louis, adjoint au maire, 33, rue St-Dizier, Nancy.
HORNAC, Paul, cons. munic., 2-4, rue de la Visitation, Nancy.
IDOUX, Victor, cons. munic., 3, rue Général-Drouot, Nancy.
LEFEVRE, Auguste, cons., d'arrondissement, maire de Varangeville.
SCHMITT, Camille, Dr, cons. général, 50, rue Stanislas, Nancy.
SEITZ, ancien député.
VALADE, Marius, cons. munic., place du Marché, Nancy.
VALENTIN, cons. gén., à Marainvillers.
ZUBER, Raoul, Dr, adjoint au maire, 2, rue Claude-Charles, Nancy.
DEMANGEAT, Georges, comptable, 73, rue Charles-III, Nancy.

KAHN, Jules, industriel, 10, rue Carnot, Lunéville.
LALANGE, instituteur, 3, rue La Salle, Nancy.
MENNEGAUD, Félix, clerc de notaire, 6, rue Dupont-des-Loges, Nancy.
MASSON, Edouard, greffier à la Cour, 12, rue de l'Atrie, Nancy.
NEYBECKER, André, entrepreneur de travaux publics, 53, rue Raymond-Poincaré, Nancy.
PICARD, courtier, Nancy.
RICHON, cafetier, Nancy.
THIRION, Aimé, comptable, Nancy.
WEYRICH, Arsène, entrepreneur, Conflans.

MEUSE

MM. THIEBAUT, député, prés. de la Féd., Verdun.
AUCHATRAIRE, représent., Verdun.
BOYER, Gaston, industriel, Verdun.

MORBIHAN

MM. MAULION, sénateur, Paris (16e).
CAMAS (DE), sénateur, Paris.
MACREZ, Henri, prés. de la Féd. départementale, Lorient.
LOTZ, ancien député, Paris (16e).
BOUTHELIER, Louis, Lorient.
FROTTE, Eugène, maire de Pontivy.
LE ROY, Julien, maire, Locmine.
LE ROUX, Benjamin, Lorient.
MAURICE, Jean, architecte, Lorient.
RAUDE, ancien député, Lorient.
RICHARD, Emile, cons. mun., Pontivy.

MOSELLE

MM. NICOLAI, Antoine, prés. de la Féd., Metz.
DOEBLE, ancien député, à Metz.
BLOT.
ZACHAYUS, Mirtil, avocat, Metz.
WAGNER, Gabriel, avocat, Metz.

NIEVRE

MM. NAUDIN, Raoul, député, maire de Palais-Bourbon, Paris (7e).
POTUT, Georges, député, Paris (13e).
AUBOIS, sec. gén. des J.R.S., Chantenay-St-Imbert.
BELLOCQ, cons. gén., anc. député, Lormes.
BOUILLIER, cons. d'arrondissement, Saint-Pierre-le-Moutier.
CHOMET, Henri, cons., gén., sec. de la Féd., St-Pierre-le-Moutier.
LAMOUREUX, cons. d'arr., Clamecy.
MAGNIEN, Emile, anc. ministre, anc. sénateur, à Metz-le-Comte.
MASSE Alfred, anc. sénateur, maire à Pougues-les-Eaux.
PACTON, Prés. des J.R.S., Nevers.
PRESTAT, cons. gén., à Varzy.
RENARD, André, Prés. de la Fédér., anc. ministre, Clamecy.
JOUX, cons. général, à Cossoy.
DENIS, Dr, à Imphy.
GONIN, Nevers.
HUGON, avocat, Nevers.
JAMET, à Toury-Lurcy.
MANESCAU, Roland, Paris (17e).
PARRET, Jean, avocat à la Cour, Paris (8e).

QUILLIER, chirurgien-dentiste, à Château-Chinon.
SAUVAGET, à Vandenesse.
TISSOT, Paris (14e).

NORD

MM. BERSEZ, sénateur, Paris (6e).
DANIEL-VINCENT, sénateur, Paris.
DEMESMAY, sénateur, ferme d'Eurquin, Templeuve et Paris (6e).
BLONDE, cons. gén., St-Pierrebrouck.
CANTINEAU, cons. gén., maire, Englefontaine.
DEHE-NOIRET, cons. gén., adjoint au maire, Busigny.
DURIEZ, cons. génér., maire, Wattignies.
LARTILLIER, Lucien, sec. gén. de la Féd., Lille.
LEFEBVRE, cons. d'arrondiss., maire, Arleux.
LE ROY, cons. d'arrondiss., Crèvecœur-sur-Escaut, et Paris (17e).
RICHE, Dr, cons. gén. maire, Jeumont.
ROCHE, Emile, prés. de la Féd., Paris (17e).
SENECHAL, cons. gén., maire, Berneries.
WILLOT, cons. d'arrond., Paris (9e).
BOUILLON, Paul, Paris (9e).
CASTELAIN, Pierre, Tourcoing.
COPPIN, Roger, Tourcoing.
CORDONNIER, Victor, Caudry.
DAEL, Henri, Tourcoing.
DAUCHEZ, Charles, Tourcoing.
DAUCHY, Directeur d'école des Arts et Manufactures, Paris.
DAVAINE, Paul, maire, Lecelles.

DEBERDT, Henri, brass, Steenwerck.
DEBORGHER, Pierre, Tourcoing.
DEBRUYNE, maire, Armentières.
DEHAENE, Edouard, Tourcoing.
DELAILLEAU, Gustave, Tourcoing.
DELAMOTTE, Dr, Hautmont.
DELCROIX, Louis, Sainghin-en-Weppes.
DELEDICQUE, Louis, Lille.
DELFORTRIE, Pierre, Haubourdin.
DESBARBIEUX, Gaston, Valenciennes.
DESBONNETS, Jean, Lys-les-Lannois.
DUBURCQ, Gaston, Roubaix.
DUMONT, La Madeleine.
DUPUIS, Charles, Paris (17e), et Cambrai.
FLEURY, James, maire, Haubourdin.
GAHIDE, Alfred, Roubaix.
GHEVAERT, Henri, Lille.
HALLEUX, Louis, Lille.
HENNINOT, Gaston, maire, Hordain.
JACQUART, Albert, Tourcoing.
LACOURT, Alfred, anc. député, maire, Villereau.
LADESOU, Henri, Tourcoing.
LEGARDEZ, adjoint au maire, Armentières.
LERICHE.
LEVY, Jean, La Madeleine.
MASSEIN, Joseph, entrepren. Zégers-Cappel.
MERAINY, La Madeleine.
PARSY, Désiré, c. munic., Tourcoing.
PARSY, Jules, Tourcoing.
PAUL, Henri, maire, Bouchain.
PICAVET, Lucien, Lille.
PLANCKE, Charles, tann, Hazebrouck.
QUINET, Emile, industriel, St-Amad-les-Eaux.

RIBERA, Paris (17e).
SALEMBIER, Edmond, Tourcoing.
SEGARD, J.-B., c. mun., Armentières.
SELLE, Paris (15e).
GOUBLE.
STRAGIER, Roger, Tourcoing.
TETE, Emile, Malo-les-Bains.
TOULOTTE, Dr, St-Hilaire-lez-Cambrai.
VAESKEN, Abel, vétérinaire, Bailleul.
VANRULLEN, Robert, maire, Wervicq-Sud.
VERCOUTTRE, Jacques, pensionnat Combert, Fournes-en-Weppes.

OISE

MM. DECROZE, sénateur, maire de Pont-Sainte-Maxime.
VASSEUX, sénateur, à Golancourt.
AUBAUD, Raoul, député, Paris (14e).
DUPUIS, Armand, député, Paris (8e).
MELLENNE, député, Paris (7e).
SCHMIDT-JAMMY, député, Paris (15e).
BILGER, industriel, à Achy, par Marseille-en-Beauvaisis.
BORREE, à Epineuse, par Bailleul-le-Soc.
BOUCHARD, Dr, cons. d'arr., Clermont-de-l'Oise.
BOULAND, Louis, cons. d'arr., maire de Caulaisy, par Cuise-la-Motte.
BUISSON, Alfred, cons. gén., maire de Blaigies, par Abancourt.
DELISLE, cons. d'arr., maire de Balagny-sur-Thérain.
DESAUTY, cons. d'arr., Auteuil, par Saint-Sulpice.

GEUDELIN, Maurice, cons. gén., Beauvais.
JEANJEAN, cons. d'arr., maire de Lauversines.
LEMAITRE, à Serevillers, par Mesnil-Saint-Firmin.
MOREN, à Estrées-Saint-Denis.
SENE, Félix, directeur de *la République de l'Oise*, Beauvais.
VILDE, Chantilly.
BLIN, Jules, débitant, à Crèvecœur-le-Grand.
BORREE.
CHARRUAULT, cons. mun., Beauvais.
DABOVAL, architecte, Méru.
DAQUET, cons. mun., Clermont-de-l'Oise.
DELORME, architecte, Paris.
DELAMOTTE.
DOUVILLE, Henri, Paris (15e).
DUBROUILLET, entrepr., Chantilly.
GALLOIS, Paris (3e).
KAYSER, Jacques, Neuilly-sur-Seine.
MOULIET, à Compiègne.
NANGOT, maire de Hodenc-en-Bray, par Le Coudray-St-Germer.
FRANTZ, journal *La Gazette de l'Oise*, à Clermont-de-l'Oise.
RETY, Paris (15e).
SEGALA, Dr, à Villers-Vermont, par Samson-la-Poterie.
THIENARD, Georges, cons. mun., Verberie.
MICHEL, Emile, Paris (17e).
VORONOFF, Dr, Paris (8e).
WARANGOT, receveur municipal, à Grandvilliers.

ORNE

MM. BAILLY, Albert, cons. gén., maire, à Tourouvre.
EUGENE, Albert, cons. d'arr., maire du Haras-du-Pin.
FORGET, Charles, cons. d'arr., Sées.
FABIUS DE CHAMPVILLE, prés. de la Féd., Paris (9e).
GAROT, Charles, cons. d'arr., maire de Mardilly.
WICKER, Lucien, sec. gén. de la Féd., Paris (9e).
ADELAIDE, Jules, propriétaire à St-Lambert-sur-Dives, par Chambois.
BOISSANFRAY, à Marchemaison.
DUVAL, à Alençon, maire de Valframbert, par Alençon.
FOUQUET, Paris (4e).
LACOMBE, Laigle.
MAGNES, industriel, cons. mun., Mesles-sur-Sarthe.
MENARD, cons. mun., à Argentan.
PANTHOU, adj. au maire, Argentan.

PAS-DE-CALAIS

MM. DECREQUY, député, Paris (6e), et à Fruges (P.-de-C.).
GUIDET, député, maire de Bapaume.
ISORE, député, Paris (7e).
ALEXANDRE, cons. gén., à Arques.
AULERY, sec. de la Féd., Arras.
BENOIT, cons. mun., Calais.
BOUCHER, cons. mun., Boulogne-s.-M.
BRIEZ, cons. mun., Boulogne-s.-Mer.
CANU, anc. député, maire de Boulogne-sur-Mer.
CARDON, cons. mun., Boulogne-s.-M.

CARON, cons. mun., Boulogne-s.-Mer.
CARON, Georges, cons. gén., Fruges.
CAUDEVILLE, cons. mun., Boulogne-sur-Mer.
COFFIER, cons. mun., Boulogne-s.-M.
COUE, cons. mun., Boulogne-s.-Mer.
DECAUDAIN, cons. d'arr., Vis-en-Artois.
DECOBERT, cons. mun., Boulogne-s.-Mer.
DEHOVE, cons. mun., Boulogne-s.-M.
DELATTRE, cons. d'arr., Arques.
DELOZIERE, 1er adj. au maire à Boulogne-sur-Mer.
DUBOURT, cons. mun., Boulogne-s.-M.
DURIEUX, cons. d'arrond., St-Martin, Boulogne-sur-Mer.
ELOY, cons. mun., Boulogne-sur-Mer.
FOUQUAERT, 4e adj. au maire, Boulogne-sur-Mer.
FRANÇOIS, cons. mun., Calais.
GASTON, cons. mun., Boulogne-s.-M.
GOUBERT, Aimé, cons. gén. Bapaume.
GRESSIER, cons. mun., Boulogne-s.-M.
GRESSIER, cons. d'arr., Berck-s.-Mer.
GUILMANT, cons. mun., Boul.-s.-Mer.
LECRIVAIN, 3e adj. au maire, Boulogne-sur-Mer.
LYOEN, cons. d'arr., Saint-Omer.
MAGNIER, cons. mun., Boulogne-s.-M.
MAILHE, cons. mun., Boulogne-s.-Mer.
METTETAL, cons. mun., Boul.-s.-Mer.
MULLET, cons. gén., Saint-Venant.
PAPEGAY, cons. mun., Boul.-s.-Mer.
PARENT, cons. mun., Boulogne-s.-M.
PAUBLAN, 6e adjoint au maire, Boulogne-sur-Mer.
PICHON, cons. mun., Boulogne-s.-Mer.
PREVOT, cons. mun., Boulogne-s.-Mer.

PRUVOST, cons. mun., Boulogne-s.-M.
QUARRE, 2e adjoint au maire, Boulogne-sur-Mer.
RAISON, cons. d'arr., à Bucqouy.
REVEILLEZ, cons. mun., Boul.-s.-Mer.
THEMEZE, cons. mun. Boulogne-s.-M.
WALTHER, cons. mun., Boul.-s.-Mer.
WRAIGHT, cons. mun., Boulogne-s.-M.
BEUVRY, Béthune.
BRONGNIART, publiciste, Montreuil-sur-Mer.
CHENU, André, pharmacien, à Méricourt-sur-Lens.
CUISSE, Eugène, commerçant, Arras.
DELANSORNE, Désiré, maire, Arras.
GAILLARD, Raym., commerç., Arras.
GUESNON, Georges, anc. minotier, Aire-sur-la-Lys.
LEBEL, L., maire St-Pol-sur-Ternoise.
LECOUFFE, Victor, représent., Lille.
LEGAY, Fernand, chef de bureau de ministère, Paris (10e).
LEGILLON, Dr, Béthune.
LEVY-ULLMANN, avocat, Paris (8e).
MACAIRE, Henri, brasseur, Lillers.
MATHON, Jules, cons. mun., Arras.
MENART, Léon, contrôleur des Services d'Assur., Ste-Catherine-l'Arras.
REBIER, Jean, industriel, Calais.
RICOUEBOURG, Kléber, directeur de l'E.P.S., Montreuil-sur-Mer.
SANNIER, Paul, hôtelier, Boul.-s.-Mer.
TOUZART, Louis, Dr, Calais.
VERSCHOORE, Calais.

BASSES-PYRENEES

MM. BOUE, C., ingénr agronome, Argelos.
BIGNALET, J., retraité, Pontacq.

CAZAURAN, E., journaliste, Bayonne.
DANTY-LAFRANCE, ingénieur, à La Plaine-Saint-Denis (Seine).
FORGUES, Ed., ingénieur, Biarritz.
HIRIGOYEN, F., maire de Biarritz.
LAPUYADE, H., avocat, à Pau.
LAFFORE, cons. d'arr., à Orthez.
MICHELENA, maire, à Bidart.
NAYCHENT, journaliste, à Pau.
PLAA, J., journaliste, à Pau.
PEDURTHE, cons. d'arr., Sévignacq-Thèze.
SENS, président des Jeunesses.
SIMONET, P. maire de Bayonne.
ASSIMANS, inspecteur du contrôle C[ie] du Midi, gare de Bayonne.
COURTADE, retraité journal., Anglet.
DOMMAIN, retraité, Anglet.
DUSSAUT, ingénieur, Bidache.
DHERS, D[r], à Orthez.
FORTAIN, instituteur, Pau.
LABOURDIQUE, cons. mun., Bayonne.
LABASTIE, maire d'Arudy, à Arudy.
MIROUZE, percept. en retr., Biarritz.
PATIE, retraité, Oloron.
POEYDEMANGE, capitaine en retraite, Salies-de-Béarn.

HAUTES-PYRENEES

MM. MANENT, dép., Bagnères-de-Bigorre.
DASQUE, D[r], cons. gén., anc. député, Tarbes.
BARATJIN, cons. gén., Lannemezan.
LARTET, vice-présid. du Cons. gén., Tarbes.
NOGARO, anc. député, Paris (15[e]).
ALICOT, rédacteur-correspondant de *la Dépêche*, Tarbes.

PYRENEES-ORIENTALES

MM. DELCOS, député, Paris (7e).
BONNES, cons. d'arr., Céret.
DEMONTE, présid. de la Féd., Port-Vendres.
LAFFONT, cons. gén., Millas.
MAILLOLS, maire de Corbère.
MARTHE, Aristide, sec. gén. de la Féd., Perpignan.
MARY, cons. d'arr. de Vinca, Estoher.
MONTAGNE, prés. des J.R.S., Perpignan.
TARRIS, cons. gén., maire de Céret.
ADRET, Eugène, Paris (17e).
BARBOTEU, Perpignan.
BELLOCQ, Paris (12e).
BOUYONNET, Paris (9e).
CASTEIL, imprimeur, à Céret.
DOUZON, publiciste, Paris (6e).
COLOMER.
DELONCA, Antoine.
ESTIVIL, Perpignan.
FABRE, Perpignan.
FOURQUET, maire de Saint-André.
GUITARD, avoué, à Céret.
MARC-ANTOINE, transitaire, Cerbère.
PALMADE, avocat, Paris.
ROCARIES, avocat, Perpignan.

PUY-DE-DOME

MM. CHASSAING, sénateur, prés. de la Féd. Paris.
MALSANG, Dr, sénateur, Paris (6e).
MASSE, Emile, député, Riom.
MAYMAT, André, cons. génnéral, Clermont-Ferrand.
ROUX colonel, Paris (16e).

BAS-RHIN

MM. BECKER, Georges, industriel, Strasbourg.
LEGUY, Marius, sec. gén. de la Féd., Strasbourg.
BENE, instituteur, Sélestat.
BICART, Achille, industr., Strasbourg.
CAILLOT, Pierre, prof[r], Strasbourg.
KERN, maire à Benfeld.
LAUFENBURGER, G., adjoint au maire, Illkirch-Graffenstaden.
MEYER, Jacques, industriel, Haguenau.
MINCK, Lucien, journal. Strasbourg.
WALTER Fils, viticulteur, Gertwiller.

HAUT-RHIN

MM. DREYFUS, Jacques, sec. de la Féd., Colmar.
HECKER, Eug., cons. d'arr., Colmar.
PLETTNER, Edouard, présid. de la Féd., Colmar.
BERNHEIM, Pierre, indust., Mulhouse.
DREYFUS, Edouard, avoc., Mulhouse.
GEYL, Jules, maire à Beblenheim.
JOHNER, Alfred, adjoint au maire, Colmar.
LEHMANN, Joseph, industr., Colmar.
MEYER, Hugues, architecte, Colmar.
MEYER, Jacques, Mulhouse.
PERRIN, Henri, architecte-entrepreneur, Mulhouse.
SILBERZAHN, Ch., ingén., Mulhouse.
ZIPELIUS, Albert, rédacteur, Colmar.

RHONE

MM. BENDER, Emile, sénateur, maire à Odenas, Paris (7[e]).

FROGET, sénateur, maire de Tarare.
GODART, Justin, sénateur, Paris (7e).
ROLLAND, Camille, Dr, sénateur, Paris et Oullins.
JULIEN, Jules, député, Lyon (2e).
HERRIOT, Edouard, député, maire, Lyon (4e).
RICHARD, Paul, député, Lyon (7e).
BALLET, député.
BARBERO, anc. député, Lyon.
BALLET, cons. d'arr., maire de St-Bel.
FOUILLANT, anc. député, Lyon.
BONNARDEL, prés. des J.R.S., Lyon.
BRUYAS, anc. député, Lyon (4e).
CAMUS,, cons. d'arr., maire de Belleville-sur-Saône.
CARILLANT, cons. d'arr., maire de St-Romain-en-Gal.
COHENDY, adjoint au maire, Lyon.
COURTOIS, cons. d'arr., Lyon (7e).
DANSARD, adj. au maire, Lyon (8e).
DESGOUTTES, sec. gén. des J.R.S., Lyon (1er).
ESPLETTE, anc. cons. d'arr., Tassin-Demi-Lune.
FERRE, adjoint au maire, Lyon (4e).
FILLON, anc. député, à Chassagny.
GENIN, cons. gén., Lyon (5e).
GRAS, Marcel, cons. gén., Lyon (3e).
JULLIEN, cons. gén., Lyon (7e).
MANDON, chef de Cabinet du prés. Herriot, Lyon (1er).
MASSIMI, Paul, anc. député, Lyon.
NAS, cons. d'arr., maire de La Mulatière.
PETIT, Edouard, adj. au maire, Lyon.
PUTINIER, cons. gén., maire de Quincieux.
ROLLAND, Maurice, Lyon (3e).

ROUX.
SUTTY, cons. gén., Lyon (7e).
THEZILLAT, cons. d'arr., Lyon (5e).
THOUIN, cons. d'arr., Lyon (7e).
UMBERT, Lyon (4e).
BEAUFRERE, Lyon (5e).
BOURDET, Lyon (3e).
CHALLIAS, Givors.
CHAMARAUD, Lyon (5e).
CHAMPAGNAT, Villeurbanne.
DALPHINET, Lyon (3e).
DEVERRIERE, Pommiers et Ivry.
DREYFUS, Dr, Lyon (2e).
DUC, Lyon (2e).
DUCHESNE, Oullins.
GOUILLON, Lyon (1er).
GROSCLAUDE, professr, Paris (17e).
GUY-AROUD, publiciste, Lyon (7e).
JOSSERAND, Lyon (2e).
MAMET, Oullins.
MICHON, pharmacien, Lyon (2e).
PARET, Lyon (7e).
PRADEL, Lyon (maison Peugeot).
TAPERNOUX, profr-vétér., Lyon (7e).
THIERS, Lyon (2e).
THOMAS, Lyon (2e).
TINTIGNAC, Lyon (6e).

SARTHE

MM. CAILLAUX, sénateur, Paris.
CURINIER, Paris.
GEORGET, André, Paris (15e).
PERRIER, Adrien, avoué, Le Mans.
PETITJEAN, Henri, Le Mans.
TRIOREAU, Moïse, Le Mans.

SAVOIE

MM. BORREL, Antoine, sénateur, Paris.
MOLLARD, sénateur, Paris (17e).
CARRON, député, Maisons-Alfort.
COT, Pierre, député, Paris (7e).
GAILLARD, cons. gén., Aix-les-Bains.
JULLIAND, Dr, présid. de la Féd., Chambéry.
GONTRIE (de la), sec. gén. de la Féd., avocat, Chambéry.
ANXIONNAZ, secrétaire général adjoint du Parti radical-socialiste, Paris (14e).
BARTHELEMY.
BUREAU DU COLOMBIER, avoué, Chambéry.
Mme CHASKIN, Paris (8e).
MM. JACQUIN, notaire, à Albertville.
VILTARD, René, employé au P.-L.-M., Chambéry.

HAUTE-SAVOIE

MM. JACQUIER, sénateur, Paris (7e).
BLANC, sénateur, Paris.
ANDRE, Edouard, cons. gén., maire de Rumilly.
DAVIEL, sec. gén. de la Féd., greffier au Tribunal civil, Annecy.
FALLION, cons. gén., maire de Bonneville.
FRANCILLON, C., prés. de la Fédér., avocat, Annecy.
BERLIOZ, C., pharmacien, à Rumilly.
GANDER, Alexandre, négociant, Thonon-les-Bains.
MONTESSUIT, Claudius, maire d'Annemasse.

PACTHOD, Maurice, négociant, Annemasse.
PICON, négociant, Saint-Félix.
SYORD, négociant, à Annemasse.

HAUTE-SAONE

MM. MAROSELLI, sénateur, Luxeuil.
LIAUTEY, député, prés. de la Féd., Paris (8e).
MAUGUIERES, député, Paris (7e).
BESSON, Paul, cons. gén., Fontenois-lès-Montbozon.
DEVOILLE, cons. gén., à Fougerolles.
DROUHET, cons. d'arr., à Vellemoz, par Gy.
FAIVER, Philippe, cons. d'arr., Boursières.
FACHARD, cons. d'arr., Aulx-lès-Cromary.
HOLOGNE, René.
adjoint au maire de Vesoul.
LAMBLIN, Georges, cons. gén., Noroy-le-Bourg et Paris (18e).
RAGUIN, Fernand, cons. génér., Neuvelles-lès-Cromary.
REBOURCET, cons. d'arr., maire de Magnoncourt.
RENAUD, Robert, prés. des J.R.S., Paris (16e).
SEBILLE, cons. gén., Autrey-lès-Gray.
AUBRY, Marcel, maire de Fresne-St-Mamès.
CHENEVARD, à Mussey.
DUMAS, Pierre, à Arc-lès-Gray.
LAMBERT, à Lure.
LAMBERTY, Francis, Paris (17e).
MATHIS, Edmond, ancien député, à Ehuns, par Luxeuil.
MARRON, Paris.

GROSJEAN, Paris.
RENARD, Paris.
JOBLOT, Vesoul.
PEREIN, Joseph, maire à Montbozon.
QUENOT, Armand, à Bremey-lès-Faverney.
REBOURCET, Camille, Magnoncourt.
ROBERT-LOUIS, Paris (9e).
SAIRE, professeur, Luxeuil-les-Bains.
VEIL, René, maire à Vesoul.

SAONE-ET-LOIRE

MM. BORGEOT, sénateur, Paris.
COCHARD, sénateur, Paris.
TURLIER, sénateur, Paris.
COUILLEROT, anc. député, Montagny, près Louhans.
BRUNET, avocat, Mâcon.
BURDILLAT, entrepr., Montceau-les-Mines.
COMBAS, Roger, avocat, Chalon-sur-Saône.
CROTTE, profr honoraire, Charolles.
GOSSOT, Georges, négociant, Chalon-sur-Saône.
GERBE, Avoué, à Charolles.
HUPAY, contrôleur contribut. direct., Paris.
LAROYE, industriel, Semur-en-Brionnais.
LACOEUILHE, avocat, Paris.
LUTEAUD, Dr, Paris.
MEYRAT, J., industriel, à Autun.
VARLOT, pharmacien, à Louhans.

SEINE

MM. MOUNIE, Auguste, sénateur, Antony.
STEEG, Théodore, sénateur, Paris
BOSSOUTROT, député, Paris.

BOS, Robert, cons, mun., Paris (5e).
CHALIGNE, Edmond, sec. gén. de la Féd., Le Perreux.
DELBOS, Georges, prés. de la Féd. des J.R.S., Paris (14e).
ORY, Georges, cons. mun., Paris.
PERNEY, Ernest, pré. de la Fédér., Paris.
SCNEID, Raphaël, cons. mun., Paris.
VERGEOT, Raoul, cons. mun., Paris.
BOUVIER, cons. mun., Paris.
GREGOIRE, Asnières.
BOUCHET, Asnières.
METAYER, Asnières.
ROUSSEL, Asnières.
RAMET.
RAMONET, Paris (4e).
ADDE-VIDAL, Paris (2e).
ALLEHAUT, Maurice, Paris (7e).
ARMENGAUD, Paris (16e).
AUGIS, Paris (14e).
BAUZIN, Lucien, Paris (8e).
BAZERBES, Villemomble.
BEAUDOUX, Neuilly-sur-Seine.
BERNHEIM, Paris (15e).
BLANC, Champigny.
BLOCH, Lucien, Paris (5e).
BLOND, Paris (9e).
BOUCHERON, Paris (16e).
BOURDEAU, Edouard, Paris (11e).
BROUILLARD, Paris (14e).
BURLET, Paris (4e).
CAVALIER, Ct., Paris (15e).
CHEVALIER, Bois-Colombes.
CHRISTEN, Louis, Paris (14e).
COIFFARD, Moïse, Paris (15e).
COSTE, Calixte, Vincennes.
COTELLE, Paris (19e).
CUNY, Albert, Asnières.

DAVID, Paris (14e).
DECROS, Eugène, Les Lilas.
DOUHET, Antony.
DUCAS, Pierre, Paris (16e).
DUPORTAL, Armand, Paris (16e).
DUPUY, Henry, Paris (16e).
DURAND, Marcel, Nanterre.
EGMANN, Dr, Bourg-la-Reine.
GINDRE, Henri, Eaubonne (S.-et-O.).
GINISTY, Pierre, Fresnes.
GRANDIGNEAUX, Georges, Paris (10e)
GRUNY, Raymond, Paris (5e).
HASSLER, Georges, Pavillons-s.-Bois.
HENRY, Ernest, Paris (15e).
HOUDARD, Dr, Paris (9e).
HULEUX, Dr, Nogent-sur-Marne.
HUSS, Roger, Paris (13e).
HUYARD, Henri, Rosny-sous-Bois.
JANNIN, Jules, Paris (17e).
JULY, Fortuné, Paris (11e).
KAHN, Albert, Paris (17e).
KRIKOWSKI, Eugène, Paris (10e).
LABUSSIERE, Henri, Montreuil.
LAFFAY, Jean, Paris (15e).
LAHAYE, Jean, Paris (19e).
LAURENS, Justin, Charenton.
LERAY, René, Paris (7e).
LOUIS, Edmond, La Garenne-Colombes.
MALHERBE de Maurice, Paris (3e).
MARIANI, Noël, Boulogne-sur-Seine.
MARCOLI, Daniel, Clamart.
MAZENOU, Germain, Paris (13e).
MEAU, Albert, Maisons-Alfort.
METTAS, André, Paris (14e).
MOUTET, Paris (5e).
MIDLARSKI, Georges, Paris (11e).
MARTINAUD-DEPLAT, Paris (11e).
MIGNON, Gustave, Paris (2e).

MITTERAND, Armand, Paris (17e).
MITTERAND, Jacques, Paris (17e).
NARODETZKI, André, Vincennes.
ODET-DENIS, Paris (8e).
OUDIN, Etienne, Paris (14e).
PANHALEUX, Jean, Paris (18e).
PASCAL, Montrouge.
TETIT, Gaston, Paris (12e).
PICARD, Louis, Drancy.
PIOT, Jean, Paris (17e).
REMISE, Etienne, Gentilly.
REYNAUD, Emile, Les Lilas.
RIGOT, Courbevoie.
ROSENTHAL, Georges, Paris (8e).
ROSENSTOCK, Félix, Paris (3e).
ROY, Vanves.
SATRAGNE, Alban, Paris (10e).
SCHEKGEL, Léon, Saint-Maur.
SCHWAB, Mme, Paris (17e).
SECQUEVILLE, Alfred, Courbevoie.
SOURMET, Pierre, Villemomble.
TABANOU, Jean, Paris (20e).
TABARY, Louis, Paris (11e).
TARENBERGUE, Henri, Paris (17e).
TAYARD, Cachan.
TERNOIS, Saint-Maurice.
TISSIER, Félix, Paris (3e).
TOUTEE, Paul, Paris (11e).
TREVES, Joseph, Paris (9e).
VELARD, Gabriel, Joinville.
VIALARD, Paul, Charenton.
VOIRIN, André, Paris (1er).
ZOUSMANN, Alexis, Paris (15e).
BELLESSORT, 126, rue de Normandie, Courbevoie.
LENOIR, 13, rue Chernovitz, Paris (16e).
VINIT, cons. mun., 25, rue Gustave-Eiffel, Levallois.

GOURDEAU, anc. ministre, Paris.
LOISON, Jules, 96, boulevard Créteil, Adamville-Saint-Maur, ou 1, rue Aristide-Briand.

SEINE-INFERIEURE

MM. CRUTEL, Dr, député, Rouen.
MARIE, André, député, Rouen.
METAYER, député, Rouen.
MEYER, Léon, député, Le Havre; 64, rue de Prony, Paris (17e).
GALIMAND, député, Paris.
ANGOT, cons. d'arr., Rouen.
ARNAUDLTIZON, cons. général, Le Havre.
CABUT, cons. d'arr., 59, rue des Epinettes, Paris (17e).
CORNIER, William, cons. général, Rouen.
JOUTEL, cons. général, Blangy; rue Louvois, 8, Paris (2e).
PAUMELLE, Henri, cons. général, St-Martin-Ormonville.
POISSANT, Maurice, 18, quai de Paris, Rouen.
RONGIER, René, cons. général, Petit-Quevilly.
LAZARD, Roger, Rouen.
HABRAN, Charles, Rouen.
SAMSON, 19, boulevard Flandrin, Paris.
Mme CRUTEL, Rouen.
MM. PETITTEVILLE, Rouen.
TILLET, Jacques, 8, place du Palais-Bourbon, Paris (7e).
PERIER, à Baratin.
BAUREINFEIND, Charles, Le Havre.
BICHET, Edouard, Le Havre.

CHERFILS, Henri, Saint-Valéry-en-Caux.
COLLET, Caudebec-en-Caux.
DARTY, à Argueil.
DUBOIS, à Dieppe.
GENTON, Rouen.
HEUILLARD, à Neufmarche, près Gournay.
HOUX, à Dieppe.
Mme JOUTEL, 8, rue Louvois, Paris (2e).
M. LEFRANÇOIS, à Réalcamp.
Mme LEFRANÇOIS, à Réalcamp.
MM. L'HUILLIER, à Dieppe.
ORABONA, Le Havre.
SICRE, Emile, Le Havre.

SEINE-ET-MARNE

MM. DE TESSAN, François, député, 1, rue de Metz, Paris (10e).
BRU, cons. d'arr., à Lorrez-le-Bocage.
AUGE, Ferdinand, Provins.
CHALAMON, Luzancy.
COCHOT, Dr, cons. général, La Ferté-Gaucher.
COUVREURE, Dr, cons. d'arr., à Rozay-en-Brie.
DECHAMBRE, Georges, cons. d'arr., Grisy-sur-Seine, par Bray-sur-Seine.
DEPRESLE, Aladard, cons. d'arrond., Meaux.
GALLOT, Villeneuve-sur-Bellot.
HARDY, Fontenay-Trésigny.
HUOT, Jules, à Bray-sur-Seine.
MORTIER, Pierre, Coulommiers; 12, rue Léonard-de-Vinci, Paris (16e).
MOTET, à La Ferté-Gaucher.
PAPON, cons. général, Gretz.
PASCON, cons. général, Argentières.

PROUHARAM, Abel, cons. général, 4, rue Guy-de-Maupassant, Paris (16e).
ROCASSEL, cons. général, à Egreville.
PENANCIER, Eugène, 67, boulevard Saint-Germain, Paris (5e).
RUCHE, Adolphe, cons. d'arr., à Guignes-Rabutin.
SALMON, Louis, cons. d'arr., à La Ferté-Gaucher.
SOUPEAUX, Ferdinand, cons. d'arr., à Fontaine-le-Port.
TINCHANT, Auguste, cons. d'arr., à Jouarre.
CHABALLE, Jean, 25, rue du Renard, Paris (4e).
CHAMBARD, cons. mun., Coulommiers.
CHAUCHAT, A.-M., 59, rue Saint-Lazare, Paris (9e).
COURTEILLE, Melun.
DAVID, Ferdinand, La Ferté-sous-Jouarre.
DEDOUCHE, Meaux.
LEFEBVRE, Eugène, à Carnetin.
MATRY, Dr, cons. mun., Fontainebleau.
PAROUTEAU, Montereau.
REMY, Hippolyte, cons. mun., Coulommiers.
ROZANES, Pontault.
VRIGNAUD, René, 17, rue Gros, Paris (16e).

SEINE-ET-OISE

MM. BENE, Maurice, 106, rue de l'Université, Paris (7e).
BLUM, Maurice, 11 *bis*, rue Elisée-Reclus, Paris.

BOILEAU, Conflans-Sainte-Honorine.
CAINE, Dr, Rueil.
CHAPLAIN, Jean, Bruyères-le-Châtel.
COUQUET, Hubert, Courbevoie.
COUYERE, Emile, Sainte-Geneviève-des-Bois.
DUCATEL, Neuilly.
EUDLITZ, Louis, ministère de l'Education physique, Paris.
FARACHE, 4, r. Pelleport, Paris (20e).
GIBERT, Marius, 20, rue de Paradis, Paris (10e).
GILBERTON, V., Rueil.
LE FOYER, Lucien, Saint-Germain-en-Laye.
LE GALL, Versailles.
LEMAIRE, Jean, 1, rue Léonce-Raynaud, Paris (16e).
PEZZINI, 17, rue des Apennins, Paris (17e).
OBLIN, Benoît, La Garenne.
ROUGELOT, Henri, Sartrouville.
SEIZE, Louis, Bruyères-le-Châtel.
SENNAC, Jean, 10, Cité Condorcet, Paris (9e).
VULSTEKE, Le Vésinet.
BIVERT, Epinay-sur-Orge.
BONET, Alfred, Viry-Châtillon.
BONY, 50, rue Orfila, Paris (20e).
BUREAU, Ermont.
CHATEL, Chatou.
CHARZAT, Gustave, Pontoise.
COLLET, Léon, 6, rue Pierre-Haret, Paris (9e).
COTTE, Emile, Gagny.
DELANOE, Dr, Corbeil.
DETOLLE, Viroflay.
Mme DETOLLE, Viroflay.

MM. FONTENY, à Gaillon.
FOURNIE, Saint-Cloud.
GIORDANI, 1, place de la Sorbonne, Paris (5e).
GIRARDIN, Henri, Eaubonne.
HELLER, Léon, Villemoisson-s.-Orge.
LEFEVRE, Fernand, Montmorency.
LEPREUX, Emile, Aulnay-sous-Bois.
LEROI, Roger, Corbeil.
MARCOUT, Corbeil.
OLRY, Paul, Meudon.
ROMIGNOT, Emile, Viry-Châtillon.
TINSEAUX, 5, rue de Tracy, Paris (2e)
Mme ROMIGNOT, Viry-Châtillon.
MEYER, Georges.
COUQUET, Pierre, Charenton.
JOYEUX.
DEBREL.
BRUN.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur, Saint-Léger-lès-Bommart.
DELABIE, député, Bouvaincourt-sur-Bresle.
DEPARCY, Amiens.
DUBOURGNIER, cons. général, Flixecourt.
GOUDARD, cons. d'arr., à Belloy-sur-Somme.
JULES, Gilbert, Amiens.
TERNOIS, Abbeville.
DUBOIS, Hubert, 25, rue Vercingétorix, Paris.
FIQUET, Lucien, Amiens.
LALLEMANT, Amiens.
DERLOCHE, Ault.

TARN

MM. MALRIC, député, Palais Bourbon, Paris (6e).
COMPAYRE, député, Paris.
ANDRIEU, Albi.
COUDERT, 3, rue Mizon, Paris (15e).
JOLY, Louis, Albi.
LARTIGUES, Albi.
STEIN, Albi.
GRIMAL, Léon, 33, rue Caumartin, Paris.

TARN-ET-GARONNE

MM. DELTHIL, Roger, sénateur, 35, avenue de Châtillon, Paris (14e).
PRESSECQ, Léo, sénateur, à Meauzac.
ESCANDE, sénateur, Paris.
BARON, Etienne, député, à Lauzerte.
DAILLE, Albert, député, à Montpezat.
AUGE, Ferdinand, au Mas-Grenier.
BONNAFOUS, Irénée, Montauban.
VEYRIAC, Alphonse, Montauban.
ALARY, à Castelsarrazin.
BALES, Fernand, Montauban.
BESIERS, Faustin, à Castelsarrazin.
BOURSIAC, Guy, 37, rue Bezout, Paris (14e).
BOUSQUET, Ernest, Montauban.
DULAUT, Henri, Montauban.
DUPEYROUX, J.-B., Montauban.
FLAMENS, Joseph, à Castelsarrazin.
ISSANCHOU, Barry-d'Islemabe.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. MIELLET, Edmond, député, Belfort; 25, rue de Lisbonne, Paris (8e).

DREYFUS-SCHMIDT, Belfort.
KLOPFENSTEIN, Chr., Belfort.
LORACH, Jacques, cons. mun., à Belfort.
METZGER, Hubert, à Belfort.
RERAT, Emile, Belfort.

VAR

MM. AUDIFFREN, cons. mun., à Toulon.
BALDASSARI, cons. mun., à Toulon.
EVESQUE, cons. général, à Lorgues.
JACOMIN, Draguignan.
MONTELLIER, Louis, à Toulon.
SIMON, J.-B., à Six-Fours-la-Plage.
VERSTRAETE, à Saint-Raphaël, ou 43, rue Boissière, Paris.
BOYER, à Marseille.
CAUVIN, Léon, à Cogolin.
COREIL, Emile, 156, rue de Rivoli, Paris.
PAOLI, à Toulon.
PEYTRAL, Victor, 6, rue du Général-Lambert, Paris.
SARRAUD, à Toulon.

VAUCLUSE

MM. FABRE, Ulysse, sénateur, à Vaison-la-Romaine.
DALADIER, Edouard, député, Palais Bourbon, Paris (7e).
GUICHARD, député, 6, boulevard St-Germain, Paris (5e).
CHASSAING, à Avignon.
GONNET, cons. général, Camaret.
NIEL, Jules, cons. général, Valréas.
ORTIAL, à Avignon.

AUBERY, Félix, à Carpentras.
BALESTER, Raphaël, cons. mun., à Orange.
CHAZALON, à Avignon.
CAVALIER, à Marseille.
CHAYARD, Eugène, à Orange.
DIARD, à Orange.
CLAPIER, Marcel, 78, avenue de la Grande-Armée, Paris (17e).
GENEBRIER, 3, avenue Mozart, Paris (16e).
GRIMAUD, à Carpentras.
DURAND.
DROIN, Emile, à Avignon.
LAUTIER, Raphaël, à Avignon.
ROUMAGOUX, 31, avenue du Parc-Montsouris, Paris (14e).
RUVENHORST, à Avignon.
SOULIE, Max, à Saint-Pargoire.
VALLON.

VENDEE

MM. DAROUX, Dr, député, à Maillezais.
BLANCONNIER, L., La Roche-sur-Yon
BOISDE, La Roche-sur-Yon.
ANEZO, Les Sables-d'Olonne.
BACH, André, Les Sables-d'Olonne.
Mme BLANCONNIER, Pauline, La Roche-sur-Yon.
BONNEAU, Georges, 141, boulevard Raspail, Paris (6e).
BUTON, Séraphin, au Château-d'Olonne, par Les Sables-d'Olonne.
GUEFFIER, André, La Roche-sur-Yon.
Mme HAIE, Mathilde, à Fontenay-le-Comte.
MM. HALOCHET, Les Sables-d'Olonne.
PABEUF, Dr, Luçon.
RENAUD, 29, rue Lafontaine, Paris.

VIENNE

MM. MAURICE, Georges, sénateur, 15, rue des Ecossais, Poitiers.
GIRAULT, à Buxerolles.
HULIN, Gaston, anc. député, Poitiers.
RIMBERT, ancien député, Paris.
ARMENGAUD, 35, rue de Petrograd, Paris (8e).
AUBRY, Georges, Poitiers.
GANNE, Châtellerault.
LAMOUR, Ferdinand, Poitiers.
MAILLET, Gaëtan, Civray.
MORAIN, Gabriel, Quinçay.
RIPAULT, Louis, à Châtellerault.
RIMBERT, 8, avenue Charles-Floquet, Paris (7e).
SALMON, 8, rue du Puits-de-l'Ermite, Paris (5e).
VIAUX, Fernand, Poitiers.
HIRSCH, Salomon, Parc-Saint-Maur.

HAUTE-VIENNE

MM. BETOUT, cons. général, à Bessines.
GARCEAUX, cons. d'arr., à Bellac.
GLOUMEAU, à Limoges.
MAZURIER, cons. général, à Château-Ponsac.
MEILLAUD, cons. d'arr., à Bessines.
PENOT, cons. général, à Bellac.
SAUTOUR, Firmin, cons. d'arr., Saint-Germain-les-Belles.
TIMBAL, à Bellac.
GLAUGEAUD.
LAGANNE, à Saint-Yrieix-la-Perche.
MISINES, cons. mun., à Bessines.
MORHANGE.
PLANCHAT, Les Cars.

VOSGES

MM. RUCART, député, Palais Bourbon, Paris (7e).
ELBEL, député, 69, avenue de Ségur, Paris (7e).
CAZIAUX, cons. général, à Mirecourt.
CHARTON, cons. d'arr., à Gérardmer.
PATARD, à Epinal.
PICARD, Camille, 9, rue Thénard, Paris (5e).
VENARD, à Remiremont.
BLOCH, Roger, à Rambervillers.
BOMBARD, à Epinal.
Mme CHEVALIER, 123, rue de Lille, Paris (7e).
JACQUESEZ, à Saint-Dié.
LANG, à Remiremont.
SCHMITT, à Epinal.
SCHWAB, G., à Saint-Dié.
SCHWANDER, à Epinal.
MAILLET, à Rouceux.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur, 12, rue Descamps, Paris (16e).
HAMELIN, sénateur, à Joigny; palais du Sénat, Paris (6e).
BOUCHET, Simon, à Thèmes, par Cézy.
ARGOUD, cons. d'arr., à Aillant.
DELACOUR, Dr, cons. général, à St-Fargeau.
DEMON, à Joigny.
GARNIER, Emile, à Chichery.

ALGER

MM. GUASTAVINO, député, Palais Bourbon, Paris (7e).
LOMBARDI, Emile, Alger.
VALERO, Pierre, Alger.
BENSAID, Marius, à L'Arba.
BIZET, Hippolyte, Alger.
FIESCHI, Jacques, 60, rue de La Rochefoucauld, Paris (9e).
FOURGOUS, Emile, Alger.
GIRODON, Rolland, Alger.
LOUFRANI, Marcel, Dr, Alger.
MANDRES, Joseph, Alger.
PASCAL, Louis, à Hussein-Dey.
SAFFAR, Fernand, Alger.
SARRAMEGNA, Charles, Alger.
VARENNE, Georges, 35, rue de la Lune, Paris (2e).
Mme VARENNE, 3, rue des Jeûneurs, Parie (2e).

MAROC

MM. ANDRIEU, à Casablanca.
MARAZZANI, Emile, à Casablanca.
PAILLAS.
TABET, Georges.
ROLLAND, Eugène.
VALABREGUE, André, à Casablanca.
CHAPUIS, à Fez.
JOUFFRAY, Albert, à Fez.
LAOUST, à Rabat.
PERNOT.
PINELLI, à Oued-Zem.
PRADERE, à Meknès.
TAOUREL.

ORAN

MM. LAREDO, à Oran.
BENGUIGUI, Charles, à Oran.
LECTEZ, à Saint-Raphaël.
PARIENTE, Jean, à Oran.

MADAGASCAR

MM. PIERME, Georges, 19, rue Nollet, Paris (17e).
VALLY, Adrien, à Tananarive.
BAYET, Albert, 2, rue Monsieur-le-Prince, Paris (6e).
DAGRON, Marcel, 5, rue François-Bonvin, Paris (15e).
ENFIERE, André, 1, rue du Four, Paris (6e).
Mme SAXE, Andrée, 3, rue Paul-Escudier. Paris (9e).
TALVAS, Georges, 1, rue François-Cormon, Paris (17e).
WIEL, Marcel, 43, Chaussée-d'Antin, Paris.
JOURDAN, 31, rue Bellegarde, Paris (20e).

TUNISIE

MM. XARIDA, Albert, à Tunis.
LUCIANI, Paul, à Tunis.
GUISTI, Charles, 5, rue des Sablons, Paris (16e).
SCEMAMA, Robert, à Tunis.
CITTANOVA, à Tunis.

CONSTANTINE

MM. CUTTOLI, Paul, sénateur, 26, boulevard Raspail, Paris (6e).
CUTTOLI, Jules, 26, boulevard Raspail, Paris (6e).
ISRAEL, Léon, 16, rue Portefoin, Parie (3e).
WAGNER, 7, impasse Ronsin, Paris (15e).

DAKAR

MM. ISRAEL, Max, 7 *ter*, cour des Petites-Ecuries, Paris (10e).
THEVENIN, 93, rue des Saints-Pères, Paris (6e).
Mme PAUL, Guillaume, 1, avenue du Maréchal-Maunoury, Paris (16e).

GUADELOUPE

MM. GERANTON, Edouard, 5, rue Molière, Paris (1er).
GRAEVE, 9, rue Duguay-Trouin, Paris (6e).
GOURLAY, à Lizy-sur-Ourcq.

GUYANE

MM. MONNERVILLE, député, 19, avenue Mac-Mahon, Paris (17e).
DARNAL, Albert, à Cayenne.
MORISOT, Henri, 13, rue Bélidor, Paris (3e).
BOULNOIS, 4, rue Commines, Paris (3e).
LANGE, Robert, 28, boulevard Raspail, Paris.
BEER, G., 20 *bis*, rue Daru, Paris (8e).

LA REUNION

MM. GASPARRIN, député, Paris.
BOUSSENOT, 80, avenue Kleber, Paris (16e).
ALYPE, 50, rue Vital, Paris (16e).
KRÆMER-RAINE, 4, rue Léo-Delibes, Paris (16e).

SAIGON

M. SEURIN, Pierre, à Saïgon.

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie Maurice BOIVENT
126, avenue de Fontainebleau
KREMLIN-BICÊTRE (Seine



ÉPUBLICAIN RADICAL
ADICAL-SOCIALISTE

STATUTS

ET

RÈGLEMENT DU PARTI

Votés au Congrès de Biarritz 1936



COMITÉ EXÉCUTIF

1, Place Valois — Paris (1er)

STATUTS

TITRE I

Les éléments constitutifs

Article premier. — Il est formé entre les membres des groupements, les élus et les journaux adhérents aux présents Statuts, une Association dénommée : « Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste », dont le siège est à Paris.

Le programme constitue la charte du Parti. Il est obligatoire pour tous les adhérents qui s'engagent à l'accepter, ainsi que les Statuts et le Règlement du Parti.

Art. 2. — Les adhésions prévues à l'article premier sont enregistrées aux conditions suivantes :

Sont adhérents :

1° Tous les groupements spécifiés aux articles 4 et 7, qui acquittent la cotisation prévue à l'article 24 et dont tous les membres sont munis de la carte du Parti de l'année courante, seule valable. Aucune carte particulière n'est admise.

2° Les journaux qui défendent la doctrine du Parti, sont inscrits à la Fédération départementale et acquittent la cotisation prévue à l'article 24.

3° Tous les militants ou élus inscrits à un Comité de base et porteurs de la carte du Parti.

Art. 3. — L'adhésion au Parti étant exclusive de toute inscription sur les contrôles d'un autre Parti, le titre de chaque Comité ou Fédération devra obligatoirement être accompagné des mots: « Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste ».

Art. 4. — Les élus et le Comité Exécutif doivent contribuer par tous les moyens et de toutes leurs forces à la constitution et au développement des comités et groupes destinés à propager les principes, le programme et l'action du Parti par la formation :

1° De Comités municipaux ou communaux ;

2° De Comités cantonaux ;

3° De Fédérations d'arrondissements ou de circonscriptions législatives ;

4° De Fédérations départementales.

Chaque Comité ou Groupement doit obligatoirement être inscrit à toutes les organisations supérieures.

Un minimum de sept membres cotisants et porteurs de la carte du Parti, est nécessaire à la formation d'un Comité.

Art. 5. — L'inscription au siège du Parti étant obligatoire, chaque organisation devra y faire parvenir chaque année, au plus tard dans le mois de janvier, en même temps que le montant de la cotisatin fixée à l'article 24, la liste des membres de son bureau, avec en regard le numéro de la carte du Parti.

Pour contrôle, chaque Fédération départementale devra faire parvenir au siège du Parti, le 15 février de chaque année, au plus tard, la liste détaillée des organisations adhérentes, avec la composition du bureau de chacune d'elles et la liste des membres inscrits sur leur contrôle, avec la profession spécifiée.

Art. 6. — Il ne peut exister plus d'un Comité pour chaque organisation de base, ni plus d'une Fédération départementale dans chaque département; dans le cas de transgression à cette règle, le Comité Exécutif devra statuer dans le délai maximum de deux mois, soit en obligeant ceux qui auront contrevenu à cette règle à se grouper en un seul, soit en excluant celui qui sera reconnu comme illégal.

Art. 7. — En outre, le Parti préconise la formation d'Unions régionales, préparées par les conférences interdépartementales.

Ces Unions régionales restent étroitement soumises à la discipline du Parti.

Leurs Congrès ne peuvent être tenus qu'après entente préalable avec le Comité Exécutif qui dé-

lègue un ou plusieurs membres de son bureau pour suivre leurs travaux.

Art. 8. — L'inscription sur les contrôles du Parti est de droit pour les membres désignés aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 2, sous condition de l'observation des règles prescrites par les Statuts.

Il est statué sur les autres admissions, par le Comité Exécutif, dont les décisions sont toujours susceptibles d'appel devant le Congrès du Parti, de la part de tout intéressé. Le Congrès statue souverainement sur le rapport présenté, le Comité Exécutif ayant donné son avis et les intéressés ayant été entendus.

Au cas où une demande d'adhésion, émanant d'un membre de droit ou d'un groupement Républicain, Radical et Radical-Socialiste serait repoussée par une Fédération départementale, un droit d'appel contre cette décision resterait ouvert aux intéressés devant le Comité Exécutif qui instruirait la réclamation et pourrait prononcer l'affiliation à la Fédération départementale, sous réserve de recours possible devant le Congrès, dont la décision est seule souveraine et définitive.

TITRE II

Les Congrès

Art. 9. — 1° Les membres de droit définis au paragraphe 2 de l'article 13;

2° Le rédacteur de chaque journal adhérent au Parti ;

3° Les délégués des Fédérations départementales, Groupes et Comités du Parti;

4° Les délégués au Comité Exécutif en fonctions;

Se réunissent chaque année en Congrès dans la ville désignée par le Congrès précédent.

L'adhésion au Parti doit être antérieure de un an au moins à la date fixée pour la réunion du Congrès.

Les délégués des journaux adhérents au Congrès du Parti devront appartenir depuis au moins un an à un Comité du Parti.

Art. 10. — Un règlement spécial détermine chaque année, les conditions de fonctionnement du Congrès.

Le Comité Exécutif établit l'ordre du jour du Congrès et de son règlement.

Le Congrès a seul qualité pour décider sur les principes du Parti et la révision de ses statuts.

Il nomme un « Comité Exécutif » chargé d'assurer l'exécution de ses volontés.

Au point de vue discipline, le Congrès juge en dernier ressort, il est souverain.

TITRE III

Le Comité Exécutif

SECTION I

ART. 11. — Dans l'intervalle des Congrès, le Parti est administré et représenté par le Comité Exécutif qui constitue les commissions permanentes et choisit, parmi ses membres, un Bureau élu suivant les dispositions fixées à l'article 14.

ART. 12. — Le Comité Exécutif a pour mission de délibérer sur toutes les questions relatives à l'intérêt du Parti et d'arrêter toutes mesures utiles à cet effet.

Il règle notamment, dans les conditions prévues aux statuts et au règlement, les questions relatives à l'organisation, à la propagande, à la discipline et à l'administration du Parti.

ART. 13. — Les membres du Comité Exécutif sont nommés, chaque année, par le Congrès. Ils doivent être membres. depuis un minimum de deux ans, d'un Comité adhérent au Parti.

Sont membres de droits et cotisants au Comité Exécutif, sous condition expresse d'être inscrits à un Comité de base de leur département, adhérent à la Fédération départementale :

1° Les Sénateurs, les Députés, Conseillers Généraux, Conseillers d'Arrondissement et Conseillers Municipaux des villes d'au moins 50.000 habitants;

2° Les Présidents d'Honneur et Vice-Présidents d'Honneur, les anciens Présidents et Secrétaires Généraux du Parti;

3° Le Président et le Secrétaire Général de chaque Fédération départementale;

4° Le Président et le Secrétaire Général de chaque Fédération départementale des Jeunesses Radicales.

Chaque année, un mois avant le Congrès, les Fédérations départementales adresseront au Bureau du Comité Exécutif, la liste de leurs membres de droit au Comité Exécutif.

En outre, sur la présentation faite, un mois à l'avance, par la Fédération de chaque département, le Congrès nomme chaque année, pour un an, des membres cotisants du Comité Exécutif dans la proportion de un délégué par 100.000 habitants ou fraction de 100.000.

Les délégués de l'Algérie sont désignés à raison de 8 par département, ceux des colonies à raison de 2 par circonscription électorale.

Le Maroc et la Tunisie seront assimilés pour leur représentation au Comité Exécutif à un département algérien. Madagascar sera assimilée à une circonscription électorale.

Enfin, le Congrès désignera dans les mêmes conditions de présentation, par chaque Fédéra-

tion départementale, des délégués au Comité Exécutif à raison de 1 par 200 cotisants ou fraction complémentaire, porteurs de la carte annuelle du Parti de l'exercice en cours.

Tous ces délégués sont rééligibles.

Seuls pourront être élus, pour chaque département, des délégués appartenant à des organisations de ce département ou de cette colonie.

Aucun membre exclu de la représentation d'un département ne pourra produire sa candidature pour un autre département avant le délai d'un an.

Dans le délai maximum d'un mois, le Comité Exécutif doit procéder à la validation des pouvoirs des délégués; le Comité Exécutif valide, sur la proposition des Fédérations, les nominations effectuées en cours d'année en remplacement des délégués décédés ou démissionnaires.

Il renvoie, pour étude, les cas litigieux à la Commission administrative du Bureau qui lui présente un rapport.

Si la délégation est jugée irrégulière, le poste contesté reste vacant jusqu'au prochain Congrès.

Les femmes qui adhèrent au Parti sont représentées au Comité Exécutif. A cet effet, le Bureau statuera sur les propositions de la Commission Mixte et présentera à chaque Congrès, une liste de dix femmes pour le Comité Exécutif en sus de celles qui auraient été comprises dans la représentation des Fédérations, sans que toutefois ces dernières puissent être désignées en surnombre.

Section II

Le Bureau

Art. 14. — Le Comité Exécutif désigne, au scrutin secret, parmi ses membres, un Bureau qui, placé sous son contrôle permanent, est chargé de l'expédition des affaires courantes.

Ce Bureau, choisi exclusivement parmi les membres du Comité Exécutif, se compose de trente-trois membres élus pour deux ans :

1 Président ;

16 Vice-Présidents, dont 8 Parlementaires ;

16 Secrétaires, dont 8 Parlementaires.

Les Vice-Présidents et les Secrétaires sont renouvelables par moitié chaque année, et ne sont pas immédiatement rééligibles.

Le Secrétaire Général, le Trésorier Général et le Secrétaire Général adjoint sont membres de droit du Bureau.

Art. 15. — Les Fédérations départementales ont seules qualité pour présenter des candidats dont les noms devront être adressés au Bureau du Comité Exécutif *cinq jours* au moins avant l'ouverture du Congrès. Aucun candidat ne pourra être présenté par une autre Fédération que la sienne.

Ne peuvent être élus aux fonctions du Bureau que les membres du Comité Exécutif inscrits depuis au moins deux ans sur les contrôles du Comité Exécutif.

L'élection du Bureau du Comité Exécutif a lieu le jour précédant la clôture du Congrès, dans un local adjacent à la salle de réunion du Congrès, par les nouveaux délégués au Comité Exécutif, membres du Congrès et en possession des deux cartes du Comité Exécutif et du Congrès.

Le scrutin est ouvert pendant deux heures.

L'élection a lieu au scrutin de liste.

A chacune des urnes sont affectés trois scrutateurs délégués par le sort, et pris parmi les membres sortants du Comité Exécutif.

Seule est valable pour le vote, la liste qui aura été arrêtée dans les conditions prescrites par le Règlement. Cette liste, imprimée par les soins du Bureau du Comité Exécutif, portera les noms des candidats, par lettre alphabétique, en commençant par la lettre tirée au sort à la première séance du Congrès.

Le dépouillement aura lieu aussitôt après la clôture du scrutin et le résultat en sera immédiatement proclamé devant le Congrès. Les bulletins et les listes de recensement devront être conservés.

Art. 16. — Le Comité Exécutif se réunit en séance plénière de plein droit dans le délai d'un mois après le Congrès.

Cette séance est consacrée à la validation des pouvoirs des délégués au Comité Exécutif, à l'élection de la Commission de Discipline, ainsi qu'à la fixation des questions qui seront discutées par le Comité Exécutif pendant l'exercice et por-

tées devant le prochain Congrès. Les Fédérations, Comités et élus adhérents seront immédiatement saisis de ces questions et invités à exprimer leur opinion dans le plus bref délai possible. Les rapports présentés au Congrès devront être déposés au Bureau du Comité Exécutif à la date prévue par le règlement du Congrès.

Art. 17. — Les Présidents et Secrétaires Généraux de Fédérations départementales se réunissent de plein droit aux lieux et heures fixés par le Président du Parti, dans l'après-midi qui précède chacune des séances du Comité Exécutif, en décembre, mars et juin. Chaque Fédération a l'obligation de se faire représenter à ces trois réunions annuelles par un délégué au moins, soit par son Président, soit par son Secrétaire Général.

D'autres réunions de la Conférence des Présidents et Secrétaires Généraux peuvent avoir lieu, soit sur convocation du Président du Parti, soit sur décision de la Conférence elle-même, avec l'approbation du Bureau du Parti.

Art. 18. — La Conférence élit un Président, deux Vice-Présidents de séance et un Secrétaire permanent, mais lorsque le Président du Parti assiste à la Conférence, il en est de droit le Président. Le Trésorier Général et le Secrétaire Général du Parti sont membres de droit de la Conférence.

Le Président et le Secrétaire Général de chaque Fédération ont droit chacun à une voix. Si

l'un d'eux est absent, il peut déléguer son suffrage à celui qui est présent.

Art. 19. — La Conférence des Présidents et Secrétaires Généraux des Fédérations, soumet au Bureau du Comité Exécutif, des propositions et des vœux. Ses délibérations ont principalement pour objet :

1° L'organisation centrale et départementale du Parti ;

2° La propagande ;

3° Les règles de discipline électorale ;

4° Les questions relatives à l'administration départementale et communale.

La Conférence doit être consultée obligatoirement pour toutes les modifications au règlement du Congrès, aux statuts du Parti et au taux des cotisations individuelles ou collectives, sauf en ce qui concerne les cotisations des Parlementaires.

Les pouvoirs du Comité Exécutif

Art. 20. — Ainsi qu'il est dit aux articles 11 et 12 des présents statuts, le Comité Exécutif a qualité pour agir au nom du Parti dans l'intervalle des Congrès.

Toutefois, l'exercice des pouvoirs qu'il tient du précédent Congrès, est soumis aux restrictions suivantes :

a) Il peut être fait appel, devant le Congrès suivant, de toute décision prise par le Comité Exécutif. Ces appels devront être interjetés devant le Congrès. Ils seront examinés en bloc par le Congrès.

b) Plus spécialement, le Bureau peut toujours en appeler d'une résolution qui aurait été prise dans une séance comprenant moins de cent cinquante membres présents, à une séance pour laquelle les délégués de province seront spécialement convoqués.

Art. 21. — Un règlement spécial dit « Règlement Intérieur » règle la procédure des séances, le fonctionnement du Comité Exécutif, du Bureau, la Propagande, la Discipline et l'Action électorale.

TITRE IV

Les finances du Parti

Art. 22. — Les ressources du Parti sont constituées :

1° Par la vente de la carte du Parti ;

2° Par les cotisations annuelles des Groupements, Comités et Fédérations, et celles des journaux adhérents ;

3° Par les cotisations annuelles des membres du Comité Exécutif : sénateurs, députés, élus, membres de droit, délégués, désignés au Congrès;

4° Par les dons et souscriptions ;

5° Par la vente des brochures.

Art. 23. — La carte du Parti est obligatoire pour tous les membres adhérents. Elle est mise à leur disposition chaque année par le Comité Exécutif, immédiatement après le Congrès, par les soins des Fédérations et des Comités. Le prix est **de 4 francs par carte.**

Elle doit être substituée à toutes les cartes ou reçus des Comités.

Les Fédérations et les Comités les livrent, au taux fixé par eux, aux adhérents.

Les Fédérations départementales seront avisées par le siège central du Parti des cartes envoyées à chaque organisation de leur ressort.

Art. 24. — La cotisation annuelle des sénateurs et députés est de 1.000 francs.

La cotisation des autres membres du Comité Exécutif est de 50 francs, celle des Fédérations et des journaux, de 25 francs, et celle des Comités de base, de 10 francs. Ces cotisations doivent être envoyées au siège du Parti au plus tard en janvier de chaque exercice.

Art. 25. — Le défaut de paiement de la cotisation annuelle entraîne la perte de la qualité d'adhérent.

Art. 26. — La gestion des fonds du Comité Exécutif est confiée à un Trésorier Général nommé par le Comité Exécutif, et à une Commission des Finances. sous le contrôle du Comité Exécutif.

Art. 27. — La Commission des Finances est chargée de proposer au Comité Exécutif les moyens de créer au Parti les ressources nécessaires ; elle établit et présente au Comité Exécutif, à chaque fin d'exercice, un projet de budget pour l'année suivante. Elle soumet au Bureau, chaque mois, l'exposé de la gestion financière pendant le mois écoulé ; un état récapitulatif des dépenses et recettes de l'année est présenté par elle au Comité Exécutif dans le dernier trimestre avant le Congrès.

Le Bureau en réfère au Trésorier et à la Commission de gestion des Finances pour les dépenses extraordinaires excédant dix mille francs.

Art. 28. — Les fonds du Comité Exécutif sont déposés à la Banque de France aux noms du Président et du Trésorier Général qui en ont la garde et ordonnancent les dépenses. Toutefois, lorsque le montant des fonds est supérieur à celui nécessaire au budget d'une année, le Président et le Trésorier Général pourront placer le surplus en rentes sur l'Etat français, Bons de la Défense Nationale et Bons du Trésor à court terme pouvant être négociés, ce, en accord avec le Président de la Commission de gestion des Finances du Parti.

TITRE V

Revision des Statuts

ART. 29. — Les présents statuts sont révisables par le Congrès après inscription à l'ordre du jour, discussion en séance plénière du Comité Exécutif et sur rapport de la Commission du règlement et d'organisation et de la Conférence des Présidents et Secrétaires Généraux des Fédérations.

RÈGLEMENT

TITRE PREMIER

Comité Exécutif

ARTICLE PREMIER. — Le Comité Exécutif se réunit tous les trois mois, en séance plénière sur convocation de son Président, de préférence le mercredi.

Un contrôle sérieux sera établi à l'entrée de chaque séance ; doit être produite la carte du délégué avec photographie.

L'ordre du jour de chacune de ces séances est envoyé au moins huit jours à l'avance aux membres du Comité Exécutif. Le vote par mandat est de droit lorsqu'il est réclamé par le Bureau ou par 50 délégués.

Des réunions supplémentaires peuvent avoir lieu, soit sur l'initiative du Bureau, soit sur décision de l'Assemblée plénière ordinaire, soit encore à la demande de cinquante membres au moins du Comité Exécutif.

Enfin, des assemblées extraordinaires, dites « Petit Congrès », auxquelles sont tout spécialement conviés les délégués de province, peuvent avoir lieu sur décision conforme du Bureau et du Comité Exécutif.

Fonctionnement du Comité Exécutif

Art. 2. — Les réunions du Comité ont lieu sous la présidence du Président ou de l'un des Vice-Présidents, ou, en leur absence, d'un membre du Bureau ou du Comité, désigné par l'assemblée.

L'ordre du jour de chaque séance sera arrêté par le Bureau, sous réserve de l'approbation du Comité, qui reste maître de son ordre du jour.

Art. 3. — Le Comité Exécutif constitue dans sa première séance plénière des Commissions.

La Commission de discipline est élue au scrutin secret.

Les candidats à la Commission de discipline devront justifier de cinq années d'inscription au Comité Exécutif.

Tout membre du Bureau d'une Commission ayant manqué trois séances consécutives sans excuse valable sera rayé d'office de cette Commission.

TITRE II

Bureau

Art. 4. — Le Bureau dirige et contrôle les travaux du Secrétariat Général.

Le Secrétaire Général, choisi parmi les membres du Comité Exécutif, est nommé par le Bureau qui peut, lorsqu'il l'estime nécessaire, nommer un Secrétariat Général adjoint, choisi également parmi les membres du Comité Exécutif.

Art. 5. — Le Président a seul la signature. Toutefois, en cas d'empêchement, il est remplacé par un Vice-Président qui agit en son nom, ou à défaut par le Secrétaire Général.

Art. 6. — Conformément aux prescriptions du premier paragraphe de l'article 15 des statuts, le Bureau, dans tous ses actes, relève du Comité Exécutif.

Cette règle s'applique tout spécialement aux interventions dans les luttes électorales, dans les conditions déterminées au titre IV, Section II (Discipline électorale).

Art. 7. — Le Bureau se réunit au moins une fois par semaine.

Il tient une fois par mois une séance obligatoire, sauf excuses motivées, pour tous ses membres.

Tout membre du Bureau qui aura manqué à trois séances obligatoires consécutives sans excuse valable sera déclaré, de ce fait, démissionnaire.

Les séances obligatoires du Bureau du Comité Exécutif ne seront valables que si le quart au moins de ses membres y assiste.

TITRE III

La Propagande

ART 8. — Le Parti est tenu de réserver son concours aux seuls groupements régulièrement affiliés.

La même règle s'applique strictement à l'appui sollicité par des candidats ou élus, et ce dans les conditions spécifiées au titre IV, section II (Discipline électorale).

ART. 9. — Pour l'organisation de la propagande, le Bureau du Parti désigne au début de chaque exercice, des délégués chargés, sous son contrôle, et conformément à ses directives, d'aider au développement des Fédérations départementales et à la constitution des Comités locaux. Le Bureau, avant l'envoi des délégués doit s'entourer de renseignements auprès des élus et des Fédérations départementales.

Art. 10. — Les sénateurs et députés adhérents au Parti sont tenus de participer chaque année, par voie de roulement, aux manifestations organisées dans le pays.

Art. 11. — Les Fédérations départementales sont tenues de convoquer avant chaque Congrès national, une Assemblée à laquelle le Bureau pourra déléguer un de ses membres ou un de ses représentants; à cette Assemblée générale, devront être convoqués tous les Comités locaux.

Le Secrétaire général du Parti doit chaque année, en liaison avec les Fédérations, les Comités et les élus, examiner la situation politique et électorale de chaque département et faire un rapport à l'Assemblée des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations qui précédera le Congrès national.

Art. 12. — Dans le rapport imprimé, distribué à l'ouverture de chaque Congrès annuel par le Bureau, sur les travaux du Comité depuis le dernier Congrès, il sera fait mention des résultats obtenus.

Le rapport traîtera spécialement du concours prêté par les élus.

TITRE IV

DISCIPLINE

Section I

Discipline intérieure

Art. 13. — En cas d'infraction de la part d l'un des adhérents, individus, groupement o journal, à ses devoirs envers le Parti et aux dé cisions du Comité Exécutif, celui-ci statue dis ciplinairement.

Art. 14. — Toute plainte, régulièrement dépo sée, est transmise pour examen et instruction la Commission de discipline qui présente un ra port au Comité Exécutif.

Art. 15. — Le rapporteur désigné par ell transmet ses conclusions au Bureau du Parti q les met à l'ordre du jour du Comité Exécutif.

Elle provoque, avant de déposer ses conclu sions, l'avis motivé des Fédérations départeme tales ou, à leur défaut, des groupes d'arrondiss ment ou de circonscription intéressés.

Les Fédérations ou les groupes devront donner leur avis dans le délai maximum d'un mois.

Le vote par correspondance n'est pas admis en ce qui concerne les rapports de la Commission de discipline.

Tout membre de la Commission de discipline qui aura manqué à trois séances, sans excuse valable, sera déclaré de ce fait démissionnaire et ne sera pas rééligible l'année qui aura suivi sa démission d'office.

En cours d'exercice, la Commission se complètera par celui ou ceux ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Art. 16. — Après la clôture de l'instruction, le dossier et les conclusions de la Commission de discipline sont mis, au siège social, à la disposition des intéressés.

Il est et demeure entendu que les pièces du débat et les conclusions de la Commission ne peuvent être divulguées au dehors. Aucune publicité ne doit être faite sur les débats, discussions, conclusions et rapports de la Commission, sous peine de sanction contre ses auteurs.

En cas d'urgence, le Bureau de la Commission de discipline est autorisé à prendre des décisions immédiatement exécutoires, étant entendu que des conclusions définitives devront être présentées par la Commission elle-même à la première séance du Comité Exécutif.

Discussion des plaintes

Art. 17. — Conformément aux prescriptions l'article 20, § 2, des Statuts, les conclusions de la Commission de discipline sont soumises au Comité Exécutif, après inscription à l'ordre du jour.

Le ou les intéressés sont spécialement convoqués et ont le droit de prendre part à la discussion.

Art. 18. — Les conclusions de la Commission de discipline n'engagent pas le Comité Exécutif qui, sous réserve d'appel devant le Congrès, reste maître de ses décisions.

Les sanctions

Art. 19. — Le Comité Exécutif peut prononcer l'une des peines suivantes :

a) Avertissement ;
b) Blâme ;
c) Exclusion temporaire ;
d) Exclusion.

Le blâme et l'exclusion seuls, une fois prononcés, seront rendus publics.

Art. 20. — La décision du Comité Exécutif est prise à la majorité des deux tiers ou moins des membres présents.

Elle doit être motivée.

Art. 21. — Si aucune des peines, précédemment énoncées ne réunit la majorité requise, l'action disciplinaire est considérée comme éteinte et les votes négatifs ainsi rendus équivalent à un acquittement pur et simple.

Art. 22. — En matière disciplinaire, ni le vote par mandat ni celui par correspondance ne sont admis.

Art. 23. — L'exclusion du Parti ne deviendra définitive que si. dans le délai d'un mois, à dater du jour de la notification qui lui sera faite, l'intéressé ne fait pas connaître son intention d'user du droit à lui accordé d'introduire, devant le prochain Congrès, un recours dont l'effet sera suspensif.

Toutefois, aucun recours ne sera admis pour un membre convaincu d'indignité ou ayant commis une faute grave contre l'honneur et rayé immédiatement des contrôles.

Si, au terme de délai d'un mois, l'intéressé n'a pas fait appel, notification est faite par les soins du Secrétariat administratif, à la Fédération départementale intéressée, d'avoir à le rayer de ses contrôles.

Art. 24. — Tout membre exclu du Parti peut introduire une demande de réintégration.

La procédure d'instruction et de discussion est la même que pour les actions disciplinaires.

Après mise à l'ordre du jour et discussion en séance plénière, le Comité Exécutif prononce par oui ou par non sur les conclusions de la Commission de discipline.

SECTION II

DISCIPLINE ELECTORALE

Les investitures

ART. 25. — L'initiative de la désignation des candidats est laissée aux groupes intéressés régulièrement adhérents au Parti.

Les Fédérations départementales proposent après examen les investitures au Bureau du Parti. Le Comité Exécutif est souverain pour accorder les investitures.

ART. — 26. — Les parlementaires et autres élus ne pourront obtenir l'investiture du Parti que s'ils ont adhéré formellement au programme du Parti pendant toute la durée de leur mandat et s'ils sont a jour de leur cotisation.

Les candidats aux différentes élections, conseillers généraux, parlementaires, etc., devront faire partie depuis au moins un an d'un groupement adhérent depuis la même époque au Comité Exécutif.

ART. 27. — Pour toutes les questions se rattachant à l'intervention du Comité Exécutif dans une lutte électorale, le Bureau devra, préalablement à toute décision, en référer au Comité Exécutif, à moins que le Comité Exécutif lui ait remis ses pouvoirs.

Patronage des Candidatures

Art. 28. — Pendant le trimestre qui précède les élections, le Bureau du Parti a le droit d'exclure immédiatement les élus, organisations, orateurs et conférenciers, les journaux du Parti qui combattraient un candidat radical et radical-socialiste ayant obtenu l'investiture du Parti, leur devoir impérieux étant de soutenir le candidat du Parti.

Art. 29. — Le Comité Exécutif doit aider par tous les moyens en son pouvoir les candidats reconnus du Parti.

Il les désigne notamment au corps électoral par la mention : « Candidat du Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste ».

La candidature unique

Art. 30. — L'unité de candidature est la règle du Parti.

Les désistements

Art. 31. — Au second tour, le Comité Exécutif n'accorde l'investiture, ainsi que le droit au titre « Candidat du Parti », qu'à celui des candidats républicains qui, ayant réuni le plus de suffrages au premier tour, sera devenu en réalité le candidat désigné par le suffrage universel.

Art. 32. — Dans tous les cas où le Comité Exécutif sera appelé à délibérer sur une question relative à la discipline électorale, il devra être saisi, soit par les Comités ou groupements ayant adhéré au Parti, soit par les intéressés directement.

Art. 33. — La Fédération départementale est investie du droit d'édicter les règles de la discipline, sous réserve d'observer les règles générales posées dans le précédent article.

En cas de désaccord entre la Fédération départementale et le Comité de la circonscription intéressée, le Comité Exécutif prononce en dernier ressort.

Section III

La discipline et les élus

Art. 34. — Sont seuls considérés comme élus républicains, radicaux et radicaux-socialistes et fondés comme tels à se réclamer du patronage du Parti, les élus qui ont donné leur adhésion dans les conditions prévues à l'article 2 des Statuts.

Art. 35. — Les sénateurs et les députés, membres du Parti, devront respectivement constituer

le groupe du Parti Radical et Radical-Socialiste et ne pourront s'inscrire au groupe parlementaire d'un autre parti.

Le groupe du Parti est composé exclusivement au Sénat et à la Chambre de tous les sénateurs ou députés adhérents au Parti.

Le groupe du Parti dans chaque Assemblée est constitué dans le délai de deux mois au plus tard à partir du scrutin de ballottage, après chaque renouvellement de l'Assemblée.

Les Fédérations et Comités ne peuvent inscrire ou maintenir sur leurs contrôles des sénateurs et des députés non adhérents au Comité Exécutif et aux groupes parlementaires du Parti. De même, les groupes parlementaires du Parti ne peuvent admettre ou maintenir dans leur sein que les élus régulièrement inscrits et cotisants au Comité Exécutif et à leur Fédération départementale.

Art. 36. — Les sénateurs et les députés adhérents au Parti doivent refuser leur collaboration et leur confiance à tout ministère ne s'appuyant pas sur une majorité composée dans sa plus grande partie numérique de groupes ou d'éléments de gauche.

Tout sénateur ou député adhérent au Parti qui contreviendrait à ce devoir sera déféré, en vue de son exclusion, à la Commission de discipline, qui devra demander au Comité Exécutif l'application du règlement du Parti en se conformant aux volontés des Congrès, n'entendant tolérer désormais aucune défaillance de ses élus sur les principes et le programme du Parti.

Art. 37. — Les Fédérations, Comités et Groupements adhérents au Parti qui auraient à se plaindre des agissements des sénateurs et députés du Parti, mettant leur influence au service de candidats opposés à la politique du Parti ou combattant la politique du Parti, en informeront immédiatement le Comité Exécutif en motivant leur plainte.

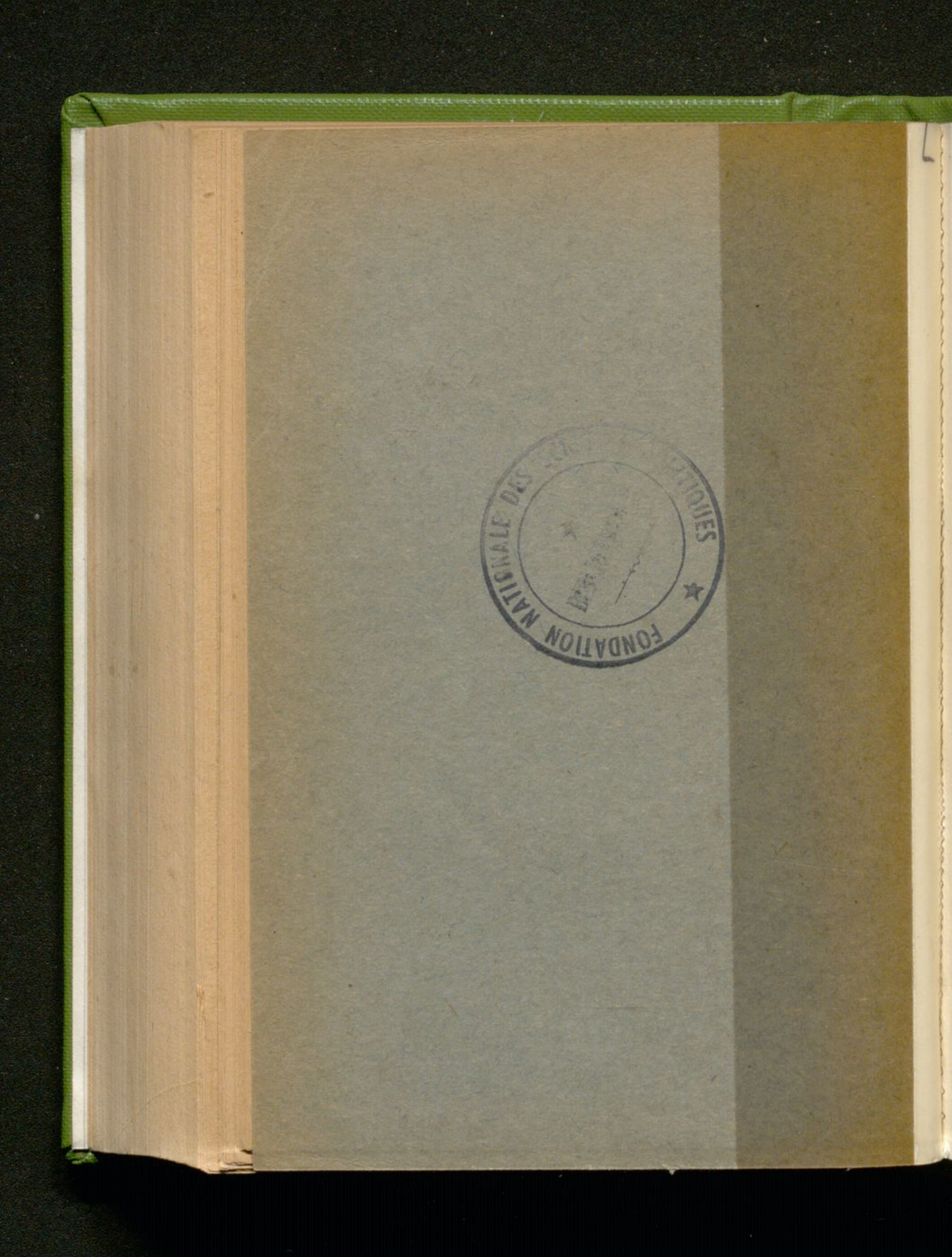
Après enquête, si ladite plainte est justifiée, le Comité Exécutif devra signaler l'attitude anormale de ces sénateurs et députés aux élus et aux journaux du Parti et s'employer de tout son pouvoir à mettre les parlementaires coupables dans l'impossibilité de nuire désormais au Parti Républicain de leur département et de frapper les meilleurs militants de la démocratie.

TITRE V

Révision du Règlement

Art. 38. — Le présent règlement est révisable par le Congrès, dans les mêmes formes que les Statuts du Parti.

Société d'Imprimerie Parisienne, 186, Fg St-Martin, Paris-10e


NATIONALE DES
FONDATION



PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

33e CONGRÈS

